UFR de Géographie
Université de Paris-Sorbonne

Département de Géographie Humaine
Université de Szeged

Ecole Doctorale de Géographie de Paris

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ENTRE LA HONGRIE ET LES ETATS LIMITROPHES

Thèse de doctorat en cotutelle
présenté et soutenue publiquement le 15 décembre 2003

par

Andrea SZEKELY

devant un jury composé de

M. György ENYEDI, professeur à l'Académie des Sciences de Hongrie, rapporteur
Mme Micheline HOTYAT, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, présidente du jury
M. Rezső MESZAROS, professeur à l'Université de Szeged, directeur de la cotutelle
M. André-Louis SANGUIN, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, directeur de la cotutelle

Remerciements

Tout d'abord je tiens à remercier l'aide du professeur Rezső Mészáros qui a ouvert la possibilité pour cette thèse en-co-tutelle étant le co-directeur du coté hongrois.

Je voudrais tout spécialement remercier le professeur André-Louis Sanguin pour ses conseils utiles concernant les grands axes de mon travail.

Durant ces quatre ans, nombreuses ont été les personnes à avoir soutenu ce travail. Je tiens à les en remercier vivement.

Je souhaite remercier toute l'équipe de Division transfrontalière du trafic de la Commendement de la Police de Frontière de Budapest, l'Administration des Douanes Hongroises, le Bureau de Programmation de PHARE de Budapest (aujourd'hui Direction d'Aménagement du Territoire VÁTI), la Commission Européenne, Direction Générale de Justice et des Affaires intérieurs, Unité de Libre circulation des personnes, Politique de visa, Frontières extérieurs, Schengen de Bruxelles, la Commission Européenne, Direction Générale Elargissement, Unité d'Information et relation interinstitutionnelles, les représentants des eurorégions hongroises.

Je tiens à remercier très vivement aux maires des zones frontalières des deux cotés de la frontières leur contribution, à mes étudiantes qui ont consacré le temps à faire remplir le questionnaire préparée et aux gens de la rue qui ont accepté de répondre à mes questions.

Etant donnée que je suis hongroise, la rédaction de cette thèse en langue française m'a demandé de l'énergie. C'est pourquoi je remercie aussi très vivement tout mes amis français qui m'ont consacré le temps pour la correction du texte, particulièrement à Isabelle et à Monique.

D'autre part, je remercie le gouvernement français pour son soutien financier dans le cadre d'une bourse en co-tutelle.

Je remercie aussi très vivement mes amis hongrois et français qui, durant les discussions fructueuses, m'ont données leurs conseils et leurs avis, enrichissant ainsi mes idées.

Je tiens vivement à remercier la contribution de mon mari, Balázs, qui a suivi la longue route de réalisation de ce travail avec son attention et son aide particulière.

Pour finir, je remercie ma chère famille, car sans leur support et leur patience, cette thèse n'aurait pu être réalisé.

Table des matières

INTRODUCTION **5**

1. LES FRONTIERES EUROPEENNES: THEORIE ET CONCEPTS **11**

1.1. DEFINITION DES FRONTIERES 12
1.1.1. Des sens multiples *12*
1.1.2. Définition (identification) des frontières par des encyclopédies *12*
1.1.3. Définition des frontières par des chercheurs *13*
1.1.3.1 La problématique de la définition des frontières 15
1.1.4. La définiton de la région frontalière *17*
1.1.4.1 Approche économique de la région frontalière par Ratti 17
1.1.4.2 Définition des régions frontalières en Europe Centrale 20
1.1.4.3. La définition de la région frontalière par l'Union Européenne 22
1.1.4.3.1.La région frontalière dans les textes 22
1.1.4.3.2 Les différents " types " de régions frontalières 22
1.2 CONCEPT DES FRONTIERES 24
1.2.1 Historique du concept des frontières *24*
1.2.2 Les effets des frontières *27*
1.2.2.1 Les effets des frontières par Raffestin, Guichonnet et Hussy 27
1.2.2.2 Concept de Reichman examiné par Ratti 28
1.2.2.3 Le point de vue de Hansen (la région marche – border region) 28
1.2.2.4 Point de vue de House 30
1.2.2.5 Le point de vue de Ratti 30
1.2.2.5.1 Le point de vue frontalier 30
1.2.2.5.2 Le point de vue « Vision frontier » 33
1.2.2.6 Le point de vue de Hartshorne 35
1.3 TYPOLOGIE DES FRONTIERES 36
1.3.1 Classification morphologique ou phénoménologique *36*
1.3.2 Classification génétique *37*
1.3.3 Identification structurelle *38*
1.3.4 Typologie institutionnelle *38*
1.3.5 Typologie de population *39*
1.3.6 Typologie politique (Frontières bloquées – frontières ouvertes) *40*
1.4. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE 41
1.4.1. Définition de la coopération transfrontalière *41*
1.4.2. Concepts de la coopération transfrontalière *42*
1.4.3. Typologie de la coopération transfrontalière *44*
1.4.3.1. Typologie de l'Union Européenne 44
1.4.3.2. Typologie de l'auteur 45
1.4.4. Les minorités *47*

2. L'HISTOIRE DES FRONTIERES EN HONGRIE **49**

2.1. AVANT 1521 50
2.2. L'EMPIRE DES HABSBOURG 53
2.3. DU TRAITE DE TRIANON A LA CHUTE DES MURS 56
2.4. APRES LA CHUTE DES MURS 61
2.5. LES MINORITES NATIONALES ET ETHNIQUES DE LA HONGRIE (CADRES JURIDIQUES) 62

3. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC L'AUTRICHE, PAYS MEMBRE DE L'UNION EUROPENNE **69**

3.1. DELIMITATION DU TERRITORE 70
3.2. DEMOGRAPHIE DE LA ZONE 73
3.3. SITUATION ETHNIQUE DE LA ZONE DU COTE AUTRICHIEN 76
3.3.1. Statut légal politique officiel *77*
3.3.2. Education *78*
3.3.2.1. Les écoles maternelles 78
3.3.2.2. Les écoles primaires et secondaires 79
3.3.2.3. Enseignement universitaire 81

3.3.3. Médias ... *81*
3.4. SITUATION ECONOMIQUE DE LA ZONE ... 82
3.5. LES FLUX DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS ... 86
3.6. SPECIALITES ... 91
3.6.1 Tourisme (de services) ... *91*
3.6.2. Problématique spéciale: achat des biens immobiliers par les autrichiens en Hongrie ... *96*
3.7. LA COOPERATION ECONOMIQUE ... 97
3.8. COOPERATION DANS L'ENSEIGNEMENT ET DANS LA CULTURE ... 103
3.9. COOPERATION ECOLOGIQUE ... 105
3.10. PROGRAMME PHARE CBC – INTERREG DEPUIS 1995 ... 107
3.10.1. Les objectifs, stratégies et champs d'action du programme INTERREG IIA pour l'Autriche ... *108*
3.10.2. Les projets concrets pour le programme PHARE CBC Hongrie-Autriche entre 1995-1997 ... *109*
3.10.3. Présentations de quelques projets concrets au sein du programme PHARE CBC ... *110*
3.10.4. Comparaison entre les programmes PHARE CBC Hongrie et INTERREG IIA et IIIA Autriche .. *111*
3.11. COOPERATION INSTITUTIONNELLE ... 113
3.12. LA NAISSANCE DE L'EUROREGION PANNONIE OCCIDENTALE ... 115
3.13. SONDAGES SCIENTIFIQUES ... 117
3.13.1. MTA RKK NYUTI et Ost und Südosteuropa-Institut ... *117*
3.13.2. Österreichische Gesellschaft für Europapolitik ... *118*

4. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC LES PAYS DE L'EX-YOUGOSLAVIE 120

4.1. LA SECTION FRONTALIERE SLOVENIE-HONGRIE ... 121
4.1.1. Délimitation du territoire ... *121*
4.1.2. Démographie, ethnographie ... *123*
4.1.3. La période des faibles contacts ... *125*
4.1.4. L'ouverture des frontières ... *128*
4.1.4.1. Conventions communes concernant la minorité slovène en Hongrie ... 128
4.1.4.2. Les droits particuliers de la communauté ethnique hongroise en Slovénie ... 129
4.1.4.3. Les droits spéciaux de la communauté ethnique slovène en Hongrie ... 134
4.1.5. Les contacts vivants ... *134*
4.1.5.1. Les contacts au niveau culturel ... 134
4.1.5.2. Les contacts au niveau de l'enseignement et de l'éducation ... 137
4.1.5.3. Les contacts de presse et audiovisuels ... 138
4.1.5.4. Le financement des contacts vivants ... 140
4.1.6. La connexion ferroviaire ... *152*
4.1.7 Coopérations institutionnelles gigantesques ... *158*
4.1.8. Possibilité de coopération au niveau économique ... *161*
4.2. LA SECTION FRONTALIERE CROATIE-HONGRIE ... 167
4.2.1. Délimitation du territoire ... *167*
4.2.2. L'histoire de la guerre serbo-croate en Croatie ... *170*
4.2.3. Les minorités ethniques ... *173*
4.2.3.1. La minorité croate en Hongrie ... 173
4.2.3.2. La minorité hongroise en Croatie ... 177
4.2.3.2.1. La protection des minorités au niveau de la justice avant et après l'indépendance de la Croatie ... 178
4.2.3.2.2. Les traités internationaux ... 181
4.2.3.2.3. La législation croate en matière de minorités linguistiques ... 181
4.2.3.2.4. Les forces politiques et les organisations civiles ... 183
4.2.3.2.5. Enseignement ... 184
4.2.3.2.6. Culture, science ... 185
4.2.4. Les réfugiés ... *187*
4.2.5. Situation économique ... *190*
4.2.5.1. L'histoire de l'économie croate ... 190
4.2.5.2. Situation économique de la zone frontalière ... 192
4.2.5.3. Coopération économique ... 195
4.2.6. Les transports et l'utilisation des fleuves ... *203*
4.2.6.1. Analyse du trafic à la frontière ... 203
4.2.6.2. Le système du transport ... 207
4.2.6.3. Complexe hydroélectrique de Novo Virje ... 210
4.2.6.4. Le Parc National Danube-Drave ... 212
4.2.7. Les contacts institutionnels ... *213*
4.2.7.1. Les contacts non-liés à l'existence des eurorégions ... 213
4.2.7.2. Les eurorégions ... 216
4.2.7.2.1. L'Eurorégion Drave-Mura ... 216

4.2.7.2.2. L'Eurorégion Danube-Drave-Save 218
4.2.8. Les programmes spéciaux de la part de l'UE *222*
4.3. LA SECTION FRONTALIERE SERBIE-HONGRIE 225
4.3.1. Dénomination et délimitation du territoire *225*
4.3.2 Historique de la Yougoslavie (1980-2003) *227*
4.3.3.1 La situation de la minorité serbe en Hongrie 228
4.3.3.2 La situation de la minorité hongroise en Serbie 231
4.3.3.2.1. Généralités 231
4.3.3.2.2 Les droits linguistiques 232
4.3.3.2.3. La situation actuelle de la minorité hongroise 236
4.3.4. Économie *241*
4.3.4.1. Généralités 241
4.3.4.2. La zone frontalière 244
4.3.4.3 Liaisons économiques 247
4.3.5. Le système de transport transfrontalier *251*
4.3.6. Les contacts institutionnels *255*
4.3.7. L'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisa *255*

5. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC LA ROUMANIE, ETAT POST-COMMUNISTE 262

5.1. DELIMITATION DU TERRITOIRE 263
5.2. MINORITES 265
5.2.1. Situation de la minorité roumaine en Hongrie *265*
5.2.2. Situtation de la minorité hongroise en Roumanie *268*
5.2.2.1. Généralités 268
5.2.2.2. Les cadres juridiques 270
5.2.2.3. La situation concrète 276
5.3. ECONOMIE 280
5.3.1. Généralités *280*
5.3.2. La zone frontalière *284*
5.4. LES CONTACTS NON-INSTITUTIONNELS 287
5.4.1. Au niveau local *287*
5.4.2. Au niveau des « kistérség » (niveau NUTS IV) *289*
5.4.3. Au niveau des comitats *290*
5.4.4. Les contacts entre les établissements d'enseignement supérieur *291*
5.5. LA COOPERATION ECONOMIQUE 291
5.6. LES TRANSPORTS 294
5.7. COOPERATION ECOLOGIQUE 296
5.8. ANALYSE DE SWOT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES DANS LA SECTION ROUMANO-HONGROISE 299
5.9. LA COOPERATION CONCRETE A TRAVERS LE PROGRAMME PHARE CBC ET CREDO 301
5.10. LES EUROREGIONS 306

6. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC L'UKRAINE, ETAT SUCCESSEUR DE L'EX-UNION SOVIETIQUE 309

6.1 DELIMITATION DU TERRITOIRE 310
6.2. LES MINORITES ETHNIQUES 313
6.2.1. La minorité ukrainienne en Hongrie *313*
6.2.2 La minorité hongroise en Ukraine *315*
6.2.2.1. Généralités 315
6.2.2.2. Les droits à l'égard des minorités ethniques en Ukraine 316
6.2.2.3. La situation actuelle de la minorité hongroise 322
6.3. ECONOMIE 327
6.3.1. L'Ukraine *327*
6.3.2. La zone frontalière *331*
6.4. TOURISME ECONOMIQUE ET FLUX DES TRAVAILLEURS DANS LA ZONE CONCERNEE 335
6.5 COOPERATION ECONOMIQUE ET DE TRANSPORT 337
6.6. LES CONTACTS INSTITUTIONNELS 340
6.7. LES EUROREGIONS 342
6.7.1. L'Eurorégion Carpates *342*
6.7.2. Interregio *346*

7. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC UN ETAT ISSU DE UNE PARTITION RECENTE : LA SLOVAQUIE **347**

7.1 DELIMITATION DU TERRITOIRE 348
7.2. LES MINORITES ETHNIQUES 354
7.2.1. La minorité slovaque en Hongrie *354*
7.2.1.1 Généralités sur la minorité slovaque en Hongrie 355
7.2.1.2. La situation de l'enseignement de la minorité slovaque en Hongrie 356
7.2.1.3. La situation culturelle de la minorité slovaque en Hongrie 357
7.2.1.4. Les médias destinés à la minorité slovaque en Hongrie 358
7.2.2. La minorité hongroise en Slovaquie et sa problématique *359*
7.2.2.1. Généralité 359
7.2.2.2. Les cadres juridiques 362
7.2.2.2.1. Les dispositions constitutionnelles de 1992 362
7.2.2.2.2. Les traités internationaux concernant la minorité hongroise en Slovaquie 364
7.2.2.2.3. La politique de valorisation du slovaque 365
7.2.2.2.4. Les droits linguistiques en matière administrative 367
7.2.2.2.5. Les droits linguistique en matière d'éducation 369
7.2.2.2.6. Les droits linguistique en matière culturelle 370
7.2.2.3. Les organisations civiles au sein de la minorité hongroise en Slovaquie 370
7.2.2.4 Situation de l'enseignement 371
7.2.2.5. Les médias 377
7.2.2.6. La situation culturelle de la minorité hongroise en Slovaquie 379
7.3. LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA ZONE 380
7.3.1. Généralités *380*
7.3.2. Analyse détaillée *385*
7.4. LE ROLE DU DANUBE DANS LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE 389
7.5. LE TOURISME 394
7.6. LES COOPERATION INSTITUTIONNELLES 400
7.7. PROGRAMME PHARE CBC 402
7.7.1. Projets trilatéraux *402*
7.8. EUROREGIONS EN MARCHE 405
7.8.1. Hármas Dunavidék Eurorégió/ Eurorégión Podunajskeho Trojsploku *405*
7.8.2. Vág-Duna-Ipoly Eurorégió / Eurorégión Vah-Dunaj-Ipel *407*
7.8.3. Eurorégion «Ister-Granum» *410*
7.8.4. Eurorégion Ipoly/Ipel *411*
7.8.5. Eurorégion Neogradiensis *413*
7.8.6. Sajó-Rima Eurorégió / Eurorégión Slane-Rimavské *414*
7.8.7. Eurorégion Kassa/Košice-Miskolc *416*

8. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES **418**

CONCLUSION GENERALE **426**

SUMMARY **442**

ÖSSZEFOGLALAS **459**

BIBLIOGRAPHIE **474**

LISTES DES FIGURES **519**

LISTES DES TABLEAUX **521**

LISTE DES CARTES **526**

ANNEXES **528**

INTRODUCTION

La chute des murs et la fin du communisme en 1989 puis la disparition de l'Union Soviétique en 1991 ont eu pour effet de mettre un terme à la coupure en deux de l'Europe par les effets du Rideau de Fer. Depuis 1945, les flux et les gravitations traditionnelles avaient été sectionnés et annihilés par cette coupure radicale mais artificielle. Deux mondes vivaient côte à côte avec des échanges de biens et de personnes réduits à un minimum.

Cette thèse cherchera à démontrer en quoi l'ouverture des frontières de la Hongrie avec les Etats limitrophes transforment les périphéries grâce, notamment, aux effets de la coopération transfrontalière.

Tout d'abord il convient de définir précisément le sujet exact de la recherche scientifique: Cette thèse vise à examiner la situation de la coopération transfrontalière sur les sept sections frontalières de la Hongrie et à travers de cette étude, à analyser la modification de la fonction de la frontière durant la période examinée : 1990 - 2003. La période choisie est directement liée au changement du système politique et économique dans les PECO.

Durant ces années une série de changement est intervenue dans la vie des pays concernés. Le nombre des pays voisins de la Hongrie s'est élevé de cinq à sept. (La Yougoslavie s'est décomposée: en 1991 l'État croate a été proclamé, idem pour la Slovénie indépendante. En 1991, suite à la dissolution de l'URSS, l'Ukraine est devenue pays voisin de la Hongrie, en 1993, la Tchécoslovaquie s'est partagé en deux: la République Tchèque et la Slovaquie, la Slovaquie devenant le « nouveau » pays voisin de la Hongrie.) Les pays voisins actuels de la Hongrie sont: l'Autriche, la Slovénie, la Croatie, la Serbie et Monténégro, la Roumanie, l'Ukraine et la Slovaquie. Tous ces changements eurent des conséquences sur le développement de la coopération transfrontalière.
Parmi les sept pays, un seul ne connait pas les bouleversements causés par le changement du système politique et économique, c'est l'Autriche.

Je comprends par coopération transfrontalière tout type de coopération entre les zones frontalières adjacentes. La thèse examine dans ces zones frontalières non seulement les coopérations y fonctionnant, mais aussi les relations aux niveaux supérieurs qui ont ou peuvent avoir un effet sur la zone frontalière délimitée ou des projets concrets s'y réalisent dans leur cadre.

Des approches différentes du sujet

Le sujet traité est pluridisciplinaire et touche plusieurs sciences tout d'abord la géographie (géopolitique, géographie humaine, géographie naturelle), la cartographie, l'économie, la statistique, l'histoire, le droit, les recherches sur les minorités et la sociologie, et partiellement la psychologie.

L'approche fondamentale de cette thèse sur la coopération transfrontalière et sur ses effets est bien évidemment géographique, c'est-à-dire je me concentre sur la description des faits au sein de la coopération transfrontalière en prenant soin de les placer dans leur cadre (topographie, infrastructure, tissu urbain) et l'explication des contacts existants dans le champ des acteurs, et à l'étude de leur répartition spatiale. Il s'agit d'une étude sur le phenomène de coopération transfrontalière et d'un essai de délimitation de ses effets dans l'espace.

D'autre part je fais une analyse sur le rôle des différents acteurs sur le terrain (la population et la minorité concernée, les organisations civiles et administratives, etc.) dans la coopération transfrontalière qui entre dans les champs sociaux. La recherche incorpore aussi des éléments juridiques lorsque j'essaie d'analyser les différents droits des minorités vivant des deux côtés de la frontière. Le phenomène doit également être étudier du point de vue politique et historique.

Méthodologie

La recherche scientifique a consisté en une étude bibliographique théorique et en une étude de terrain. Dans la première phase de la recherche, l'accent a été mis sur l'étude bibliographique qui concerne les sources internationales: les œuvres d'auteurs scientifiques francais, anglo-saxons, et de chercheurs de l'Europe de l'Est, particulièrement les travaux de chercheurs hongrois.

Pour que l'analyse des sections frontalières soit bien liée au cadre théorique de cette thèse il semblait logique de donner une perspective historique des frontières de la Hongrie.

Après la consultation de livres, de journaux, de cartes, et de sites web, le travail sur le terrain a été réalisé. Depuis le printemps 2000, j'ai passé dans les zones transfontalières plusieurs dizaines de semaines : durant les quatre ans de recherche j'ai fait 28 000 km en voiture le long de la frontière de la Hongrie, et le nombre de mes passages de frontière s'élève à 80.

Durant mes déplacements l'observation simple était un moyen efficace de saisir les effets frontaliers sur l'espace examiné. Ainsi j'ai expérimenté moi-même la fonction de coupure de la frontière lors des passages.

Parmi les méthodes empiriques choisies, outre l'observation du terrain, l'accent a été mis sur les interviews des deux côtés de la frontière. Dans ce cas-là, les maires des villes et des communes ou les experts de l'administration publique ont été interviewés. Il est clair qu'il était impossible de prendre contact avec tous les maires de villes et de villages. Le choix des communes et des villes pour les interviews a été fait en fonction de leur taille et de leur rôle au sein du tissu urbain décisif. Du 1er juin 2000 au 1er juin 2003 environ 200 à 300 courriers ont été envoyés et des coups de téléphone ont été donnés aux maires des communes hongroises et à leur collègues voisins pour prendre des rendez-vous. Malgré les préparations élaborées, il est arrivé exceptionnellement que le maire ou le représentant en question fût absent au rendez-vous. Des discussions fructueuses ont été réalisées sur chaque section frontalière, soit 103 cas au total. Les différentes langues des sept pays voisins m'ont posé moins de problèmes dans les recherches empiriques que dans le rassemblement des données, par le fait qu'à la zone frontalière des pays voisins vit une minorité hongroise qui m'a fait la traduction si nécessaire.

En plus des maires et des experts de l'administration publique, diverses personnes, autorités locales et nationales, instituts de recherches ont été contactés (la Police de frontière hongroise, l'Administration douanières hongroises, les instituts de recherches des études régionales de l'Académie Hongroise des Sciences, les offices statistiques, des ministères, des institutions européennes, l'administration des différentes eurorégions, des communautés de travail, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les bureaux d'études, des Universités, etc.).

Au cours de mes séjours et des différents déplacements, j'ai pu enrichir mes connaissances non seulement en observant la façon dont les choses s'organisent mais aussi en questionnant les habitants de la zone frontalière des deux côtés. Un questionnaire de trois pages a été préparé a cet effet (en hongrois, et dans les sept langues des pays voisins, voir annexes) destiné à la population des deux cotés de la frontière. En raison de la forte représentation de la minorité hongroise dans certaines zones frontalières (slovaque, roumaine, serbe, ukrainienne) la majorité des questionnaires ont été rempli en hongrois. Le contenu des questionnaires était identique pour toutes les sections frontalières, seulement deux questions ont été adaptées aux circontances locales: celles sur les eurorégions et sur le type de projet européen existant. Le but des ces enquêtes étaient de mieux connaître le sentiment de la population sur la fonction actuelle de la frontalière internationale et de mieux comprendre les actions des différentes acteurs du terrain. 1955 questionnaires ont été réalisé directement, partiellement par l'auteur et avec l'aide d'enquêteurs bien préparés (étudiants, experts de

l'administration des communes) de chaque côté de la frontière. Le traitement des données a été réalisé par le logiciel SPSS.

Le questionnaire préparé englobe une demande sur le dessin des frontières (cartes mentales), qui ont été également préparés. Leur nombre n'a pas atteint le tiers des questionnaires.

Les sources statistiques et leur problématique

Un élément important de l'étude est l'analyse des données statistiques. Le rassemblement de données statistiques a été entièrement alourdi par le fait que la cible de recherche est un tel espace réparti sur différents pays. Par voie de conséquence le type des données et la méthodologie des offices statistiques ne sont pas pareils, pas plus que les niveaux administratifs et les systèmes d'administration.

Les différents niveaux administratifs ont des pouvoirs différents, ce qui ne facilite pas la comparaison. En somme, il paraît impossible de trouver des données statistiques territoriales aux niveaux NUTS IV et V. Dans le cas de la Serbie et Monténégro et de l'Ukraine même les données économiques au niveau NUTS III ne sont pas accessibles. Dans certains pays une partie des données statistiques a été accessible uniquement en langue officielle du pays (Serbie et Monténégro, Ukraine, Slovaquie, Roumanie), ce qui a ralenti le traitement des données et a augmenté les frais. Lorsque les obstacles linguistiques ont été vaincus, et les données statistiques existaient pour le même niveau administratif, dans ce cas-là, soit les types de données n'étaient pas comparables, soit les séries temporelles concernaient des périodes différentes. J'ai utilisé toutes les données accessibles, et j'ai fait la calcul quand il s'est avéré qu'il y aurait un intérêt fort à les démontrer.

Malgré toutes les difficultés expérimentées, les séries de données (territoriales) utilisées dans cette thèse représentent bien la situation des territoires frontaliers.

La compilation commune des données de la part des pays limitrophes dans la zone frontalière est un phénomène inconnu dans le cas de la Hongrie et de ses pays voisins. Il n'existe pas un bureau d'études qui s'occupe des problèmes spéciaux de toutes les zones frontalières. Certes les eurorégions commencent à ouvrir de plus en plus d'agences de développement qui se chargent de s'occuper de la création des base de données. Les types de ces données sont aléatoires, et elles sont limitées au territoire des eurorégions concernées.

Comme la qualité des données ne permet pas une analyse approfondie l'auteur préfère utiliser des méthodes complémentaires comme l'analyse SWOT.

La compilation des données s'est achevée en août 2003.

Les dénominations

Je vais utiliser pour les découpages territoriaux officiels hongrois les termes suivants.

L'unité territoriale au niveau NUTS IV s'appelle « kistérség » en hongrois, un terme français convenable n'est pas connu par l'auteur.

Il existe plusieurs termes qui désignent le « megye » hongrois (unité administrative au niveau NUTS III) en français : le département, ou le comitat. J'utilise le mot « comitat » car les compétences et les fonctions des départements français sont différents de ceux du « megye » hongrois.

Au niveau NUTS II, en Hongrie se place 7 régions (encore sans compétence), quand j'utilise le mot « région » dans ce contexte, je précise toujours son nom exact (par exemple Région Transdanubie Ouest). Lorsque j'utilise « région » dans le sens large du terme (sans nom exact), je fais appel à des notions de complémentarité et de cohérence fonctionnelle. Par contre, j'exclus l'utilisation du terme « région » pour les territoires situés de part et d'autre d'une frontière, puisque à l'heure actuelle il est encore très discutable de parler de région.

Un principe m'a guidé pour l'orthographe des toponymes, celui de les garder en langue originale. Dans les cas où le toponyme a un nom bien connu en hongrois, je l'ai indiqué à côté (par exemple Murska Sobota / Muraszombat). Dans le cas où le toponyme a un nom bien connu en français, je l'ai utilisé (par exemple Vienne, Belgrade). Pour toute autre unité géographique, j'ai essayé d'utiliser le nom français – s'il était possible – d'après Foucher (1993).

Structure de la thèse

La thèse consiste en 7 chapîtres dont le premier contient les différentes théories et concepts sur les frontières et sur la coopération transfrontalière. Le deuxième chapître est consacré à l'histoire des frontières de la Hongrie et partiellement il traite des droits juridiques des minorités nationales et ethniques vivant en Hongrie. Les chapîtres suivants exposent successivement la coopération avec des pays voisins, ils démontrent les relations existantes et analysent le profondeur de ces contacts, notamment suivant cet ordre : la coopération avec l'Autriche, avec les pays de l'ex-Yougoslavie (Slovénie, Croatie, Serbie et Monténégro), avec la Roumanie, l'Ukraine et la Slovaquie. La structure des chapîtres se ressemble partiellement, elle montre des traits communs. Tout d'abord il faut souligner que l'analyse est faite selon le principe de complémentarité : Pour chaque section frontalière, l'analyse est faite parallèlement, les deux côtés de la ligne frontalière. Dans cette optique je présente les

minorités, leurs conditions de vie, leurs organisations civiles, la situation de l'enseignement, la vie culturelle, la situation juridique dans le pays où ils vivent, etc. Malgré le fait que du côté hongrois, sur certaines sections frontalières la présence d'une minorité ne soit pas forte, je traite quand-même leur situation, puisque le rôle des minorités dans la relation peut être décisif. (Le rôle de création du conflit des minorités s'est avéré plusieurs fois au cours de l'histoire.) La structure complémentaire des chapîtres n'est pas identique, elle est adaptée aux circonstances locales, mais elle comprend toujours les points suivants : la situation économique du pays voisin, les relations générales des deux pays concernés, les relations de transport et la représentation socio-économique de la zone frontalière examinée à travers des données territoriales disponibles.

Les contacts transfrontaliers sont analysés selon leurs sujets : les contacts culturels, éducatifs, économiques ; tout comme les contacts des municipalités locales, des organisations civiles et des unités administratives. Cette thèse ne cherche pas la distinction parmi les contacts énumérés, chaque contact est présenté selon son poids et sa profondeur réelle. Il n'y a pas de place dans cette thèse pour des contacts avec des organisations illégales. Seuls les les contacts publics sont traités.

Les projets concrets des programmes européens spéciaux (INTERREG, PHARE CBC) destinés à faire développer les zones frontalières sont énumérés ou parfois détaillés dans des chapîtres différents. Ensuite, les fruits les plus directs de la coopération transfrontalière, les eurorégions, sont détaillés dans la section frontalière à laquelles elles appartiennent selon leur localisation. Dans les cas où plusieurs pays limitrophes de la Hongrie font partie d'une eurorégion, cette eurorégion est présentée en une seule fois. Dans des autres sections touchées, l'auteur fait uniquement référence à son existence.

A chaque analyse de la coopération transfrontalière, l'auteur donne une délimitation de la zone frontalière des deux côtés de la frontière. Cette délimitation n'est pas une conception *a priori*, mais l'un des résultats des recherches, donc *a posteriori*. Cette délimitation est placée dans l'analyse de la zone frontalière et non pas parmi les résultats de cette recherche pour que le lecteur comprenne mieux les résultats. Bien sur, il s'agit, dans ce cas-là, d'une recherche des effets frontaliers : les effets qui partent de la ligne frontalière internationale et qui s'étendent sur un espace plus ou moins épais des deux côtés de la frontière. Ainsi, la délimitation de cette zone frontalière est donnée au début de chaque chapître.

1er chapitre

LES FRONTIERES EUROPEENNES: THEORIE ET CONCEPTS

1.1. DEFINITION DES FRONTIERES

1.1.1. Des sens multiples

La notion de frontière au niveau international est très complexe. Selon les recherches étymologiques françaises le mot « frontière » vient à l'origine de l'adjectif féminin du substantif front: frontier, frontière. Cette signification est d'abord militaire: « aller en frontière » pour faire front. Cette relation étymologique forte entre « front » et « frontière » montre qu'il doit y être une logique réelle entre ces 2 mots, car beaucoup de frontières d'aujourd'hui servaient auparavant de fronts concrets. L'inverse est également vrai.

Il convient de souligner concernant le mot frontière que dans la langue anglo-saxonne existent trois mots différents recouvrant précisement les différents notions de frontière. *(Pradeau, 1993)*

- The „boundary" correspond à la frontière au sens strict du terme. Il désigne la ligne frontière, la limite politique, juridique, la compression de souveraineté. Cette frontière est equipée en ses points de franchissements: routiers par exemple, de barrières et de postes de contrôle.
- The « border » traduit un vieux terme français: « marche », qui n'est plus la seule ligne frontière, mais un espace frontalier plus ou moins contrôlé par la puissance étatique dont il dépend. Les connotations d'insécurité et de poids du militaire sont fortes dans ce cas.
- The « frontier » correspond à peu près à la notion française de « front pionnier ». Celui-ci peut-être en relation avec une frontière dans le mesure où l'expansion du peuplement part souvent du centre vers la périphérie. Cette relation peut être faible, même nulle lorsqu'il s'agit d'un front pionnier strictement interne au pays considéré. Parfois, certains de ces fronts atteignent et même débordent les frontières politiques.

1.1.2. Définition (identification) des frontières par des encyclopédies

Définition du Dictionnaire de Géographie *(P. Baud – S. Bourgeat – C. Bras, Hatier, 1997, 140)*: « La frontière est une limite séparant deux zones, deux Etats. Elle représente une rupture souvent franche entre deux modes d'organisation de l'espace, entre des réseaux de communication, entre des sociétés souvent différentes et parfois antagonistes. La frontière a donc une forte implication géographique."

« La frontière est un thème littéraire classique, illustré en particulier par des œuvres majeures comme « Les Désert des Tartares » de D. Buzatti ou « Le Rivage des Syrtes » de J. Gracq (un géographe): l'espace, la solitude, l'inconnu, le danger, la limite … y sont récurrents » *(Pradeau, 1994)*. C'est un élément politique toujours majeur de cloisonnement de l'espace terrestre.

Définition de Larousse de poche *(1990, 249)* pour la frontière, n.f. „Limite qui sépare deux Etats. Limite, lisière."

Définiton du Micro Robert *(1992, 569)* Frontière n.f. 1. Limite d'un territoire, ou séparant deux Etats ⇒ démarcation – Zone située près de cette limite, marche. Frontière naturelle constituée par un obstacle géographique. Postes de police et de douane installés à la frontière 2. Abstrait. Limite, séparation.

Définition du Dictionnaire de Géopolitique *(A. Chauprade – F. Thual, Ellipses, 1999, 514-516):* « La frontière joue un rôle central en géopolitique, dans la mesure où elle participe de la définition des Etats. Il convient de se concentrer sur l'analyse des fonctions politiques des frontières et sur la conflictualité qui peut découler de leur définition. Tout Etat est inscrit dans un territoire autour d'une capitale qui occupe en général un rôle central dans l'organisation de l'espace qu'il circonscrit par une frontière condition de son existence et de sa sécurité. »

1.1.3. Définition des frontières par des chercheurs

Il est très difficile d'interpréter des définitions des frontières, car rien en les enonçant, on se trouve devant deux sens possibles : la frontière peut être interprétée comme une ligne ou bien une zone. Cette distinction dépend donc de la personne. Les dictionnaires évoquent d'abord et le plus souvent la ligne concrète, qui sépare deux entités territoriales différentes. C'est cette notion qui apparaît au quotidien dans la mentalité des gens. Les chercheurs (géographes, économistes) ne se contentent pas d'une définition simplificatrice, ils évoquent également la zone de frontière aussi en essayant d'en faire la typologie. Ainsi, la définition et la typologie des frontières n'est que difficilement séparable.

La notion de frontière est riche de sens. Elle est polysémique, et dépend du point de vue auquel l'analyste se place. Ce fait peut expliquer la diversité des typologies développées au cours du temps par les auteurs. On peut constater qu'aucune typologie n'a réussi à satisfaire pleinement les analystes car dans la littérature des frontières il n'existe pas un « standard » de typologie qui soit largement accepté par tous les spécialistes, analystes.

« La frontière est un élément politique toujours majeur de cloisonnement de l'espace terrestre" – ont défini Duplessy et Morel *(Pradeau, 1994)* dans leur ouvrage « Gros temps sur la planète ».

Le mot frontière est lié tout d'abord à l'Etat, car le monde est organisé en Etats limités par des frontières. C'est un moyen essentiel pour les sociétés humaines de maîtrise de l'espace et du passage. Tout changement dans ce domaine: disparition ou émergence d'Etats ou de frontière est un évenement majeur pour la société humaine qui se traduit encore de nos jours par des réactions multiples, souvent menaçantes (guerre de Yougoslav à Kosovo). J. Ancel (1938) les appelle « des isobares politiques », Coquery-Vidrovitch (1981) les nomme: les limites de compression de souveraineté. Selon C. Pradeau (1994) la frontière est « une discontinuité de l'organisation de l'espace géographique ». La définition donné par P. Claval (1974) de la frontière: « C'est un lieu d'externalités originales ». Le point de vue de A-L. Sanguin (1983) professeur géographe français sur la frontière: « La frontière est un fait social qui met l'accent sur 3 facteurs en interaction: les relations, l'espace et le temps. Une modification de la frontière ou de ses fonctions peut affecter soit les relations, soit l'espace soit le temps. »

H. Dorion (1963), géographe canadien constate à leur propos que « Les frontières permettent de mieux saisir les éléments typiques des espaces où elles s'insèrent. »

Selon M. Foucher (1991) la frontière est donc « l'objet géopolitique par excellence, puisque c'est le lieu privilégié d'articulation de politique et du spatial: tracer et gérer une frontière sous des actes essentiels de géopolitique appliquée. »

Une définition opératoire a été donnée par M. Foucher dans son œuvre « Fronts et frontières » *(1991, 38-39.):* « La frontière est une discontinuité géopolitique, à fonction de marquage réel, symbolique et imaginaire", et il rajoute une définition fonctionnelle: « Les frontières sont des structures spatiales élémentaires de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique, et de marquage, de repère, sur les trois registres du réel, du symbolique et de l'imaginaire. »

Il entend par « fonction de réalité » : la limite spatiale de l'exercice d'une souveraineté dans ces modalités: ligne ouverte, entrouverte, ou fermée. Au niveau du symbolique la frontière signifie l'appartenance à une communauté politique inscrite dans ce territoire. L'imaginaire connote le rapport à l'Autre, voisin, ami ou ennemi, donc la relation présente à soi-même et à sa propre histoire.

Un géographe hongrois J. Nemes Nagy, dans son livre « L'espace dans des recherches sociales » (1998) examine les frontières comme les divisions horizontales de l'espace. Il constate que la frontière n'est qu'un outil général de la division de l'espace, mais un élément spécifique de l'espace, le plus recherché. Il examine la définition de la frontière par la définition mathématique[1], et il aboutit à la découverte que même dans la définition des frontières des maths, l'accent est mis sur le caractère de séparation de la frontière. Pour lui, la notion de la frontière est liée à quatre significations:

1) frontière impliquant la notion de séparation – lignes de frontières, « barrier function" »
2) zone de filtre
3) zone de frontier
4) zone de contact

Il présente un problème spécifique (transition spatialle continuelle) de définiton de la ligne ou de la zone de frontière quand certains phenomènes sociaux passent par la ligne et la zone frontière sans rupture spatial.

J. Rechnitzer (1999) professeur économiste hongrois dans son œuvre « La frontière sépare et réunit » définit la frontière comme une ligne symbolique, une démarcation (d'un territoire) indiquant la séparation des territoires, où l'influences d'un Etat souverain commence et l'influence d'un autre se termine.

Selon Antoine S. Bailly (1997) « les frontières sont un produit social progressivement construit par les sociétés pour diviser le monde. La frontière sépare ainsi des états anciens et nouveaux et permet de qualifier pays, régions, nations, grands ensembles supra-nationaux. »

1.1.3.1 La problématique de la définition des frontières

En anglais il existe trois termes techniques pour le mot frontière: frontier, boundary, border. En français le mot « frontier » doit être traduit par « régions frontières », pour l'expression « boundary » et « border » la traduction correcte française est « lignes frontières ». Malheureusement l'usage courant français utilise frontières pour « boundary » et « border » et fronts pionniers pour « frontier ». *(Pradeau, 1994)*

Prescott écrit (Prescott, 1978, 33) « les géographes politiques utilisent le mot « frontière » selon deux acceptions: soit le mot renvoie à la division politique entre deux pays et renvoie à

[1] La frontière d'un ensemble et l'ensemble des points que dans leurs n'importe quel exigu environs il y a au moins un point dans l'ensemble et au moins un point en dehors de l'ensemble (la frontière n'est pas nécessairement dans l'ensemble).

la division entre deux parties d'un pays, soit la frontière est une zone. Rien n'autorise les géographes à utiliser les termes « boundary » et « frontier » comme des synonymes, bien que cette confusion, qui est une erreur élémentaire, soit assez répandue."

J. House écrit en 1980 *(Foucher, 1989)* que la frontière (frontier) est une zone s'étendant des deux côtés d'une ligne qui démarque une frontière (boundary) internationale, tentant ainsi de reconcilier les deux conceptions.

La distinction anglo-américaine présente l'inconvénient de considérer les frontières comme des objets en soi. Elles ne sont que les enveloppes linéaires d'ensembles spatiaux de nature politique – dans leur genèse – dans le cadre desquels on décidera que, selon les circonstances, la frontière sera fermée ou ouverte, la ligne perméable ou étanche, ligne et zone correspondant en fait à deux ordres de grandeur différents.

Les géographes depuis Lösch, se sont surtout intéressés au phénomène frontalier comme base de constructions régionales originales: la frontière a un effet déformant par rapport à des interactions théoriques, puisqu'elle bloque ou modifie l'extension d'un champ par troncation *(Hagget, 1973 – Foucher, 1989)*.

La solution du débat se trouve dans le concept de Moodie *(Foucher, 1989)*. Il souligne, lui, que la ligne est un concept politique et juridique, alors que seule la zone est le concept géographique. Il appartient aux juristes, aux politologues ou aux diplomats de traiter de la nature politique des frontières, les géographes devant se contenter, d'étudier un type particulier de configuration régionale mixte.

1.1.4. La définiton de la région frontalière

1.1.4.1 Approche économique de la région frontalière par Ratti

Pour mieux comprendre les raisons de la prise en compte des régions frontalières dans la politique régionale européenne, il est utile de connaître quelques distinctions à propos de la notion de « région frontalière »:

Remigo Ratti (Professeur d'économie régionale et d'économie des transports à l'Université de Fribourg) préfère le terme de « zone frontière » prise comme « ligne de séparation », qui est « essentiellement le fruit de préoccupations d'ordre national et de politique internationale. Ce type de frontière dévalue ou même annule certaines caractéristiques constituantes de la région. »

« La frontière peut être envisagée en tant que facteur de contact. Dans ce sens, elle n'est plus une ligne, mais bien un espace fonctionnant comme élément d'intermédiation entre sociétés et collectivités différentes. Dès lors il convient de parler de « région transfrontalière », qui valorise les préoccupations liées à l'organisation de l'espace et à la gestion globale, en tenant compte des facteurs socio-culturels et identitaires. »

Remigo Ratti cite deux fonctions des frontières : « facteur de séparation » entre systèmes politico-institutionnels différents et « facteur de contact » entre sociétés et collectivités différentes.

Les effets des deux facteurs déterminent trois types de frontière :

a) « frontière-barrière »-où les facteurs de séparation et de fermeture sont prépondérants, et où des effets économiques de pénalisation apparaissent.

b) « frontière-filtre »-où la frontière est relativement ouverte, mais filtrée par les politiques nationales, et le développement économique a un effet juxtaposé.

c) « frontière-zone de contact »-où « frontière de contact »

Le développement économique se présente selon un processus de normalisation-intégration (coopération transfrontalière)

FONCTIONS ET EFFETS DE LA FRONTIERE

La frontière est un concept duel : elle est à la fois :	
facteur de séparation entre systèmes politico-institutionnels différents	facteur de contact entre sociétés et collectivités différentes

Frontière-barrière	Frontière-filtre	Frontière-zone de contact
les facteurs de séparation et de fermeture sont prépondérants	la frontière est relativement ouverte, mais „filtrée" par les politiques nationales	la fonction de contact prévaut
effets économiques de pénalisation	développement économique à effets juxtaposés (segmentation, rentes différentielles, rentes de positions)	développement économique selon un processus de normalisation-intégration (coopération transfrontalière)

Source : Ratti, 1993.

Remigo Ratti distingue dans « la problématique de la frontière et du développement des régions-frontières » la frontière dans le temps, et dans l'espace. « La frontière peut, selon le cas, être considérée comme

- « fixe » ou « mobile » dans le temps ;
- « ligne » ou « zone » dans l'espace. »

Figure 1 : Typologie de situations déterminées par la problématique de la frontière

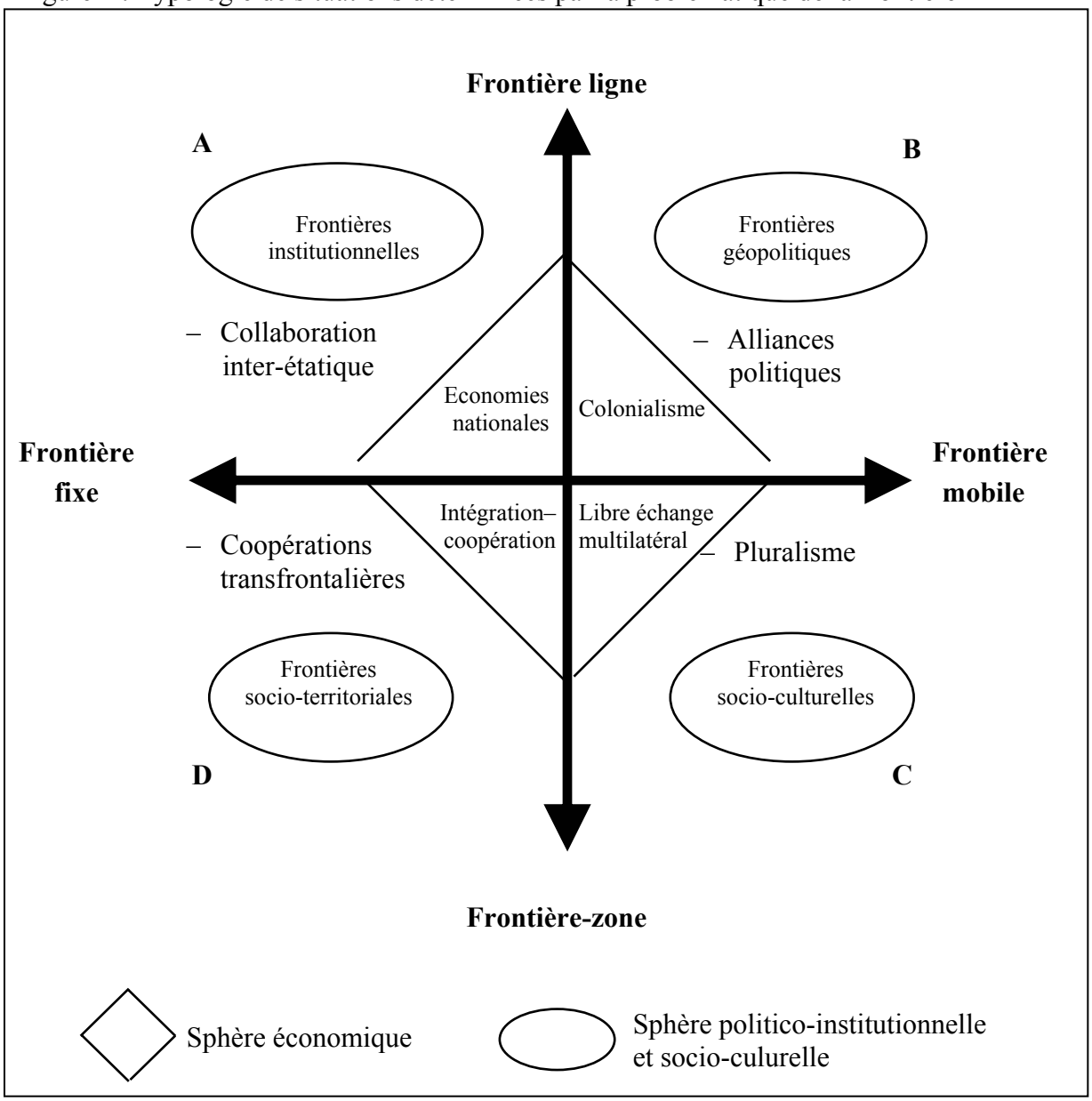

Source: Ratti, 1993.

« Le quadrant « A »", défini à l'intérieur des caractéristiques de « frontière-ligne » et de « frontière-fixe » est bien celui du domaine des frontières institutionnelles et des relations inter-étatiques typiques de la phase historique de la construction des Etats-Nations.

Le quadrant " B ", avec la combinaison des caractéristiques de « frontière-ligne » et celles de « frontière-mobile » évoque le domaine de la géo-politique, avec ses sphères d'influence mobiles, ses alliances politiques.

Le quadrant“ C ” , celui de combinaison entre une frontière perçue comme mobile et vécue en tant que « frontière-zone » se prête bien à cerner le domaine des frontières culturelles et des coutumes et implique le pluralisme des structures et des identités. (Mlinar,1992)

Le quadrant“ D ”, évoquant les situations où il y aurait à la fois la frontière dans son rôle de ligne de démarcation (frontière-fixe) entre deux réalités institutionnelles et la frontière dans son rôle de contact entre collectivités situe le domaine des frontières socio-territoriales et la problématique de la coopération transfrontalière. Cette situation recouvre la phase actuelle de la construction européenne. »

Parmi les quatre quadrants, celui de D est le plus intéressant à examiner, car dans ce cas-là, l’auteur analyse la situation actuelle de l’Union Européenne, où coexistent frontière fixe et frontière de contact. Il suffit de penser à la frontière de l’Est entre l’Autriche et la Hongrie, où il existe à la fois une grande sélection vis-à-vis des ressortissants des pays non membres de l’Union européenne, et en même temps, une coopération transfrontalière qui commence à se renforcer.

1.1.4.2 Définition des régions frontalières en Europe Centrale

Jacek Wodz et Kazimiera Wodz, géographes polonais distinguent dans leur article *(Wodz, 1997)* sur toute l'Europe Centrale trois types de régions situées à proximité des frontières :

- « les régions frontalières »
- « les régions transfrontalières »
- « les régions à caractère transfrontalier »

« L'Europe Centrale se caractèrise par des régions situées près de frontières étatiques et par des minorités ethniques, culturelles, et nationales. C'est le résultat de l'application de deux logiques géopolitiques, celle de Versailles, et celle de Yalta."

- "Les régions frontalières" sont situées près de la frontières, et la frontière étatique sert en même temps de frontière de la région. Dans ces régions frontalières, il existe un type particulier du patriotisme est appelé "le patriotisme de confins". L'identité régionale est fortement appuyée sur l’identité nationale, et « souvent définie par rapport aux autres, ceux qui habitent de l'autre côté de la frontière et qui servent "d'écran noir" pour définition de leur

propre appartenance régionale et nationale. » Ce type d'attitude à l'égard des voisins de l'autre côté de la frontière est conflictuel. Cette situation existe depuis 1945 et elle a bien servi le pouvoir communiste qui développait la propagande de l'amitié « des pays des frères et des sœurs » et en même temps fermait les frontières devant les coopérations transfrontalières. L'application de principe « divide et impera » peut être retrouvé dans les actes des pays.

- "Les régions transfrontalières" actuelles sont le résultat de la logique de Yalta. (Découpage territorial fait par les politiciens après la deuxième Guerre Mondiale.) Les frontières étatiques coupent en deux- même parfois en trois- des régions ethniques ayant leurs cultures distinctes des autres et même souvent leur sentiment d'appartenance régionale plus développé que leur sentiment d'appartenance nationale. Dans ce type de régions, il y a un grand problème de minorités mais avec une tendance naturelle à développer la coopération transfrontalière. C'est le cas de la région des Sudètes en Pologne.

- "Les régions à caractère transfrontalier" sont le résultat à la fois de la logique de Versailles, et de celle de Yalta. Il s'agit de régions qui, entre les deux guerres, étaient des régions transfrontalières et qui, à la suite de Yalta, se sont retrouvées entièrement dans le territoire d'un seul Etat en gardant, en même temps, quelques traits des régions transfrontalières. P. ex. Le cas de la Haute-Silésie en Pologne. ”

Les distinctions faites par les géographes polonais en ce qui concerne les régions frontalières sont valables pour toute l’Europe Centrale, l’effet des deux logiques géopolitiques (celle de Yalta et de Versailles) est malheuresement présent encore aujourd’hui dans cette partie de l’Europe.

La définition retenue par l’Assemblée des Régions d’Europe (ARE) est celle de la région stricto sensu, mais l’ARE ne tient compte ni des régions insulaires, ni des cas d’espèces particuliers comme les régions extra-européennes appartenant à des Etats du Vieux Continent. (par exemple : la Guyane française , membre de l’ARE, limitrophe du Surinam et du Brésil), telle que l’a définie Jean Labasse**:** « des unités géopolitiques de rang directement subordonné à celui de l’Etat national, organisées institutionnellement comme des entités dotées d’autorités élevées ».

1.1.4.3. La définition de la région frontalière par l'Union Européenne

1.1.4.3.1.La région frontalière dans les textes

Dans le " Livre Blanc de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) ", il existe une définition pour déterminer la région frontalière : « une collectivité territoriale publique située immédiatement au dessous du niveau étatique et ayant une frontière terrestre commune avec une ou plusieurs collectivités du même type, située(s) dans un autre Etat. » *(Centre, 1992, 7)*

" Pendant longtemps, les Communautés Européennes ont refusé d'employer l'expression de "région frontalière". Elles lui préféraient celle de la "zone frontalière" et même parfois celle de "bande frontalière". Par zone frontalière, utilisée dans certains règlements, le droit communautaire entend un espace géographique variable situé entre 15 et 22 km de part et d'autre la frontière. La directive fixe son champ d'application territorial aux zones frontalières situées à 15 km de part et d'autre de la frontière ; le Règlement (C.E.E) n°36/63 du Conseil du 02/04/1963, J.O.C.E n°L62 20/04/1963 p.1314 article 1§1 c, parle de 20 kilomètres et la Directive (C.E.E) n°78/175 du Conseil du 20/02/1978 J.O.C.E n°L54 25/02/1978, p.18 article 1§1 a, parle de 25 km.

Un règlement de la CEE en 1963 parle de 20 km , puis le terme " bande de frontière " sera étendue à 25 km selon une Directive européenne de 1978.

La Commission Régionale Saar-Lor-Lux prône un aménagement du territoire harmonieux sur une bande frontalière de 15 km. *(Instruments et outils d'aménagement du territoire dans la Grande Région Saar-Lor-Lux, 1994)*

1.1.4.3.2 Les différents " types " de régions frontalières

Les régions frontalières d'Europe sont différentes en ce qui concerne la taille, la densité de population, les caractéristiques économiques et le niveau de développement (le poids de l'économie régionale, les infrastructuresles caractéristiques du marché de l'emploi). La Commission Européenne a essayé de les classer en fonction de différents critères.

« Le première critère : le degré d'homogénéité de la région transfrontalière.

Certaines régions frontalières se caractérisent par une identité ou une conscience régionale commune qui font que la coopération transfrontalière se produit naturellement. Cette identité commune peut être liée à des facteurs historiques, culturels, linguistiques par exemple, Nord

du Portugal / Galice (Espagne), Trieste, Italie / Slovénie, Croatie, ou à d'autres facteurs similaires ou à la complémentarité économique, ou encore à la cohérence intérieure de la région. Cette cohérence peut être due à un marché de l'emploi régional dans la région transfrontalière, à une complémentarité rurale/urbaine, avec une ville d'un côté de la frontière desservant un arrière pays rural transfrontalier.

Le deuxième: la situation au long des frontières de l'Union Européenne, soit les régions situées sur les frontières intérieures de l'Union Européenne ou sur les frontières extérieures qu'il s'agisse de régions périphérique peu développées (Grèce/Balkans; Allemagne/Pologne; Autriche/Hongrie. Allemagne/République Tchèque) ou des régions les plus développées d'Europe (Italie/Suisse; Allemagne/Suisse; Autriche/Italie; Scandinavie).

Le troisième : les caractéristiques géographiques physiques en termes de frontières terrestres ou maritimes, ces derniers incluant la Sardaigne (i)/ la Corse (F); le Nord-Pas-de-Calais (F)/ Kent (UK); le Pays de Galle (UK); Irlande, la région de la Baltique, et les îles grecques.

Le quatrième: le niveau de développement et le statut d'objectif de la région au titre des politiques structurelles de l'Union Européenne: des régions les moins développées de l'objectif 1 (souvent les régions rurales périphériques, et parfois certaines régions en déclin industriel) à des régions relativement plus développées de l'objectif 2, 5b et 6, jusqu'au régions relativement plus développées ne relevant pas des objectifs des Fonds structurels, et ici encore situées dans les régions centrales de l'Union Européenne. »

1.2 CONCEPT DES FRONTIERES

1.2.1 Historique du concept des frontières

Malgré le fait que toutes les frontières sont artificielles, durant l'histoire, les frontières se construisaient tout naturellement. Même le mot frontière est beaucoup plus récent (daté du XVème siécle) que les premières limites utilisées autour des premiers états ou empires.

Le changement de la perception des frontières dépendait du système politique, comme durant des siècles les systèmes ont changé, avec le système le contenu et les fonctions des frontières ont varié.

Les sociétés traditionnelles dans l'Antiquité (p.ex les athéniens et le système étrusque) se contentaient d'une borne sacrée pour protéger leur territoire. Le champ conceptuel des grands empires comme Byzance, la Chine était tout à fait différent de celui des sociétés traditionnelles, et voulaient „englober" le monde entier et les cultures. Eux, ils ne possédaient jamais une ligne de frontière ponctuelle qui correspondait à la réalité. Comme les empires avaient vocation à englober le monde entier, ils n'avaient pas besoin d'en montrer les frontières. On peut citer un anti-exemple – la frontière linéaire en Chine – « la Muraille » : il s'agit ici d'une limite qui se trouve dans le centre du pays, tout le reste, au-delà de cette limite est la périphérie. La troisième limite classique est le « limes » de l'empire romain. César y a utilisé la fortification linéaire. Les fonctions des limes dépendaient du voisinage, car là où le contact était bon, le limes est devenu zone de contact, dans le cas contraire, limes fermé.

Du Moyen Age jusqu'au XIXème siècle

En Europe, c'est le féodalisme qui régnait durant le Moyen Age. Ce système politique est construit sur le « regnum ». En Europe de l'Ouest, au XVIIIème siècle, émerge la notion de citoyenneté territoriale, qui porte le nom de « dominium ». Le passage du regnum au dominium impliquait des marques et les gens avaient besoin psychologiquement des frontières.

En 1789, la révolution française a introduit l'idée de Nation et de citoyenneté dans la mentalité. Son organisation territoriale a créé tout d'abord les Départements en France, qui ont des limites précises. Cette révolution a influencé d'autres pays européens, qui avaient besoin, eux aussi, de limite linéaire précise.

Durant le XXème siècle certaines frontières linéaires commencent à perdre leur fonction de séparation.

Pour le XXème siècle il existe un concept élaboré par A.-L. Sanguin qui insisite sur l'importance des limites naturelles, au début du siècle. Il salue l'idée d'Ancel qui s'élève contre les excès de la notion frontalières naturelles. Selon Ancel « la frontière est un cadre, où l'essentiel n'est pas ce cadre, mais les hommes qui sont encadrés. »

Ainsi la vision la plus communément admise de la perception de la frontière jusque là était celle d'être une barrière.

Dans les années 1980, la perception de la frontière a changé de l'image barrière: on est passé petit à petit à l'image-liaison. Ce changement de paradigme provient en grande partie des travaux des géographes suisses, français, italiens et allemands redécouvrant l'idée de frontières zonales.

L'évolution des frontières au sein de la CE commençait avec le changement de paradigme: de frontière zonale à frontière-lien. Les frontières en Europe de l'Ouest ont commencé à perdre leur fonction de séparation.

Nouvelle fonction attendue de la frontière par des écoles de pensée comme l'Institut de Sociologie Internationale de Gorizia (Italie), la fonction de médiation et d'expérimentation de modèles de vie en commun entre des groupes différents *(Sanguin, 1983).*

En Europe de l'Est, après la Deuxième Guerre Mondiale la géographie politique, au sein de laquelle les recherches des frontières, faisait des sujets négligables (non-soutenus). Les recherches sur les coopérations frontalières ont été, elles aussi, les victimes du système politique, du fait de la structure du régime communiste.

La problématique de la frontière a été absente dans les années socialistes. Cette constatation peut être fausse à première vue, mais elle est bien réelle, parce qu'elle se base sur la structure économique socialiste et sur le centralisme hiérarchique. Ainsi l'intégration de l'économie hongroise dans la division internationale du travail a été faite par les organes d'Etat gouvernementaux via Budapest. C'est la raison pour laquelle il y avait une lacune dans la notion de régions frontalières.

Après1989, le changement du système politique en Hongrie, les recherches menées sur les frontières et les régions frontalières ont pris un grand élan.

La fonction de la frontière selon le modèle de Tóth

Figure 2 : Les contacts possibles typiques des régions frontalières des pays ex-communistes

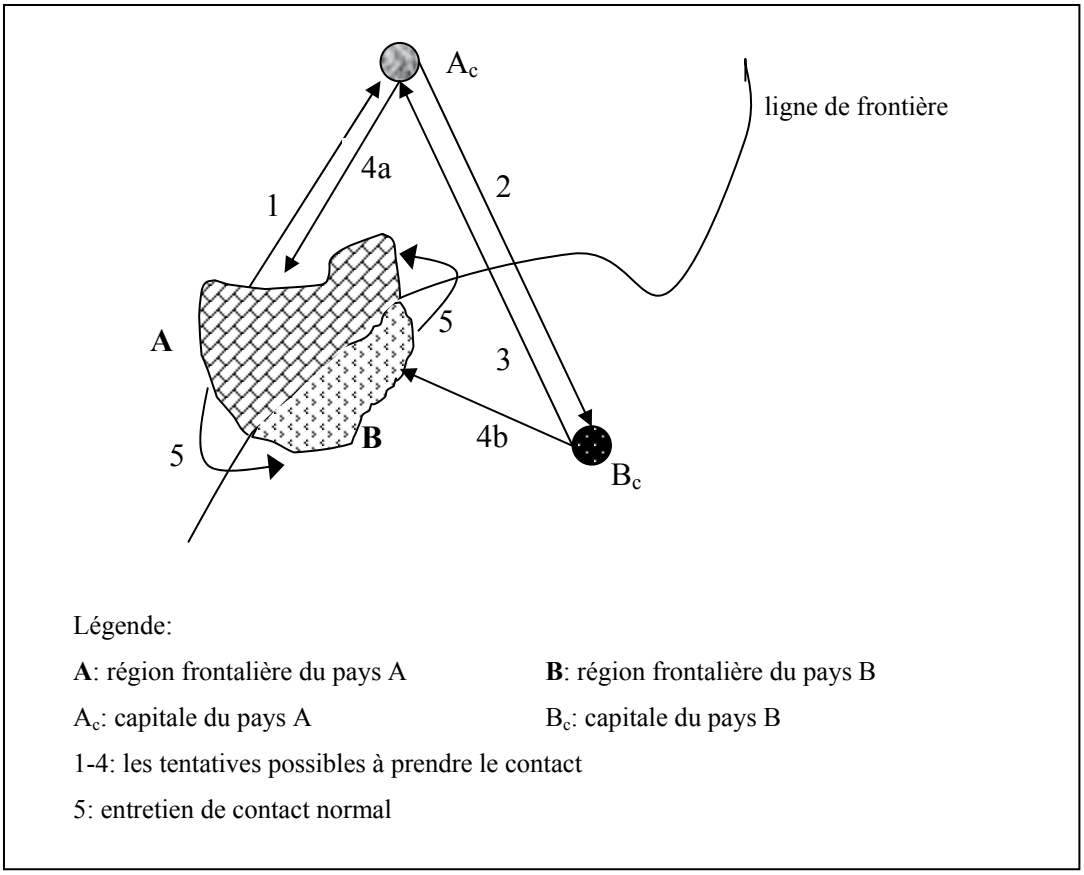

Source: Cséfalvay, 1994

Les représentants d'un comitat hongrois avaient décidé de créer des relations culturelles avec un comitat frontalier au delà de la frontière. Leur souhaits furent transmis devant le forum du Parti Communiste et devant le gouvernement. Si l'idée et la tentative étaient bienvenues par les organes gouvernementeaux du pays voisin, si l'Etat voisin était d'accord avec cette idée, et si gouvernement hongrois l'était aussi, ils acceptaient une prise de contact avec le comitat hongrois. La coopération ne put débuter que quand les comitats et les villes concernés eurent reçu la permission des deux côtés de la frontière. La coopération politique dépendait donc fondamentalement de la relation politique des Etats voisins. Et souvent les contacts ont cessé ou ont de nouveau repris selon la situation politique variable.

1.2.2 Les effets des frontières

1.2.2.1 Les effets des frontières par Raffestin, Guichonnet et Hussy

On distingue, par rapport à la frontière, trois types d'effets: l'effet direct, l'effet indirect et l'effet induit. *L'effet direct* de la frontière pourrait être celui provoqué par le tracé même de la ligne frontière. Ainsi, par exemple, une ligne frontière, en désarticulant un système autrefois intégré, a pu provoquer des doublets fonctionnels qui ne se justifient que parce que la communication normale entre deux zones a été entravée sinon interrompue. Dans le cas de l'effet direct, c'est le tracé lui-même qui est cause d'une réorganisation pour faire face aux nouvelles conditions d'existence, les anciennes conditions ayant été perturbées d'une manière sensible ou même complètement modifiées. Ainsi, par exemple, la nécessité pour des agriculteurs de passer la frontière pour aller exploiter des terres séparées de leur commune d'origine à la suite d'une modification du tracé de la ligne politique est à verser au dossier des effets directs.

L'effet indirect provient du fait que la frontière juxtapose deux types différents de souveraineté politique. Une politique agricole, une politique industrielle, des mesures diverses pouvant toucher les prix, une politique d'encouragement démographique ou les décisions conjoncturelles s'arrêtent naturellement à la ligne frontière mais engendrent des réactions spécifiques de la part des groupes concernés qui sont contraints d'orienter leur action dans une direction déterminée. Il en résulte une organisation originale, différente de celle qui s'exerce au delà de la frontière et où cet ensemble de mesures n'a pas cours. Si bien que les groupes peuvent être amenés à investir d'un côté ou de l'autre de la frontière selon les avantages qu'ils y trouvent; ils peuvent également renoncer à telle activité ou se déplacer pour trouver des conditions de travail plus favorables. La frontière dans ce cas exerce bien un effet indirect en ce sens que ce n'est pas son tracé qui est cause de ce changement mais le fait qu'elle soit limite d'une décision ou d'un ensemble de décisions. C'est en tant qu'organe périphérique délimitant une zone d'action que la frontière exerce un effet indirect.

Enfin, la frontière, par l'obstacle qu'elle représente, par l'arrêt obligé qu'elle implique aux postes douaniers, détermine l'apparition de fonctions spécifiques. Parmi ces dernières, on trouve les agences en douane dont l'intervention facilite les transferts, les bureaux de change, quelques entreprises de transport, des commerces et des hôtels qui sont suscités par les relations particulières qui se nouent à la frontière. Ces fonctions sont induites par la frontière. Elles permettent l'articulation de deux zones par les services qu'elles mettent à disposition *(Raffestin, 1975).*

1.2.2.2 Concept de Reichman examiné par Ratti

Selon Reichman (1989) la frontière est un concept duel qui représente la frontière comme une bande entre la limite d'Etat (concept frontier) et le concept border.

Selon lui *(Ratti, 1994)* il y a deux points de vue différents des effets spatiaux des frontières.

Il distingue deux zones différentes:

1) „border zone" – c'est le point de vue traditionnel, défini comme un territoire qui se trouve directement à côté d'une ligne frontière fixe (dans la plupart des cas institutionnelle) dans lequel les effets socio-économiques sont inexistants.

2) „frontier limit" – où la ligne de frontière n'a plus une fonction de démarcation, mais elle est une limite plutôt mobile.

En utilisant les termes techniques de l'économie, Di Tella (1982) énonce la définition que la frontière est le lieu où les coûts marginaux sont égaux aux prix marginaux. Le procesuss de distribution des biens peut être influencé par les obstacles de communication.

1.2.2.3 Le point de vue de Hansen (la région marche – border region)

C'est peut-être le point de vue le plus fréquemment utilisé dans les études empiriques.Comme « border » signifie « marche », ce n'est plus seulement la ligne frontière, mais un espace frontalier plus ou moins contrôlé par la puissance étatique dont il dépend. La ligne frontière internationale sert de point de base aux analyses, qui privilègient le territoire qui se trouve à côté d'elle. Dans cette zone, il y a différents effets des frontières, qui sont liés directement à la ligne frontière internationale.

Selon Hansen (1977), la vie économique et sociale de la « border region » dépend directement de la proximité de la ligne frontière internationale. Ainsi on peut distinguer : territoires des régions semi-ouvertes ou potentiellement ouvertes, et des régions fermées avec une ligne de frontière naturelle, comme certaines régions dans les Alpes. Il y a deux types de régions soumises à deux forces différentes. Dans la « border region » s'exercent des <u>forces centripètes</u> orientées vers le centre national du pays national, tandis que dans « la transborder région » existent des <u>forces centrifuges</u>, car ce territoire s'étend au-delà de la frontière politique de deux côtés, et ainsi l'effet de la frontière nationale est plus positif de part et d'autre.

Figure 3 : Deux points de vue différents des effets spatiaux des frontières

Définiton (Frontière): • une ligne, zone de réflexion • limite d'un pays • lieu où le prix marginal = le coût marginal	point de vue frontier	Définiton (Border): • territoire à côté de la ligne frontière • entre deux pays un „land"
Perspective: • frontière comme une limite mobile • discontinuité de l'impact spatial acceptée	comment considérer l'impact spatial des frontières de l'approche socio-économique	Perspective: • border comme une ligne fixe • zone du territoire physique
Orientation politique: • large zone de diffusion des phenomènes et intégration économique • réduction des coûts globaux de communication	point de vue border	Orientation politique: • développement régional dans un contexte spécial • développement de l'infrastructure et la politique d'hébergement

Source: Ratti, 1993.

1.2.2.4 Point de vue de House

House (1981) identifie un autre territoire et il l'appelle « regional intermediate » (intermédiate régional). Il le situe entre « border region » (la région frontalière) et le centre national. Ce nouveau territoire coïncide plus ou moins avec la zone d'activité des travailleurs pendulaires. Ce modèle suggère d'examiner les relations entre centres nationaux, centres provinçiaux, et zones frontalières, qui impliquera un nouveau modèle des flux frontaliers (le modèle « input-output of transbordering flows »).

1.2.2.5 Le point de vue de Ratti

1.2.2.5.1 Le point de vue frontalier

Ratti (1993) constate qu'il est possible de définir 4 types d'approches théoriques pour aborder la problématique des effets de frontière à la base de la région frontalière (border region). La figure suivante montre l'impact spatial de la communication des barrières:

Figure 4 : Les approches théoriques d'un point de vue frontalier

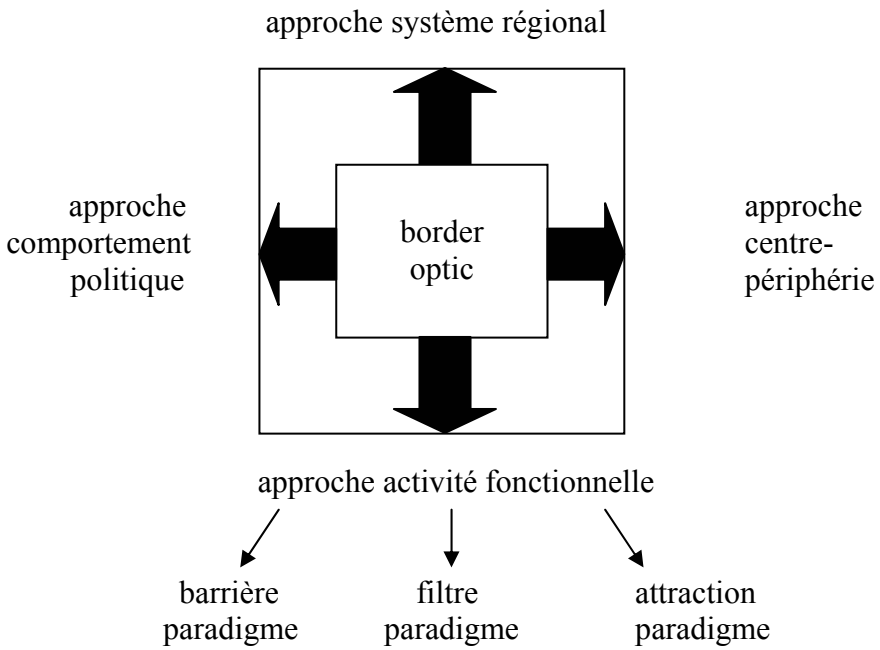

Barrière paradigme

La première approche économique fut de type fonctionnel chez Guichonnet et Raffestin en 1974. Dans une étude de cas de Biucchi et Gaudard en 1981 concernant le développement régional de la zone frontalière des essais furent menés pour mesurer les différentes fonctions des frontières. Il s'agissait de mettre en évidence les flux d'interruption (barrier paradigme) ou les effets discriminatoires (positifs ou negatifs). Dans les autres cas, les effets positifs ou négatifs avaient déjà été prouvés, qui pouvaient mener à une autre recherche : celle du phenomène des revenus différemment formés (constituted differential incomes) et des effets polarisés.

L'approche la plus traditionnelle dans la littérature théorique des effets frontalières est l'approche „barrier paradigme", dans laquelle les effets pénalisants, discriminatoires sont accentués. La dernière thèse sur ce sujet est probablement celle de Hansen (1983).

Dans ses recherches, Hansen souligne quels sont les territoires frontaliers qui sont traditionnellement sous-développés et génés dans leur développement. Il y a deux raisons différentes: la première est leur situation périphérique par rapport aux centres économiques du pays, et la deuxième est le principe de séparation qui implique que le gouvernement central coordonne une gamme de secteurs en tenant compte des relations socio-économiques régionales et interrégionales.

Filtre paradigme

Le deuxième cas interprète le « border » comme une zone de filtre, qui peut-être un élément discriminant entre deux (ou plus) systèmes politico-institutionnels et systèmes économiques. Le « border » sépare dans un sens discriminant – deux ou plus systèmes dans lesquels une tension éventuelle réciproque se manifeste. *(House, 1981)* Dans l'économie selon la théorie néoclassique, le „border" est le lieu où les coûts marginaux sont égaux aux prix de vente *(DiTella, 1982 – Ratti, 1993).* Ce fait signifie que le profit est zéro, et que l'introduction d'un « border » institutionnnel, qui a une fonction de filtre, modifie l'espace économique et met l'accent sur le concept de rentabilité différentielle. En résumé, l'économie de la région de « border » (frontalière) peut aboutir à une situation positive ou négative, où les revenus, de l'un ou bien des deux côtés de la frontière, ne se réduisent pas une somme zéro.

Attraction paradigme

Le troisième cas théorique est la frontière ouverte (« open border ») *(Courlet, 1988 – Ratti, 1993)*, où la fonction de contact est prédominante entre deux ou plusiers systèmes politiques institutionnels ou entre subsystèmes socio-économiques. C'est le modèle qui peut mener à une vision prospective. Cette analyse économique permet de montrer comment le développement économique des régions frontalières peut être déterminé par un différentiel politico-institutionnel et surtout comment l'effet de rentabilité, positif ou négatif, dépend de la position dans un pays ou dans l'autre, et éventuellement, de mesurer les avantages comparatifs sur la combinaison des deux territoires de part et d'autre de la frontière. En d'autres termes, la frontière ouverte (open border) implique *(Ratti et Baggi, 1990 – Ratti, 1993)*, le dépassement du concept économique des régions frontalières et une avancée vers l'économie transfrontalière (transborder economies). Cette troisième situation s'esquissait à peine, en terme technique; la nouvelle phase de la reconversion économique devint nécessaire après la crise de 1974. C'est l'année où apparut un nouveau processus de spécialisation et de repolarisation, tout comme de nouvelles modalités se présentèrent dans le développement industriel et dans les services. Selon les objectifs de la CEE (EEC) en 1992, l'effet de frontière *(Maillat, 1991 – Ratti, 1993)* n'est plus l'effet de barrière ou de filet, et la fonction de contact devient prédominante.

L'approche centre-périphérie

La seconde approche qui évalue le développement du territoire frontalier se réfère à l'interprétation théorique du type centre-périphérie *(Friedmann et Weaver, 1979, Giaoutzi, 1991 – Ratti, 1993)*. De toute façon, dans le plupart de cas, les territoires frontaliers ne sont pas des périphéries institutionnelles, mais des périphéries dans un sens économique *(Giaoutzi, 1989 – Ratti, 1993)*. Dans un monde où le niveau de complexité s'élève, où les interrelations entre territoires frontaliers le font aussi, la référence dualistique à un centre unique et une périphérie, apparaît comme une limitation ainsi dans cette approche, la cléf de l'interprétation doit être une référence explicite vers une approche systématique où les aspects dynamiques sont particulièr s *(Dauphiné, 1979 – Ratti, 1993)*.

L'approche de système régional

Selon cette troisième approche la modification du développement régional peut être interprétée comme une réponse aux changements dynamiques et au système économique. Ces désarticulations politiques comme frontières, peuvent être identifiées comme des éléments spécifiques du processus de restructuration régionale, et elles doivent montrer pourquoi existent des instabilités dans le développement économique régional.

L'approche planning stratégique

C'est l'interprétation de la perception des géographes. Si la frontière existe vraiment, elle va influencer la perception subjective individuelle des agents économiques et plus particulièrement leur comportement stratégique *(Covin et Slevin, 1989 – Ratti, 1993)*.
Plusieurs questions se posent concernant à ce sujet: Les gens sont-ils conscients de l'existence de frontière ? Jusqu'à quel point les deux aspects (séparation et rencontre) existent dans la perception de la population? Est-ce que les opinions dans la perception divergent entre deux population séparées par une frontière? « L'accent est mis sur les individus, sur leur perception externe, sur leurs actions spatiales dans le cas spécifique de la région frontalière. De même, les gens n'agissent pas seulement selon leur image subjective de l'espace et la fonction des paramètres des deux pays limitrophes etc…" *(Reichman, 1989 – Ratti, 1993)*.

1.2.2.5.2 Le point de vue « Vision frontier »

Ratti (1993) distingue aussi la vision « frontier » dans la problématique des frontières. Dans ce deuxième point de vue (vision frontier) il utilise le terme technique anglais « frontier » qu'il interprète étant une limite plus large qu'une ligne de frontière, et qui a la caractéristique d'être mobile *(Turner, 1921)*.

Cette approche de frontière mobile permet d'élargir l'analyse pour le monde entier en considérant un espace discontinuel *(DiTella, 1982 – Ratti, 1993*).

Sous l'angle politico-économique, ce deuxième point de vue permet lier les études de barrières de communication à l'objectif de la réduction des coûts avec l'accélération de la diffusion spatiale de l'innovation, ou en un mot à l'objectif de l'intégration spatiale économique *(Peschel, 1982 – Ratti, 1993*).

Il était prévisible que la construction du marché unique européen en 1992 soit une attraction de ce point de vue. Cet élément politique s'est accentué, car le point de vue

« border » ne peut être sous-évolué quand l'objectif réel en Europe de créer l'Europe sans frontière, détermine pour les régions frontalières des changements dans la nature de leur fonction et dans les modalités de leur développement.

Figure 5 : Les approches théoriques avec un point de vue front pionnier

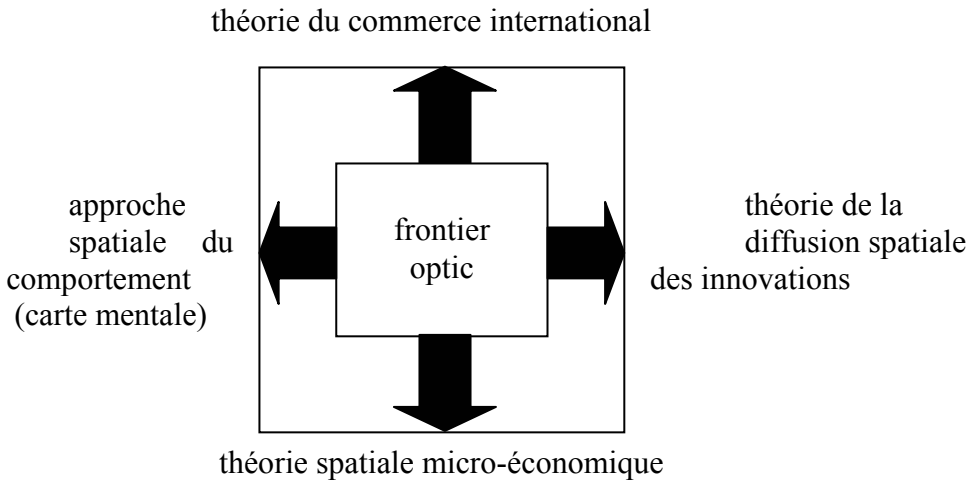

Source: Ratti, 1993

Approche spatiale micro-économique

La première approche revient au grand classique allemand de l'école de localisation. A. Lösch, dans son œuvre majeure « L'ordre spatial de l'économie » (1940), donne l'un des plus riches images de l'effet frontière dans l'organisation de l'espace et de l'économie. Il distingue entre deux frontières politiques et deux frontières économiques, chacun de ces points de vue contient l'effet de l'interruption de réseau de la zone du marché, mais du côté contraire. Les frontières politiques avaient plutôt le rôle d'interrompre l'espace économique, avec la conséquence de créer des « vides » (trous) dans le réseau du marché, car selon le concept néoclassique la frontière économique a été définie : comme le lieu où les coûts marginaux sont égaux aux prix de vente. La frontière a été déterminée donc, par la distance et par d'autres barrières de communication (politico-culturelles, physiques, etc). De l'autre point de vue classique *(Walter Christaller, 1933)*, l'existence des barrières a des inconvénients, car elles limitent la zone d'expansion des services commerciaux de la localisation centrale. Il faut mentionner la manière dont Christaller a enrichi ses analyses en introduisant la dimension „temps" (time) et il observe comment les anciennes localisations centralisées (et leur histoire) conditionnent l'organisation spatiale réussie.

Approche comportement spatial

Cette approche s'appuie sur l'analyse de la perception spatiale individuelle *(Huriot et Perreur, 1990 – Ratti, 1993)*. Le concept de la frontière, comme « limite » se place au centre de l'intérêt dans les propositions de la géographie de perception. L'homme possède et observe le territoire du lieu spécifique où il vit. Dans ce contexte, la frontière devient une notion centrale et se conjuge avec l'action et perception que l'homme possède sur l'espace.

Il est important de définir les cartes mentales: elles informent les chercheurs sur les effets de frontières au niveau de la perception et au niveau de l'identité régionale. Certains chercheurs, comme Leimgruber (1980) propose une différentiation à base hièrarchique de l'espace:

1er rang: l'espace des actions du jour (l'espace est immédiament perçu)

2eme rang: l'espace de la perception subjective (établi sur le système des valeurs et de l'information)

3eme rang: l'espace des procès y compris la fonction de processus socio-économique et politique

1.2.2.6 Le point de vue de Hartshorne

Figure 6 : Le modèle de Hartshorne (d'après Haggett, 1983)

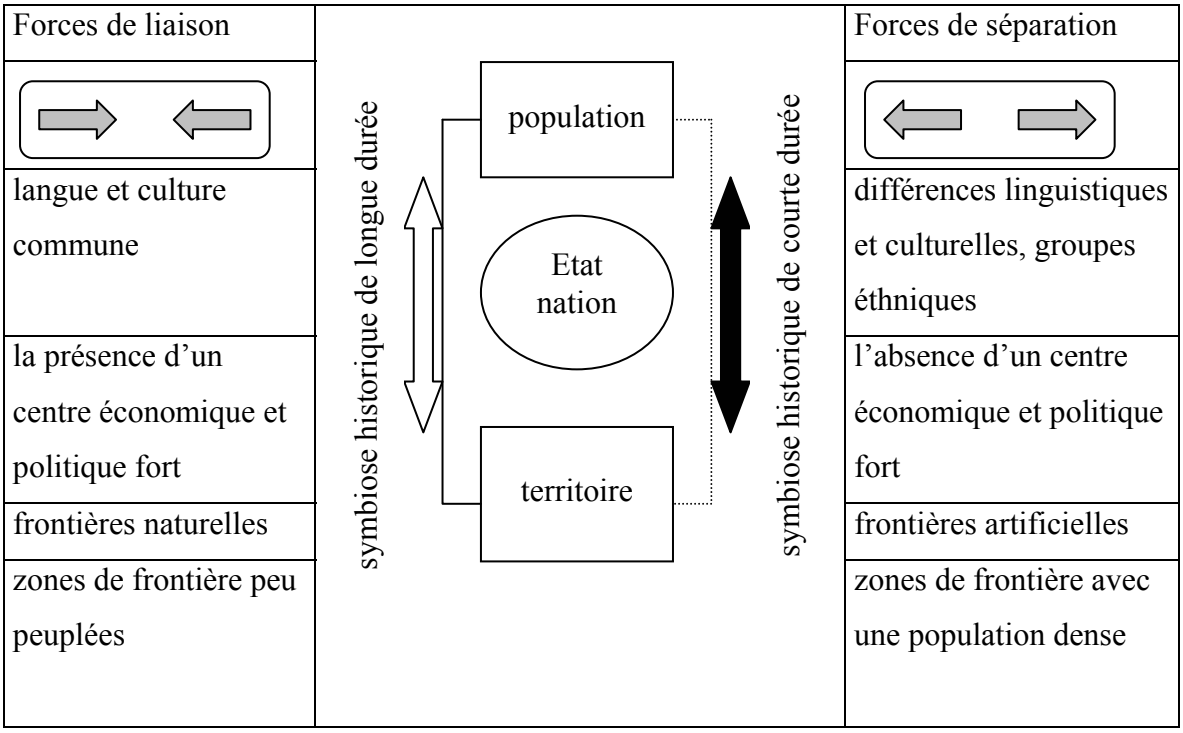

Source: Cséfalvay, 1994

Le modèle de Hartshorne

Selon Hartshorne, géographe américain, l'existence des Etat-nations, - tout comme la stabilité de leurs frontières - est la résultante des forces centripètes et centrifugues qui s'exercent sur le territoire concerné. Les plus importantes forces de liaison assurant la stabilité des Etat-nations sont: la langue et la culture commune, l'histoire commune de longue durée et la présence d'un centre socio-économique très fort. Par contre, les différences linguistiques et culturelles, l'absence d'un centre socio-économique fort, et le développement autonome des territoires concernés sont des forces de rupture. La stabilité d'un État–nation dépend de l'ampleur des forces de liaison.

1.3 TYPOLOGIE DES FRONTIERES

Chaque typologie des frontières est subjective, car les spécialistes les créent selon leur logique défendant leurs points de vue sur les frontières. Comme les frontières sont des phenomènes très complexes elles peuvent être perçus avec une vision très variée.

Il existe un grand nombre de typologie des frontières en Europe, mais il est impossible de les présenter toutes, car chacune contient la logique d'un spécialiste. Comme chaque être humain perçoit l'espace (tout comme la frontière) avec une vision personnelle, ainsi la frontière est toujours percue d'une façon très originale. C'est la raison pour laquelle dans la limologie il n'existe pas de grandes écoles de pensée qui regroupent les mêmes conceptions. Voici certaines typologies dont la liste est loin d'être exhaustive.

1.3.1 Classification morphologique ou phénoménologique

La classification morphologique ou phénoménologique des frontières a été inventée par des auteurs anglo-saxons comme Boggs et Jones *(Kleinschmager, 1993)*.
Quatre grands types de frontière sont distingués:

- *le type physiographique*: plusieurs supports géographiques (ligne de partage des eaux, ligne de crête, accident du relief) peuvent être utilisés. Ces limites ne sont simples en apparences que sur la carte car sur le terrain, elles posent souvent de nombreux problèmes.

- *le type anthropogéographique*: la frontière est constituée à partir de diverses caractérististiques de l'occupation humaine de l'espace telle que langues, religions, cultures, appartenances ethniques, etc.
- *le type géometrique*: ce sont des lignes abstraites, méridiens ou parallèles, simples droites qui ont servi à découper des espaces de colonisation connus. Par exemple, en 1885, au Congrès de Berlin quand il s'est agit du découpage de l'Afrique. Les conséquences de ces frontières ont souvent été l'éclatement des groupes ethniques de part et d'autre de la frontière. Ou bien, dans certains cas, elles séparaient des villages de leur source d'eau ou découpaient des structures agricoles traditionelles ce qui a souvent facilité l'implantation des cultures coloniales telle que café, coton, canne à sucre.
- *le type composite (ou complexe)*: plusieurs critères sont présents pour concourir à la définition de la frontière, qu'ils soient de type physique ou culturel. C'est le cas de très nombreuses frontières où une limite linguistique recoupe une limite naturelle.

1.3.2 Classification génétique

Parmi ces classifications, celle de Richard Hartshorne *(Kleinschmager, 1993)* est l'une de plus marquantes. Il distingue trois types de frontières, selon qu'elles ont été établies avant, pendant ou après le peuplement d'un territoire.

1) Les *frontières antécédentes* sont des frontières étatiques, qui sont nées à l'occasion de grandes conqêtes territoriales, par exemple entre les Etats-Unis et le Canada, la frontière politique fut mise en place avant que les populations ne s'installent.

2) La *frontière subséquente*: un long processus historique marqué de conflits et d'accords finit par produire une frontière reconnue par les divers partis en présence. Par exemple la création de l'Etat Israel en 1948.

3) La *frontière surimposée*: une surimposition de frontière étatiques nouvelles à une organisation étatique existante.

La problématique de cette classification se concentre sur la date du peuplement du territoire. Selon son idée, un espace géographique vierge de toute occupation humaine a pu justifier le bon droit de nouveaux occupants.

1.3.3 Identification structurelle

Paul Guichonnet et Claude Raffestin *(Kleinschmager, 1993)* ont proposé une typologie des frontières qui tienne compte du développement des régions frontalières de part et d'autre de la ligne politique.

Selon leur hypothèse, une région frontalière est un secteur traversé par une frontière qui est la confrontation ou la juxtaposition de deux espaces socio-économiques. Ils analysent des situations relationnelles qui montrent le degré d'interpénétration et de compénétration de deux systèmes frontaliers. Cette typologie s'appuie sur les dimensions économiques caractéristiques des frontières. Les quatre types sont:

- les *régions frontalières* à relation symétriques ou asymétriques *complètes*: c'est-à-dire dans lesquelles les échanges portent sur le binôme nature-capital
- les *régions frontalières* à relation symétriques ou asymétriques *non fondamentales*: c'est-à-dire dans lesquelles les échanges ne concernent que les biens et les services
- les *régions frontalières* à relation symétriques ou asymétriques *mixtes*: c'est-à-dire dans lesquelles les échanges portent sur les biens et les services ou plusieurs facteur de production
- les *régions frontalières* sans relations significatives.

1.3.4 Typologie institutionnelle

Le vocable de frontière s'applique à des réalités différentes qui peuvent se superposer sur certains sections *(Pradeau, 1994)*. Les trois niveaux de la frontière:

1) *la surface de la Terre* – étant à l'heure actuelle divisée entre état-nations qui sont devenues la forme hégémonique d'organisation juridico-politique de l'humanité.

2) *la frontière internationale* – la limite majeure de souveraineté. Sa violation organisée est un casus belli, sa violation individuelle est un délit. La frontière internationale est, dans tout les cas un lieu de contrôle des hommes, des biens, des capitaux entrant ou sortant (douane). Elle est le plus souvent garantie par un dispositif militaire plus au moins lourd, plus ou moins apparent. De part et d'autre des signes indispensables, comme la monnaie, changent. Les frontières internationales peuvent être plus ou moins durablement des limites impériales, par exemple des anciens empires coloniaux – ligne Curzon sur Himalaya entre Inde, « le Rideau de Fer » entre l'Est et l'Ouest Europe.

3) les *frontières fédérales* – elles sont plus discrètes, plus restreintes. Au lieu de limite de compétences, elles sont plutôt celle de souveraineté, par exemple : en Allemagne.

1.3.5 Typologie de population

La hiérarchie institutionnelle des frontières a des implications non négligables, mais il est évident que l'impact n'est pas le même selon la situation de la frontière, son inscription dans l'espace régional, national et international.

Frontières désertes ou peuplées: Nombre de frontière se trouvent dans des espaces vides ou très peu peuplés pour des raisons diverses.

Les frontières liées à l'orographie: nombre de reliefs importants ont servi de base à l'implantation de frontières internationales. En général, la ligne de partage suit des systèmes de crêtes élevées précédées de pentes fortes, il est donc certain que le peuplement sera nul ou extrêmement faible. Il en est ainsi aux marges de la France dans les Alpes et les Pyrénées, cependant il existent des hauts plateaux comme dans les Andes centrales (Pérou, Bolivie) où la frontière traverse et divise des zones peuplées.

Les frontières liées aux conditions climatiques: De nombreuses lignes de frontière traversent des zones arides, froides, chaudes, humides. N'y vivent que certaines populations nomades adaptées, normalement ces frontières sont vides.

Les frontières humaines: Certaines conditions humaines, liées aux conditions naturelles font que des espaces sont encore peu occupés. Raisons de civilisation, de technique, d'histoire, par exemple en Amazonie, en Afrique.

Bon nombre des frontières s'inscrivent dans des zones fortement occupées ou peuplées:

a) zones fortement occupées mais peu peuplées, lorsqu'il s'agit de pays hautement développés pratiquant une agriculture, ou un élevage extensif fortement mécanisé.

b) zones rurales beaucoup plus peuplées dans les régions d'agriculture semi-intensive ou intensive: la frontière peut coïncider avec une rupture d'occupation humaine marquée par la présence de forêts liées à de vieux système de marges ou de marches militaires, ou le plus souvent dans les zones d'agriculture intensive elle se trouve entre les communautés villageoises sans introduire de solution de continuité (par exemple : la frontière Espagne-Portugal).

c) zones urbaines dans certain cas: la frontière peut être surimposée à un système urbain pré-existant, ou un système urbain qui se soit développé, en particulier pour des raisons économiques, à cheval sur la frontière.

1.3.6 Typologie politique (Frontières bloquées – frontières ouvertes)

Une frontière peut être complètement verrouillée en période de crise ou de forte tension entre les deux blocs ou les deux pays concernés. Le « Rideau de fer » fut dans ce cas pendant toute son existence, même après la fin de la guerre froide. Une telle frontière est un mur, un littoral inutilisable et, mis à part ses implications militaires, il crée un „bout du monde", renforce la situation périphérique des régions concernées. L'existence de telles murailles aboutit à fausser la représentation géographique: pour les européens de l'Ouest, Prague, Varsovie… pendant des décennies ont été hors de leur champ de perception. En période de crise une telle frontière devient le centre de toutes les préoccupations. *(Pradeau, 1994)*

Nombre de frontières sont par contre ouvertes et, à la limite, presque défonctionnalisées. Les contrôles frontaliers deviennent sommaires, le passage se fait pratiquement sans interruption, les formalités pour les marchandises se faisant au départ et à l'arrivée. L'évolution est du même type en ce qui concernait la CEE: l'instauration du „Grand marché" a pour objectif explicite de réduire au maximum tous les contrôles, sur les hommes comme sur les marchandises. Mais en fait la frontière ne disparaît pas et sa défonctionnalisation est toujours partielle.

Entre ces circonstances et paramètres extrêmes considérés des variantes multiples existent. Une frontière peut être ouverte pour nombre de choses et en même temps fermée pour d'autres.

1.4. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Les recherches scientifiques dans le domaine de la coopération transfrontalière ont débuté par la création de la première coopération transfrontalière institutionnalisée à la frontière allemande-néerlandaise : EUREGIO en 1958. Les recherches en Europe occidentale dans ce domaine se sont accentuées dans les années 80.

1.4.1. Définition de la coopération transfrontalière

Le mot coopération n'est pas souvent défini par les géographes. Le Micro Robert donne la définition suivante :

« 1. Action de participer à une œuvre commune.

2. Politique d'entente d'échanges culturels, économiques, politiques ou scientifiques entre Etats de niveau de développement comparable.

3. Politique par laquelle un pays apporte sa contribution au développement de nations moins développées. » *(Micro Robert, 1992, 272)*

Il convient de définir la coopération transfrontalière. L'Union Européenne dans son Guide de la coopération transfrontalière (1997) en donne la définition suivante : « Coopération de voisinage entre régions frontalières adjacentes ou coopération transnationale entre autorités et organisations régionales ou locales, voire toute autre institution représentant des zones frontalières. »

La raison du manque relatif des rapprochements géographiques se concentrant directement sur la coopération transfrontalière est probablement due au fait qu'elle peut être saisie comme l'un des effets frontaliers qui est directement lié aux régions frontalières. Il est donc très difficile de situer la coopération transfrontalière parmi les grands axes de la géopolitique. Au sous-chapitre suivant, je présente quelques figures géographiques dont le point commun est de mettre l'accent sur la coopération transfrontalière.

1.4.2. Concepts de la coopération transfrontalière

Le concept le plus général parmi ceux qui ont été choisis est celui de A-L. Sanguin.

Figure 7 : Système des régions transfrontalières avec des influences nationales et internationales

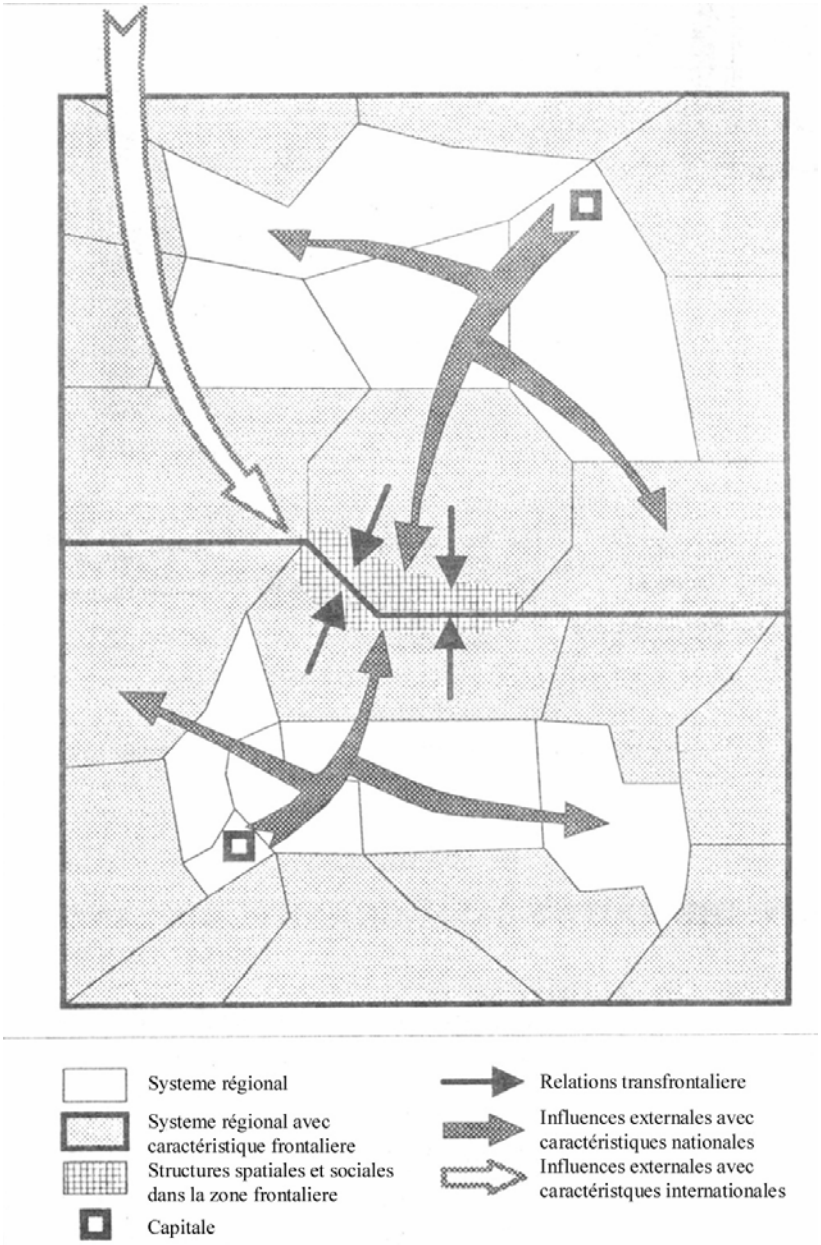

Source: Sanguin, 1995

La figure 8 représente des interactions dans les zones frontalières sur quatre stades.

1. Les zones frontalières aliénées

Le cas de départ montre les zones où les tensions sont dominantes, la frontière est fermée, et les interactions sont totalement absentes. Des deux côtés de la frontière, la population de la zone frontalière ne se connaît pas, les personnes se considèrent comme des étrangers.

2. Les zones frontalières coexistantes

Il y a une stabilité dans les zones frontalières, la frontière commence à s'ouvrir, les interactions limitées au niveau de l'État sont au point de départ. Les relations entre les résidents des zones frontalières sont encore occasionnelles, mais la population frontalière développe de bonnes relations entre ces personnes.

3. Les zones frontalières interdépendantes

La stabilité de la zone est caractéristique. La complémentarité économique et sociale sur le territoire est en train d'augmenter, les interactions frontalières sont fortes. La population frontalière coopère pour ouvrir davantage la frontière partiellement fermée. Les habitants de la zone entretiennent de bonnes relations.

4. Les zones frontalières intégrées

La stabilité est grande et permanente. L'économie des deux pays se sont unie. La libre circulation des produits et des personnes à travers la frontière internationale n'est pas limitée. Les habitants de la zone frontalière s'apercevoient comme les membres d'une société.

Figure 8 : Interactions dans les zones frontalières

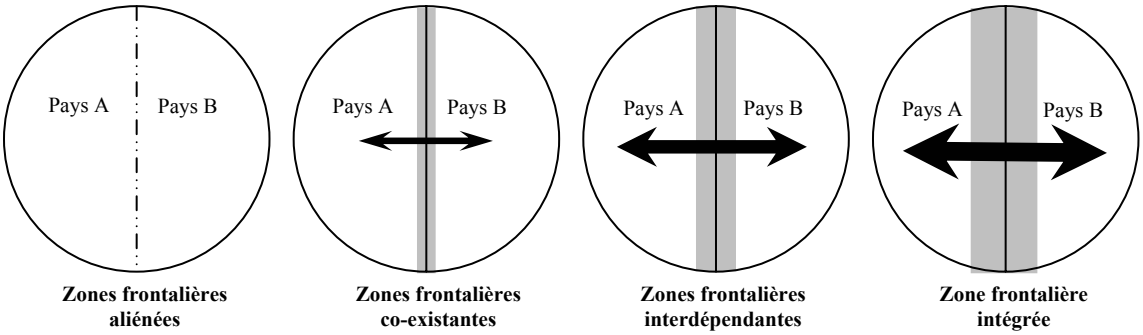

Source: D'après Martinez, 1994

Le schéma de Renard et Picouet sur le métamorphisme de contact est plus proche de la vie pratique. Dans ce cas-là il s'agit de la représentation d'un système spatial transfrontalier qui fonctionne au niveau local. Ce schéma est applicable dans certains cas en Hongrie.

Figure 9 : « Métamorphisme de contact », création d'un système spatial transfrontalier

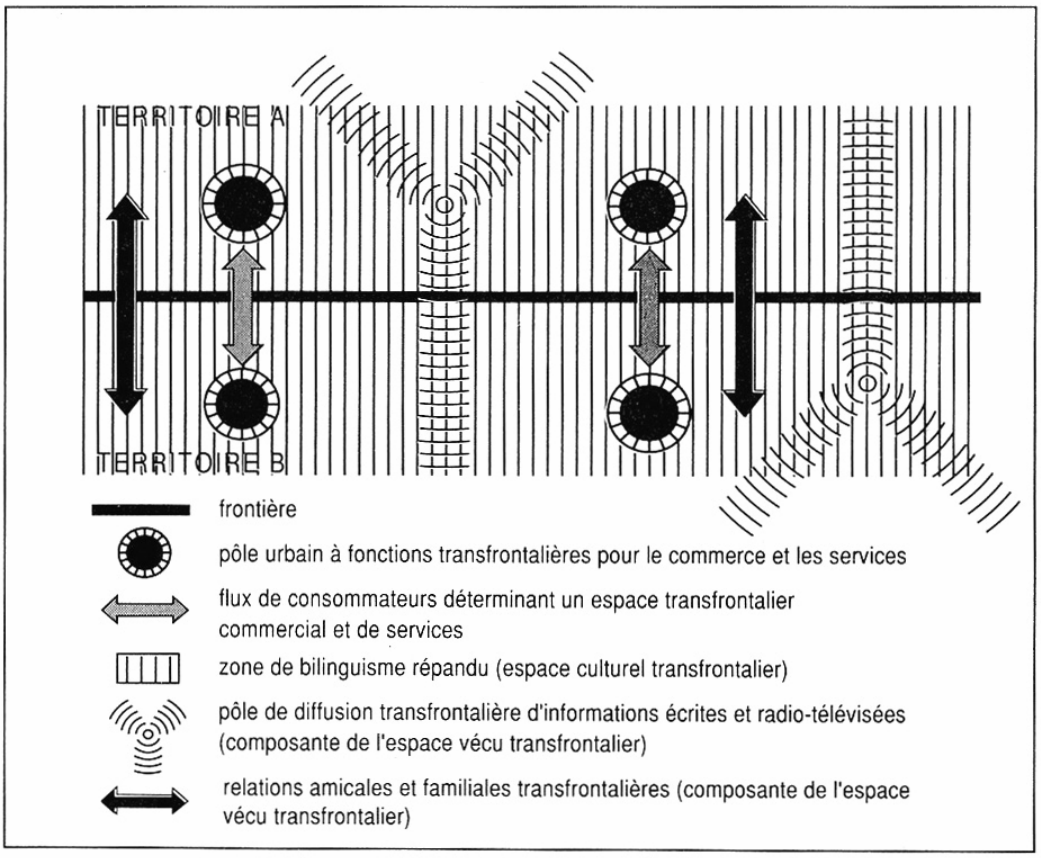

Source : Renard-Picouet, 1993

1.4.3. Typologie de la coopération transfrontalière

1.4.3.1. Typologie de l'Union Européenne

La typologie préparée par l'UE en 1997 donne quatre grands types de structures transfrontalières, en fonction de leurs caractéristiques principales :

A) Structures transfrontalières intégrées de long terme

B) Structures intégrées associées à des programmes transfrontaliers spécifiques

C) Structures maillées

D) Forums transfrontaliers de consultation et d'information

Cette typologie de l'UE est née après l'expérience des programmes de soutien pré-Interreg et Interreg I, qui étaient destinés aux zones frontalières internes de l'UE. Cette optique de typologie est donc limitée. Elle se concentre partiellement sur les questions techniques de soutien assurées par l'UE. Certainement, avec le temps, d'après l'expérience des programmes de soutien destinés aux zones frontalières des PECO (PHARE CBC), d'autres typologies seront préparées.

1.4.3.2. Typologie de l'auteur

Il s'agit d'une typologie selon cinq aspects différents : par acteur, par niveau, par motivation, par domaine et par soutien.

Parmi les acteurs de la coopération, on trouve les personnes et différents types d'organismes qui agissent dans les espaces frontaliers.

La typologie par niveau signifie une coopération entre les différents niveaux territoriaux (y compris la grandeur et la fonction du territoire).

L'aspect de motivation détermine qui est le promoteur des contacts et où il se trouve au niveau de la l'hiérarchie sociale.

Le domaine est la sphère d'action d'une coopération.

Le dernier aspect de la typologie est la question des soutiens. Certaines sections frontalières peuvent avoir différents soutiens financiers au niveau national, supranational pour certains types de coopération. Ce point de vue examine s'il existe un type de soutien des deux côtés de la frontière et si oui, si le type de soutien est le même.

Tableau 1 : La typologie de la coopération

Aspect	Types
Acteur	personnes
	organisations civiles
	organisations administratives
	Etats
	minorités
	eurorégions
Niveau	transfrontalier
	interrégional
	international
	supranational
Motivation	propre
	en contrebas
	en contre-haut
	partenaire de même niveau
Domaine	culture et enseignement
	économie
	protection de l'environnement et de la nature
	transport
Soutien financier	pas de soutien
	différentes formes de soutien
	même forme de soutien

Parmi les acteurs, des individus se placent en premier. Ce sont les habitants des zones frontalières.

Les différentes organisations civiles agissent au niveau de la zone frontalière. Leurs domaines d'activité sont variés. Leurs actions vont de la culture à travers la protection de l'environnement et de la nature jusqu'aux associations professionnelles. L'activité d'une organisation concerne un sujet bien limité, bien défini, elle peut se concentrer sur un problème précis. Leur grande force est dissimulée dans le fait qu'elle sont capables de mobiliser la population concernée.

Les organisations administratives sont les municipalités des différents niveaux administratifs, les institutions qui sont liées aux organisations administratives et les autorités de la zone frontalière. Le problème des différentes compétences des organisations administratives se présente qui pose énormément de problèmes devant la coopération transfrontalière avec chaque Etat.

L'Etat assure les conditions générales de la coopération transfrontalière comme le réseau de transport jusqu'à la frontière et le soutien des points de passage. Il agit à travers les accords bilatéraux et multilatéraux ou dans les cas extrèmes, il agit par des actes guerriers.

Des acteurs spéciaux sont les minorités (qui seront détaillées dans le sous-chapitre suivant) et les eurorégions.

Les Eurorégions

La formule d'eurorégion s'est grandie par les premiers types de structures de coopération transfrontaliers, qui ont été des associations communautaires transfrontalières axées sur des domaines d'intérêts communs. Depuis 1950, des groupes pionniers de régions frontalières allemand-néerlandais, allemand-français ont lancé et développé la coopération transfrontalière pour surmonter les barrières historiques, compenser les déséquilibres et les problèmes d'isolement liés aux obstacles créés par les frontières nationales, et traiter les problèmes des investissements inadaptés et des absurdités quotidiennes résultant de l'absence de coordination entre les activités des autorités nationales.

La définition de l'Eurorégion selon l'Union Européenne :

« Structure formelle de coopération transfrontalière à laquelle participent des représentants de niveau régional et local et, le cas échéant, des partenaires économiques et sociaux. Les Eurorégions ont généralement une structure standard comprenant au plus haut niveau : une assemblée politique élue, un conseil de gestion, plusieurs groupes de travail

thématiques ainsi qu'un secrétariat transfrontalier. » *(Commission de l'Union Européenne, 1997)*

« Selon la définition de Rechnitzer les eurorégions sont les structures de coopération multifonctionnelles de plus haut niveau qui sont les plus puissantes parmi tous les types d'organisations frontalières. » *(Rechnitzer, 1999, 28)*

D'après ces deux définitions d'exemple l'activité de l'eurorégion reste cachée.

1.4.4. Les minorités

Les minorités ont un rôle spécifique dans la coopération. L'ethnopolitologie distingue deux catégories de minorités : la minorité nationale et la minorité ethnique (ou ethnie sans Etat).

La minorité nationale est une collectivité vivant dans une zone d'un Etat A mais dont l'ethnie, la langue, les coutumes et les sympathies nationales relèvent de l'Etat B. *(Sanguin, 1993)* Dans certains cas, la minorité nationale vit dans la zone frontalière d'un Etat A, et l'Etat B est le pays voisin de l'Etat A. La minorité nationale qui vit dans l'Etat A parle la langue de l'Etat B.

« L'ethnie sans Etat définit une petite collectivité en forme d'isolat devant défendre seule une langue parlée nulle part ailleurs. Sans statut d'Etat souverain et ne pouvant s'appuyer sur une nation mère voisine ou, à défaut, sur un hinterland linguistique. » *(Sanguin, 1994, 9)*

Les deux types de minorité ont un point caractéristique commun : la langue parlée qui n'est pas la même que celle de la population majoritaire d'un Etat où ces groupes vivent. La langue minoritaire a « une connotation géographique » parce que « une langue est un façon de penser et de sentir l'espace. L'espace ethno-minoritaire est un fait territorial et cartographique puisqu'on y rencontre des ruptures, des seuils, des avancées, des reculs, des frontières, des enclaves, des têtes de pont et des résidus. La fierté ethnolinguistique suppose une valorisation du patrimoine territorial dont il a la charge. » *(Sanguin, 1993, 9-10)* C'est le point qui peut poser problème, et c'est la raison pour laquelle la recherche de cette thèse met un tel accent sur les minorités.

Le modèle spatial théorique des minorités suggère aussi ce point primordial.

Figure 10 : Le modèle spatial théorique des minorités

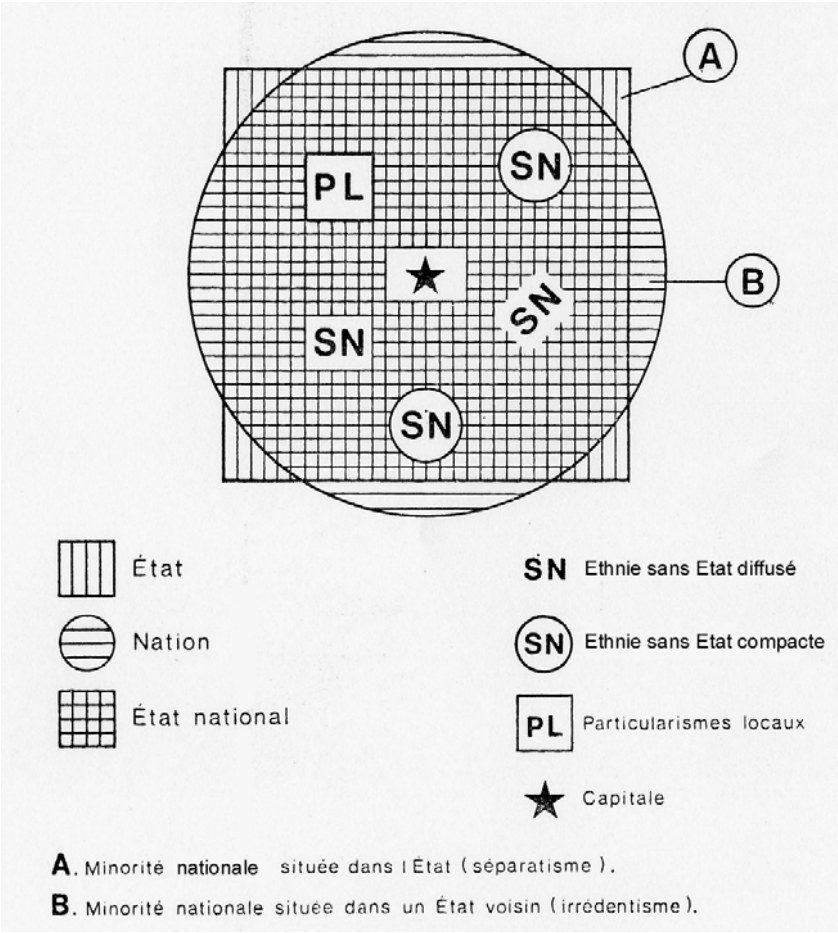

Source : Sanguin, 1993

2ème chapitre

L’HISTOIRE DES FRONTIERES EN HONGRIE

2.1. AVANT 1521

Les Hongrois arrivèrent au delà de la montagne Oural (territoire actuel de la Russie) sur le territoire hongrois contemporain. Vers le VIIIème siècle, ils s'installèrent autour des fleuves Khidmas et Khingulus, Kanida, Ingul, d'après l'empereur Constantin de Byzance. Après une marche vers l'ouest, ils s'installèrent autour des fleuves Prut, Seret, Dniestre, Dniepre, Bug. Etant nomades au IX-Xème siècle, ils n'avaient guère connu les frontières d'un territoire. Ils possédaient des cantonnements, et ce territoire fut limité par des fleuves. Dans ce sens le peuple avait vécu sa vie au long du fleuve, qui ne servait pas de fleuve barrière, mais était nécessaire pour l'élevage. Il leur avait toujours fallu trouver un lieu pour donner boire aux animaux. En ce temps-là, *la frontière, dans le sens d'aujourd'hui n'existait pas, mais les Hongrois distinguaient le territoire à l'abri et le territoire d'autorité supérieure*. Ce dernier était beaucoup plus étendu que le premier. Les Hongrois attaquèrent souvent le territoire d'autorité, et ils firent des prisonniers pour les vendre aux Byzantins dans les ports.

Entre deux territoires habités par un peuple, se trouvait une zone inhabitée (qui s'appelait « gyepű »). La largeur de cette zone s'étendait de 150 à 300 km, et pouvait jouer le rôle de la zone de passage pour les guerres. Il est arrivé parfois que la même zone inhabitée appartienne en théorie à deux peuples différents. En réalité c'était toujours le peuple le plus fort qui la possèdait. Cette zone n'était jamais d'origine naturelle. Quand un peuple se déplaçait dès qu'il s'installait, ils créaient de nouveau cette zone. Le « gyepű » ne ressemblait pas du tout aux frontières d'aujourd'hui, car l'esprit nomade ne connait pas la frontière legale. Dans leur logique, le territoire appartient à un peuple, à une personne, à une troupe. Pour eux, c'était surtout la largeur du territoire qu'ils possèdaient, qui représentait le mieux leur force.

En conséquence, cette zone bougeait avec le mouvement des troupes hongroises qui se placèrent de plus en plus à l'ouest. Ils occupèrent le bassin Carpatien en 895.

La plupart du territoire fut idéale pour les troupes de nomades hongrois qui avaient besoin de fleuves pour les animaux et de paturâges. Il y avait des marais aussi au nord de la Transdanubie (Hanság) et de la forêt primitive qui ne servit pas comme territoire-abri pour eux. Le bassin Carpatien était déjà habité quand les Hongrois y parvinrent en 895, il leur fallu conquérir la population ce qu'ils furent. Tout était idéal pour les Hongrois sauf que ce territoire était d'un quart ou d'un tiers plus petit que leur steppe antérieur, ce qui ne suffisait pas aux 100 000 Hongrois et à leur million de chevaux et de vaches. Ce fut là une des causes principales pour lesquelles les Hongrois attaquèrent les territoires qui se trouvaient plus à l'ouest au-delà de Vienne.

Carte1 : Itinéraire des conquérants jusqu'au bassin des Carpates

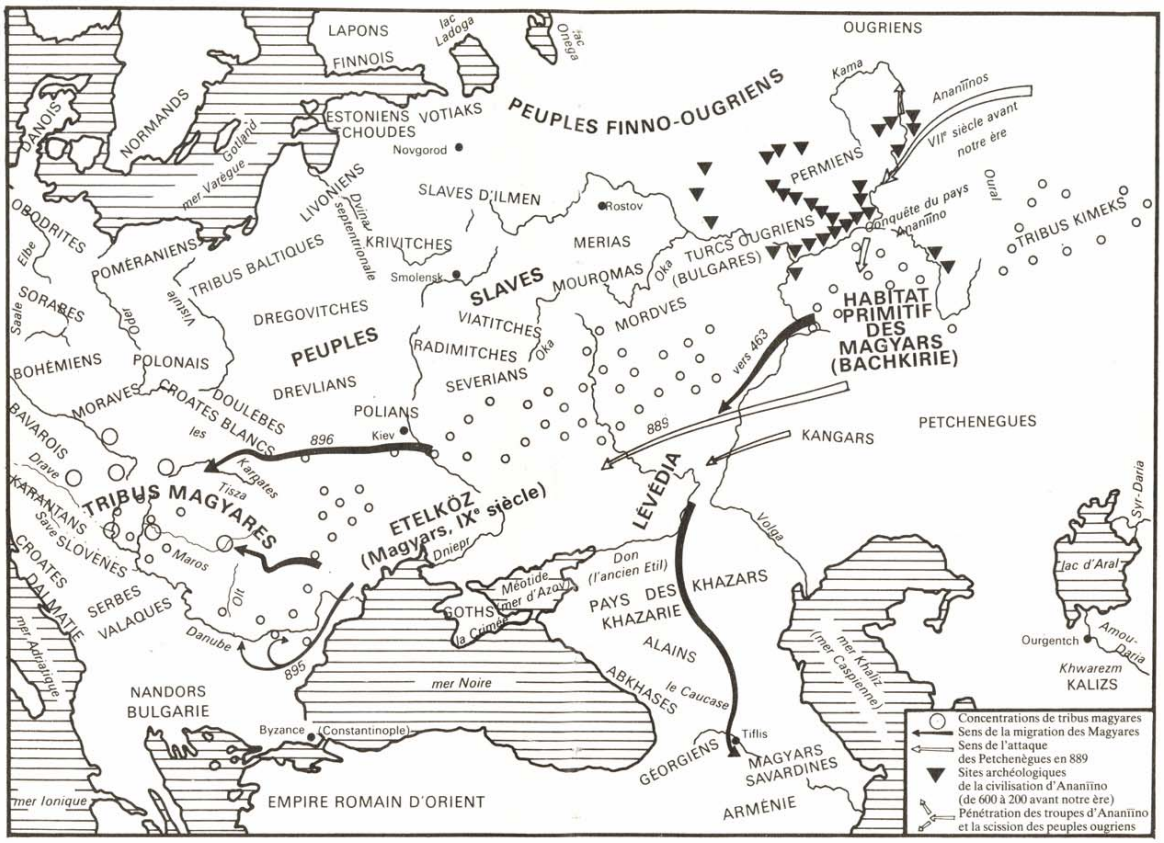

Source : Lázár, 1989.

Durant le Xème siècle, leur zone d'autorité supérieure s'étendit à peu près de Przemysl à Enns (à l'est de la Montagne Carpates jusqu'à Enns, sur l'actuel territoire autrichien).

Il semble qu'autour d'une zone noyau de 100 000 km^2 il existait une zone anneau plusieurs fois plus grande que la zone noyau, le « gyepű ». Cette zone d'autorité supérieure ne ressemblait plus à la steppe, qui fut facile d'accès. Au milieu de la zone se trouvaient les chaînes de la montagne Carpates, qui rendirent l'accès au pays des Hongrois plus difficile. *(Kristó, 2000b)*

Après la défaite d'Augsburg en 955, les troupes armées allemandes ne poursuivreint pas les Hongrois qui étaient peu nombreux par rapport aux Allemands. Les rois et les empereurs allemands étaient occupés à conquérir l'Italie, et ils voulaient s'installer sur les territoires tchèque et polonais. D'un point de vue géopolitique, le bassin Carpathien était trop loin, ainsi moins important pour eux. Le territoire fut alors cédé aux princes bavarois, qui n'étaient non plus trop intéressés par l'occupation de la Hongrie, car ils voulaient le trône d'Allemagne, le titre d'empereur allemand.

Durant le règne de St. Etienne, premier roi de la Hongrie, un fort système de défense fut construit aux frontières de l'ouest du pays. Il était constitué de monceaux de terre, de barricades, de pilotis, de barrages pour créer des marécages. Tous sont des premières frontières construites ; ainsi, sur une petite partie du pays une ligne de frontière précise se forma. Le roi St. Etienne organisa le système des comitats frontaliers d'après le modèle de l'Empire Allemande: les margraves. Les comitats frontaliers s'étendirent jusqu'à la zone inhabitée entre la Hongrie et le pays voisin, à leur tête c'était le margrave qui dominait. Leur rôle ne fut pas la défense car cette tâche appartenait aux peuples serviteurs ayant un armement léger. Ces peuples furent obligés de s'adapter au système des comitats frontaliers, et ils purent continuer leur vie mais pas entièrement comme nomades. Les comitats frontaliers créèrent un cercle, une sorte de zone frontalière, sur laquelle des châteaux forts de frontières se construisirent.

Au XIIème siècle, selon les chroniques « la Hongrie s'étendait depuis le milieu du fleuve Fischa... ». C'est une définition remarquable, parce que les frontières d'aujourd'hui se définissent de la même manière, par la ligne médiane.

Les frontières de la Hongrie étaient:

Au sud-ouest : La rivière Save fut la frontière théorique. Au dela du fleuve Száva jusqu'aux Alpes Dinares la zone de « gyepű » suivit. En 1091, la Hongrie conquit la Croatie, mais de temps en temps le règne hongrois fut interrompu par le Pape et la ville de Venise. En somme, jusqu'au XIIIème siècle, dans cette direction, la ligne frontière n'apparut pas nettement. C'était toujours un territoire où les limites changeaient selon les occupations et les forces des armées.

Au sud-est : Les frontières « finales » furent créées dans la deuxième partie du XIVème siècle avec la création de Moldva et de « Havasalföld ».

Au nord-nord-est : C'est une frontière longue qui se dessinait. Au sud de cette ligne vivait une population mixte (Slave-Hongrois), au nord, habitaient des slaves. La ligne des comitats frontaliers montre les patronymes suivants: Nitra, Bars, Hont, Nógrád, Borsod, Abaújvár, Zemplén. Au nord-est, le pays voisin fut « Halics ». Au milieu de XIIIème siècle les frontières devinrentes permanentes entre le Royaume Hongrois et Halics. *(Kristó, 2000a)*

Entre 1301 et 1500

A cette époque une ligne de frontière théorique existait : c'était la ligne des Carpates au nord, à l'est et au sud-est. Même au nord-est cette ligne dominait, malgré la faible altitude de cette montagne. Au sud, les fleuves Save et Danube firent la frontière naturelle.

La frontière était stable et forte à l'ouest, à l'est et au nord. Au sud les fleuves défendaient le territoire, les Hongrois n'avaient pas l'habitude de garder cette partie de la frontière, car la Hongrie n'était pas limitrophes avec l'Empire Ottoman. Malgré ce fait, les pays voisins de l'empire devinrent pays vassaux de l'Empire Ottoman.

Selon l'ambassadeur du Pape en 1480 les pays voisins étaient:

Au Sud-est: la Slavonie, la Serbie, le Pays «Oláh»

Au Sud: la Slavonie, la Bosnie

Au Sud-ouest: la Slavonie, l'Allemagne

Au Nord: la Tchèquie, la Pologne

A l'est: la Pologne, le Pays «Oláh», le Pays Tatare.

En même temps, le Pays «Oláh», la Bulgarie, la Serbie, la Dalmatie et la Croatie appartenaient à la Hongrie.

2.2. L'EMPIRE DES HABSBOURG

A partir de 1521 l'Empire Ottoman occupa de plus en plus de châteaux forts frontaliers, comme ceux de Nándorfehérvár (Belgrade, en 1521) et Szabács (Croatie). Après la chute de Mohács (HU) en 1526, le pays fut divisé en trois (Royaume Hongrois, Empire Ottoman, Transylvanie). Les Turcs pénetrèrent dans le pays, en 1541 le château de Buda fut envahi, les Turcs dominaient jusqu'au Danube et entre les deux fleuves (Danube et Tisza). En 1552 les plus grands châteaux forts étaient aux mains des Turcs.

Les Turcs occupèrent certains territoires hongrois, mais la frontière entre ces territoires occupés et le Royaume Hongrois n'était pas stable. (Engel, 2000)

Après la perte des forts du sud, la frontière naturelle fut le lac Balaton et les montagnes de la rive Nord. Il n'y avait pas de « vraie » ligne de frontière, mais une bande de frontière assez large, entre les derniers forts des deux armées. Selon les Turcs, s'ils avaient occupé les forts d'Esztergom et de Fehérvár, le territoire jusqu'à Veszprém et Komárom auraient été à eux, et vice versa selon les Hongrois.

A cette époque, les rois hongrois considéraient que les territoires occupés par les Turcs faisaient partie de la Hongrie, selon eux la frontière Sud était la Save et le Danube. Il est important de noter qu'à partir de 1527, les rois hongrois étaient les empereurs allemands, la « Hongrie Royale » faisant partie de l'Empire des Habsbourg.

La Transylvanie eut un satut spécial. Le prince de Transylvanie fut élu indépendamment ; sa politique intérieure átait souveraine, mais sa politique extérieure était strictement soumise aux buts de l'Empire Ottoman. Ses frontières n'étaient fixes qu'au Sud et au Sud-Est (la ligne de partage des eaux des Carpates). La frontière entre la Transylvanie et le Royaume Hongrois était plus fortement gardée que les frontières de l'Empire Ottoman.

Carte 2 : La Hongrie dans la deuxième moitité du XVIème siècle

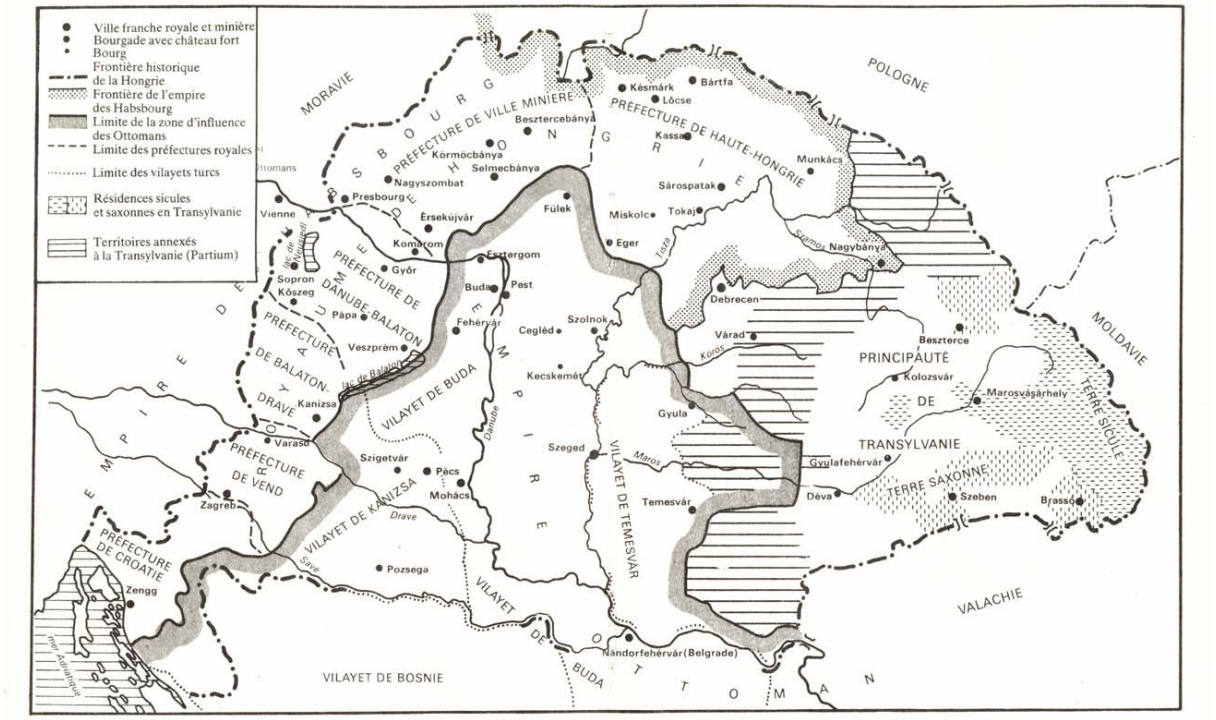

Source : Lázár, 1989.

Il est constatable que ces frontières n'ont pas été rigides au sens politique bien qu'elles l'aient été au sens économique. Les acteurs savaient où il fallait payer et faire payer les droits de douane.

Du point de vue européen, toute la Hongrie fut une zone frontalière : le bastion entre le monde chrétien et le monde islamique.

Après le siège sans succès de Bécs/Vienne en 1683, le dynamique de la frontière turco-hongroise changea. Le Traité de Karlóca en 1699 replaça la frontière à la rivière Save, seulement le « Temesköz » (les alentours de Timişoara d'aujourd'hui) et le „Szerémség" (le territoire le plus à l'Est entre les rivières Save et Drave, la Slavonie Est de nos jours) restaient

aux mains de l'Empire Ottoman. Le Traité de Požarevac rétablit les anciennes frontières du Royaume Hongrois. (*Pálffy, 2000*)

Les frontières du Traité de Požarevac restaient intactes jusqu'au Traité de Trianon en 1920.

Grâce au développement des outils de la cartographie, le jalonnement précis des frontières est devenu réalisable. Des buttes de frontière (à portée de la vue) et des pierres de frontière montraient la ligne frontalière sur le terrain. Les bois furent abattus sur une bande parallèle à la frontière là où nécessaire. Il y avait des points de passage où le transport fut controlé, et les droits de douane furent levés.

La garde de la frontière fut organisée au sud, où la population serbe fut militarisée (et ils ont recurent des faveurs fiscales). Au Sud-Est, les « székelyek » (le peuple de Transylvanie Sud-Est qui étaient traditionnellement des gardes) perdirent de leur indépendance en ayant le même statut que les Serbes.

La frontière interne entre la Hongrie et la Transylvanie perdit son rôle politique mais elle restait une frontière de douane jusqu'en 1784.

L'Empire des Habsbourg avait une frontière interne importante entre la Hongrie et l'Autriche, qui avait une fonction de douane. L'arrêt de douane de Marie Thérèse fonda les cadres du commerce extérieur des deux pays. (*Kalmár, 2000*)

Dès les premiers jours de la révolution de 1848, le but fut d'assurer l'intégrité de la « Hongrie historique ». Les lois d'avril 1848 déclarèrent, l'union du Partium et de la Transylvanie avec la Hongrie et la zone de garde de la frontière sud a reçut le droit d'envoyer des représentants au Parlement hongrois.

Les pays limitrophes de la Hongrie étaient l'Autriche à l'Ouest et au Nord (avec la Galicie et la Bukovine), et les pays vassaux de l'Empire Ottoman (Moldva, Havasalföld, Serbie, Bosnie-Herzégovine) à l'Est et au Sud.

Après le refoulement de la guerre d'indépendance de 1848-1849, Vienne a séparé la Hongrie et la Transylvanie ; la Voïvodine serbe et la principauté de Temes furent créées, et la zone de garde de la frontière sud fut annexée à la Croatie. Par contre, en 1850, la frontière de douane entre la Hongrie et l'Autriche fut supprimée.

Le Compromis en 1867 entre la Hongrie et l'Autriche et en 1868 entre la Hongrie et la Croatie aboutit à la renaissance de la Grande Hongrie de St. Etienne. Selon le premier ministre hongrois, Gyula Andrássy, la Hongrie atteignit sa grandeur maximale possible.

En 1878, après la guerre russo-turque, la Monarchie Austro-Hongroise occupa la Bosnie-Herzégovine, mais ne l'a jamais annexée ; celle-ci restait une province occupée, l'administration civile était du ressort du Ministre des Finances (qui était presque toujours hongrois).

En 1887, un accord de frontière fut signé qui précisa les frontières d'une manière très détaillée.

En 1891, la gendarmerie frontalière fut créée. Aux sections frontalières serbo-hongroise et roumano-hongroise, ses tâches étaient multiples : la surveillance de la tranchée frontalière, la garde des bornes, le contrôle de la circulation transfrontalière, l'arrêt de la contrebande. La loi VIII/1903 fonda la Police de frontière, qui était l'organe le plus moderne de ce type en Europe.

Les années de paix se terminèrent en 1914, quand le prince héritier François-Ferdinand fut assassiné à Sarajevo le 28 juin. *(Diószegi, 2000)*

2.3. DU TRAITE DE TRIANON A LA CHUTE DES MURS

Durant la guerre mondiale, indépendamment des hasards de la guerre, des accords secrets se furent en vue du dépeçage de la Monarchie. Le 3 novembre 1918, la Monarchie signa le cessez-le-feu à Belgrade dont la version finale concernant la Hongrie s'appelle la « Convention militaire ». Cette Convention fixa des lignes de démarcation qui étaient ignorées également par les armées roumaines, serbes et tchèques. Les pays (partiellement en formation) déclarèrent leurs exigences territoriaux à la conférence de paix qui s'ouvrit le 19 janvier 1919 à Paris.

Le 21 mars 1919 une révolution communiste prit le pouvoir en Hongrie. A partir de cette date, la conférence de paix se chargea de la guerre anti-bolchévique et permit non-officiellement aux armées roumaines le libre mouvement sur le territoire hongrois. Les troupes roumaines occupèrent Budapest le 4 août et elles y restèrent jusqu'au 14 novembre 1919.

Les frontières finales, contre les protestations hongroises, furent jalonnées selon des intérêts géopolitiques et presque jamais selon les limites linguistiques. Il était important que les lignes ferroviaires de l'Est et du Nord-est restassent hors du territoire de la Hongrie.

Carte 3 : Les exigences territoriaux des pays voisins

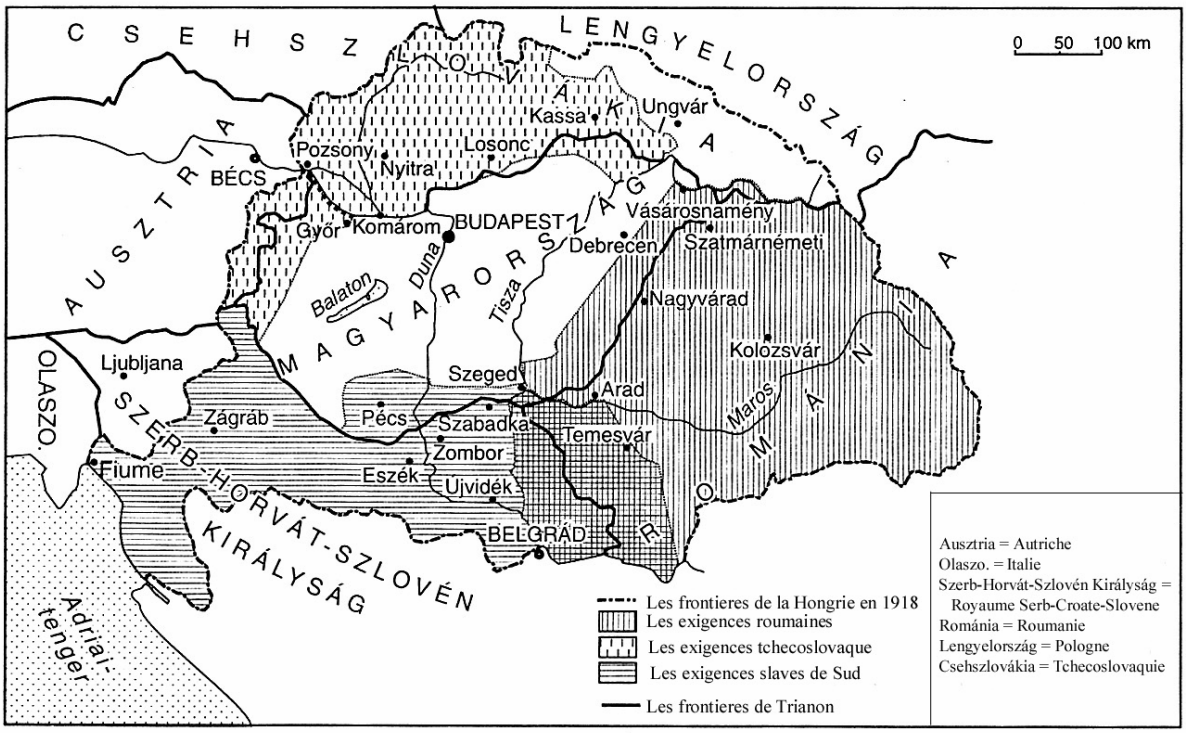

Source: Romsics, 2001.

Carte 4 : Les exigences territauriaux hongrois

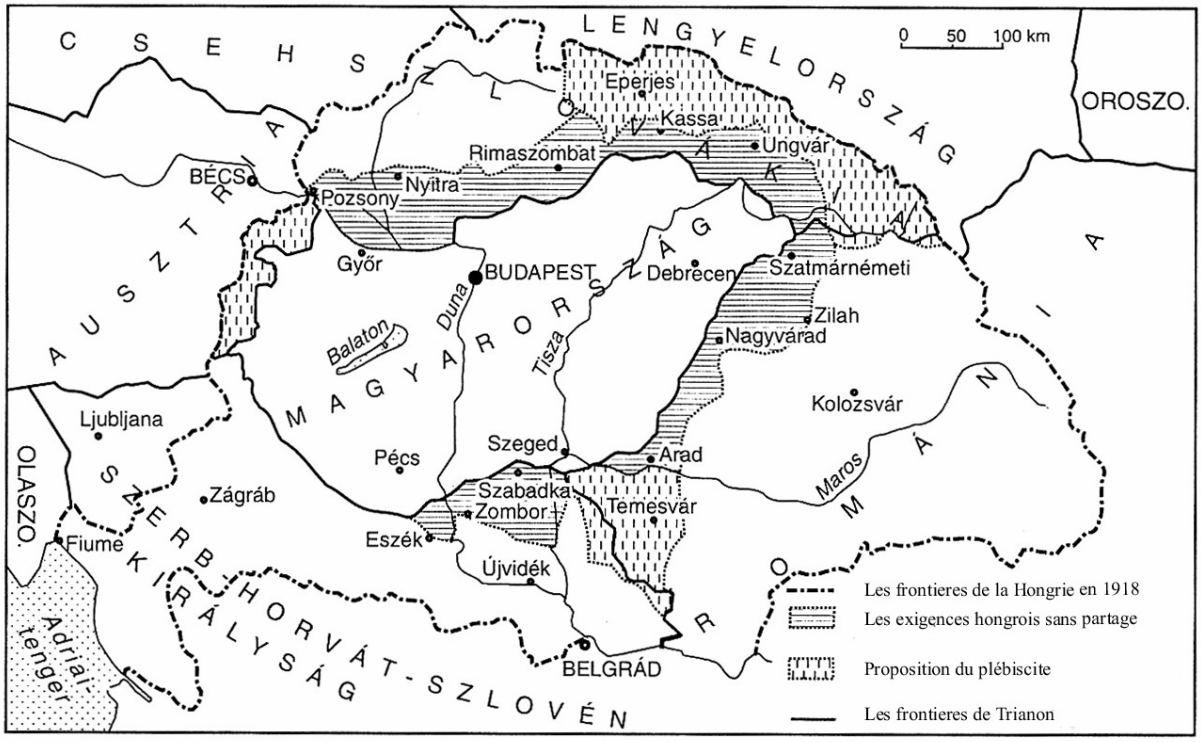

Source: Romsics, 2001.

Finalement, la convention de paix dit Traité de Trianon fut signée le 4 juin 1920, au Palais du Grand Trianon, à Versailles. Le tableau ci-joint montre les changements de territoire de la

Hongrie. Après la signature, les nouvelles frontières provoquèrent le mécontentement des Hongrois, mais le seul résultat fut le plébiscite de Sopron (voir chapître 4)

Tableau 2 : Les territoires déconnectés de la Hongrie par le Traité de Trianon

Pays	Superficie (km^2)	Population	Taux de la minorité hongroise (%)
Tchècoslovaquie	61 633	3 517 568	30,3
Roumanie	103 093	5 257 467	31,6
Royaume Serbo-Croate-Slovène	20 551	1 509 295	30,3
Autriche	4 020	291 618	8,9
Italie	21	49 806	13,0
Pologne	589	23 662	1,0
Perte totale	189 907	10 649 416	30,2
La Hongrie résiduelle	92 963	7 615 117	88,3
La Hongrie historique	*282 870*	*18 264 533*	*54,4*

Source: Romsics, 2001, 230.

Carte 5 : Les minorités de la Hongrie en 1920

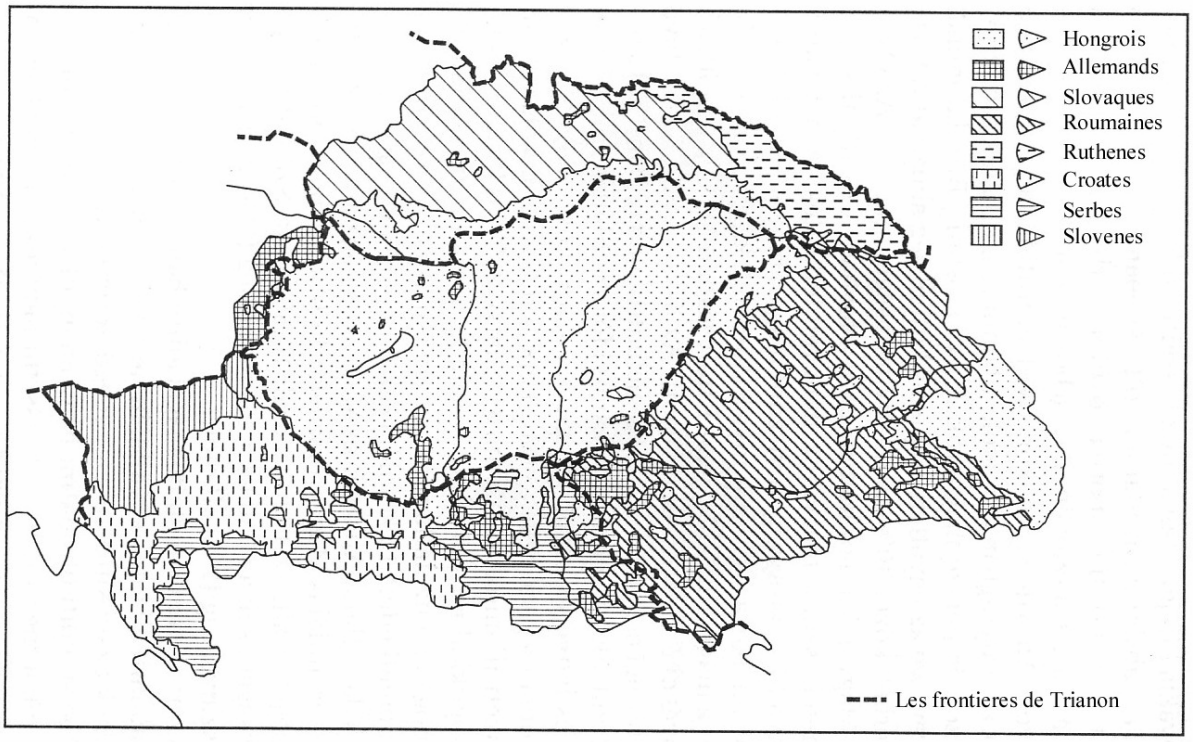

Source: Romsics, 2001.

Le nombre des points de passage routiers et ferroviaires a significativement augmenté, leur construction, et en général, celle du système de garde causèrent des dépenses énormes aux pays concernés.

A partir de 1922, une « carte de zone frontalière » fut introduite. Cette carte était valable pour un an, et permit le passage sans limitation aux habitants de la zone frontalière. Pour les autres, le franchissement de la frontière posait un problème relativement important.

Après le traité, l'idée de la révision fut toujours présente dans la mentalité des Hongrois, et à l'ordre du jour de la politique officielle. Dans les années 1930, la modification du système de paix de Versailles devint nécessaire. Suivant des négociations sans succès, le 2 novembre 1938, à Vienne, les ministres des affaires extérieurs allemand et italien décidèrent quels territoires devaient été rattachés à la Hongrie.

La 30 août 1940, une seconde décision de Vienne suivit la première concernant un couloir multiethnique et le centre de la minorité hongroise de Transylvanie. Les travaux de la construction du système de garde aux frontières commencèrent, mais la situation guerrière interrompit les constructions, ainsi le système ne put pas se renforcer.

Carte 6: Les changements territoriaux pendant la deuxième Guerre Mondiale

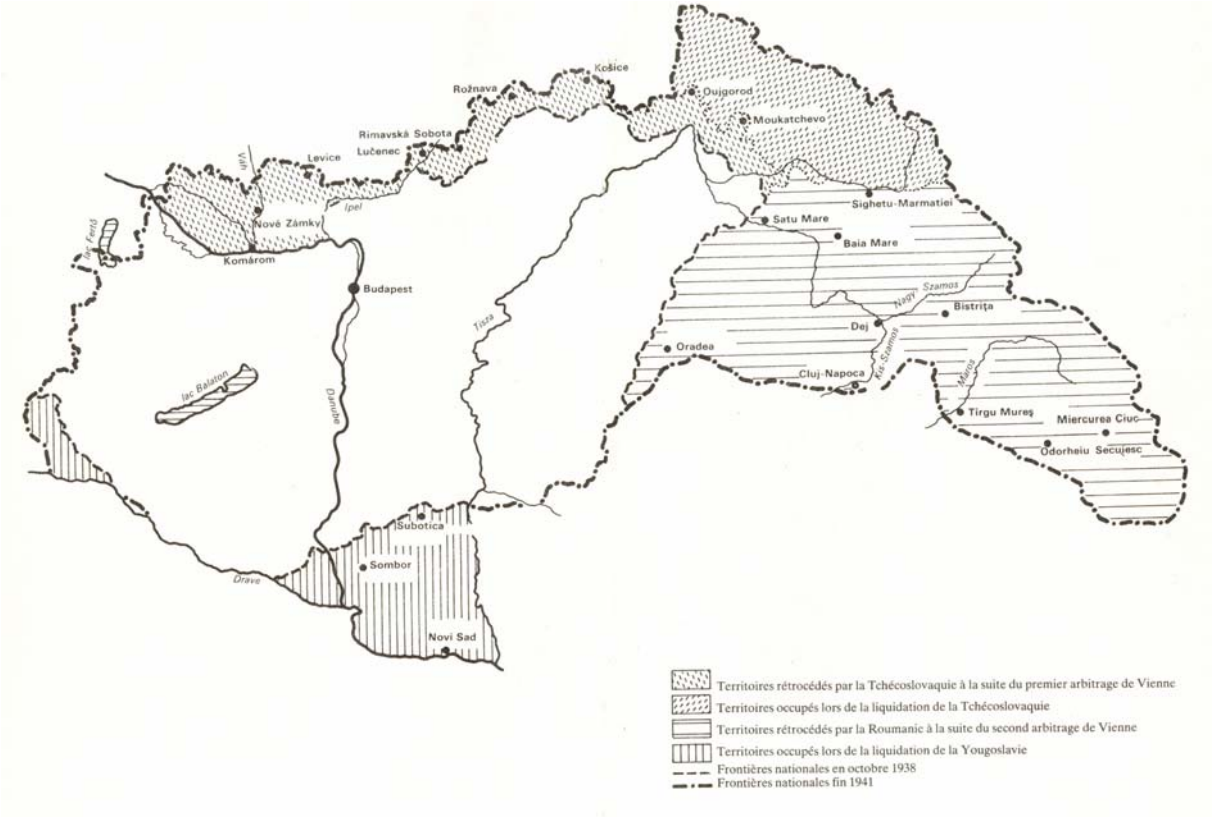

Source : Lázár, 1989.

Quand, en 1944, les armées russes et roumaines atteignirent la frontière hongroise, le pays était ouvert vers le sud et seules les Carpates assuraient sa défense. Après la guerre, le Traité de Paris, signé le 10 février 1947, annexa 3 communes hongroises à la Tchècoslovaquie (Oroszvár/Rušovce, Horvátjárfalu/Jarovce et Dunacsúny/Čuňovo à côté de Bratislava) Une

autre décision vit le jour concernant les Hongrois d'outre-frontières: l'Union Soviétique obtint la Subcarpatie (Kárpátalja) qui appartenait au territoire de la Tchécoslovaquie entre les deux guerres mondiales.

Jusqu'à nos jours, les frontières de la Hongrie sont restées presque les mêmes; il n'y a eu que des changements négligeables dûs aux mouvements du lit des rivières.

Même si la ligne frontalière était stable, ses fonctions ont beaucoup changées pendant les années.

La garde des frontières était très forte sur les sections austro-hongroise et yougoslave-hongroise. La figure 11 montre le système de garde de la frontière entre la Hongrie et l'Autriche.

Figure 11 : Le Rideau de Fer (dessin géométral)

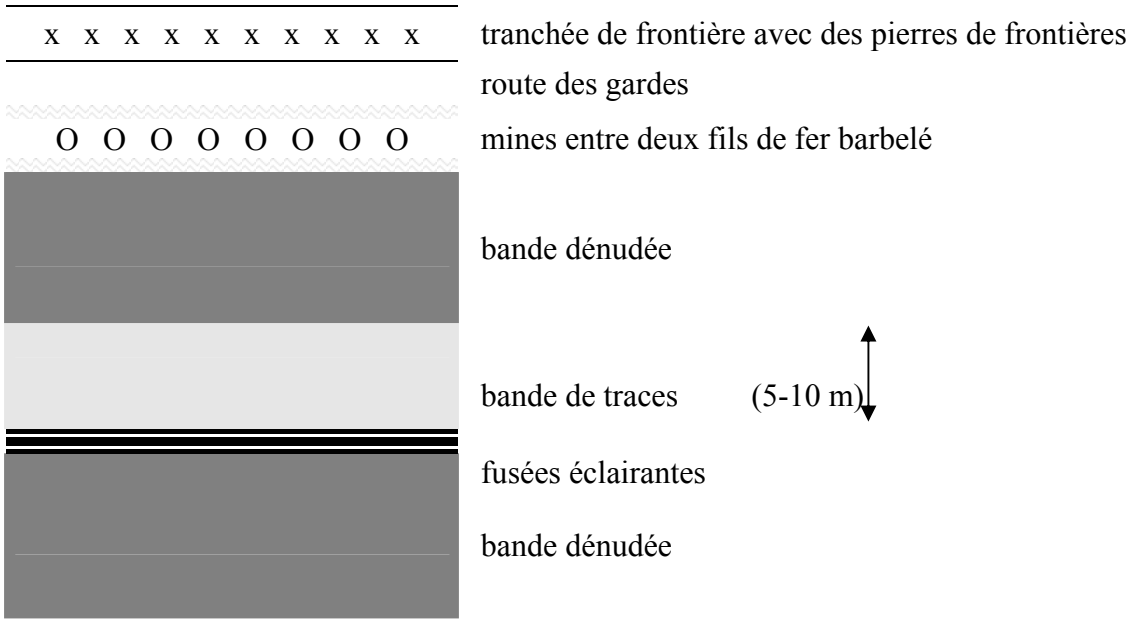

Source: Réalisation de l'auteur d'après la déscription de Sallai, 2000.

Au Sud, le fleuve Drave assura une garde naturelle forte, sur la section artificielle un réseau d'abris souterrains fut installé. Sur les sections tchècoslovaque et roumaine uniquement la tranchée de frontière large avec une bande de traces était en fonction. Dans la section soviètique un réseau électrique à basse tension completait cette tranchée.

Comme le tableau 3 le montre, la garde humaine se concentrait dans les sections austro-hongroise et yougoslavo-hongroise.

Tableau 3 : Le nombre des policiers de frontière par km à la frontière entre 1950-1989

Pays voisin	Du côté hongrois	Du côté voisin
Autriche	4-6	0,5
Yougoslavie	4-6	...
Roumanie	1	4-6
Union Soviètique	1	...
Tchècoslovaquie	1	1

Source : Sallai, 2000.

La frontière vers l'Autriche fut déminée à la fin des années 60, et le système d'abris souterrains fut abandonné, mais les autres obstacles y restèrent jusqu'à 1989. Dans cette période, pour entrer dans la zone frontalière occidentale, il était obligatoire d'avoir une « carte de zone frontalière », et la zone était de 40 km large. Dans les années 80, la zone interdite au grand public fut réduite à 2 km.

Jusqu'à 1988, les voyages vers l'Europe occidentale était strictement limité : une seule fois par trois ans en ayant une somme équivalente à 250-300 euros. Le passeport valable pour tous les pays du monde, issu en 1988, a donné le sentiment de liberté aux Hongrois.

Au mois de mai 1989 une décision de la Commission Politique du parti communiste (nommé le Parti des Travailleurs Socialiste Hongrois) a déclaré la liquidation du Rideau de Fer. Le 19 août 1989 dans le cadre d'un festival de plein air à côté de Sopron (Pique-nique pan-européen) un groupe de touristes de RDA, abandonnant tous leurs biens en Hongrie, ont cassé les restes du Rideau de Fer et sont partis vers l'ouest. Par ce prologue symbolique, la chute des murs a commencé irréversiblement.

2.4. APRES LA CHUTE DES MURS

Dans ces 13 dernières années les frontières de la Hongrie restèrent en place, même si les pays limitrophes ont changé. L'indépendance de la Slovénie et de la Croatie a fait monter à 7 le nombre des voisins, par la dissolution de l'URSS, la voisine de l'Est est devenu l'Ukraine et depuis 1993, la Hongrie est limitée au Nord par la Slovaquie et non plus la Tchècoslovaquie.

Ces changements soutiennent la conception Etat-nation en Europe centrale. En même temps, il y a encore plus de 2,5 millions de Hongrois qui habitent dans les pays limitrophes de la Hongrie. En 1990, le premier ministre József Antall déclara qu'il voulait en esprit être le premier ministre des 15 millions de Hongrois, mais la politique officielle s'est toujours dissociée toujours de la question d'une révision.

Les gouvernements hongrois ont mirent l'accent sur la protection des minorités. Pour créer une base à la volonté de protection de la minorité hongroise d'outre-frontières, la Loi sur les minorités nationales et ethniques fut promulguée en 1993. Cette loi est très libérale en son genre, et donne une large autonomie aux minorités au niveau local.

En 2001, le gouvernement Orbán a préparé et a fait accepter la Loi sur les Hongrois vivant dans les États voisins (Voir Annexe 1). D'abord la Roumanie et la Slovaquie ont réfusé l'application de cette loi sur le territoire de leur pays, puis grâce au pacte Orbán-Nastase les faveurs sont devenus applicables en Roumanie. Deux ans plus tard, le gouvernement Medgyesy a changé la loi selon les normes européennes. Cette version est applicable dans tous les pays voisins, sauf en Slovaquie qui refuse *a priori* n'importe quelle version de cette loi.

2.5. LES MINORITES NATIONALES ET ETHNIQUES DE LA HONGRIE (CADRES JURIDIQUES)

La Hongrie a une assez longue tradition en matière de protection des minorités nationales. Le Parlement hongrois a en effet légiféré sur l'utilisation des langues minoritaires dès le XIXe siècle. En 1868, la Hongrie fut le premier État dans toute l'Europe à adopter une loi sur les minorités nationales et ethniques. Cela ne signifie pas que la Hongrie était exempte des erreurs courantes de l'époque, par exemple le recours à l'assimilation, mais le pays avait au moins le mérite de se démarquer des autres en cette matière.

Pendant le communisme, les minorités nationales de Hongrie jouissaient de certaines protections juridiques, bien que dans les faits celles-ci n'aient pas toujours été appliquées. Néanmoins, elles existaient et se sont considérablement accentuées après 1990, lors de l'avènement de la République de Hongrie. Même si les minorités nationales ne comptent que pour 10 % de la population, la Hongrie fait preuve d'une attention exemplaire à leur égard. Ce n'est pas pour rien que la politique menée par la Hongrie en ce qui a trait aux minorités a fait l'objet d'un intérêt considérable au plan international. Qui plus est, la Loi sur les droits des minorités nationales et ethniques reconnaît officiellement 13 groupes ethniques dans le pays: l'arménien, le bulgare, le croate, l'allemand, les tsiganes, le grec, le polonais, le roumain, le ruthène, le serbe, le slovaque, le slovène et l'ukrainien.

En matière de protection, la Hongrie a élaboré un véritable arsenal juridique: la Constitution de 1997, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992) du Conseil de l'Europe, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales des

langues (1995) du Conseil de l'Europe et, surtout, la Loi hongroise sur les droits des minorités nationales et ethniques (1993). On peut citer encore d'autres textes de loi contenant des dispositions particulières sur les droits des minorités nationales de Hongrie:

- la loi IV de 1957 sur le Règlement général des procédures administratives publiques;
- la loi I de 1973 sur les procédures pénales;
- le décret 18/1986 modifiant la loi de 1978 sur le commerce intérieur;
- la loi LXIV de 1990 sur l'élection de représentants et de maires au sein des collectivités locales autonomes;
- la Loi sur les droits des minorités nationales et ethniques de 1993;
- la Loi sur l'enseignement public (no LXXIX de 1993);
- la Loi sur l'enseignement supérieur de 1993;
- la loi CX de 1993 sur la Défense nationale;
- le décret parlementaire 46/1994 (IX.30) sur le Règlement de l'Assemblée parlementaire de la république de Hongrie;
- la résolument parlementaire 35/1995;
- le décret gouvernemental 130/1995 (X.26) relatif au programme scolaire national fondamental;
- la loi XLIII de 1996 sur les conditions de service des membres des Forces armées régulières;
- la loi I de 1996 sur la radio et la télévision;
- la loi CXL de 1997 sur la protection des biens culturels, les musées, l'offre de bibliothèques publiques et l'éducation publique en général.

<u>Les dispositions constitutionnelles</u>

L'article 70/A de la Constitution impose les principes de la non-discrimination et d'égalité entre les individus: La République hongroise assure à toute personne séjournant sur son territoire les droits de l'homme et les droits civiques, sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Les droits généraux des minorités nationales de Hongrie:

(1) Partage de la souveraineté populaire avec les minorités

Les minorités nationales et ethniques vivant dans la république de Hongrie partagent la souveraineté populaire: elles sont des éléments constitutifs de l'État.

(2) Protection des minorités nationales et ethniques

La République de Hongrie protège les minorités nationales et ethniques. Elle assure leur participation collective à la vie publique, le développement de leur propre culture, l'utilisation de leur langue maternelle, l'enseignement dans la langue maternelle et le droit d'utiliser leur nom dans leur propre langue.

(3) Représentation politique au niveau local

Les lois de la République de Hongrie garantissent la représentation politique des minorités nationales et ethniques vivant sur le territoire de l'État.

(4) Autonomie locale et nationale des minorités nationales et ethniques

Les minorités nationales et ethniques peuvent créer des organismes d'autonomie locaux et nationaux.

Les traités internationaux

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Le 5 novembre 1992, la Hongrie a été le second État après la Finlande à avoir signé la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* de 1992. La Charte est entrée en vigueur le 1er mars 1998.

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales des langues

Le 1er février 1995, la Hongrie a été le premier État à signer la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales des langues* de 1995 (Conseil de l'Europe). Le traité est entré en vigueur le 1er février 1998.

Les accord bilatéraux

- Traité entre la république de Hongrie et la république de Croatie sur les relations amicales et la coopération (1992);
- Protocole d'accord entre la république de Hongrie et la république de Croatie sur les principes de coopération et de garantie des droits des minorités nationales (1991);
- Correspondance concernant la ratification par la république de Croatie de la Déclaration signée le 31 mai 1991 par la république de Hongrie, ainsi que par la République socialiste d'Ukraine relativement aux principes de coopération pour la garantie des droits des minorités nationales (1991);
- Accord entre la république de Hongrie et la république de Croatie sur la protection des droits de la minorité croate en république de Hongrie et de la minorité hongroise en république de Croatie (1995);

- Traité entre la république de Hongrie et la Roumanie sur la compréhension, la coopération et les bons rapports de voisinage (1996);
- Traité entre la république de Hongrie et la république de Slovaquie sur les bons rapports de voisinage et la coopération amiable (1996);
- Traité d'amitié et de coopération entre la république de Hongrie et la république de Slovénie (1992);
- Convention sur la garantie des droits spéciaux des minorités nationales slovènes vivant en Hongrie et des communautés nationales hongroises vivant en république de Slovénie (1992);
- Correspondance concernant la ratification par la république de Slovénie de la Déclaration signée le 31 mai 1991 par la république de Hongrie, ainsi que par la République socialiste soviétique d'Ukraine relativement aux principes de coopération pour la garantie des droits des minorités nationales (1992);
- Traité entre la république de Hongrie et l'Ukraine sur les bons rapports de voisinage et la coopération amiable (1996);
- Déclaration relative aux principes de coopération pour la garantie des droits des minorités nationales de la république de Hongrie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine (1991).

Des commissions mixtes ont été également mises en place pour assurer la protection des minorités hongroises en Croatie, en Roumanie, en Slovaquie et en Ukraine.

La loi sur les droits des minorités nationales et ethniques

Selon l'article 1 de cette loi, les caractéristiques des minorités sont:

(1) La présente loi sera appliquée à toutes les personnes ayant la citoyenneté hongroise, vivant sur le territoire de la République de Hongrie, qui se considèrent comme appartenant à une minorité nationale ou ethnique, ainsi qu'aux communautés formées par ces personnes.

(2) Conformément à la présente loi, les minorités nationales et ethniques (désignées ci-après par la formule « les minorités ») sont des populations vivant sur le territoire hongrois depuis un siècle au moins; ces groupes constituent une minorité numérique par rapport à la population totale du pays; leurs membres sont des citoyens hongrois; ils se distinguent du reste de la population par leurs langues, leurs cultures et leurs traditions propres; ils sont conscients d'avoir, entre eux, des affinités et les manifestent dans le but de préserver ces langues, cultures et traditions, et de se faire les porte-parole et les défenseurs des intérêts de ces communautés historiques.

La loi précise les droits que quiconque peut exiger à titre personnel lorsqu'il fait partie d'une minorité nationale. Selon le législateur hongrois, les droits des minorités ne peuvent entičrement prévaloir dans le cadre strict des droits individuels, il faut aussi les définir en tant que droits collectifs. Parmi ces droits collectifs, les minorités ont le droit de préserver, de cultiver et de transmettre leur identité collective, le droit de cultiver leurs traditions historiques, de préserver et d'accroître leur culture matérielle et spirituelle, le droit de former des organisations sociales et des organismes d'autonomie tant à l'échelon national que local, le droit de bénéficier de services radiophoniques et télévisés dans leur langue, de prendre des initiatives éducatives pour des garderies, maternelles, écoles primaires et secondaires tant dans les langues minoritaires qu'en hongrois, de développer leurs propres réseaux d'éducation, leurs institutions culturelles et scientifiques.

La constitution déclare que tout électeur d'un village, d'une ville, de la capitale et de ses arrondissements ou d'un comté a droit à l'autonomie locale. Selon la loi sur les droits des minorités nationales et ethniques toute collectivité autonome locale est administrée par des membres élus par la minorité locale, entre trois et neuf membres selon l'importance numérique des communautés. Elle possède le pouvoir d'imposer des décrets ayant force de loi sur l'éducation publique, les médias, les traditions, la culture et l'emploi collectif de la langue minoritaire. De plus, toute collectivité minoritaire locale a le droit d'établir des relations avec d'autres groupes ou associations minoritaires et peut conclure des accords de coopération.

La législation, les procédures juridiques, l'administration

Les députés appartenant à des minorités sont également autorisés à utiliser leur langue maternelle au Parlement.

(1) Les députés appartenant à des minorités sont également autorisés à utiliser leur langue maternelle au Parlement.

(2) Tout député dont la langue maternelle n'est pas le hongrois est autorisé à s'exprimer dans sa langue maternelle. Il doit en avertir l'Assemblée vingt-quatre heures avant le début de la session. Le Bureau de l'Assemblée nationale fournit un service d'interprétation simultanée.

(3) Les députés dont la langue maternelle n'est pas le hongrois doivent se voir accorder, sur demande, un service permanent d'interprétation simultanée.

(4) A la demande des intéressés, le Bureau de l'Assemblée nationale met à la disposition des députés n'ayant pas le hongrois pour langue maternelle une traduction, dans leurs langues respectives, des textes parlementaires officiels.

La *Loi sur les procédures civil*es et la *Loi sur les procédures pénales* précisent que les procédures pénales s'effectuent en langue hongroise. Nul ne saurait être désavantagé en raison d'une connaissance insuffisante de la langue hongroise.

La Loi sur les droits des minorités nationales et ethniques accorde le doit aux minorités nationales d'utiliser leur langue: En République de Hongrie, chacun a le droit d'utiliser librement, à tout moment et en tous lieux, sa langue maternelle. L'État a le devoir de garantir dans les cas précisés dans un texte de loi indépendant, les conditions d'utilisation des langues minoritaires.

Les autorités d'une collectivité locale (commune ou arrondissement) sont tenues, conformément aux demandes de la part des instances autonomes des minorités locales, de garantir la publication des arrêtés et des annonces faite, en plus du hongrois, dans les langues des minorités concernées; la rédaction des documents officiels utilisés dans le cadre des procédures d'administration publiques dans les langues des minorités concernées; le bilinguisme égalitaire dans les noms des lieux et des rues, des bâtiments publics et des organismes chargés communiquer avec le public.

Éducation

Les communautés minoritaires ont le droit de:

a) créer les conditions d'un enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur dans leurs langues maternelles respectives, ou de l'enseignement de ces langues (à la fois dans ces langues et en langue hongroise);

b) créer, dans le cadre des lois en vigueur, leur propre réseau national d'institutions scolaires, éducatives, culturelles et scientifiques

La Loi sur les droits des minorités nationales et ethniques, les enfants appartenant à une minorité participent, ou sont autorisés à participer selon le cas, à un enseignement dans leur langue maternelle, ou encore exclusivement en langue hongroise, conformément à la volonté des parents ou des tuteurs. Sur demande des parents ou des représentants d'au moins huit élèves appartenant à une męme minorité, il est obligatoire de constituer et de faire fonctionner de manière régulière une classe ou un groupe d'études minoritaire.

D'après la loi sur les minorités, les frais dus à l'organisation d'un enseignement dans la langue maternelle de la minorité doivent être pris en charge par l'État ou par les pouvoirs locaux concernés (collectivités locales), selon les dispositions prévues dans la loi. Il est obligatoire de «permettre d'appréhender l'identité culturelle» de minorités concernées,

d'offrir un enseignement de l'histoire de cette minorité et de son pays d'origine, et de présenter les traditions et valeurs culturelles minoritaires.

D'une manière générale, le hongrois est la langue de l'enseignement supérieur; toutefois, des études peuvent également s'effectuer à ce niveau dans la langue d'une minorité et, soit en partie, soit intégralement, dans toute autre langue. Les diplômes doivent être délivrés en langue hongroise ou en hongrois et en latin, ou encore, dans le cas des minorités nationales et ethniques, dans leur langue maternelle respective ou (de manière exceptionnelle et en accord avec l'établissement d'enseignement supérieur concerné) dans la langue dans laquelle les études ont été effectuées. Toute établissement éducatif destiné à une minorité n'est ouvert à des personnes extérieures à la minorité concernée qu'à la condition de disposer de places restantes, une fois satisfaites toutes les demandes de la minorité en question.

Média

La *Loi sur les droits des minorités nationales et ethniques* assure l'obligation aux services publics la conception et la diffusion régulières d'émissions relatives ou destinées aux minorités nationales et ethniques.

La *Loi sur la radio et la télévision* (1996) oblige les services publics de radio et de télévision de «veiller à la représentation de la culture et de la langue des pays d'origine des minorités nationales et ethniques vivant en Hongrie, ainsi que de donner des informations dans les langues maternelles respectives de ces minorités».

3ème chapitre

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC L'AUTRICHE, PAYS MEMBRE DE L'UNION EUROPENNE

3.1. DELIMITATION DU TERRITORE

La longeur de la ligne frontalière commune avec l'Autriche est de 356 km. *(Székely, 2001)*. Le territoire transfrontalier du côté autrichien peut être délimité par rapport à la ligne frontalière de la façon suivante:

Au nord, le Danube crée la frontière naturelle au sein du territoire autrichien. A l'ouest de la frontière commune la zone frontalière s'étend jusqu'à Vienne; à partir de Vienne c'est l'autoroute A2 qui mène vers le sud. A partir du 47°30' de latitude nord jusqu'au point triple de frontière tripartite (Autriche-Hongrie-Slovénie) une ligne droite assure la limite.

Du côté hongrois: A l'est de la ligne frontalière commune la zone transfrontalière s'étend jusqu'à la ville de Győr. Entre Győr et Csorna c'est la route 85 qui peut être nommée comme limite, après Csorna, la route 86 se dirige jusqu'à Körmend et entre Körmend et Szentgotthárd, la route nationale 8 assure la limite.

Sur cette ligne frontalière austro-hongroise il existe une curiosité concernante la forme de la ligne frontalière.

Carte 6: La poche de Sopron

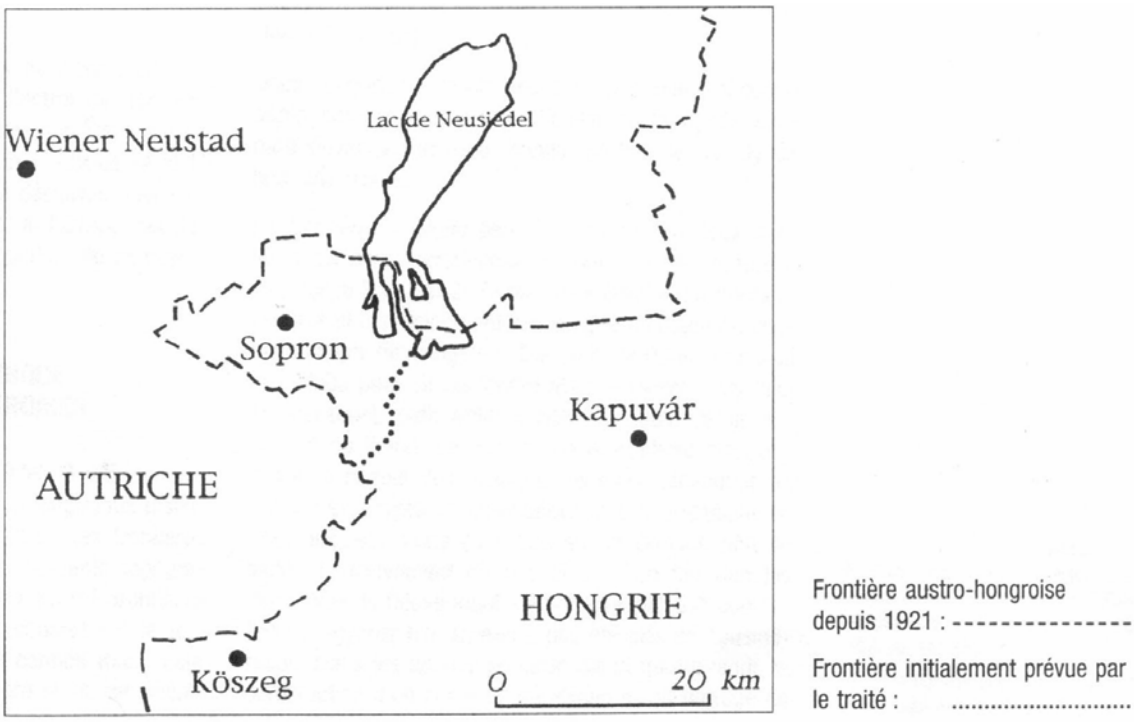

Source: Rosière, 1998, 161.

C'est la poche de Sopron qui appartient – selon la typologie des poches frontalières de A-L. Sanguin, 1975 – aux poches de partition qui sont des conséquences politiques soit une

division grand empire colonial soit du démembrement d'un État suverain. Dans ce cas-là c'était le démembrement de l'Empire des Habsbourgs en 1919.

Tableau 4 : Points de passage entre la Hongrie et l'Autriche

Point de passage (HU)	Point de passage (AU)	Ouverture (h)	Local/international	Trafic
Hegyeshalom	Nickelsdorf	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Hegyeshalom	Nickelsdorf	0-24	International	Train
Jánossomorja	Andau	été: 6-22 pr, au: 8-20	International	Piéton, Bicyclette
Fertőd	Pamhagen	6-24	International	Voiture, Bus
Fertőújlak	Pamhagen	0-24	International	Train
Fertőrákos	Mörbisch	été: 6-22 hiver: 8-20	International	Piéton, Bicyclette
Fertőrákos	Mörbisch	été: 10-20 hiver:10-18	Local	Bateau
Sopron	Klingenbach	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Sopron	Baumgarten	0-24	International	Train
Ágfalva	Loipersbach	0-24	International	Train
Kópháza	Deutschkreutz	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Kópháza	Deutschkreutz	0-24	International	Train
Zsira	Lutzmannsburg	été: 8-20 hiver: 8-16	Hongrie + EU	Piéton, Bicyclette
Kőszeg	Rattersdorf	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Írottkő	Geschriebenstein	été: 7-20 hiver: 8-16	Hongrie + EU	Piéton, Bicyclette
Bozsok	Rechnitz	6-22	Hongrie + EU	Voiture, Bus
Bucsu	Schachendorf	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Szentpéterfa	Eberau	6-22	Hongrie + EU	Voiture, Bus
Rábafüzes	Heiligenkreuz	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Szentgotthárd	Jennersdorf	0-24	International	Train
Szentgotthárd Parc Industriel	Heiligenkreuz	lu-ve: 7-19	International	Poids lourds

Source: Police de Frontière de la Hongrie (HÖR), 2003.

Sur ces 356 km, le passage des personnes et des produits vers l'ouest est très important, particulièrement depuis 1990. Sur cette section frontalière on compte 13 points de passage publics routiers (dont 4 réservés uniquement aux piétons et aux bicylettes), 6 points de passage ferroviaire. Le plus grand point de passage est celui de Hegyeshalom.

Carte 7: La zone frontalière et les points de passage sur la section austro-hongroise

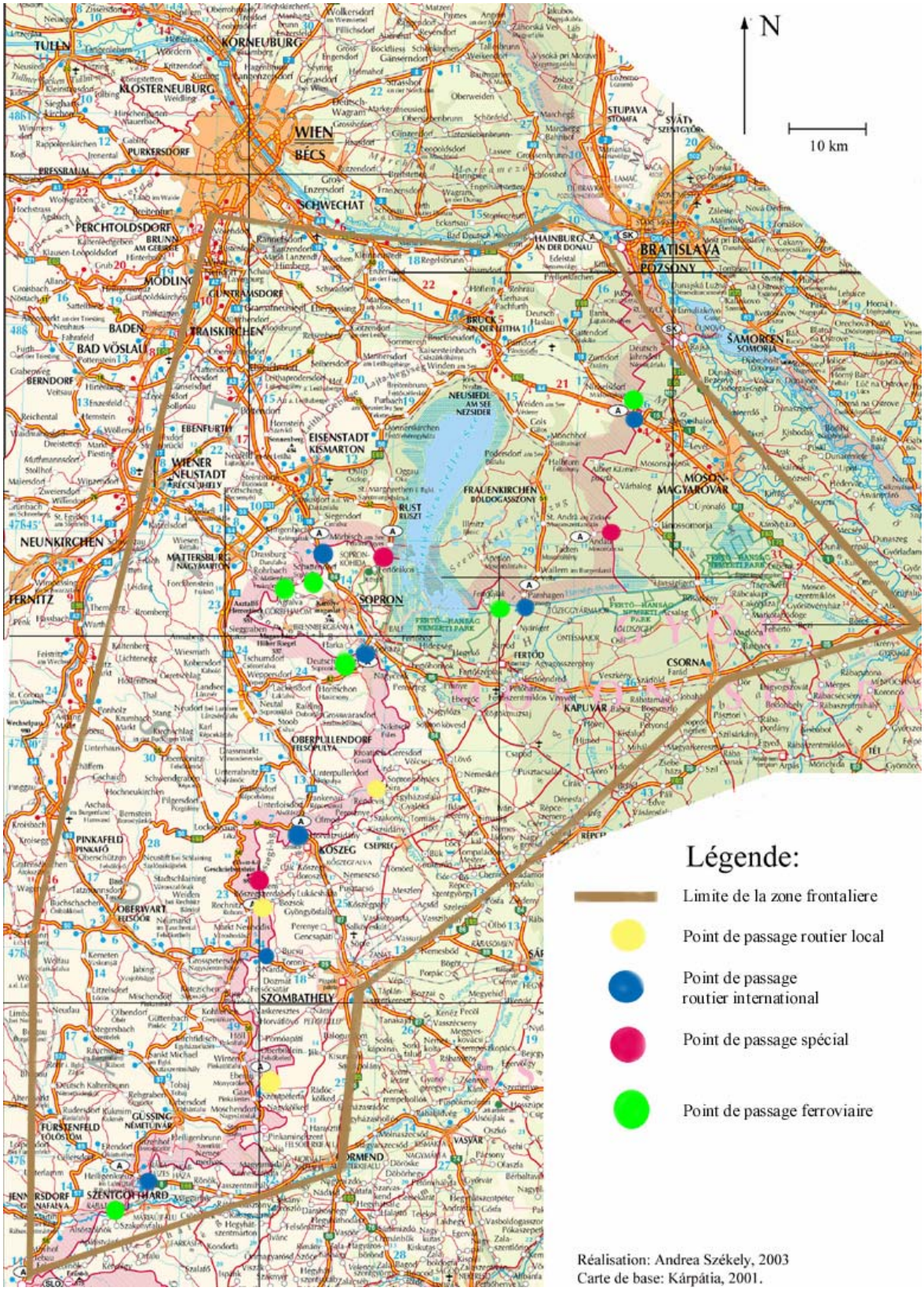

3.2. DEMOGRAPHIE DE LA ZONE

Le Burgenland est un land relativement petit – 3966 km^2 *(Székely, 1999)* avec une population de 277600 personnes. selon de dernier recensement en 2001 (Statistik Austria, Annuaire statistique 2003, 41). Depuis trente ans selon les recensements, le Burgenland a le plus faible population des Länder autrichiens. *(Statistik Österreich, Vorzählungsergebnisse, 1971, 1981, 1991, 2001)*

Carte 8 : Les Länder de l'Autriche

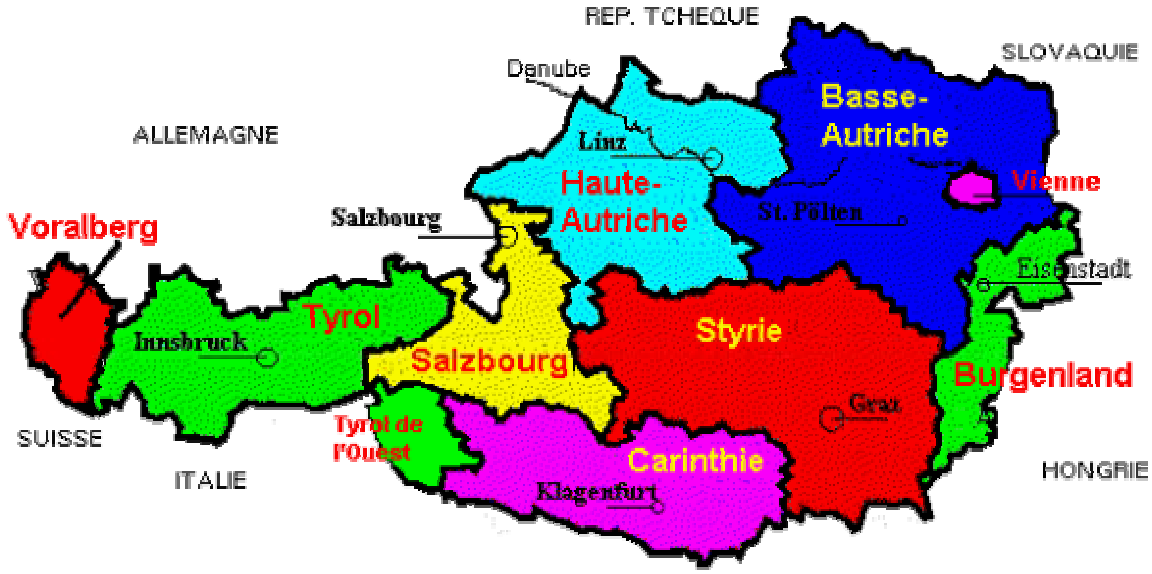

Le Burgenland a une forme spéciale parmi les autres Länder autrichiens: son territoire du nord au sud est allongé tandis que sa largeur est étroite.

La forme et les voies de communication du Burgenland gardent les effets de l'annexion de la Hongrie occidentale allemande à l'Autriche en 1920 d'après le Traité de Trianon, qui a causé une rupture profonde pour les deux côtés. Les centres économiques du côté hongrois sont restés sans zone d'attraction. Avant la Première Guerre Mondiale la politique de la région complète avait été orientée vers l'est, tandis qu'après le Traité de Trianon l'axe est-ouest s'est tourné vers l'ouest. Le land de Burgenland est resté sans un vrai centre, car la frontière créée en 1920, a coupé en deux un territoire qui appartenait administrativement, géographiquement au même ensemble. Du coup, le tissu urbain naturel a dû radicalement changer: le territoire du Burgenland a perdu des centres urbains importants qui sont restés en Hongrie (Sopron, Kőszeg, Szombathely, Szentgotthárd). Les deux villes importantes du côté autrichien sont les deux villes libres royales à l'époque: Eisenstadt (Kismarton) et Rechnitz (Rohonc) – centres de propriété foncière de la famille Eszterházy – et des chef-lieux de

seigneurie comme Güssing (Németújvár), Pinkafeld (Pinkafő). Les autres villes du Burgenland se développèrent plus tard sur la base des communes existantes par exemple Oberwart (Felsőőr). Les centres, les plus importants sont restés encore au delà du Burgenland (Wiener Neustadt, Wien). En analysant la taille des villes du Burgenland, il est constatable qu'à l'exception de la ville d'Eisenstadt (Kismarton) la population des petites villes et des communes est inferieure à 10000 personnes. La plupart des communes (65 %) appartiennent à la catégorie de nombre d'habitants entre 500-1999 personnes. Le tableau suivant montre le nombre de la population des plus grandes villes et des villes habitées par la minorité hongroise selon les deux derniers recensements.

Tableau 5 : Le nombre de la population des villes concernant l'analyse

Ville	1991	2001
Eisenstadt	10349	11334
Oberwart	6319	6696
Mattersburg	5776	6256
Pinkafeld	5010	5181
Oberpullendorf	2640	2793
Unterwart	988	964
Rotenturm an der Pinka *dont* Sieget in der Wart	1410 -	1378 274

Source: Statistik Österreich, Vorzählungsergebnisse, 1991, 2001.

En 2001, au Burgenland 1731 résidents étaient hongrois, ce chiffre représente la troisième plus grande présence hongroise après Vienne et le land de Niederösterreich.

Le côté hongrois se caratérise par la présence d'une grande ville, Győr, dans la section frontalière austro-hongroise avec une population de 129 412 personnes en 2001. C'est la seule ville ayant une population au dessus de 100 000 d'habitants. La deuxième catégorie des villes est entre 50 000 et 100 000 d'habitants; dans cette catégorie se placent Szombathely (81 920 d'habitants) et Sopron (Ödenburg, 56 175 d'habitants) selon les données du dernier recensement de 2001, Mosonmagyaróvár (Wieselburg-Ungarisch Altenburg) compte 30 432 habitants. C'est la seule ville dans la catégorie des villes à population entre 20 000-50 000 personnes. Les petites villes ont une population autour de 10 000 habitants dans la section frontalière: Csorna (10 704), Kapuvár (10 659), Körmend (12 802), Kőszeg (11 844),

Szentgotthárd (9 043). La caractéristique de la stuctrure du tissu urbain du côté hongrois est la forte présence de villages avec une population entre 500-1999 d'habitants, tout comme de l'autre côté de la frontière, en Autriche.

En regardant la structure d'âge de la population de la section transfrontalière au Burgenland et dans les deux comitats concernés Győr-Moson-Sopron et Vas en 2001 (voir tableau 6) on peut constater que dans les deux unités administratives hongroises le pourcentage des jeunes entre 0-14 ans est plus grand que celui de Burgenland. (En 2001, la structure d'âge générale en Hongrie s'est répartie ainsi: 16,3 % des jeunes entre 0-14 ans, 63,1 % de la population entre 15-59 ans et 20,6 % des personnes âgées plus de 60 ans. *(KSH, 2001)*

Tableau 6 : Structure d'âge des unités administratifs 2001

Groupe d'âge	Burgenland		Győr-Moson-Sopron		Vas	
	personnes	%	personnes	%	personnes	%
0-14	41294	14,9	70942	16,3	44566	16,6
15-59	168760	60,7	280090	64,3	169394	63,0
60-	67722	24,4	84105	19,3	54870	20,4
Total	277776	100,0	435137	100,0	268830	100,0

Source: Statistik Austria: Bevölkerungsvorausschätzung aus 2001.
KSH (2002): www.nepszamlalas2001.hu/2_kotet.

Le vieillissement de la population du Burgenland est plus sensible que celui de la population hongroise des comitats Győr-Moson-Sopron et Vas en 2001. La même tendance, le vieillissement touche les trois unités géographiques, et selon les estimations du bureau statistique autrichien concernant la structure d'âge du Burgenland pour les années 2010, 2030, 2050, le vieillissement va s'accentuer. (Voir Tableau 7 et Figure 12)

Tableau 7 : Projection de la population de Burgenland 2000-2050

Groupe d'âge	2000		2001	2010	2030	2050	
	personnes	%	%	%	%	%	personnes
0-14	42.003	15,1	14,9	13,1	12,4	11,9	28.000
15-59	169.515	61,0	60,7	60,7	50,8	48,1	113.677
60-	66.444	23,9	24,4	26,2	36,8	40,0	94.547
Total	277.962	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	236.224

Source: Statistik Austria: Bevölkerungsvorausschätzung aus 2001.

Du côté autrichien sur le territoire du Burgenland la reproduction naturelle est négative depuis 1971 (Statistik Austria 1869 bis 2001: Volkszählungsergebnisse). Entre les années 1991 et 2001, ce chiffre était -6 ‰. La reproduction est aussi négative du côté hongrois entre 1990-2001 dans les deux comitats (Győr-Moson-Sopron montre un taux de -2,5 ‰ et Vas un taux de -4 ‰. *(KSH, 2003).* Le bilan migratoire du Burgenland restait longtemps negatif, mais

entre 1981 et 1991 il montre une valeur positive (5000 personnes). Entre 1991 et 2001 le bilan de migration est devenu encore plus positif (12700 personnes). Ce fait montre que depuis les dix dernières années la zone frontalière la plus à l'est de l'Autriche commence à vivre et le rideau de fer n'est plus en fonction.

Figure 12 : Projection de la population de Burgenland 2000-2050

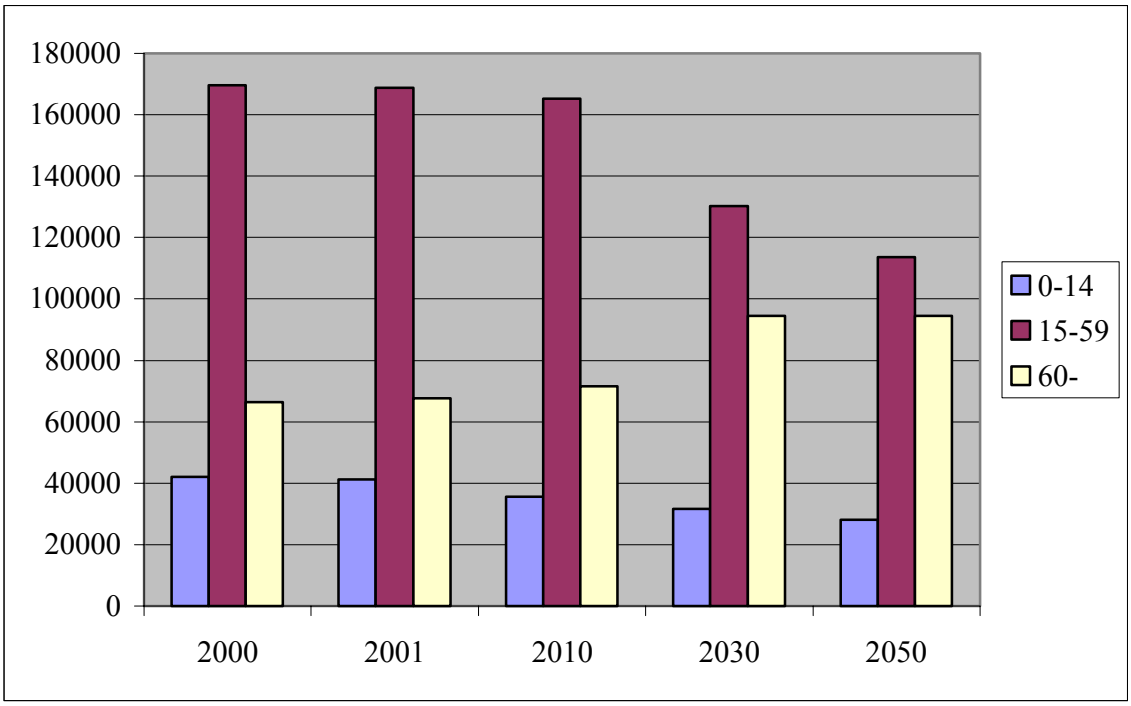

Source: Réalisation de l'auteur

En analysant les bilans migratoire comptés sur 1000 habitants dans la section frontalière hongroise entre 1990-2000 au niveau de NUTS IV («kistérség» en Hongrie) on voit que la plupart d'entre eux montrent un taux entre 0-5 ‰. Les territoires de Körmend et et de Sopron ont un taux majeur (5-10 ‰). Certains territoires au niveau NUTS IV (Kapuvár, Csorna, Mosonmagyaróvár, Győr) présentent, eux, un bilan négatif entre -5 et 0 ‰.

3.3. SITUATION ETHNIQUE DE LA ZONE DU COTE AUTRICHIEN

Comme en Hongrie la notion de minorité ethnique autrichienne n'existe pas, (en Hongrie parmi les minorités ethniques on distingue la minorité allemande) l'analyse ethnique n'est pas pertinentr du côté hongrois sur la section frontalière austro-hongroise.

Selon le dernier recensement autrichien fait en 2001, au Burgenland 4704 personnes de nationalité autrichienne utilisent comme langue parlée, le hongrois. Ce chiffre a diminué par

rapport au résultat du recensement de 1991, quand 4973 personnes autrichiennes avaient le hongrois comme langue parlée.

Tableau 8 : L'appartenance linguistique hongroise (langue parlée) des citoyens autrichiens

Année	Nombre des citoyens	Changement (personnes)	Changement (%)
1971	5447	-	-
1981	4025	-1422	-26,1
1991	4973	948	23,6
2001	4704	-269	-5,4

Source: http://volksgruppen.orf.at/ungarn/hu/archiv/2002/mi_1202.htm

La répartition de la minorité hongroise du Burgenland est mixte, elle se présente pratiquement dans chaque commune. Il existe 4 îlots linguistiques: la région d'Oberpullendorf (Felsőpulya), d'Oberwart (Felsőőr), de Siget in der Wart (Őrisziget) et d'Unterwart (Alsóőr). Les Hongrois du Burgenland vivent aussi dans des localités plus importantes telles que Eisenstadt et Frauenkirchen. Aujourd'hui, le nombre des Hongrois résidant à Vienne dépasse de loin celui de ceux vivant dans le Burgenland, car ils représentent 45,4 % de tous les Hongrois du pays. *(Leclerc, 2002a)*

Les hongrois du Burgenland sont bilingues hongrois-allemand. Le hongrois parlé en Autriche est appelé *Oberwart*: plus archaïsant, il s'écarte légèrement de la prononciation officielle hongroise et par son vocabulaire il est fortement influencé par la langue allemande. *(Leclerc, 2002a)*

3.3.1. Statut légal politique officiel

Les textes juridiques sur les langues des minorités nationales (désignées officiellement en Autriche par le terme Volksgruppen) sont nombreux. *(Leclerc, 2002b)*

L'article 7 du Traité autrichien de 1955 concernant la protection des minorités ne s'applique pas à la minorité hongroise du Burgenland. La loi sur les groupes ethniques de 1976 a subordonné la promotion des groupes ethniques à leur poids démographique, ce qui avait pour résultat paradoxal que c'étaient les groupes les plus puissants (dans une localité) qui ont profité du meilleur soutien. Les Hongrois (ainsi que les Croates) du Burgenland ont réclamé une révision de cette loi, car elle n'octroie pas vraiment d'avantages aux groupes ethniques.

En Autriche, la langue hongroise est reconnue depuis le 1er octobre 2000 comme langue officielle. Le gouvernement fédéral a pris cette décision le 14 juin 2000. Il a promulgué un décret relatif à l'utilisation d'une langue officielle pour les Hongrois du Burgenland. Ce décret, qui est entré en vigueur le 1er octobre 2000, admet le hongrois à titre de langue officielle devant les autorités de district (et les tribunaux) d'Oberpullendorf et d'Oberwart, ainsi que devant les autorités publiques des communautés d'Oberpullendorf, d'Oberwart, de Rotenturm an der Pinka et d'Unterwart. Le hongrois est également considéré comme langue co-officielle dans les communications avec le Bureau du gouvernement régional du Burgenland, le tribunal régional d'Eisenstadt et d'autres autorités fédérales régionales (services des finances). *(Leclerc, 2002b)*

Les Hongrois du Burgenland sont représentés au Comité Consultatif des groupes ethniques, où ils disposent d'un siège et d'un droit de vote. *(Euromosaic, 1998)*

Aucun statut n'est reconnu aux minorités autrichiennes dans le domaine des activités parlementaires.

Le Décret topographique applicable au Burgenland (nº 170/2000) entré en vigeur le 21 juin 2000 garantit l'utilisation de l'affichage bilingue ou trilingue dans des communes situées dans la région dans laquelle les minorités hongroise et croate sont installées. Ainsi quelque 260 pancartes ont été installées dans 51 villages du Burgenland. *(Leclerc, 2002b)*

Avant 2000 le bilinguisme pour les noms de lieu et les panneaux topographiques ne pouvait être établi que dans les régions officiellement reconnues comme bilingues, c'est-à-dire comportant au moins 25 % de population minoritaire. A partir d'automne 2001, la Cour constitutionelle a modifié de 25 % à 10 % ce pourcentage. Ainsi c'est la proportion qui s'applique dans la Loi relative aux minorités (Volksgruppenengesetz).

3.3.2. Education

3.3.2.1. Les écoles maternelles

L'Etat fédéral de l'Autriche n'offre pas de services préscolaires en langue minoritaire, donc les Länder ne peuvent pas offrir ce service. De façon générale, l'Etat offre l'éducation préscolaire en allemand. On compte cependant plusieurs jardins d'enfant slovènes, croates et hongrois, mais ce sont les communes ou les entreprises privées qui les ont organisés. La situation actuelle dans le domaine de l'éducation est la suivante: Il y a trois jardins d'enfants avec trois puéricultrices, où l'on emploie le hongrois en plus de l'allemand comme une des langues d'enseignement dans les localités de Oberpullendorf/Felsőpulya, Unterwart/Alsóőr,

Siget in der Wart/Őrisziget. Dans ces jardins d'enfants on emploie le hongrois au moins six heures par semaine. De 120 à 130 enfants fréquentent ces jardins d'enfants. La formation des puéricultrices est assurée par l'Agence fédérale d'éducation pour la puériculture à Oberwart/Felsőőr, où le hongrois est offert comme matière facultative. (Euromosaic, 1998)
Au sein d'un petit projet transfrontalier (PHARE CBC) depuis le début décembre 2002 l'enseignement du hongrois dans cinq jardins d'enfants d'Eisenstadt (Kismarton) a débuté. Jusqu'au juin 2003, les petits enfants en 15 groupes apprennent le hongrois, 7,5 heures par semaines dans le but de mieux connaître d'une façon ludique la langue hongroise et la culture des voisins. *(Volksgruppen, 2002)*

3.3.2.2. Les écoles primaires et secondaires

En Autriche, on distingue trois types d'écoles primaires (les Volksschule) à l'intention des minorités: les écoles unilingues minoritaires, les écoles bilingues et les écoles complémentaires.

Dans les *écoles minoritaires unilingues*, l'enseignement est donné uniquement en langue minoritaire sous réserve que l'allemand est obligatoire comme langue seconde à raison de six heures par semaine. Il n'existe à peu près pas d'écoles entièrement composées de membres d'une minorité linguistique.

Dans les *écoles minoritaires bilingues*, l'enseignement doit être donné approximativement à parts égales en allemand et en langue minoritaire durant tout le premier cycle (trois premières années); à partir de la quatrième année (second cycle), l'enseignement doit être donné en langue allemande, la langue minoritaire constituant alors une matière d'enseignement obligatoire à raison de trois à cinq heures par semaine. La plupart des écoles minoritaires sont des écoles bilingues, au sens de la loi.

Pour ce qui est des *écoles minoritaires complémentaires*, l'enseignement est normalement donné en allemand, mais la langue minoritaire est enseignée en tant que matière obligatoire dans toutes les années à raison de quatre heures par semaine. L'enseignement complémentaire implique que la langue minoritaire remplace une langue étrangère (anglais, français, espagnol ou italien). Cela dit, au lieu d'une école réservée aux enfants d'une minorité, il est possible de former des classes bilingues ou complémentaires. Par exemple, la direction d'une école peut autoriser la création de classes bilingues, alors que toute l'école est de langue allemande.

Comme on le constate, le régime du second cycle des écoles primaires bilingues correspond à celui des deux cycles des écoles complémentaires. Ces écoles sont établies

conformément à la Loi scolaire du 14 avril 1959 (art. 16), laquelle a été modifiée par la Loi fédérale du 28 juin 1990. Même si les lois scolaires ne concernent que la minorité slovène, les autres minorités bénéficient d'un traitement analogue.

Ce système est très critiqué par les organisations minoritaires. Pour accéder à un enseignement bilingue ou complémentaire, il faut que les élèves aient été inscrits préalablement comme Slovènes, Croates, Hongrois, etc. Or, étant donné que l'inscription est facultative, beaucoup d'enfants minoritaires se retrouvent dans les écoles allemandes; et s'inscrire comme minoritaire, c'est avouer sa marginalité. De plus, le passage du premier cycle au second cycle, de même que le passage de l'école bilingue à l'école complémentaire, exige une nouvelle inscription. De nombreuses familles en profitent alors pour faire passer leurs enfants à l'école allemande. Il en résulte que de moins en moins d'enfants s'inscrivent aux écoles minoritaires.

Après l'intégration du Burgenland à l'Autriche, les écoles ont continué à fonctionner selon les lois hongroises en vigueur. Les écoles de langue hongroise ont été maintenues. La *Loi scolaire relative au Burgenland* de 1937 a également réglé les questions concernant les écoles de la minorité hongroise afin que cette communauté jouisse de la même situation juridique que la minorité croate. Aujourd'hui, la législation autrichienne assure aux élèves hongrois la possibilité de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle dans les établissements publics, depuis le niveau préscolaire jusqu'à l'examen consacrant la fin de la scolarité. C'est la *Loi relative aux écoles des minorités du Burgenland* (Journal officiel fédéral, no 641/1994) qui règle ces mesures. La loi de 1994 relative aux écoles des minorités du Burgenland et les lois régionales en vigueur pour le *Land* prévoient que, dans les communautés ayant des populations de langue hongroise, l'enseignement dans les établissements primaires doit se faire en hongrois ou être bilingue. En réalité, tous les élèves hongrois recevant un enseignement dans leur langue sont dans des classes bilingues. Toutes les matières sont enseignées selon le principe des écoles bilingues, c'est-à-dire moitié en allemand et moitié en hongrois, à l'exception des cours de croates (trois heures/semaine) et d'allemand (six heures/semaine).

Comme pour toute autre minorité, les parents qui ne désirent pas que leurs enfants reçoivent un enseignement bilingue, peuvent les retirer des cours de langue tout en les laissant dans la même classe. *(Leclerc, 2002b)*

Il existe deux écoles bilingues avec 10 à 12 enseignants où la totalité des 300 enfants peuvent apprendre le hongrois trois heures par semaine. Elles sont situées à Unterwart/Alsőőr et à Siget in der Wart/Őrisziget. Il y a quelques autres écoles où le hongrois est offert comme

matière facultative. L'enseignement du hongrois dans quelque 20 écoles regroupe environ 300 élèves dont seulement 27 de langue maternelle hongroise. (Euromosaic, 1998) Cette année scolaire 2002/2003 le nombre des élèves apprenant la langue hongroise dans les écoles primaires a augmenté de 26 %. L'année dernière il y avait 446 élèves, aujourd'hui ce chiffre est passé à 562 selon la Statistique du Conseil des Ecoles du Burgenland. *(Volksgruppen, 2002a)*

En ce qui concerne le domaine secondaire, dans les écoles intermédiaires d'Oberwart/Felsőőr et d'Oberpullendorf/Felsőpulya, le hongrois est offert comme matière optionnelle. Depuis 1987/1988, le hongrois est offert au lycée dit *«Lycée pannonien»* à Oberwart/Felsőőr comme matière obligatoire avec option jusqu'au baccalauréat. Dans les écoles du cycle supérieur à Oberwart/Felsőőr et à Oberschützen/Felsőlövő, le hongrois est offert comme matière obligatoire avec option, et à l'Académie de commerce de Oberwart/Felsőőr, on a introduit l'étude obligatoire du hongrois depuis 1991/1992. En 1992/1993, on a ouvert un nouveau lycée bilingue à Oberwart/Felsőőr, avec des classes croate-allemand et hongrois-allemand. L'école est fréquentée aussi bien par des membres des groupes ethniques que par des élèves germanophones (en 1992, il y avait 21 élèves dans la classe hongrois-allemand). Au total, le nombre d'élèves du niveau secondaire s'élèverait entre 500 et 550 et celui des enseignants à 30. *(Euromosaic, 1998)*

3.3.2.3. Enseignement universitaire

Il n'existe pour le moment aucune possibilité de formation en langue hongroise en Autriche, ni pour les enseignants bilingues. Les personnes intéressées peuvent obtenir un diplôme d'enseignement de la langue hongroise à Szombathely (en Hongrie).

3.3.3. Médias

<u>La radio</u>

Tous les dimanches, la radio régionale (studio du Burgenland) de la chaîne de radio et de télévision autrichienne ORF diffuse une émission de 25 minutes en hongrois. La réception de programmes de radio de la Hongrie est également possible sans problème, mais comme les sujets traités concernent les réalités propres à la Hongrie, ces programmes n'intéressent pas toujours l'auditoire autrichien. On estime l'audience à 60-80% des hongrois du Burgenland.

La télévision

Quatre fois par an seulement, une émission de 25 minutes portant sur des sujets folkloriques et locaux est produite et diffusée à l'intention des Hongrois du Burgenland. Au studio régional du Burgenland de l'ORF, il n'y a pas d'équipe de production hongroise autonome. La réception de programmes de télévision de la Hongrie par voie de transmission terrestre est cependant possible sans problème par 60% des hongrois.

Presse

Őrség : Ce bulletin d'information, publié par l'Alliance culturelle hongroise du Burgenland (Burgenländisch-Ungarischen Kulturverein/ Burgenlandi Magyar Kultúregyesület) paraît 12 fois par an.

Bécsi napló/Wiener Tagebuch : Le Journal viennois paraît six fois par an et est publié par le Regroupement central des associations hongroises (Zentralverband ungarischer Vereine/Ausztriai Magyar Egyesületek és Szervezetek Központi Szövetsége).

Őrvidéki hírek : Ce feuillet d'information (1.000 exemplaires) est envoyé à intervalle régulier aux membres du groupe ethnique.

3.4. SITUATION ECONOMIQUE DE LA ZONE

Burgenland

Parmi les régions autrichiennes entre 1990-2002, le Burgenland a montré au niveau de l'activité économique – malgré une meilleure dynamique – le niveau de développement des plus modestes.

La situation économique de la zone frontalière en Burgenland est hétérogène, si on compare la partie nord du territoire avec la partie sud, il est constatable que la partie nord est la plus développée, le PIB/habitants représentant 75,2 % par rapport au niveau autrichien (100 %). Au Burgenland Central le niveau de développement atteint à peine 50,9 % par rapport au niveau national. La partie sud du Burgenland montre un niveau de développement de 52,9 %. La situation économique de la partie nord du Burgenland est liée à sa position géographique, le territoire est très proche de la capitale Vienne, qui est le centre économique et celui de l'emploi de l'Autriche. Ainsi le Burgenland-Nord est dans la zone d'influence de Vienne pour le marché de travail, et au niveau économique. Les entreprises les plus marquantes dans le

Burgenland Nord appartiennent au secteur agro-alimentaire, à la métallurgie et à l'industrie du bois.

L'activité économique est différente au Burgenland Nord – au niveau de l'industrie et du secteur tertiaire. Au Burgenland Central et Burgenland Sud l'activité économique se concentre plutôt dans les secteurs du textile et de la confection. Le secteur du bâtiment joue un rôle significatif dans le centre et le Burgenland Sud.

Tableau 9 : Puissance économique (PIB/habitant) en 1996

Unité (NUTS III)	GDP/habitants niveau du pays = 100 %	GDP/habitants niveau de UE = 100 %
Burgenland Nord	75,2	84,5
Burgenland Central	50,9	57,1
Burgenland Sud	52,9	59,4
Région Wien Sud	125,8	141,3
Basse Autriche	77,5	87,0
Wien	148,4	166,6
Autriche	***100,0***	***112,3***
Győr-Moson-Sopron	110,5	52,5
Vas	109,3	51,9
Zala	93,0	44,2
Hongrie	***100,0***	***47,5***
UE 15		*100,0*

Source: Ausztria-Magyarország, 2000.

Ce qui est remarquable et décisif pour tout le territoire de Burgenland c'est le taux relativement élevé de l'agriculture dans toute l'économie, et la prédominance des petites et moyennes entreprises: 60 % des entreprises du Burgenland emploie moins de vingt personnes. Le secteur agro-alimentaire joue un rôle important dans l'économie de la zone frontalière. Conformement à la tradition, ce phénomène a gardé sa position dans la zone frontalière. Dans le passé l'industrie du textile et de la confection a joué, elle aussi, un rôle important, mais aujourd'hui, cette activité a beaucoup perdu de son importance originelle.

Il est constatable au niveau national, que les entreprises du Burgenland sont moins innovatrices que la moyenne des autres régions de l'Autriche. Elles préparent des produits sur place commandés par d'autres entreprises au delà de la région du Burgenland.

Si l'on se réfère à la taille des entreprises présentes au Burgenland, ce qui prédomine ce sont les petites et moyennes entreprises. Il est rare de trouver dans la zone frontalière des entreprises de plus de 250 employés (comme l'entreprise Delphi-Packard au Burgenland Sud où 1000 personnes sont employées). *(Ausztria-Magyarország, 2000).*

Concernant l'agriculture, cette activité est la plus importante dans le Burgenland parmi les Länder autrichiens. En 1998, ce chiffre représentait 6 %, tandis que la valeur moyenne au niveau national est 1,4 %. *(Ausztria-Magyarország, 2000, 20.)* La spécialité de l'économie du Burgenland et de la zone frontalière est que la présence des fermes complémentaires est plus élevé que la moyenne des Länder autrichiens et que la surface du territoire d'une ferme est la plus petite (12 ha/ferme). Dans le Burgenland Nord le poids de l'agriculture dans l'économie n'est pas négligeable, la culture des légumes, des herbes spécifiques et de la vigne y est fréquente.

Carte 9 : Photo aérienne de la zone tripartite AU-HU-SK, 16 octobre 1987

Source: Foucher, 1993, 139

Hongrie

La structure économique de la zone frontalière est la plus avantageuse après celle de la capitale en Hongrie. Toute la région Transdanubie-Ouest présente un niveau de développement plus fort que les autres régions hongroises.

La zone frontalière fait partie de cette région. Comme il n'existe pas de données statistiques concernant uniquement le territoire de la zone frontalière en Hongrie, l'auteur est obligée de travailler avec les chiffres qui sont valables sur les 3 comitats hongrois: Győr-Moson-Sopron (qui est entièrement concerné par l'effet frontière), Vas (qui est aussi directement concerné) et Zala (qui n'est pas entièrement concerné).

Tableau 10 : Le développement de la structure de l'emploi concernant les trois secteurs dans les comitats (en % par rapport à la population active)

Branche	Année	Győr-Moson-Sopron	Vas	Zala
Agriculture	1960	36,4	49,2	56,9
Industrie et construction		38,3	14,4	20,9
Services		25,3	26,4	22,2
Agriculture	1980	18,3	20,3	23,8
Industrie et construction		45,5	40,6	40,4
Services		36,1	39,1	35,8
Agriculture	1995	7,8	8,1	6,3
Industrie et construction		37,7	42,2	39,9
Services		54,5	49,8	53,9
Agriculture	2000	5,7	6,8	.
Industrie et construction		51,0	53,4	.
Services		41,3	39,8	.

Source: *Területfejlesztés Magyarországon* –Aménagement du territoire en Hongrie, publié par MERP, 1998. KSH, 2002a. KSH 2002b.

Parmi les trois comitats, Győr-Moson-Sopron montre le développement le plus dynamique concernant la tertialisation. Début 1990s la région Transdanubie Ouest a réussi à sortir de la régression économique qui était significative durant les premières années après le changement du système économique. Grâce à trois facteurs importants (les investissements

étrangers, des ressources humaines bien formées, la capacité économique) un développement dynamique a débuté dans le secteur de l'industrie. Les trois comitats hongrois frontaliers avec l'Autriche sont des aires industrielles typiques de la Hongrie, où 44 à 49 % de la population active travaille dans ce secteur. *(Ausztria-Magyarország, 2000)* Parmi les differents secteurs de l'industrie la prédominance de l'industrie de biens d'équipement professionnel (matériel de maintenance, machines-outils) et de l'industrie mécanique est significative. L'industrie mécanique automobile est forte sur le territoire grâce à la présence des grands investisseurs étrangers: Opel, Audi. Ainsi, ce secteur est devenu de plus en plus important dans les dernières années. L'industrie agro-alimentaire, celle de textile et du bois sont présentes dans la région frontalière du côté hongrois. En analysant le nombre des fermes et le nombre des employés dans les divers secteurs, il est constatable que le poids de l'agriculture a perdu son rôle dominant. Le rôle du secteur tertiaire augmente, surtout le tourisme qui emploie beaucoup de personnes dans la région. (Ce sujet sera traité dans un sous-chapître suivant.)

Les centres industriels sont plutôt les grandes villes de la région, les chefs-lieux des comitats: Győr, Szombathely et quelques villes proches de la frontière comme: Sopron, Szentgotthárd. Le rôle de Őriszentpéter est important à mentionner car c'est là que l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises en activité.

3.5. LES FLUX DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS

(La situation du marché du travail les deux côtés de la frontière)

Du côté autrichien:

A partir de la fin des années 80 le marché du travail a montré des tendances différentes au Burgenland par rapport aux autres régions autrichiennes. Les données de l'emploi du Burgenland étaient beaucoup plus dynamiques que celles des autres Länder autrichiens au début des années 80. Tandis qu'au Burgenland Nord et au Burgenland Central l'emploi a montré une augmentation forte et continue jusqu'à 1995, les autres régions autrichiennes ont réalisé une progression beaucoup moins marquante.

L'emploi fort s'est concentré au Burgenland dans le secteur de l'industrie surtout: l'industrie du bois, celle du bâtiment, et de la métallurgie. L'industrie du textile (qui était significative dans le Burgenland Sud) a connu une chute importante. L'emploi au Burgenland a augmenté dans le secteur tertiaire d'une façon plus intensive que la moyenne autrichienne.

Un tiers (31,7 %) de la main d'œuvre totale du Burgenland travaille en dehors de la région (HU-AU INTERREG IIIA, 2000, 22). Ce fait s'explique par la situation géographique de la capitale, Vienne. Un certain nombre des habitants du Burgenland font la navette entre leur résidence et leur lieu de travail. Ainsi, le taux de chômage est également différent dans la région du Burgenland même. Au Burgenland Nord et au Burgenland Central le taux de chômage entre 1990-1998 était plus bas qu'au Burgenland Sud. Le baisse du nombre des chômeurs entre 1990 et 1998 était 31,3 % au Burgenland Nord, et 37,3 % dans le Burgenland Central, tandis qu'au Burgenland Sud le même chiffre était 42,7 %. *(HU-AU INTERREG IIIA, 2000)*

Tableau 11 : Chômage en 1998 à la zone transfrontalière

Unité (NUTS III)	Taux de chômage en 1998	Le nombre des chômeurs en 1998
Burgenland Nord	6,0	3272
Burgenland Central	7,5	1097
Burgenland Sud	8,5	3351
Région Wien Sud	5,9	7764
Basse Autriche	6,8	7062
Wien	9,7	73329
Autriche	***7,0***	***237795***
Győr-Moson-Sopron	4,4	8588
Vas	5,2	7099
Zala	8,0	11060
Hongrie	***9,1***	***404094***

Source: HU-AU INTERREG IIIA, 2000, 22

Au Burgenland l'emploi des travailleurs frontaliers hongrois n'a commené qu'à partir de 1989, quand les frontières sont devenues perméables entre l'Autriche et la Hongrie. Le Burgenland est devenu tout d'un coup une région attirante de marché du travail surtout pour les travailleurs hongrois. Deux facteurs importants ont joué et jouent encore un rôle décisif dans la relation du marché de l'emploi entre la Hongrie et l'Autriche pour un salarié hongrois: les revenus autrichiens plus intéressants par rapport au revenu hongrois, et les meilleures possibilités d'accès à un emploi. Entre 1988 et 1995 le nombre des salariés étrangers a

augmenté de 864 à 6800 au niveau régional. A partir de l'année 1995 les limites de la loi d'emploi des étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz) ont fait obstacle à l'augmentation continue du nombre des salariés étrangers. Parmi les salariés étrangers ayant une autorisation de l'emploi, la moitié est issue de la Hongrie. Ils sont employés dans l'industrie du bâtiment, dans le commerce lié à l'industrie du bâtiment, dans le tourisme, dans la télécommunication, dans la métallurgie, dans l'agriculture et l'industrie du bois. Un tiers des 10000 salariés hongrois employés en Autriche travaillent légalement au Burgenland. *(HU-AU INTERREG IIIA, 2000, 27.)*

Un phénomène typique lié à l'ouverture des frontières et au changement du système économique hongrois est l'emploi de Hongrois au noir au Burgenland. Le travail au noir au Burgenland de la part des salariés hongrois a été causé de tention entre les deux Etats voisins ce qui peut influencer de manière négative la coopération transfrontalière. La demande de la part des salariés hongrois pour avoir une autorisation d'emploi légal est beaucoup plus grande (selon les estimations) que l'offre de la part de l'Etat autrichien. Ainsi, le travail au noir dans la zone frontalière du Burgenland est souvent présent, surtout dans l'agriculture et dans l'industrie de construction. Les travaux saisonniers agricoles, comme les vendanges sont souvent le travail-cible au marché noir de l'emploi.

La question du travail au noir dans la zone frontalière est tellement importante que les institutions comme le Conseil Régional Transfrontalier (Comité de l'emploi) se sont occupé plusieurs fois de ce sujet durant les dernières cinq ans. Selon les estimations du Comité de l'emploiment plus que la moitié des salariés étrangers employés au Burgenland sont hongrois (cc. 3000 personnes) (Rechnitzer, 1999a, 96). Le chiffre réel doit être plus élevé, car parmi les employeurs de Burgenland contrôlés, 30-44 % ont employé de façon illégale des travailleurs étrangers. Il est évident qu'il y a un mécontentement de la part des autorités autrichiennes concernant les travailleurs légaux parce que parmi les travailleurs étrangers ceux qui sont travailleurs frontaliers n'ont pas besoin d'avoir une carte de séjour. Comme le coût de la sécurité sociale n'est pas à la charge des employeurs autrichiens (dans le cas des employés frontaliers), les salaires autrichiens deviennent plus bas. Les autorités autrichiennes ne souhaitent pas élever le nombre des travailleurs légaux de la Hongrie. Actuellement un accord bilatéral règle le nombre maximal des travailleurs hongrois au Burgenland. Les employés doivent être résidents d'un des trois comitats frontaliers (Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala) hongrois. L'accord assure pour 300 personnes hongroises (entre 18-30 ans) la possibilité d'être stagiaires au Burgenland: 19 professions et métiers sont reconnus. En octobre 2000, les

autorités autrichiennes ont assuré pour 900 personnes des trois comitats hongrois la possibilité de travail légal. Deux tiers de ce total sont destinés aux habitants du comitat Győr-Moson-Sopron, le tiers restant est destiné à l'intention des travailleurs des comitats Vas et Zala.

Concernant le flux illégal des travailleurs sur cette section, des données précises ne sont pas disponibles, les chercheurs ne peuvent utiliser que des estimations provenant des institutions touchées par ce phenomène. (Selon les informations de la police de frontière (HÖR) le nombre des travailleurs frontaliers qui franchissent chaque jour la frontière se situe autour de 5000-7000 personnes dans le comitat Győr-Moson-Sopron. (Rechnitzer, 1999a, 115.) Sur la zone frontière totale avec l'Autriche ce chiffre s'élève à 10000-15000 personnes.

Les syndicats autrichiens ont ouvert deux agences du côté hongrois à Sopron et à Szombathely pour informer les futurs travailleurs hongrois sur leur droits des travailleurs.

Cette situation ne sera pas résolue avec l'entrée de la Hongrie dans l'Union Européenne en 2004, car durant les négociations sur l'adhésion de la Hongrie, l'Autriche (avec certains autres Etats membres) a reçu le droit de la part de l'Union de faire obstacle à la libre circulation de salariés hongrois pendant sept ans après l'adhésion. Ainsi la définition du nombre des travailleurs hongrois en Autriche ne changera pas vraiment.

Le flux des travailleurs ne se fait pas à sens unique sur la frontière austro-hongroise. Des autrichiens aussi, traversent de plus en plus la frontière chaque jour pour accéder à leur lieu de travail en Hongrie. Tels sont les parcs industriels dans la zone transfrontalière, comme celui de Szentgotthárd. L'autre groupe cible qui arrive regulièrement à la frontière sont des agriculteurs autrichiens qui louent des terres hongroises et qui les cultivent.

Du côté hongrois

Dans la zone frontalière austro-hongroise, trois comitats frontaliers Győr Moson-Sopron, Vas, Zala montrent un emploi élevé dans le secteur tertiaire. Par référence à l'année 1990, quand le taux de chômage montait autour de 8-9 % dans ces trois comitats, ce chiffre a diminué à 4 % par rapport au niveau national qui reste à 5,6 % pour l'année 2001. Le taux de chômage en Hongrie a été à son maximum en 1993, le taux de 8 % était le meilleur après celui de Budapest pour le même année. Depuis 1993 le taux de chômage montre une tendance négative. Il faut souligner que le chômage, ni comme catégorie statistique, ni comme réalité n'existait en Hongrie avant 1990, ainsi après le changement de système économique, la structure de l'économie a changé.

Dans le comitat Győr-Moson-Sopron la répartition des chômeurs est différente de celle de la moyenne nationale. Les chômeurs de ce comitat trouvent un nouvel emploi plus vite que les autres.

Tableau 12 : La structure de l'économie de la région Hongrie Occidentale

Comitat	**Taux des emplois dans l'agriculture**		
	1990	1996	2001
Győr-Moson-Sopron	14,7	7,8	5,3
Vas	18,4	8,0	5,9
Zala	16,6	6,3	6,7
Comitat	**Taux des emplois dans l'industrie**		
	1990	1996	2001
Győr-Moson-Sopron	41,0	37,7	45,1
Vas	36,4	42,2	48,9
Zala	39,5	39,9	34,7
Comitat	**Taux des emplois dans le secteur tertiaire**		
	1990	1996	2001
Győr-Moson-Sopron	44,3	54,5	49,6
Vas	45,3	49,8	45,2
Zala	43,8	53,8	58,6

Source: KSH, 2002.

Les grandes villes comme Győr, Sopron, Szentgotthárd jouent un rôle très important dans l'emploi, parmi ces villes Győr est la plus importante. Ces centres emploient la grande majorité de la main-d'œuvre des comitats.

La main-d'œuvre de la zone frontalière ne quitte pas ces trois comitats pour faire la navette régulière en dehors de la région vers d'autres régions hongroises. (A peu près 2 % des travailleurs font la navette régulière.) Par contre il y a une grande différence entre les villes et la zone rurale en matière de taux de chômage. Le taux est bas dans les grandes villes, tandis que dans les zones rurales il est plus élevé. (Dans la partie Sud du comitat Győr-Moson-Sopron, et dans la partie Sud du comitat Vas, le taux de chômage était autour de 8-8,5 % en 2000.) *(HU-AU INTERREG IIIA, 2000, 26.)*

Tableau 13 : Taux de chômage dans les comitats de la zone frontalière:

Comitat	Taux de chômage			
	1992	1995	1998	2001
Győr-Moson-Sopron	8	6,5	4,4	3,8
Vas	8,4	7,1	5,2	5,5
Zala	9,3	9,4	8	3,2
Hongrie	12,6	11,3	9,1	5,6

Source: KSH, 2002.

3.6. SPECIALITES

3.6.1 Tourisme (de services)

A la fin des années 80 la perméabilité de la frontière sur toute la section austro-hongroise a augmenté. Comme l'Annexe 2 montre le trafic des personnes entre 1991-2001 à la section frontalière, le plus grand point de passage routier a été construit à Hegyeshalom qui a une capacité importante. C'est l'année 1996 quand le plus grand nombre des personnes a franchi la frontière ici. C'est le point de passage de la plupart touristes venant de l'Ouest et des hongrois choisissent souvent ce point quand ils vont «à l'Ouest». Donc, cette section de frontière joue un rôle important dans le tourisme international. Par ailleurs, au niveau régional, les contacts à travers le tourisme s'étaient déjà dévéloppés. Mais dans ce cas-là, il ne s'agissait pas de tourisme classique, parce que à la fin des années 80 les voyages pour aller chez les voisins des deux côtés de la frontière avaient pour but l'importation personnelle des produits manquants, tels que les biens de consommation durables (frigidaire, chaîne hi-fi, ordinateurs) de la part des hongrois.

Vers la fin des années 80, non seulement la population frontalière est allée voir «les voisins», mais une grande partie de la population hongroise a décidé d'y aller pour faire des courses. Le but du shopping était les grands hypermarchés, les centres commerciaux de Vienne. Les «touristes» hongrois ont envahi les rues piétonnes du centre de Vienne, où ils ont apprécié le grand choix des marchandises qui n'étaient pas encore présentes en Hongrie et ils y ont fait leurs courses.

La population autrichienne proche de la ligne frontalière internationale s'est bien habituée à la demande de «l'invasion hongroise» cherchant toutes sortes de produits électro-ménagers

(le produit le plus recherché étant le congélateur). Dans la plupart des villages du Burgenland un magasin d'électro-ménager a été ouvert pour satisfaire les besoins des clients venant de Hongrie, ainsi la masse des touristes «économiques» n'était plus obligée d'aller directement à Vienne pour faire leur shopping.

Par suite du grand intérêt pour l'Autriche de la part de la population hongroise, de grandes queues vers les points de passage internationaux étaient une image quotidienne à cette époque. La population concernée et souvent dérangée par cette circulation aux deux côtés de la frontière s'est habituée plus ou moins facilement à cette nouvelle situation.

Les autrichiens, à leur tour sont venus de plus en plus souvent au début 90 pour les produits alimentaires, pour les services accessibles (dentistes, oculistes, coiffeurs) et restauration, divertissement. Grâce à la grande différence des prix des services et des produits alimentaires entre les deux côtés de la frontière les autrichiens ont aussi bénéficié de leur situation géographique par rapport à la frontière. Ils venaient souvent pour faire leurs courses quotidiennes en Hongrie, et ils avaient leurs coiffeurs, leurs oculistes privés. Dans les villes hongroises frontalières comme Sopron, Kőszeg, Szentgotthárd, le nombre des coiffeurs, oculistes, dentistes a significativement augmenté suivant la demande de la clientèle autrichienne. Le nombre de dentiste par habitants est le plus fort à Sopron (180 dentistes). *(Rechnitzer, 1999a, 95).* La restauration était aussi bon marché pour un autrichien en Hongrie. Il y a de plus en plus de restaurants du côté hongrois.

A partir de 1995, de nouvelles tendances apparaissent dans les motivations des voisins. Les courtes visites de shopping deviennent moins fréquentes, car la différence des prix n'est plus si attirante qu'au début des années 90s. Ainsi, les grandes courses sont caractéristiques, de nombreux restaurants satisfont les besoins de la clientèle autrichienne (repas, fêtes familiales: repas de noces). Les services médicaux restènt appréciés. Le tourisme de récreation dans les bains thermaux attirait de nombreux autrichiens. Dans la section frontalière en Hongrie il y a plusieurs stations thermales à Balf, Hegykő, Bük, Mosonmagyaróvár. Les touristes arrivent régulièrement de l'Autriche, 70 % de la clientèle est autrichienne, qui sont souvent hébergés dans des hôtels qui appartiennent à ces stations. Dans ces cas-là, le séjour peut varier d'une seule journée à 7-10 jours suivant le traitement médical. Tandis que ces stations thermales sont basées sur des sources minérales, il y a d'autres hôtels qui proposent des séances de balnéothérapie, des traitements wellness de haut-niveau, par exemple à Sopron, Szombathely. A la marge de la zone frontalière austro-hongroise le bain de Sárvár est aussi un point idéal avec sa nouvelle image, car au lieu d'une réfection complète du

bain, un établissement completement nouveau a été construit avec des piscines. Cet investissement comprend un hôtel de quatre étoiles avec une capacité de 200 chambres. Les bains et l'hôtel se sont connectés par un couloir couvert, la réouverture du bain de Sárvár a eu lieu au mois de décembre 2002.

L'autre point d'attraction pour les touristes qui ne se trouve pas directement dans la zone frontalière austro-hongroise est la réalisation de l'Aquapark de Zalaegerszeg, qui a été inauguré en 2002. Dans ce cas-là, les touristes habitant l'autre côté de la frontière arrivent pour se reposer pendant une seule journée en Hongrie.

La demande pour le tourisme de récréation dans les stations thermales était déjà forte après 1990 et cette demande s'accroit parmi les touristes autrichiennes. Il y a eu un problème pour le tourisme de récréation quand la frontière est devenue ouverte: le manque de possibilité d'hébérgement de qualité. Au début des années 90, il n'existait pas d'hôtels au dessus de trois étoiles, parce que les hôtels standards pendant la période socialiste assuraient le niveau de deux étoiles. (A partir de la deuxième moitié des années 90, le gouvernement hongrois a mis l'accent sur le développement du tourisme en Hongrie, le développement du tourisme a été renforcé par un programme national: « programme Széchenyi ».)

A côté de ces aspects particuliers dans le secteur du tourisme, le type classique persiste, car cette zone frontalière hongroise est riche en monuments et en sites culturels. Les villes historiques comme Sopron, Kőszeg, Győr sont souvent la cible de tourisme culturel au niveau national et international. Si on compare l'importance des types de tourisme évoqués, le tourisme classique reste au deuxième rang. Le tourisme actif se developpe grâce à la construction des pistes cyclables sur le territoire autour du lac Fertő (Neusiedler See).

Du côté autrichien:

Le tourisme classique de la part des hongrois est rare: ils pratiquent plutôt le tourisme actif (pistes cyclables). Le tourisme classique touche la capitale, au Burgenland ce sont plutôt les villages au bord du lac Fertő qui sont attirants comme Rust, Mörbisch et St. Margarethen.
Le tourisme culturel du Burgenland concerne les châteaux du territoire (par exemple celui de Lockenhaus).

A Mörbisch, à côté du lac Fertő (Neusiedler See) se trouve le théatre en plein air le plus grand d'Autriche (6 400 places avec 200 000 visiteurs par an) – les manifestations théatrales surtout les operettes sont au programme en été. A St. Margarethen il y a une cave qui est un

lieu idéal pour les événements culturels, par exemple « Les yeux de la Passion ». D'autres événements culturels sont organisés à Kobersdorf, à Güssing, et à Eisenstadt.

Tableau 14 : Le développement des nuitées entre 1990-2001 au Burgenland

Année	Nombre de nuitée			
	au total	autrichien	étranger	dont hongrois
1990	2 112 475	1 176 243	936 232	17 733
1991	2 240 132	1 315 099	925 033	16 708
1992	2 269 210	1 420 550	848 660	15 410
1993	2 177 377	1 381 528	795 849	11 079
1994	2 154 462	1 405 372	749 090	9 401
1995	2 094 896	1 428 275	666 621	8 796
1996	2 026 584	1 389 151	637 433	7 133
1997	2 011 677	1 431 795	579 882	10 880
1998	2 205 129	1 566 365	638 764	14 600
2000	2 435 530	...	...	...
2001	2 435 796	...	...	8 640

Source: Burgenländische Statistiken, Heft 76, Tourismus 1998, Eisenstadt, pp. 7, 15.
Statistik Austria: Statistisches Jahrbuch 2003.

Tableau 15 : Nombre des nuitées par catégorie en 2000-2001 au Burgenland

Type d'accomodation	2000	2001
Hôtel	1 401 744	1 465 283
dont 4-5 étoiles	641 655	676 633
dont 3 étoiles	471 591	510 196
dont 1-2 étoiles	288 498	278 454
Résidence secondaire	197 150	203 508
Maison de convalescance	197 541	183 003
Auberge de jeunesse	16 079	15 945
Chalet alpin	37 836	36 375
Terrain de camping	358 305	281 268
Tourisme rural	226 875	250 414
Total	2 435 530	2 435 796

Source: Statistik Austria: Statistisches Jahrbuch 2003.

Le nombre de nuitées au Burgenland ne montre pas de grand changement pendant les années examinées. C'est plutôt la structure des clients qui a changé: le taux des autrichiens augmente, tandis que le taux des étrangers est en baisse.

En ce qui concerne la clientèle hongroise, à l'exception des trois premières années, leur nombre cumule autour 10 000 nuitées, ce qui signifie 0,5 % du total. Ce fait souligne le phénomène de tourisme d'une seule journée de la part des Hongrois.

Selon le tableau 15, 60 % des touristes passent la nuit dans des hôtels. Ils préfèrent plutôt les hôtels de 4-5 étoiles, donc le service de haut niveau. C'est un signe pour les comitats frontaliers de la Hongrie de dévélopper leur service vers la qualité.

Produits touristiques communs

Les spécialistes du tourisme ont réalisé la stratégie de marketing commune de la section frontalière austro-hongroise. A côté des programmes touristiques communs actuels (par exemple la route thématique de la littérature: Güssing/Németújvár – Eisenberg/Vashegy – Rechnitz/Rohonc – Mariasdorf/Máriafalva – Bernstein/Borostyánkő – Lockenhaus/Léka montre des souvenirs des écrivains hongrois: György Faludy et Géza Ottlik, ou le Festival Haydn à Eisenstadt (AU) et à Fertőd (HU)) de nouveaux produits touristiques communs peuvent être réalisés:

- L'existence des châteaux d'Eszterházy à Fertőd, à Eisenstadt et à Forchtenstein peut être la base d'une route thématique des châteaux
- Les opérettes jouées à Mörbisch et les opéras de Fertőrákos se complètent bien
- La carrière cave de Fertőrákos et celle de St Margarethen se ressemblent: toutes les deux sont des carrières à pierre et les événements culturels organisés peuvent être complétés
- A Andau, une route thématique sur la révolution de 1956 pourrait être créée.
- Autour de la légende du grand compositeur François Liszt un festival musical pourrait être créé (Raiding)
- L'ouverture de l'ancienne «Route de l'ambre» pour le tourisme
- Il y a d'autre possibilité de coopération dans le tourisme de la santé, du vin et de la gastronomie (Horváth Consulting, 2000)

Un projet touristique commun est présenté à partir de 1995 de la part des deux pays voisins, c'est la liaison de la piste cyclable de l'Autriche avec la Hongrie.

3.6.2. Problématique spéciale: achat des biens immobiliers par les autrichiens en Hongrie

Les autrichiens comme propriétaires de biens immobiliers sont présents dans les comitats frontaliers hongrois (Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala). Leur présence partage l'opinion des habitants et des maires: il y a ceux qui les soutiennent et ceux qui sont totalement contre ce phenomène. Il est clair que la présence des autrichiens sur le marché des bâtiments (des maisons de campagne) influence la structure du marché et le comportement des participants: les prix immobiliers sont en augmentation, depuis que les autrichiens peuvent les acheter légalement. (Rechnitzer, 1999a, 97.) L'opinion de chercheurs scientifiques de cette section frontalière est plutôt positive concernant le phénomène, s'ils l'analysent du point de vue du développement de la commune. Les autrichiens achètent des maisons anciennes en mauvais état, ils les renovent et soutiennent, cela induit dans le village en question un phenomène de renovation: les habitants du village, aussi, commencent petit-à-petit à renouveler les leurs.

L'amendement d'octobre 1992 à la Loi sur les propriétés foncières permet aux ressortissants étrangers d'acheter librement des propriétés foncières, en dehors des terres d'exploitation et des sites protégés.

Ainsi, la propriété des terres d'exploitation par les étrangers est illégale en Hongrie. Sauf si l'étranger est un descendant hongrois qui a eu le droit durant la compensation en 1992 d'être indemnisé. L'indemnisation s'est effectuée sous forme de bons pouvant être utilisés pour l'achat de terre propriété de l'Etat ou être transformés en rente viagère pour les personnes de plus de 65 ans. (Toute personne ayant subi des torts d'ordre matérial ou des persécutions pour raisons politiques entre 1939 et 1989 peut être dédommagée.) Selon les estimations sur cette section frontalière du côté hongrois le taux des citoyens étrangers dédommagés est autour de 3-5 %. Il est clair qu'entre 1991 et 1993 il y avait d'autres façons d'accéder aux propriétés foncières par les étrangers, par exemple les autrichiens, ainsi le vrai nombre des propriétés foncières autrichiennes en Hongrie n'est pas connu. En l'espèce, le rôle des études juridiques a été décisif: certains avocats ont participé à la procédure de la privatisation de l'agriculture et ils avaient de bon contact avec certains autrichiens souhaitant acquérir des terres d'exploitation. Le système des baux est un cas répandu dans le secteur agricole sur cette section frontalière. Ce type d'utilisation de de terre agricole est bien accepté par les représentants agricoles. Selon ces experts, 10-15 % du territoire des comitats frontaliers hongrois (Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala) peut dépendre de proprétaires autrichiens. A travers ce phenomène les agriculteurs hongrois ont la possibilité de connaître

un nouveau type d'agriculture. Il est préférable de cultiver la terre au lieu de la laisser en friche. Les agriculteurs autrichiens utilisent bien ce système, ils cultivent du fourrage filamenteux et du tournesol sur leur territoire agricole. Ces deux produits peuvent être importés en Autriche hors-taxe. *(Rechnitzer, 1999a, 97)* Les agriculteurs autrichiens créent une concurrence forte aves les agriculteurs hongrois, car ils acceptent volontiers des baux plus élevés.

3.7. LA COOPERATION ECONOMIQUE

Après la chute du communisme, en 1990 les directions du commerce extérieur de la Hongrie ont complètement changé. Les relations commerciales se sont renforcées entre la Hongrie et son voisin de l'ouest. Si on analyse le transport des marchandises entre l'Autrchie et la Hongrie depuis 1991, une tendance positive se présente dans l'exportation et dans l'importation des produits. La balance commerciale reste négative pour la Hongrie. Après le changement du système économique, parmi les investisseurs étrangers ce sont les autrichiens qui ont le plus profité de l'ouverture économique dès le début. Leur présence était dominante pendant les premières années de la décennie 90 parmi les investisseurs étrangers en Hongrie; après 1995 cet élan a diminué. En analysant la totalité du capital autrichien investi dans les pays de PECO, il est constatable que plus que de la moitié est arrivée en Hongrie (Ministère de l'Economie, 1997). Les investissements étrangers réalisés en Hongrie se concentrent dans la Région Centrale et dans la Région Transdanubie Ouest de nos jours.

Ces deux phenomènes ne sont pas directement liés à la coopération transfrontalière, puisque tous les deux sont observés au niveau national. Dans le cas des investisseurs étrangers la motivation du choix des sites est la proximité géographique de l'Europe occidentale.

En janvier 2001 le nombre des joint ventures avec une présence autrichienne est de 4231, dont plus de la moitié à Budapest. La participation dans l'économie des villes transfrontalières austro-hongroise est caractéristique: comme à Győr 105, à Sopron 162, à Szombathely 112, à Mosonmagyaróvár 72, à Szentgotthárd 31 joint ventures, et ils sont également présents à Kőszeg, Bük, Fertőd.

Le commerce actif avec l'Autriche et la présence des investisseurs autrichiens sur le marché hongrois constituent de bonnes bases pour la coopération économique dans la section frontalière austro-hongroise. Il existe plusieurs raisons à coopérer:

1. La proximité géographique de la Hongrie

Certains investisseurs autrichiens du Burgenland ont été très rapidement motivés après 1990 pour y investir, surtout dans la construction: il y a des investissements autrichiens à Jánossomorja, Győr, Mosonmagyaróvár, Ács, Gönyű.

2. Les anciennes relations économiques de type «mercenaire»

Ce type de coopération est caractéristique surtout dans l'industrie du textile, par exemple l'entreprise Vossen a un site à Jennersdorf (AU) et un autre à Szentgotthárd (HU), l'entreprise Felix Austria a une filiale à Fertőd, à Szombathely, à Kőszeg. Dans ce type de relation économique le transport fonctionne selon du système à flux tendu («just-in-time»), où la perméabilité de la frontière est un élément primordial pour les deux entreprises (hongroise et autrichienne).

3. Les parcs industriels

Les parcs industriels sont des lieux spéciaux où toutes sortes d'infrastructures sont à la disposition de l'investisseur qui souhaite s'installer sur le territoire du parc. La propriété du territoire d'un parc industriel appartient généralement à la ville/au village où le parc se trouve.

Les villes/villages accueillent volontiers les firmes hongroises ou étrangères qui bénéficient souvent d' une réduction de la taxe locale pendant la première période après l'installation.

Tableau 16: Les parcs industriels de la zone frontalière

Ville	Année d'ouver-ture	Super-ficie (ha)	Pourcentage d'installation	Nombre des entreprises	Nombre des emploies	Inves-tissement total	Domaine de l'industrie
Győr	1992	126	68	38	5695	250 millions USD	automobile, électronique, textile, distribution, transport
Szombat-hely	1998	185	54	36	8000	...	automobile, électronique
Szent-gotthárd	1997	270	57	29	2100	500 millions USD	automobile, électronique, distribution, transport, pétrole
Kapuvár	2002	67	55	16	1652	...	transport, électricité, textile, mécanique
Sopron	2000	60	...	...	...	...	protection de l'environne-ment, électronique, bois, informatique médical

Source: www.ip.szentgotthard.hu, www.iparipark.sopron.hu, www.ip.szombathely.hu, www.ip.gyor.hu, www.kapuvar.hu/iparipark, 2003.

En 2001, en Hongrie fonctionnaient 146 parcs industriels, 80 % de leur production a été fournie par sept parcs industriels: les deux parcs industriels de Székesfehérvár, Győr, Esztergom, Szentgotthárd, Sárvár et Szombathely, dont quatre se trouve dans la section frontalière austro-hongroise. *(Ministère de l'Economie, 2002.01.11.)*

L'un d'eux est le plus connu: le parc industriel à Szentgotthárd (HU), dans le comitat Vas et à Heiligenkreuz (AU). Ce parc industriel international est un bon exemple pour la coopération économique des deux pays concernés. Du côté hongrois, le parc industriel international Szentgotthárd fonctionne depuis 1997 sous la forme de SARL, du côté autrichien le parc industriel de Heiligenkreuz fonctionne sous la même forme.

Le parc industriel frontalier s'étend sur une supeficie de 400 hectares. Les firmes présentes sont très variées selon leur taille. L'idée de la création du parc industriel frontalier est venue les deux côtés de la frontière. Une conception commune de développement a été élaborée, dont les points stratégiques sont: le développement d'aménagement du territoire commun, le développement commun des voies ferrées, l'amélioration de la perméabilité de la frontière au niveau économique, le traitement commun des déchets et de l'eau naturelle, la protection commune de l'environnement. Comme les deux parcs se trouvent dans la vallée de la rivière Lahn/Lapincs, le danger d'innondation est réel. Ainsi une bonne solution devait être trouvée: la construction d'une cornière.

Le propriétaire du titre du Parc Industriel de Szentgotthárd est la municipalité, les tâches opératives sont exécutées par une société anonyme à responsabilité limitée, comme la vente des terrains de la municipalité, activité attirante aux entreprises. Le parc industriel est frontalier donc bilatéral, et en fait partie le parc industriel de Heuligenkreuz de l'Autriche. Le syndicat des propriétaires est partagé par les deux pays voisins.

Plusieurs sources évoquent plusieurs versions de la structure des propriétaires *(Hardi, 2001, 169, Lace-Infoblatt 1997)*. Il est certain que les municipalités de Szentgotthárd et de Heiligenkreuz et une société autrichienne constituent le syndicat des propriétaires. La relation entre les deux parcs industriels devient de plus en plus étroite grâce à ce type de structure des propriétaires, le but final est faire fonctionner un parc industriel frontalier commun.

Un problème s'est posé: le poste frontière international, le plus proche des parcs industriels était à Rábafüzes. La saturation de ce point de passage est au maximum, souvent il y a des attentes relativement longues, surtout pour les poids lourds (cinq-six heures), ce qui causait un problème permanent aux entreprises qui se trouvent sur le territore d'un des parcs industriels et attendent la livraison quotidienne pour leur production. Pour ces firmes qui

travaillent au système «just-in-time» des deux côtés de la frontière, la vraie solution était l'ouverture d'un poste frontière nouveau à l'intérieur du territoire du parc industriel de Szentgotthárd. Ce plan a été concrétisé par les propriétaires en 2000. Le souhait commun a été réalisé à la fin d'année 2002 quand l'ouverture du nouveau poste frontière destiné aux poids lourds sur le territoire du parc industriel de Szentgotthárd a été inaugurée. (Őrvidéki Hírek, 2003) La coopération économique devient donc plus efficace dans la zone frontalière entre l'Autriche et la Hongrie.

L'importance de l'initiative de parc industriel a été reconnue par l'Union Européenne à travers son programme PHARE CBC. Le projet de Parc Industriel de Szentgotthárd a été financé à hauteur de 1 065 000 ECU en 1995, le co-financement hongrois était 507 000 ECU. *(Lace Infoblatt, 1997)* Actuellement plusieurs types d'investisseurs sont présents selon leur taille au Parc Industriel de Szentgotthárd et de Heiligenkreuz. La localisation géographique du parc est avantageuse du côté hongrois. Les coûts sont moindres pour les investisseurs car le prix de l'énergie est bon marché en Hongrie, tandis que le côté autrichien bénéficie de subventions plus importantes.

Outre Szentgotthárd, il y a d'autres parcs industriels sur cette section frontalière: à Sopron, à Szombathely, à Zalaegerszeg, à Győr, à Sárvár, à Kapuvár.

Szombathely étant historiquement le chef-lieu du comitat Vas, les relations sont animées vers Oberwart (Felsőőr, AU). Szombathely a un aéroport qui constitue un atout non seulement pour la ville même, mais il joue un rôle important pour accéder à la ville d'Oberwart en Autriche.

A Sopron, la présence du parc industriel est due au travail de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sopron, qui depuis 1991 essaie de renforcer les relations avec le Burgenland et avec les villes comme Eisenstadt, Wiener Neustadt. (Hardi, 2001)

La vie économique est vivante à Sopron, la foire de Sopron destinée au grand public a lieu chaque année dans la ville, même durant le socialisme ce qui a attiré les entrepreneurs du Burgenland. Depuis le changement du système politique et économique en Hongrie, les visiteurs de la foire sont plutôt les habitants de Sopron et le nombre des participants autrichiens a baissé au minimum. Tandis qu'aux foires spécialisées dans le domaine de l'industrie du bois et du bâtiment le nombre des participants autrichiens augmente continuellement.

Dans la coopération économique le commerce joue un rôle important, il y a plusieurs firmes qui maintiennent le contact dans les deux sens (de l'Autriche vers la Hongrie et au vice versa). L'industrie du bois, du bâtiment et des pièces des machines de l'industrie du bois constituent des éléments susceptibles de favoriser une plus grande intégration économique. Le rôle de Sopron peut changer, car il peut devenir le centre commercial du territoire, comme base de l'industrie du bois. Ce fait est souligné par son rôle éducatif dans ce domaine (l'Université de Sopron, Faculté de l'Industrie du Bois). Le parc industriel et le centre d'innovation se trouvent sur la route nationale 84. Le propriétaire est le Parc Industriel et Centre d'Innovation SARL. Le parc fonctionne depuis novembre 2000.

La situation du chemin de fer dans la section frontalière

A noter une curiosité: même dans les années du socialisme, la ligne ferroviaire Győr-Sopron ne faisait pas partie de la société hongroise de chemin de fer (MÁV – Magyar Államvasutak) qui appartient à l'Etat. Elle appartenait à GySEV (Société de Chemin de Fer Győr-Sopron-Ebenfurt). Cette ligne ferroviaire gardait l'axe de transport de l'ancienne Monarchie. De nos jours, cette compagnie s'étend de plus en plus: elle a pris la gestion de la ligne Sopron-Szombathely. Selon ses plans, la deuxième phase de développement sera le renouvellement de la ligne Szombathely-Szentgotthárd. Ainsi la connection ferroviaire entre Vienne et Graz sera résolue en contourant le col de Semmering.

Carte 10: Les axes ferroviaires de GySEV et les parcs industriels

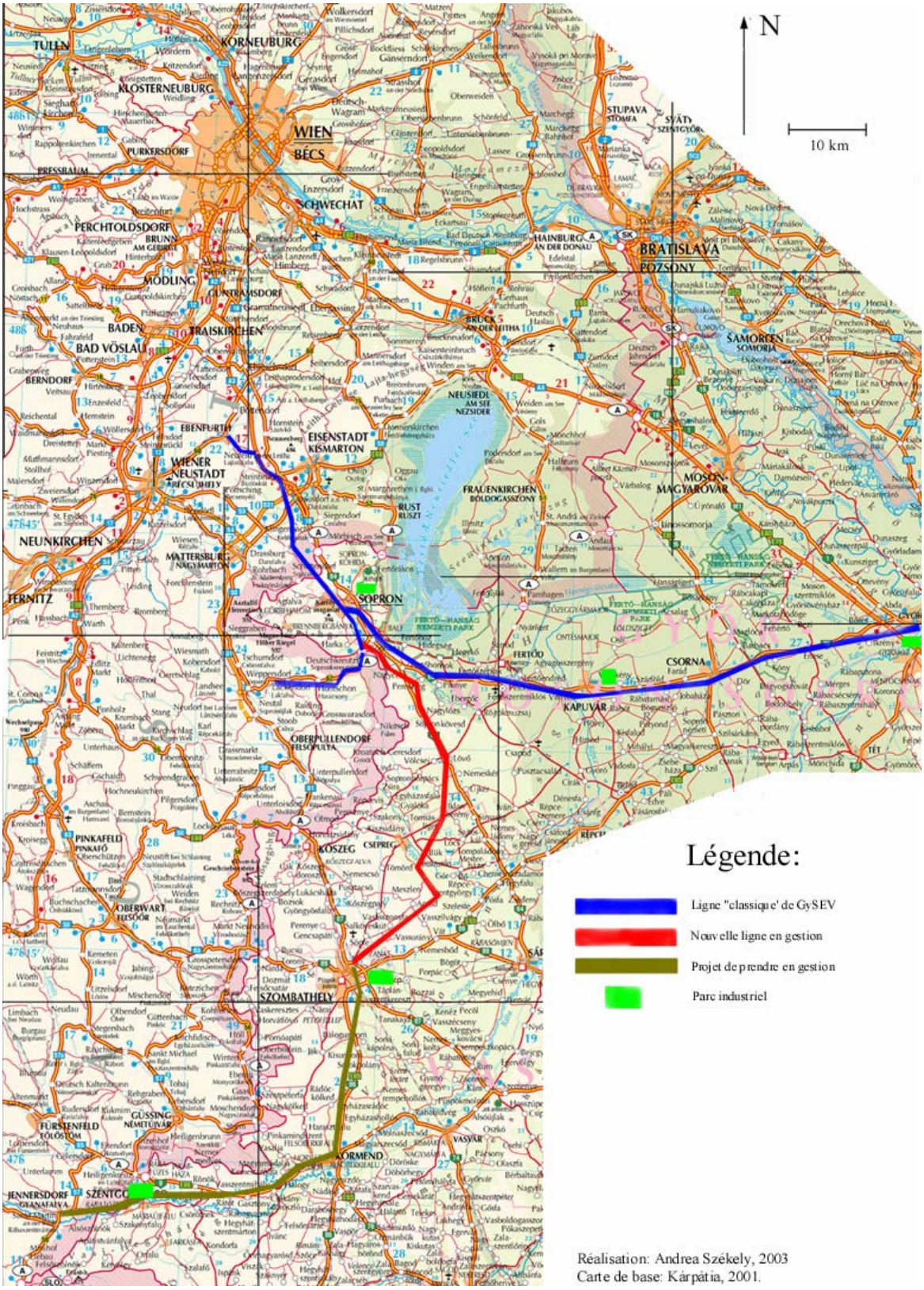

3.8. COOPERATION DANS L'ENSEIGNEMENT ET DANS LA CULTURE

La plupart des établissements scolaires hongrois (de l'école maternelle au lycée) essaient de réaliser au moins un contact avec le même type d'établissement au Burgenland dans le but de coopérer au niveau des visites mutuelles, événements sportifs, de l'enseignement de la langue.

Il est constatable que sur cette section frontalière les écoles maternelles et primaires des villages (et non seulement des villes) ont un bon contact avec l'autre côté de la frontière. Plusieurs types de coopération existent entre les écoles: certaines développent des projets transfrontaliers au niveau de la formation, d'autre au niveau de l'enseignement de la langue du pays voisin. Par exemple:

L'école primaire de Szentpéterfa et l'école secondaire de Eberau

L'école primaire de Szentpéterfa (HU) avec ses écoliers de 10-14 ans a lancé un projet de formation bilingue commune avec l'école secondaire de Eberau (AU)). Le but de ce projet est de surmonter les problèmes de langues entre les voisins, ce projet vise à préparer les jeunes de Burgenland à l'élargissement de l'UE à travers des rencontres régulières et surtout personnelles. Le projet est financé du côté de l'Autriche par le programme Interreg, du côté hongrois c'est la municipalité de Szentpéterfa qui paie les frais. Le projet prendra fin lors de l'année scolaire 2004/2005.

Collège commercial de Fertőd jumelé avec le collège de Frauenkirchen et de Mattersburg

Ce projet appartient à la priorité «ressource humaine» du programme PHARE CBC AU-HU. Le collège a été fondé en 1992, sur la base du collège d'horticulture de Fertőd. Cette école possède une résidence, car 95% de ses étudiants sont originaires de toute la Hongrie. Il y a deux directeurs à la tête de ce collège, un Hongrois de Fertőd, et du côté autrichien, un directeur qui travaille au collège commercial de Frauenkirchen.

Ce collège est unique dans cette région parce qu'il propose un cursus hongrois et autrichien en même temps. La langue de l'enseignement est le hongrois pour les sujets généraux, et l'allemand pour les matières de commerce. Les matières de commerce sont enseignées par des professeurs autrichiens ayant leur poste originel à Frauenkirchen. Le collège donne un diplôme reconnu par l'Etat hongrois et par l'Autriche. Avec ce diplôme, les meilleurs étudiants hongrois ont la possibilité d'entrer dans les universités autrichiennes.

Après avoir fini l'école primaire (8 ans) à l'âge de 14 ans, les enfants peuvent commencer cette école qui débute avec une année dite l'année zero. Durant cette année, les étudiants sont

formés pour pouvoir suivre les cours principaux en langue étrangère (allemande). Ils sont hébergés à la résidence du collège de Fertőd, mais ils ont leurs cours à Mattersburg au collège commercial (allemand de base).

Les cours de la 2ème année jusqu'à la 5ème ont lieu à Fertőd. Les matières particulières comme l'informatique sont enseignées à Frauenkirchen. Le collège comprend 180 étudiants au total. La majorité des étudiants sont hongrois, cependant le collège est ouvert aussi aux Autrichiens parlant le hongrois de la région frontalière du Burgenland.

En 1993, les étudiants du collège ont utilisé ensemble le bâtiment du château avec le collège d'horticulture, qui n'avait pas une capacité suffisant. Le collège a eu la possibilité d'acheter un bâtiment à côté du château. Le projet était de le renover de telle façon que l'enseignement y soit possible. Il est devenu nécessaire d'y installer un laboratoire informatique avec un serveur, des ordinateurs, des scanners, des imprimantes, car les coûts de trajets obligatoires à Frauenkirchen pour les cours d'informatique sont devenus trop coûteux pour le collège. Le coût total de la reconstruction et l'équipement du laboratoire informatique se monte à 476 000 ECUs, (dont la subvention de PHARE s'élevait à 366 000 ECUs). L'importance de ce projet parmi les autres projets transfrontaliers réside dans la cristallisation de la qualification des ressources humaines par une formation interculturelle. Les étudiants de ce collège deviennent spécialistes de la vie économique autrichienne; or cela peut jouer un rôle actif dans la coopération économique entre l'Autriche et la Hongrie. Leur connaissance de la langue allemande leur donne une excellente base pour l'insertion sur le marché du travail. L'école appartient au comitat Győr-Moson-Sopron qui en a la responsabilité totale et qui souhaite vivement toutes sortes d'aide en faveur de cette institution. *(Székely, 1999, 178-179)*

L'école du village de Kópháza participe au programme d'éducation européenne Coménius et collabore avec l'école de Großwarasdorf (AU) (au sein du même programme d'autres participants existent, comme une école croate, une italienne). Kópháza était membre du projet «Ökostatus» avec d'autres participants autrichiens comme: Deutschkreutz, Mörbisch, Eisenstadt.

La ville de Szentgotthárd a de bonne relation avec ses voisins slovènes et ses voisins autrichiens (voir sous-chapître 4.1), parce que sa localisation géographique est à côté du point de rencontre des trois pays frontaliers: Autriche, Hongrie, Slovénie. Sa liaison avec les villes autrichiennes est plus ancienne, les contacts slovènes sont plutôt récents. (Ainsi, le rôle de

cette ville sera indiqué dans le sous-chapître 4.1 aussi, où la section frontalière slovène sera détaillée.)

Le contact le plus «célébre» dans le domaine de l'éducation relie l'Ecole de musique de Szentgotthárd et celle de Jennersdorf (AU), car ces deux écoles ont un orchestre à cordes commun depuis 1987. Ils ont participé à plusieurs festivals internationaux, et ils ont des enregistrements radio et télé. Souvent ils sont cités comme bon exemple de coopération transfrontalière.

Au niveau de la culture, les villes et villages hongrois ont dans la plupart des cas des relations concrètes avec un ou plusieurs villages ou villes de l'Autriche, soit au niveau des municipalités. Les rencontres plus ou moins régulières des groupes de danse folklorique, des chœurs, des expositions communes dans le domaine de l'art, événements sportifs sont les signes concrèts de la coopération.

3.9. COOPERATION ECOLOGIQUE

1. Parc Naturel Írottkő-Geschriebenstein

Le premier parc naturel bilatéral a été créé en 1997 sous le nom de «Parc Naturel Pierre Ecrite» (en hongrois: Írottkő Natúrpark, en allemand: Naturpark Geschriebenstein). Le territoire du parc naturel couvre la région protégée de la montagne Kőszeg (du côté hongrois) et du territoire protégé de la suite de la montagne en Autriche jusqu'à la frontière des communes de Rechnitz et Lockenhaus. En Hongrie, originellement six communes appartenaient au Parc Naturel: Kőszeg, Bozsok, Cák, Velem, Kőszegdoroszló, Kőszegszerdahely. En 2001 huit communes se sont jointes au Parc Naturel: Horvátzsidány, Kiszsidány, Peresznye, Ólmod, Lukácsháza, Gyöngyösfalu, Nemescsó, Kőszegpaty. Ainsi 14 communes font partie du Parc Naturel. Le plus haut point de la montagne est la «Pierre Ecrite» avec ses 882 mètres d'altitude, où il y a un belvédère qui est le symbole du parc naturel. Son point le plus au nord se trouve à Rattersdorf (AU) et le point le plus au sud à Rechnitz (AU).

Le fonctionnement du Parc Naturel est assuré par l'Association du Parc Naturel Írottkő-Geschriebenstein. Cette association unit les différents types de membres et fonctionne depuis 1997.

Ils ont à leur activité l'organisation du programme «Route du vin à Kőszeg-Vashegy» et la publication de deux brochures touristiques sur cette route de vin en 1998. La même année ils ont réussi à faire paraître la première carte touristique du Parc Naturel Írottkő-

Geschriebenstein. L'organisation de la première journée du Parc Naturel a eu lieu en 1998, elle se répète chaque année. Dans la première phase de développement du parc, la construction de la piste cyclable de Kőszegfalva-Kőszeg jusqu'à Bozsok a été réalisé.

En 1999, l'association a organisé une conférence sur le vin, et a participé pour la première fois à la foire nationale touristique de Budapest «Voyage 1999». Cette année des panneaux d'informations touristiques ont été placés dans la zone du Parc Naturel. Le centre d'information du Parc Naturel a été achevé à la fin de l'an 1999 à Kőszeg, c'est là que siège la direction du Parc Naturel. L'inauguration de ce centre date du début de l'an 2000. A côté du centre d'information deux salles de conférence ont été réalisées dans le cadre du même programme. Ainsi, le centre peut donner occasionnellement la possibilité d'organiser des conférences, des stages, ou présenter des expositions.

Plusieurs livrets touristiques bilingues ou trilingues (hongrois, allemand, anglais) ont été publiés sur le Parc Naturel, une course cycliste a été organisée à Kőszeg. Les sources d'information (plusieurs types de panneaux: indiquant la frontière du parc naturel, indiquant les communes qui appartiennent au Parc Naturel, avec des cartes touristiques bilingues placés aux centres des communes) et des points d'information jouent un grand rôle dans le domaine du tourisme et du marketing du territoire. Grâce à eux, la réputation du Parc Naturel augmente. Un site web du parc naturel a été créé en 2000, tout comme une cassette vidéo de 52 minutes sur le Parc.

Grâce au financement du programme PHARE CBC dans la deuxième phase plusieurs éléments touristiques ont été réalisés. Par exemple:

- à Bozsok une aire de repos et un poste de sécours pour les cyclistes,
- à Cák un lieu du camping
- à Kőszegszerdahely un parc de loisirs
- à Kőszeg, dans la vallée du roi, des panneaux ornithologiques ont été placés, et une fontaine a été inaugurée sur une piste.

En 2002 une étude a été réalisé par le Tourisme Hongrois SA sur le Parc Naturel Írottkő-Geschriebenstein comme un projet d'exemple d'écotourisme.

2. Parc Naturel Őrség-Raab-Goričko

Ce parc naturel tripartite a été fondé en 1999. Sa création a été vivement soutenue par le financement européen au sein du programme PHARE CBC AU-HU 1995 pou un montant de 72 500 ECUs. Les membres de ce parc naturel sont le parc naturel Raab autrichien, qui se

trouve à la marge de Burgenland, le parc naturel Goričko de la Slovénie qui se trouve dans le Muraland (Muravidék) et trois territoires protégés de la Hongrie: Őrség, Vendvidék (comitat Vas) et la vallée du fleuve Kerka (comitat Zala). Comme dans les trois pays concernés les réglementations dans le domaine de l'administration, du droit et de l'enseignement ne sont pas les mêmes, la structure d'organisation du parc tripartite n'est pas facile.

3. Lac Fertő (Neusiedler See)

La troisième coopération dans le domaine de l'écologie concerne le lac Fertő. Originalement deux parc nationaux entouraient le lac, du côté hongrois le Parc National de Fertő-Hanság (Fertő-Hanság Nemzeti Park) et du côté autrichien depuis 1992 Nationalpark Neusiedlersee-Seewinkel. Les deux parcs nationaux ont été joints en un seul en 1994, ainsi, le territoire du parc national commun s'étend sur une superficie de 32 000 ha, dont 7 650 ha appartiennent à l'Autriche, 24 350 ha à la Hongrie. *(Kollarik, 1999, 131.)* Le centre du parc national du côté hongrois se trouve à Sarród. Déjà en 1997, le lac a été designé «résérve de la biosphère» par l'UNESCO à cause de son origine (le lac appartient aux lacs typiques de steppe qui se trouve le plus à l'ouest parmi le même type de lacs).

En 2001 le lac Fertő (Neusiedler See) et ses alentours a été classés parmi les sites du patrimoine culturel de l'UNESCO. Dans ce cas-là, de nouveau, les communes ont présenté un front commun avec leurs voisins. Ainsi, l'attraction touristique de cette partie de la zone frontalière austro-hongroise est devenue plus importante depuis 2001.

3.10. PROGRAMME PHARE CBC – INTERREG DEPUIS 1995

Le territoire de ces programmes ne coïncide pas entièrement avec le territoire qui fait l'objet de recherche de cette thèse.

Les mises en place simultanées d'Interreg II en Autriche et de PHARE CBC en Hongrie:

En 1995 l'Autriche est devenue membre de plein droit de l'Union Européenne. A partir de ce moment, ses régions frontalières sont devenues éligibles au niveau NUTS II et NUTS III. Le programme INTERREG IIA a débuté en 1995. Il englobe le Burgenland, territoire frontalier avec la Hongrie. C'est la région la moins développée de l'Autriche. Le programme INTERREG IIA pour l'Autriche est entré en valeur à partir du 1er janvier 1995. Les régions voisines hongroises (les comitats Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala) sont devenues éligibles au sein du programme PHARE CBC. Ces programmes fonctionnent parallèlement l'un à côté l'autre, ils couvrant l'ensemble du territoire frontalier géographique des deux pays.

Actuellement, c'est déjà le programme Interreg III qui est en fonctionne en Autriche au Burgenland. Cette période de programmation a commencé en 2000 et s'achèvera en 2006.

3.10.1. Les objectifs, stratégies et champs d'action du programme INTERREG IIA pour l'Autriche

Sur la base d'une étude socio-économique présentant les avantages et les faiblesses de la région, les programmes opérationnels INTERREG II pour l'Autriche et PHARE CBC pour la Hongrie ont permis d'identifier quatre priorités, et des mesures pour chacun de ces volets. Ce sont les suivants:

1. Développement économique et coopération transfrontalière

Mesures 1.1. Aménagement du territoire transfrontalier et études

1.2. Aide aux PME et établissement de parcs industriels transfrontaliers

1.3. Développement du tourisme transfrontalier

2. Infrastructures techniques

Mesures 2.1. Développement de parcs industriels et commerciaux transfrontaliers, y compris l'établissement de centres de coopération, de conseil et de formation

2.2. Transports et points de liaison frontaliers

3. Ressources humaines

Mesures 3.1. Actions de formation dans les domaines du développement des petites entreprises, du tourisme, de l'industrie et du commerce international, de la coopération entre les autorités publiques et le transfert du savoir-faire

3.2 Coopération transfrontalière entre les écoles et les jeunes

4. Environnement et protection de la nature

Mesures 4.1. Aménagement du parc naturel transfrontalier de Neusiedler See et création des parcs naturels transfrontaliers de Geschriebenstein et de Raab-Őrség-Goričko

3.10.2. Les projets concrets pour le programme PHARE CBC Hongrie-Autriche entre 1995-1997

1.Développement régional	1995	1996	1997	TOTAL
1.1 Planification régionale transfrontalière				
Programme de développement des comitats hongrois transfrontaliers (Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala)	38000		100000	138000
Plan de développement de la ville de Sopron		58500		58500
1.2 Assistance technique	688500	350000	194000	1232500
2. Infrastructure d'innovation				
2.1 Infrastructure de technique				
La station combinée Ro-Ro a Győr-Gönyű	558000	1267000		1825000
Développement de l'aéroport Győr-Pér	225000			225000
Routes pour l'accès de l'aéroport	750000		1057000	1807000
Amélioration de l'état de la route nationale 87-89 Szombathely	0	1033000		1033000
Amélioration de l'état de la route menant au poste- frontière de Szentpéterfa	154000			154000
Amélioration de l'état de la route menant au poste- frontière de Bozsok	110000			110000
Amélioration de l'état de la route nationale 84-85 Sopron-Kapuvár	73000	713000	1200000	1986000
Route de contournement de Zalaegerszeg		165000	1288000	1453000
Lapincs - construction d'un bassin inondable, Szentgotthárd			60000	60000
Electrisation du chemin de fer Szombathely-Szentgotthárd-Graz			63000	63000
2.2 Développement de réseau d'énergie, de communication, de chauffage				
3. Coopération et de développement économique	**1995**	**1996**	**1997**	**TOTAL**
3.1 Parcs d'innovations, Technopoles				
Parc d'innovation transfrontalier de Szentgotthárd	965000	1452000	1900000	4317000
Centre d'innovation et de technologie a Győr	65000		870000	935000
Marketing et info-centre: Fenetre de Vienne	40000			40000
Salle d'exposition mobile a Zalaegerszeg	102000			102000
La politique pour l'emploi	49500			49500
L'analyse du marché dans les départements Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala		71000		71000
Zone d'innovation de Sopron		75000	1554000	1629000
Trade Center Győr		30000	990000	1020000
Zone d'innovation de Szombathely		397200	1680000	2077200
Lenti -maison d'innovation			302000	302000
3.2 Tourisme				
Piste cyclable au bord du Danube	811716	700000		1511716
Piste cyclable au bord du Fertő/Neusiedler See	330000	298900	277000	905900
Piste cyclable frontalière Őrseg-Raab-Goricko	425243	920000	288000	1630243
Le développement du poste-frontière de Zsira		8000		8000
Piste cyclable la station thermale de Bük		162300		162300
Brochure sur les services touristiques des parcs naturels		36000		36000
Developpement du tourisme au point de vue culturel		73000		73000
4.Ressource humaine	**1995**	**1996**	**1997**	**TOTAL**
4.1 Stages de formation continue organisés par les PME/PMI, les mairies				
Ferme écologique á Ágfalva	21000			21000
Formation destinée aux jeunes chomeurs: management	44000			44000
Stage pour chomeurs		240000		240000
Coopération nationale concernant le marché de l'emploi entre l'Autriche-Hongrie		236000		236000
4.2 Enseignement superieur, recherche				
Gestion des PME-formation au niveau moyen	366000			366000
Coopération dans l'Art de la danse-Ballet Győr			240000	240000
Institut des Etudes Européennes et Centre de documentation			575000	575000
Programme CERNET			165000	165000

5.Environnement, protection de la nature	1995	1996	1997	TOTAL
5.1 Innovations "vertes"				
Bruler les déchets dans une usine a Nagykanizsa	233000			233000
Etudes des ressources d'énergie recyclable	45500			45500
Depot de dechets à Kőszeg-Csepreg		1180000		1180000
Fonctionnement et appareil même d'un examinateur de la qualité de l'air		100000		100000
Dépots des déchets communs au niveau régional Zalaegerszeg-Buslakpuszta		1125000		1125000
Parc naturel- station d'épuration du canal Őriszentpéter			400000	400000
5.2 Parcs naturels, parcs nationaux				
La création du Parc Naturel Őrseg-Raab	72500			72500
La création du Parc Naturel Kőszeg-Irottkő	473041		200000	673041
Zone écotouristique Centre Fertő-Hanság		24000		24000
Piscine thermale régionale-Kőszeg			300000	300000
Grands projets (Total):				310549000
6.Petits projets	360000	285100	300000	945100

Source: Bureau de promotion PHARE CBC, 1998

3.10.3. Présentations de quelques projets concrets au sein du programme PHARE CBC

A) Vienna Window- Centre d'information et de marketing du comitat Győr-Moson-Sopron

Ce projet appartient à la priorité « développement économique ».

C'est un centre d'information et de coordination. Le but de ce centre est de mettre à un niveau plus élevé les opportunités existantes dans la région frontalière austro-hongroise à travers le flux des informations dans le domaine de l'investissement, des possibilités de développement des villages, et des villes à la base de leurs projets de développements préparés. Les municipalités des villages et villes ont déjà préparé leur projet de développement en coordination avec celui du comitat Győr-Moson-Sopron. Dans ce projet, il y a notamment 26 villages participants:

Ikrény, Dunaszeg, Enese, Rábapatona, Lébény, Levél, Lipót, Abda, Sokorópátka, Jánossomorja, Felpéc, Ravazd, Szecsereny, Hédervár, Győrújbarát, Mihályi, Kunsziget, Gönyű, Pannonhalma, Tét, Mosonszentmiklós, Nyúl, Écs, Fertőszentmiklós, Szil, Bőny.

Leurs informations sont diffusées par ce Vienna Window vers les investisseurs autrichiens. L'un des points d'informations de ce centre se trouve dans le parc industriel international à Győr – dont la création a aussi été subventionnée par le programme PHARE CBC à travers la base de données du bureau du gouvernement local du comitat Győr-Moson-Sopron. L'autre point d'information est en cours d'achèvement au centre de Vienne (il appartient au Parc International Industriel de Győr).

Les informations données par les 26 communes sont transférées au centre de Vienne et elles sont entrées dans la base de données. Le centre peut informer les partenaires s'intéressant à des possibilités d'invesstissement moins connues que dans les grandes villes.

Le montant octroyé est de 40 000 ECUs jusqu'en 1997. Le projet a commencé en 1995 et s'est achevé début 1998.

B) Modernisation du réseau routier entre le poste-frontière de Bozsok en Hongrie et de Rechnitz en Autriche

Ce projet est inséré dans la priorité infrastructure.

Ce projet est fortement lié au fait que le poste-frontière entre Bozsok et Rechnitz étaient destinés uniquement aux citoyens autrichiens et hongrois. A l'issue de négociations inter-gouvernementales en 1994-95, ce point de passage sera ouvert aux touristes de l'Union Européenne. Il est indispensable que l'accès à ce point de passage puisse s'effectuer sans problème. C'est la raison pour laquelle la modernisation de la route nationale 8718 entre Lukácsháza et Bozsok a du être complétée.

Le plan consiste dans la modernisation du revêtement de la chaussée. La route entière est devenue un axe important permettant le trafic de camions 100 kN/t ce qui n'était pas le cas avant 1995.

Le coût total de cette réalisation est de 0,15 millions d'ECUs, (0,11 M ECU par le programme Phare CBC et 0,04 M ECU par des investissements locaux).

3.10.4. Comparaison entre les programmes PHARE CBC Hongrie et INTERREG IIA et IIIA Autriche

Dans le cadre du programme PHARE CBC Autriche-Hongrie entre 1995-1999 six priorités ont été identifiées avec certains taux de soutien financier. Le tableau montre la répartition du financement des différentes priorités.

Il est constatable que parmi les priorités, le développement des ressources humaines et le fonds des petits projets sont des priorités où entre le financement réel et la subvention planifiée il y a une grande différence négative. Par rapport aux plans, le développement de

l'infrastucture technique a reçu 8,4 % de plus de financement, ce qui montre que le niveau de l'infrastructure hongroise est encore à améliorer.

Tableau 17 : Priorités du Phare CBC HU-AU 1995-1999 et la distribution de financement (%)

Priorités	**1995**	**1996**	**1997**	**1999**	***Total réel***	**Planifié**
Planification et aménagement régional	10,4	3,7	2,1	0,0	*3,5*	3,7
Développement de l'infrastructure technique	26,7	28,9	26,2	80,5	*38,4*	30,0
Développement de l'économie et de la coopération	39,8	38,4	56,1	14,5	*39,9*	42,6
Développement des ressources humaines	6,2	4,3	7,0	0,0	*4,6*	9,7
Protection de l'environnement et de la nature	11,8	22,1	6,4	0,0	*10,1*	10,0
Fond des petits projets	5,1	2,6	2,1	5,0	*3,5*	4,0
Total	100	100	100	100	*100*	100

Source: PHARE Programirányító Iroda, 1999, 8.

Durant la même période de programmation en Autriche au sein du programme INTERREG IIA les priorités s'identifient comme suit:

1. Développement économique et coopération transfrontalière
2. Infrastructure technique
3. Ressources humaines
4. Environnement et protection de la nature
5. Assistance technique

En comparant les priorités du programme INTERREG IIA en Autriche avec le programme PHARE CBC en Hongrie entre 1995-1999, il est important de souligner que si les priorités se ressemblent, les accents sont mis sur des domaines différents. Il est compréhensif qu'en Hongrie les premires points de priorités soient «planification et développement régional» et «développement de l'infrastructure technique» parce que c'est dans cette zone frontalière que le manque de l'infrastructure est le plus évident. Tandis qu'en Autriche le premier point est «développement écnomique et coopération transfrontalière», la priorité « infrastructures techniques » est au deuxième rang.

Dans la période de programmation actuelle (2000-2006) au sein du programme Interreg IIIA-PHARE CBC AU-HU les priorités ont été modifiées comme suit:

1. Coopération transfrontalière de l'économie
2. Accessibilité (transport et informatique)
3. Les structures et réseaux institutionnels transfrontaliers
4. Ressources humaines
5. Développement durable de l'espace et de l'environnement
(Ausztria-Magyarország, 2000, 107.)

Actuellement le renforcement de la coopération se fait dans le domaine de l'économie parce que les projets économiques au sein de ces programmes sont prêts, mais l'idéal serait que l'économie puisse fonctionner encore plus efficacement des deux côtés de la frontière. Les fonds des petits projets restent accessibles aux promoteurs des projets entre 2000-2006.
Les possibilités de financement des projets concrets au sein du programme du mois de mai 2003 est ouvert dans la priorité Ressources humaines pour «Le développement de la coopération dans le domaine de la formation, formation professionelle et dans les recherches» diffusé par le Bureau du Premier Ministre et VATI-Direction de l'Aménagement du Territoire, l'organisme responsable au niveau national des programmes PHARE CBC. (VATI Területfejlesztési Igazgatóság –Soproni Képviselet)

3.11. COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Parmi les coopérations institutionnelles une seule a été imposée à l'initiative du gouvernement, les autres sont le fruit des initiatives émanant de la base.

1. Conseil Régional Frontalier Austro-Hongrois

Après le changement du système politique, en 1992, cette coopération a débuté là où les partenaires étaient réellement motivés, c'est ainsi que le Conseil Régional Frontalier Austro-Hongrois (Magyar-Osztrák Határmenti Regionális Tanács) a-t-il été créé. (Rechnitzer, 1999a, 99) Les fondateurs étaient du côté autrichien: la région du Burgenland et du côté hongrois: les comitats Győr-Moson-Sopron et Vas, et les villes de Szombathely, Győr et Sopron. Quelques années plus tard le comitat Zala a rejoint le Conseil.

Les premiers pas de la création d'une telle institution ont été faits durant le socialisme, en 1985: un Comité Austro-Hongrois de l'Aménagement du Territoire et de Planification (Magyar-Osztrák Területrendezési és Tervezési Bizottság – MOTTB) a été créé dans le but que les partenaires vivant côte à côte s'informent sur les plans et les travaux de

développement, et éventuellement pour qu'ils réalisent un développement commun. Les membres de ce comité étaient les représentants des ministères et des comitats concernés et les gouverneurs des régions autrichiennes: Burgenland, Basse-Autriche, Steiermark et Vienne. Le Comité a siégé en 1986, 1988 et 1993. Une sous-commission a été créée afin d'assurer le travail dans différents groupes de travail. La création de ce comité était souhaitée par le gouvernement de la République Populaire Hongroise mais elle ne correspondait pas à la volonté des unités administratives hongroises.

2. Les coopérations multi-régionales

a) Les comitats hongrois Vas, Győr-Moson-Sopron et Zala ont commencé à travailler dans le **Communauté de Travail Alpe-Adria** à partir de 1986, tout comme la région voisine, le Burgenland (en Autriche) qui en est devenu membre en 1987. Cependant des autres comitats frontaliers ont rejoint ce groupe de travail comme Somogy (1988) et Baranya (1989).

Parmi les réalisations des comitats concernés en Hongrie on peut citer l'organisation de diverses activités comme: conférences internationales, camps d'été destinés aux jeunes, rencontres des différents groupes de travail, présentation des ouvrages rédigés par des experts venant du territoire du Communauté de Travail Alpe-Adria. Généralement ces événements ont lieu aux chefs-lieux des comitats, ainsi à Győr, à Szombathely, à Zalaegerszeg, et dans quelques villes de la région frontalière comme Kőszeg, Sopron, Mosonmagyaróvár. Ce type de coopération des régions, des comitats est régulier mais les événements peuvent être récurrents annuelles ou occasionnelles.

b) Une forme encore plus légère pour la coopération multi-régionale est la **Communauté de Travail des Provinces tout au long du Danube**. Dans ce cas-là, comme plusieurs pays sont directement concernés (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Serbie, Roumanie, Bulgarie, Moldavie, Ukraine), la coordination est encore plus difficile, en raison de la grande surface du territoire concerné. C'est plutôt les régions qui sont directement concernées qui cherchent de nos jours les possibilités de coopération. A propos de ce sujet (sur les questions d'aménagement le long de la vallée du Danube en Hongrie) entre 1997-2001 à l'Académie de Sciences Hongroises des recherches stratégiques ont été réalisées. Plusieurs recommandations ont été préparées dans le domaine de la conservation des eaux du Danube, de l'aménagement du territoire de la vallée danubienne hongroise, et des ressources humaines.

3. Les coopérations issues des jumelages des communes

Ce type de coopération est le plus répandu sur cette section frontalière. La plupart des villes et des villages ont une relation active avec l'autre côté de la frontière; souvent ces relations restent au niveau des rencontres (culturelles, sportives, fêtes de village). Les jumelages renforcent les intérêts communs des deux communes concernées et contribuent à la réalisation des coopérations dans le domaine de l'infrastructure (renovation de la route vers la frontière, ouverture des points de passage locaux). Par contre, il est rare qu'un jumelage des communes puisse établir une coopération économique.

4. Une forme spéciale de coopération: **Forum de coopération des communes trans-frontalières hongrois-autrichien-slovaque**

Le centre de ce forum se trouve à Zurndorf, en Autriche et le directeur de ce forum est le maire de Zurndorf. Ce forum vise à renforcer la coopération à travers des groupes de travail: comme par exemple le groupe de travail Lajta/Leitha (fleuve de la zone tripartite), ou le groupe de travail de la protection de l'outarde.

Le forum favorise la réalisation de pistes cyclables à travers la frontière, et d' activités culturelles communes. *(Magyar-osztrák-szlovák Határmenti Települések Együttműködési Fóruma, 2000)*

3.12. LA NAISSANCE DE L'EUROREGION PANNONIE OCCIDENTALE

Les relations régionales entre le Burgenland et les trois comitats hongrois ont été de plus en plus renforcées à partir de la fin des années 80. La fondation du Conseil Régional en 1992, (qui a été créé dans le but de faciliter de la coopération transfrontalière directe) peut être considérée comme l' antécédent direct de l'Eurorégion.

La naissance de l'Eurorégion Pannonie Occidentale (West-Pannon Euroregio) a eu lieu le 7 octobre 1998, avec la participation des deux comitats hongrois (Győr-Moson-Sopron et Vas) et du côté autrichien: le Burgenland. En 1999, le comitat hongrois Zala a pu se joindre à cette eurorégion.

Le but final en est le développement des régions partenaires des deux côtés de la frontière de l'Union Européenne, grâce à une coopération renforcée dans les domaines suivants:

- aménagement du territoire, transport et information
- économie

- tourisme, culture, héritage culturel commun
- protection de la nature, de l'environnement et de l'eau
- sécurité publique
- santé et sécurité sociale
- formation et jeunesse
- emploi

à partir de projets et de programmes transfrontaliers.

Les groupes de travail sont actifs dans ces huit domaines: ils ont la tâche de préparer des projets de développement et leur réalisation. Chaque région partenaire préside deux groupes de travail.

Le secrétariat comprend à quatre secrétaires qui représentent les quatres régions partenaires. Ils ont des contacts reguliers, et leur tâche est d'assurer la coordination des intérêts communs. Dix membres de chaque région partenaire sont délégués au Conseil. Cette institution garantit les conditions politiques et économiques du fonctionnement des différents organes de l'Eurorégion.

Figure 13 : Organigramme de l'Eurorégion

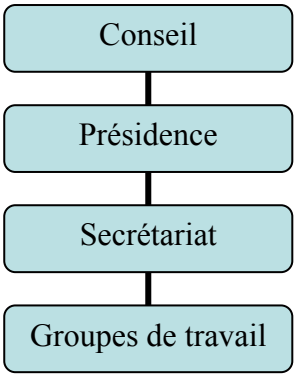

Source: www.euregio.hu/cgi-bin/unit.cgi?unit=2001-07-10-eubemutat, 11-07-03

Le travail de l'Eurorégion est important dans le renforcement de la coopération des deux côtés de la frontière. Ainsi le fait que parmi les priorités principales du programme INTERREG IIIA – PHARE CBC AU-HU figure le point 3 «Structures et réseaux institutionnels transfrontaliers» montre que ce travail est apprécié par l'UE, bien que dans la mentalité des habitants du territoire de l'Eurorégion, cette institution ne soit pas encore connue.

En somme, la plus grande partie du territoire de l'Eurorégion (à l'exception du comitat Zala en Hongrie et le Burgenland Sud) se trouve dans la zone de développement potentiel de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale.

3.13. SONDAGES SCIENTIFIQUES

3.13.1. MTA RKK NYUTI et Ost und Südosteuropa-Institut

Projet scientifique commun entre l'Institut de Recherche Scientifique de Hongrie Occidentale du Centre de Recherches Régionales de l'Académie des Sciences Hongroises (MTA RKK NYUTI) et l'Institut de l'Europe de l'Est et du Sud-Est de Vienne (Ost und Südosteuropa-Institut) en 1998-1999.

Dans le cadre de ces recherches les chercheurs scientifiques ont examiné, dans la section frontalière austro-hongroise, à quel point le rideau de fer restait un mur dans la mentalité des habitants frontaliers. Ils ont cherché la réponse à la question suivante «Est-ce qu'il y a un rapprochement entre les deux mondes dans l'espace mental des habitants frontaliers?» Au cours de leur travail ils décrivent l'histoire entière de la section austro-hongroise et des institutions communes de cet espace, et ils publient une étude sur des cartes mentales faites par les habitants dans les questionnaires. Les questionnaires ont été remplis par les habitants de quatre communes hongroises et quatre communes autrichiennes voisines: Levél-Zurndorf, Fertőd-Pamhagen, Zsira-Lutzmannsburg, Szentgotthárd-Heiligenkreuz. En dehors des questionnaires, une discussion avec le groupe cible était organisé dans chaque commune.
Le résultat de cette recherche: Après des décennies d'isolement hermétique, des illusions et de fausses images concernant l'autre côté de la frontière commencent à se perdre, et les relations se redessinent. Au niveau institutionnel ce processus a des résultats concrets, mais les attitudes des gens se modifient beaucoup plus difficilement. L'augmentation des contacts journaliers (achats, travail) contribuent au fait que la marge naturelle ancienne des habitants frontaliers se rétablit de nouveau. Les conditions de base sont les nouveaux points de passage. Ces points de passage locaux ouvrent vraiment la frontière pour les relations locales, permettant de nouveau la navette courte en vue d'achats reguliers dans le pays voisin. L'augmentation du nombre des interactions des habitants assure la base à partir de laquelle, conformément aux intentions officielles, peuvent se créer des coopérations vraiment transfrontalières ou une région sans frontière dans laquelle les retrouvailles des deux territoires déchirés se concrétisent. *(Hardi, 1999, 159)*

3.13.2. Österreichische Gesellschaft für Europapolitik

Recherche réalisée par l'Association Autrichienne de la Politique de l'Europe (Österreichische Gesellschaft für Europapolitik) en 2001 avec le titre «Voisinage vécu dans la région frontalière».

La méthodologie: un sondage téléphonique de 500 personnes a été réalisé au mois de novembre 2000 sur tout le Burgenland, et un sondage a été fait au mois de mars 2001 auprès de 347 habitants de 10 communes de Burgenland (Andau, Deutsch-Schützen/Eisenberg, Eberau, Frauenkirchen, Nickelsdorf, Pama, Pamhagen, Schattendorf, St. Martin an der Raab, Zurndorf). Après les sondages des rencontres personnelles ont été organisées pour les 10 maires autrichiens et 7 hongrois (Kapuvár, Szentgotthárd, Kőszeg, Szentpéterfa, Körmend, Halászi, Hegyeshalom).

Le but des sondages est de mieux connaître l'opinion des habitants du Burgenland sur l'élargissement de l'Union Européenne, notamment en ce qui concerne la Hongrie, et de connaître plus précisement le degré de la coopération communale et son développement dans la section frontalière austro-hongroise. Le résultat des sondages montre que les habitants du Burgenland voient l'ouverture de la frontière plutôt avec une vue optimiste, qu'elle a un effet positif pour les habitants du Burgenland. Donc, la situation géographique de la région du Burgenland présente plus d'avantage que d'inconvénients. La plupart des habitants du Burgenland considèrent positivement l'adhésion de la Hongrie à l'UE ; ils sentent qu'il y a un déficit de l'information en Autriche occidentale et en Europe occidentale par rapport au Burgenland. Plus de la moitié des habitants du Burgenland n'avaient que rarement ou jamais de contact avec les Hongrois. C'est plutôt les personnes âgées du Burgenland qui ont encore des relations familières ou amicales en Hongrie. La Hongrie est perçue comme une destination touristique ou un lieu d'excursion et d'achat, et non pas comme un lieu de travail potentiel. Les maires de deux côtés sont d'accord que la séparation s'est achevée avec l'abolition du Rideau de Fer, et une région commune est en train de naître à long terme. Le statut de territoire marginal est terminé des deux côtés de la frontière, et il y a de l'espoir pour l'implantation d'industries sur ce territoire. Les maires s'entendent sur le fait que les relations transfrontalières n'avaient jamais complètement cessé et qu'elles se sont intensifiées à partir de 1989. Il existe plusieurs types de relations entre les communes, parmi ces relations, celles qui fonctionnent le mieux, ce sont les relations spontanées.

Selon l'opinion des maires des deux côtés, ils sont convaincus que certains projets ne peuvent pas être réalisés sans le financement de l'Union Européenne. La coopération est

multilatérale dans la zone frontalière, elle embrasse plusieurs secteurs: culture, tourisme, écoles, sport, échange d'information, économie. Le type et le mode de la coopération sont différents selon les communes.

Les opinions des maires de Burgenland:

Une partie de la population a peur parce qu'elle pense que tous les contrôles frontaliers seront supprimés avec l'adhésion de la Hongrie à l'UE. Il est nécessaire d'informer davantage les habitants! L'ouverture de la frontière vers la Hongrie n'a pas abouti à l'augmentation de la criminalité au Burgenland, par contre au Burgenland Sud, la migration illégale et la contrebande posent problème.

Selon les maires de Burgenland il n'est pas réaliste d'avoir peur de l'arrivée en grand quantité de la main d'œuvre hongrois. Dans certains domaines, la main d'œuvre hongrois est nécessaire (par exemple l'agriculture, la restauration, les services, l'artisanat). Il faut compter avec l'augmentation des travailleurs frontaliers journaliers.

Les habitants de Burgenland montrent moins intérêt pour apprendre la langue hongroise bien que cela puisse donner plus de perspective sur le marché d'emploi. Selon les maires hongrois la peur des habitants de Burgenland n'est pas fondée concernant l'arrivée des travailleurs hongrois. Les hongrois ne sont pas très mobiles, ils ne préfèrent pas déménager en vue d'un poste. Les ouvriers professionnels sont les plus recherchés; à cause de leur abscence certaines implantation d'entreprises n'ont pas été possibles, à ce jour. En Hongrie, dans certains domaines un grand problème se présente: le manque de main-d'œuvre ouvrières. *(ÖGFE, 2001)*

4ème chapitre

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC LES PAYS DE L'EX-YOUGOSLAVIE

4.1. LA SECTION FRONTALIERE SLOVENIE-HONGRIE

4.1.1. Délimitation du territoire

La section frontalière Slovénie-Hongrie comprend la ligne frontalière de Felsőszölnök (HU)/ Martinje (SLO) jusqu'à Muraszemenye (HU)/ Pince (SLO) (du nord au sud). A l'ouest de cette ligne, un espace de 15 km appartient à cette zone frontalière sur le territoire slovène qui englobe comme centre local Murska Sobota (Muraszombat) et fini par la ville de Lendava (Lendva). Le reste du territoire jusqu'à Muraszemenye (HU) est une sorte de no man's land car il n'y a pas de village entre la rivière Mura (qui crée la frontière entre la Slovénie et la Croatie) et la frontière hongroise. (Voir carte 11) A l'est de la ligne frontalière, du côté hongrois un espace de 20 km appartient à cette section. Au nord de Felsőszölnök jusqu'à Szentgotthárd l'influence de la frontière est fort présente. En allant vers le sud l'effet de frontière se fait sentir jusqu'à l'axe Zalalövő-Lenti.

Parmi les sections frontalières la ligne frontalière avec la Slovénie est la plus courte, notamment 102 km *(Székely, 2000)*. En dépit de la courte longueur de cette frontière, il existe sept points de passage entre de ces deux pays (Felsőszölnök / Martinje, Kétvölgy / Čepinci, Bajánsenye / Hodoš, Magyarszombatfa / Prosenjakovci, Nemesnép / Kobilje, Rédics / Dolga Vas, Tornyiszentmiklós / Pince) dont cinq sont destinés uniquement aux citoyens des deux Etats (Hongrie, Slovénie).

Tableau 18 : Points de passage entre la Hongrie et la Slovénie

Point de passage (HU)	Point de passage (SLO)	Ouverture (h)	Local/international	Trafic
Felsőszölnök	Martinje	été: 7-21 hiver: 8-18	Local	Voiture
Kétvölgy	Čepinci	7-17	Local	Voiture, Bus
Bajánsenye	Hodoš	0-24	International	Voiture, Bus, Train
Magyarszombatfa	Prosenjakovci	8-16	Local	Voiture
Nemesnép	Kobilje	8-16	Local	Voiture
Rédics	Dolga Vas	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Tornyiszentmiklós	Pince	6-22	Local	Voiture, Bus

Source: Székely, 2001, Police de frontière, 2001.

Le tableau montre que parmi sept points de passage il n'y a que deux qui sont internationaux. Ce n'est pas très avantageux pour les citoyens de l'UE, car les points de passage locaux ne sont disponibles que pour les citoyens de deux Etats voisins. Malgré cette restriction, ces

points de passage locaux jouent un rôle important dans les relations familiales et économiques des deux côtés de la frontière. Dans certain cas, les heures d'ouverture posent problème aux habitants car les travailleurs actifs de Magyarszombatfa, Prosenjakovci, Nemesnép et Kobilje ne sont pas en mesure de bénéficier de l'avantage des points de passage, parce qu'ils ne sont plus ouverts quand les habitants pourraient franchir la frontière.

Carte 11 : La section frontalière Slovénie-Hongrie

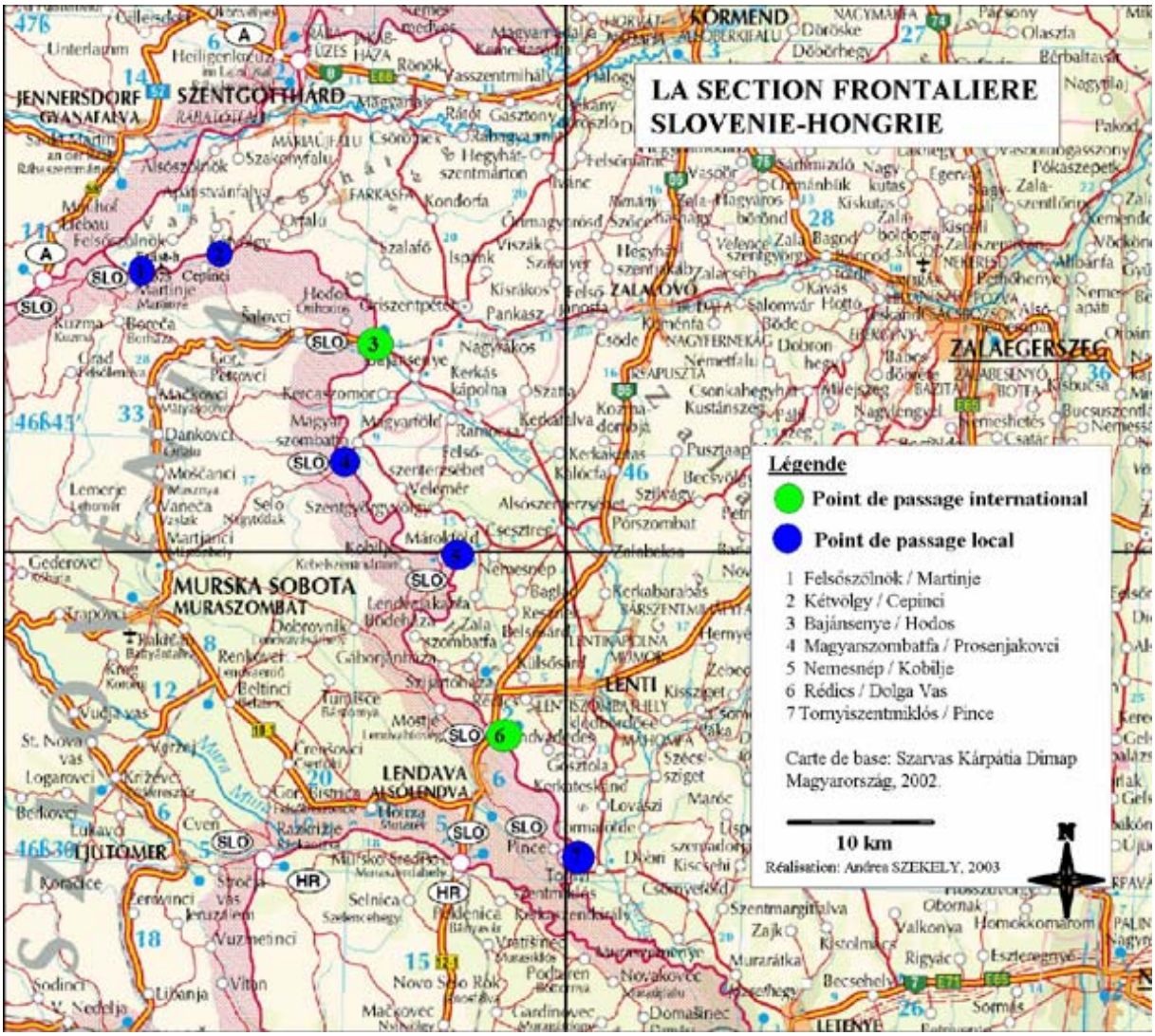

4.1.2. Démographie, ethnographie

Cette section frontalière se caractérise par la présence de villages de moins de 1000 habitants. Quelques villes sont des centres locaux comme Murska Sobota (Muraszombat), Lendava (Lendva) en Slovénie, Lenti et Őriszentpéter du côté hongrois. Il n'y a pas de différences dans le tissu urbain des deux côtés de la frontière.

La caractéristique de la population de ces villages: vieillissement de la population, les jeunes quittent la zone marginalisée pour suivre leurs études, et ils ne reviennent pas. Après 1945 celui qui quittait, une fois le territoire, ne pouvait pas y revenir, à cause du Rideau de Fer, car entre la Hongrie et la Yougoslavie le rideau fonctionnait, et si du côté hongrois le déménagement de ce territore était simple, le retour n'était presque pas possible dans la zone transfrontalière.

La reproduction naturelle de la minorité hongroise en Slovénie vivant à côté de la frontière est negative *(Komac, 1999, p.30)* (En Hongrie la reproduction naturelle est négative depuis deux décennies, par contre en Slovénie le chiffre est positif. *(Komac, 1999, p.29)*

La caractéristique de la structure par âge de la minorité hongroise en Slovénie vivant près de la frontière n'est pas favorable. Le nombre des jeunes (0-25 ans) est faible par rapport à la dominance de personnes âgées (60-85 ans). Les groupes d'âge entre 30-70 ans sont les plus nombreux si on analyse une pyramide des âges, le groupe entre 35-45 est le plus marquant. Le nombre des jeunes entre 0-10 ans est plus réduit que le nombre des personnes de plus de 75 ans. Le groupe d'âge entre 50-70 est beaucoup plus élevé que le groupe d'âge entre 20-40 ans. Les taux de natalité, et de mortalité montrent un grand nombre du viellissement parmi les personnes appartenant à la minorité hongroise *(Komac, 1999, 29)*. Dans les différentes formes de coopération transfrontalière la structure d'âge des habitants concernés joue un rôle considérable. Il faut noter qu'il y a des différences entre le niveau d'éducation de la minorité hongroise et celui des habitants slovènes, qui ont d'avantage. *(Sanguin, 1999)*

Ethnographie

En Hongrie selon le dernier recensement de 2001, 3040 citoyens hongrois ont déclaré leur appartenance à la minorité slovène. Cette minorité est présente dans chaque comitat hongrois comme le tableau 19 le montre. Le plus grand nombre se trouve dans le comitat Vas.

Tableau 19 : La minorité slovène en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité slovène	Taux de la minorité slovène %
Budapest	1 777 921	359	0,02
Bács-Kiskun	546 517	66	0,01
Baranya	407 448	46	0,01
Békés	397 791	113	0,03
Borsod-Abaúj-Zemplén	744 404	57	0,01
Csongrád	433 344	43	0,01
Fejér	434 317	45	0,01
Győr-Moson-Sopron	434 706	77	0,02
Hajdú-Bihar	552 998	32	0,01
Heves	325 727	18	0,01
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	26	0,01
Komárom-Esztergom	316 590	56	0,01
Nógrád	220 261	29	0,01
Pest	1 083 877	193	0,02
Somogy	335 237	44	0,01
Szabolcs-Szatmár-Bereg	582 256	31	0,01
Tolna	249 683	27	0,01
Vas	***268 123***	***1 706***	***0,64***
Veszprém	373 794	33	0,01
Zala	297 404	39	0,01
Total	**10 198 315**	**3 040**	**0,03**

Source: KSH (2002b).

Les slovènes vivent depuis des centaines d'années au «Rábaland» (pays de Rába, Rábavidék en hongrois, Porabje en slovène). Le Rábaland est la partie située à l'extrème sud-ouest du fleuve Rába, dans le comitat Vas. C'est un territoire qui s'étend sur une superficie de 94 km^2 où se trouvent six villages habités par la minorité slovène. Le centre économique et culturel du Rábaland est Szentgotthárd, qui est au nord de la section frontalière slovène, dans la section Autriche-Hongrie, mais il est important de noter son rôle par rapport aux slovènes en Hongrie.

La dénomination «les slovènes du Rábaland» utilisée après la Première Guerre Mondiale vient directement de la Slovénie. Cette dénomination a un peu changé après la Deuxième Guerre Mondiale: «les slovènes du bord du fleuve Rába». Le territoire exact où ils vivent est appellé le Rábaland (Rábavidék, Porabje). Dans la presse hongroise d'avant 1920 sur le même territoire une autre dénomination était utilisée: «Vendland» (pays du Vend, Vendvidék en hongrois, Slovenska krajina en slovène) qui designait le pays du fleuve Mura et le pays du fleuve Rába. Dans les statistiques hongroises officielles les Slovènes ont été enregistrés comme les «Vends». Durant les recensements, la dénomination de «Vend» a été utilisée

jusqu'en 1981, en Hongrie. En 1981, le Ministère de la Culture et l'Académie Hongroise des Sciences ont annulé la dénomination «Vend» dans les documents officiels. Le Rábaland fait partie du point de vue géographique, linguistique, culturel et ethnique du Muraland (pays de Mura, Muravidék en hongrois, Prekmurje en slovène). A cette époque le Rábaland a créé une unité avec le Muraland. *(Munda Hírnök, 2002)*

Tableau : La minorité slovène au Rábaland

Village/Ville (en hongrois)	Village/Ville (en slovène)	Population	Minorité slovène	Taux de la minorité slovène %
Alsószölnök	Dolnji Senik	424	47	11,1
Apátistvánfalva	Števanovci	404	271	67,1
Felsőszölnök	Gornji Senik	682	451	66,1
Kétvölgy	Verica-Ritkarovci	140	110	78,6
Orfalu	Andovci	55	51	92,7
Szakonyfalu	Sakalovci	366	101	27,6
Totale		*2071*	*1031*	*49,8*
Szentgotthárd	-	9043	503	5,6
Totale		*11114*	*1534*	*13,8*

Source: KSH, 2002.

4.1.3. La période des faibles contacts

Le traité de Trianon a fixé les frontières entre le Royaume de la Serbie-Croatie-Slovénie et le Royaume Hongrois. Un point triple de frontière a été défini par le Traité de Trianon paragraphe 27, des trois Etats: Autriche, Hongrie et l'Etat de la Serbie-Croatie-Slovénie. Une pierre de point triple de frontière a été installée à la rencontre des trois villages (Tanka / Tóka en Autriche, Trdkova / Türke en Slovénie, Felsőszölnök / Gornji Senik en Hongrie). Sur la colonne qui a la forme d'un tronc de pyramide sont gravés les blasons des trois Etats voisins et la date de la ratification du Traité de Trianon. *(Kozár, 2000, 50)*

Après le Traité de Trianon en 1920, le Muraland (Prekmurje, Muravidék) appartenait à la Yougoslavie, et la Rábaland (Rábavidék, Porabje) restait sous la souveraineté hongroise. De ce fait, le dévéloppement économique, politique, culturel et ethnique du Muraland et du Rábaland se poursuivait différemment.

Entre les deux guerres mondiales, la défense des minorités ethniques présentes en Hongrie n'était pas bien respectée. La vie était dure pour la minorité slovène au Rábaland, parce que dans ces villages de moins de 1000 habitants il n'y avait de possibilité de travail que dans l'agriculture. Après la Deuxième Guerre Mondiale la frontière est devenue beaucoup plus hermétique, en raison du Rideau de Fer. La visite du point triple à la rencontre des trois Etats voisins a été interdite après 1945, jusqu'à 1989. *(Kozár, 2000)*

Le recul économique de ce territoire, le grand nombre des chômeurs, les déficiences de l'enseignement concernant les langues des minorités provoquèrent le déménagement des slovènes dans les grandes villes. Dans les années 60, avec le développement de l'industrie, les slovènes pouvaient avoir du travail à Szentgotthárd, et beaucoup d'entre eux cessèrent de faire la navette de Felsőszölnök à Szentgotthárd, et déménagèrent en ville. Pour pouvoir travailler, certains d'entre eux furent obligés de quitter ce territoire et de s'installer plus loin au centre de la Hongrie. Ce processus n'était pas favorable aux slovènes du Rábaland. Il ne faut pas oublier que dans cette section frontalière le mouvement de la population était restreint, et ne fonctionnait presque qu'en sens unique. L'emménagement dans cette section frontalière tout comme dans chaque section était quasiment impossible, à l'exception des cas extrèmes, à cause de la garde forte de la frontière à l'époque du Rideau de Fer. Durant la période du socialisme aucune initiative des groupes éthniques n'était autorisée. Ce n'est qu'en 1972 que la modification de la Constitution a permis à toutes les minorités présentes en Hongrie la défense et l'utilisation de leur langue maternelle. *(Munda Hírnök, 2002)*

En Slovénie dans une zone étroite, proche de la frontière la présence de la minorité hongroise est importante. Cette zone étroite est coupée en deux (au Nord et au Sud) par trois villages habités par la population slovène: Kobilje, Strehovci, Bukovnica. La superficie totale de cette zone étroite est de 195 km^2, dont huit villages sur une superficie de 65 km^2 appartiennent à la partie Nord. La partie Sud s'étend sur une superficie de 130 km^2 avec 22 villages. Ces 30 villages appartiennent administrativement à Hodoš (Hodos), Moravske Toplice, Šalovci, Lendava (Lendva), Dobrovnik (Dobronak). *(Komac, 1999, p.26)*

Tableau 20 : Présence concentrée de la minorité hongroise dans la zone frontalière tripartite en Slovénie

Commune	Villages	Partie
Hodoš (Hodos)	Hodoš (Hodos), Krplivnik (Kapornak)	Nord
Šalovci	Domanjševci (Domonkosfa)	Nord
Moravske Toplice	Čikečka vas (Csekefa), Motvarjevci (Szentlászló), Pordašinci (Kisfalu), Prosenjakovci (Pártosfalva), Središče (Szerdahely)	Nord
Dobrovnik (Dobronak)	Dobrovnik (Dobronak), Žitkovci (Zsitkóc)	Sud
Lendava (Lendva)	Banuta (Bánuta), Čentiba (Csente), Dolga vas (Hosszúfalu), Dolgovaške gorice (Hosszúfaluhegy), Dolina pri Lendavi (Völgyifalu), Dolnji Lakoš (Alsólakos), Gaberje (Gyertyános), Genterovci (Göntérháza), Gornji Lakoš (Felsőlakos), Kamovci (Kámaháza), Kapca (Kapca), Kot (Kót), Lendava (Lendva), Lendavske gorice (Lendvahegy), Mostje (Hídvég), Petišovci (Petesháza), Pince (Pince), Pince Marof (Pince major), Radmožanci (Radamos), Trimlini (Hármashalom)	Sud

Source: Komac, 1999

Selon les données du recensement de la population en 1991, il y avait 8503 hongrois ce qui représente 0,4 % de la population totale de la Slovénie. La plupart (notamment 7128 personnes) de cette population vit au Muraland (Prekmurje, Muravidék) dans la zone étroite frontalière. Ce fait signifie que 84 % de la population hongroise totale vivant en Slovénie est concentrée sur ce territoire, au Muraland. La répartition de ces 84 % est divisé en deux, dans la partie Nord 59 % de la population est hongroise, dans la partie Sud ce taux est de 48 %.

Lors du recensement de 1991, 9240 personnes se sont déclarées de langue maternelle hongroise. Ce chiffre montre une progression de 737 personnes (8,7 %) en Slovénie qui ont déclaré leur appartenance linguistique hongroise. *(Komac, 1999, 36)*

4.1.4. L'ouverture des frontières

Le contrôle des habitants et du territoire dans la zone frontalière ne commença à cesser que dans les années 80. La minorité slovène pouvait écouter un programme de radio (25 minutes par semaine) en langue slovène diffusé du studio central de Győr (HU) . *(Munda Hírnök, 2002)* C'est à partir de 1990 que l'ouverture physique de la frontière a été accomplie grâce au changement du système politique. Tout d'abord une Association Slovène a été créée en 1990 dont le centre fonctionne à Szentgotthárd. Depuis 1991, un hebdomadaire nommé Porabje (le nom slovène du Rábaland) est imprimé avec le soutien financier de l'Association Slovène.

En 1993, le Parlement hongrois a ratifié la loi des minorités et des minorités ethniques en Hongrie, qui reconnaît 13 minorités existant sur le territoire hongrois dont la minorité slovène. Au Rábaland, après les élections des autonomies minoritaires, sept autonomies minoritaires slovène ont été reconnues. Depuis 1998, il existe l'Autonomie Nationale de Minorité Slovène qui se trouve à Felsőszölnök (Gornji Senik). De plus, cette année le Centre Culturel et d'Information Slovène a été inauguré à Szentgotthárd. En 2000 un Consulat de la République Slovène a ouvert ses portes à Szentgotthárd.

4.1.4.1. Conventions communes concernant la minorité slovène en Hongrie

En 1992, un accord bilatéral a été signé concernant les droits particuliers de la minorité ethnique slovène vivant sur le territoire de la République Hongroise et les droits particuliers de la minorité ethnique hongroise vivant sur le territoire de la République Slovène. *(Journal officiel de la République Slovène 6/93)*

Une convention de coopération et d'amitié a été adoptée entre la République Slovène et la République Hongroise en 1993. *(Journal officiel de la République Slovène volume 6, 3.7.1993)*

La convention bilatérale entre la République Slovène et la République Hongroise dans le domaine de la coopération de l'éducation, culturelle, scientifique a été ratifiée en 1993.

4.1.4.2. Les droits particuliers de la communauté ethnique hongroise en Slovénie

En Slovénie deux types de droits sont distingués:

1. Les droits fondamentaux, comme droit de la reconnaissance, de l'appartenance au groupe ethnique, de la protection particulière qui est basée sur la Constitution Slovène.
2. La protection particulière est traitée dans le cadre des droits compensatoires. Les droits compensatoires sont les droits suivants:
   a) l'utilisation de la langue de la minorité
   b) le droit de l'enseignement et de l'éducation
   c) le droit de l'information
   d) le droit du dévéloppement de l'activité culturelle propre
   e) le droit de la relation libre
   f) le droit de l'utilisation libre des symboles nationaux
   g) le droit de la participation des membres de la minorité ethnique au pouvoir d'Etat

A) L'utilisation de la langue

C'est le droit fondamental des membres de la minorité. Ils ont le droit d'utiliser leur langue dans leur vie publique et privée.

1) Les panneaux bilingues

Ce sont les premiers signes de l'utilisation libre de la langue des minorités dans les cas de panneaux d'indication, des avenants, des avis, des affiches officielles, des annonces légales. Les réglementations de ce bilinguisme touchent deux niveaux dans la législation slovène: le niveau national et le niveau des communes.

a) Le niveau national: Selon la réglementation de la définition des noms des communes, des rues et de la nomination des villages, rues et bâtiments: «Sur les territoires où les membres de la minorité ethnique italienne et hongroise vivent au contact des membres de la nation slovène (dite zone mixte), les noms des villages et des rues sont écrits sur les tableaux dans les deux langues. Au dessus se trouve l'indication en langue slovène, au dessous en langue de la minorité ethnique. Les deux indications sont de même grandeur.» *(Journal Officiel de la République Slovène, volume 11/80)*

b) Le niveau des communes: Voici un exemple concret d'une telle réglementation, celle de la commune de Moravske Toplice: «Dans une zone mixte où l'une des minorités ethniques

(hongroise ou italienne) vivent avec les citoyens d'origine slovène, les tableaux d'indication du nom des villages, le nom des rues, les affiches officielles, les avis, doivent être bilingues. Sur un tel territoire, toutes les organes administratifs de l'Etat, les PMEs, les organismes économiques des entreprises privées, les institutions publiques, les compagnies, les autres organismes et associations doivent avoir des panneaux bilingues. Sur les panneaux bilingues il est obligatoire d'assurer pour les deux langues la même grandeur et le même format.» *(Journal Officiel de la République Slovène, volume 11/1999, paragraphe 89).*

2) L'utilisation de la langue de la minorité ethnique dans l'administration publique

Les membres des minorités ethniques peuvent utiliser leur langue à l'orale et à l'écrit dans la communication avec les organes administratifs, judiciaires. Il peuvent avoir des réponses de ces organes en leur langue maternelle. L'administration, l'écriture des documents se fait en slovène et – si le client utilise sa langue maternelle itelienne/hongroise – en cette langue aussi. Pour les employés administratifs qui sont en contact direct avec la clientèle il est indispensable d'avoir une connaissance active de la langue slovène, et de plus là, où les langues italiennes / hongroises sont équivalentes à la langue slovène, la connaissance de ces langues est également nécessaire. La connaissance de la langue des minorités ethniques est honoré financièrement en Slovénie. Les députés des minorités ethniques peuvent utiliser leur langue maternelle au Parlement. *(Komac, 1999, 42-44)*

3) Les documents bilingues

Selon la loi de l'Etat civil: Dans les zones mixtes les services d'immatriculations sont obligés de remplir des extraits de l'Etat civil en italien ou en hongrois. Les documents bilingues sont obligatoires là, où le territoire est habité par les membres de la nation slovène et par les membres de la minorité ethnique italienne/hongroise. Les documents concernés: passeport, carte d'identité (en trois langue – en anglais aussi), permis de conduire avec certificat d'immatriculation, carte d'assurance de maladie, carte de soldat. *(Komac, 1999, 43)*

4) L'administration bilingue dans les mairies des communes

La gestion de l'administration bilingue est dotée par l'Etat slovène là où elle est obligatoire.

5) L'utilisation de la langue ethnique durant les messes, les cérémonies

Ce type de droit n'appartient pas aux obligations de l'Etat, mais il est intéressant à souligner. La plupart des membres de la minorité ethnique hongroise est catholique. Au nord du Muraland (Muravidék, Prekmurje) l'église luthérienne est aussi présente (à Hodoš/Hodos et à Domajsevci/Domonkosfa). La langue hongroise est utilisée dans les églises catholiques et luthériennes. Le plus grand problème se pose à l'église luthérienne car il n'y a pas de prêtre assurer le service en hongrois. Ni l'église catholique, ni l'église luthérienne ne disposent de prêtre d'origine de la minorité magyarophone. *(Komac, 1999, 45)*

B) Le droit de l'enseignement et de l'éducation

Dans la zone mixte fonctionnent des écoles maternelles et des écoles primaires où l'enseignement est bilingue (slovène, hongrois). (Par contre dans la zone mixte de la minorité italienne, la langue de l'enseignement est l'italien et le slovène est enseigné comme langue étrangère.) Cela veut dire que 50 % des cours sont donnés en slovène et 50 % en hongrois. Ce type de l'enseignement revêt une importance particulière parce qu'il est obligatoire pour tous les élèves de cette zone mixte qu'ils soient slovènes ou hongrois. Dès l'enfance cette méthode constitue une bonne base pour les relations interculturelles.

Le droit donne la possibilité aux membres de la minorité hongroise de continuer leurs études supérieures en hongrois, mais en réalité ce niveau d'enseignement n'est pas entièrement assuré. *(Komac, 1999, 46-48)*

C) Le droit de l'information

Ce titre touche trois sujets concernant l'information:

1. La possibilité pour la minorité ethnique de s'informer dans sa langue maternelle.
2. La problématique des minorités dans les médias en langue slovène afin que la nation majoritaire puisse en connaître.
3. L'assurance de l'émission de l'information dans la langue maternelle de la minorité ethnique en provenance du pays mère auquel la minorité ethnique appartient.

Dans le droit sur les journaux officiels, la République Slovène s'est engagée à développer les journaux officiels visant à informer les minorités ethniques hongroise/italienne. *(Journal officiel de la République Slovène 18/94, partie 3, article 1)*

Cette loi contient certaines réglementations qui favorisent la discrimination positive des minorités ethniques. La loi préscrit que les annonces et les annonces payées qui paraîtront dans le journal officiel et dans les medias publics soient rédigées en slovène. (Un cas particulier si l'annonce officiel le paraît en langue étrangère – article 28.) Cette

réglementation ne s'applique pas dans les zones mixtes, où la langue officielle est la slovène, et où les langues italiennes et hongroises ont un statut officiel. «Les programmes étrangers et les parties des programmes étrangers doivent être traduits en slovène sauf s'il s'agit du programme de la communauté ethnique hongroise…»

Cette loi permet l'importation des presses étrangers. Les communautés de minorité ethnique peuvent importer des journeauxet revues en langue hongroise et italienne pour leurs propres besoins.

D) Le droit de dévéloppement de l'activité culturelle

Les héritages culturels et l'activité culturelle présente des minorités ethniques sont intégrés dans l'héritage commun de l'Etat Slovène, et il les défend au même titre que les produits culturels de la nation majoritaire. Il existe une loi sur la protection de l'héritage culturel, selon laquelle l'Etat Slovène s'oblige à protéger tous les monuments / statues originaires ethniques qui se trouvent sur le territoire slovène. *(Journal Officiel de la République Slovène, 7/99)*

Dans la loi sur les bibliothèques et dans la loi des instituts il y a des articles concernant la garantie des droits de la minorité ethnique.

E) Le droit sur la relation libre (avec le pays-mère)

D'après ce droit les membres de la communauté ethnique ont le droit de prendre contact avec les membres de la même communauté ethnique sur le territoire de l'Etat Slovène. Le même droit est valable pour les contacts transfrontaliers avec les citoyens de l'Etat Hongrois. Il reconnaît un lien permanent avec les gouvernements, les institutions publiques, et toutes les institutions du pays mère. Ce droit assure la libre circulation des membres de la communauté ethnique: selon laquelle ils ont le droit de quitter l'Etat Slovène où ils vivent, et de pouvoir y revenir sans entrave. La Slovénie reconnait et soutient de garder des contacts avec la Hongrie pour les relations libres *(Komac, 1999).*

F) Libre usage des symboles nationaux

La constitution actuelle de la Slovénie (l'article 64) guarantit aux minorités ethniques la libre utilisation de leur symboles nationaux. (Cette utilisation a soulevé des problèmes parce que les symboles de la minorité ethnique hongroise/italienne étaient les mêmes que ceux de leur pays-mère.) Le Conseil du gouvernement slovène a porté le cas devant la Cour Constitutionelle avec la question suivante: Les symboles des communautés ethniques

minoritaires italiennes et hongroises peuvent-ils identiques aux symbôles d'un autre pays du point de vue de la Constitution Slovène? La Cour Constitutionelle a déclaré que l'utilisation des symboles nationaux de la part des communautés ethniques n'est pas anticonstitutionnelle. *(Komac, 1999, 55-56)*

G) Le droit de la participation des membres de la minorité ethnique au pouvoir d'Etat

1. Au niveau national

La Constitution Slovène guarantit qu'à chaque élection parlementaire un député de la minorité ethnique hongroise (et italienne) soit élu. Les élections de ce député est assurée par les membres de la minorité hongroise indépendamment de leur domicile en Slovénie.

2. Au niveau local

Selon le droit sur concernant le pouvoirs locaux, dans la zone mixte où la minorité ethnique réside, au moins un député de la minorité doit être élu aux conseils municipaux. *(Komac, 1999)*

En 1994, une loi sur les communautés autonomes ethniques est entrée en vigueur qui assure la répresentation des minorités dans les municipalités locales. En vertu de cette loi, en 1994, le Conseil de la Minorité Hongroise du Muraland (Muravidéki Magyar Tanács) a été créé. Sous le nouveau nom de Communauté Autonome Ethnique Hongroise du Muraland (Magyar Nemzeti Önigazgatási Közösség), la même organisation continue à travailler plus efficacement depuis 1999. *(Stipkovits, 1997)*

En 1996 les conditions sur les circonstances de la minorité slovène dans les pays voisins (Autriche, Italie, Croatie, Hongrie) et sur les obligations de la République Slovène à son égard a été voté par le Parlement Slovène. Le décret prévoit plusieurs aides comme l'aide culturelle, linguistique, un soutien économique et financier.

4.1.4.3. Les droits spéciaux de la communauté ethnique slovène en Hongrie

L'équivalent de la Communauté Autonome Ethnique Hongroise du Muraland du côté hongrois est la Communauté Autonome Nationale de la Minorité Slovène dont le centre se trouve à Felsőszölnök (Gornji Senik), à côté de la frontière.

L'enseignement bilingue est assuré en Hongrie pour les jeunes membres de la minorité slovène à l'école primaire. Le droit à l'éducation bilingue au niveau moyen et au niveau universitaire est acquis, mais les vraies possibilités ne sont pas offertes. (Un lycée à Szentgotthárd assure l'apprentissage de la langue slovène comme langue étrangère, et à l'Ecole Supérieure de Szombathely un département slovène a été créé.) Dans la pratique, les jeunes de la minorité slovène passent la frontière et fréquentent des écoles slovènes au niveau moyen en Slovénie.

4.1.5. Les contacts vivants

4.1.5.1. Les contacts au niveau culturel

En Slovénie

Au Muraland les valeurs culturelles avaient plusieurs facettes au sein de la minorité ethnique hongroise (des groupes de danse folklorique, des groupes d'art dramatique amateurs, des chorales locales). D'une part ces organisations civiles ont contribué durant les années socialistes à la sauvegarde de l'identité nationale. D'autre part ils ont joué un rôle linguistique: la protection de la langue maternelle. Au delà de ce rôle, ils permettent à la minorité d'être plus organisée.

A la fin des années 80, des associations culturelles ont été fondées dans chaque village habité par la minorité hongroise. Dans le cadre de ces associations fonctionnaient: des chorales, des groupes d'art dramatique amateurs, des orchestres (harmonie de la cithare), des groupes de broderie à la main, de sculpture en bois, des soirées organisées (récitations de vers, création d'un théatre des marionnettes).

A partir des années 80, ces activités culturelles abondantes ont été financées partiellement de la part de l'Etat Yougoslave. Actuellement le nombre de ces associations culturelles en Slovénie est de 22, subventionné partiellement par l'Etat Slovène. *(Komac, 1999, 54.)* Après le changement politique, ces groupes sont restés actifs. Le contact avec les groupes culturels du pays mère est assuré par les accords de coopération au niveau national, régional et au niveau local. Depuis 1996, la Communauté Autonome Ethnique Hongroise du Muraland signe

chaque année un accord de coopération avec les comitats hongrois de Vas et Zala, ce qui assure la possibilité de coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Au sein de jumelage entre les communes et dans le cadre de la coopération au niveau régional les rencontres culturelles ou sportives sont de plus en plus fréquentes au cours de l'année.

En 1994, la Communauté Autonome Ethnique Hongroise du Muraland a créé l'Institut Culturel Hongrois du Muraland (Muravidéki Magyar Művelődési Intézet). Le but de cet institut est le renforcement de l'identité hongroise à travers l'organisation de manifestations culturelles dans les zones mixtes. Le financement de cet institut est mixte. Selon son directeur le plus grand soutien (75-80 % du budget total de l'Institut) provient de l'Etat Slovène, 10-15 % vient de l'Etat Hongrois et des fondations hongroises, et des comitats frontaliers de Vas et de Zala. Le financement des communes autonomes est également assuré par le Muraland (entre 5 et 10 pourcent). *(Göncz, 1999)* Parmi ses activités diverses, on peut souligner la volonté d'entretien de la langue hongroise grâce à l'organisation de compétitions littéraires, historiques, l'organisation de visites de théatre, tous les types de cours ayant pour but l'approfondissement de la connaissance et l'organisation de camps d'été. Une autre tâche de l'institut, c'est l'édition. Une dizaine de documents sont édités par année dont 2-3 magazines périodiques, et d'autres documents éthnographiques, littéraires, sociologiques. Les recherches scientifiques sont organisés par l'institut qui invite des chercheurs de domaines différents. L'institut a fondé une librairie hongroise à but non-lucratif à Lendava (Lendva) en 1998 sous le nom de Librairie Bánffy[1]. Le travail de l'Institut est visible à Krplivnik (Kapornak)où une collection ethnographique a été exposée dans une maison folklorique où les visiteurs peuvent avoir une vision complète de la région Őrség. Cette collection est importante car dans la région géographique Őrség (du côté slovène y compris) il n'y a pas un tel musée. Du côté hongrois, à Őriszentpéter se trouve un musée du même genre. Le même type de travail de la part de l'institut se poursuit concernant l'entité géographique «Hetés» qui se trouve au sud du Muraland autour de la ville de Lendava (Lendva) et en Hongrie parallèlement au cours du fleuve Kerka. Ainsi, une semblable collection a été établie à Radmozanci (Radamos). Il faut souligner que cet écomusée montre l'entité géographique de Hetés comme une unité sans frontière et les villages hongrois comme Gáborjánháza, Bödeháza, Zalaszombatfa ont eux aussi participé à la création de cet écomusée. Ce travail commun offre un bon exemple de coopération transfrontalière de type culturel. Le musée, qui a été inauguré en 2000, aide à

[1] A l'époque Muraland était le propriété de la famille Bánffy.

remettre en valeur les «trésors» culturels de l'entité géographique du Hetés et invite la population à voir cette région sans frontière.

Dans la vie culturelle, les bibliothèques peuvent jouer un rôle important. Les bibliothèques destinées à la minorité hongroise n'existent pas en Slovènie. Les bibliothèques dans la zone mixte sont bilingues, et il y a des bibliothécaires responsables du programe de la bibliothèque hongroise. La bibliothèque de Lendava (Lendva) possède des livres et des journaux en hongrois. Autour de 22000 volumes et journaux en langue hongroise sont disponibles. *(Komac, 1999, 54)* Une autre bibliothèque avec une collection des livres hongrois se trouve également à Murska Sobota (Muraszombat). Dans certaines communes on trouve des «filiales» de la bibliothèque régionale au Muraland.

L'association des Ecrivains Hongrois en Slovénie a été fondée à Lendava (Lendva) en 1997.

Une colonie de peintres fonctionne à Lendava (Lendva) depuis deux décades. Ces dernières années recherchés des camps d'été pour les jeunes sont de plus en plus recherchés des deux côté de la frontière, ils sont co-organisés avec les comitats hongrois de Vas et Zala. Le plus connu est le camp d'été scientifique des jeunes archivistes.

En Hongrie

Au niveau des écoles il y a de bonne relation entre l'Ecole Technique Mécanique Ábrahám Ganz de Zalaegerszeg et le lycée de Lendava (Lendva). Le lycée de Lendava communique souvent avec l'école technique de Lenti. Des rencontres professionnelles sont fréquentes. Les Instituts pédagogiques de Zalaegerszeg et de Szombathely collaborent aux activités professionnelles avec Lendava. *(Füle, 1997)*

L'Association des Communes de Kerkamente «Kerkamenti Településszövetség» (Hongrie) a une relation active avec l'Association des Slovènes en Hongrie. *(Hardi, 2001)* Cela est important parce que dans les municipalités il n'y a pas de personnes chargées de l'organisation des manifestations culturelles et des rencontres transfrontalières. (Les membres de l'Association des Communes de Kerkamente sont les villages d' Iklódbördőce, Lovászi, Szécsisziget, Kerkakestánd, Tormafölde, Dobri, Kerkaszentmihály, Muraszemenye, Csörnyefölde, Szentmargitfalva, Lenti, Tornyiszentmiklós, et l'Assemblé Générale du Comitat de Zala.)

Le Cercle Amical de Frontière Tripartite «Hármashatár Baráti Kör» à Szentgotthárd a été créé en 1998. Les membres en étaient les mairies de Szentgotthárd (Hongrie), Jennersdorf et Heiligendorf (Autriche), et son activité concernait plutôt le renforcement des contacts avec

l'Autriche jusqu'à 2000. Actuellement, Murska Sobota et Lendava sont aussi intéressés et font partie de ce cercle. *(Hardi, 2001)*

4.1.5.2. Les contacts au niveau de l'enseignement et de l'éducation

En Slovénie

Le Muraland compte quatre écoles primaires bilingues (à Lendava/Lendva, à Dobrovnik/Dobronak, et à Prosenjakovci/Pártosfalva). Pour l'année scolaire 1999/2000 le nombre des écoliers dans les 4 écoles s'élevait à 1082 enfants. Les élèves peuvent continuer leurs études secondaires bilingues à Lendava/Lendva. L'école secondaire de Lendava/Lendva offre une spécialité de technique mécanique, et une autre spécialité dans le domaine de l'économie-gestion, et du commerce. En 1999/2000, le nombre des écoliers a baissé de 402 (l'année dernière) à 320. La spécialité de technicien mécanique n'a pas eu de formation de première année. On s'intéresse plus à ces formations en Hongrie qu'en Slovénie.

Durant ces dernières années, il y a eu beaucoup de critiques contre le modèle de l'enseignement bilingue, notamment quant au niveau de l'enseignement de la langue hongroise. Depuis septembre 2000 un lecteur hongrois collabore au travail des professeurs dans les écoles primaires et secondaires bilingues.

La possibilité de la formation d'enseignants et d'instituteurs est ouverte uniquement à l'Université de Maribor où depuis 1980 fonctionne le Département de Littérature et de Langue Hongroise. Le problème des manuels hongrois est moins sensible. Ce département a de bon contact avec l'Ecole Supérieure Dániel Berzsenyi à Szombathely.

L'Université de Ljubljana dispose d'un Lectorat Hongrois.

Pour les autres formations universitaires les jeunes slovènes sont obligés de poursiuvre leurs études en Hongrie. Donc, la formation bilingue au niveau universitaire n'est pas accessible.

En Hongrie

La même situation concernant les problèmes de l'éducation est actuellement identique. Dans les écoles maternelles et dans des écoles primaires les jeunes slovènes appartenant à la minorité ethnique peuvent recevoir une éducation bilingue ou parfois trilingue (allemand – dialecte autrichien, slovène, hongrois). Le problème des manuels pose encore un grand soucis aux professeurs en Hongrie. La tendance montre bien qu'après l' écoles primaire les jeunes slovènes continuent leurs études en Slovénie et pas en Hongrie parce que le système de

l'éducation bilingue au niveau secondaire est insuffisant. Il n'y qu'une seule possibilité pour qui souhaite étudier la langue slovène en Hongrie, c'est le Département Slovène à l'Ecole Supérieure de Szombathely. Aucune formation supérieure n'est proposée à ceux qui veulent obtenir un diplôme universitaire entièrement en leur langue maternelle.

Malgré toutes ces difficultés en février 1999 les deux Etats voisins ont signé un accord sur la reconnaissance réciproque des diplômes. *(HTMH, 2003)*

4.1.5.3. Les contacts de presse et audiovisuels

En Slovénie

Presse

Le «Népújság» (Journal de peuple) est actuellement un hebdomadaire de la minorité ethnique hongroise en Slovénie qui est imprimé sur 24 pages depuis 1995, la une est en couleurs et une fois par mois avec un supplément nommé «IFI» (pour les jeunes).

Deux fois par an «Muratáj» (Paysage de Mura) est imprimé par l'Institut Culturel d'Ethnographie Hongrois (Magyar Nemzetiségi Művelődési Intézet) qui est une revue littéraire, critique, de sciences humaines.

Un annuaire est edité sous le nom de «Naptár» (Agenda) pour les membres de la minorité ethnique hongroise. *(HTMH, 2003)*

Radio

La Radio Hongroise du Muraland (Muravidéki Magyar Rádió) fonctionne depuis 1958, au sein de la Radio de Murska Sobota (Muraszombat). Le programme était au début de 10 minutes chaque dimanche, ensuite de 30 minutes par semaine.

En 1984, la radio est devenue plus indépendante après avoir reçu une nouvelle fréquence, et la même année un nouveau studio a ouvert ses portes à Lendava (Lendva). Au début, le studio de Lendava ne fonctionnait que deux heures par jour.

Le programme de la Radio Hongroise du Muraland a d'abord été limitée à 5 heures et 30 minutes par jour, ensuite à 8 heures par jour. Depuis le 1er janvier 1996 la Radio Hongroise du Muraland ne fait plus partie de l'Entreprise d'Information de Murska Sobota. Elle appartient entièrement à la Radio et Télévision de la Slovénie. En 1998 un nouveau studio a été ouvert. Depuis le 1er mai 1999, la diffusion du programme s'est encore allongée: entre 7h 30 et 19

heures il y a des programmes continuels. Les programmes sont réalisés au studio de Lendava. Cette radio emploie huit journalistes, trois techniciens et des intervenants extérieurs.

Actuellement la station de la Radio Hongroise du Muraland émet ses programmes sur deux longeurs d'ondes: sur ondes moyennes (OM 648 kHz) et à OUC (ondes ultra-courtes, UHF 87,6 kHz). Le premier canal n'est disponible qu'après 13h 30 chaque jour. Grâce aux ondes moyennes, la partie ouest de la Hongrie est en mesure de le capter, et le programme est populaire parmi les habitants hongrois de la Hongrie. Cinq fois par jour il y a des informations. L'accent des programmes est mis sur les sujets qui touchent et le plus directement les membres de la minorité hongrois en Slovénie. Il y a plusieurs «programmes de contacts» ainsi les gens de la rue peuvent–ils donner leurs opinions sur les programmes de la chaîne.

Télévision

Le premier programme en hongrois destiné à la minorité hongroise a débuté à la télévision slovène en 1978. L'émission de 15 minutes a reçu le nom «Les ponts» (Hidak – Mostovi). Plus tard le programme s'est allongé de 15 minutes supplémentaire. Entre 1983 et 1985 l'émission a changé (Hidak – Mostovi – Ponti), elle était destiné aux deux minorités (hongroise et italienne) en même temps, ni l'un ni l'autre minorité n'étaient satisfaits de ce programme. Les affichages en deux langues durant les programmes dérangaient les spectateurs. Les italiens en Slovénie ne désiraient pas de programme commun, parce qu'ils avaient une autre télévision de Koper (Capodistria) en langue italienne. La minorité hongroise émettait certaines critiques de contenu et une critique technique. C'est pourquoi la télévision slovène a pris la décision de revenir à la première conception de l'émission avec le titre original de Hidak – Mostovi.

Actuellement, une émission de 30 minutes deux fois par semaine est au programme. Ce programme est assuré par le Studio de Lendava (Lendva) qui fonctionne depuis 1992. L'existence du studio de Lendava est liée à la coopération des télévisions nationales (slovène et hongrois) qui ont signé un accord. En 1993 un émetteur a été installé à Dolnji Lakos (Alsólakos). Une demande commune est déposée au bureau de l'Etat Slovène car la télévision régionale de Maribor et de la télévision régionale de Lendava ont demandé une fréquence supplémentaire (à laquelle elles ont droit selon la loi de la télévision et de la radio).

A côté des actualités, le programme met l'accent sur les contacts hongrois-slovènes, la présentation des traditions et des valeurs hongroises, le quotidien et les problèmes de la minorité hongroise en hongrois et il souligne la relation entre le pays mère (Hongrie) et la

minorité hongroise en Slovénie. Selon les recherches de l'Institut Minoritaires Ethniques les émissions de radio et de télévision venant directement de la Hongrie intéressent un grand public parmi les membres de la minorité hongroise en Slovénie, tandis que la nation majoritaire slovène n'y prète pas beaucoup d'attention. *(HTMH, 2003)*

En Hongrie

Presse

C'est l'Association des Slovènes de Hongrie qui finance la publication du périodique «Porabje» (Rábaland en slovène) en langue slovène deux fois par mois. *(Munda Hírnök, 2002)*

Radio

Du côté hongrois, le centre de la radio régionale et de la télévision régionale est à la ville de Szentgotthárd qui ne se trouve pas géographiquement dans la section frontalière slovèno-hongroise examinée. Cette ville appartient géographiquement à la section frontalière autrichienne. Actuellement un programme de radio d'une heure en slovène est destiné à la minorité slovène en Hongrie. (Au début, en 1979, il n'y avait qu'un programme de 25 minutes par semaine en slovène à la radio régionale).

Télévision

A la télévision régionale, un programme de 25 minutes par deux semaines est assuré en slovène.

L'activité de l'Association des Slovènes en Hongrie (qui fonctionne depuis 1990, au centre de Felsőszölnök) est diverse: financement des documents en slovène, organisation de groupes de danse folklorique, rencontres de groupes sportifs. *(D'après l'interview avec le président de l'Association des Slovènes en Hongrie, Márton Ropos, 2002)*

4.1.5.4. Le financement des contacts vivants

On peut constater que les contacts et la coopération au niveau culturel et éducatif sont forts. La question du financement de ces contacts dépend des associations civiles promouvant la situation des minorités dans les deux pays, des municipalités des deux pays du villages concernés, des comitats concernés (Vas, Zala), des régions frontalières, des deux Etats voisins et de l'Union Européenne.

Depuis 1995, le territoire « tri-border zone » a reçu le droit d'accès au programme européen PHARE CBC (Pologne, Hongrie Assistance de la Restructuration Economique

Cross-border Cooperation). Depuis 1996, un autre programme européen: CREDO est au service des zones frontalières dont la section frontalière Slovénie-Hongrie. Depuis 1995 le montant des allocations PHARE avec la participation de la Slovénie et de la Hongrie a évalué comme le tableau suivant le montre.

Tableau 21 : Allocation de PHARE Slovénie-Hongrie

Année	Pays	Somme (million euros)	Programmes
1995	HU-AU-SLO	1,5	Parc Naturel, Développement régional, Fonds des Petits Projets
1996	HU-SLO	0,26	Fonds des Petits Projets
1997	HU-SLO	15,0	Connection ferroviaire Hongrie-Slovénie
2000	HU-SLO	2,0	Fonds des Petits Projets

Source: MEH Segélykoordinációs Hivatal, 2001.

Figure 14 : Allocation de PHARE Slovénie-Hongrie

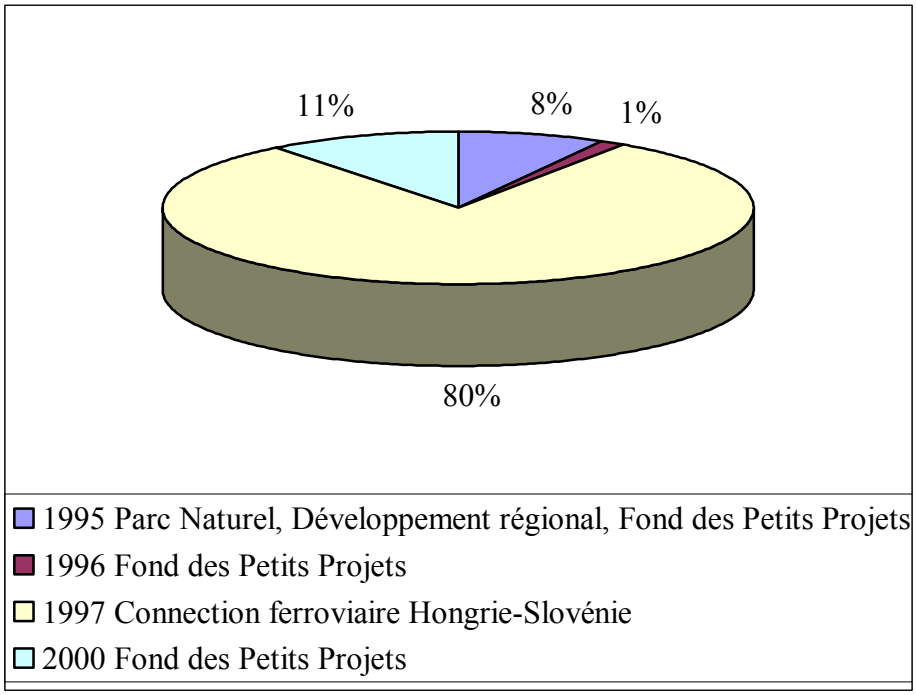

Source: Réalisation de l'auteur d'après MEH Segélykoordinációs Hivatal, 2001.

Au sein du programme PHARE CBC, aux « Fonds des petits projets » appartiennent des projets concrets qui ont pour but de connecter les gens (people-to-people program), de développer des activités locales (les projets softs, les actions de développement de l'infrastructure n'appartiennent pas à ce groupe) de la zone transfrontalière, de donner un

support aux acteurs locaux et à leurs initiatives, de renforcer la capacité des autorités locales et régionales à développer et réaliser des projets innovateurs de nature transfrontalière.

Petits projets 1995

Tableau 22: Programme PHARE CBC SLO/AU/HU 1995, Fonds des petits projets

Projet	Municipalité	Domaine	Allocation de PHARE (EUR)
Compréhension de nos voisins	Moravske Toplice	Démocratie locale	17750
La nuit de Noël	Razkrižje	Héritage culturel	3520
Piste cyclable de trois pays	Lendava	Développement économique	29470
Fleuves du bassin de Mura	Murska Sobota	Environnement	14800
Circuit touristique dans la zone frontalière de la municipalité de Kuzma	Kuzma	Héritage culturel	19325
Traduction et édition des contes hongrois sur le rois Mathias	Murska Sobota	Héritage culturel	19325
Moulin à eau sur le fleuve de Mura	Gornja Bistrica	Dévéloppement économique	10260
BEACON '99	Murska Sobota	Héritage culturel	13569
Poésie et musique de Prekmurje sur CD	Murska Sobota	Héritage culturel	11775
Organisation des courses de trot attelé et culture des trotteurs	Ljutomer	Héritage culturel	13880
Préservation de l'héritage culturel et naturel des slovènes dans la zone frontalière	Kuzma	Héritage culturel	11000
Présentation des PME au foire	Ljutomer	Dévéloppement économique	10000
Rencontre des jeunes basquetteurs de quatre pays	Ljutomer	Héritage culturel	6958
Plantes à fibre, plantes de l'huile et vergers dans l'agriculture écologique	Murska Sobota	Environnement	19715
Développement des ressources humaines	Murska Sobota	Ressouces humaines	20865
Protestantisme dans la région – Symposium scientifique	Murska Sobota	Héritage culturel	17200

Source: Secretariat of Small Projects Fund, 1996.

Voici quelques projets concrets qui illustrent la coopération dans le domaine de l'héritage culturel, de l'environnement et de l'économie.

Projet 1: Piste cyclable sur trois pays

Selon le projet de la future piste cyclable dans la région tripartite avec la participation du comitat hongrois de Zala, le village de Csesztreg (Hongrie), les municipalités de Lendava (Lendva), Črenšovci, Kobilje, Odranci et Turnišče (Slovénie) doit aboutir à la piste cyclable autrichienne. Le projet a la volonté d'insérer la nouvelle piste de la zone frontalière dans le réseau des pistes européennes. Grâce à ce projet, tout au long de la future piste cyclable, plusieurs services touristiques de haut niveau seront organisés: possibilité de logement et des informations sur les événements culturels. Avant la construction de la piste, un réseau d' acteurs locaux a cherché qui était susceptibles d'assurer ces multiples services. Parmi les effets positifs de ce projet on peut citer:

- enrichissement de l'offre touristique dans la zone frontalière tripartite
- possibilité pour les fermes situées le long de la piste de vendre leurs produits sur place
- joinction de la future piste des territores slovène et hongrois au réseau des pistes européennes.

Projet 2: Circuit touristique dans la zone frontalière de la municipalité de Kuzma

L'aménagement des chemins touristiques près de la municipalité de Kuzma (SLO). Le chemin touristique mène à la rencontre des 3 pays voisins: Slovénie, Autriche, Hongrie à la pierre de point triple qui a été déjà mentionné au chapître 4.1.3.

Au sein de ce projet des panneaux d'information, des bancs et et des poubelles ont été déposés tout au long du circuit touristique. A côté de la pierre de point triple, un abri en bois a été construit. Le chemin touristique conduit partiellement sur le territoire de la Slovénie, celui de l'Autriche, et longe la frontière hongroise. L'accès du chemin touristique est possible des trois directions parce que le chemin est circulaire. Ce projet montre comment il faut préserver la nature et le paysage. Les partenaires participants dans ce projet sont : Felsőszölnök (Gornji Senik) de la part de la Hongrie, Minihof Liebau et St. Martin an der Raab de l'Autriche et la municipalité de Kuzma (Slovénie).

L'activité principale de ce projet est une rencontre traditionelle sur la frontière en début juillet. L'effet de ce projet a, littéralement, un véritable effet transfrontalière. Le projet coïncide avec le projet du Parc Naturel Őrség-Raab-Goričko.

Projet 3: Traduction et édition des contes hongroise sur le rois Mathias

Traduction des contes populaire sur le roi Mathias (Mátyás Hunyadi / Mathias Corvin / roi Matjaz) qui était un héros historique, vivant, important au XVème siècle, il régnait entre 1458-1490. La postérité tissa des légendes autour de sa figure et fit de lui un héros de contes populaires. Mátyás le Juste traversa déguisé le pays de long en large, condammant les juges malhonnêtes, humiliant les riches âprès au gain, défendant les pauvres. Comme à l'époque il créa un grand empire, sa figure est présente aussi dans l'histoire de la Slovénie.

Cette traduction peut contribuer à faire découvrir au public slovène la tradition historique hongroise. Le but final de ce projet est l'édition d'un livre avec illustrations colorées et l'organisation de spectacles vivants interprétés par des acteurs. Le livre peut être utile à tous les écoliers de la zone tripartite.

Les partenaires: L'association des Slovènes en Hongrie, l'Association Article 7 Autriche, Styrie, les municipalités de Murska Sobota (Muraszombat), Moravske Toplice et Salovci.
Le Ministère de la Culture de la Hongrie a aidé à ce projet : il a évalué la selection des essais des traductions afin que les traductions et représentation soient pertinentes par rapport à la littérature hongroise. Le livre préparé a été présenté en 1999 à l'Exposition des Livres de Francfort où il a reçu un prix.

Projet 4: Moulin à eau sur le fleuve Mura

Le projet concerne la réanimation d'un moulin, la préparation d'une documentation sur la construction des moulins, et la présentation des anciennes activités de mouture. Le but du : projet la construction d'un circuit éducatif et touristique sous le nom de «Du grain au pain».

Les partenaires: Verein Murecker Murmühler, Mureck (Autriche), la mairie de Csesztreg (Hongrie), les municipalités de Razkrižje et Ljutomer (Slovénie).

Projet 5: BEACON '99

Ce projet concerne les radio-amateurs du Muraland qui vivent autour du point triple de la frontière slovène-autrichienne-hongroise. Comme sur le territoire de Muraland en Slovénie il n'y avait pas de possibilité d'avoir une fréquence libre jusqu'à ce projet, les radio-amateurs étaient obligé d'utiliser les fréquences des radio-amateurs des pays voisins. Grâce à ce projet les radio-amateurs slovènes peuvent se contacter plus facilement avec les autres radio-amateurs des pays voisins.

Projet 6: Poésie et musique de Prekmurje sur CD

Dans le domaine de la culture, ce projet vise à soutenir la poésie d'aujourd'hui et l'activité des groupes musicaux de la partie nord-est de la Slovénie. Une combinaison de la musique et de poésie est présentée sur un CD qui est edité en mille exemplaires avec la traduction des poèmes en hongrois, en allemand, et en anglais.

Les partenaires de ce projet: l'Association des Slovènes en Hongrie, l'Association Culturelle Article 7 en Autriche, municipalités de Murska Sobota (Muraszombat) et Moravske Toplice en Slovénie. A côté de ce CD, trois concerts ont été organisés dans trois villes frontalières différentes: un à Bad Radkersburg (Autriche, le 6 juin 1999), l'autre à Szentgotthárd (Hongrie, Festival des nations, le 26 juin 1999), le troisième à Murska Sobota (Slovénie).

Projet 7: Préservation de l'héritage culturel et naturel des slovènes dans la zone frontalière

Ce projet a pour but d'approfondir les liens entre deux générations: les jeunes et les plus âgés à travers une coopération. La génération plus âgée transmet les héritages culturels aux jeunes, ainsi les jeunes les protègent.

Les partenaires sont l'Association des Slovènes en Hongrie, la mairie de Felsőszölnök (Gornji Senik, Hongrie) et son école primaire. Un camp d'été de 31 participants a été organisé pour l'école primaire de Kuzma (Slovénie). Parmi les participants il y avait 26 écoliers des deux côtés de la frontière et cinq vieilles dames. Le thème du camp était l'artisanat, dont création des fleurs en papier crépon de l'époque a enseigné par les vieilles dames aux jeunes. Les jeunes ont écouté plusieures histoires intéressantes animées par les cinq dames et qui chanteaient des chansons anciennes, ainsi ont-elles réussi à montrer aux jeunes les coutumes à l'époque.

Une rencontre avec la partitipation d'historiens a été organisée à Goričko avec la participation des deux côtés de la frontière. Dans le programme il y avait une visite de la ville de Goričko et la distribution d'une brochure préparée.

Projet 8: Présentation des PMEs au foire

Ce projet vise à faire participer à l'Exposition Agricole de Gornja Radgona (Slovénie) des PMEs de Ljutomer (Slovénie) et leurs partenaires des pays voisins: les représentants de l'économie de l'Autriche (Bad Radkersburg) et ceux de la Hongrie (Zalaegerszeg). Cette exposition annuelle est une excellente occasion pour les producteurs agricoles de créer de

bons contacts et de coopérer au delà de la frontière. Il y a une volonté d'élargir l'exposition avec des présentations nouvelles, p. ex: présentation des services et des produits de la région tripartite, présentation de l'artisanat, présentation des associations touristiques, dégustations du vin et des produits agricoles de la zone tripartite.

Projet 9: Plantes à fibre, plantes à l'huile et vergers dans l'agriculture écologique

C'est un essai de connecter la tradition et la connaissance dans le domaine de l'agriculture.

Les partenaires: L'agence de développement du Centre de Technologie de Pomurje[2] à Lendava (Lendva), la coopérative de Murska Sobota (Slovénie), l'Association de la Bioculture de Őriszentpéter (Hongrie), Chambre local de l'agriculture et de la forêt de Radkersburg, Bezirkskammer für Land- und Forstwirtschaft, SEEG Südsteirrische Energie und Eiweißerzeugung. Plusieurs ateliers de travail ont été organisés: le premier avait le sujet des «Plantes de l'huile» à Ivanovci / Goričko (Slovénie) avec 50 participants et quatre lecteurs. Le deuxième atelier intitulé «Jardin fruitier» qui a eu lieu à la maison de la famille Smodiš, les participants étaient des spécialistes des arbres fruitiers. A la fin de l'atelier, il y avait une visite de terrain.

La rencontre suivante avait pour thème: La production de la bioénérgie, et elle a été organisée du côté hongrois de la frontière. Des productions écologiques ont été présentées et des produits fermier offerts à la vente.

Petits projets 1996

En 1996 seize projets ont été acceptés au sein du programme PHARE CBC.

Certains projets détaillés montre le fonctionnement et l'utilité des petits projets.

<u>Environnement</u>

Projet 1: Le pays des cigognes blanches

Le but de ce projet est la protection des cigognes et de leur nids dans la zone transfrontalière tripartite. Les partenaires sont: L'association touristique de Bad Radkersburg (Autriche), l'Association des Slovènes en Hongrie, Dreštvo za opazovanje (Slovénie).

Les actions au sein de ce programme sont: la préparation d'une base de données de la zone transfrontalière tripartite, l'organisation de rencontres (ateliers) des experts et des habitants,

[2] Centre de Technologie de Pomurje développe de plus en plus: la production de la cellulose, des engrais chimiques, des agents chimiques du colza.

l'ouverture une page Internet «Le pays des cigognes blanches», la construction de stations d'information.

Projet 2: Mines et environnement

Comme dans la région transfrontalière tripartite se trouve plusieurs puits de pétrole, ce projet vise à créer un musée d'huile en plein air à Petisovci (Petesháza, Slovénie). Les partenaires participants de ce projet sont: Le Musée du Pétrole Hongrois de Zalaegerszeg (Hongrie), l'Association Culturelle Slovène de Graz (Autriche), le Centre de l'Andragogics de Ljubljana. Différentes activités sont proposées au sein de ce projet: plusieurs rencontres d'experts du pétrole de la Slovénie, des pays voisins, création de bases de données sur les puits de pétrole. L'industrie pétrolière a causé beaucoup de ravages dans la nature autour du village de Petisovci et aux alentours. La dépollution de ce territoire est une grande tâche actuellement.

Il importe qu'il y ait un bon contact entre le musée du pétrole hongrois existant et les organisateurs du musée du pétrole à Petisovci. C'est ainsi que, l'expérience d'un telle institution est connue et partagée avec les habitants du pays voisin.

Figure 15 : Répartition des allocations PHARE CBC 1996

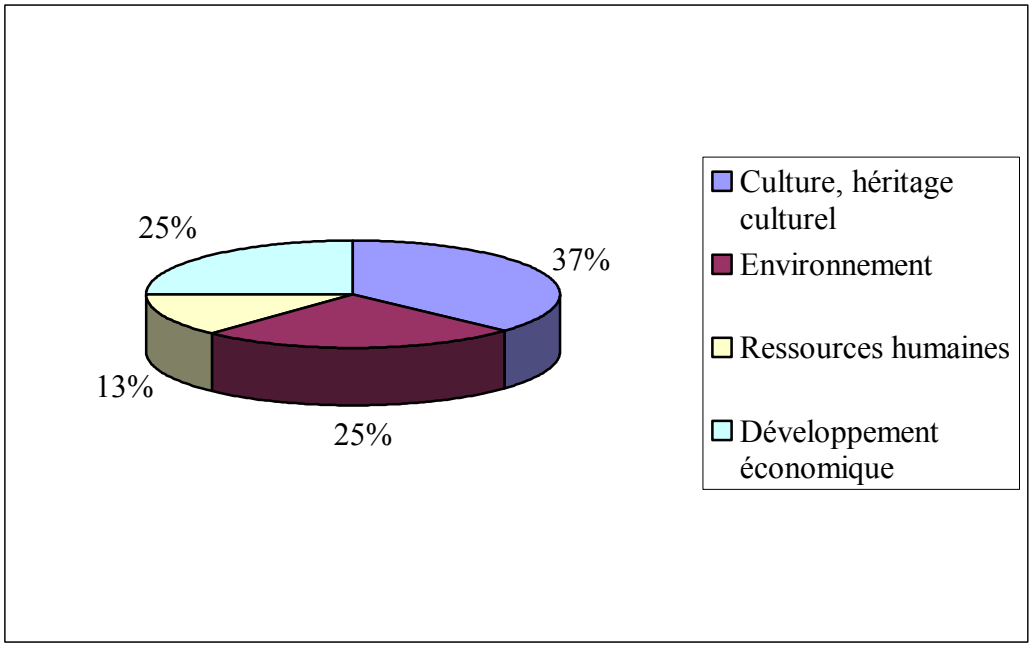

Source: Secretariat of Small Projects Fund, 1996.

Tableau 23 : Programme PHARE CBC SLO/AU/HU 1996, Fonds des petits projets

Projet	Municipalité	Domaine	Allocation de PHARE (EUR)
Le pays des cigognes blanches	Velika Polana	Environnement	20070
Fleuve frontalier	Gornji Radgona	Culture	20000
Mines et environnment	Lendava	Environnement	26600
Musée des anciens moteurs	Murska Sobota	Héritage culturel	4460
Ponts digitals	Murska Sobota	Economie	18655
Les jeunes et la drogue	Ljutomer	Ressources humaines	5924
Marques déposées communes	Murska Sobota	Développement économique	13040
Bioconstruction avec des matériaux naturels	Šalovci	Développement économique	15940
Blasons de la région	Ljutomer	Héritage culturel	9000
«Bien vivre» sur le territoire de Muraland	Črenšovci	Environnement	23000
Télémaison – Établissement des centres de la formation permanente	Hodoš	Ressources humaines	12000
Mieux connaître les voisins	Odranci	Culture	14950
Cuisine au Parc Naturel Goričko-Raab-Őrség	Puconci	Culture	16789
Découverte des sources du fleuve Kerka	Šalovci	Environnement	14600
L'opportunité d'un nouveau business de l'agriculture dans l'eau thermale au Muraland	Turnišče	Développement économique	23436
Mythologie populaire entre les fleuves Mura et Raba	Beltinci	Culture	21556

Source: Secretariat of Small Projects Fund, 1996.

Projet 3: «Bien vivre» sur le territoire du Muraland

Au sein des programmes d'environnement les municipalités du Muraland collaborent pour mieux faire connaître le Muraland. Les municipalités slovènes concernées: Črenšovci, Razkrižje, Beltinci et Odranci. Les autres partenaires: L'association touristique de Veržej, l'Association Touristique de Črnec, Črenšovci, l'Association Touristique de Radenci, l'Association Touristique de Melinci, la Chambre de Commerce Régionale de Lendava, Verein Murecker Murmüller (Autriche), la Chambre d'Artisanat du comitat Zala (Hongrie).

Parmi les activités de ce projet: organisation de trois séminaires, rencontre des associations touristiques du Muraland, collection des repas typiques du Muraland, préparation

des brochures sur le paysage et les spécialités du Muraland, spécialités culinaires, les possibilités du tourisme vert au Muraland, protection de la nature, écomanagement du territore, assainissement des cours d'eau, collection des informations nécessaires pour les touristes.

Projet 4: Découverte des sources du fleuve Kerka sur le territoire du Parc Naturel Őrség-Raab-Goričko

Le but de ce projet est de valoriser les sources du Kerka, d'examiner l'état du fleuve et de rétablir la pureté de son eau. La source de ce fleuve a également été analysées et traités. Les touristes et les habitants peuvent constater son renouvellement.

Le projet est retenu par le Centre Ecologique de Pomurje à Murska Sobota, Autorité de la Minorité Slovène de Kétvölgy (Verica, Hongrie), par les ONGs de Geoenviron (Hongrie), et de quelques ONG slovènes.

<u>Développement économique</u>

Projet 1: L'opportunité d'un nouvelle ressources de l'agriculture grâce à l'eau thermale au Muraland

La région Pomurje en Slovénie, c'est la région la plus riche en eau thermale. L'eau minérale et l'eau thermale sont utilisées pour le tourisme et en deuxième rang, pour le chauffage des résidences, des hôtels et des bâtiments publics. La situation est la même dans les pays voisins (Autriche, Hongrie).

Les anciennes couches contenant du pétrole retiennent d'abondantes ressources en eau thermale et en eau minérale qui peuvent être utilisées dans l'agriculture et dans l'aquaculture. Le projet vise à préparer la documentation nécessaire pour la premier centre d'aquaculture des poissons-chats en Slovénie.

Les partenaires de ce projet sont: le Conseil Départemental de Radkersburg (Autriche), la Mairie de Csesztreg (Hongrie).

Les activités nécessaires de ce projet sont:

1. Donner des informations aux spécialistes slovènes pour cette possibilité économique.
2. Promotion des poissons-chats de l'Afrique sur le marché slovène liée à la qualité de la chair (poisson désossé).
3. Préparation d'un essai de réalisation à la municipalité à Turnišče et introduction de la technologie moderne.
4. Recherche de marchés pour l'aquaculture en Slovénie.

5. Planification d'un centre de récréation de la municipalité à Turnišče.

La réussite de ce projet peut donner une bonne base pour la création d'un centre d'aquaculture à Turnišče et favoriser ainsi la création de nouvelles compagnies d'aquaculture par la suite.

Projet 2: Ponts digitals

Au sein de ce projet les radio-amateurs des pays voisins souhaitent développer le transfert de la communication digitale entre Slovénie, Autriche et Hongrie.

Les partenaires sont: les radio-amateurs du club radio slovène Reconix-Savaria, le club de radio de Szombathely (Hongrie) et les radio-amateurs autrichiens.

Projet 3: Marques déposées communes

Ce projet concerne l'idée de la promotion et le vente communes des produits agricoles dans la zone transfrontalière au sein des associations commerciales appartenants des trois pays voisins. Tout d'abord il est important de connaître les caractéristiques culinaires de la zone transfrontalière concernée, et de créer des usines traditionnelles pour reproduire les plats anciens. Pour réaliser ce but, des questionnaires ont été élaborés et remplis par 70 personnes sur les caractéristiques culinaires des régions. Dans le cadre des conférences et des ateliers un échange d'informations sur les produits agricoles potentiels communs a commencé. Une brochure sur les caractéristiques culinaires de la région de Pomurje est éditée.

Ressources humaines

Projet 1: Les jeunes et la drogue

Selon l'opinion de la Croix-Rouge (qui est en même temps l'organisatrice de ce programme) une grande partie de la drogue arrive en Slovénie par le Muraland, ainsi la coopération et l'information en ce domaine est indispensable dans la zone transfrontalière. Avec comme but de la prévention, un camp d'été de cinq jours a été organisé à Ljutomer (SLO) pour les jeunes entre 11 et 13 ans en l'été 1999. Les participants étaient des jeunes slovènes (de Gornja Radgona, Ljutomer, Murska Sobota, Ormož) et des jeunes Autrichiens.

Au sein du camp, les jeunes ont suivi plusieurs programmes intéressants comme des séminaires, présentations des produits, avec la collaboration de médicins, psychologues de la police, des conseillers.

Projet 2: Télémaison – Etablissement des centres de formation permanente

Au sein de ce programme l'information sur les « télémaisons » existantes sont données aux habitants de la zone frontalière. Dans ces maisons la possibilité d'utilisation des ordinateurs, de l'Internet est assurée, et le programme vise à métier à leur usage par les habitants de la région tripartite. Afin de poursuivre cette initiative à l'intention des chômeurs et des agriculteurs une semaine a été consacrée à «L'apprentissage à vie», et deux nouvelles télémaisons ont été ouvertes à Hodoš et à Moravske Toplice (à la municipalité), et au village de Prosenjakovci (Pártosfalva, SLO).

Les partenaires de ce projet: les municipalités de Hodoš et Moravske Toplice (SLO), le Centre de Développement Sinergija (SLO), la Municipalité de Kobilje (SLO), la Mairie de Magyarszombatfa (HU), Inter-Lineas-Kommunikation zwischen Grenzen, Bad Radkersburg (AU).

Parmi les buts de ce projet il y a la conversion des « télémaisons » en «centre social» des villages comme siège de nombreux activités collectives : cours spéciaux, rencontres des différentes associations, ateliers.

L'ouverture de deux nouvelles « télémaisons » en Slovénie est liée à la coopération efficace avec la « télémaison » hongroise de Őriszentpéter et celle de Kobilje (SLO).

Culture, héritage culturel

Projet 1: Musée des anciens moteurs

Le but de ce projet est de présenter à un large public des véhicules plus de 30 ans, « les soi-disant Oldtimers », et trouver une méthode de coopération à tous les niveaux (local, régional, national) de la zone tripartite pour la préservation des objets de l'héritage culturel et l'héritage technique.

Les participants de ce projet sont originaires de trois pays voisins (et d'autres pays aussi). Ils présentent un spectacle d'une journée et un défilé de voitures.

Les partenaires de ce programme: Oldtimer Club Radkersburg, OC Leibnitz, OMFC Graz (Autriche), Oldtimer Club Zalaegerszeg et Szombathely, Communauté Autonome Nationale de la Minorité Slovène à Felsőszölnök (Gornji Senik), Association des Slovènes en Hongrie à Szentgotthárd (Monoster) et villages autour de la frontière des trois pays voisins.

Cette coopération a un effet durable car un accord trilatéral de coopération a été signé par les partenaires de ce programme. L'activité principale de ce projet a été l'organisation du 9ème International Oldtimers Rallye le 1er juin 2000.

En 1995, au sein du programme PHARE CBC, un projet a été proposé par SLO-AU-HU, c'est l'idée d'un Parc Naturel «Őrség-Raab-Goričko» commun aux trois pays voisins frontaliers: Slovénie-Autriche-Hongrie. La fondation de ce parc naturel n'est devenue possible qu'en 1997 après avoir connu les démarches administratives pour un tel programme.

Le territoire géographique exact de ce parc naturel n'est pas connu, tout comme son activité. Un parc national hongrois a été créé cinq ans après sa fondation, sous le nom de «Őrség Nemzeti Park» (Parc National Őrség). La zone principale de ce parc national appartient vraisemblablement au parc naturel international.

Parmi les programmes PHARE, celui de l'an 1997 (connexion ferroviaire entre la Hongrie et la Slovénie) sera détaillé dans le sous-chapître suivant (4.1.6.).
Le dernier programme au sein du programme PHARE CBC est le programme de l'an 2000, qui est dans la période de dépôt des candidatures en février 2003.

4.1.6. La connexion ferroviaire

Cette connexion ferroviaire revêt une importance particulière parce que la Slovénie était le seul pays voisin de la Hongrie avec lequel il n'y avait pas de connection ferroviaire directe après le changement du système politique.

La longueur de la nouvelle ligne sur la section hongroise est 19 km entre Zalalövő – Bajánsenye / Hodoš (point de passage ferroviaire international). De Hodoš à Murska Sobota (Muraszombat), sur le territoire slovène 25 km ont été construits. En tout, la nouvelle ligne ferroviaire construite est d'une longueur de 44 km. Les coûts de l'investissement ont été importants dans chaque pays: en Hongrie 100 millions euros (équivalent de 24 milliards HUF au prix de l'an 2000), en Slovénie 110 millons euros *(MEH, 2001)*. La subvention européenne au sein du program PHARE pour la Hongrie est entre 10 et 15 millions euros. (Actuellement, les chiffres précis des subventions au sein de ce programme PHARE ne sont pas disponibles en Hongrie.) Les travaux de construction ont duré presque deux ans. L'inauguration a eu lieu le 18 décembre 2000 du côté hongrois, quand le trafic national a commencé entre Zalalövő-Bajánsenye. Cinq mois plus tard, le 16 mai 2001, la nouvelle ligne ferroviaire internationale a été inaugurée, après l'achèvement des travaux de la section slovène. Le trafic international a commencé le 10 juin 2001 par l'introduction des horaires d'été.

Sa portée de géographie de transport

Après le changement du système politique en Europe de l'Est, les exigences et la nécessité de relier les réseaux de communication de l'Est et de l'Ouest ont significativement augmenté. En 1994, les ministres des transports de chaque Etat-membres de l'UE ont été invités à une réunion en Crète, où ils ont défini les couloirs de transport paneuropéens.

Tableau 24 : Les corridors de Helsinki

Corridor	De	Via	A
1	Tallin	Riga	Gdansk Varsovie
2	Moscou	Varsovie	Berlin
3	Kiev	Lvov – Wroclaw	Berlin Dresde
4	Berlin Nürnberg	Bratislava – Budapest	Constanța Istanbul Thessalonique
5	Lvov	Uzgorod Budapest	Bratislava Trieste
5/c	Budapest	Sarajevo	Ploče
6	Poznan	Gdansk – Varsovie	Žilina
7	Danube		
8	Varna	Sofia – Tirana	Durrës
9	Helsinki	St. Petersburg – Kiev – Bucarest	Plovdiv
10	Salzbourg	Ljubljana – Belgrade – Skopje	Thessalonique

Source: Erdősi (2000) p.260.

En 1997, une réunion du même genre a eu lieu à Helsinki où les ministres des transports ont décidé le rythme de réalisation de ces couloirs (dites corridors de Helsinki)., La nouvelle ligne ferroviaire entre Zalalövő et Murska Sobota s'intègre bien à cette logique car cette nouvelle voie ferrée fait partie du couloir 5 (Trieste – Ljubljana – Budapest – Lvov). De l'autre côté, il faut mentionner que la connexion entre Budapest et Ljubljana a été réalisée avant la construction de cette voie ferrée par l'itinéraire suivant: Budapest – Nagykanizsa (HU)– Zagreb (CRO) – Ljubljana (SLO). La distance est de 504 km entre Budapest – Ljubljana via Zagreb et de 532 km via Hodoš.

Avec la création de la nouvelle ligne ferroviaire l'itinéraire a été modifié: Budapest – Zalalövő – Murska Sobota – Ljubljana, la distance a augmenté de 28 km, la durée de voyage a diminué de 40 mintues, car l'arrêt de Zagreb a été annulé, où le train s'arrêtait une demi heure. Les heures de voyage n'ont pas réellement diminué. (La question se pose: quelle est la meilleure solution: modifier les horaires ou les itinéraires.)

En 2000, entre la Slovénie et la Hongrie 14310 passagers ont voyagé (par train). La Compagnie de Chemin de Fer Hongrois (MAV) a réalisé un revenu de 36 million HUF (150 mille euro) en 2000. Selon les estimations de cette année-là, le nombre des voyageurs dans cette relation internationale augmente de 50 % pour l'année 2001, et cette augmentation continuera de 100 % en 2002. *(MAV, 2001)*

Sur la nouvelle voie circulent deux trains inter-cités: le premier porte le nom de Drava IC il suit l'itinéraire suivant: Budapest – Hodoš – Ljubljana – Venise, le deuxième s'appelle Citadella IC, il dessert la liaison directe entre Budapest – Ljubljana.

Entre les deux compagnies de chemins de fer (hongroise et slovène) un accord bilatéral a été signé concernant l'introduction d'un système de tarif réduit. Pour ceux qui voyagent seuls ou dans en groupe de moins de 20 personnes sur la section hongroise, ils peuvent bénéficier d'une réduction de 65 % et sur la section slovène de 50 %.

Chronologie de cette ligne

L'idée de relier (de nouveau) la Slovénie avec la Hongrie par voie ferrée était nouvelle depuis 1991 (l'existence de la Slovénie), mais au cours de l'histoire, une liaison semblable avait été construite: en 1905-06, entre Körmend – Zalalövő – Murska Sobota. A l'époque, cette voie ferroviaire jouait un rôle local dans la Monarchie Austro-Hongroise. Après la Première Guerre Mondiale, la ligne a été coupée en deux par la frontière créée par le Traité de Trianon. En Hongrie, la voie ferrée entre Zalalövő – Bajánsenye a fonctionné jusqu'en 1980, quand les dernières voies ferroviaires locales ont été fermées pour raison de non-rentabilité. Donc, la question de la construction de la nouvelle ligne ferroviaire a été posée après 1991, mais malgré tout, l'ancienne voie ne correspondait pas aux normes de l'Union Européenne. En 1995, un décret gouvernemental hongrois a été pris concernant la construction de cette voie ferrée. Plus tard, un autre décret gouvernemental a fixé le début des travaux pour 1998 et la fin de l'exécution pour 2000. *(Németh, 2001)*

Finalement, à cause des négotiations sur les conditions de la couverture financière de la part de l'Etat, cet immense investissement n'a commecé qu'en 1999.

L'Etat Hongrois a contracté un crédit de 60 millions d'euros auprès de la Banque de Credit Allemand. *(MEH, 2001)*

Carte 12 : La nouvelle connexion ferroviare

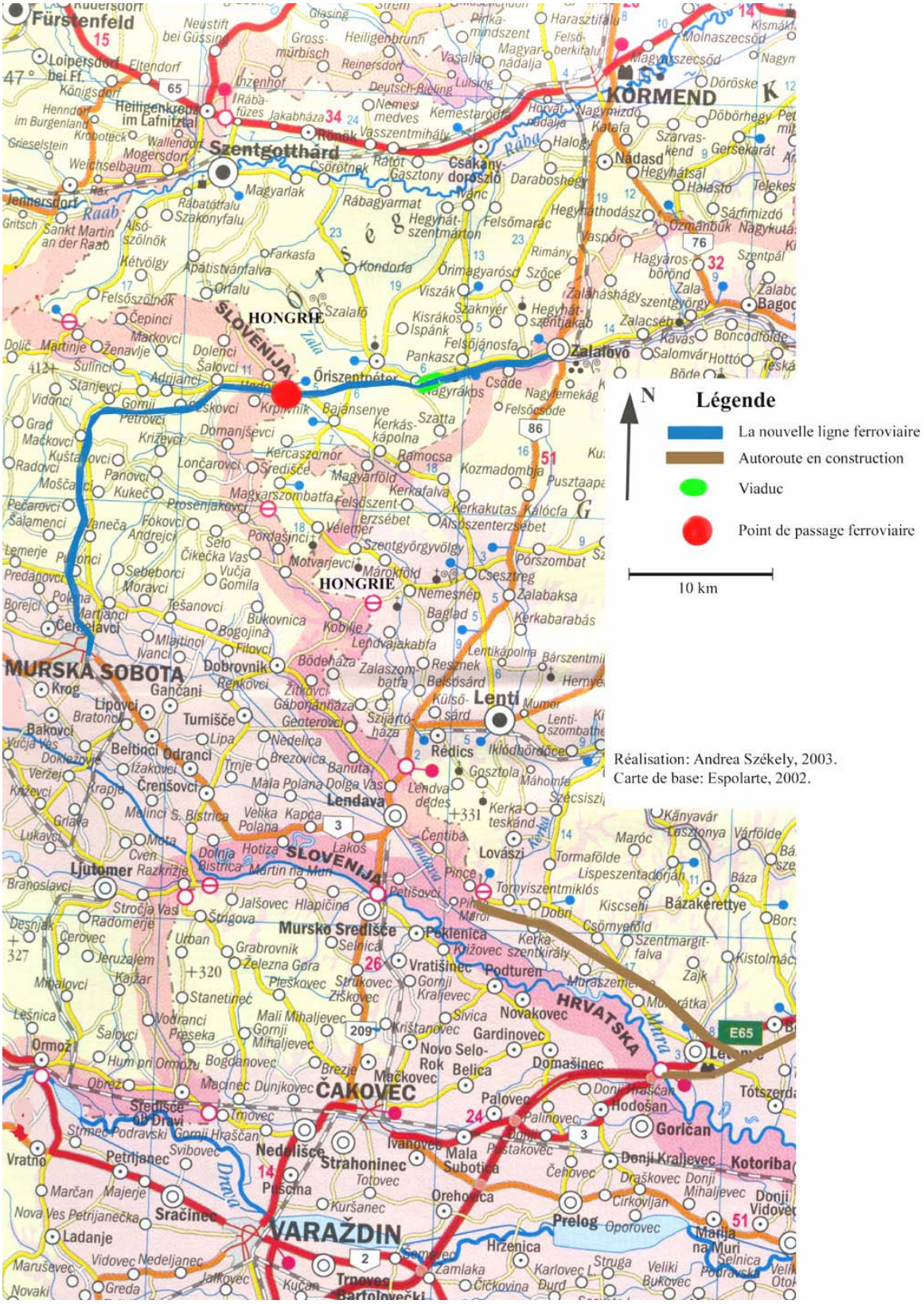

Les détails techniques importants dans le cadre de l'écologie du paysage

Cette ligne traverse dans la partie ouest de la Hongrie dans le comitat Zala, où le relief est riche en collines et vallées boisées. C'est la partie du pays où les précipitations sont au maximum et le sol peut glisser facilement ce qui peut poser de grands problèmes pour les remblais. Une partie de ce territoire (autour Nagyrákos) appartient au Parc Naturel Őrség, aussi, durant tous les travaux, a-t-il fallu prendre fallait prendre en compte la protection de la nature. (Le 8 mars 2002, le Parc Naturel est devenu Parc National.)

Sur ce territoire deux fleuves sont importants: le Zala et le Kerka. Dans leurs vallées, les villages sont spéciales: les maisons ne sont pas juxtaposées, quelques maisons se regroupent sur le haut des collines, comme on les appelle des « szer », et les villages se répartissent en plusieurs blocs de maisons, il n'y a pas de rue mais uniquement des « szer ». Vu toutes ces spécificité les travaux de la voie ferrée exigaient une planification attentive.

La nouvelle voie a été construite d'après les normes internationales, ainsi cette nouvelle ligne se situe parfois à quelques 5-10-20 mètres de l'ancienne, mais entre Nagyrákos et Bajánsenye l'ancienne voie avait des virages trop serrés, ce qui a entrainé des modification du tracé.

Il fallait prendre en considération qu'à partir de Zalalövő, la voie traverse le territoire entre les villages et le fleuve, ensuite c'est le fleuve de Kerka qui crée un obstacle naturel, avec sa vallée, pour la voie ferrée. Le point le plus problématique était la qualité du sous-sol: souvent il était nécessaire de remplacer le sous-sol originel par une assise de qualité, ou bien il fallait le stabiliser. Il fallait prendre en consideration la réglementation pour la protection de l'environnement et l'existence du parc naturel : les plantes protégées ont été transplantées de ce territoire. Plusieurs tunnels ont été construits pour les gibiers là où leur itinéraire croisait la nouvelle voie ferrée. *(Németh, 2001)*

Un dilemme se présentait aux experts: valais-t-il mieux construire des remblais ou les remplacer par des viaducs? En raison du sous-sol problématique et la présence du parc naturel, la meilleure solution a été choisie: a Nagyrákos, dans la vallée de Zala, un viaduc de 1400 m long a été construit, qui est le plus long viaduc en Europe de l'Est *(MTI, 2000)*. C'était l'élément le plus couteux de la construction: 5,5 milliards HUF (=23 millions EUR, prix l'an 2000). La suite de ce viaduc est un tunnel de 375 m long et suivi d'un deuxième viaduc. *(MTI, 2001)*

A côté de cette nouvelle voie ferrée deux gares (Zalalövő, Őriszentpeter), 3 arrêts (Csöde – Felsőjánosfa, Nagyrákos, Bajánsenye) et un bâtiment de déchargement (Pankasz) ont été

construits. Les gares ont été conçues à telle façon qu'elle s'integrent au paysage et à l'architecture typique des villages spécials. Les constructeurs ont pensé aux touristes car autour des gares des parkings, des arrêts de bus et des entrepots pour bicyclettes ont été bâtis.

Importance touristique

La beauté du paysage, l'existence de l'artisanat (surtout poterie), l'architecture et la structure des villages typiques attirent des touristes nationaux et internationaux à cet endroit (Őrség). Avant la chute du Rideau en Fer, une grande partie de la région Őrség appartenait à la zone frontalière strictement controlée car c'est ici que la frontière aves les pays de l'ex-Yougoslavie commençait. A cause du contrôle, cette zone n'était pas facilement accessible aux touristes, ainsi la nature se conservait mieux. Après le changement de système politique en Hongrie les villages isolés voulaient sortir de cette situation désavantageuse par le tourisme. Manque des hotels et des pensions, il fallait fonder la base d'hébergement. Du fait de manque des spécialités de cette region, les villages préferaient développer le tourisme rural et l'écotourisme où l'hébergement s'intégre parfaitement dans le paysage:gîte chez les habitants. Les centres touristiques sont: Pankasz, Szalafő, Őriszentpéter, Magyarszombatfa, Gödörháza, Velemér. Les collines avec leurs vallées boisées sont propices donnent pour les randonnées. Il existe des pistes cyclables de Zalalövő vers la Slovénie, qui n'atteignent pas la frontière. Avec la création de la ligne ferroviaire l'arrivée des touristes peut augmenter.

Les perspectifs

1. Au niveau national

Le nouveau rail s'intègre au système hongrois en deux direction: vers le nord (Körmend) et vers l'est (Zalaegerszeg). Cette nouvelle ligne n'est pas encore électrifiée, tout comme les autres lignes dans la région. La nouvelle ligne ferroviaire a été construite selon les normes européens, les autres lignes ne sont pas encore renouvelées. Cette construction concerne la ligne Zalaegerszeg-Zalaszentiván-Boba qui est la ligne internationale, les travaux seront prochainement commencés. *(Népszabadság, 2000)* La subvention européenne se remonte 50 % des coûts totaux, 50 % des coûts seront co-financés par l'Etat Hongrois dont 1/5 vient directement du budget, 4/5 vient du crédit de la Banque de Développement de l'Europe Central. Selon les plans, les travaux finiront entre 2006-2007. *(Németh, 2001)*

2. Du fait de son courte existence, le rôle de cette nouvelle ligne dans le transport des marchandises internationales n'est pas encore décisif. L'opportunité du transport ferroviaire direct entre Hongrie-Slovénie (et le port de la Mer Adriatique: Koper) a été ouvert par la construction de cette nouvelle ligne qui éliminait en 2001 une lacune de 45 km entre Zalalövő (HU) et Murska Sobota / Muraszombat (SLO). C'est un point très important du point de vue économique pour la Hongrie, qui est un état dépourvu de littoral maritime. Historiquement, Rijeka (ancien Fiume, en Croatie) était le plus important port pour la Hongrie. Après le changement du régime politique en Hongrie et après que la Slovénie ait conquis son indépendance l'accent a été mis sur le port slovène: de Koper. (En 1998, le trafic des marchandises hongrois était le double à Koper, par rapport à Rijeka.) *(Pogár, 2000)* La tendance concernant l'élargissement de l'Union Européenne est favorable, car ces deux pays voisins (Hongrie-Slovénie) sont candidats: comme tous les deux vont devenir en même temps membre de l'UE, il n'y aura pas de frontière de Schengen – à franchir.

Reste une incertitude au niveau international pour le début du corridor 5 dans le système du transport européen, qui lie la Mer Adriatique avec Lvov (Ukraine) – la première ville n'est pas clairement identifiée (soit Trieste, Rijeka, ou Koper). Ces trois ports peuvent se compléter par diversification ou bien peuvent rivaliser, mais cette problématique surcroît le sujet original.

4.1.7 Coopérations institutionnelles gigantesques

Les deux institutions présentées à ce sous-chapître ne concerne pas uniquement la section frontalière slovène-hongroise. Leurs présentations seront entièrement développées ici. Dans plusieurs passages il y a des références à ce sujet.

<u>Communauté de Travail Alpe-Adria</u>

La coopération multi-régionale a une longue histoire parce que son passé compte 25 ans. Sa fondation a été lieu à Venise en 1978 avec 5 pays différents. Les fondateurs étaient: le Land de la Bavière (Allemagne), les Länder de Styrie, de Carinthie, de Salzbourg, de Haute-Autriche (Autriche), les région italiennes: Veneto, Friuli-Venezia-Gulia, la Slovénie, la Croatie. En 1981, la région italienne Trentio-Alto Adige joint à la communauté. En 1985, la région italienne Lombardie, en 1986, les comitats hongrois Győr-Moson-Sopron et Vas ont joint au travail de la communauté.

En 1987, le land Burgerland, en 1988 de nouveau deux comitats hongrois, Zala et Somogy, en 1989, le comitat hongrois Baranya et un canton suisse, Ticino sont devenus membres de la communauté. La dernière région qui s'est jointe au travail, la région italienne Emilia-Romagna en 1995.

Le but de ce communauté de travail est la coordination des questions problématiques communes au territoire concerné. La superficie du territoire concerné est de 306 000 km^2, le nombre des habitants est de 43 500 000 personnes. *(Secrétariat de la Communauté Alpe-Adria)*

Fonctionnement: la Présidence des groupes de travail et des différentes commisions changent chaque trois ans, tandis que l'Assemblé de la Présidence et la commission des officier d'exécutif plenière change tous les deux ans. Les langues officielles sont: allemande, croate, italienne, hongroise et slovène.

Le financement des dépenses sont fait par chaque région, les coûts de la traduction sont payés par la région organisatrice. Depuis 1991, une cotisation annuelle existe parce que à cette date-là, l'office de la communauté a été ouvert à Klagenfurt.

Figure 16 : Diagramme de l'organisation de la Communauté de Travail

Assemblée plenière des présidents des organes exécutifs régionales

↓

Secrétariat

↓

Commission des dirigeants

Groupes de travail

Commission 1	Commission 2	Commission 3	Commission 4	Commission 5
Aménagement du territoire et protection de l'environnement	Economie, Transport et Tourisme	Culture et société	Santé et affaires sociales	Agriculture et sylviculture

Parmi ses activités, plusieurs centaines de conférences, colloques internationales ont été organisé; des rapports, des publications sur le travail des groupes de travail, des brochures, en plusieurs langues ont été publiés. (*Amt der Kärntner Landesregierung, Klagenfurt, 1996*)

Ce type de coopération multi-régionale (parfois transfrontalière) signifie une coopération relâchée entre les membres de la communauté de travail. Sa taille et sa population n'assure pas plus d'activité regulière.

EU région du futur

Crée en 2002, par l'initiative autrichienne, cette région est entre les régions nouveaux-nées de l'Europe. Pour sa fondation, une conférence a été organisée sous le nom de « Anciens voisins – nouveaux partenaires ». Ce titre dit beaucoup, parce que, la constitution de cette nouvelle région fait penser à l'ancienne Communauté de Travail Alpe-Adria dans une nouvelle robe, vu le nombre des pays participants: Autriche, Italie, Hongrie, Croitie, Slovénie.

Les participants sont les mêmes que dans la Communauté Alpe-Adria à l'exception du land Bauvière, du canton Ticino, et des régions italiennes Emilia Romagna, Lombardie, Trentio-Alto Adige, qui ne font plus partie.

Carte 13 : EU région du futur

Source : EU Region of the Future (2003)

Cette initiative promote la coopération multi-régionale au niveau internationale et transfrontalière. La coopération a une fonction du pont sur une base géographique et historique. La coopération sera fait dans les domaines du développement régional, de la coopération urbaine, du développement et recherches, de la coopération économique, de l'infrastructure, culture.

Son histoire est trop courte pour que ses activités concrètes soient analysables. Il sera intéressant à examiner, comment son rapport avec la Communauté de Travail Aple-Adria se développera, et comment elle s'insère dans le système des eurorégions de l'Europe de l'Ouest.

4.1.8. Possibilité de coopération au niveau économique

A côté des voies ferrés les routes jouent un rôle décisif dans le transport local et international dans la zone transfrontalière étant donné que le transport international se concentrait à Rédics/Dolga Vas, le seul point de passage international routier, avec la Slovénie jusqu'au changement politique.

En analisant le trafic des personnes entre 1991 et 2000 à la section frontalière slovène par les points de passages internationaux, les données montrent que le trafic des personnes à Rédics/Dolga Vas est beaucoup (4,6,8 fois) plus important en 1991 et 93 qu'à Bajánsenye/Hodoš. Le trafic des personnes augment de 1991 et 1995, après 1995 une baisse relativement stable commence. La tendance est la même en regardant les points de passage locaux. Dans leurs cas, comme ils n'existaient pas encore entre 1991-1993, l'augmentation du trafic des personnes s'élève jusqu'à 1997 (1027 mille personnes). Après cette année le nombre des personnes franchissant la frontière baisse. La raison pour laquelle les chiffres s'élève en 1995 est probablement la guerre en Yougoslavie, ainsi les passagers ont préféré les routes et le pays sûrs.

Les tendances du trafic des véhicules entre 1991 et 2000 à la même section frontalière sont semblables au trafic des personnes (Voir Annexe 2). Les chiffres les plus élevés sont ceux de 1996, ensiute on assiste à une chûte continuelle.

Entre 1991-1995 on peut constater une augmentation des chiffres des véhicules. Concernant les points de passage, à part de Rédics/Dolga Vas et Bajánsenye/Hodoš (deux points de passage internationaux) deux points de passage locaux sont à signaler : Felsőszölnök/Martinje et Tornyiszentmiklós/Pince.

Concernant le transport routier le trafic des poids lourds est à analyser. Les poids lourds ne peuvent franchir la frontière qu'à Rédics/Dolga Vas à la section frontalière slovène, donc le transport des marchandises internationales se déroule uniquement ici. De ce fait, les chiffres ne montrent pas de grand changement concernant le nombre des véhicules et le poids des marchandises transportées durant les dernières cinq années des années 90. (Voir Annexe 2)

Comme le tableau 25 sur l'investissement étranger Hongrie-Slovénie le montre, le taux de l'investissement direct hongrois en Slovénie est relativement bas: 9,9 million USD en 2001. Malgré le fait que les chiffres augmentent continuellement depuis 1994, parmi les invesstisseurs étrangers en Slovénie, la position de la Hongrie n'était que la 18ème.

Si l'analyse est faite sur les investissements directs slovènes en Hongrie, les chiffres sont encore plus réduit (5,6 million USD en 2001, qui donne une 19ème position pour la Hongrie parmi les investissements étrangers slovènes). La quantité de l'investissement direct en Hongrie est inférieur à celui de la Hongrie en Slovénie, et sa tendance ne montre pas des points communs avec celui en Hongrie.

En Slovénie, les investissements directs étrangers de la part de la Hongrie tout comme ceux en Hongrie de la part de la Slovénie étaient en chute 2001. La chute est stable depuis 1997 dans le cas de l'investissement hongrois en Slovénie. Les investissements directs slovènes en Hongrie n'ont pas produit de profit non plus, le bénéfice est plutôt autour de nul..

En 2001, en Slovénie, il y avait 14 compagnies slovènes avec investissement hongrois : leur répartition géographique n'est pas connue. Le nombre de telles compagnies augmente, mais avec ce chiffre la présence hongroise reste (très) faible (20ème position en Slovénie). En Hongrie, le nombre des compagnies hongroises avec investissement slovène était depuis 1997 autour 26. Leur présence est stable.

Si on fait une analyse sur les investissements étrangers en Slovénie par ses régions statistiques (NUTS 3), on constat que l'ordre de grandeur de l'investissement de la région Pomurska (région transfrontalière avec la Hongrie) depuis 1994 est très faible par rapport aux autres régions statistiques, malgré l'importance des investissements étrangers qui s'amplifient. A la fin de 2001 le montant de l'investissement à Pomurska était 20,8 million USD,ce qui place cette région parmi les trois dernières. (Voir Tableau 26)

Les échanges entre les deux pays était toujours beaucoup plus importants que les montants de l'investissement. Au regard des deux paxs, le surplus de la Hongrie est marquant (100-140 million USD par an).

D'après les chiffres, il y a des contacts économiques entre les deux pays et entre les deux zones frontalières, mais il y a encore de grandes possibilités à d'amélioration dans ce domaine.

Tableau 25 : Investissement étranger Hongrie-Slovénie (million USD)

Catégorie	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**Position en 2001**
Slovénie									
Investissement direct étranger de la Hongrie	-0,1	0,0	2,2	4,4	4,8	6,1	6,8	9,9	18
Profit ou perte des investissements directs étrangers de la Hongrie	0	0	0	-0,2	-0,3	-0,5	-0,5	-1,3	49
Reinvestissement du profit	0	0	0	-0,2	-0,3	-0,5	-0,5	-1,3	40
Nombre des compagnies slovènes avec investissement direct étranger de la Hongrie	-	-	-	-	8	9	12	14	20
Export pour la Hongrie				109,6	140,0	167,0	182,9	168,9	
Hongrie									
Investissement direct étranger de la Slovénie	4,5	1,4	4,2	4,5	4,1	4,4	4,6	5,6	19
Profit ou perte des investissements directs étrangers de la Slovénie	0,1	-0,1	-0,1	0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,3	28
Reinvestissement du profit	0,0	-0,1	-0,1	0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,3	28
Nombre des compagnies hongroise avec investissement direct étranger de la Slovénie	-	-	-	26	24	23	27	26	11
Export pour la Slovénie				290,8	241,0	266,9	279,7	308,4	

Source: Banka Slovenije: Direct Investment, 1994-2001.
KSH: http://www.ksh.hu/pls/ksh/docs/index_stadat.html

Tableau 26 : Investissement étranger en Slovénie par des régions statistiques 1994-2001 (million USD)

Région	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Osrednjeslovenska	369,1	631,2	808,4	1047,8	1383,5	1401,7	1618,5	1861,6
Podravska	110,7	141,8	158,8	196,2	229,8	229,1	260,0	266,9
Obalno-kraška	90,1	115,4	138,4	141,7	185,7	182,1	173,2	245,4
Gorenjska	83,3	115,3	95,3	139,3	270,7	255,1	249,2	237,2
Dolenjska	190,3	181,6	175,1	198,4	255,4	187,8	177,3	161,2
Spodnjeposavska	302,4	308,3	276,2	231,8	147,3	125,5	129,4	134,3
Savinjska	35,9	52,5	72,5	81,0	106,0	107,9	97,1	131,3
Goriška	78,6	96,5	98,6	93,1	126,3	119,4	108,9	99,6
Koroška	12,3	25,9	32,3	30,3	40,3	36,7	33,6	21,8
Pomurska	***4,5***	***5,7***	***9,4***	***8,3***	***13,0***	***19,0***	***20,6***	***20,8***
Notranjsko-kraška	6,5	6,1	7,5	8,1	10,5	10,0	15,6	18,8
Zasavska	1,3	1,3	2,9	5,9	8,7	8,2	9,2	10,1
Total	**1285,1**	**1681,6**	**1875,2**	**2181,9**	**2777,1**	**2682,4**	**2892,7**	**3209,0**

Source: Banka Slovenije: Direct Investment, 1994-2001.

Économie

Un parc industriel a été créé à Rédics (Hongrie) en 1998, qui vise à attirer les investisseurs étrangers où les infrastructures sont directement disponibles. Le propriétaire de ce parc est la mairie de Rédics qui possède un territoire de 29 hectares. La maintenance et le développement du parc industriel est à la charge de la mairie. La mairie n'a pas assez de capacité pour l'organisation des relations et pour la création des projets communs avec l'autre côté de la frontière. Ainsi, en 1999, une aire d'entreprises a été mise en place à Lenti par une association promouvant des PMEs dans leur zone géographique. A cette association appartiennent Lenti, Letenye, Bázakerettye, Becsehely, Csesztreg, Gutorfölde, Lovászi, Nova, Páka, Rédics, Tótszerdahely, Zalalövő, Zalabaksa, Tornyiszentmiklós, Csömödér, Szécsisziget, Nemesnép (Hongrie).

Ces villages n'appartiennent pas tous à la frontière slovène ils se trouvent, partiellement à la section frontalière croate, malgré ce fait leur activité concerne du parc industriel à Rédics par des contacts et par des projets. L'association a créé un groupe de travail nommé: Aire des Entreprises SRIP (Société Reconnue d'Intérêt Public). Le renforcement des contacts a bien réussi avec le côté slovène. La zone industrielle de Lendava en Slovénie est le projet reflet de celle de Rédics. Les deux zones industrielles sont très proches, elles sont à 6 km de l'un l'autre. Cette situation géographique offrira des atouts dans les années qui viennent quand le corridor européen 5 (Trieste-Lvov) sera directement relié.

Un accord de coopération a été signé par l'Association d'Aire des Entreprises, la firme consultative Pylon SARL (Budapest), la municipalité de Lendava (Lendva) et la Fondation de Développement des PMEs de Lendava (Slovénie). En Slovénie la coopération est assurée au niveau national par le Ministère de l'Economie, parce qu'en Slovénie le système de l'aménagement du territoire ne correspond pas à celui de la Hongrie.

Le but de cette coopération internationale est de développer les deux zones frontalières partiellement avec le soutien financier européen. Pour atteindre ce but, les membres de cette coopération ont la tâche de créer plusieurs projets communs au programme PHARE CBC.

L'un des buts du projet reflet est la création d'une base logistique de 10 hectares sur le territoire du Parc Industriel de Rédics avec un terminal RO-LA (garage, hôtel, restaurant). Du côté slovène, sur le territoire de la Zone Industrielle de Lendava, l'industrie chimique, pharmaceutique et celle du pétrole sont présentes. Le travail commun des deux zones industrielles touche le marketing, la création de bases de données communes, et l'harmonisation du développement.

Dans le centre de développement commun est la renouvellement de la liaison ferroviare entre Lendava (SLO) et Rédics (HU), et l'ouverture d'un point de passage ferroviaire à Rédics où il y a actuellement le plus important point de passage routier entre la Slovénie et la Hongrie. Le souhait commun de la réouverture des deux côtés est compréhensif parce que du point de vue hongrois, la circulation devient plus directe en voie ferrée jusqu'à Koper, et de point de vue slovène le transport du pétrole de la compagnie Nafta (Lendava, SLO) devient beaucoup moins cher jusqu'à Százhalombatta (Hongrie), où le raffinage du pétrole se produit. (Actuellement le pétrole arrive par la voie ferrée via la Croatie). Les deux partenaires sont très motivés, ainsi même si ce projet ambitieux ne réussi pas, la construction d'une voie industrielle entre les deux zones devrait être nécessaire. *(Hardi, 2001)*

Dans la coopération économique un aspect intéressant se trouve tient au fait que la qualité des terres cultivées sont complètement différentes dans la zone transfrontalière. En Slovénie 34 % du territoire total du pays est cultivable (1997). En Hongrie, ce chiffre s'élève à 63 % (KSH, 2002a). En Slovénie, la zone transfrontalière avec la Hongrie se trouve à l'est du pays où, dans la partie sud de la zone, se trouve partiellement la plaine du fleuve Mura. La partie nord de la zone est plutôt vallonnée. La plaine de Mura (Prekmurje en slovène) offre à pour la Slovénie une meilleure qualité des terres cultivées. Par contre en Hongrie, la zone frontalière avec la Slovénie est utilisée comme terre cultivée, mais sa qualité ne permet pas d'une agriculture efficace. Cette partie du pays est l'un des territoires les moins fertiles. Ainsi, du côté hongrois il y a des terrains non-cultivés dans la zone transfrontalière. De l'autre côté, tout le territoire est cultivé, mais il serait encore possible de cultiver les terrains voisins. Ce serait plus facile si les deux côtés des frontières commencaient à coopérer dans ce domaine.
Dans l'agriculture, il y avait déjà quelques petits projets à réaliser au sein du programme PHARE CBC. La Hongrie et la Slovénie coopérent dans deux domaines différents : le dessèchement des fruits par l'énergie solaire, l'utilisation combinée des vergers: production des fruits et pâturage aux veaux. La coopération continuelle peut intéresser les deux pays voisins.

4.2. LA SECTION FRONTALIERE CROATIE-HONGRIE

4.2.1. Délimitation du territoire

La section frontalière Croatie-Hongrie comprend la ligne frontalière de Muraszemenye (HU) / Dekamovec (CR) à Hercegszántó (HU) / Batina (CR) (de l'ouest à l'est). De Muraszemenye à Őrtilos, c'est le fleuve Mura qui crée la frontière naturelle entre les deux pays voisins. A Őrtilos le fleuve Mura se jette dans le fleuve Drave, qui forme la frontière naturelle jusqu'à Old (HU). (La ligne frontalière internationale suit presque partout ce fleuve, il y a quelques exceptions à cause de la régularisation du fleuve.) De Old jusqu'à Hercegszántó la ligne frontalière est artificielle, qui traverse le Danube.

Du côté croate au sud de cette ligne l'influence de la frontière s'étend sur la vallée de Mura (Medimurje en croate), puis jusqu'à la vallée de Drave (Podravina) versant nord de la montagne Bilogora (une partie de Slavonie), plus à l'Est de Torjanci jusqu'au Danube, qui s'appelle Baranja en croate, Drávaköz ou Baranya-háromszög (triangle de Baranya) en hongrois qui signifie le territoire entouré par les fleuves Drave et Danube. Au delà de la rive gauche du Danube jusqu'à Bački Breg, se trouve une sorte de no man's land sur une superficie à peu près 25 km^2.

Du côté hongrois de l'Ouest à l'Est la zone frontalière contient la vallée de Mura (Muravidék) jusqu'à Őrtilos, d'ici jusqu'à Drávaszabolcs le paysage s'appelle Drávamellék. La continuation de la zone frontalière est le versant sud de la montagne Villányi jusqu'à la frontière, plus à l'Est la partie sud de l'axe Villány-Mohács.

La longeur de la ligne frontalière avec la Croatie est 355 km dans les publications hongroises *(Székely, 2001)*, et 329 km dans les publications croates (Statistical Yearbook of Croatia, 2003). Sur cette ligne se trouve 6 points de passage routier, dont un est local (celui de Beremend qui est destiné aux personnes des pays voisins). Au point de passage de Berzence le passage des personnes est international, par contre pour les marchandises le point de passage est local (uniquement des marchandises hongrois et croates peuvent passer la frontière).

Sur la section frontalière où les fleuves Mura et Drave sont la frontière naturelle se trouvent quatre points de passage. Si on analyse la localisation géographique de ces quatre points de passage, on peut constater que le passage de Letenye/Goričan le plus à l'Ouest est près de la frontière slovène, tandis que celui de Drávaszabolcs/Donji Miholjac le plus à l'Est

est à quelques kilomètres de la frontière terrestre. Ainsi, sur cette ligne frontalière la densité des points de passage est la plus faible.

Tableau 27 : Points de passage entre la Hongrie et la Croatie

Point de passage (HU)	Point de passage (CR)	Ouverture (h)	Local/international	Trafic
Letenye	Goričan	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Murakeresztúr	Kotoriba	0-24	International	Train
Gyékényes	Koprivnica	0-24	International	Train
Berzence	Gola	0-24	pers: international march: HU/CR	Voiture, Bus, Poids lourds sous 20 t
Barcs	Terezino Polje	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Drávaszabolcs	Donji Miholjac	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Beremend	Baranjsko Petrovo Selo	7-19	Local	Voiture, Bus
Magyarbóly	Beli Manastir	0-24	International	Train
Udvar	Duboševica	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Mohács	Batina	0-24	International	Bateau

Source: Police de Frontière de la Hongrie (HÖR), 2003.

Carte 14 : Les points de passage à la section frontalière croato-hongroise

4.2.2. L'histoire de la guerre serbo-croate en Croatie

Les relations frontalières, tout comme la démographie, l'économie, l'agriculture et la vie des minorités ont été touchées par la guerre. Pour mieux comprendre les sous-chapîtres suivants il est indispensable de donner un ensemble historique sur la période entre 1991-1998 en Croatie.

Le 26 juin 1991 la proclamation de la République autonome Croate a été fait à l'issu du référendum du 19 mai, qui a signifié en même temps la sécession d'avec la République Fédérale Socialiste Yougoslave.(89,2 % des électeurs concernés ont voté pour l'indépendance de l'État croate, 8,3 % était contre, tandis que 2,5 % des votes n'étaient pas valides.) *(HTMH, 2002b)*

Un mois après le référendum, le 19 juin 1991 l'armée serbe et certaines unités de ses alliées ont ouvert le feu sur les villages de la Slavonie-Est (par exemple le village Korog/Kórógy).

Le jour de la proclamation de la République autonome Croate et la République autonome Slovène a également pris naissance. Pendant la nuit du 26 juin, les avions de combat serbe sont apparus au dessus des deux capitales de Zagreb et de Ljubljana.

Le 3 juillet les groupes militaires serbe et yougoslave – qui avait été installés le long de la frontière croato-serbe – sont entrés sur le territoire de Baranja (Drávaszög) à travers le pont Bezdan (YU) – Batina (CR). Durant le mois de juillet la guerre entre l'armée croate et les unités de l'armée serbe et ses alliées s'est développée dans toute la Slavonie-Est. Vers la fin du mois de juillet les Serbes ont commencé à assiéger la ville d`Osijek (Eszék) à partir du village croate de Tenja. Les habitants croates du village ont quitté le territoire, ils sont allées à Osijek.

A partir de 4 septembre 1991 les Serbes ont occupé tout le territore de Baranja. Entretemps plusieurs milliers de refugiés croates sont arrivés sur le territoire Sud de la Hongrie, au comitat Baranya. Plusieurs camps de refugiés ont été ouverts dans ce comitat (par exemple à Siklós, à Harkány, à Pécs, à Mohács).

Le 6 octobre 1991, le dernier poste-frontière de Baranja encore ouvert vers la Hongrie a été fermée à Udvar/Duboševica par les Serbes. Des mines ont été installées sur le territoire du poste frontière et de la route. La circulation de Baranja vers la Hongrie n'était plus possible par le pont de Batina-Bezdan, qu'à travers le territoire serbe, ainsi un territoire fermé sous contrôle serbe a été créé.

Le 18 novembre 1991 la ville de Vukovar est passé aux Serbes. Durant le siège 650 chars de combat, 250 canons ont été utilisés et 30 000 soldats serbes sont entrés dans la ville qui a été complètement détruite. Les défenseurs de la ville et la population civile ont été massacré par les soldats. A l'hopital même, 200 blessés et professionnels : médecins, infirmières ont été déportés et tués.

Entre le 1er et le 5 janvier 1992, les autorités serbes de Baranja ont annoncé que chacun pouvait quitter Baranja à condition de déclarer par écrit devant une commission militaire qu'il transmettait tous ses biens à l'État Yougoslave. La terreur, et la force s'est amplifié afin que le maximum d'habitants quittent le territoire.

Le 15 janvier 1992 l'Union Européenne reconnaît l'indépendance de l'État Croate et de l'État Slovène.

Le 16 février 1992, le parlement croate a accepté l'accueil des forces militaire de l'ONU (les forces de maintien de la paix). L'armée serbe et yougoslave continue à assiéger la ville de Osijek, Sisak, Zadar.

Le 22 février 1992 le Conseil de Sécurité de l'ONU a décidé d'envoyer ses forces militaires sur le territoire de la Yougoslavie, dans les zones militaires: Slavonie Orientale et Occidentale, et Krajina Nord et Sud. Selon le décret n° 743, 13 340 soldats, 530 policiers et 519 professionnels civils ont été envoyés, dans le contingent nommé: UNPROFOR. *(HTMH, 2001)* Parmi la force militaire UNPROFOR un grand parte était de nationalité russe et ukrainienne. *(Arday, 1994, 32)*

Le 4 mars 1992, les autorités serbes des territoires croates déclare que les réfugiés des villes et des villages croates et hongrois de la zone militaire ne peuvent pas rentrer chez eux. Les maisons restées vides sont à la disposition des Serbes.

Le 10 avril 1992, les premières unités de l'ONU arrivent dans les zones militaires de la Slavonie. La tâche de ces unités est de faire cesser le conflit militaire et de créer des conditions de paix susceptibles de faire avancer des négociations.

Officiellement, le 16 mai 1992, la démilitarisation de Baranja commencè. Le 22 mai 1992 l'Assemblé Générale de l'ONU décidè d'enregistrer la Croatie parmi ses membres la Croatie. (En même temps, que la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine.)

Le 30 mai 1992 – le décret n° 757 du Conseil de Sécurité de l'ONU met l'embargo immédiat (économique et commercial) sur la Fédération Serbie-Monténégro (La «Petite» Yougoslavie).

Le 29 septembre 1992, selon Zagreb, le retour des refugiés croates et hongrois de la Hongrie à Baranja n'est pas encore á l'ordre du jour.

Le 30 septembre 1992 quelques centaines de réfugiés ont quand-même essayé de rejoindre leurs maisons, mais les soldats serbes sont en alerte, ainsi, le groupe est arrété par les unités UNPROFOR à Antunovac. (D'après les souhaits originels, même le Commissaire des Affaires des Réfugiés de l'ONU a parlé d'un retour des réfugiés avec comme dernier délai le 30 septembre 1992, qui était inpraticable.)

Les derniers jours du mois de juillet 1995, l'armée croate a délibère la Krajina Knin par une offensive éclair. Autour de 200 000 réfugiés serbes se dirigent vers la Serbie dont un part restent à Baranja et en Slavonie Est. L'armée croate aurait voulu libérer Baranja le long du Danube, mais la pression diplomatique internationale l'a frainé. Pour répondre à ce geste, au début du mois d'août 1995 à Baranja l'autorité serbe a déporté un certain nombre d'hommes pour les travaux forcés. qui consistaient à creuser des tranchées, renforcer les fronts, installer de nouveaux des champs de mines. Une vague due Les soldats serbes ont exercé leur brutalité sur ce territoire. Les travaux forcés ont duré jusqu'au mois de décembre.

Le 14 novembre 1995, le paix d'Erdut: la Croatie et la Serbie signent le Traité de paix d'Erdut (Erdőd) qui a contient 14 points, parmi lesquels l'annexion paisible à la Croatie du Baranja, et de la Slavonie Est et Ouest .

Le 15 janvier 1996, le Conseil de Sécurité de l'ONU a prend des décrets qui décident de la création d'un gouvernement intermédiare qui assure l'annexion à la Croatie des territoires occupés par les Serbes. En vertu de ce décret une organisation militaire est créée sous le nom de UNTAES, qui a comprend les forces internationales de la régularisation.

Les premiers jours du mois d'octobre 1996, le point de passage de Udvar (HU) / Duboševica (CR) peut s'ouvrir de nouveau.

Le 15 juin 1997, selon les conventions internationales, était la date limite de la régularisation de l'administration croate à Baranja et en Slavonie Est. Les Serbes ont demandé une prolongation de six mois.

Le 11 septemre 1997, selon le major général croate Slavko Baria, il faut encore enlever 12 000 – 15 000 mines à Baranja, pour que la rentrée des réfugiés puisse se faire en toute sécurité.

Le 15 janvier 1998, le Conseil de Sécurité de l'ONU et la Croatie déclarent que le processus de la réintegration de la Slavonie Est et Baranja a réussit, en même temps que la Croatie assuré sa souveraineté et que se termine le mandat des groupes UNTAES. *(HTMH, 2001b)*

4.2.3. Les minorités ethniques

4.2.3.1. La minorité croate en Hongrie

Selon le dernier recensement hongrois (2001) 15 620 personnes se sont déclarées appartenir à la minorité croate ; chiffre a augmenté de 2 050 personnes, par rapport à 1990. Le nombre des personnes appartenant à la minorité croate ne s'élévait qu'à 13 570. Dans le questionnaire du recensement, des questions concernant l'utilisation de la langue croate comme langue maternelle étaent aussi posées, ainsi 14 345 personnes ont considéré en 2001 le croate comme leur langue maternelle, 3 232 personnes de moins qu'en 1990. La situation géographique de la minorité croate en Hongrie concerne trois comitats, dont le plus habité, est le comitat Baranya où vivent 4 608 personnes. (Le comitat Baranya se trouve dans le sud du pays à côté de la frontière avec la Croatie.) Leur présence dans le département de Baranya est lié à des raisons historiques.

Ils habitent au long de la frontière hungaro-croate, mais dans les comitats Zala et Vas leur nombre est un peu concentré. Ces groupes de minorité croate peuvent jouer un rôle important dans la coopération transfrontalière entre les deux pays.

La minorité croate en Hongrie ne constitue pas un ensemble homogène. Selon leurs origines, on peut distinguer plusieurs (selon certains spécialistes 7-12) groupes différents, qui sont liés par la même religion: le catholicisme. Ces différents groupes ont leurs dialectes, leurs costumes spécifiques.

Cette minorité vit dans sept comitats hongrois, du point de vue de ces recherches, les groupes vivants de la zone frontalière croato-hongrois sont:

1) les Croates du fleuve Mura («Muramenti horvátok») ou croates de «káj» qui se trouvent le long de la rivière Mura, dans le comitat Zala, aux alentours de Nagykanizsa et Letenye.

2) les Croates du fleuve Dráva – «Drávamenti horvátok», qui vivent autour de la ville de Barcs, 7 villages l'un après l'autre qui sont voisins

3) les «Sokác» du comitat Baranya qui vivent au centre et du sud du comitat, dans la ville de Pécs, Siklós, Mohács et les villages autour

4) les «Bunyevác» vivent au comitat Bács-Kiskun, au sud à environs 15 villages, leur centre est à Baja.

Tableau 28 : La minorité croate en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité croate	Taux de la minorité croate %
Budapest	1 777 921	771	0,04
Bács-Kiskun	546 517	1695	0,31
Baranya	***407 448***	***4608***	***1,13***
Békés	397 791	30	0,01
Borsod-Abaúj-Zemplén	744 404	16	0,00
Csongrád	433 344	129	0,03
Fejér	434 317	65	0,01
Győr-Moson-Sopron	434 706	1954	0,45
Hajdú-Bihar	552 998	15	0,00
Heves	325 727	6	0,00
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	12	0,00
Komárom-Esztergom	316 590	40	0,01
Nógrád	220 261	9	0,00
Pest	1 083 877	344	0,03
Somogy	335 237	720	0,21
Szabolcs-Szatmár-Bereg	582 256	6	0,00
Tolna	249 683	84	0,03
Vas	***268 123***	***2321***	***0,87***
Veszprém	373 794	61	0,02
Zala	***297 404***	***2734***	***0,92***
Total	**10 198 315**	**15620**	**0,15**

Source: KSH (2002).

En dehors de la zone frontalière étudiée vivent les croates de Gradistye au comitat Vas et Győr-Moson-Sopron, à la frontière austro-hongroise des deux côtés. Leur nom vient du nom croate de Burgenland (Gradistye en croate).

Des croates vivent au bord du fleuve Danube à Bátya, Dusnok, Tököl, Ercsi.

En analysant la composition des habitants des villages habités par la minorité croate, il n'y en a que deux où leur nombre est supérieur à 75 % de la population totale du village: Narda et Tótszentmárton. Il y a sept villages où le pourcentage de la minorité croate par rapport à la population totale se situe entre 50-75% : Szentpéterfa, Tótszerdahely, Felsőszentmárton, Drávasztára, Ólmod, Horvátzsidány, Kópháza. *(Kurdi, 2001)*

Après les premières élections, des autonomies minoritaires dans 57 communes ont été créés de l'autonomie minoritaire croate. L'Autonomie Nationale de la Minorité Croate fonctionne depuis 1995. Son centre se trouve à Budapest. *(Magyar Köztársaság Kormánya, 1999)* Selon le résultat des élections en 1998, le nombre des autonomies minoritaires croates s'élève à 74.

Suite aux événements de la guerre en Croatie, un consulat de la République Croate a été ouvert à Pécs, et un nouveau consulat d'honneur a été créé en 1999 à Nagykanizsa. *(HTMH, 2001)*

Organisations civiles

En 1990, l'Association des Croates en Hongrie (Magyarországi Horvátok Szövetsége) a été créée dans le but de représenter les intérêts et les droits de la minorité croate en Hongrie. En 1998, l'Association a changé de forme: elle est devenue une organisation d'intérêt public.

Enseignement

Le système de l'enseignement de la minorité croate est complet, qui a beaucoup changé dans les dernières années à cause de la modification de la loi de l'enseignement public hongrois, et tout le processus n'a pas encore fini.

L'enseignement de la langue croate se déroule dans les écoles maternelles, les écoles primaires, dans les lycées et dans les universités.

Dans les écoles maternelles où la langue croate est la langue enseignée, le nombre des enfants diminue, tout comme dans les écoles primaires. Par exemple au cours l'année scolaire 1993/94, 3 100 élèves ont étudié la langue croate, tandis que en 1997/98 leur nombre a diminué à 2 476 enfants. *(Magyar Köztársaság Kormánya, 1999)* Dans la plupart des écoles primaires l'enseignement se déroule en hongrois, la langue croate est enseignée 3 à 5 heures par semaine. Le nombre des écoles primaires bilingues est de sept. Budapest fonctionne depuis 1996 comme Centre d'enseignement avec une école maternelle, primaire, une institution d'enseignement secondaire et un internat. A Hercegszántó, la situation est la même.

L'enseignement de la langue croate au niveau supérieur se fait dans plusieurs établissements: à l'Université Eötvös Lóránd (ELTE) de Budapest (à la Faculté des Lettres au Département de la Philologie Slave), à l'Université de Pécs (au Département Croate), à l'Ecole Supérieure Berzsenyi Dániel à Szombathely (au Département Croate), à l'Ecole Supérieure Eötvös József de Baja (au Département des Minorités et des langues étrangères) et à l'Ecole Supérieure Pédagogique Benedek Elek à Sopron.

L'accord bilatéral signé par les deux États voisins (HU, CR) dans le domaine de l'enseignement et de la culture assure la possibilité aux membres de la minorité croate de Hongrie de suivre leurs études supérieures en Croatie et vice versa. Des bourses d'études sont à la dispositions aux étudiants intéressés.

La vie culturelle

La vie culturelle de la minorité croate est organisée par des associations locales, régionales, nationales. Dans la plupart des villages fonctionnent une groupe de danse, un ensemble musicale, un choral. Le financement des ces associations pose occasionellement un grand problème pour les autonomies locales qui ne sont pas dans une situation économique favorable, surtout dans certains villages le long de la lo Drave. Cependant, leur activité est très importante, en ce qui concerne la préservation de la spécificité nationale. On peut citer quelques exemples: le groupe de Fáklya et Tamburica de Budapest, le groupe Zora de Mohács, le groupe Dola de Kásád, le groupe Baranya et Tanac de Pécs, le groupe Morica de Murakeresztúr, et l'Association Gradistye de Szentpéterfa. A la base de la vie culturelle, les jumelages avec les villages du pays-mère sont très efficaces.

Dans les bibliothèques il manque des livres de base en croate et aussi des quotidiens pour la minorité croate en Hongrie. Un problème réel est le manque des manuels en langue croate, la comité mixte de minorité croato-hongrois a d'ailleurs plusieurs fois traité ce sujet, mais sans avoir encore résolu totalement la question.

La commune de Szentpéterfa (Petrovo Selo) a reçu en 1999 le prix «pour les minorités» de la part du gouvernement hongrois.

Le soutien financier de l'État hongrois a été renouvelé en faveur de la maison culturelle de Katymár *(HTMH, 2001b)*

Malgré une certain réorganisation du système de financement des écoles primaires de minorité de la part du gouvernement hongrois, les problèmes financiers de fonctionnement n'ont pas cessé pour les mairies des petits villages, qui luttent pour la survie.

Le théâtre croate de Pécs ne doit pas être passé sous silence, car c'est le seul théâtre croate qui fonctionne en dehors de la République Croate. Depuis 1994, il est autonome, son fonctionnement est subventionné par la mairie de Pécs et par le gouvernement hongrois.

Presse, média

Un quotidien est imprimé sous le nom de Hrvatski Glasnik pour la minorité croate en Hongrie sous le patronage de l'Association des Croates en Hongrie et de l'Autonomie Nationale de la Minorité Croate, avec le soutien financier du gouvernement hongrois. Un revue littéraire «Rijec» et une presse religieuse «Zornica» sont des journaux imprimés également en langue croate en Hongrie.

La rédaction croate de la Radio et Télévision Hongroise se trouve au studio de Pécs.

Un programme radio en langue croate de 840 minutes (=14 heures) par semaines, dont 90 minutes par jour sont émis régionalement et nationalement pour 30 minutes quotidiennes.

Le programme télévisé «Hrvatska kronika» en croate est diffusé deux fois par semaine (une rédiffusion) qui dure 25 minutes. La minorité croate en Hongrie trouve que les heures précises d'émission sont mal adaptées et demande à les changer.

La chaîne télévisée de la Croatie ne peut pas être captée sur tout le territoire de la Hongrie. A Szentpéterfa et à Dusnok, les habitants peuvent regarder la chaîne HRTV1 par cables. *(Jegyzőkönyv a Horvát-Magyar Kisebbségi Vegyes Bizottság IV. üléséről, 1999)*

En 1995, l'Association des Chercheurs Scientifiques Croates est née, qui vise à publier des travaux scientifiques sur la minorité croate en Hongrie.

Le service religieux

La vie religieuse devient de plus en plus importante, ainsi les membres de la minorité croate ont besoin du service en croate. Le service en croate est assuré à Budapest et à Pécs. Après la fin de la guerre plusieurs prêtres croates réfugiés sont rentrés en Croatie, ce qui a entrainé la fin d'un service regulier en croate à Baja.

Un accord bilatéral a été signé entre le gouvernement de la Hongrie et le gouvernement de la Croatie le 5 avril 1995 pour la protection des droits des minorités hongroises de Croatie et croate de Hongrie. Selon cet accord, le comité minoritaire mixte croato-hongrois a été créé et sa première session a été lieu à Zagreb en 1995. Depuis cette date, la consultation des deux partenaires est régulière et le travail du comité mixtese poursuit actuellement.

4.2.3.2. La minorité hongroise en Croatie

D'après le recensement de 2001, la population de la Croatie était de 4,4 millions d'habitants. *(Državni zavod za Statistiku, 2003)* Les serbes constituent la plus grande minorité en Croatie, leur nombre s'élevait à 201 631 en 2001, les suivent la minorité bosniaque (21 mille personnes) et la minorité italienne (20 mille personnes). La minorité hongroise comptait 16 595 personnes au moment du dernier recensement, ce qui représente 0,37 % de la population croate. Au recensement de 1991, la population de la Croatie s'élevait à 4,7 millions d'habitants, dont la plus grande minorité, les Serbes comptait 581 663 personnes. La minorité hongroise constituait 0,48 % de la population, soit un chiffre de 22 355. *(Leclerc, 2003a)* L'exode des Hongrois vers la Hongrie a augmenté due à la guerre serbo-croate, et leur

nombre a significativement baissé en Croatie. (Ceci en raison du fait que l'un des centres de la zone militaire de la guerre croato-serbe était à Baranja où vivait la minorité hongroise. Ainsi plusieurs villages magyarophones ont vécu des jours difficiles, les ravages causés par l'armée serbe a été considérable.) En raison de l'exode des serbes de la Krajina en 1995, leur nombre a significativement baissé. *(Leclerc, 2003a)*

La minorité magyarophone était toujours présente à Baranja. Leur nombre était beaucoup plus fort avant 1991. La contrée se définit par un paysage typique dominé par les deux fleuves: le Danube et la Drave. Ainsi, ce territoire plat offre des possibilités à l'agriculture, à la viticulture, à la pêche fluviale, et à la sylviculture. Une partie de la minorité hongroise vivait dans les villages de moins de 1000 d'habitants: à Batina/Kiskőszeg, à Beli Manastir/ Pélmonostor, à Bilje/Bellye, à Darda/Dárda, à Draž/Darázs, à Karanac/Karancs, à Kneževi Vinogradi/ Hercegszöllős, à Kopačevo/Kopács, à Kotlina/Sepse, à Lug/Laskó, à Novi Bezdan/ Újbezdán, à Podolje/Nagybodolya, à Suza/Csúza, à Vardarac/Várdaróc, à Zmajevac/ Vörösmart jusqu'en 1991. L'autre partie de la minorité hongroise se trouvait en Slavonie Orientale, dans les villages : Dalj/Dályhegy, Erdut/Erdőd, Hrastin/Haraszti, Laslovo/ Szentlászló, Osijek/Eszék, Korog/Kórógy, Marinci, St, Jankovci/Ójankovác, Vinkovci, Čakovci/Csákovác, Ilok/Újlak, Vukovar. *(HTMH, 2002b)*

Les Hongrois résident aussi dans les municipalités de Vukovar, Zagreb, Bjelovar, Rijeka, Pula, Đakovo, Fente. *(Leclerc, 2003a)*

Selon les estimations, 75 % des 7 903 hongrois réfugiés sont rentrés à leur domicile ou s'y rendaient régulièrement jusqu'en 1998. Il est très important de le souligner : à cause de la guerre, un changement a eu lieu dans la composition de la population de Baranja et au long du Danube, qui concerne négativement surtout la minorité hongroise. C'est la raison pour laquelle leur nombre diminue, ce processus négatif peut continuer à diminuer à tel point que cette minorité n'aura plus le droit à l'enseignement public en hongrois, à l'utilisation de leur langue à l'administration, etc. en dessous d'un certain seuil.

4.2.3.2.1. La protection des minorités au niveau de la justice avant et après l'indépendance de la Croatie

Durant le régime yougoslave, l'ancienne République Fédérale Socialiste de Yougoslavie comptait six républiques: la Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Slovénie et le Monténégro. La Croatie constituait la deuxième république en importance après la Serbie, le serbo-croate était la langue officielle des deux républiques. Sur le territoire de

l'ancienne Croatie vivaient des minorités nationales reconnues qui bénéficiaient de mesures juridiques importantes. Avant l'indépendance, dans certains communes de la république croate la langue hongroise avait été admise en usage officiel, tout comme d'autres langues (italienne, tchèque, slovaque, ruthène). Les membres des groupes minoritaires recevaient leur instruction dans leur langue maternelle ou suivaient des cours complémentaires de langue et de culture.

Après son accession à l'indépendance, la république de Croatie a protégé les droits acquis des minorités nationales. La *Déclaration sur la création de la République souveraine et indépendante de Croatie*, adoptée le 25 juin 1991 à la session du Parlement national croate, a garanti à toutes les minorités nationales résidant sur le territoire de la république de Croatie le respect de tous les droits fondamentaux et civils, et en particulier la liberté d'expression et le développement de leurs langue et culture nationales.

Le croate est proclamé langue officielle dans la république de Croatie, la Constitution de 1990 a quand même prévu des modalités particulières à l'égard des langues minoritaires. L'article 12 précise que, dans les collectivités locales, une autre langue (avec l'alphabet cyrillique ou non) peut, avec la langue croate, être introduite pour des fins officielles.

La *Loi constitutionnelle sur les droits et libertés de la personne et sur les droits des communautés ou minorités ethniques et nationales de la république de Croatie* de 1991 garantit aux minorités linguistiques le droit d'utiliser librement leur langue et leur écriture (alphabet):

«Les membres de toutes les communautés ou minorités nationales et ethniques en République de Croatie ont le droit de faire usage librement de leur langue et de leur écriture dans la vie publique et privée. »

Le 13 décembre 2002, le Parlement croate a adopté la *Loi sur les minorités*.

La *Loi sur l'administration et l'autonomie locale* a été adopté en 1992; elle devait préciser les modalités techniques et financières de l'autonomie locale des minorités. Dans les communes où les membres d'une communauté ou minorité nationale et ethnique sont majoritaire par rapport à la population totale, la langue et l'écriture de cette communauté ou minorité ethnique et nationale sont en usage officiel à coté de la langue croate et de l'écriture latine. Les unités d'autonomie locale peuvent prescrire que deux langues et écritures, ou davantage, sont en usage officiel, étant dûment tenu compte du nombre de membres des communautés ou minorités ethniques et nationales et de leurs intérêts.

La législation croate accorde l'autonomie culturelle et des droits linguistiques aux minorités ethniques et nationales:

1) le plein respect des principes de non-discrimination tels que prescrits dans les ententes internationales;

2) le droit d'être protégé contre toute activité qui pourrait menacer leur survie;

3) le droit à l'identité, à la culture, à la religion, à l'utilisation en public et en privé de leur langue et de leur alphabet, ainsi qu'à l'éducation;

4) le droit à l'égalité dans leur participation aux services publics, par exemple, le droit d'exercer leur liberté politique et économique dans les milieux sociaux, d'avoir accès aux médias et à l'éducation, et de participer aux activités éducatives et culturelles en général;

5) le droit de décider à quelle communauté ou minorité ethnique et nationale un citoyen souhaite appartenir et d'exercer tous les droits liés à ce choix, seul ou avec d'autres personnes. Ce droit fait particulièrement référence aux cas de mariage entre membres de différentes communautés ou minorités nationales et ethniques, et ne doit pas s'appliquer aux dépens des parties concernées.

La loi oblige même certaines *municipalités* ou communes à devenir *officiellement bilingues* dans la mesure où la minorité constitue la majorité locale de la population (50 % au moins).

La même loi définit les «municipalités à statut spécial» dans lesquelles les membres d'une communauté ou d'une minorité ethnique ou nationale constituent plus de 50 % de la population locale:

«Les municipalités (ou communes) à statut autonome spécial (désignées plus loin dans le texte sous l'appellation «municipalités à statut spécial») dans lesquelles les membres d'une communauté ou d'une minorité ethnique ou nationale, selon le recensement de 1981, constituent plus de 50 % de la population, obtiennent un statut spécial au sein du système de gestion autonome locale de la république de Croatie.»

La même loi permet aux membres des communautés minoritaires d'organiser la publication de journaux et de livres dans leur langue et leur alphabet d'origine, de fonder des sociétés culturelles autonomes et de disposer d'écoles dans leur langue. *(Leclerc, 2003b)*

4.2.3.2.2. Les traités internationaux

La Croatie a demandé à adhérer au Conseil de l'Europe le 11 septembre 1992. En tant que conditions à l'admission du Conseil de l'Europe, la Croatie s'est aussi engagée:

- à coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie;
- à assurer les droits de l'homme, ainsi que les droits des minorités, des réfugiés et des personnes déplacées;
- à assurer la liberté des médias;
- à organiser des élections locales libres et démocratiques et à mettre en place des collectivités locales et régionales clairement définies.

La Croatie est devenue le 40ème membre du Conseil de l'Europe, le 6 novembre 1996, soit quatre ans après avoir demandé son adhésion. Elle a signé la Convention européenne des droits de l'Homme et reconnu le droit de recours individuel.

La Croatie a ratifié, le 5 novembre 1997, la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* et y a adhéré. Au moment de la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, la république de Croatie a déclaré qu'elle appliquerait les dispositions de cette charte aux langues italienne, serbe, hongroise, tchèque, slovaque, ruthène et ukrainienne. Le traité est entré en vigueur en Croatie le 1er mars 1998.

La *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* de 1995, la Croatie l'a signée le 6 novembre 1996, ratifiée le 11 octobre 1997 et l'a mis en vigueur le 1er février 1998. La Convention s'applique en principe à toutes les minorités de la Croatie. Elle vise à accorder des droits linguistiques spécifiques à toute minorités nationales en matière d'administration, de justice, d'éducation, de médias, de culture, etc.

Le gouvernement de la Croatie et celui de la Hongrie ont signé, en 1995, un traité bilatéral afin de protéger les droits des minorités croate de Hongrie et hongroise de Croatie. *(Leclerc, 2003b)*

4.2.3.2.3. La législation croate en matière de minorités linguistiques

Au Parlement national, la seule langue utilisée est le croate.

Les minorités nationales doivent être représentées au Parlement. Pour obtenir les droits prévus dans la Constitution être représentés dans l'administration gouvernementale, former une police, contrôler leurs écoles, etc. les minorités doivent former 50 % au moins de la population d'une municipalité (ou commune). Le problème est plus manifeste pour les petites minorités, qui ne pourront jamais atteindre les 50 % de la population locale.

Justice

Les tribunaux de première instance, tels que les tribunaux municipaux et les tribunaux de comitat, peuvent utiliser une langue minoritaire dans les limites des communes (ou municipalités) où l'une de ces langues est officiellement reconnue. L'italien et le hongrois sont utilisés dans un certain nombre de tribunaux locaux.

Administration publique

L'article 15 de la *Loi sur les procédures administratives générales* est précis à ce sujet:

1) Les débats administratifs sont conduits dans la langue et l'écriture dont fait officiellement l'usage l'autorité devant laquelle ces débats sont conduits.
2) La liberté est garantie aux membres de toutes les minorités de faire usage de leurs propres langue et écriture dans les débats administratifs, cela dans les conditions déterminées par une loi spécifique.

Les coûts liés à l'usage d'une langue minoritaire doivent être assumés par l'autorité devant laquelle les débats sont conduits dans cette langue minoritaire.

Dans la pratique, on compte au moins une trentaine de communes ou de villes officiellement bilingues (ou trilingues). Les règlements, avis publics, annonces et formulaires sont rédigés en croate et en une autre langue; les tampons officiels et les plaques topographiques (et odonymiques) sont normalement bilingues.

Les droits scolaires

Dans le système éducatif, le principe de l'égalité de tous est respecté et appliqué, indépendamment de la langue (majoritaire ou minoritaire) dans laquelle l'enseignement est dispensé: équivalence des certificats-diplômes scolaires, facilité du transfert dans d'autres écoles, représentativité du personnel en fonction de la nationalité, relations entre élèves, inscriptions bilingues quand la loi l'exige, etc.

Si les écoles minoritaires ne peuvent être créées en raison d'un nombre trop faible d'élèves, l'enseignement des matières dont le programme est relié aux affiliations nationales des élèves (langue, littérature, histoire, etc.) sera dispensé dans un service d'enseignement distinct par des professeurs de la même affiliation nationale. Les lois et règlements croates précisent le nombre minimal d'élèves dans une classe minoritaire. Dans toutes les écoles minoritaires, il est obligatoire d'enseigner le croate comme langue seconde de façon à ce que tous les élèves sachent parler et écrire le croate. Les élèves des écoles primaires reçoivent les manuels scolaires gratuitement, en fonction des critères fixés par le ministère de l'Education

et des Sports. Le problème reste entier dans les écoles secondaires, car près de 70 % des élèves assisteraient aux cours avec des manuels inappropriés ou même s'en passeraient tout simplement. *(Leclerc, 2003b)*

4.2.3.2.4. Les forces politiques et les organisations civiles

Depuis 1992, un représentant de la minorité hongroise a été élu au Parlement. L'Association des Hongrois de la Croatie (Horvátországi Magyarok Szövetsége, HMSZ) est la plus ancienne organisation, et fonctionne depuis le 29 novembre 1949. Au mois de mars 1990, le Parti Populaire Hongrois de la Croatie (Horvátországi Magyar Néppárt) a été créé à Zmajevac/ Vörösmart. Ce parti était le confrère politique du parti de gouvernement HDZ.

Une nouvelle union est née au mois d'avril 1993 à Zagreb, sous le nom de la Communauté Démocratique des Hongrois de Croatie (Horvátországi Magyarok Demokratikus Közössége, HMDK). Cette union s'est répandue dans toute la Croatie où la minorité hongroise était présente à travers ses associations. Le but de l'activité de cette union est de maintenir l'identité hongroise parmi les membres de la minorité hongroise en Croatie, et faire connaître au niveau internationale «la tragédie» de la minorité hongroise de Baranja et Slavonie Orientale. Cette organisation accorde une importance particulière à l'organisation du système d'enseignement (au niveau préscolaire, scolaire) à la langue maternelle. L'union a créé l'Edition HUNCRO, qui coordonne entre les autres éditions les besoins et les possibilités de l'impression. Le seul représentant magyarophone au Parlement croate appartient à cette force politique. Depuis 1995, au sein de cette union, des problèmes d'intérêt entre la direction générale et son association de Zagreb se sont présentés.

En 1998, une nouvelle association a été créée sous le nom d'Alliance des Associations Hongroises (Magyar Egyesületek Szövetsége). En 2001, l'Alliance des Associations Hongroises et l'Association des Hongrois de la Croatie se sont unies sous le nom de l'Alliance des Associations Hongroises de la Croatie (Horvátországi Magyar Egyesületek Szövetsége, HMESZ) *(HTMH, 2002b)*

Le nombre des forces politiques montre qu'il n'y a pas assez de tolérance entre les membres de la minorité hongroise, ce qui les divise significativement. Il est regrettable que des problèmes se créent au sein du même groupe d'intérêt. C'est pourquoi il est compréhensible que l'État croate a cessé le soutien financier destiné aux associations hongroises : il y avait et il y a trop d'alliances en concurrence.

Les sociétés civiles ont complétement cessé leurs activités à partir de l'éclatement de la guerre en 1991. Auparavant, plusieurs associations s'occupaient de différentes formes de protection de la tradition. A la suite suivant l'agression serbe tout a été abandonné. Les associations culturelles de Baranja se sont reorganisées en 1998, leurs bâtiments et les bibliothèques sont en mauvais état. Les expositions d'histoire locale et des expositions éthnographiques sont complètement anéanties, elles représentaient une valeur unique en leur genre. Le gouvernement hongrois a créé un fond de 200 millions de HUF destiné à la minorité hongroise en Croatie pour la réanimation de sa vie culturelle, ainsi plusieurs maison de la culture, celle de Lug/Laskó, de Zmajevac/Vörösmart et de Novi Bezdan/Újbezdán ont été renouvées ainsi que plusieurs temples endommagés. *(HTMH, 2002b)*

4.2.3.2.5. Enseignement

Avant 1991, l'enseignement magyarophone pour la minorité hongroise dans les jardins d'enfant et dans les écoles primaires était systématique et il fonctionnait bien à Baranja et en Slavonie. Après les événements de la guerre, tout le système éducatif s'est écoulé. La réorganisation de l'enseignement a commencé à partir de l'année scolaire 1997/98, selon le programme croate. En Croatie, il existait cette année-là deux écoles primaires magyarophones à Zmajevac/Vörösmart et à Lug/Laskó avec 232 élèves et 20 pédagogues. *(HTMH, 2002b)* Un an après, l'enseignement en langue hongroise a été recommencé à Korog/Kórógy avec deux enseignants et 11 élèves. (Le village a beaucoup souffert pendant la guerre, parce qu'il a subi des bombardements très intensifs des serbes dans les premiers jours des hostilités, ensuite le village a été assiégé par l'armée serbe c'est pourquoi tous les habitants ont émigré en Hongrie. Le bâtiment de l'école était tellement endommagé, que l'enseignement n'a pas pu reprendre dans ce bâtiment, c'est le centre médical qui a été utilisé. Le bâtiment de l'école primaire devrait être renouver, les travaux n'ont pas encore commencé.)

Dans certaines communes l'enseignement est bilingue, comme à Zagreb. Dans 14 écoles primaires croates la possibilité de l'enseginement mixte est assuré (la langue et la littérature hongroise, histoire, musique, danse en hongrois).

En 2002, des jardins d'enfant magyarophones fonctionnent à Suza/Csúza, Zmajevac/Vörösmart, Lug/Laskó, Vardarac/Várdaróc, Kopačevo/Kopács. Les années précedentes, il y a eu de grande difficultés pour reorganiser tout le système.

Un Centre hongrois de l'enseignement et de la culture fonctionne à Osijek/Eszék depuis 1999. Le centre comprend un jardin d'enfant, une école primaire et un lycée. Le centre possède une bibliothèque, et une salle de sport qui doivent être encore complétées.

Deux écoles techniques fonctionnaient qui assuraient l'enseignement magyarophone à Osijek/Eszék et à Beli Manastir/Pélmonostor. A Osijek/Eszék, l'enseignement s'est poursuivi, mais par manque d'intérêt il a cessé son activité en hongrois. A Beli Manastir/Pélmonostor l'enseignement magyarophone n'est plus sollicité.

A l'Université de Zagreb un département de Hungarologie travaille au sein de l'Institut Orientaliste et Linguistique depuis 1994. Les étudiants n'appartiennent pas tous à la minorité hongroise, seulement 15% des étudiants du département de Hungarologie pratiquent la langue hongroise comme langue maternelle.

A l'Université d'Osijek/Eszék il n'y a pas de formation des enseignants et des professeurs en langue hongroise. Les jeunes fréquentent les universités du pays-mère.

Le commencement de la formation des enseignants et des professeurs magyarophones a été planifié, n'a finalement pas réussi à débuter. La traduction des manuels croates en hongrois pour les écoliers pose encore problème. Un poste de spécialiste de l'enseignement du hongrois a été créé en novembre 2001 par l'État croate, comme cela a été demandé durant les rencontres de Commission mixte croato-hongrois. *(HTMH, 2002b)*

4.2.3.2.6. Culture, science

Après la guerre, depuis 1996, l'activité culturelle auprès de la minorité hongroise s'est renforcée, la Société Hongroise Culturelle et Scientifique de la Croatie a été créée. Son centre se trouve à Zagreb. Cette société compte plus que 65 membres. Grâce à l'aide financière du Ministère des Sciences et d'Informatique croate, la société a suivi plusieurs programmes scientifiques concernant la relation croato-hongroise, et sur la situation de la minorité hongroise de la Croatie, par exemple «Enquête sur l'identité de la minorité hongroise en Croatie», «Les Zrinyi et l'Europe», et un programme de traduction croato-hongrois.
La même année l'Association des Pédagogues Hongrois de Croatie (Horvátországi Magyar Pedagógus Szövetség) a été créée. L'Association Culturelle Hongroise «Ady Endre» (Ady Endre Magyar Művelődési Egyesület) de Zagreb fonctionne depuis 60 ans, elle fait connaître la culture hongroise auprès des étudiants de Zagreb. Des associations culturelles fonctionnent à Beli Manastir/Pélmonostor, Suza/Csúza, Kopačevo/Kopács, Korog/Kórógy.

Médias

Il n'y a pas de quotidien en Croatie parmi les journaux magyarophones. L'Association des Hongrois de Croatie a fait paraître jusqu'à 1997 l'hebdomadaire «Képes Újság» (Journal illustré) avec un soutien financier de l'État croate. En 1997, le financement de l'État a été stoppé, le journal ne paraît qu'irrégulièrement avec l'aide financier de l'État hongrois. La même association fait paraître l'annuaire culturel «Életfa» (Arbre de vie).

Comme déjà indiqué plus haut dans ce chapître, la Communauté Démocratique de Hongrois de la Croatie a fondé l'edition HUNCRO à Osijek/Eszék en 1996, qui fait paraître l'hebdomadaire «Új Magyar Képes Újság» (Le nouveau journal hongrois illustré» et le mensuel «Horvátországi Magyarság» (Les Hongrois de la Croatie) et le magazine pour enfants «Barkóca». Cette édition fait paraître l'annuaire de la Communauté Démocratique de Hongrois de la Croatie. En 1998, le financenement de l'impression des journaux de la part de l'État croate a été interrompu deux fois dans l'année. Actuellement, la situation est s'améliore.

Radio, télévision

La radio de Osijek/Eszék émet un programme de 30 minutes en langue hongroise : ce sont plutôt des nouvelles. La télévision locale de Osijek/Eszék (Télévision Slavone) a pu avoir un point d'information en langue hongroise qui a été créé en 2002 grâce au soutien financier de l'État hongrois. A partir de 15 mars 2002, ce point d'information prépare un programme de 30 minutes chaque 15 jours en hongrois *(HTMH, 2002b)* A Osijek/Eszék les habitants peuvent voir la chaîne hongroise MTV1, parce qu'à partir de 1999, la télévision par câbles d'Osijek la transmet. *(Jegyzőkönyv a Horvát-Magyar Kisebbségi Vegyes Bizottság IV. üléséről, 1999)*
Les hongrois de Baranja peuvent capter les programmes hongrois à la radio et à la télévision.

La vie religieuse

Les membres de la minorité hongroise appartiennent pour moitié à l'église catholique, et pour à l'église calviniste. Le service pour les membres de l'église catholique n'est pas assuré en langue hongroise, un seul prêtre est à la disposition des catholiques.

La minorité hongroise donne 60 % des calvinistes de tout le pays de la Croatie. Les calvinistes sont présents en Slavonie Orientale et dans les petits villages de Baranja (Laslovo/Szentlászló, Kopačevo/Kopács, Zmajevac/Vörösmart, Suza/Csúza, Kneževi Vinogradi/ Hercegszöllős, Bilje/Bellye, Osijek/Eszék). Ces communes ont fondé en 1999, l'Eglise Calviniste Hongroise de Croatie «Horvátországi Magyar Református Keresztyén

Egyház». Il y a trois prêtres et des jeunes théologiuers qui font service en langue maternelle de la minorité. Cette église imprime un journal «Református élet» (La vie calviniste). Pendant la guerre plusieurs temples ont été gravement endommagés. *(HTMH, 2002b)*

4.2.4. Les réfugiés

L'année 1991 fut une année difficile non seulement pour la Croatie dont les territoires orientaux ont été mis sous occupation serbe, mais aussi pour l'autre côté de la frontière qui a subi l'invasion des réfugiés à partir du mois d'août 1991, quand les attaques sont devenues sanglantes et régulières. L'occupation du territoire croate par les Serbes en Slavonie Orientale et à Baranja fait fuir en masse la population (dont une partie appartenait à la minorité hongroise). Ainsi, les réfugiés sont arrivés en masse de leurs maisons en Hongrie. Le tableau suivant montre les chiffres de cette émigration des réfugiés hongrois.

La première halte des réfugiés fut la zone frontalière (les communes de Mohács, Nagyharsány, Siklós, Harkány). Assurer les conditions élémentaires du nourriture et de logement à ces réfugiés a posé d' immense problème à la population aux autorités nationales et locales.

Des centres ont été créés, en même temps que les réfugiés sont arrivaient à Máriagyűd, Mohács, Nagyatád, Pécs, Szigetvár, Nagyharsány. Les organisations de secours ont fait fonctionner plusieurs camps de réfugiés. (La création et le fonctionnement des camps de réfugiés a eu aussi des effets positifs par la création de postes.)

Les villages ont souvent fait des sacrifices comme le montre l'exemple d'une commune touristique de 3 500 d'habitants Harkány, qui a abrité 8 000 réfugiés. D'autres communes Kásád et Beremend qui se trouvent directement à côté de la ligne frontalière ont agi de même. En 1996, la ville de Mohács a reçu pour ses activités d'aide concernant l'unification des nations européennes le «Drapeau d'honneur», de la part du Conseil de l'Europe. Le Parlement européen lui a donné le prix de l'Etoile d'or. *(Polgármesteri Hivatal Mohács, 2001)*

Durant la guerre, il y a eu un cesser-le-feu à partir de 1992 entre les Serbes et les Croates. Les Serbes sont restés sur les territoires occupés en Croatie, et sur ces territoires les forces militaires de l'ONU ont commencé à assurer la tranquilitéet la paix. L'introduction de l'administration de l'ONU (UNTAES) a calmé la violence, mais les réfugiés ne pouvaient pas rentrer.

Tableau 29 : Les réfugiés magyarophones des villages de majorité hongroise pendant la guerre de 1991

Commune	Hongrois	Refugiés	Taux (%)
Baranja			
Kiskőszeg/Batina	**688**	**436**	**63**
Pélmonostor/Beli Manastir	**865**	**740**	**86**
Bellye/Bilje	**422**	**370**	**88**
Dárda/Darda	**626**	**510**	**81**
Darázs/Draž	**212**	**158**	**75**
Karancs/Karanac	**289**	**200**	**69**
Hercegszöllős/K.Vinogradi	**382**	**230**	**60**
Kopács/Kopačevo	**610**	**400**	**66**
Sepse/Kotlina	**416**	**100**	**24**
Laskó/Lug	**834**	**240**	**29**
Újbezdán/Novi Bezdan	**329**	**150**	**46**
Nagybodolya/Podolje	**178**	**83**	**47**
Csúza/Suza	**664**	**150**	**23**
Várdaróc/Vardarac	**536**	**330**	**62**
Vörösmart/Zmajevac	**888**	**250**	**28**
Slavonie Orientale			
Dályhegy/Dalj	**314**	**285**	**91**
Erdőd/Erdut	**162**	**148**	**91**
Haraszti/Hrastin	**175**	**territoire libre**	
Szentlászló/Laslovo	**580**	**580**	**100**
Eszék/Osijek	**1.344**	**territoire libre**	
Kórógy/Korog	**603**	**603**	**100**
Marinci/Marinci	**247**	**229**	**93**
Ójankovác/St. Jankovci	**358**	**315**	**88**
Vinkovci/Vinkovci	**260**	**territoire libre**	
Csákovác/Čakovci	**256**	**210**	**82**
Újlak/Ilok	**105**	**56**	**53**
Apáti/Opatovac	**116**	**87**	**75**
Vukovár/Vukovar	**694**	**694**	**100**

Source: HTMH, 2002b

La plupart des réfugiés après un court séjour sont allées vers l'Europe de l'Ouest ou bien sont retournés en Croatie dans les territoires plus paisible du pays. Une partie des réfugiés sont restés dans des camps. Parmi les réfugiés, un nombre considérable appartenait à la minorité hongroise. Cette question est importante pour la Hongrie, parce que pour ces personnes la naturalisation était une solution : ils pouvaient ainsi s'intégrer à la société hongroise.

Les réfugiés arrivés par à coup, se sont dispersés petit à petit dans les villes et les communes de la région « Transdanubie Sud ». En fonction de leurs biens qu'ils possédait, une partie des réfugiés ont pu subvenir à leurs besoins, les autres étant registrés officiellement

comme réfugiés. Dans ce deuxième cas, ils habitaeint dans des camps de refugiés. Le plus grand camp a fonctionné à Nagyatád où l'ancienne caserne soviètique a été transformée en camp de réfugiés où parfois 2 800 personnes ont pu être hébérgées. Parmi ces camps une curiosité se trouvait à Vése où les habitants de la commune entière de Korog/Kórógy ont été abrités.

L'approvisionnement des réfugiés a été toujours assuré, mais en raison du prolongement de leur séjour, les problèmes se sont amplifiés d'abord entre les réfugiés eux-mêmes, puis entre les réfugiés et la population autochtone. Ces conflits étaient naturels, car des deux côtés, dans la situation incertaine et difficile.

Certains des réfugiés qui possédaient quelques réserve financière, ont commencé à se prendre en main des entreprises fondées par eux-mêmes. De telles entreprises étaient spécialisées dans le commerce, les services et leur capital investi était modeste. Il était important dès leur création que leur liquidation soit simple. A côté de cette activité légale, une partie de ces entreprises a méné une activité illégale. *(Hajdú, 1998)*

Le retour des réfugiés est devenu possible après le mois d'avril 1997. Les conditions de rapatriement était de se faire enregistrer par les autorités croates et d'avoir la nationalité croate. Ce fut un processus lent. Une partie des réfugiés qui avaient des relations familiales en Hongrie, n'est pas retournée en Croatie. Ceux qui s'étaient vite décidés à fuir en Hongrie avait déjà obtenu leur nationalité hongroise. Les estimations sur la proportion des réfugiés restés en Hongrie sont variables. Selon l'administration croate ce taux se situe autour un quart, selon les autorités hongroises il est plus élevé.

Le rôle des réfugiés peut être très important dans les contacts entre zones frontalières. Ces personnes qu ont vécu vivaient 6-7 ans en Hongrie en ont une expérience personnelle, connaissent les besoins du côté hongrois et peuvent faire bouger la coopération transfrontalière au niveau local. Cette zone frontalière de part et d'autre de la frontière est sous-développée. Pour ces périphéries – un peu obliées des politiques économiques nationales – ces contacts transfrontaliers peuvent le favoriser leur renouveau.

4.2.5. Situation économique

4.2.5.1. L'histoire de l'économie croate

Durant les années socialistes, la Croatie faisait partie de la Yougoslavie où la situation économique était meilleur qu'en Hongrie. Dans les années 80, plusieurs yougoslaves travaillaient en Allemagne comme travailleurs émigrés. Le niveau de vie était plus élevé en Yougoslavie et il y avait des produits de qualité qui ne se vendait pas en Hongrie. Ainsi, ceux qui habitaient à côté de la frontière, faisaient du tourisme d'achats en Yougoslavie. Les produits les plus cherchés étaient l'alcool, les sucreries, les vêtements, particulièrement le jogging ADIDAS. Ce phenomène a duré jusqu'au changement du système politique. Le changement en Yougoslavie a signifié la décomposition de l'État Fédéral Yougoslave avec la proclamation de la République Croate et de la République Slovène. En réponse à ces événements à la guerre serbo-croate a commencé en 1991, et le changement du système politique et la guerre ont alors coïncidé. La guerre a entièrement dévasté l'économie croate qui était relativement forte. Le tableau 30 et la figure 17 montrent le niveau du PIB par habitant entre 1990 et 2002.

Tableau 30 : PIB/habitant en Croatie (USD) entre 1990-2002

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	*5195*	*4023*	*2291*	*2349*	*3137*	*4029*	*4422*	*4398*	*4805*	*4371*	*4153*	*4402*	*5056*

Source: Statistical Yearbook of Croatia, 2002, 11-1., Statistical Information, 2003, 34.

Figure 17 : PIB/habitant en Croatie (USD) entre 1990-2002

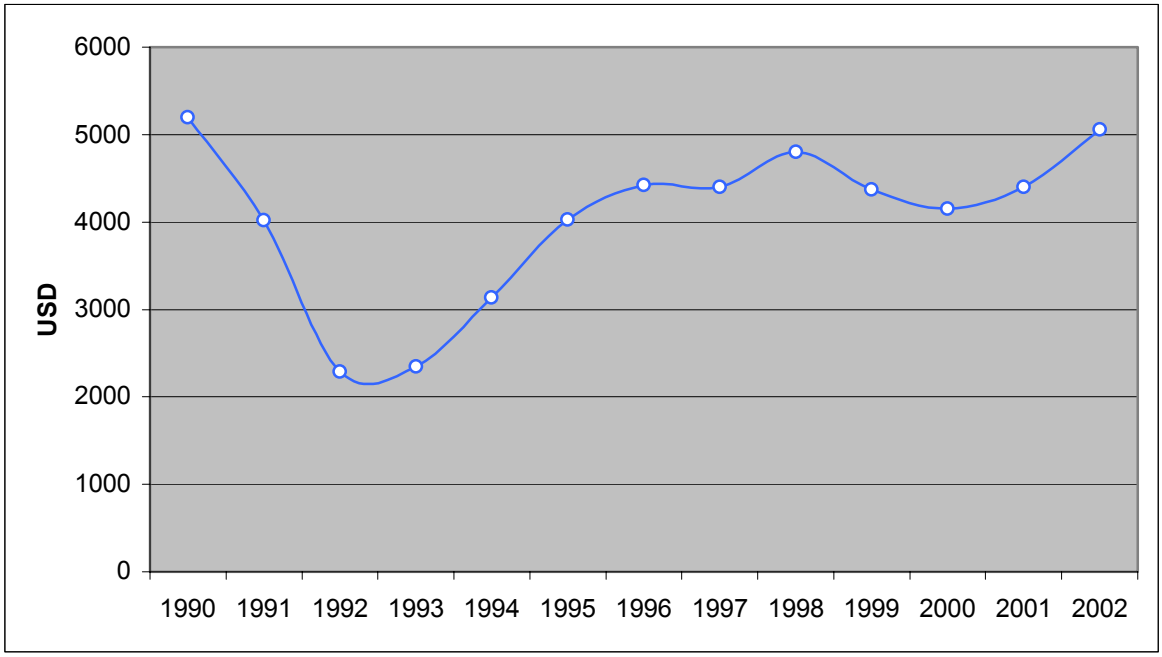

Source: Réalisation de l'auteur d'après le tableau , 2003.

L'effet de la guerre apparait bien, la baisse est constante jusqu'en 1992, quand le PIB est au minimum (2291 USD/habitant). A partir de 1993 jusqu'en 1998 l'économie a commencé à se renforcer, les hostilités ont cessé, la présence des Serbes est constante, mais des événements guerriers ne dérangent pas la croissance.

Pendant les années de guerre, l'inflation a été en hausse (c'était le phénomène pur de l'hyperinflation causée par la manque des marchandises). La stabilisation des prix a été réalisée en 1994, depuis cette année, la «kuna» croate est un devise stable en Croatie.

Tableau 31 : Taux d'inflation en Croatie entre 1991-2002

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Inflation	*99,8*	*594,7*	*1466,3*	*111,7*	*5,3*	*3,6*	*7,4*	*8,4*	*4,2*	*6,2*	*4,9*	*4,0*

Source: Statistical Yearbook of Croatia, 2002, 11-1., Dresdner Bank, 2002, 6.

En 1999, pour une période courte, la croissance du PIB s'est arrétée, probablement en raison de l'incertitude causée par les bombardements de l'OTAN en Yougoslavie.

Le plus grand soucis de l'économie croate depuis le changement du système politique est le taux très élevé du chômage (autour de 20 %). Le tableau 36 met ce fait bien en évidence.

L'analyse de la structure d'activité économique entre 1996-2002 en Croatie montre le volume de l'agriculture dans le PIB est élevé, en même temps le rôle de l'industrie augmente.

Tableau 32 : Structure d'activité économique entre 1996 et 2002 en Croatie

Secteur	***Emploiment***		***PIB***	
	2000	***2002***	***1996***	***2002***
Agriculture	8,9	7,8	10	9
Industrie	30,9	30,8	24	33
Services	60,2	61,4	66	58
Total	100,0	100,0	100	100

Source: Statistical Information, 2003, 34., CIA, 2003., Abbaci Atlas, 1999.

Le commerce extérieur

Le partenaire le plus important du commerce extérieur de la Croatie est l'Italie (en exportation et en importation). L'Allemagne et la Slovénie sont au 2ème et au 3ème rang dans le classement. La Hongrie se trouve au 11ème rang comme partenaire d'export de la Croatie, après des partenaires tels que la Libéria, la France, les États-Unis. Pour l'importation, la Hongrie est un peu mieux placée, elle est au 8ème rang. En somme, on constatable que la Hongrie ne joue pas de rôle dans le commerce de la Croatie. Ce fait est encore pire, si on examine le rôle de la Croatie dans le commerce extérieur de la Hongrie : 0,18 % de l'importation de la Hongrie vient de la Croatie, 0,75 % de l'exportation hongroise est destiné

à la Croatie. *(KSH, 2002f)* Il est visible que les relations économiques entre les deux pays voisins sont faibles.

Tableau 33 : Commerce extérieur de la Croatie

Classe-ment	***Partenaire d'exportation***		***Partenaire d'importation***	
	1997	***2001***	***1997***	***2001***
1	Italie (21 %)	Italie (23 %)	Allemagne	Italie (17 %)
2	Allemagne	Allemagne	Italie (19%)	Allemagne
3	Bosnie et Herzégovine	Bosnie et Herzégovine	Slovénie	Slovénie
4	Slovénie	Slovénie	Autriche	Russie
5	...	Autriche	...	Autriche
6	...	Libéria	...	France
7	...	France	...	États-Unis
8	...	États-Unis	...	Hongrie (2,5 %)
9	...	Grande Bretagne	...	Rép.Tchèque
10	...	Russie	...	Grande Bretagne
11	...	Hongrie (1,3 %)	...	Suisse
12	...	Malte	...	Pays-Bas

Source: Abbaci Atlas, 1999., Statistical Information, 2003.

4.2.5.2. Situation économique de la zone frontalière

La structure de l'emploi dans la zone frontalière est pire que le même indicateur dans tout le pays de la Croatie. La situation est la pire à Virovitičko-podravska županija où 11,9 % des employés travaillent dans l'agriculture. Le rôle de l'industrie est plus important dans la zone frontalière que dans tout le pays. Le secteur des services est sous-développé dans la zone transfrontalière sauf à la županija Osječko-baranjska (comitat d'Osijek-Baranja).

Tableau 34: Structure de l'emploi (%) dans la zone frontalière (sans les entrepreneurs individuels) en 2001 en Croatie

Županija	Agriculture	Industrie	Services
Varaždinska	2,6	52,1	45,3
Međimurska	2,2	54,5	43,3
Koprivničko-križevačka	5,9	54,7	39,4
Virovitičko-podravska	11,9	45,8	42,3
Osječko-baranjska	8,6	35,4	56,0
Zone frontalière	6,1	45,9	48,0
Croatie	3,0	33,6	63,4
Croatie avec les entrepreneurs individuels	8,3	30,7	61,0

Source: Calcul d'auteur d'après Statistical Yearbook of Croatia, 2002

Figure 18 : Structure de l'emploi (%) dans la zone frontalière (sans les entrepreneurs individuels) en 2001 en Croatie

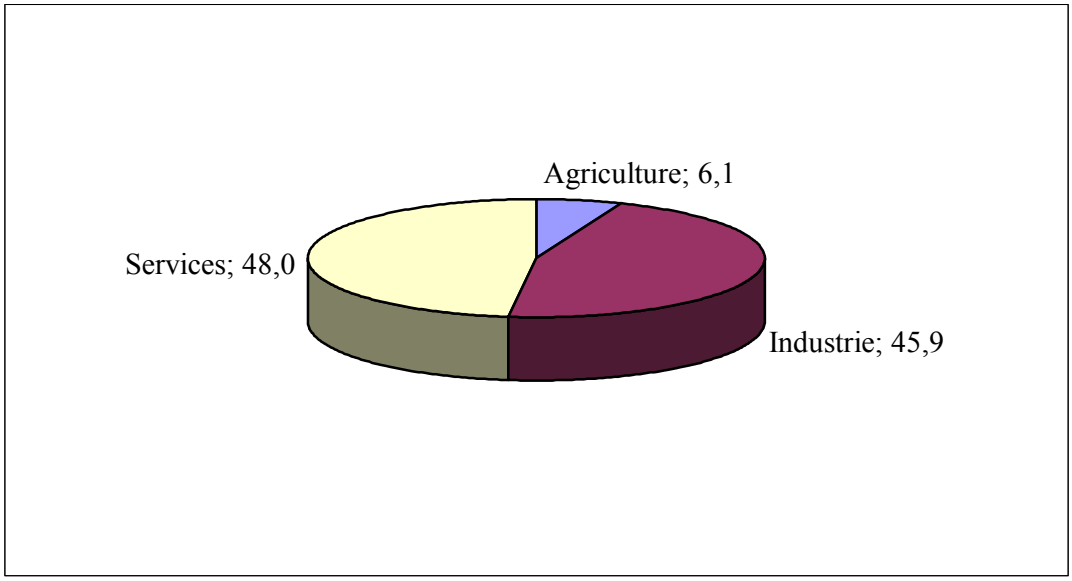

Source: Réalisation de l'auteur d'après les données du tableau 34, 2003

En Hongrie, par rapport au niveau national, le rôle de l'agriculture dans la zone frontalière est plus décisif.

Lorsqu'on analyse leur structure d'activités, les territoires frontaliers se ressemblent.

Tableau 35: Structure du PIB entre 1999 et 2001 en Hongrie

Secteur	***Zone frontalière****		***Hongrie***	
	1999	***2001***	***1999***	***2001***
Agriculture	8,0	7,3	4,9	4,3
Industrie	31,5	29,5	32,3	31,3
Services	60,5	63,2	62,8	64,4
Total	100,0	100,0	100	100

* Les comitats Baranya, Somogy et Zala.
Source: KSH, 2003.

En Croatie, le taux de chômage est plus réduit que celui dans la zone transfrontalière. La différence est plus grande encore si on l'analyse sans la županija Varaždinska, qui ne se localise pas directement à la frontière. Dans la partie Est, la situation est pire.

En Hongrie, dans la zone transfrontalière le taux de chômage est environ le double du niveau national. Le taux est aussi calculé sans le « kistérség » (niveau NUTS IV) Nagykanizsa à cause du nombre élevé de sa population.

Tableau 36: Taux de chômage en Croatie 2000-2002 (%)

Županija	**2000**	**2002**
Varaždinska	17,7	17,5
Međimurska	19,0	19,1
Koprivničko-križevačka	17,0	19,7
Virovitičko-podravska	26,1	31,6
Osječko-baranjska	28,8	31,6
Zone frontalière	22,8	24,0
Zone frontalière sans Varaždinska	24,3	27,1
Croatie	21,1	22,5

Source: Calcul d'auteur d'après Statistical Yearbook of Croatia, 2002

Tableau 37: La situation économique des territoires frontaliers en Hongrie (2000)

Kistérség	Taux de chômage (%)	Catégorie complexe*	Densité des entreprises**
Letenye	13,2	4	51-60
Nagykanizsa	10,8	2	61-80
Csurgó	17,4	5	31-50
Nagyatád	20,0	5	51-60
Barcs	23,4	4	51-60
Sellye	38,0	5	31-50
Szigetvár	24,3	5	51-60
Siklós	16,3	3	61-80
Mohács	14,6	3	61-80
Zone frontalière	16,6	-	51-60
Zone frontalière sans Nagykanizsa	19,1	-	51-60

* Les territoires les plus dévéloppés sont signalés par 1, les pires par 5, l'analyse a été fait par analyse de facteur sur la base de neuf données socio-économiques par KSH en 2001.
** Densité des entreprises=le nombre des entreprises actives par la population (en mille habitant)
Source: PHARE Horvát-Magyar Határon Átnyúló Együttműködési Program, 2001, KSH, 2001

En Hongrie, dans la zone transfrontalière le taux de chômage est environ le double du niveau national. Le taux est aussi calculé sans le « kistérség » (niveau NUTS IV) Nagykanizsa à cause du nombre élevé de sa population.

Lorsqu'on examine la catégorie complexe des «kistérség»s dans la zone frontalière il est visible que quatre kistérség sur neuf sont parmi les territoires les moins développés de la Hongrie.

19,18% de la population habite dans la zone frontalière de la Croatie, mais seulement 7,13 % des investissments se réalisent ici. Le taux de županija Virovitičko-podravska est effrayant.

Tableau 38 : Repartition territoriale des investissements en 2000 en Croatie

Županija	Investissement (%)	Construction (%)	Habitants (%)
Varaždinska	1,99	2,22	4,16
Međimurska	1,19	0,52	2,67
Koprivničko-križevačka	1,00	1,55	2,80
Virovitičko-podravska	0,34	0,07	2,10
Osječko-baranjska	2,61	2,87	7,45
Zone frontalière	7,13	7,23	19,18
Ville Zagreb	66,97	69,98	17,56
Croatie	***100,00***	***100,00***	***100,00***

Source: Calcul d'auteur Statistical Yearbook of Croatia, 2002

D'après les statistiques, le territoire du quadrilatère de Barcs-Virovitica-Donji Miholjac-Sellye est le noyau de la pauvreté.

4.2.5.3. Coopération économique

Međimurska županija

Le premier comitat (niveau NUTS III, županija) frontalier de la Croatie avec la Hongrie est Međimurska. C'est une « županija » qui se trouve entre les fleuves Mura et Drave, comme son nom croate le signifie. Ses villes importantes : Čakovec/Csáktornya (le chef-lieu de la županija), Mursko Središće et Prelog. Du point de vue géographique sa situation est avantageuse, il se trouve à la rencontre des deux pays (Slovénie, Hongrie). Par voie de conséquence, cette županija a plusieurs contacts vers ces deux pays et ses possibilités sont ouvertes. Il est moins avatageux pour ce territoire, que son chef-lieu, Čakovec n'a pas de poids économique dans le système de territoire, c'est un centre administratif. Le centre économique est Varaždin qui est une ville n'appartenant pas à la županija Međimurska, mais à la županija Varaždinska. La distance géographique entre les deux villes est 12 km ce qui permet à la population de Čakovec d'utiliser les services et les possibilités de Varaždin. Ainsi, cette županija – bien qu'elle ne soit géographiquement frontalière – a des contacts transfrontaliers. L'accessibilité à la capitale Zagreb de ce comitat est relativement bonne. Sur le territoire de cette županija le point d'attache de l'autoroute croato-hongroise est déjà construite. Si toute l'autoroute est construite avec la Hongrie, le transit augmentera significativement. La question est: comment l'économie de cette županija peut-elle profiter des nouvelles possibilités du transport ? Selon l'opinion de la Chambre de commerce et d'industrie sur place, il faut s'adapter aux capacités déjà construites. Ainsi, le développement du système des routes internes sur le territoire de županija est-il nécessaire.

Le profil économique de cette županija est plutôt agro-industriel. Le tableau 34 le montre bien. Les traditions de l'agriculture, agro-alimentaire, et de textiles sont caractéristiques.

Depuis 1995, il existe un accord de coopération entre le comitat hongrois Zala et les deux županije Međimurska et Varaždinska, mais son contenu est encore très limité. Parmi les faits concrets l'ensemencement à bail de graines de courge sur un hectare en Hongrie a été réalisé pour le besoin d'une entreprise agro-alimentaire croate. Le Centre d'Entreprise de Čakovec aide à faire entrer des produits agricoles hongrois sur le marché croate. Les villes hongroises Nagykanizsa, Letenye ont des contacts étendus surtout avec les villes similaires comme Letenye-Čakovec, Varaždin-Nagykanizsa.

L'activité de l'Eurorégion Dráva-Mura peut motiver les acteurs du terrain et renforcer les contacts économiques par ses sources financiers et par son travail organisateur dans la région tripartite.

Koprivničko-križevačka županija

La županija Koprivničko-križevačka est la voisine de la županija Međimurska. Le chef-lieu de cette županija est Koprivnica ; deux autres villes se trouvent également sur le territoire du comitat: Križevci et Đurđevac. Deux villes ont des contacts officiels avec des villes hongroises (Csurgó – Koprivnica, Nagyatád – Đurđevac et Ferdinandovac). Pour cette županija, les valeurs naturelles sont à développés, ainsi le fleuve de la Drave et sa rive droite (Podravina) sont des territoires sous haute protection, ce qui signifie un potentiel touristique attractif spécial. L'économie de la županija a un caractère agriculturel et agro-alimentaire. La construction du complexe hydroélectrique de Novo Virje touche le plus ce territoire. Cette question délicate est à résoudre parce qu'il signifie en même temps un potentiel économique avantageux et un grand point d'intérrogation. Le comitat hongrois Somogy a signé un accord de coopération en 1997 avec cette županija. L'usine agro-alimentaire Podravka fonctionne sur ce territoire qui a une filiale en Hongrie, au comitat Baranya, à Mohács. Le rôle du secteur de l'agriculture au comitat Somogy est grand ; ce secteur donne 9,1 % du PIB en 2001. (Notons que le niveau national est 4,3 en 2001.) Dans les zones frontalières du comitat Somogy les tendances sont les mêmes. Pour les travaux saisonniers du côté hongrois (travaux de printemps, cueillette des framboises, aide aux plantations conifère avant Noël – déboisement, transport, vente) la main d'œuvre croate est regulièrement employée.

Virovitičko-podravska županija

La županija Virovitičko-podravska est le territoire frontalier suivant dont le chef-lieu est la ville de Virovitica avec environ 20 000 d'habitants. Les deux autres villes du comitat sont Slatina, Orahovica. Entre le chef-lieu croate et la ville hongroise de Barcs il y a un bon contact, tout comme le comitat hongrois Somogy avec tout le territoire de la županija.

Parmi les projets de développement de la županija l'appui au plan de reconstruction de la voie ferroviaire Osijek-Zagreb et paralèllement à ce fait, le développement de la route principale sont les points importants. La reconstruction de la route Barcs (HU) – Virovitica (CR) – Kutina a accentué parce que dès son inauguration l'accessibilité de la mer Adriatique sera facilité ce qui augmentera les possibilités de transit des touristes hongrois. Cet essor du transit aura probablement un effet positif sur l'économie de cette županija, qui n'a pas un grand poids actuellement même si la Chambre de Commerce et d'Industrie de Virovitica est très active, incitant à des visites à Barcs Expo, et en 2001 la présentation à l'exposition Alpe-Adria. Sur son site web elle propose des programmes et produit plusieurs publications.

Du côté hongrois (parmi les autres villes frontalières), dès le début des années 90, la ville de Barcs est aussi devenue le but d'un tourisme économique de la part des Croates. (D'abord il y avait des boutiques et des magasins à la disposition des touristes, ensuite les supermarchés sont apparus.) Parmi les objectifs de cette ville à noter, devenir un centre d'attraction des capitaux et créer une zone d'investissement. La ville de Barcs et la županija Virovitičko-podravska, tout comme le comitat Somogy souhaitent être membres actifs dans l'initiative eurorégionale Danube-Drave-Save.

Osječko-baranjska županija

La županija la plus à l'Est est celle de Osječko-baranjska où le tissu urbain se compose de 7 villes et 35 villages. Le chef-lieu de la županija est Osijek. Cette ville est le centre non seulement de cette županija, mais de la Slavonie Orientale. Les autres villes sont: Beli Manastir, Donji Miholjac, Belišće, Đakovo, Našice, Valpovo. Dans cette županija se trouve le triangle Baranja qui a beaucoup souffert pendant les attaques de la guerre serbo-croate. Les dégats sur le territoire de la županija (bâtiments, infrastructure) sont estimés à 6 milliards de DEM en 1999. *(Hajdú, 2002, 45)*

Dans la période de 1993-1999, «le développement harmonisé du territoire de la županija» était le but et la reconstruction de l'infrastructure ravagée comme par exemple le pont de Drave à Osijek entre 1993-95, la reconstruction de l'aéroport local d'Osijek (1993-96), la construction des routes desservant les villes et les villages (1993-97.)

Le rétablissement du service énérgétique qui a une portée transfrontalière, parce que à la demande de la županija Osječko-baranjska une liaison énérgétique de 400 kW a été construite entre Osijek (CR) et Pécs (HU). *(Hajdú, 2002, 47)*

Le projet de la construction du pont de la Drave à Belišće est terminé. Du côté croate les conditions de la coopération entre la cartonnerie de Belišće (CR) et la cimenterie de Beremend (HU) –qui est un souhait commun – sont établies, le seul barrage est le poste frontière de Beremend qui est ouvert au trafic des personnes, mais pas pour les marchandises.

La županija met l'accent sur la situation de l'emploi et sur la création de nouveaux lieux de travail. Elle cherche des investisseurs, et pour cela elle a créé un système de soutien financier pour les investisseurs qui ont des projets concrèts.

Le développement du tourisme, la création d'un parc industriel sont des priorités, tout comme le soutien des projets dans les domaines traditionnels comme: agriculture, alimentation, industrie de textil, maroquinerie, industrie de bois.

L'exploitation de Drave et la création d'une zone de libre-échange sont parmi les buts qui ont besoin de partenaires internationaux ou frontaliers. L'organisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Osijek a été soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pécs. Le comitat hongrois Baranya a de bon contact avec la županija Osijek-Baranja, historiquement et géographiquement ce territoire forme une unité. Les contacts étaient plusieurs fois interrompus, mais à partir des années 90, cette coopéartion a repris un nouvel élan. Le jumelage entre Pécs-Osijek a une longue histoire. Un accord sur la coopération transfrontalière a été signé de la part des deux comitats (hongrois et croate) frontaliers en 1996. Cette coopération concerne l'administration, l'économie, les institutions, l'aménagement du territoire, l'infrastructure, l'environnement.

Dans le domaine de l'économie, l'organisation commune de foires industrielles, la production des machines agricoles, l'appui des secteurs agro-industriel, de l'industrie du papier, de l'industrie de chimie, de bâtiment sont renforcés. *(Hajdú, 1998)*

La ville de Mohács est très active dans la coopération transfrontalière. Un jumelage entre cette ville et Beli Manastir existait et existe de nouveau. Ce contact avait de longue histoire dans le domaine de l'économie, de la culture et du sport. Parmi les projets transfrontaliers, la ville de Mohács a l'intention de mieux valoriser sa situation géographique au bord du Danube, ainsi elle propose des projets qui peuvent revitaliser les contacts économique entre la Hongrie et la Croatie. Elle propose la construction d'un centre logistique et d'un port de marchandises, et la création d'une zone franche commune avec la Croatie.

Pour améliorer la situation touristique dans la zone frontalière, la création d'un port de yacht et l'organisation commune de programmes touristiques sont parmi les propositions des projets. *(Mohács Önkormányzati Hivatal, 2002)*

La cimenterie de Beremend (HU)

Fondée en 1909, cette usine a une longue tradition de production. *(Gilbert, 1997, 99)* L'ancien carreau se trouve à côté de Beremend, mais comme la production de cette usine était continue, aujourd'hui le site a bien perdu de sa grandeur. Le nouveau carreau est le mont «Szársomlyó» (le plus haut sommet de la montagne de Villány) à Nagyharsány.

Après la privatisation, la cimenterie a un propriétaire allemand. Son rôle frontalier est devenu intéressant tout de suite après la guerre sanglante de Croatie à partir de 1992, quand les besoins des croates et les intérêts économiques de l'entreprise se croisaient. La cimenterie sert de la base à l'industrie du bâtiment et après la guerre, les Croates et les Bosniaques avaient (et ont) besoin de reconstruire leurs maisons ravagées par les actions de guerre. Par voie de conséquence le volume des achats a augmenté. Dans cette histoire du succès il y a un point problématique : la voie de communication routière directe n'est pas assurée pour le transport du ciment en grande quantité vers la Croatie. Malgré une préparation minutieuse par la mairie de la ville et malgré l'intérêt économique de la cimenterie, le point de passage à Beremend a bien été ouvert en 1999, mais uniquement aux personnes et aux voitures. Ainsi, les poids lourds transportant le ciment de Beremend (3-400 poids lourds par jour) ne peuvent pas passer la frontière ici, ils sont obligés de faire un détour de 65 km. Avec leur chargement lourd, ils traversent par la ville de Villány où la route principale passe entre les caves traditionnelles qui sont en même temps des monuments historiques sous hautement protégés sur le plan touristique, puis par Bóly, ils continuent sur la route 57 jusqu'à Mohács, et ils descendent vers le Sud jusqu'au point de passage international de Udvar.

Il est regrettable et incompréhensible que la solution, la plus directe ne puisse pas être mise en oeuvre dans le cas du point de passage de Beremend qui est ouvert comme un point de passage local destiné au trafic personnel.

Carte 15 : Les mines du cimenterie de Beremend

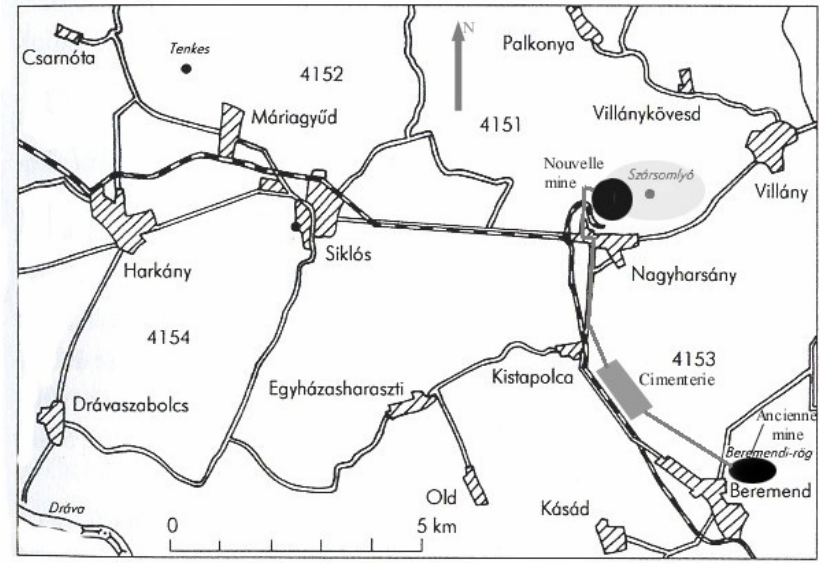

Carte 16 : Le détour du ciment de Beremend

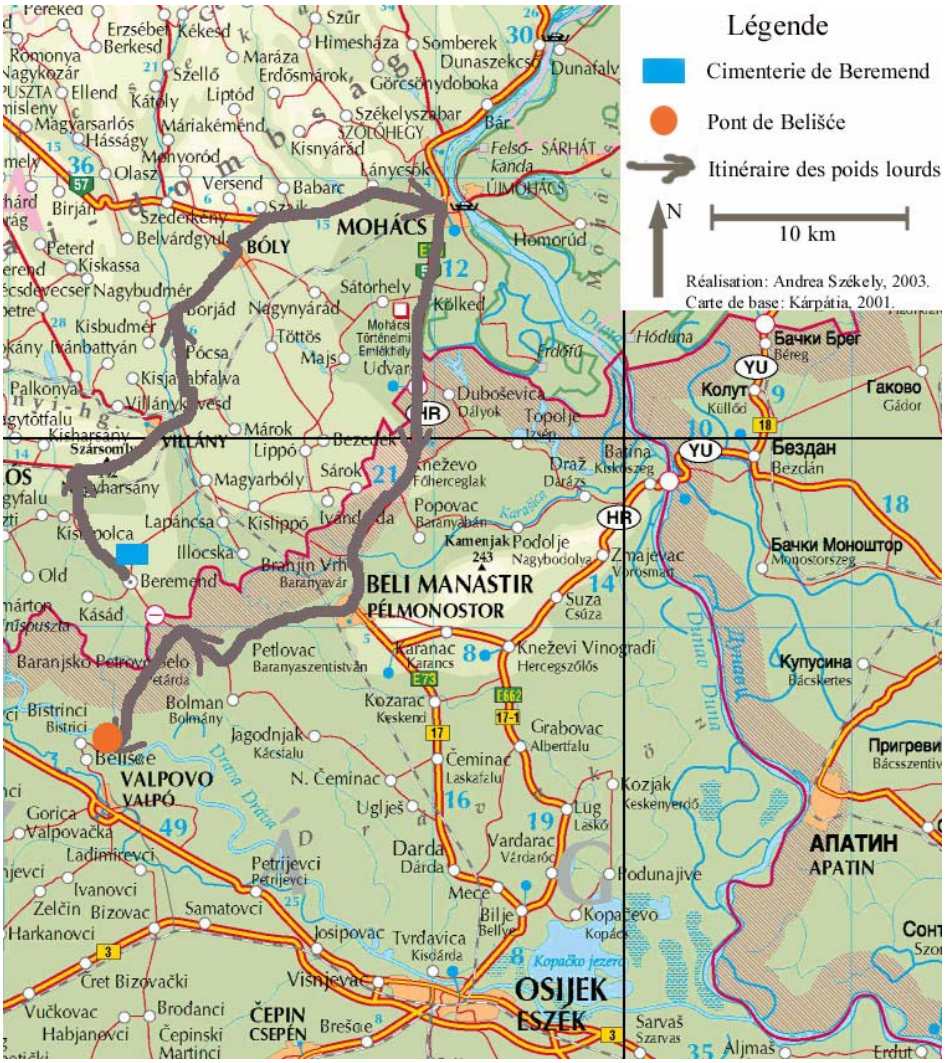

Sommaire

D'après une analyse détaillée des contacts économiques de la section frontalière certains phenomènes communs n'ont pas encore été traités.

En fait partie *le tourisme économique*, qui a été évoqué pour la ville de Barcs, mais qui durant la guerre de Croatie était un phénomène général dans toutes les petites villes frontalières comme à Siklós, Mohács, Barcs, Nagyatád, Csurgó, Letenye. Les Croates venaient d'acheter des provisions. Certains d'entre eux ont fait fortune en ouvrant un magasin alimentaire, parce qu'ils connaissaient parfaitement les besoins à satisfaire. Cette vague du tourisme économique s'est terminée vers 1996-1998, même s'il en restait un peu dans la zone concernée. Avec le tourisme économique, la criminalité a également augmenté entre 1992-1996 dans la zone frontalière.

Actuellement, il est rare que les Hongrois fassent leur achats en Croatie, mais il est avantageux d'acheter l'essence en Croatie.

Parmi les activités « grises », la chasse est également un phenomène touristique souvent exercé dans toute la zone frontalière. Bien que la plupart des zones naturelle soient hautement protégées, ou fasse partie du territoire d'un parc naturel, on découvre souvent à la frontière croato-hongroise des transports illégaux d'animaux chassés surtout par les Italiennes. C'est le côté illégal du tourisme, mais l'importance du tourisme augmente actuellement dans la zone frontalière croato-hongroise. Du côté hongrois, les points d'attractions les thermes de Harkány ou le tourisme du vin autour Villány sont des points d'attraction.

Tableau 39 : Tourisme de la zone frontière en Croatie en 2001 (en personnes)

Županija	**Arrivées**		**Nuitées**	
	Total	**Hongrois**	**Total**	**Hongrois**
Varaždinska	11352	358	20731	541
Međimurska	3644	52	6727	96
Koprivničko-križevačka	2410	200	5480	424
Virovitičko-podravska	693	9	1213	9
Osječko-baranjska	12108	564	26300	938
Zone frontalière	30207	1183	60451	2008
Participation de la zone frontalière	0,46 %	0,42 %	0,16 %	0,13 %

Source: Calcul d'auteur d'après Statistical Yearbook of Croatia, 2002

L'analyse des chiffres du tourisme de la zone frontalière en 2001 en Croatie, fait apparître que tableaux 39 et 40, le nombre des arrivées est au dessous de 1 % des arrivées totales, ce qui n'est pas idéal.

Tableau 40 : Tourisme de la Croatie par les expéditeurs (%)

Donnée / pays	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Arrivées (mille personnes)	*4178*	*4499*	*3805*	*5832*	*6544*	*6944*
Allemagne	17,9	18,4	16,5	18,0	19,9	21,3
Italie	18,9	19,0	16,6	17,4	16,2	15,8
Slovénie	14,1	14,7	18,8	14,6	13,4	12,5
Rép. Tchèque	13,9	11,2	11,1	12,2	11,3	10,1
Pologne	2,3	3,0	2,8	4,9	6,0	5,2
Hongrie	3,0	3,2	3,9	4,3	4,3	4,6
Nuitées (mille nuits)	*25114*	*26545*	*21885*	*34045*	*38384*	*39711*
Italie	13,7	14,3	12,3	13,3	12,3	12,3
Allemagne	22,0	23,0	21,3	22,9	25,2	27,2
Slovénie	14,9	15,3	19,6	14,7	13,3	12,6
Rép. Tchèque	16,6	13,3	13,1	13,9	12,8	11,5
Pologne	2,8	3,4	3,1	5,3	6,5	5,5
Hongrie	3,0	3,1	3,8	4,2	4,0	4,4

Source: Calcul d'auteur d'après Statistical Yearbook of Croatia, 2002, Statistical Information, 2003.

Il est évident que le centre du tourisme en Croatie se trouve au bord de la mer Adriatique, mais ni les arrivées des Hongrois dans la zone examinée, ni le nombre des nuitées n'atteint de niveau souhaitable. La concentration des touristes se fait surtout dans le comitat Osječko-baranjska au sein de la zone.

Figure 19 : Répartition des touristes hongrois dans les comitats (županije) frontaliers de la Croatie en 2001

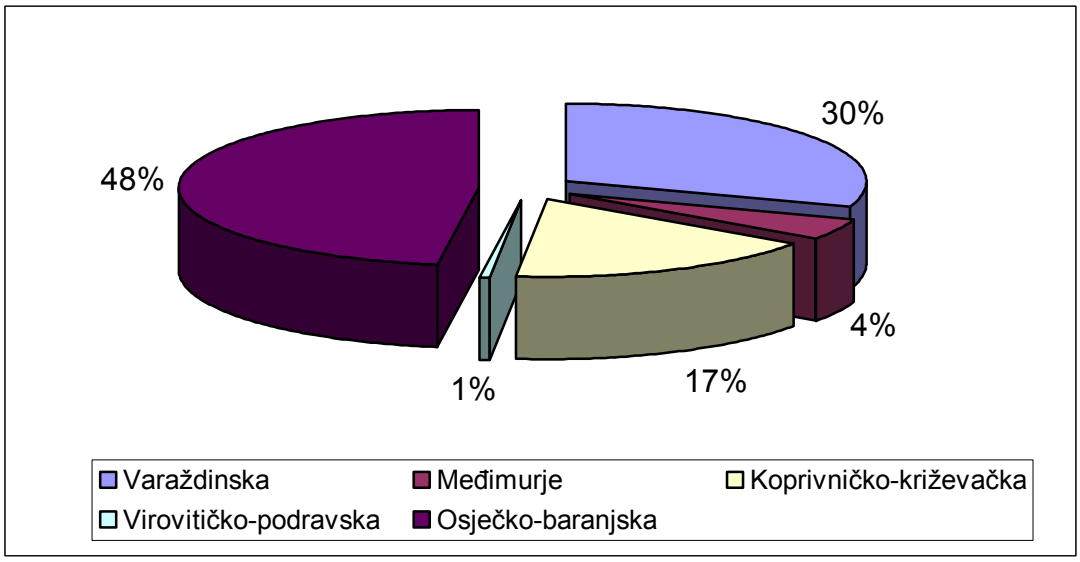

Source: Réalisation de l'auteur d'après le tableau , 2003.

La coopération économique a de bonnes bases dans cette zone frontalière. Les différents intérêts se rencontrent dans le développement des contacts économiques. Ainsi les habitants hongrois de la zone frontalière ont une tendance à apprendre la langue croate, et les Croates

de l'autre côté cherchent les points communs pour coopérer. La présence de la minorité croate dans la zone frontalière aide à faire apprendre leur langue aux Hongrois qui le souhaitent. Ainsi, la minorité croate en Hongrie a un fonction de pont dans la coopération économique. La minorité hongroise en Croatie ne pousse au renforcement des contacts économiques, ce qui est compréhensible car ils n'ont pas l'intérêt de perdre leur position avantageuse. (Ils parlent le hongrois et le croate, ils connaissent les besoins économiques des deux côtés, ainsi, ils peuvent faire fortune en fondant leurs propres entreprises.)

Deux freins significatifs ne facilitent pas la coopération transfrontalière.

Le premier tient à ce que les « comitats » croates n'ont pas le même niveau d'autonomie que leur homologues hongrois « megye ». Pour le partenaire croate, certains décisions concernant la coopération ne peuvent être signées que par les institutions nationales ce qui prend du temps.

Le deuxième vient de l'absence d'un système d'appels d'offres pour le financement des nouveaux investissements en Croatie. Les investisseurs ne recoivent pas d'aide financière de la part de l'État, seul le crédit bancaire existe.

Une constatation analitique sur le côté hongrois dans la zone frontalière étudiée: Durant la privatisation les flux de capitaux étrangers ont fuit cette zone à cause de la guerre en Croatie. Quand la situation s'est stabilisée, les flux du capital vers la Hongrie étaient déjà en baisse. De nos jours, ces flux se dirigent vers la Croatie (dans ce contexte). Il paraît que cette zone frontalière du côté hongrois a perdu de ses possibilités pour une longue période.

4.2.6. Les transports et l'utilisation des fleuves

4.2.6.1. Analyse du trafic à la frontière

Le poste frontière routier de Letenye compte parmi les plus anciens points de passage entre la Croatie (l'ancienne Yougoslavie) et la Hongrie. On peut constater que le trafic des personnes et des véhicules a commencé à augmenter en 1992 et que son maximum a été atteint en 1994 avec un passage de 6 233 000 personnes. Ce taux relativement élevé s'est maintenu jusqu'en 1997 (à la fin de la guerre en Croatie) et, en 1998, le trafic est redescendu de moitié par rapport à l'année précedente et est, aujourd'hui encore, en baisse.

Le même phenomène a pu être observé au poste frontière de Berzence où le trafic des personnes et des véhicules a augmenté jusqu'à 1995 ; depuis, il est en chute. Si l'on suit les postes-frontière en allant vers l'est, le suivant est à Barcs, où l'amplitude des flux de

personnes et de véhicules n'est pas si haute. A Drávaszabolcs, par rapport aux années précédentes, l'augmentation des personnes et des véhicules a été importante en 1993 et 1994, mais après il n'y a pas vraiment eu de chute dans le trafic.

Il est impossible d'analyser le rôle du poste frontière de Beremend parce que celui-ci n'a été ouvert qu'en 1999. Le poste frontière situé le plus à l'est sur cette section frontalière, qui a été particulièrement touchée par la guerre de Croatie, est à Udvar. Ici, le trafic des personnes et des véhicules a été réduit à zéro à cause de la fermeture du poste frontière entre 1991-1995. Sa réouverture, en 1996, a été fait par un geste diplomatique. En effet, tout le territoire du poste frontière a été lardé de mines serbes ; de plus, les actions guerrières se déroulaient à quelques mètres de la frontière internationale. La réouverture officielle a eu lieu le 6 janvier 1997, et encore, que partiellement. Ce n'est qu'à partir du mois septembre 1997 que le passage a été possible 24/24h.

Parmi les trois postes frontière ferroviaires, celui le plus à l'Est, à Magyarbóly, a été perturbé par la guerre de Croatie. Là, le trafic entre Pécs-Magyarbóly-Beli Manastir-Osijek a cessé entre 1992 et 1996. Les deux autres postes frontière ferroviaires de Murakeresztúr et de Gyékényes n'ont pas subi de perturbations à cause de la guerre. Le trafic des personnes et des véhicules est resté presque stable à Murakeresztúr. A Gyékényes, l'augmentation du trafic des personnes est continuelle, tandis que le nombre des véhicules n'augmente pas. Il s'en suit que le rôle du trafic des personnes augmente.

Le trafic des poids lourds entre 1991 et 2001 montre une augmentation constante sur la section frontalière croato-hongroise.

Ce phenomène entre bien conforme à ce qui se produit autour de toutes les frontières de la Hongrie, où on compte une augmentation continuelle du trafic des poids lourds. Les tendances du trafic des personnes et des véhicules sur la section croato-hongroise sont identiques aux tendances observées sur toutes les frontières hongroises. D'après ces tableaux, il est clair que la guerre de Croatie n'a pas changé les tendances des processus des flux des personnes, des véhicules et des marchandises, elle les a uniquement repoussés vers l'ouest. Les flux du trafic ont été influencés par la guerre de façon qu'au centre de la guerre tout contact avec l'autre coté de la frontière était interrompu, éloignant vers l'Est du centre de la guerre.

Tableau 41 : Trafic des personnes 1991 - 2001 à la section frontalière croate (mille personnes)

Point de passage	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Letenye	1047	1568	3759	6233	6109	5892	6227	3399	2689	3074	2705
Berzence	157	123	451	1668	1328	1232	1166	912	873	897	601
Barcs	268	558	1063	1685	1721	1831	1295	1266	1410	1507	1149
Drávaszabolcs	898	824	1102	2044	2199	2464	2081	1648	2120	2157	1512
Beremend	-	-	-	-	-	-	-	77	16	392	273
Udvar	415	0	-	-	-	11	487	933	938	918	805
Murakeresztúr	136	113	108	109	132	132	141	75	125	140	136
Gyékényes	92	115	128	201	265	290	284	234	276	304	322
Magyarbóly	12	-	-	-	-	-	5	11	13	13	12
Mohács	28	41	15	23	16	25	33	8	8	5	13
Total	***3053***	***3342***	***6626***	***11964***	***11770***	***11879***	***11718***	***8564***	***8468***	***9406***	***7528***

Tableau 42 : Trafic des véhicules 1991 - 2001 à la section frontalière croate (mille véhicules)

Point de passage	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Letenye	415	558	1145	1916	2051	1873	2006	1108	955	1103	939
Berzence	56	45	158	551	604	419	401	315	333	366	243
Barcs	97	179	331	512	542	589	429	463	520	563	426
Drávaszabolcs	261	279	384	659	709	734	656	574	760	826	576
Beremend	-	-	-	-	-	-	-	28	6	158	111
Udvar	124	0	-	-	-	2	167	360	391	406	351
Murakeresztúr	210	220	187	188	201	148	164	157	132	122	116
Gyékényes	147	121	115	118	154	116	112	104	96	90	103
Magyarbóly	32	-	-	-	-	-	6	9	11	12	12
Mohács	7	12	4	5	5	8	10	12	3	2	5
Total	***1349***	***1414***	***2324***	***3949***	***4268***	***3890***	***3951***	***3130***	***3207***	***3648***	***2879***

Tableau 43 : Trafic des poids lourds à la section frontalière croate

Donnée	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Nombre de véhicules (mille)	118	162	152	208	213	227	245	254	261	346	410
Poids des marchan-dises (mille tonne)	...	...	...	...	...	1820,3	2113,1	2284,6	2768,2	...	...

Source: KSH: Közlekedés, posta, távközlés, vízgazdálkodás adatai. 1993, 1995, 1998, 2000.
KSH: Szállítási teljesítmények. 2002.
KSH: Idegenforgalmi statisztikai évkönyv. 1992-2001.
Les statistiques de la Police de Frontière de la Hongrie (HÖR)

Malgré le fait que le trafic soit en baisse, des deux côtés de la frontière, le besoin de l'ouverture de nouveaux postes frontière se fait de plus en plus sentir de la part des habitants frontaliers. (A signaler qu'auparavant, il existait un bac qui faisait le service entre les deux rives de la Drave.) De nos jours, si on commence à parler de l'ouverture de nouveaux postes frontières sur cette section frontalière, la question de la construction d'un pont sur la Drave s'impose ; or, il s'agit d'un investissement très couteux. La solution la moins couteuse ne se pose pas – à savoir, faire fonctionner le service du bac sur la Drave. Il est vrai qu'avec l'entrée de la Hongrie dans l'UE, la frontière entre la Croatie et la Hongrie deviendra du même coup la frontière de Schengen, qui devra être renforcée au niveau sécuritaire.

Il est aussi évident que, pour deux villages frontaliers, il n'est pas rentable de construire une telle infrastructure, c'est pourquoi il est utile de voir quels sont les systèmes de transports des deux côtés de la frontière.

4.2.6.2. Le système du transport

Du côté hongrois, deux routes nationales franchissent la zone frontalière examinée : la route n°6, l'axe Budapest-Pécs, qui continue à l'Ouest en passant par les villes frontalières de Szigetvár et de Barcs et qui mène ensuite vers la Croatie. En Croatie, cet axe devient la route nationale 5 (l'axe européen E661 vers Sarajevo). Cette route nationale hongroise est surchargée et, comme il n'y a que deux voies, la circulation n'est jamais fluide à cause du grand nombre des poids lourds. Selon certains projets, cette route nationale, tout comme la route nationale 7, sera transformée en autoroute dans les années à venir. La route nationale 7 assure la liaison Budapest – Siófok (lac Balaton rive sud) – Nagykanizsa – Letenye – Zagreb. (Entre Budapest et Siófok à côté de la route nationale 7, l'autoroute existe aussi, et à présent la construction de la suite de cette autoroute est en cours). La future autoroute M6 se dirigera vers la Croatie. Actuellement, il n'est pas encore décidé au niveau national de l'endroit où cette nouvelle autoroute va atteindre la ligne frontalière. Selon certaines opinions officielles, ce lieu sera à côté du village d'Illocska.

L'importance de ces routes dépasse les intérêts nationaux, car elles s'insèrent dans les corridors d'Helsinki V. (Le corridor V: Venise – Trieste – Koper – Ljubljana – Budapest – Lvov, le corridor V/b: Rijeka – Zagreb – Budapest, le corridor V/c: Budapest – Osijek – Sarajevo – Ploče.)

Carte 17 : Le corridor V

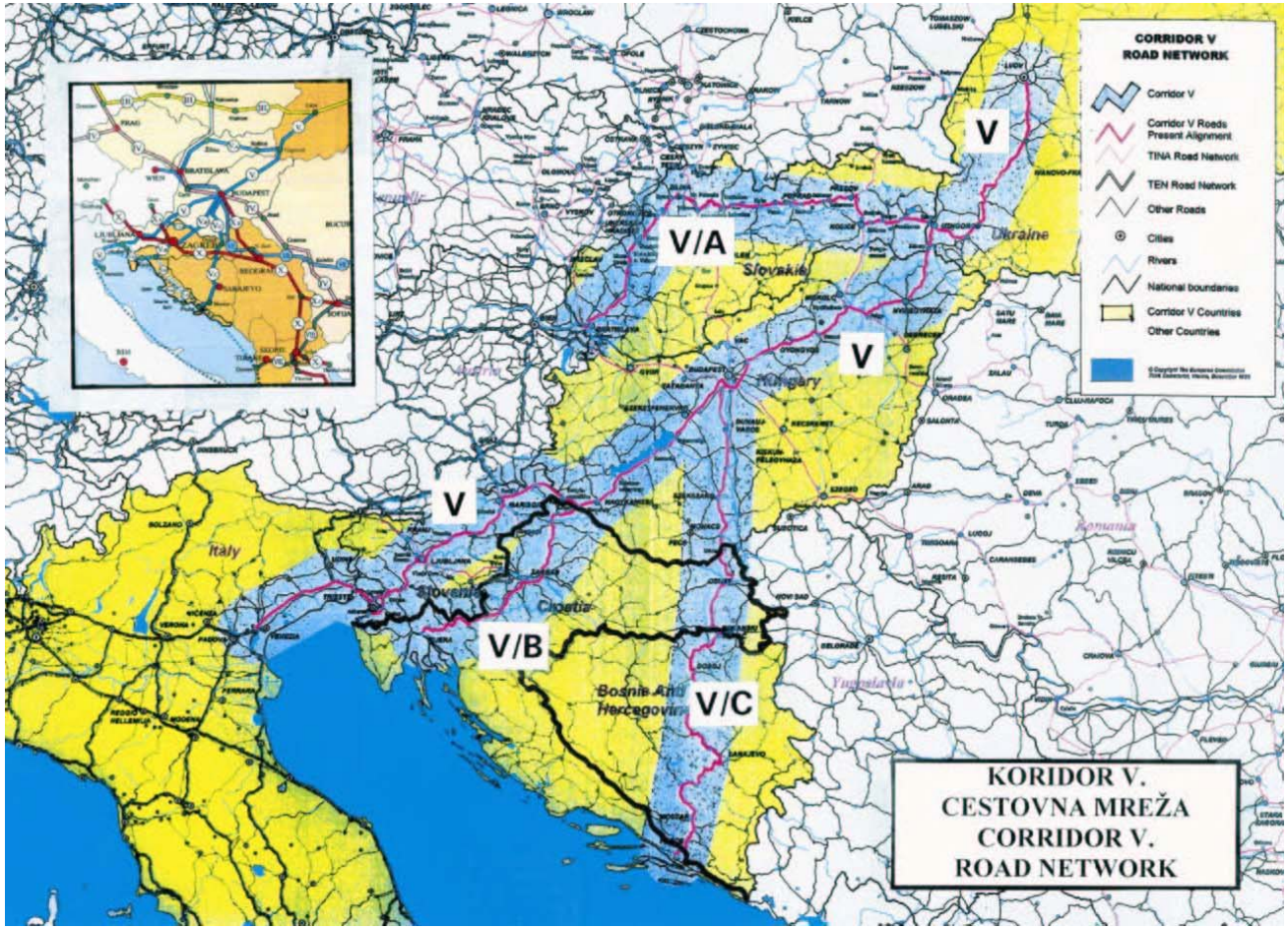

Source: Civil Engineering Institute of Croatia, 1999

Le développement de ces corridors pan-européens a été choisi par les Ministres du Transport de l'Union Europénne, ces axes sont traités comme des axes routiers d'importance particulière et qui doivent donc être développés le plus vite possible. Dans ce type de développement routier, l'UE apporte un soutien financier aux pays concernés, à travers certains de ses programmes.

Le développement de la route nationale 7 en Hongrie est sur le tracé du corridor de Helsinki V/b. La construction de cette autoroute est en cours du côté hongrois et, du côté croate, l'autoroute est réalisée jusqu'à la frontière croato-hongroise. La construction de l'autoroute du corridor V/c planifiée jusqu'en 2007 est une décision européenne prise par les Ministres du Transport en 1997. Ce nouvel axe est important de point de vue de la sécurité, mais son rôle économique va également se renforcer, probablement. Du côté hongrois, les préparations de la construction de l'autoroute sont bien avancées. *(Hajdú, 1998, 113)*

Tandis que certains points de la zone frontalière examinée revêtent une telle importance dans le système spatial européen, les habitants des petits villages frontaliers ne le sentent pas. En effet, les routes frontalières entre les villages sont en mauvais état.

Pour le trafic routier et pour la construction des axes de transport, la Drave représente un obstacle, mais le fleuve pourrait être utilisé comme voie fluviale, parce qu'il est navigable. De nos jours l'exploitation de la Drave est loin d'être achevée, du point de vue des transports. Ce plan ne figure pas avec assez de poids parmi les futurs projets d'aménagement du territoire au niveau national et régional. La Chambre de Commerce et d'Industrie de županija Osijek-Baranja essaie aussi d'attirer l'attention à ce sujet. La voie fluviale Drave-Danube pourrait être fructueuse dans les années à venir, quand le lit du Danube sera nettoyé des ruines des bombardements de l'OTAN.

Les parcs de bateaux des deux côtés (croate et hongrois) ne sont pas exploitables du point de vue des transports, car, d'une part, l'état des bateaux croates ne satisfait pas aux exigences européennes et, d'autre part, le nombre de bateaux hongrois sur la Drave n'est pas suffisant.

La Drave peut être utilisée pour la production d'énergie. Plusieurs complexes hydroélectriques sont situés sur cette longue rivière, y compris sur sa section croate, qui est de 505 km. *(Statistical Yearbook of Croatia, 2002 1/9)*

4.2.6.3. Complexe hydroélectrique de Novo Virje

La construction d'un tel complexe est planifié sur la Drave à Novo Virje. L'histoire de ce complexe n'est pas récente, elle remonte à 1988, quand un accord gouvernemental entre la Hongrie et la Yougoslavie a été signé concernant l'exploitation commune des deux rivières frontalières Mura et Drave. Les forces politiques de l'époque ont donné la priorité à l'exploitation énergétique de la rivière. La planification s'est déroulée dans les deux États au niveau national. Un long silence a suivi cette période, puis, en 1992, le gouvernement croate a décidé de réaliser le complexe hydroélectrique de Novo Virje. Les deux gouvernements étaient entièrement au courant qu'une telle construction aurait des effets au niveau de l'environnement à travers la frontière internationale. *(Környezetvédelmi Minisztérium, 2002)*

En été 1996, le gouvernement hongrois a résilié l'accord gouvernemental de 1988 il a préféré mettre l'accent sur la protection de la nature et ainsi, la même année, est né le Parc Naturel Danube-Drave, qui regroupe la rive gauche de la Drave sur le territoire hongrois. Ainsi, de sa part, le gouvernement hongrois s'est engagé pour une longue période à une telle exploitation de la ligne frontalière commune. *(Hajdú, 1998, 114)*

Le gouvernement croate a fait préparer l'étude de faisabilité du complexe hydroélectrique par des experts. En 1999, le gouvernement hongrois, par un décret gouvernemental (2006/1999), a déclaré qu'il n'était pas accord avec la réalisation du complexe hydroélectrique et, en tant que partenaire subissant les effets environnementaux, demandait l'utilisation de la Convention d'Espoo et l'examen d'éventuels effets nuisibles sur l'environnement transfrontalier. («Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontier» signé par tous les pays de l'Europe à l'exception de la Slovaquie et de la Suisse en 1991.) *(Convention d'Espoo, 2003).*

En 2001, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire croate a avisé officiellement le Ministère de l'Environnement hongrois de son intention de construire le complexe. Dans sa réponse, le gouvernement hongrois a montré l'intérêt de tenir compte dans les travaux scientifiques exécuté à la base de Convention d'Espoo ce qu'il a demandé d'appliquer selon des règles. L'avis officiel du gouvernement donnera après les résultats fournis des travaux scientifiques a la base des études scientifiques.

Durant la rencontre des ministres de l'environnement, le partenaire hongrois a répété son point de vue de 1999, par un décret gouvernemental. De la part du partenaire croate, la demande de la Hongrie sur l'utilisation de la Convention d'Espoo était légitime et il a promis

qu'il ne donnerait pas le feu vert pour la construction avant que le processus mis en place par la convention ne soit fini.

Selon les plans, le complexe hydroélectrique s'étendra sur une section de 30 km de la Drave sur le territoire croate entre Botovo et Kingovo. Le barrage sera construit à Novo Virje. D'autres éléments du complexe sont planifiés : un lac de retenue de 25 km, des canaux de dérivation, des digues, (la digue, la plus importante qui détournera les eaux de la Drave vers le barrage de Novo Virje) aura une hauteur de 20,5 m de terre et sa partie en béton aura 27,5 m de hauteur. La capacité générale planifiée de ce complexe est de 138 MW, ce qui assurerait 640 GWh de production d'énergie par an. *(Környezetvédelmi Minisztérium, 2002)*

Carte 18 : Le complexe hydroélectrique de Novo Virje

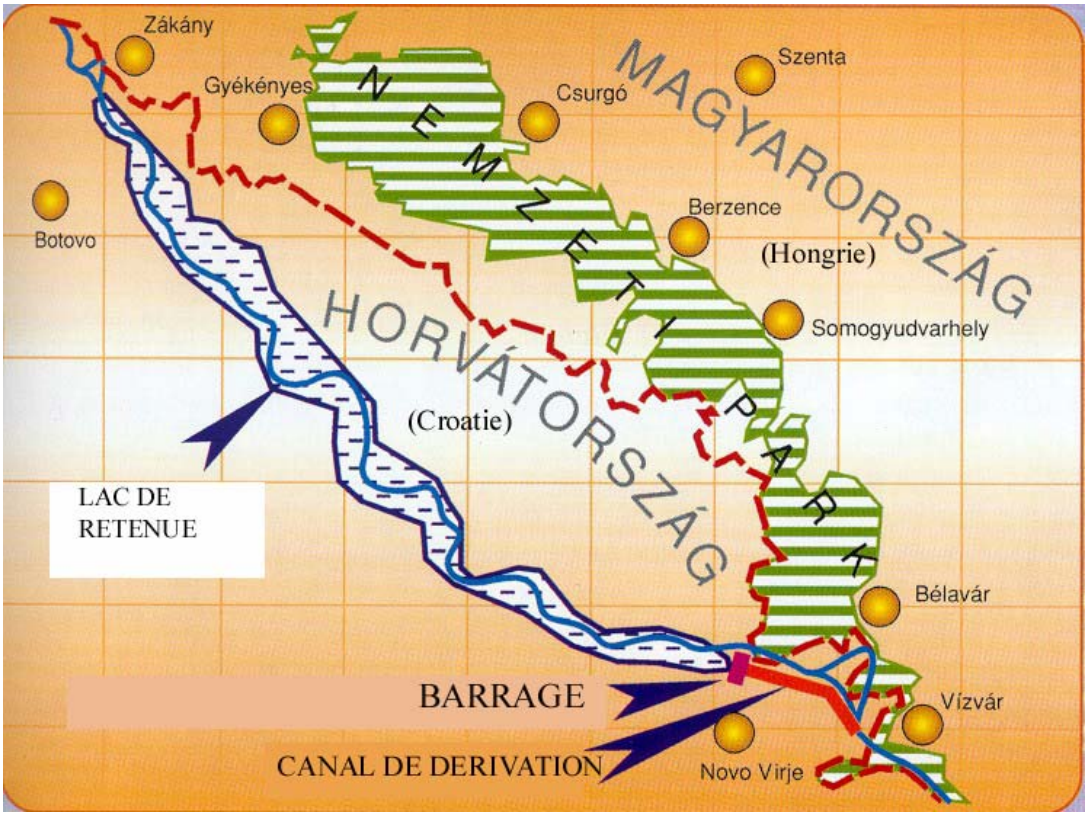

Source: Réalisation de l'auteur. Carte de base: Környezetvédelmi Minisztérium, 2002

4.2.6.4. Le Parc National Danube-Drave

La création du Parc National Danube-Drave a eu lieu le 11 avril 1996. C'est un territoire sous haute protection qui englobe certaines sections des deux fleuves, la Drave et le Danube. (Sa superficie est de 49 479 hectares.) *(Környezetvédelmi és Területfejlesztési Minisztérium, 1998b)*

Le parc est constitué de plusieurs unités géographiques séparées: les marigots des deux fleuves, le système des arbres spéciaux des marigot donnent un aspect particulière au paysage. Les parties qui appartiennent au fleuve Danube: le fôret de Gemenc (où les cerfs typiques vivent), Béda (forêt au rive droit) – Karapancsa (forêt au rive gauche).

Les parties appartenant au fleuve Drave: le territoire protégé de Barcs avec des genévriers spéciaux (boróka), la forêt de Lankóci, le jardin de Basa à Babócsa (champs des narcisses), le paysage entre Zákány et Őrtilos où le fleuve Mura se jette à la Drave, et ses alentours, l'ancien lit de la Drave à Szaporca. La flore et la faune sont très abondantes, parmi les oiseaux, les cigognes noires (qui sont rares) vivent au bord du Danube. Parmi les insectes, un espèce endémique se trouve dans certains sections de la Drave, qui est unique au monde (son nom latin: Platyphylax frauenfeldi). Célebres au niveau international, les ramures des cerfs des bois de Gemenc et Béda-Karapancsa. Sur certains parties de ces forêts, la chasse est possible avec une permission. Des points d'observation ornitologiques sont construits et un sentier d'études est ouvert à Barcs.

Actuellement, la possibilité du tourisme vert n'est pas entièrement assurée: L'hébérgement pour l'écotourisme dans la section protégée de la Drave n'est pas encore créé. La protection du territoire de certaines zones est rigoureux. Les habitants des villages situés au bord de la Drave n'ont pas les moyens pour investir dans l'écotourisme, ils luttent pour la survie.

Dans le parc national, on trouve des panneaux d'information et, à côté de la Drave, il y a des champs où on peut faire du camping, des sentiers pour des randonnées pédestres ou cyclistes.

Pour ce qui est du tourisme nautique, les branches de la Drave sont extraordinaires. Etant donné que ce fleuve crée la frontière naturelle entre la Croatie et la Hongrie, pour faire du canoë ou du kayak il est nécessaire de demander plusieurs types de permission de la part des autorités concernées, ce qui est un processus administratif long qui ne donne pas vraiment envie d'y revenir.

Si on examine la situation actuelle et les voies de développement nécessaires à l'aménagement du territoire d'un point de vue touristique, on peut constater que certaines développement ont déjà été réalisées au niveau marketing, comme des panneaux marqués du logo du parc national donnant des informations sur le site, mais les touristes qui ne préparent pas leur visite sur ce territoire à l'avance peuvent avoir de mauvaises surprises (par exemple, certains pistes ne sont pas accessibles sans guide.) Et il faudrait encore plusieurs sentiers d'études sur ce territoire protégé.

4.2.7. Les contacts institutionnels

4.2.7.1. Les contacts non-liés à l'existence des eurorégions

Dans plusieurs cas, les contacts institutionnels croato-hongrois peuvent être liés aux minorités des deux côtés de la frontière.

Hongrie,où la loi des minorités est assurée, des autonomies de minorité croate se sont formées, qui favorisent la coopération. Plusieurs types de coopération existent: le jumelage entre les villes/villages, les coopérations culturelles, éducationnelles, scientifiques, les coopérations entre médias ou entre institutions religieuses. Une coopération fonctionne si les relations sont vivantes, s'il y a des visites régulières et des contacts. Dans le financement de ces contacts, les autonomies des minorités croates ont un rôle important. Dans certains cas, l'autonomie de minorités et le maire peuvent conjointement garantir la base financière du développement réussi de ces relations frontalières.

Du côté croate, la coopération transfrontalière a une histoire qui remonte aux années précédant la guerre. Evidemment, pendant la guerre de Croatie, à travers des frontières physiquement fermées, il était impossible de maintenir les contacts existants.

Dans les années 90, la županija Međimurska a créé un office qui coordonne la coopération avec les Croates vivant de l'autre côté du fleuve Mura, sur le territoire hongrois. Le fruit de ce travail est un accord croato-hongrois au niveau des deux comitats (županija Međimurska – Zala megye). Cet accord a été signé par presque toutes les communes le long du fleuve Mura sur le territoire hongrois. Selon cet accord, la coopération s'étend au sein des relations minoritaires sur l'éducation, la culture, les arts, le sport et sur l'économie (particulièrement le commerce et le tourisme). Ces coopérations sont en fait concrétisées par des programmes communs en langue maternelle visant la préservation de l'identité minoritaire. Par exemple, les achats de manuels croates, le financement de l'emploi d'un lecteur croate dans des villes

frontalières où le financement des voyages des groupes folkloriques. Le financement de ce type de coopération concerne le budget de la županija Međimurska. Chaque commune concernée des deux côtés de la frontière prépare un programme annuel et chaque comité mixte examine la faisabilité des programmes. (Hajdú, 2002, 17). Des programmes de ce genre peuvent être un bon exemple pour les autres comitats hongrois concernés: Somogy et Baranya, où il n'y a que des initiatives ponctuelles qui ne sont pas coordonnées.

Il est important de développer les contacts au niveau de l'éducation entre le pays-mère et la minorité croate en Hongrie ; et dans ce domaine, il existe deux institutions scolaires majeures : le centre d'éducation de Hercegszántó (école maternelle, primaire, internat) et l'école primaire «Miroslav Krleža» et le lycée de Pécs. Cette deuxième institution a de bons contacts avec les mêmes institutions d'Osijek, et de Zagreb et avec un collège de Split.

La situation du centre d'éducation de Hercegszántó est spéciale, car la gestion de cette institution a changé: elle était dans les mains de la municipalité, actuellement elle est assuré par l'Autonomie Nationale des Croates. C'est la première institution en Hongrie qui est financée par une municipalité minoritaire nationale. Dans l'établissement il n'y a pas de tradition de coopération avec une autre école, mais la commune a de bonnes relations avec le village frontalier de Petrijevci.

Le Département Croate de l'Université de Pécs a de bonnes relations avec l'Université d'Osijek et de Zagreb. Le Département Croate offre une bonne base pour les chercheurs appartenant à la minorité croate en Hongrie. Ainsi, une association de chercheurs croates est née dans ce département qui travaille dans les domaines de l'histoire, de l'ethnographie, de la langue et de la littérature et qui publie ses recherches. Cet atelier minoritaire peut servir de base à plusieurs projets scientifiques.

Un programme culturel pourrait être élargi au voisinage, notamment le programme «Drávamenti esték» (Soirées au bord de la Drave), où les orchestres de tambourins des communes frontalières hongroises se produisent. Dans ce cas-là, la musique folklorique traditionnelle est jouée par la minorité croate, ainsi il pourrait être sympathique d'inviter les voisins au-delà de la frontière, ou partager les spectacles des soirées entre les deux pays.

Des contacts existent également dans le domaine des médias. Le concert de Noël est organisé par la télé hongroise – rédaction minoritaire croate, la télé croate, le théatre croate de Pécs, Multi Music Media de Croatie. C'est un programme qui est très populaire. Le contact est très actif entre la radio d'Osijek et celle de Pécs, actuellement ils travaillent sur la coopération transfrontalière des médias où la presse et le média électronique pourraient l'un et l'autre.

Les contacts scientifiques

L'Institut de Recherche Scientifique de Transdanubie de l'Académie des Sciences Hongroise à Pécs au sein du Centre de Recherches Régionales (RKK) a des contacts depuis longtemps avec le pays voisin. Même dans les années 70 existaient des liens entre cet institut et l'Institut de Hungarologie de l'Université de Novi Sad (YU, Újvidék). Au sein de la coopération, des recherches communes et des rencontres régulières ont été organisées. A partir de 1975, quand le jumelage entre la ville de Pécs (HU) et Osijek (CR) est devenu officiel, le travail entre les chercheurs et les professeurs de l'Université d'Osijek est devenu régulier.

Les chercheurs hongrois de l'institut ont de l'expérience dans le travail d'organisation de la vie d'une communauté de travail. Le comitat de Baranya a été reçu comme membre de la Communauté de Travail Alpe-Adria en 1989. Par conséquent, presque tous les chercheurs ont été invités au travail de cette institution. Les rencontres bi- et trilatérales étaient réguliers jusqu'à la crise de la Yougaoslavie. A présent, les experts font des recherches autour de l'eurorégion Danube-Drave-Save.

L'Association des communes frontalières du comitat de Baranya Sud (Dél-Baranya Határmenti Települések Egyesülete)

Créée le 19 octobre 1996, par les communes frontalières et par les autonomies minoritaires croates, cette association vise à tenir l'Accord des Communes Frontalières Croato-Hongroises et elle fonctionne selon sa logique qui a été signée le même jour à Harkány (HU).

Elle coordonne les tâches communes (économiques, d'aménagement du territoire, environnementales, culturelles, sportives et touristiques) des municipalités concernées.

Les membres de cette association communale sont: Beremend, Bóly, Harkány, Kásád, Magyarbóly, Mohács, Sellye, Siklós, Vajszló, Villány et les autonomies municipales minoritaires croates de la ville de Siklós et de Sellye. Le centre de cette association est à Beremend. (Mairie de Beremend, 1996)

Communauté de Travail Alpe-Adria

Cette coopération multirégionale a été traitée au chapitre 4.1. (Slovénie). Créée en 1978, cette communauté comprend tout le territoire de la Croatie depuis sa fondation et les comitats hongrois frontaliers de Zala, Somogy et Baranya en font partie depuis 1988 et 1989.

UE Région de la Future

Cette région a été fondée en 2002 à l'initiative du land autrichien de Styrie. Les comitats hongrois frontaliers avec la Croatie (Zala, Somogy, Baranya) et tout le territoire de la Croatie participent au travail de cette région, qui a déjà été évoquée au chapite 4.1.

4.2.7.2. Les eurorégions

4.2.7.2.1. L'Eurorégion Drave-Mura
(Dráva-Mura Eurorégió)

Le 29 mars 2000, un plan d'accord cadre de l'«Eurégió Dráva-Mura» est né. Selon les plans, certains territoires des comitats hongrois de Somogy et de Zala (les territoires des conseils d'aménagement du territoire), deux županije croates (Varaždinska et Međimurska) ainsi que Lendva et ses environs (Slovénie) deviendraient membres de l'eurorégion.

Le 9 septembre 2000, la déclaration d'intention sur la fondation de l'Eurorégion Drave-Mura a été signé. Selon la déclaration, elle ne regroupe pas des territoires continus, mais les villes suivantes: Csurgó, Marcali, Nagyatád, (comitat Somogy, HU) Lenti, Letenye, Nagykanizsa, Zalakaros (comitat Zala, HU), Varaždin (CR) et Lendava (SLO).

Le 14 septembre 2001, (sans l'autorisation des autorités centrales des pays de l'ex-Yougoslavie, qui a été réglée en automne 2001), les villes de Čakovec et Varaždin (CR), la ville et l'občina (niveau NUTS IV) de Lendava (SLO), les villes de Lenti, Marcali, Nagyatád, Nagykanizsa, Zalakaros et les villes et les «kistérségek» (niveau NUTS IV) de Csurgó et de Letenye (HU) ont signé «La coopération nommée Dráva-Mura Eurorégion des villes frontalières de la Slovénie, de la Croatie et de la Hongrie». Le centre de l'eurorégion se trouve à Nagykanizsa.

Le but de cette eurorégion est de renforcer les contacts de bon voisinage dans les domaines du social, de l'économie, de la culture et de l'administration. La naissance de l'eurorégion sert de préparation de l'entrée dans l'UE des trois pays: Slovénie, Hongrie, Croatie.

La coopération agit dans les domaines suivants:

- l'aménagement du territoire
- l'économie, le tourisme
- la protection de l'héritage culturel, particulièrement de la culture des minorités
- la coordination commune de la protection de l'environnement, de la nature et des eaux naturelles

- la coordination commune sur la question de la sécurité et de la police des frontières
- le domaine social
- le domaine de la formation
- le domaine des infrastructures
- le domaine du marketing,
- le domaine de l'investissement
- la coopération entre les autorités locales et les organisations civiles.

L'eurorégion appuie vivement la préparation des projets communs transfrontaliers.

Pareillement aux autres eurorégions, les organes principaux de l'Eurorégion Drave-Mura sont le conseil, la présidence, l'office de l'eurorégion, et les groupes de travail. Chaque pays partenaire délègue quatre personnes au conseil. Le choix du président change chaque année parmi les pays partenaires. (Le président de l'année 2003 est le maire de Lendava.) Le conseil siège au moins deux fois par an. La présidence est l'organe de décision et de représentation entre les deux sessions du conseil. Lors de son travail, la présidence peut inviter des experts indépendants. Au moins trois fois par an, la présidence siège. L'organe de l'administration est l'office de l'eurorégion et le directeur de cet office est en même temps membre de la présidence de l'eurorégion. Pour changer de secrétaire, il est nécessaire d'avoir l'accord du conseil. L'office coordonne l'activité des groupes de travail et s'occupe de l'administration.

Pour aider le travail de l'office de l'eurorégion dans chacun des pays partenaires, des points d'information fonctionnent comme de petits offices de l'eurorégion.

La langue officielle de l'eurorégion est la langue maternelle des trois pays partenaires, et les informations communes sont traduites en anglais.

L'organe exécutif de l'eurorégion est l'Association d'Utilité Publique Eurorégion Dráva-Mura. Les fondateurs ont assuré pour la fondation un capital de 3 millions HUF (env. 12000 euros).

Des groupes de travail ont été créés pour s'occuper des sujets suivants:

- la protection du paysage du bassin des fleuves Kerka et Mura
- le développement commun des PME, le renforcement des entreprises touristiques
- le renforcement de l'activité agraire par la bioculture
- le développement commun des infrastructures
- le renforcement des relations entre les organisations civiles de cette eurorégion

Le travail de l'eurorégion est présenté dans les projets préparés et dans l'organisation culturelle. L'eurorégion, avec le partenariat du Chambre de Commerce de Nagykanizsa, a candidaté un projet à la Délégation de la Commission Européenne pour son concours

«Stratégie de communication au sein de l'élargissement». Le projet de l'eurorégion dont le titre était « Voix-Donnée-Image » a gagné 13 765 euros. D'après le plan du projet, il y aurait «des journées de l'élargissement» organisées sur tout le territoire de l'eurorégion sur les sujets suivants: l'UE au quotidien, les expériences des élargissements précédents, les avantages des coopérations transfrontalières, l'identité culturelle dans l'UE, la politique de l'appui aux PME, PMI. Un concours de caricatures est aussi organisé sur le sujet de «l'élargissement européen», les avantages et les inconvénients sur tout le territoire de l'eurorégion. *(Nagykanizsa, 2003)*

Comme les trois territoires concernés ne sont pas économiquement au même niveau, on peut espérer une nivellation des territoires en crise. Les acteurs de ces territoires sont actifs et il est très important de souligner qu'à la naissance de l'eurorégion, les organisations civiles avaient un rôle important. Par contre, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir : l'eurorégion n'a pas encore de site web, ce qui peut être important au niveau du marketing et faire réfléchir la population concernée. Dans les sites web des villes concernées, les événements concernant l'eurorégion sont évoqués, mais l'image originale manque encore sur internet. Il paraît qu'il n'y a pas encore de journal de cette eurorégion, et malheureusement les médias hongrois ne donnent pas assez l'accent aux informations de ce type au niveau national. Il sera utile de renforcer l'activité marketing de l'eurorégion par des brochures qui pourront être utilisées dans le tourisme national et international.

4.2.7.2.2. L'Eurorégion Danube-Drave-Save
(Duna-Dráva-Száva Eurorégió, Euroregionalna Suradnja Dunav-Drave-Sava)

C'est une eurorégion très spéciale, parce que lors de sa fondation, les territoires des pays fondateurs ne se touchaient pas géographiquement. Par voie de conséquence, son territoire n'assurait pas de contiguïté géographique (la continuité existait dans le cas la Croatie et la Hongrie, mais le territoire de la Bosnie-Herzégovine formait une unité géographique complètement indépendante).

Cette eurorégion a été créée en 1998 et assure la coopération entre les villes, les chambres de commerce, les cantons et les comitats des pays de la Hongrie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine.

Les membres concrets étaient les comitats de Baranya, les villes de Barcs et de Szekszárd, et la Chambre de Commerce et de l'Industrie du comitat de Baranya et de Pécs du côté de la Hongrie ; la županija Osječko-baranjska, la ville d'Osijek, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Osijek du côté de la Croatie ; le canton de Tuzla-Drina, la ville de Tuzla, la

Chambre de Commerce et de l'Industrie du canton de Tuzla, pour ce qui est de la Bosnie-Herzégovine.

En 1999, 2000, 2001 et 2002, d'autres territoires administratifs ont rejoint cette eurorégion, comme le tableau le montre. En même temps, les chambres de commerce et d'industrie de ces unités sont aussi devenues membres.

En 2001, une demande d'admission de villes de la Yougoslavie sont arrivées (Sombor, Subotica, Apatin, Bać) ; elles sont devenues des observateurs de l'eurorégion en 2002.

Tableau 44 : La composition de l'Eurorégion Danube-Drave-Save

Pays	Unité territoriale	Superficie (km^2)	Habitants	Membre depuis
Croatie	Osječko-baranjska županija	4149	330 506	1998
	Koprivničko-križevačka županija	1734	124 467	2000
	Virovitičko-podravska županija	2021	93 389	2000
	Požeško-slavonska županija	1821	85 831	2000
	Vukovarsko-srijemska županija	2448	204 768	2001
	Brodsko-posavska županija	2027	176 765	2002
Bosnie-Herzégovine	Tuzlanski kanton	2908	516 004	1998
	Brčko distrikt	...	87 627	2001
	Posavski kanton	...	62 748	2001
Hongrie	Baranya megye	4487	407 448	1998
	Somogy megye	6036	335 237	2000
	Szekszárd	96	36 229	1999
Total		28284	2 461 019	-

Source: Duna-Dráva-Száva Eurorégió, 2003, KSH 2002b

Ces faits montrent que la naissance de cette eurorégion n'est pas encore terminée.

Le but principal de l'eurorégion est le développement des régions géographiques concernées afin qu'elles se développent en harmonie l'une à côté de l'autre et qu'elles assurent le bien-être à leurs habitants. Dans ce contexte, l'eurorégion:

- assure le développement économique et culturel
- harmonise les projets économiques de développement
- rend attirant le territoire aux investisseurs
- fait le contact entre les institutions éducationnelles, scientifiques et des instituts de recherches
- débute et soutient les programmes de la protection de la nature
- aide à faire découvrir les cultures différentes

- prépare les territoires à l'intégration européenne

Le contenu de la coopération au sein de l'eurorégion a été de nouveau décidé lors d'une rencontre des chefs des comitats hongrois et croates:

1. le planning commun de l'aménagement du territoire
2. le développement des infrastructures frontalières
3. le développement de l'économie et particulièrement du tourisme et des recherches technologiques
4. la protection de la nature et de l'écologie

L'eurorégion a trouvé des mots d'ordre à réaliser au sein de la coopération transfrontalière:

«De la coopération à l'amitié»

«Connaitre pour affaiblir les frontières»

«Etre ensemble dans le développement»

«De diversité jusqu'à l'unité»

L'organigramme de l'eurorégion a changé une fois en 2002, parce qu'avec l'arrivée des nouveaux membres, il était plus pratique de le réformer. Voici la liste des organes: l'Assemblée, le Comité exécutif, la Présidence, le Secrétariat, les Groupes de Travail, le Conseil de Surveillance.

L'assemblée décide sur toutes les questions importantes, comme le statut, les modalités d'adhésion, les différents sujets des groupes de travail, les élections des organes de contrôle.

Il y a deux types de membres dans cette eurorégion : les membres de plein droit et les observateurs.

Parmi les partenaires, les Croates sont les plus actifs dans travail de l'eurorégion. La curiosité du site web performant de l'eurorégion est de ne pas diffuser les mêmes informations dans différentes langues ! En croate et en bosniaque, les nouvelles les plus récentes peuvent être lues par les intéressés, les différentes modifications de la composition des membres sont indiquées, plusieurs événements organisés par l'eurorégion par année sont présents. En langue hongroise, les informations, sur le même site, ne sont pas réactualisées et la carte de l'eurorégion n'est pas actualisé. Aucun événement survenu en 2002-2003, ni les membres actuels de l'eurorégion ne sont indiqués.

Un point problématique apparaît sur le site en langue croate : la confusion des membres. Le flou sur ce thème est certainement dû au grand nombre de nouveaux membres.

Figure 20: L'organigramme de l'Eurorégion Danube-Drave-Save

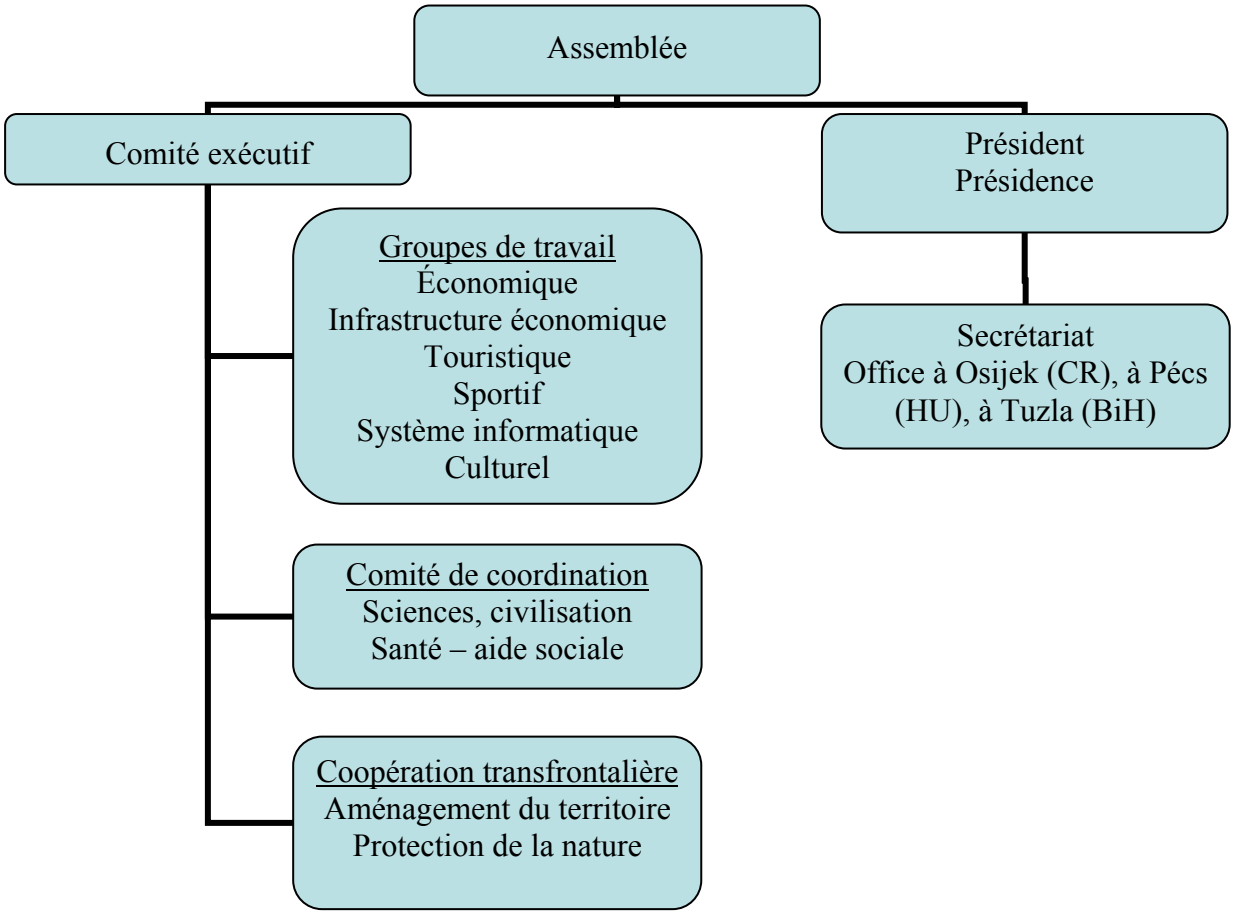

Source: Duna-Dráva-Száva Eurorégió, 2003

Financement de l'eurorégion

Pour les membres il est prévu une cotisation annuelle, dont, pour le moment, le montant est nul. Selon le Statut de l'eurorégion, le financement peut être produit par des sources propres de l'eurorégion, par l'intervention de sponsors, par des dons, par la commercialisation des produits et des services de l'eurorégion. Naturellement, l'aide de l'Union Européenne peut être aussi un excellent accélérateur de ses activités. (Les programmes européens spéciaux destinés à la Croatie seront traités au sous-chapitre suivant.) Les membres croates de l'eurorégion ont bien compris que, sans une cotisation annuelle commune à tous les membres, plusieurs événements ne pourront se réaliser, par manque de moyens financier. S'il n'y a pas assez d'événements, de services, d'activités dans la vie d'une eurorégion, ce fait est le reflet à la qualité de l'eurorégion.

A propos du financement de cette eurorégion par l'UE, il ne faut pas oublier que, parmi les membres de l'eurorégion, il y a trois types de pays. Le premier type a droit au soutien

financier au titre de la coopération transfrontalière (parce qu'il est l'un des candidats à la prochaine adhésion, il s'agit de la Hongrie). Le deuxième type, qui a demandé son adhésion à l'UE en 1998, mais qui n'est pas en mesure d'utiliser de tels fonds européens, est la Croatie. Et enfin, le troisième type, que représente la Bosnie-Herzégovine, est un pays qui n'a pas demandé son adhésion à l'UE. Ces trois catégories ne donnent donc pas accès au même financement concernant leur activité transfrontalière. L'utilisation des différentes possibilités offertes par l'UE pour le financement peut éviter des tensions éventuelles entre les membres de l'Eurorégion Danube-Drave-Save.

Parmi ses activités, il faut mentionner les études qui définissent les objectifs de l'eurorégion et élaborent les projets préparés, comme par exemple la proposition de la construction de l'autoroute du corridor pan-européen V/c sur le territoire de l'eurorégion. Plusieurs conférences, événements culturels et sportifs, foires économiques comme Osijek-Expo à Osijek (CR), Pécs-Expo à Pécs (HU), «PROMO International» à Tuzla ont été organisés avec la participation de l'eurorégion.

4.2.8. Les programmes spéciaux de la part de l'UE

Le Fonds des Petits Projets au titre expérimental du programme PHARE CBC croato-hongrois

L'introduction du programme PHARE CBC dans la section croato-hongroise a été précédée de préparations minutieuses des deux côtés de la frontière à partir de l'an 2000. En Hongrie, et à quatre reprises durant cette année 2000, des rencontres ont été organisées pour les représentants des comités (Baranya, Somogy, Zala), des maires concernés et les Agences de Développement. Un groupe de travail spécial a été constitué pour les préparations.

A partir de 2002, le Fonds des petits projets croato-hongrois pilotes au sein du programme PHARE CBC, a été ouvert. Le but de ce programme est de développer la capacité existante entre les institutions et les acteurs économiques du territoire à travers les frontières.

Les projets concrets peuvent être candidatés sur les sujets suivants:

1) l'aménagement du territoire

- des études d'aménagement du territoire
- des études de faisabilité et des plans technologiques améliorant l'accessibilité de la zone transfrontalière

- des études de développement des prestations sanitaires d'urgence dans la zone transfrontalière

2) le développement économique et touristique

- l'activité commune de marketing, les publications communes
- l'activité de conseil et l'organisation de forums sociaux
- l'analyse des projets de développement réussis, la réalisation du projet pilote dans la zone transfrontalière
- les initiatives de développement des PME/PMI dans le domaine du marketing (p. ex. les foires commerciales)
- l'activité de la promotion dans le domaine du tourisme

3) Le développement des ressources humaines

- l'organisation des formations
- l'organisation des programmes d'échanges culturels (construction du réseau)
- le renforcement de la démocratie locale

4) la protection de la nature et de l'environnement

- les initiatives visant à l'amélioration de la protection de la nature et à la résolution des problèmes environnementaux
- la propagation de la flore et de la faune dans les territoires protégés, l'organisation des programmes et des événements de ce genre
- la réalisation des plans des systèmes monitoring et des investissements dans la protection de l'environnement
- la coopération des deux pays dans la protection de l'environnement, et contre les catastrophes
- l'analyse des effets transfrontaliers des déchetteries régionales ou communales

Les établissements à but non lucratif peuvent candidater s'ils se trouvent sur le territoire éligible au programme dans les comitats de Baranya, de Somogy et de Zala du côté hongrois, ou des des županije: Međimurska, Koprivničko-križevačka, Virovitičko-podravska, Osječko-baranjska du côté croate.

Le montant du financement par projet peut aller de 5 000 à 50 000 euros. Le co-financement des projets représente au moins de 12,5 % des coûts totaux.

Les modalités de candidatures sont accessibles à partir du 20 juin 2003, la date limite des dépôts des candidatures étant fixée au 8 septembre 2003. *(Váti Kht, 2003)*

Comme cette possibilité est toute récente sur cette section de la frontière, le résultat ne peut pas faire partie de cette thèse.

Le programme CARDS

En Croatie, le programme CARDS (Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation – Assistance Communautaire de la Reconstruction, du Développement et de la Stabilisation) assure certains moyens de financement de la coopération transfrontalière. Ce programme n'est pas connu en Hongrie, même au niveau national ; il fut présenté lors d'une rencontre entre les Ministres de l'Intégration Européenne organisée par la Croatie et le Bureau du Premier Ministre – Secrétariat de Coordination des Allocations. (DDRFT, 2003)

Actuellement, l'harmonisation des deux programmes européens est une grande tâche pour les acteurs des deux pays partenaires sur le terrain. Il semble que cette harmonisation au niveau européen soit une question oubliée.

4.3. LA SECTION FRONTALIERE SERBIE-HONGRIE

4.3.1. Dénomination et délimitation du territoire

Durant la période de recherche de cette thèse, la dénomination du pays dont la zone transfrontalière est analysée, a plusieurs fois changé (Serbie, Yougoslavie). L'auteur utilise la dénomination Serbie plutôt que Yougoslavie pour le pays dont le centre administratif est Belgrade/Beograd. Actuellement, le nom officiel de ce pays est Serbie et Monténégro. La section frontalière serbo-hongroise comprend la ligne frontalière de Hercegszántó (HU) / Bački Breg (YU) jusqu'à Kübekháza (HU) / Rabe (YU) (d'ouest en est). Du côté serbe, la zone frontalière étudiée peut être limitée entre la ligne frontalière et l'axe Osijek /Eszék (HR) et Timişoara/Temesvár (RO).

Le territoire étudié fait partie pour moitié de son territoire de la province de Voïvodine, qui se répartit en plusieurs unités géographiques comme Bačka/Bácska qui se trouve entre les fleuves Danube et Tisa, Banat/Bánát, qui est l'unité géographique entre les fleuves Mures/Maros, Tisa/Tisza et Danube et qui s'étend jusqu'à la montagne de Carpathes, et Srem/Szerémség qui se trouve entre les fleuves Danube, Tisa et Saves. Les unités géographiques Backa/Bácska, Banat/Bánát s'étendent à travers les frontières internationales actuelles; dans le cas de Backa – en Hongrie, dans le cas de Banat – en Hongrie et Roumanie.

Bien que le territoire analysé dans cette thèse ne couvre pas toute la Voïvodine, les données économiques existent uniquement pour l'ensemble de cette région sur toute la Voïvodine, et seront utilisées dans certains passages.

Du côté hongrois il est difficile de délimiter précisément cette zone. Les chercheurs hongrois ont tendance à le faire a partir de la délimitaion administrative au niveau NUTS IV (kistérség) L'auteur préfère sortir de ces limites de cette limitation: Du côté hongrois, la zone frontière comprend la ligne du Danube, les territoires au sud de l'axe Baja – Kiskunhalas – Szeged jusqu'à Kübekháza. Là se trouve le point triple (Croatie, Hongrie, Serbie).

La ligne frontière avec la Serbie a une longueur de 163 km (*Székely, 2001*) Sur cette ligne il y a 8 points de passage dont deux sont destinés aux trains, et un est destiné aux bateaux, 3 assurent la trafic des personnes, et 2 assurent le trafic pour les poids lourds. 5 points de passage sont internationaux, qui sont ouverts 24 heures sur 24. Les trois points de passage locaux à Szeged, à Tiszasziget, et à Bácsalmás. Les points de passage à Röszke et à Tompa sont des postes frontières internationaux qui assurent les flux internationaux.

Tableau 45 : Points de passage entre la Hongrie et la Yougoslavie

Point de passage (HU)	Point de passage (YU)	Ouverture (h)	Local/international	Trafic
Hercegszántó	Bački Breg	0-24	International	Voiture, Bus
Bácsalmás	Bajmok	été: 8-18 hiv: 8-16	Local	Voiture
Tompa	Kelebija	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Kelebia	Subotica	0-24	International	Train
Röszke	Horgos	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Röszke	Horgos	0-24	International	Train
Szeged	Kanjiža	0-24	Local	Bateau
Tiszasziget	Đala	été: 8-18 hiv: 8-16	Local	Voiture, Bus

Source: Police de Frontière de la Hongrie (HÖR), 2003.

Carte 19 : Points de passage entre la Hongrie et la Serbie et Monténégro

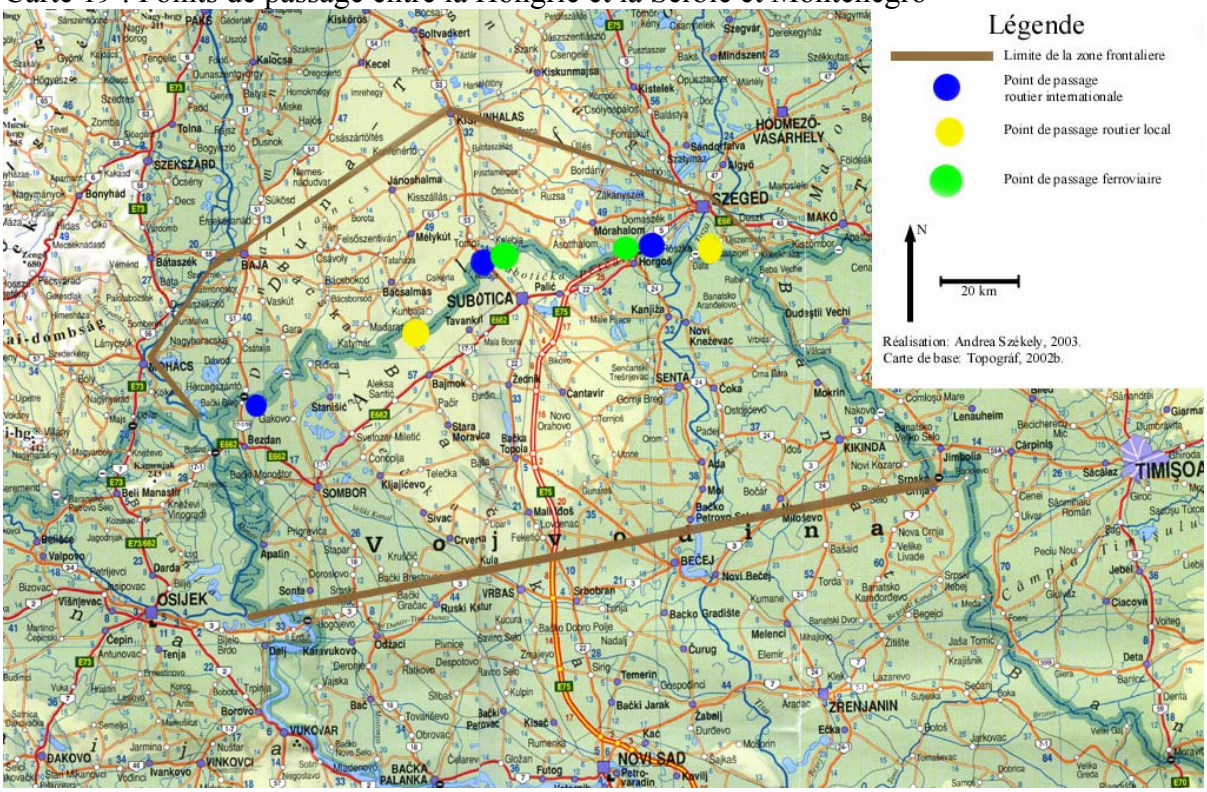

4.3.2 Historique de la Yougoslavie (1980-2003)

En 1980 –	Mort de Tito, la Fédération Yougoslave commence à se décomposer
1986 –	Slobodan Miloševič a été élu président de la Partie Communiste Serbe
Février 1989 –	Après plusieurs revoltes au Kosovo, l'état d'urgence est prononcé, mais l'autonomie de Kosovo a cessé jusqu'à l'été de 1990
Mai 1989 -	Miloševič a renversé son supérieur, le président serbe Ivan Stambolič
Décembre 1990 -	Le parti de Miloševič a gagné les élections, la présidence a été renforcée
Juin-Juillet 1991 -	La Slovénie et la Croatie ont proclamé leur indépendance
Juillet 1991 -	La guerre civile a éclaté en Croatie
6 Mai 1992 -	La guerre civile a éclaté en Bosnie-Herczegovine
30 Mai 1992 -	Pour séparer les armées serbes et l'armée croato - bosniaque, le Conseil de Sécurité de l'ONU a mis l'embargo immédiat sur la Fédération Yougoslave
14 Décembre 1995 -	Les présidents bosniaque, croate et serbe ont signé le Traité de Dayton
printemps 1996 -	création de UCK (Ushtria Clirimtare Kosoves), organisation ultraradicale qui lutte par des actes de terrorisme pour l'indépendance de Kosovo
7 août 1996 -	La Croatie et la Serbie se reconnaissent l'une l'autre
17 Novembre 1996 -	L'opposition serbe a remporté les élections municipales. Après des manifestations à répétition, Miloševič a finit par reconnaitre leur victoire, ainsi le nouveau maire de Beograde est devenu : Zoran Djindjič
printemps 1999 -	Les actions guerrières au Kosovo sont commencé entre l'armée de l'UCK et l'armée serbe
Février-Mars 1999 -	Une conférence a été organisée à Rambouillet pour résoudre le conflit serbo-albanais, mais les entretiens échouent
24 Mars 1999 -	Début des bombardements de l'OTAN en Yougoslavie sont commencé sans mandat de l'OTAN ni de l'ONU
9 Juin 1999 -	L'accord de l'OTAN et la Yougoslavie mettant fin à la guerre du Kosovo, l'armée serbe quitte le territoire, l'ONU envoie des forces de maintien de la paix «KFOR»

24 Septembre 2000 - Kostunica a gagné les élections présidentielles. Des manifestations nationales commencent contre le régime de Miloševič.

5 Octobre 2000 - Une révolution relativement paisible renverse le régime de Miloševič. Deux jours plus tard, Kostunica s'installe comme président de la Yougoslavie

5 Décembre 2000 - L'alliance d'opposition serbe (DOS) gagne les élections parlementaires, quelques jours après Zoran Djindjič devient le nouveau premier ministre de Yougoslavie.

Février 2003 - La Yougoslavie a été rebaptisée: Serbie et Monténégro

12 Mars 2003 - Le premier ministre serbe, Zoran Djindjič a été assassiné lors d'une attentat

4.3.3. Minorités

4.3.3.1 La situation de la minorité serbe en Hongrie

Tableau 46 : La minorité serbe en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité serbe	Taux de la minorité serbe %
Budapest	***1 777 921***	***996***	***0,06***
Bács-Kiskun	546 517	307	0,06
Baranya	***407 448***	***324***	***0,08***
Békés	***397 791***	***316***	***0,08***
Borsod-Abaúj-Zemplén	744 404	18	0,00
Csongrád	***433 344***	***580***	***0,13***
Fejér	434 317	69	0,02
Győr-Moson-Sopron	434 706	36	0,01
Hajdú-Bihar	552 998	16	0,00
Heves	325 727	7	0,00
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	16	0,00
Komárom-Esztergom	316 590	28	0,01
Nógrád	220 261	3	0,00
Pest	***1 083 877***	***884***	***0,08***
Somogy	335 237	71	0,02
Szabolcs-Szatmár-Bereg	582 256	12	0,00
Tolna	249 683	82	0,03
Vas	268 123	11	0,00
Veszprém	373 794	22	0,01
Zala	297 404	18	0,01
Total	**10 198 315**	**3816**	**0,04**

Source: KSH (2002).

En 2001, le nombre des personnes appartenant à la minorité serbe était de 3 816, et ceux, qui utilisent la langue serbe comme langue maternelle sont 3 388. Ces chiffres ont progressé; en 1990 il n'y avait que 2 905 personnes qui s'étaient déclarés d'appartenir à la minorité serbe, et 2 953 personnes ont utilisaient la langue serbe comme langue maternelle. La situation géographique de la minorité serbe en Hongrie concerne les comitats Pest, Csongrád, Baranya, Békés, et la capitale.

Il est intéressant de constater que parmi les minorités de la Hongrie, la plus nombreuse vivant dans la capitale est la minorité serbe. En général, ils habitent dans les villes, 70,1 % du total. (*Magyar Köztársaság Kormánya, 1999)*

Au niveau de la scolarisation, cette minorité donne le plus grand nombre des dîplomés: 43,9 % des actifs serbophones font partie des intellectuels.

La représentation de cette minorité était assurée jusqu'en 1990 par l'Alliance Démocratique des Slaves de Sud (Délszlávok Demokratikus Szövetsége) L'un des héritiers de cette institution était l'Alliance Démocratique des Serbes (Szerb Demokratikus Szövetség – SZEDESZ) qui a fonctionné jusqu'en 1995. Depuis cette année, l'Autonomie Nationale de la Minorité Serbe fontionne à Budapest. Selon le résultat des élections municipales en 1998, a montré une progression de 19 à 34 du nombre des autonomies minoritaires.

Donnons quelques informations sur l'Alliance Démocratique des Serbes (SZEDESZ): C'est une organisation civile au niveau national, qui jouait un rôle important après la décomposition de la Yougoslavie, et après la décomposition «des slaves du sud» dans la réorganisation du système scolaire et culturel indépendant serbe. Elle a beaucoup contribué à conserver l'identité serbe dans la culture et dans la langue maternelle.

L'enseignement

L'enseignement primaire pour la minorité serbe en Hongrie était assuré par des écoles religieuses en1948. Entre 1948 et 1992 l'enseignement a été commun dans les écoles primaires pour toutes les minorités «slaves du sud». A partir de 1992, le système scolaire serbe a de nouveau existé. L'enseignement de la langue serbe est assuré dans 11 communes au niveau de l'école maternelle.

L'enseignement bilingue serbe-hongrois existe dans deux écoles primaires pour les enfants de 6 à10 ans, à Lórév et à Battonya. Un lycée serbe existe à Budapest. La plus importante institution éducative serbe est le Centre de Budapest où une école maternelle, une école primaire, un lycée et un internat fonctionnent. Cette institution a été complètement renouvelée en 1996/97.

La formation des enseignants se déroule à l'Université de Budapest (ELTE), à l'Université de Szeged aux Départements de la Philologie Slave, et à l'École Supérieure de Pédagogie de Budapest.

Durant les dernières années, la formation continue pour les professeurs serbes a été organisée par l'Autonomie Nationale de Minorité Serbe, par l'École Serbe de Budapest.

La vie culturelle

Un théâtre serbe fonctionne sous le nom de Joakim Vujity, et l'Autonomie Nationale de la Minorité Serbe possède une bibliothèque serbe. Plusieurs associations culturelles fonctionnent à Deszk, à Szentendre, et à Pomáz. Des maisons de la culture existent à Szentendre, Pomáz, Csobánka, Budakalász, Szigetcsép, Lórév, Százhalombatta, Pécs, Szeged, Deszk et à Szőreg. Le nombre des groupes folkloriques s'élevent petit à petit, parmi les plus célèbres on peut citer le Groupe Vujicsics, le choeur du Lycée serbe, les groupes de danse de Budapest, Pomáz, Deszk, et Hercegszántó.

La vie religieuse

L'église orthodoxe serbe est la plus importante parmi les organisations et des institutions qui soutiennent la protection de la culture et de la tradition serbe. 42 églises et 3 chapelles appartiennent à l'Évêché Orthodoxe Serbe de Buda, qui a une collection d'art religieuse extraordinaire à Szentendre. Plusieurs de ses églises sont classées parmi les monuments historiques comme celle de Ráckeve, Szentendre, Grábóc, Eger, Székesfehérvár.

Médias

Radio

Depuis 1992, la Radio Hongroise diffuse des émissions en langue serbe. Au début, la longueur des programmes était de 30 minutes par jour, puis, s'est élevée à 60 minutes sur les chaînes nationales, auxquelle qui rajoute encore 60 minutes par jour au niveau régional au studio de Pécs. (*Magyar Köztársaság Kormánya, 1999)*

La radio privée hongroise Tilos Rádió a diffusé les programmes de la radio indépendante serbe B2-92, victime de la censure du régime Miloševič en 2000. Tilos Rádió a estimé que les émissions de B2-92 pourraient être écoutées par 50 000 auditeurs serbes à Budapest (*AFP 2000*) Ce nombre des auditeurs signifie que le nombre des serbophones à Budapest est plus haut que le nombre des personnes qui se déclarent membres de la minorité serbe.

Télévision

A la Télévision Nationale Hongroise un programme de 25 minutes toutes les deux semaines est diffusé en serbe.

Presse

Un quotidien en langue serbe paraît à partir de 1991 sous le titre «Srpske narodne novine» à la disposition de la minorité serbe en Hongrie. On peut également le trouver sur l'Internet depuis 1998.

Les contacts de la minorité serbe en Hongrie avec le pays-mère ont été limités de façon significative par la situation de guerre et par l'embargo international. Entre les deux pays voisins, il n'y a pas d'accord signé au niveau national ni dans le domaine de la minorité, ni dans celui de la culture.

4.3.3.2 La situation de la minorité hongroise en Serbie

4.3.3.2.1. Généralités

La minorité hongroise de la Serbie vit dans la Voïvodine, une province au nord de la Serbie, limitée par la Hongrie au nord, par la Roumanie à l'est, et à l'ouest par la Croatie et la Bosnie-Herzegovine. La Voïvodine a bénéficié d'un statut d'autonomie politique de 1946 à 1989. Ce statut a été retiré en 1989, alors que la province était directement administrée par le gouvernement serbe. Le nombre total de la population de la Serbie et Monténégro était de 10 651 000 d'habitants en 2001, dont la population de la Serbie était 9 993 000 personnes, En 2001, la population de la Voïvodine s'élevait à 1 938 000 habitants. (*Serbia and Montenegro Federal Statistical Office, 2003)* ce qui correspond à environ 20 % de la population de la Serbie, En Voïvodine, les Serbes forment le groupe majoritaire avec 57 % de la population. Selon les statistiques officielles de 1990, ils sont suivis par les Hongrois (16,8 %), les Croates (3,7 %) les Slovaques (3,1 %), les Roumains(1,9 %), les Ruthènes(0,8 %), les Monténégrins(2,2 %), les Tsiganes (1,2 %) les Macédoniens (0,8 %), Ukrainiens, et Albanais, pour un total de 26 groupes ethniques (*Leclerc, 2003*). La composition ethnique actuelle serait très différente en raison de milliers de Croates, de Hongrois, de Slovaques qui, depuis 1990 furent contraints au départ par les extrémistes serbes, afin de laisser la place à des milliers de réfugés serbes fuyant la Bosnie-Herzégovine. Selon certains estimations, au moins 35 000 Hongrois et autant de Croates auraient quitté la Voïvodine depuis les guerres de 1991-92 et de 1995. Le phenomène de la purification éthnique fut accentué par la fuite à l'étranger de plus

de 20 000 jeunes non serbes, cherchant à échapper à la mobilisation dans l'armée. (*Leclerc, 2003*). (Selon d'autres sources, ce chiffre s'éleve entre 25 et 40 000 presonnes).(*HTMH, 2003c*) Il est un fait qu'un jeune Hongrois de la Voïvodine prendrait quatre fois plus de risque d'être enrôlé par l'armée qu'un jeune Serbe de la Serbie.

Les Hongrois de la Voïvodine bénéficient du statut de minorité nationale. La minorité vit sur tout le territoire de la Voïvodine, il existe 29 municipalités de la province où langue hongroise est officiellement reconnue:

Ada/Ada, Bac/Bács, Bačka Topola/Topolya, Bela Crkva, Becej/Óbecse, Čoka/Csóka, Kanjiza/Magyarkanizsa, Kikinda, Kovacica, Kovin, Kula, Mali Ijos/Kishegyes, Nova Crnja, Novi Bečej/Törökbecse, Novi Kneževac, Odzaci, Pančevo/Pancsova, Plandiste, Secanj, Sombor/Zombor, Srbobran/Szenttamás, Subotica/Szabadka, Temerin, Titel/Titel, Vrbas/Verbász, Vrsac, Zitiste, Zrenjanin, Novi Sad/Újvidék.

4.3.3.2.2 Les droits linguistiques

La constitution du 27 avril 1992 précise l'emploi de la langue officielle dans la Fédération à l'article 15:

Dans les régions de la République fédérale de Yougoslavie habitées par des minorités nationales, les langues et alphabets de ces minorités sont aussi employés officiellement en accord avec les dispositions prévues dans la loi.

L'article 11 reconnaît que la Yougoslavie se porte garante des droits des minorités nationales à la conservation, au développement et à la promotion de leur diversité ethnique, culturelle, linguistique ainsi qu'à l'emploi des symboles nationaux en accord avec le droit international.

L'article 20 reprend une formule de non-discrimination commune:

1) Les citoyens sont égaux sans distinction de nationalité, de race, de sexe, de langue, de croyance, politique ou autre, d'instruction, de condition sociale, de statut économique ou de tout autre statut personnel.

2) Tous sont égaux devant la loi.

L'article 23 précise que quiconque est gardé en détention doit ętre informé aussitôt, dans sa langue maternelle ou dans une langue qu'il comprend, des raisons de son arrestation et sera en droit d'exiger que les autorités informent sa proche parenté de sa détention. Chacun jouit de la garantie d'employer sa langue maternelle dans toute procédure devant un tribunal. L'article 46 de la Constitution de la RFY garantit la liberté d'expression des traits culturels et nationaux, et l'emploi d'un alphabet et d'une langue propres. La RFY soutient également la

préservation de l'identité nationale et de l'héritage culturel des minorités nationales et favorise le maintien des contacts avec leur pays d'origine.

Selon l'article 46:

1) Conformément à la loi, les membres des minorités nationales ont le droit de recevoir leur instruction dans leur langue propre.

2) Les membres des minorités nationales ont droit aux médias d'information dans leur langue propre.

Les membres des minorités nationales ont également droit à des organisations culturelles et éducatives ou à des associations, conformément à la loi, lesquelles sont financées selon le principe des contributions volontaires ou peuvent recevoir l'assistance financière de l'État (art. 47). Selon l'article 48, les membres des minorités nationales ont le droit d'entretenir des relations culturelles entre elles, en Yougoslavie de même qu'avec les groupes habitant dans d'autres États ou faisant partie d'organisations internationales non gouvernementales. L'article 50 précise que toute incitation ou tout encouragement à l'inégalité nationale, raciale, religieuse ou à toute autre inégalité ainsi que l'incitation et la provocation à la haine ou à l'intolérance nationale, raciale, religieuse seront considérées comme anticonstitutionnelles et punissables par la loi.

Ces dispositions semblent tout à fait favorables aux minorités nationales de la Yougoslavie. La Yougoslavie reconnaît, à l'article 16, la primauté juridique des traités internationaux dont elle sera partie contractante.

Il reste à examiner comment la Yougoslavie applique ces dispositions constitutionnelles dans la mesure où celles-ci se veulent avant tout déclaratoires (théoriques) et très générales, et que leur application dépend de certaine clauses du type «en vertu de la loi», «conformément à la loi». La majorité de ces dispositions constitutionnelles sont d'ailleurs précisées dans les lois fédérales correspondantes, telles que le *Code pénal* et le *Code de procédure pénale*, la *Loi sur la procédure civile*, la *Loi sur les associations politiques*, la *Loi sur l'information publique et la publication des actes législatifs fédéraux*. Toutes ces lois font encore partie de la législation de l'ex-Yougoslavie socialiste, et elles restent donc en vigueur en attendant d'être ajustées à la nouvelle Constitution. Cette situation, qu'on déclare temporaire, mais qui dure depuis de nombreuses années, ne peut que soulever des ambiguïtés et créer des difficultés aux citoyens appartenant aux minorités nationales lorsqu'ils veulent se prévaloir de leurs droits en ce qui a trait à l'usage de leur langue maternelle dans leurs rapports avec l'administration ou les tribunaux.

Dans le système constitutionnel yougoslave, les compétences législatives ne sont pas toujours clairement établies, notamment en matière de langue, de sorte qu'elles se chevauchent inévitablement. En ce qui concerne les politiques linguistiques, il est très difficile de distinguer celle de la République fédérale de Yougoslavie de celle de la République de Serbie, et ce, d'autant plus que les Serbes contrôlent à la fois le pouvoir politique de la fédération et celui de la Serbie. Comme la situation juridique n'est pas toujours claire, force est de constater que, dans la pratique, ce sont les républiques constituantes qui régissent le statut des minorités, quand ce ne sont pas les administrations locales et les municipalités elles-mêmes. C'est pourquoi il est préférable de s'appuyer sur les textes juridiques de chacune des républiques, la Serbie et le Monténégro.

La constitution de la République de la Serbie a été adoptée le 28 septembre 1990, ce qui signifie qu'elle le fut adoptée avant celle de la République Fédérale de Yougoslavie (le 27 avril 1992)

La Constitution serbe n'a jamais fait l'objet de modifications ultérieures. C'est un peu comme si la Constitution fédérale avait été calquée sur celle de la Serbie, et non l'inverse. Examinant la politique linguistique de la Serbie, il est très important à savoir que les minorités sont partagées en quatre groupes, dont seul le premier en retire des droits particuliers:

1) Les minorités qui bénéficiaient du statut de nationalité en ex-Yougoslavie et qui l'ont conservé depuis: les Albanais de Serbie, les Hongrois, les Roumains, les Bulgares, les Slovaques, les Ruthènes et les Turcs; ce statut ne prévaut, dans les faits, que dans la province de la Voïvodine.

2) Les minorités appelées nouvelles minorités: les Croates, les Musulmans (Bosniaques) et les Macédoniens; ce statut n'est pas encore défini ni appliqué.

3) Les minorités définies auparavant et encore maintenant comme des ethnies: les Tsiganes, les Valaques et les Juifs; ce statut donne peu de droits.

4) Les minorités appelées Yougoslaves, celles issues de mariages mixtes et se définissant comme «yougoslaves»; ce statut ne confère aucun droit linguistique puisque les «Yougoslaves» sont considérés comme des Serbes.

Les langues de l'éducation

La législation scolaire serbe est contenue dans la *Loi sur l'éducation primaire,* la *Loi sur l'éducation secondaire,* la *Loi sur l'éducation supérieure* et la *Loi sur l'université.* Cette législation s'exerce donc, dans les écoles maternelles, primaires, secondaires ainsi que dans les universités.

Le système scolaire serbe est hautement centralisé. C'est le ministre de l'Éducation qui doit approuver les programmes, les cours et les livres de classe pour chaque discipline, qui doit désigner et congédier les directeurs d'écoles, etc. Ce système centralisé de l'éducation permet de garder et de renforcer le pouvoir des Serbes, et de contrôler tout le système d'éducation des minorités. Le programme scolaire comprendrait une forte dose d'endoctrinement idéologique. Cela semble particulièrement évident pour l'histoire, la géographie, l'histoire de l'art et la littérature. L'État conserve également le monopole de la publication des manuels et des livres de classes; il est interdit d'importer des manuels provenant des pays d'où sont originaires les minorités. Celles-ci considèrent à juste titre que les manuels actuels sont tendancieux et qu'ils servent à promouvoir la "Grande Serbie".

En principe, tous les membres des minorités nationales peuvent bénéficier de classes maternelles dans leur langue propre.Mais cette instruction dépend entièrement du bon vouloir des autorités locales. Il semble bien que l'accès à l'école maternelle soit vraiment garanti lorsqu'une minorité constitue, dans une municipalité, une majorité absolue ou une très forte minorité.

Selon la Constitution de la République de Serbie, tous les membres des minorités nationales ont le droit de recevoir leur instruction primaire et secondaire dans leur langue maternelle. Selon la *Loi sur l'école primaire*, l'instruction primaire dans les langues des minorités nationales peut être dispensée s'il y a au moins 15 élèves inscrits.

L'enseignement universitaire est réglementé par la dernière Loi sur l'université qui a été adoptée le 28 mai 1998. Cette loi régit les six universités de la Serbie (Belgrade, Novi Sad, Pristina, Nis et Kragujevac) soit un total de 80 départements. La *Loi sur l'université* abolit l'autonomie universitaire et réduit les libertés académiques, tant chez le personnel enseignant que chez les étudiants. L'accès à l'université, même s'il est garanti par la loi, ne concerne que les départements de langues ou d'apprentissage de la langue maternelle. Seuls les Hongrois (sept départements) de la Voïvodine, les Slovaques, les Roumains et les Ruthènes peuvent recevoir des cours universitaires dans leur langue maternelle.

<u>En Voïvodine</u>

Le Statut de la Voïvodine précise même que le serbe, le hongrois, le roumain, le slovaque et le ruthène sont des langues officielles dans la province, là où les minorités sont en nombre suffisant. Ces textes juridiques sont complétés par des documents municipaux qui confčrent aux minorités, selon les cas, une gamme de droits civils, humains et linguistiques assez étendus.

Comme la *Loi sur l'usage officiel de la langue et de l'alphabet* ne précise pas les critères d'officialisation d'une langue dans une localité donnée, les municipalités jouissent d'un grand degré de liberté et d'indépendance à cet égard.

4.3.3.2.3. La situation actuelle de la minorité hongroise

La vie politique

Depuis 1989, plusieurs forces politiques sont à la palette en Voïvodine, qui représentent le intérêts de la minorité hongroise. La première entre elles est la Communauté Démocratique des Hongrois de la Voïvodine (Vajdasági Magyarok Demokratikus Közössége) créée en 1989. L'alliance Hongroise de la Voïvodine (Vajdasági Magyar Szövetség) fonctionne depuis 1994, le Mouvement Démocrate-Chrétien des Hongrois de Voïvodine (Vajdasági Magyarok Kereszténydemokrata Mozgalma) et le Parti Démocratique Hongrois de la Voïvodine (Vajdasági Magyar Demokrata Párt) sont les héritiers de la Communauté Démocratique des Hongrois de la Voïvodine. En 1995, un nouvel acteur politique est entré sur la scène: le Mouvement Civil des Hongrois de la Voïvodine (Vajdasági Magyar Polgári Mozgalom). Entre les différents partis politiques, la relation en général est conflictuelle. Durant les dix dernières années, une seule fois, le 28 Mai 1999, les partis (l'Alliance Hongroise de la Voïvodine, et la Communauté Démocratique des Hongrois de la Voïvodine) ont signé un accord de coopération concernant la création commune du concept de l'autonomie des Hongrois de la Voïvodine, qui a été réalisée deux mois après sous le titre de «Convention sur les cadres politico-juridiques entre l'autonomie des communautés nationales en Voïvodine et la Voïvodine» (Megállapodás a Vajdaság és a vajdasági nemzeti közösségek önkormányzatának politikai és jogi kereteiről, le 5 juillet 1999).

Une force politique relativement récente (créée en 1999) est le Conseil Temporaire National Hongrois (Ideiglenes Magyar Nemzeti Tanács) qui regroupe non seulement les représentants des partis politiques de la minorité hongroise au niveau de la république et de la province, mais aussi les représentants des autonomies locales de Voïvodine aussi. Il est regrettable que cette organisation commence à se décomposer.

Parmi les partis politiques de la minorité hongroise, l'Alliance des Hongrois de Voïvodine (Vajdasági Magyarok Szövetsége) est représentée entièrement: elle a deux mandats au Parlement fédéral; au parlement provincial, un représentant du Parti Démocratique Hongrois de la Voïvodine a été élu durant les élections de l'an 2000.

La participation des partis politiques minoritaires hongrois, aux élections municipales de l'an 2000, fut convoqué de succès dans 8 villages (Kishegyes, Bečej/Becse, Ada, Senta/Zenta, Kanjiža/Kanizsa, Coka/Csóka, Subotica/ Szabadka, Bačka Topola/Topolya).

Les organisations civiles

L'Alliance Culturelle Hongroise de la Voïvodine fonctionne depuis 1992. Elle continue le travail de l'association culturelle, qui a fonctionné depuis 1945. Font partie de ses activités actuelles, la direction professionnelle des groupes folkloriques, la formation continue des experts en musique folklorique, les organisations d'événements culturels: festivals et concours entre les groupes folkloriques. Des petites associations culturelles fonctionnent à Subotica, Sombor, Novi Sad, Nagybecskerek, Bačka Topola, Senta. Pour rendre hommage aux écrivains locaux, des lieux de pélerinage littéraires sont visités par des groupes d'amateurs et des concours sont organisés tous les ans.

L'Association des Enseignants Hongrois fonctionne depuis 1993. L'institution organise des concours annuellement communs avec la Radio de Novi Sad. Elle est en bonne relation avec les centres pédagogiques du pays-mère pour le développement de l'enseignement de la langue hongroise, et avec le centre pédagogique Börcsök Erzsébet de Pančevo.

La vie des organisations civiles en Voïvodine est très active. Quelques autres organisations à citer par exemple la Société Média Hongroise de la Voïvodine, la Compagnie des Éditions Hongroises de la Voïvodine, l'Alliance des Fermiers de la Voïvodine (Vajdasági Gazdakörök Szövetsége). *(HTMH, 2003)*

L'éducation

Les enfants appartenant à la minorité hongroise ont le droit de recevoir leur instruction primaire dans les 29 municipalités où cette langue est reconnue officiellement, c'est-à-dire dans 83 écoles primaires et 35 «classes spéciales» (bilingues) pour un total de 22 000 élèves. L'éducation bilingue en serbe et en hongrois est dispensée dans quatre municipalités. Au secondaire, 67 % des élèves hongrois ont accès aux écoles secondaires dans leur langue et 33 % fréquentent les écoles serbes. Au cours de l'année scolaire de 2000-2001, quelque 20 % des élèves fréquentant les lycées, surtout à Novi Sad et à Subotica, étaient d'origine hongroise. Enfin, à l'université de Novi Sad, seulement 6,2 % des étudiants sont d'origine hongroise alors qu'ils représentent 14 % de la population. Le Comité sur les relations interethniques de Voïvodine souligne, pour sa part, que les écoles manquent de professeurs

hongrois et que les manuels scolaires sont en nombre insuffisant. De plus, le nombre des élèves fréquentant les écoles hongroises tend à diminuer d'année en année.

En 1993, les Académies Pédagogiques de Novi Sad et Subotica ont cessé leurs activités. En 1998, la réouverture de l'académie Pédagogique de Subotica a été permise à la suite de discussions entre la minorité hongroise et le président Miloševič. La réouverture de l'Académie Pédagogique de Sombor, et de l'Université de Novi Sad a été possible, mais comme formation délocalisée. Deux formations délocalisées, venues de Hongrie, ont commencé leurs activités en Voïvodine:

En 1996, l'Université d'Horticulture et de Jardinage de Budapest a ouvert son centre de consultation à Senta. La même année, à Subotica, l'École Supérieure Gábor Dénes a ouvert ses portes (formation informatique). Il y a cependant des difficultés autour de la reconnaissance des diplômes hongrois en Serbie.

Culture et science

Un théâtre hongrois avait fonctionnait depuis 1945 à Subotica. Après 1985 le fonctionnement du théâtre n'a pas cessé, mais les spectacles ne furent plus joués en hongrois. En 1990, les habitants de Subotica adressèrent une petition de 20 209 signatures aux dirigeants de la province de la Voïvodine, réclamant l'assurance de spéctacles magyarophones, mais leur demande n'a pas été entendu. Finalement, quelques années plus tard, le problème fut résolu.

Un deuxième théâtre magyarophone fonctionne depuis 1973 à Novi Sad. Dix ans après sa fondation, le théâtre a réussi à avoir une troupe permanente et un bâtiment en propre. Quand le théâtre de Subotica a été obligé de cesser ses spectacles magyarophones, ce fut le théâtre de Novi Sad qui le remplaça. Suite à une idée originale, il éxistait depuis 1978 «Le théâtre des fermes», qui unecompagnie théatrale, qui ne fonctionnait qu'en été. Le but de cette troupe était d'apporter la culture aux fermes à travers des scènes simples et populaires. Ainsi le théâtre bougeait et visitait tous les villages de la Voïvodine. La guerre de 1991 a limité son activité à zéro. Le quatrième théâtre amateur se produit à Kanjiža.

Deux constructions importantes sont actuellement réalisées en Voïvodine, destinées à la minorité hongroise, avec un appui financier significatif du gouvernement hongrois (à travers l'Office des Hongrois d'Outre-frontières). Ce sont la futur Maison Hongroise à Subotica, et l'Institut Culturel Hongrois de la Voïvodine à Senta (*Magyar Szó, Újvidék, 2003)*

La production de films

La production de films en Voïvodine a fonctionné à partir des années 70, et peut être lié à la personnage du réalisateur Károly Vicsek, qui, en 1974, a reçu le premier prix pour son premier film au Festival du Film de Pula (I) et le premier prix à San Remo (I). A sa suite, plusieurs films hongrois sont nés entre 1977 et 1990 au sein de la Télévision de Novi Sad. En 1986, l'Atelier Video de Topola a été créé. Cet atelier s'occupe des sujets concernant la minorité hongroise de la Voïvodine. Il a tourné plusieurs films documentaires sur des faits historiques, et sur le destin difficile de certains membres de la minorité hongroise.

Impression de livres

En 1957 les Editions Fórum (Fórum Könyvkiadó) ont été créées et ont fonctionné jusqu'en 1991. En Yougoslavie, cette maison d'édition a été équipée au mieux avec la technique la plus moderne et appartenait à l'État. Les livres et les documents de la minorité hongroise y apparessaient d'ici. Les effets de la guerre de 1991 se sont fait sentir sur cette maison d'édition aussi de la même façon que sur toutes les institutions d'État en Serbie; la politique de restriction la fait fonctionner difficilement.

L'activité de publication de l'Institut de Recherche Hungarologique de Littérature Linguistique de Subotica est importante, ayant depuis sa création a publié environ 220 documents sur la littérature linguistique et l'ethnographie de Voïvodine. La Société de la Civilisation Hongroise de la Yougoslavie (Jugoszláviai Magyar Művelődési Társaság) fait paraître aussi des publications avec le soutien financier de l'État hongrois. L'impression de livres concernant la vie religieuse est liée à l'imprimerie Agape de Novi Sad et à l'Atelier Graphia Logos (Logos Grafikai Műhely) de Tóthfalu. A partir de la guerre de 1991, les maisons d'éditions du pays-mère paraissent plus de documents en Hongrie.

Des recherches scientifiques sur la Voïvodine ont été faites à l'Université de Novi Sad, au Département de Littérature et de Langue. Cette institution fonctionne depuis 1959, et bien que sa dénomination et sa situation administrative aient plusieurs fois changé, le travail a été continu et important dans le domaine de la théorie de la littérature, et de la linguistique. C'est grâce à ce travail que le dictionnaire serbo-croate-hongrois a été publié.

En Voïvodine, il existe un réseau de bibliothèques nationales, mais il n'existe pas parallèlement à ce système, un réseau de bibliothèques destiné à la minorité hongroise.Les système des bibliothèques est aussi centralisé, le contrôle est dans la main de la Bibliothèque nationale Serbe. Il y a cinq bibliothèques «centrales» en Voïvodine : à Subotica, Zombor, Novi Sad, Kikinda, Nagybecskerek, mais le nombre de documents en hongrois n'est pas

suffisant par rapport aux besoins. Avec l'éclatement de la guerre en 1991, le nombre des livres envoyés par des organisations civiles et par les fondations hongroises a significativement baissé.

L'activité de la Société Scientifique de recherche sur la minorité hongroise en Voïvodine (Magyarságkutató Tudományos Társaság) vise à traiter toutes les difficultés que cette rencontre au quotidien, et à en étudier les caractéristiques. Cette société publie aussi des œuvres scientifiques.

La vie religieuse

La minorité hongroise en Voïvodine est plutôt catholique, mais certains de ses membres sont protestants. Le service pour les membres de l'église catholique est assuré. L'éveque de Subotica est actuellement d'origine hongroise, tout comme celui de Nagybecskerek.

Les membres de l'église protestante appartiennent tous à la minorité hongroise, leur nombre se monte à environ 13 000 personnes. Les deux églises souffrent du manque de jeunes prêtres, ainsi les prêtres âgés doivent-ils rester longtemps en activité.

Au moment du bombardement de la Yougoslavie par l'OTAN, les prêtres issus de la minorité hongroise ont subi plusieurs fois des atrocités.

Presses, médias

Le seul quotidien hongrois de tout le pays est le «Magyar Szó» (Le Mot hongrois). Financé en partie par l'État (16 %), il est publié à plus de 14 000 exemplaires et comprend 20 pages. Le journal le plus populaire est le «Családi kör» (Cercle familial), une sorte de magazine familial publié à 25 000 exemplaires à Novi Sad. Il faut ajouter aussi le «7 Nap» (Sept Jours), un petit hebdomadaire de Subotica subventionné par la province à 70 % et publié à 5000 exemplaires.

Télévision

Depuis 1975, c'est la télévision de Novi Sad, qui diffuse des émissions en hongrois. Les programmes en hongrois sont quotidiens.

La plupart des émissions radiophoniques sont consacrées à la musique (35 % du total), suivies par des sujets divers (19,2 %), des annonces classées (15,6 %) et des informations et émissions politiques (14,4 %).

Des émissions en hongrois sont également diffusées par des stations locales dans les villes suivantes: Subotica, Backa Topola, Zrenjanin, Kula, Odzaci, Sombor, Srbobran, Vrbas et Temerin. Télévision-Novi Sad diffuse 470 heures d'émissions en hongrois.

A la télévision locale de Pančova, un programme de 15 minutes par semaines est diffusé en hongrois: «Magyar Percek Adása» (Programme des Minutes Hongrois)

Radio

La radio de Novi Sad présentait des programmes de radio en hongrois 24h/24, sur ondes moyennes (OM) jusqu'à 1991. Elle avait une rédaction autonome constitué de membres de la minorité hongroise. A partir de 1991, un tiers du programme a été diffusé sur VHF, et par voie de conséquence les possibilités de captage sont devenues pires.

Un autre radio fonctionne à Subotica, qui pouvait être captée sur tout le territoire de la Voïvodine, mais après le bombardement de l'OTAN sa zone de diffusions'est réduite à un cercle de 30 km autour Subotica. Trois rédactions se partagent les appareils et le temps des programmes, dont le programme en hongrois diffusé durant 6 heures par jour (une heure est consacré à la langue croate, et 6 heures au serbe). Cette radio a été fondé par la municipalité de Subotica, et met l'accent sur des nouvelles concernant les minorités. Ses programmes sont transmis par la radio de Kanjiža. Cette radio émet en programme hongrois de 24 heures depuis avril 2002 (*HTMH, 2003c*) Les membres de la minorité hongroise peuvent capter sans problème les chaînes des programmes radio et télévision de la Hongrie.

4.3.4. Économie

4.3.4.1. Généralités

Parmi les pays voisins de la Hongrie, le seul pays où le changement de système politique et économique a été longtemps retardé, est la Serbie et Monténégro. Suite à ses actions guerrières à partir de 1991, son économie est devenue fragile, et son potentiel économique a significativement baissé. Selon certaines estimations, cette baisse a avoisiné 50 % du PIB entre 1990 et 2000.

Tableau 47 : PIB par habitant en Serbie

Année	**PIB par habitant en USD**	**Indice en prix de 1994 (%)**
1994	1 358	...
1995	1 449	...
1996	1 558	105,9
1997	1 549	107,4
1998	1 459	102,5
1999	1 205	78,1
2000	1 035	106,4
2001	...	105,7
2002	...	103,3

Source: Federal Statistical Office, 2003a, Republic Statistical Office of the Republic of Serbia, 2002a

En raison de la manque de marchandises, une inflation la plus rapide du monde s'est produite en 1993et 1994 en Yougoslavie. Le dinar (la monnaie légale de la Yougoslavie – YUD) a été plusieurs fois dévalué comme le montre le tableau 48. Comme la valeur du dinar a diminuée si vite, le moyen de paiement réel était le mark allemand (DEM). La raison pour laquelle le choix s'est porté sur le mark allemand est lié au fait (déjà traité dans le chapitre sur la Croatie) que cette monnaie était présente en Yougoslavie ramenée par les travailleurs émigrés en Allemagne.

Tableau 48 : Dénomination du dinar de Yougoslavie

Date	Dénomination	1 DEM =
1 janvier 1990	10 000	
1 juillet 1992	10	
1 octobre 1993	1 000 000	
1 janvier 1994	1 000 000 000	
24 janvier 1994	13 000 000	1 dinar
6 décembre 2000	-	30 dinar
39 000 000 000 000 000 000 000 000 000 dinar de 1990 = 1 dinar de 2000		

Source: Federal Statistical Office, 2003a, 31

Tableau 49 : Taux d'inflation en Serbie et en Voïvodine entre 1999-2002

Année	Serbie	Voïvodine
1999	41,1	41,5
2000	70,0	70,7
2001	91,8	95,8
2002	19,5	19,2

Source: Republic Statistical Office of the Republic of Serbia, 2002a

Dans la période de 1990-2000, le commerce extérieur de la Yougoslavie n'a pas pu se développer en raison de l'embargo international entre 1992 et 1996, et à cause des bombardements de l'OTAN en 1999. Il y avait très peu de temps légal pour le dévéloppement

des contacts, ainsi les conditions ne deviennent plus stable qu'à partir de l'an 2000. En 2002, le commerce extérieur de la Yougoslavie s'articule selon le tableau suivant :

Tableau 50: Commerce extérieur de la Yougoslavie en 2002

Classe-ment	***Partenaires d'export***		***Partenaires d'import***	
	Pays	***Poids (%)***	***Pays***	***Poids (%)***
1	Bosnie-Herzégovine	14,6	Allemagne	13,1
2	Italie	14,5	Russie	12,5
3	Allemagne	10,7	Italie	10,3
4	Macédonie	9,1	Hongrie	4,4
5	Suisse	7,5	Slovénie	3,8
6	Russie	4,0	Bosnie-Herzégovine	3,7
7	Grèce	3,7	Autriche	3,1
8	Slovénie	3,6	Chine	3,1
9	Hongrie	3,5	France	2,9
10	Autriche	2,8	Suède	2,7

Source: Federal Statistical Office, 2003a, 51.

En 2002, le partenaire d'exportation le plus important de la Yougoslavie est la Bosnie-Herzégovine, juste après l'Italie qui prend la place au deuxième rang. Le troisième plus grand partenaire d'exportation est l'Allemagne. La Hongrie se trouve au 9ème rang avec 3,5% de l'ensemble. Parmi les partenaires d'importation l'Allemagne est le pays le plus important. La Russie et l'Italie sont au 2ème, 3ème rang, et la Hongrie se place au 4ème rang. En somme, le commerce extérieur entre la Yougoslavie et la Hongrie n'est pas très élevé en 2002..

Le taux de chômage n'est pas disponible en Serbie. Les chiffres ont été calculés par l'auteur selon les données de base officielles de la part de l'Office Statistique de la République Serbe. Le taux de chômage est 25,6 % pour l'an 2000, 28,8% en 2001, qui augmente jusqu'à 31,3 % en 2002. Ces chiffres montrent bien que le taux de chômage est très élevé en Serbie.

Le taux de l'économie parallèle dans l'économie totale est autour de 40-45%, selon les estimations. Ainsi la question se pose: si le phenomène du chômage peut être interprété dans un contexte où le volume de l'économie au noir est si haut par rapport à l'économie totale. Il peut se produire qu'une grande part des chômeurs „travaillent" dans cette économie parallèle.

4.3.4.2. La zone frontalière

Il a été mentionné au début de ce chapître qu'il n'existe pas de données disponibles (à l'exception des données de recensement de 2002) sur la zone frontalière étudiée du côté serbe. Les données statistiques territoriales sur toute la Voïvodine seront donc utilisées dans ce sous-chapitre. Une information sur la méthodologie utilisée: On trouve des données statistiques sur trois niveaux: au niveau fédéral, au niveau de la République de la Serbie et au niveau des provinces (Kosovo et Metohia, Serbie-Centrale et Voïvodine). Après l'an 1998, il n'existe pas de données disponibles sur le Kosovo.

Tableau 51 : Voïvodine, Serbie, Yougoslavie

Territoire	Superficie (km^2)	Population		Minorité hongroise en 2002	
		1991	2002	Personnes	Taux (%)
Yougoslavie	102173	10471000*	10651000*	...	...
République Serbe	88361	7548978**	7498001**	293299	3,91
Voïvodine	21506	1970195	2031992	290207	14,28
Voïvodine/Serbie	24,3	26,1	27,1	-	-

* estimation
**sans Kosovo
Selon les estimations la population de la République Serbe avec le Kosovo est de 9993 000 (en 2001)
Source: Republic Statistical Office of the Republic of Serbia, 2002a.

Par rapport au tissu urbain serbe, en province de Voïvodine, se trouvent des petites villes et des communes avec un nombre considérable d' habitants. Sur le territoire de la Voïvodine il y a plus de centres urbaines que sur le territoire de la Serbie. Le territoire est rural dans toute la province de Voïvodine. Du côté hongrois, si on analyse les parties frontalières sud du comitat Bács-Kiskun et Csongrád, il est considérable que la présence des grands villages est décisive.

Le tissu urbain de la zone frontalière du côté hongrois est caractéristique, similaire à celui de la Grande Plaine (comitats Békés, Hajdú-Bihar) où la présence de gros villages clairsemés est importante avec les centres urbains de taille moyenne. La structure spatiale des deux côtés de la frontière est similaire pour des raisons historiques, qui remontent à plusieurs centaines d'années. Le Traité de Trianon en 1920 a coupé en deux une unité géographique continue: la plaine de Bácska, qui était un territoire rural, avec le type de sol le plus fertil. Le centre urbain, Szeged a perdu sa zone d'attraction du sud, qui a complètement perturbé sa vie économique et culturelle. (A partir de 1921, la ville fait fonctionner l'université scientifique, parce qu'à l'Université de Cluj Napoca / Kolozsvár l'enseignement en langue hongroise n'était plus possible à partir de l'an 1919). L'importance de la ville de Subotica/Szabadka dans la province de Voïvodine est augmentée à partir du Traité de Trianon.

La Voïvodine a un rôle important au sein de la République de la Serbie et Monténégro à cause de sa plaine fertile qui assure pour tout le pays les provisions nécessaires. On peut utiliser l'expression «trésor agraire» pour la province de Voïvodine si on analyse le tableau 52.

Tableau 52 : Structure de l'économie (PIB) en Serbie en 2001

Secteur	Serbie (%)	Voïvodine (%)	Voïvodine/Serbie
Agriculture	25,1	31,1	41,0
Industrie	42,2	44,6	34,8
Services	32,7	24,3	24,5
Total	100,0	100,0	33,0

Source: Republic Statistical Office of the Republic of Serbia, 2002a, Federal Statistical Office, 2003a.

Le rôle de l'agriculture est important dans la structure de l'économie de la Voïvodine. Il est à souligner que l'industrie est déterminante dans l'économie, par contre, le secteur tertiaire n'est pas encore assez dévéloppé. 27,1 % de la population de la Serbie vit en Voïvodine, mais 33 % du PIB est produit là. Ce fait montre que le PIB/habitant est plus élevé en Voïvodine que sur tout le territoire de la Serbie. Par voie de conséquence, la zone frontalière de la Serbie est aussi dévéloppée que toute la province de la Voïvodine est supérieure au niveau national serbe. Par contre, en Hongrie, la zone frontalière examinée est parmi les zones sous-dévéloppées (à l'exception de la ville de Szeged et de sa zone d'attraction) Ainsi la rencontre des deux territoires analysés n'est pas trop fortement contrastée.

Dans la zone frontalière, les investissements étrangers sont présents et concentrés surtout dans des grands centres comme Szeged, Subotica. Mais, il y a une grande différence entre les investissements étrangers parvenant à Szeged et à Subotica. A Szeged, ces investissements sont arrivés partir de 1990, dès que le changement de système économiqeu l'a permis. Par contre, dans le cas de Subotica, à cause des tentions politico-économiques en Yougoslavie entre 1991et 2000, les investissements ont évité toute la Yougoslavie, et naturellement les zones frontalières. C'est seulement à partir de la stabilisation du pays, que les investissements étrangers sont apparus.

Dans le futur, les investisseurs étrangers qui sont présents depuis relativement longtemps à Szeged, vont jetter un coup d'œil sur les possibilités d'investissement en Yougoslavie.

Analyse de SWOT de la région frontalière de la Serbie

Forces

1. Situation géographique favorable
2. Bon niveau de l'infrastructure de transport (Belgrad-Budapest ligne ferroviaire, route internationale)
3. Importants centres d'enseignement (Subotica, Sombor)
4. Bonne base industrielle et de recherche et développement dans l'agriculture
5. Bonne qualité de terre arable, ainsi possibilité pour la coopération agraire
6. Fort secteur privé dans l'agriculture
7. Conventions de commerce libre avec la Russie
8. L'importance du Danube et de la relation Danube –Tisza : possibilité de développer le tourisme et l'infrastructure de transport

Faiblesses

1. Niveau bas de développement économique, manque de capital
2. Très lente restructuration de l'économie
3. Surplus des capacités industrielle
4. Introduction du système de visa de Schengen
5. Le système financier est solidement centralisé, l'indépendance des régions est très faible
6. Niveau bas de la restructuration de développement régional
7. Législation manquante ou caduque sur les investisseurs étrangers

Opportunités

1. Stabilisation du système bancaire, réforme de la régulation économique et financière pour attirer les investissements étrangers
2. Flux des entreprises de l'Union Européenne
3. Développement des PMEs (introduction d'un système de taxation favorable)
4. Unification de la procédure du contrôl de douanes afin de raccourcir le temps d'attente à la frontière

Menaces

1. Dégâts d'environnement dans la zone frontalière sensitive
2. Compétitivité limitée du territoire (bas niveau des investissements)

(Lazarevic, 2003)

4.3.4.3 Liaisons économiques

Les liaisons économiques actuelles remontent aux années 70-80, quand le tourisme économique vers la Yougoslavie était un phénomène typique de la part des Hongrois qui habitaient dans la zone frontalière. Cette époque, l'économie de la Yougoslavie était plus dévéloppée, le commerce de ce pays ne concernait pas uniquement les pays membres de COMECON. Ainsi certains produits, qui n'étaient pas présents en Hongrie, étaient accessibles sur le marché yougoslave. (Cette question a été déjá traité à la section frontalière croato-hongroise.) Durant ces années, les Hongrois faisaient leurs courses en Yougoslavie, et les Yougoslaves venaient pour les produits alimentaires. A la base du tourisme économique, dans les années 1980, un nouveau phenomène est apparu : les marchés aux puces. C'est un type de marché qui se produisait spontanément, d'abord à proximité des villes frontalières, où la plupart des vendeurs étaient d'originaires des pays voisins. Mais, comme les Polonais à cette époque étaient partout présents en Hongrie, ainsi ce type de marché était nommé «marché polonais» ou «marché de COMECON». Le nombre de ces marchés a très vite augmenté d'abord dans les villes frontalières, puis dans l'ensemble du pays. Les autonomies concernées ont vite trouvé un espace libre, où non seulement l'alcool, les produits de luxe, vêtements, et outils étaient à vendre, mais également les objets illégaux, comme les fusils venus d'Ukraine. En ce qui concerne la zone frontalière serbo-hongroise la plus grand marché aux puces se trouvait à Szeged, avec des vendeurs «yougoslaves», roumains et russes.

Dix ans plus tard la composition des vendeurs a changé; ce sont surtout des Chinois et autres asiatiques qui sont arrivés pour assurer cette activité. A partir des années 1989-90, les citoyens de la Yougoslavie (surtout la minorité magyarophone en Voïvodine) ont préféré déposer leurs devises dans les banques commerciales hongroises en raison de l'instabilité politico-économique de leur pays. Ces devises ont donné une base financière aux achats des biensimmobiliers et aux futurs entreprises.

A partir de 1988, le changement du système politique et économique a commencé et les premières entreprises yougoslaves sont apparues dans la zone frontalière recherchée. Leur nombre est considérablement augmenté à partir de 1991, quand les actions de guerre ont commencé en Yougoslavie. Apparemment, il n'y a pas de corrélation entre les deux faits, mais en réalité, la situation incertaine en Yougoslavie a poussé la population (surtout celle de Voïvodine) à fuir vers la Hongrie. Une grande part des immigrants étaient des hommes (entre 20 et 45 ans) cherchant à échapper à la mobilisation dans l'armée. A ce type d'immigration

appartenait aussi des intellectuels, ayant trouvé du travail dans le domaine de l'éducation, ou de la culture dans des villes ou villages de la zone frontalière hongroise comblant ainsi le manque dans certaines professions recherchées (p.ex. professeur d'anglais dans les villages frontaliers).

Un autre type d'immigrants fut certains entrepreneurs du côté yougoslave (appartenant souvent à la minorité hongroise) qui avaient fui avec leur capital et toute leur famille, en acheté une maison du côté hongrois, et fondé une entreprise en Hongrie. (Selon la règlementation de l'époque. pour la fondation d'une entreprise ou entreprise mixte serbo-hongrois, il n'étaient pas nécessaire d'avoir une autorisation du travail en Hongrie. Dès 1991, la fondation d'une entreprise en Hongrie a donné accès à plusieurs possibilités avantageuses à l'entrepreneur étranger :légalisation de son séjour en Hongrie, passer la frontière avec ses moyens de production exemptés de douane. Durant l'embargo, ceux, qui faisaient fonctionner une firme dans deux sites différents (p.ex. un à Röszke (HU) et l'autre en Voïvodine (YU)), ils pouvaient exporter leurs produits - à travers leurs entreprises du côté hongrois-. On constate que certaines des entreprises fondées par des yougoslaves dans la zone frontalière du côté hongrois dans les années 90 furent des entreprises forcées. Certaines entreprises, à côté de leur activité légale, avaient des différentes activités illégales, surtout dans la secteur du commerce (contrebande).

Les caractéristiques principales des PME fondées par les résidents frontaliers dans la zone frontalière hongroise dans les années 90

La taille des entreprises fondées est le plus souvent petite, n'ayant que quelques employés.

La plupart des entreprises ont été fondées par des yougoslaves (dont la plupart appartenaient à la minorité hongroise),là où il existait des entreprises mixtes hongroises-yougoslaves. Une partie des entreprises étaient des firmes fantômes dont le siège social étaient enregistré dans des fermes, ou, à une adresse fictive.

La localisation géographique des firmes actives est caractérisée par le fait qu'elles sont plutôt présentes au bord des routes nationales, et dans les villages et villes de poste frontière (p.ex. à Hercegszántó, Tompa, Röszke). Les domaines d'activité de ces entreprises sont plutôt le commerce et le secteur tertiaire; restauration, dans certains cas l'agriculture, l'élevage des oies, l'industrie de construction, le maroquinerie, l'industrie mécanique. Les fondateurs des entreprises cherchaient la proximité de la zone frontalière pour leur activité, car dès que la situation se serait stabilisée du côté serbe, ils avaient l'intention d'y retourner.

La création de ces entreprises a été à la base des relations familiales ou amicales, qui existait déjà dans les années 80. La plupart des entrepreneurs connaissaient parfaitement des conditions locales grâce à leur présence sur les marchés aux puces.

Les entreprises yougoslaves ou mixtes avaient de bonnes relations avec l'autonomie locale, qui les accueillait volontiers, car elles donnaient du travail et assuraient des impôts locaux. Un grand nombre de ces entreprises se trouve dans la la plus grande ville frontalière; Szeged, qui a plusieurs fonctions : chef-lieu du comitat Csongrád, centre de la région hongroise de la Plaine de sud. (*Szónokyné Ancsin, 2002)*

Tableau 53 : Nombre des entreprises yougoslave en Hongrie

Territoire	1996	2001
Comitat Bács-Kiskun	99	87
Comitat Csongrád sans Szeged	57	147
Szeged	1101	1414
Zone frontalière*	1267	1561
Budapest	404	783
Hongrie	3209	3981

*les deux comitats frontaliers
Source: Szónokyné Ancsin, 2002.

Si on analyse l'origine géographique des entrepreneurs yougoslaves dans les périodes de 1991-1995 et 1996-2001 dans la zone frontalière hongroise, aux comitats Csongrád et Bács-Kiskun, il y a eu une récomposition géographique parmi les entrepreneurs. Dans la première période analysée, ils sont arrivés non seulement de la zone frontalière de la Voïvodine (Subotica, Palič, Kanjiža, Čoka, Senta, BačkaTopola), mais de beaucoup plus loin (Novi Sad, Beograd, Pančevo, Smederevo, Požarevac). Parmi les villes frontalières de la Voïvodine, le plus grand nombre des entrepreneurs sont venus de Senta, mais certaines villes proches ont également joué un rôle important, comme p.ex. Subotica, Kanjiža, Palič. Dans cette première période le rôle de la capitale, Belgrade a été également décisif.

Dans la deuxième période examinée (1996-2001) la quantité d'entrepreneurs extérieures à la zone frontalière est moins importante que dans la période précédente. Le nombre des entrepreneurs issus de la zone frontalière de la Voïvodine reste inchangé durant cette période, mais leur composition a changé. Senta a perdu son rôle dominant, Palič a gardé son rôle, à Kanjiža et à Čoka le nombre des entrepreneurs a baissé. Subotica est devenue la plus dominante, et Sombor a rejoint le cercle des villes qui donnent des entrepreneurs. Il est clair que dans cette deuxième période, la distance géographique jouait un rôle plus important qu'auparavant à la fondation d'une entreprise. Ceux qui pendant la première période avaient

assez d'expérience, pouvaient décider concretement en ce qui concernait le futur de leurs entreprises en Hongrie. (N'oublions pas que pendant cette première période (1991-1995) il n'y avait pas d'actions de guerre en Yougoslavie, tandis que dans la deuxième période, les bombardements de l'OTAN ont touché tout le territoire du pays.)

L'activité commerciale grise

Dans les années 80, le passage aux postes frontière étaint fréquents de part et d'autre de la frontière. En 1991, quand la guerre civile s'est éclatée, un nouveau phenomène est apparu en Yougoslavie : la manque d'essence. En raison de l'instabilité de la Yougoslavie, le flux des Hongrois a baissé, par contre, le flux des Yougoslaves a augmenté significativement. Les Yougoslaves sont venus en Hongrie pour plusieurs raisons: la manque d'essence et la manque de toutes sortes de provisions. Ainsi, les stations-services ont poussé comme des champignons à côté des routes nationales dans la zone frontalière du côté hongrois. Ce phenomène a donné du travail à un certains nombre d'habitants frontaliers, qui passait plusieurs fois la frontière pour faire le plein en Hongrie. Ce type de flux et le tourisme économique a été calmé par l'introduction d'une taxe de franchissement. A partir de 1994, le décret gouvernemental yougoslave a obligé tous les citoyens de la Yougoslavie passant la frontière internationale à payer une somme fixe. Suite à cette règlementation, le trafic des Hongrois a augmenté sept fois de plus dans quelques jours. (*Wilhelm-Cserti, 1998*) Les Hongrois faisaient fortune en achetant des voitures avec le plus grand réservoir d'essence possible (p.ex. des Mercedes) et ils faisaient la navette régulière à travers la frontière. Cette activité n'était pas illégale, car tout le monde avait le droit de quitter la Hongrie avec un plein réservoir. L'origine d'une partie de l'essence était l'Ukraine (*Kiss J. P. 2000*). La qualité de l'essence transportée de cette façon de Hongrie (ou d'Ukraine) en Yougoslavie n'était pas la meilleure. Parmi «les curiosités» du transport de l'essence il y avait la découverte d'un pipeline illégal, découvert par la police de frontière, qui menait à travers la frontière vers la Yougoslavie. (*Wilhelm-Cserti, 1998*)

Suivant les besoins yougoslaves, les commerçants hongrois ont commencé à vendre des bicyclettes qui avait du succès dans une période où le manque d'essence était constant.

Parmi les activités illégales (comme la contrebande, la prostitution) s'était développé en grand échelle dans la zone frontalière en Hongrie, le long des routes nationales.

De nos jours, quelques souvenirs rappellent à cette période :Avec la stabilisation de la Yougoslavie, de nombreuses station-services ont été fermées, et, tout simplement abandonnées dans la zone frontalière hongroise.

4.3.5. Le système de transport transfrontalier

Dans le système de transport, deux grands axes fluviaux sont essentiels du nord au sud; le Danube (plus à l'ouest) et le Tisza (plus à l'est) dans la zone frontalière examinée. Le Danube est classé parmi l'un des corridors pan-européens (corridor VII) ce qui fait une voie fluviale internationale. Durant les années socialistes, cette voie fluviale a été bien empruntée au niveau international; car le minérai de fer de l'URSS étaint transporté via la mer Noire juqu'à l'usine métallurgique de Dunaújváros. Ces échanges économiques ont été abandonnés avec la décomposition de'URSS. Actuellement, le transport des personnes et des marchandises sur la section frontalière n'est pas entièrement repris depuis la date de l'embargo du Conseil de Sécurité de l'ONU contre la Yougoslavie (1992) En réponse à cette acte, les Serbes ont complètement bloquée la route de transport internationale fluviale à Belgrad. (Illés, 2002, 78) Les bombardements durant la guerre des Balkans, en 1999, ont aussi fait de ravage sur la section basse du Danube où pendant longtemps les ruines des ponts anciens ont causé de réels problèmes à la navigation.

La Commission du Danube dont le siège est à Budapest, a assuré la restauration de chenal danubien. Les ruines de ponts et les dispositifs explosifs qui ont obturé le Danube depuis les bombardements de l'OTAN, rendaient la navigation sur le fleuve impossible. Jusqu'au mois d'août 2001, la Commission a fait préparer plusieurs documents : planification de l'enlèvement des ruines et des dispositifs explosifs, préparatifs du rétablissement de la voie navigable, et études d'impact environnementales. Les travaux d'exécution ont pu commencer en automne 2001, quand un chenal provisoire a été créé, ce qui pouvait assurer les conditions minimales de la navigation danubienne. Les travaux pour le déblayage total du lit du fleuve et le reétablissement du chenal navigable se sont terminés l'été 2002. Le nettoyage du lit a été financé essentiellement par Union Européenne, pour 22 millions d'Euros sur 26. Les 4 millions d'euros restants ont été réunis en partie, par les États membres de la Commission du Danube à l'exception de la Yougoslavie et de la Moldavie, mais le Canada, les Pays-Bas et la Suisse y ont contribués. (*Ministère de Affaires Étrangères, 2001*)

La Tisa/Tisza est également une fleuve navigable. Au niveau international ce fleuve est plus ou moins exploité, il ne joue pas un rôle important. L'idée de la connection fluviale regulière entre Szeged (HU) et Senta (YU) est plusieurs fois apparue, mais, jusqu'à nos jours, la réalisation concrète de ce projet n'a pas abouti.

Du côté hongrois, trois routes nationales descendent vers la zone frontalière examinée: la route nationale 5 (Budapest-Kecskemét-Szeged-Röszke), la route nationale 51 (Budapest-

Solt-Baja-Hercegszántó), et la route nationale 53 (Solt-Kiskunhalas-Tompa). A côté de la route nationale 5, il y a même l'autoroute M5 qui est construite jusqu'à Kiskunfélegyháza. Selon les plans, la section finale de l'autoroute M5 decendra jusqu'à Röszke. Parmi les trois points de passage indiqués, celui de Hercegszántó n'accueille que du trafic personnel, tandis qu'à Tompa et à Röszke, le trafic des personnes et des marchandise est également possible 24h/24. Par voie de conséquence, le trafic est beaucoup plus faible à Hercegszántó qu'à Tompa et à Röszke.

Selon les estimations des maires de la zone frontalière concernée, le trafic des personnes et de marchandises va diminuer à Röszke, et augmenter à Tompa, parce qu'avec la construction de l'autoroute M5, les chauffeurs préféreront éviter le péage. C'est une contradiction, parce qu'avec l'inauguration de la suite de l'autoroute M5, la route nationale 5 reste gratuite.

La route nationale 55, (l'axe de l'ouest-est: Baja-Szeged) est parallel à la ligne frontalière du côté hongrois. La qualité des routes frontalières n'est pas très bonne, les axes sont souvent surchargés.

Du côté serbe, c'est la route 17-1, via Sombor-Subotica-Horgos qui longe la frontière internationale. De Horgos, l'autoroute E75 descend via Novi Sad, Belgrade, vers la Grèce, Thessalonique. L'autoroute E75 jusqu'à Belgrade appartient aux corridors de Helsinki (X a) après Belgrade, vers le sud elle emprunt le corridor X. Selon la volonté de l'Union Européenne, ces corridors sont à développer le plus vite possible, pour que le système de transit devienne plus fluide. Sur le territoire examiné passent des routes Nord-Oest - Sud-Est qui engorgent dans l'autoroute E75.

Concernant les voies ferroviaires, , il n'y a pas de réseau qui assure le trafic parallèlement à la frontière du côté hongrois. La ligne suit l'axe Nord – Sud-Est de Budapest-Kiskunhalas-Kelebia passant à travers la zone frontière hongroise, se dirige vers Subotica-Novi Sad-Belgrade du côté serbe. Suite aux bombardements de l'OTAN, le pont ferroviaire de Novi Sad sur le Danube a été gravement endommagé, et le trafic entre la Hongrie et Belgrade a été arrété. La ligne ferroviaire fonctionnait entre Budapest et Novi Sad. Le train entre Budapest et Thessalonique a circulé via Bucarest, Sofia, faisant un détour de plusieurs centaines de kilomètres. Le deuxième ligne ferroviaire qui suit l'axe Nord – Sud-Est, est la ligne Budapest-Szeged, qui est importante au niveau national, mais dans la zone frontalière, elle reste secondaire. Entre Szeged (HU) et Subotica/Szabadka (YU) il existe la connection ferroviaire, qui a une importance locale.

Tableau 54 : Trafic des personnes 1991-2001 à la section frontalière serbe (mille personnes)

Point de passage	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Hercegszántó	1347	1975	2522	2571	1828	1103	1005	782	379	519	602
Bácsalmás	-	-	416	617	369	172	141	83	42	55	65
Tompa	4453	6045	6522	5645	3789	3204	3338	3182	1870	2488	2910
Röszke	5734	6284	7102	4659	3857	3620	4017	2866	2220	3012	3844
Tiszasziget	-	14	972	576	385	119	122	140	135	146	234
Kelebia train	1014	938	873	735	808	604	509	453	230	327	303
Röszke train	197	241	278	269	286	188	86	38	45	39	29
Szeged fluvial	12	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1
Total	***12757***	***15497***	***18686***	***15072***	***11232***	***9011***	***9220***	***7543***	***4921***	***6587***	***7989***

Tableau 55 : Trafic des véhicules 1991-2001 à la section frontalière serbe (mille véhicules)

Point de passage	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Hercegszántó	308	485	716	1305	994	302	278	196	106	146	156
Bácsalmás	-	-	156	445	306	139	108	57	25	34	32
Tompa	1403	1940	2038	2021	1579	1069	1031	742	493	616	731
Röszke	1498	1691	1865	1683	1546	1280	1377	965	730	942	1146
Tiszasziget	-	4	339	369	292	70	68	75	82	83	109
Kelebia train	273	246	79	50	43	76	99	117	54	80	100
Röszke train	24	23	14	12	12	11	6	3	3	3	3
Szeged fluvial	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	***3507***	***4389***	***4713***	***5886***	***4773***	***2947***	***2968***	***2156***	***1493***	***1904***	***2276***

Tableau 56 : Trafic des poids lourds à la section frontalière serbe

Donnée	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Nombre des véhicules (mille)	264	363	71	37	41	156	207	224	141	162	205
Poids des marchandises (mille tonne)	...	...	...	...	...	1211,2	1709,2	2248,8	1290,6	...	...

Source: KSH: Közlekedés, posta, távközlés, vízgazdálkodás adatai. 1993, 1995, 1998, 2000.
KSH: Szállítási teljesítmények. 2002.
KSH: Idegenforgalmi statisztikai évkönyv. 1992-2001.
Les statistiques de la Police de Frontière de la Hongrie (HÖR)

4.3.6. Les contacts institutionnels

Les contacts institutionnels ont été interrompus au niveau local et régional durant les années 1990-2000. Avec la stabilisation de la vie quotidienne, les relations retrouvent leur place. Les villages frontaliers du côté hongrois reprennent de nos jours des contacts reguliers avec leurs voisins au-delà de la frontière internationale. Pour cette zone frontalière, on constate des contacts entre les villages qui font face, même si certains de ces partenariats n'ont rien d' officiel. Les rencontres entre les municipalités des villages, les invitations mutuelles pour les fêtes des villages se revitalisent, et, là, où il y a un groupe de danse folklorique ou un ensemble folklorique, des évenements culturels s'organisent également.

Au niveau local, les contacts sont bons. Les jumelages signés officiellement n'existe pas dans le cas des villages de petite taille, seul les grandes villes comme Baja et Szeged ont cette relation institutionnelle. Le renouvellement des contacts peut être d'une part lié à la présence des minorités serbes en Hongrie, qui ont aussi l'intérêt à avoir des contacts avec leur pays-mère. Entre les écoles minoritaires serbes en Hongrie et les écoles primaires de la Serbie sont de bons contacts, même au niveau culturel et éducationnel. Le théâtre de la minorité serbe en Hongrie créé des liens avec les théâtres de Subotica, de Novi Sad, et de Sombor (*Magyar Köztársaság Kormánya, 1999*)

On constat aussi des contacts entre la minorité serbe en Hongrie et la minorité hongroise de la Voïvodine: des rencontres des Serbes vivant en Hongrie ont été organisées à Sombor et à Belgrade.

Au niveau régionale, il n'y a pas de contacts officiels entre les deux comitats hongrois frontaliers (Bács-Kiskun, Csongrád) et la province de Voïvodine de la Serbie.
En 2001, une Chambre de Commerce et d'Economie hungaro-serbe a été créé à Subotica, pour l'organisation d' événements économiques et pour le renforcement des contacts.

4.3.7 L'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisa

Fondée en 1997, avec la participation des organisations des unités administratives des trois pays frontaliers : la Hongrie, la Roumanie et la Serbie. Le tableau suivant montre les membres officiels de cette eurorégion.

Tableau 57 : Le territoire de l'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisa

Territoire	Surface (km^2)	Population (mille)	Centre
Hongrie			
Bács-Kiskun megye	8362	542	Kecskemét
Békés megye	5631	407	Békéscsaba
Csongrád megye	4263	438	Szeged
Jász-Nagykun-Szolnok megye	5607	423	Szolnok
Roumanie			
Arad judet	7652	507	Arad
Caras-Severin judet	8514	376	Resita
Huneodara judet	7016	547	Deva
Timiş judet	8692	715	Timişoara
Yougoslavie			
Province de Voïvodine	21 506	2 013	Novi Sad
Eurorégion	**77 243**	**5 968**	

Source: DKMT, 2003.

Carte 20 : L'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisa

Source: Réalisation de l'auteur. Carte de base: JATE, 2003.

Les centres de cette eurorégion sont égaux aux centres administratifs des unités territoriales qui y participent. Pour la Hongrie: Kecskemét, Szeged, Békéscsaba, Szolnok; pour la Serbie: Novi Sad, et pour la Roumanie: Oradea, Resica, Hunedoara, Timişoara. Le secrétariat permanent se trouve dans la ville de Szeged, et fonctionne depuis 2000. *(Jegyzőkönyv a Duna-Körös-Maros-Tisza Regionális Együttműködésről, s.a.)*

On constate qu'à côté de la Serbie, un autre pays frontalier fait aussi partie de cette eurorégion, mais qui, lui, n'appartient pas à la zone serbo-hongroise étudiée dans ce chapitre. Cependant, comme dans la section roumano-hongroise le nombre des eurorégions est plus élevé, l'auteur préfère traiter cette eurorégion à cet endroit.

Les partenaires utilisent le nom de l'eurorégion en leur langue maternelle, à côté de ces langues, dans les documents officels, la langue anglaise est utilisée.

Le territoire de cette eurorégion redessine l'unité géographique, d'une partie de la plaine de la section basse du fleuve Tisza, du territoire de Bácska/Bačka (YU,) ainsi que le territoire de Bánát/Banat (RO, et le «plateau» loess de Békés-Csanád (HU). Ces parties différentes étaient autrefois en relation étroite l'une avec l'autre, formant une unité politico-économique. Les décisions politiques internationales en 1920 eurent des effets déterminant sur le développement de la structure spatiale. La frontière internationale a divisé en trois ce territoire, qui est ainsi denvenu zone frontalière marginale de trois pays: la Hongrie, la Yougoslavie et la Roumanie où les contacts spatiaux anciens ont significativement diminué, ou ont été entièrement interrompus. Après le changement du système politique de l'Europe de l'Est, dans ces pays, l'attention s'est davantage portée sur les zones frontalières mais en raison de différences de dates du changement du système politique entre la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie, la coopération transfrontalière officielle n'a pas pu réaliser sous forme d'eurorégion qu'en 1997. Même à cette date, il a été difficile pour les institutions des unités administratives roumaines au niveau NUTS III d'atteindre au degré de compétence nécessaire à la signature d'un tel accord comme la fondation de l'eurorégion.

Le but de cette eurorégion est de développer les contacts entre les organisations civiles locales et les municipalités, dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la civilisation, de la santé, des sciences, et du sport. L'eurorégion suggère la préparation et l'exécution des programmes et de projets transfrontaliers et appuie la participation cmmune aux programmes européens, qui mènent les membres de cette eurorégion vers l'intégration européenne.

Les domaines de coopération

1. L'économie

- Préparation de programmes communs, selon les opportunités économiques des membres de l'eurorégion
- Préparation du système d'information
- Impulsion de la coopération des Chambres de commerce et d'industrie de l'eurorégion
- Stimulation de la fondation des entreprises mixtes, ou de banques commerciales mixtes de l'eurorégion
- Développement de la coopération dans la production et dans la distribution des produits agricoles
- Animation des échanges entre les entreprises commerciales dans la zone concernée

2. Le dévéloppement de l'infrastructure

- Développement et harmonisation de l'infrastructure du transport
- Ouverture des nouveaux postes frontières et reaménagement des anciens

3. Protection de la nature

- Harmonisation des programmes de la protection de la nature
- Activité commune concernant la protection du sol, de nappes phréatiques
- Prévention commune contre les catastrophes naturelles

4. Le tourisme

- Développement du tourisme
- Augmenter l'attractivité de l'eurorégion

5. Science, culture, civilisation, santé, sport et relations civiles

- Stimulation des contacts entre les universités, et des centres de recherche
- Renforcement des relations culturelles, et protection de l'héritage culturel
- Protection des droits minoritaires sur le territoire de l'eurorégion
- Renforcement de coopération humanitaire et sociale
- Organisation d'évenements sportifs

<u>L'organisation de l'Eurorégion</u>

Par rapport à l'organisation initiale, son système d'organisation a changé. Actuellement, l'organigramme de eurorégion est la suivante:

1. Conseil de l'Eurorégion

2. Présidence de l'Eurorégion
3. Secrétariats
4. Groupes de travail

Conseil de l'Eurorégion

C'est l'organe le plus important de l'eurorégion, qui décide sur toutes les questions de l'eurorégion. Parmi celles-ci, les plus importantes sont le montant de cotisation annuelle de membres de l'eurorégion, et la façon de distribution de cette somme. Le Conseil a 45 membres, chaque partenaire a le droit d'envoyer 5 représentants. Aux sessions du conseil, certaines personnes sont invitées avec droit consultatif. Le Conseil décide sur son fonctionnement. Les séances du conseil sont publiques.

La Présidence

Neuf membres siègent à la présidence. La fonction du président est assurée par la rotation annuelle. Le travail des experts à la présidence est autorisé. Entre deux séances du conseil, c'est la Présidence qui représente l'eurorégion, et prend les décisions qui la concernent.

Les secrétariats

Un secrétariat permanent se trouve à Szeged dirigé par le chargé de mission. Un secrétaire fonctionne dans chaque comitat partenaire des différents pays, il est nommés par les pays concerné. Le chargé de mission coordonne le travail des organes de l'eurorégion. Il participe aux séances de la Présidence et du Conseil. Le Secrétariat assure toute l'administration nécessaire pour le travail de l'eurorégion

Les groupes de travail

Les groupes de travail résolvent les problèmes spécifiques dans le champ d'action de l'eurorégion. Ils préparent des recommandations au Conseil, et, à la Présidence; et les organes prennent la décision. Il n'existe pas de groupe de travail stable, ils sont créés par décision du conseil, et dès que leur tâche est terminée, ils cessent d'exister.

Le financement de l'eurorégion

Un seul compte bancaire a été ouvert de la part de l'eurorégion à Szeged (HU). (*Jegyzőkönyv a Duna-Körös-Maros-Tisza Regionális Együttműködésről, s.a.*)

L'eurorégion est maintenant au stade de renforcement. Dans les premières années de son histoire elle était semblable à un forum transfrontalier d'informations et de consultations.

Parmi ses activités a été réalisé le programme trilingue de radio à partir de 1997. Le studio de Szeged de la Radio Hongroise et la Radio de Timişoara (RO) ont préparé un programme bilingue commun sur les programmes et les différentes activité de l'eurorégion. La radio de Subotica s'est joint ce travail dès que la situation politique l'a permis (2001). Le programme porte le nom: „Sur l'antenne d'Europe" – Európa Hullámhosszán – Pe undele Europei – Na talasina Europe. La spécificité de la rédaction de ce programme réside dans le fait que dans chaque salle de rédaction travaillent des spécialistes magyarophones, serbophones et romanophones. Actuellement, ce programme trilingue est diffusé une fois par toutes les deux semaines. Le programme peut être capté sur tout le territoire de l'eurorégion. Il présente des informations sur l'activité de l'eurorégion, sur les jumelages des villes frontalières, sur les contacts des organisations civiles et professionelles, sur la coopération transfrontalière. A côté des informations pratiques transfrontalières, le programme met l'accent sur les événements culturels et scientifiques de l'eurorégion. Les rédacteurs n'oublient pas l'importance de l'intégration de ce territoire à l'Union Européenne, ainsi certaines nouvelles européennes sont-elles également diffusées dans le cadre du programme de 55 minutes. Son audimat est passable en Roumanie et négligeable en Hongrie. C'est une initiative d'examplaire, soutenu e par le programme PHARE/CBC bilatéral HU-RO (Du côté serbe, le financement de la part du programme européen PHARE CBC est impossible, car le territoire géographique de la Serbie et Monténégro n'est pas éligible.) La manière de conception et rédaction du programme de radio est unique en Europe, par voie de conséquence, elle a été porté à l'écran par plusieurs chaînes télévisés hongroises. En Hongrie, la rédaction a reçu un prix en 1998, et elle a gagné un second prix à une concours des radios internationales à Ungvár/Uzhgorod (UA) (*DKTM, 2003*)

Parmi les autres activités de l'eurorégion sont: on peut citer l'organisation des conférences locales, régionales, internationales; la publication du journal Eurotrio qui est le magazine officiel de l'eurorégion; la publication des documents. Les préparatifs d'un agence de développement non - lucratif ont été réalisés dans le cadre du travail de l'eurorégion. L'appui commun des projets de développement telle que la réouverture de la ligne ferroviaire entre Szeged (HU) et Timişoara/Temesvár (RO) est planifié. Cette ligne peut conduire via Kikinda (YU). Si ce type de renouvellement est privilégié, le projet deviendra alors tripartite. Des études de faisabilité ont été réalisées, dans lesquelles, la solution tripartite a été retenu.. D'autre projet appuié par l'eurorégion est le déblaiement du canal de Bega entre Timişoara (RO) et Titel (YU) (*Tanács, 2002c*)

En analysant l'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisza, il peut constater que son territoire est plus grand que le territoire «idéal» pour une eurorégion (voir chapître 7, le cas d'eurorégion Ister-Granum) *idem* pour le nombre de sa population. La création de cette eurorégion n'a pas du tout été simple: Alors que les premières consultations ont commencé dès 1992, entre quatre comitats hongrois (Bács-Kiskun, Békés, Csongrád et Jász-Nagykun-Szolnok), les comitats roumains (Timis et Oradea) et la province de Voïvodine (Serbie), la signature de la fondation a été retardée à cause de plusieurs raisons. Les comitats roumains n'avaient pas la compétence de signature jusqu'en 1996. De plus, le cercle des comitats fondateurs s'est modifié durant les négociations politiques: c'est le cas de deux comitats roumains (Hunedoara, Caras-Severin) qui, malgré leur situation géographique (ils ne sont pas frontaliers) ont réussi à y participer. Il y avait d'autres difficultés de la part du futur partenaire yougoslave, qui ne voulait pas voir se créér cette coopération des villes qui concentraient des forces politiques opposées à la province. Finalement, après trois ans de discussions, l'eurorégion a été créé en 1997 suscitant le mécontentement entier de maires des villes concernées de Yougoslavie (p.ex. Subotica). L'opposition politique forte des acteurs du terrain non seulement en Yougoslavie, mais en Hongrie également reste très sensible sur le territoire de l'eurorégion. Ce jeu des forces politiques ralentit significativement le dévéloppement de l'eurorégion.

Une ambiguïté se présente à cette eurorégion: parmi ses points forts est l'utilisation des moyens marketing, mais son efficacité reste douteuse (les maires de certains villages n'ont même pas entendu parler de l'eurorégion). La coopération tranfrontalière réelle est davantage activée par certains groupes professionnels, comme les policiers, les chargés de missions des chambres de commerce, ou la police de frontière. Le travail commun est dans l'ensemble plutôt informel sachant que dans la période 1998-2000 aucun programme n'a été accepté de façon unanime. *(Nagy, G. 2002)* Même pour cette eurorégion il faut encore plus de temps d'expérience pour qu'elle se renforce entièrement.

5ème chapitre

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC LA ROUMANIE, ETAT POST-COMMUNISTE

5.1. Délimitation du territoire

La section frontalière roumano-hongroise comprend la ligne frontalière de Kübekháza (HU) / Beba Vecke (RO) jusqu'à Garbolc (HU) / Bercu (RO, Szárazberek) (du sud au nord). La longueur de cette ligne frontalière est de 453,1 km (*Székely, 2000*)

La délimitation est fixée par des chercheurs hongrois du Groupe de Debrecen de l'Institut Scientfifique de Grande Plaine au sein du Centre de Recherche Régional de l'Académie des Sciences Hongroise (MTA RKK ATI, Debrecen). Ces chercheurs énumèrent une bande de deux villages du sud de la frontière internationale, sur la plaine de Szatmár la bande s'élargit à 3 villages du côté hongrois. Dans ce cas précis, l'auteur préfère s'appuyer sur ses propres sentiments d'après plusieurs visites sur le terrain. Ainsi la délimitation du côté hongrois est la suivante: Le territoire au sud de l'axe Szeged – Orosháza – Békéscsaba – Debrecen – Mátészalka – Csengersima jusqu'à la ligne de la frontière.

Du côté roumain, la délimitation de la zone frontalière est plutôt liée aux paysages naturels. Par conséquent, l'effet de frontière est davantage présente sur le territoire de la plaine, c'est-à -dire le territoire entre la ligne de frontière et l'axe Timişoara – Arad – Pâncota – Oradea – Tasnad – Satu Mare.

Tableau 58 : Points de passage entre la Hongrie et la Roumanie

Point de passage (HU)	Point de passage (RO)	Ouverture (h)	Local/ international	Trafic
Kiszombor	Cenad	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds sous 3,5 t
Nagylak	Nădlac	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Battonya	Turnu	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds sous 3,5 t
Lőkösháza	Curtici	0-24	International	Train
Gyula	Vărşand	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Kötegyán	Salonta	0-24	International	Train
Méhkerék	Salonta	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds sous 3,5 t
Ártánd	Borş	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Biharkeresztes	Episcopia-Bihorulni	0-24	International	Train
Nyírábrány	Valea lui Mihai	0-24	International	Train
Nyírábrány	Valea lui Mihai	0-24	International	Voiture, Bus
Vállaj	Urziceni	0-24	International	Voiture, Bus
Ágerdőmajor	Carei	0-24	Local	Train
Csengersima	Petea	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds

Source: Police de Frontière de la Hongrie (HÖR), 2003.

Carte 21 : Les points de passage entre la Hongrie et la Roumanie

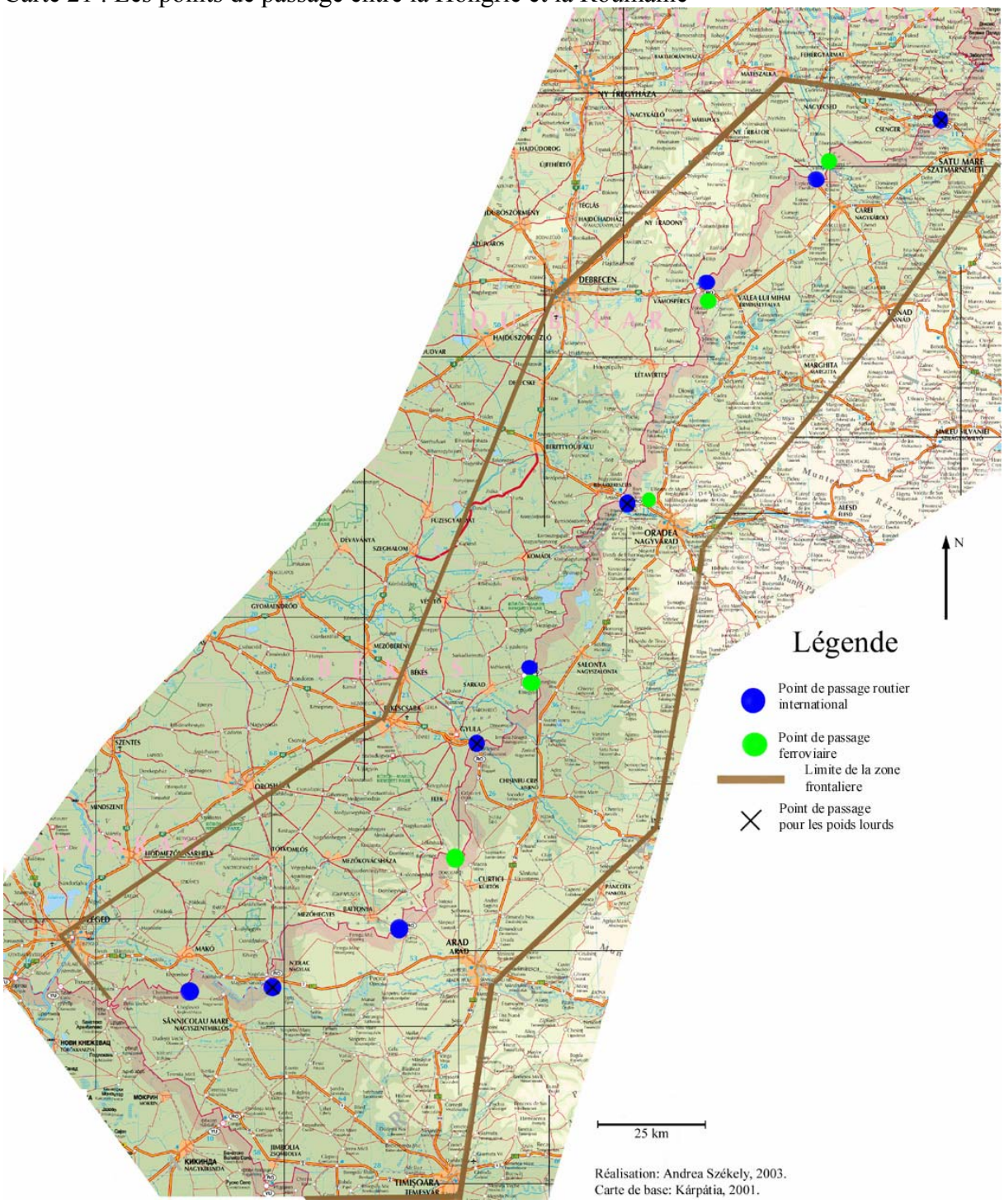

La ligne frontalière est artificielle sur toute cette section frontalière. Sur cette relativement longue ligne frontalière il existe 14 points de passage entre la Hongrie et la Roumanie. Ils sont tous internationaux à l'exception de celui d'Ágerdőmajor. Si on observe la localisation géographique des points de passage, au nord de point de passage d'Ártánd il n'y avait aucune possibilité de passer la frontière avec des marchandises avant 2003. Le point de passage à Csengersima fonctionnait et il était destiné à la circulation des personnes. Ce n'est qu'à partir de l'an 2003 que ce point de passage a été ouvert à la circulation des poids lourds. Dans la réalité, c'était un grand problème pour le commerce international, il causait des surcoûts. Par exemple dans la liaison Satu Mare (RO) – Nyíregyháza (HU), il fallait faire un détour de 150 km avec/pour les marchandises alors que la distance entre les deux villes est de 100 km seulement via Csengersima.)

5.2. Minorités

5.2.1. Situation de la minorité roumaine en Hongrie

Selon le dernier recensement hongrois, en 2001, 7 995 personnes se sont déclarées appartenant à la minorité roumaine, ce chiffre a baissé de 2 745 personnes, en 1990, le nombre des personnes appartenant à la minorité roumaine était 10 740. Parmi les questions du recensement l'utilisation de la langue roumaines comme langue maternelle a aussi été posée, ainsi 8 482 personnes ont-elles considéré, en 2001, le roumain comme leur langue maternelle, 248 personnes de moins qu'en 1990. La situation géographique de la minorité roumaine en Hongrie concerne 3-4 comitats dont le plus habité est le comitat de Békés où vivent 3233 personnes. Cette minorité habite dans les comitats frontaliers avec la Roumanie aux comitats Békés et Hajdú-Bihar. Malgré leur petit nombre ils peuvent jouer un rôle dans la coopération transfrontalière étant à cheval aux deux pays voisins. Ils vivent en une unité géographique plutôt dans les villages, et dans la ville de Gyula.

Cette minorité est autochtone sur le territoire hongrois : Ils ne parlent pas la langue littéraire roumaine, ils parlent un dialecte archaïque dont l'exemple pourrait être le langage de la Bible. *(Kurdi, 2001)*

Tableau 59 : La minorité roumaine en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité roumaine	Taux de la minorité roumaine %
Budapest	***1 777 921***	***1205***	***0,07***
Bács-Kiskun	546 517	175	0,03
Baranya	407 448	155	0,04
Békés	***397 791***	***3233***	***0,81***
Borsod-Abaúj-Zemplén	744 404	137	0,02
Csongrád	***433 344***	***441***	***0,10***
Fejér	434 317	162	0,04
Győr-Moson-Sopron	434 706	99	0,02
Hajdú-Bihar	***552 998***	***669***	***0,12***
Heves	325 727	145	0,04
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	112	0,03
Komárom-Esztergom	316 590	140	0,04
Nógrád	220 261	58	0,03
Pest	1 083 877	557	0,05
Somogy	335 237	101	0,03
Szabolcs-Szatmár-Bereg	582 256	121	0,02
Tolna	249 683	126	0,05
Vas	268 123	73	0,03
Veszprém	373 794	224	0,06
Zala	297 404	62	0,02
Total	**10 198 315**	**7995**	0,08

Source : KSH (2002).

Cette minorité a été représentée par l'Autonomie Nationale des Roumains de Hongrie (Magyarországi Románok Országos Önkormányzata) dont le centre se trouve à Gyula à partir de 1995 jusqu' en 1999. Depuis les premières élections municipales, 12 autonomies minoritaires roumaines ont functionné jusqu'en 1998, quand les deuxièmes élections ont eu lieu. A partir de cette date leur nombre s'est élevé à 34. Après les élections municipales minoritaires de 1998, il s'est avéré qu' à Budapest parmi les 75 députés – qui avaient le droit de créer une municipalité minoritaire à Budapest – 60 personnes n'étaient pas connues de la minorité roumaine de Hongrie, et qu'en outre ces personnes ne parlaient pas la langue roumaine. L'Autonomie Nationale des Roumains de Hongrie a tenu à se dissocier de ces 60 personnes qui n'étaient jamais présentes, ainsi l'Autonomie Nationale des Roumains de Hongrie ne a pas pu se renouveler. Ce événement a causé des tensions dans la minorité, et le gouvernement hongrois a dû mettre en examen cette affaire délicate.

Au lieu de l'autonomie nationale les municipalités minoritaires ont alors créé l'Association Nationale des autonomies roumaines de Hongrie, qui regroupe 20 municipalités roumaines.

Les organisations civiles

A Gyula, où vivent le plus grand nombre de cette minorité, se trouvent plusieurs institutions de niveau national. L'Association culturelle des Roumains de Hongrie compte un grand nombre d'intéressés, aussi bien que la Communauté des chercheurs ou des artistes de Hongrie.

A Szeged et à Békéscsaba il y a des consulats de la République Roumaine.

L'enseignement

L'enseignement en langue roumaine est assuré dans 14 écoles maternelles, dans 11 communes, et dans 11 écoles primaires. Il existe sept écoles primaires minoritaires où l'enseignement est bilingue : à Battonya, à Bedő, à Elek, à Kétegyháza, à Gyula, à Méhkerék, et à Pusztaottlaka.

En Hongrie, pour l'enseignement secondaire, il y a un lycée avec internat destiné à la minorité roumaine de Gyula. Au lycée Miklós Zrínyi de Budapest il est possible d'apprendre le roumain; tout comme dans les écoles techniques de Békéscsaba et de Gyula.

Quant à l'enseignement supérieur, seule les écoles supérieures de pédagogie offrent une formation de professeur de roumain à Budapest, à Szeged, à Békéscsaba, à Szarvas.

L'État roumain accorde un soutien financier à l'enseignement du roumain en Hongrie : surtout en ce qui concerne des manuels scolaires en roumain, les manuels méthodologiques , et les outils pédagogiques illustratifs. La formation continue des professeurs roumains est organisée en Roumanie, tout comme une visite de 15 jours des élèves hongrois avec leurs professeur en Roumanie et vice versa.

La minorité roumaine de Hongrie ne milite pas pour un enseignement encore plus développé de la langue roumaine. Selon les parents roumains les enfants qui font leurs études dans leur langue maternelle, n'ont guère de chance de réussite à un examen d'entrée dans une institutions supérieure hongroise parce qu'il est très rare qu'un examen d'entrée se fasse en dans une langue minoritaire. Il faut savoir que les jeunes de la minorité roumaine choisissent plutôt les établissements supériurs de Hongrie que ceux du pays-mère. *(Magyar Köztársaság Kormánya, 1999)*

Le gouvernement roumain souhaite augmenter le nombre des jeunes roumains de Hongrie qui font leurs études supérieures en Roumanie grâce à des bourses d'études. Actuellement le nombre des tels étudiants commence à progresser sourtout dans les universités proches de la frontière hongroise. *(Kurdi, 2001)*

Ces étudiants peuvent aussi être un lien dans la coopération entre les deux pays.

Culture

La protection de la culture est présente dans la vie de cette minorité. L'Association de la protection de la tradition a été créé à Elek en 1947. Un groupe de danse folklorique pour les jeunes fonctionne également dans cette ville. Deux musées sont destinés à faire connaître les traditions roumains en Hongrie à Békéscsaba et à Gyula. Un éco-musée a été créé à Kétegyháza qui a été renouvelé en 1998 avec le financement du gouvernement hongrois.

Il existe aussi des choral de la minorité roumaine à Gyula et à Battonya. Leur activité est reconnue au plan international. Deux nouvelles chorales sont „nés" à Kétegyháza et à Körösszakál. Leurs activités sont coordonnées par des chefs d'orchestre roumains.

Presse, médias

L'Edition Roumaine de Hongrie publie des œuvres d'écrivains, et d'artistes roumains de Hongrie. La minorité a un quotidien publié ici sous le nom de Foaia Românească. La télévision hongroise diffuse sur la chaîne M1 un programme de 30 minutes en roumain. Cette minorité peut capter les programmes radio et télévision de l'État roumain en Hongrie.

La vie réligieuse

La plupart des membres de la minorité roumaine appartiennent à l'Église Orthodoxe, une petite partie d'entre eux sont catholiques-orthodoxes, dans trois communes du comitat Hajdú-Bihar vivent des communautés baptistes. (Kétegyháza, Magyarcsanád, Méhkerék) *(Magyar Köztársaság Kormánya, 1997)*

5.2.2. Situtation de la minorité hongroise en Roumanie

5.2.2.1. Généralités

La population totale de la Roumanie comptait 21,6 millions d'habitants en 2002. Les minorités constituent 10,5% de la population totale dont la plus nombreuse est la minorité hongroise (6,6%). Plusieurs autres minorités vivent sur le territoire roumain, comme les Tsiganes (2,5%), les Allemands (0,3%), les Ukrainiens (0,3%), les Russes (0,2%), les Turcs (0,2%), les Serbes (0,1%), les Tatars (0,1%) les Slovaques (0,1%), les Bulgares, les Juifs, les Croates, les Tchèques, les Polonais, les Grecs, et les Arméniens (moins de 0,1%) (*INSSE, 2002*)**.** Le nombre des membres de la minorité hongroise s'élève à 1 434 377 personnes qui vivent en plusieurs îlots répartis partiellement en Transylvanie-Est dans les comitats Harghita,

Covasna, Mures (35-37% du total) dans la zone frontalière dans les comitats Satu-Mare, Bihor, Arad, Timis (28%),et en Transylvanie-Centre (16-18%); et dans la diaspora interethnique (18-20%).

Le changement du nombre de la population minoritaire

Entre les deux recensements, le nombre de la population totale a baissé de 1 062 268 personne. Le nombre des Roumains a baissé de 941 580. Parmi les minorités, deux d'entre elles ont perdu un nombre relativement grand de leur population; les Hongrois et les Allemands. Le taux des magyarophones a chuté de 7,1 % à 6,6 % du total qui correspond à une baisse de 185 822 personnes. Le nombre des membres de la minorité allemande a significativement baissé de 119 436 à 60 088 personnes. Une augmentation forte se présente aux minorités tsigane et turques. Les Tsiganes ont augmenté leur nombre de 125 527 personnes, soit 30,6 % de plus en 10 ans.

Tableau 60 : Les minorités ethnique de la Roumanie

Origine ethnique	1992		2002	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Roumain	20 350 980	89,4	19 698 181	89,5
Hongrois	1 620 199	7,1	1 434 377	6,6
Tsigane	409 723	1,8	535 250	2,5
Allemand	119 436	0,5	60 088	0,3
Ukrainien	66 833	0,3	61 353	0,3
Russe	38 688	0,3	36 397	0,2
Turc	29 533	0,2	32 596	0,2
Serbe	29 080	0,1	22 518	0,1
Tatar	24 649	0,1	24 137	0,1
Slovaque	20 672	0,1	17 199	0,1
Bulgare	9 935	< 0,1	8 092	< 0,1
Juif	9 107		5 870	
Croate	4 180		6 786	
Tchèque	5 800		3 938	
Polonais	4 247		3 671	
Grec	3 897		6 513	
Arménien	2 023		1 780	
Autre nationalités	8 420		22 281	0,1
Non déclaré	1 047		5 935	< 0,1
Total	**22 760 449**	**100,0**	**21 698 181**	**100,0**

Source: INSSE, 2003.

5.2.2.2. Les cadres juridiques

Les dispositions constitutionnelles

La nouvelle Constitution de 1991 était axée sur deux volets - d'une part, la langue officielle - le roumain - , d'autre part, les langues des minorités qui ont trait à leur emploi en Roumanie. Comme le proclame l'article 13, le roumain est la langue officielle en Roumanie.

Les articles 6 et 32 de la Constitution de 1991 reconnaissent aux minorités des langues autres que le roumain le droit d'employer librement leur langue:

1) L'État reconnaît et garantit aux personnes appartenant aux minorités nationales le droit de conserver, de développer et d'exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse.

2) Les mesures de protection prises par l'État pour la conservation, le développement et l'expression de l'identité des personnes appartenant aux minorités nationales, doivent être conformes aux principes d'égalité et de non-discrimination par rapport aux autres citoyens roumains.

L'article 148 de la Constitution prévoit que les questions concernant la langue officielle ne peuvent faire l'objet de révision constitutionnelle, ce qui a fai t craindre à certains représentants des minorités une éventuelle réduction de leurs droits:

1) « Les dispositions de la présente Constitution portant sur le caractère national, indépendant, unitaire et indivisible de l'État roumain, la forme républicaine du gouvernement, l'intégrité du territoire, l'indépendance de la justice, le pluralisme politique et la langue officielle ne peuvent pas faire l'objet d'une révision. »

Le paragraphe 2 du même article précise qu'aucune révision n'aurait pour résultat la suppression des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des citoyens ou de leur garantie:

2) « De même, ne peut être réalisée aucune révision qui aurait pour résultat la suppression des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des citoyens ou de leurs garanties. »

Le gouvernement roumain a également publié, le 4 décembre 1991, une Déclaration sur les minorités nationales. Cette déclaration rappelle que les droits, obligations et libertés s'appliquent à tous les citoyens, y compris les membres des minorités, et le gouvernement s'engage à garantir les droits constitutionnels des minorités, notamment la préservation de leur identité culturelle et le droit d'étudier dans leur langue maternelle.

Le roumain est la seule langue utilisée par les députés et sénateurs au Parlement. Les lois ne sont rédigées et promulguées qu'en roumain. Néanmoins, les diverses minorités nationales sont représentées à la Chambre des députés du Parlement de deux façons : les membres des

minorités s'inscrivent dans un parti politique et se font élire lors des élections, ou bien ils sont représentés d'office en raison de leur trop petit nombre.

La langue de la législation et de la justice

La Loi sur les partis politiques (no 27/1996) du 26 avril 1996, contient des dispositions sur les principes généraux sur lesquels se fondent l'activité des partis, leur organisation et leur financement. L'article 5 (paragraphe 3) est consacré aux minorités:

Les membres des organisations des citoyens appartenant aux minorités nationales qui font inscrire leurs candidats aux élections peuvent faire partie d'un parti politique.

Les Hongrois peuvent se prévaloir de ces dispositions étant donné le fait qu'ils constituent 6,6 % de la population. Pour ce qui est des autres minorités, elles doivent se prévaloir des dispositions de l'article 59 de la Constitution, consacré à «L'élection des chambres», et qui prévoit un quota minimum pour les minorités nationales:

1) Les organisations des citoyens appartenant aux minorités nationales, qui ne réunissent pas aux élections le nombre de voix nécessaires pour être représentées au Parlement, ont chacune droit à un siège de député, dans les conditions fixées par la loi électorale. Les citoyens d'une minorité nationale ne peuvent être représentés que par une seule organisation.

2) Le nombre de députés et de sénateurs est établi par la loi électorale, proportionnellement à la population du pays.

L'ensemble des minorités nationales est représenté par 40 sièges à la Chambre des députés et 11 sièges au Sénat, ce qui correspond à ce que représentent proportionnellement les minorités dans la population (11 %).

Par ailleurs, les membres des minorités nationales ont le droit de se faire élire lors des élections locales à des postes de maires, de conseillers municipaux ou de conseillers de comitat.

Les tribunaux et les instances juridiques n'utilisent que le roumain, mais certaines facilités, notamment des services gratuits de la part d'un interprète, sont prévues dans les territoires où les minorités sont concentrées. Voici comment est libellé l'article 127 de la Constitution de la Roumanie à ce sujet :

1) La procédure judiciaire se déroule en langue roumaine.

2) Les citoyens appartenant aux minorités nationales ainsi que les personnes ne comprenant pas ou ne parlant pas la langue roumaine ont le droit de prendre connaissance de tous les actes

et de tous les documents du dossier, de parler en instance et de déposer des conclusions, par l'intermédiaire d'un interprète; dans les causes pénales, ce droit est assuré gratuitement.

Cette disposition constitutionnelle ne permet pas de procès dans une autre langue que le roumain, elle autorise seulement qu'un membre d'une minorité nationale utilise éventuellement sa langue devant un juge grâce aux services d'un interprète. Ce droit n'oblige donc pas le juge à comprendre l'accusé ou les témoins.

L'administration publique

L'administration gouvernementale n'emploie que le roumain, mais dans les territoires où les minorités sont concentrées, il leur est possible d'utiliser leur langue maternelle.

La législation permet aux membres des minorités nationales de s'adresser aux autorités publiques locales dans leur langue maternelle, oralement ou par écrit, dans certaines conditions. La loi no 69 du 26 novembre 1991 relative à l'administration publique locale a été modifiée et complétée par la loi no 24 du 12 avril 1996. Celle-ci précise en son article 29 (alinéa 4):

Dans les unités administratives territoriales où les minorités nationales détiennent un poids important, les décisions du Conseil local seront portées à la connaissance des citoyens également dans leur langue. L'article 58 est beaucoup plus explicite:

1) Dans les relations entre les citoyens et les autorités de l'administration publique locale la langue utilisée est le roumain.

2) Les citoyens appartenant aux minorités nationales peuvent également s'adresser aux autorités de l'administration publique locale et à leur personnel par voie orale et écrite dans leur langue maternelle.

3) Aux requêtes présentées par écrit sera jointe la traduction authentifiée en langue roumaine.

4) Au cas où le représentant de l'autorité publique ou le fonctionnaire de celle-ci ne connaît pas la langue de la minorité respective, il sera fait appel à un interprète.

La modification de la loi n° 69/1991 a été réalisée par un décret d'urgence gouvernementale 22/1997. La loi contient un certain nombre de dispositions concernant les minorités ethniques. Dans les unités territoriales dont la population est composée de plus de 20 % de personnes appartenant à une minorité nationale, ces dernières pourront utiliser leur langue maternelle dans leurs rapports avec les représentants de l'administration locale. Les noms des localités faisant partie de ces unités territoriales et des institutions publiques placées sous leur juridiction pourront également être traduits dans la langue maternelle de la minorité concernée.

L'exécution de ce décret gouvernemental a été longtemps empêchéet et sa mise en valeur n'a pas été faie. Finalement le nouveau gouvernement, en 2002 l'a appliqué. (loi n° 215/2002)

Les droits à l'éducation

Conformément à l'article 32 de la Constitution et aux dispositions contenues dans la Loi sur l'éducation du 24 juillet 1995, no 84/1995, l'enseignement en Roumanie peut aussi être dispensé dans une langue minoritaire. La loi scolaire du 24 juillet l995 a été modifiée et complétée par la loi no 131 du 29 décembre 1995. L'article 8 de cette loi prévoit un enseignement à la fois en langue roumaine et dans l'une des langues minoritaires :

1) Enseignement de tous les degrés est dispensé en roumain. Dans chaque localité, il seront organisées et mises en fonction des classes où l'enseignement est dispensé en langue roumaine.

2) Le droit des personnes appartenant aux minorités nationales d'apprendre leur langue maternelle et le droit de pouvoir être instruites dans cette langue sont garantis dans les conditions de la présente loi.

3) L'étude et l'assimilation de la langue roumaine à l'école, en tant que langue officielle de l'État, sont obligatoires pour tous les citoyens, sans distinction de leur origine ethnique.

4) Les documents scolaires officiels sont rédigés en roumain tant dans l'enseignement public que dans celui du privé.

Le chapitre XII de la Loi sur l'éducation du 29 décembre 1995 présente le plus de précision. L'article 118 prévoit que les personnes appartenant aux minorités nationales ont le droit d'étudier et de s'instruire dans leur langue maternelle, à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement, selon les conditions établies par la loi. L'article 119 précise qu'«en fonction des nécessités locales, il est possible d'organiser, sur demande et dans les conditions fixées par la loi, des groupes, des classes, des sections ou des écoles où l'enseignement soit dispensé dans les langues des minorités nationales.»

L'ordonnance no 36/1997 portant modification de la loi no 84/1995 sur l'éducation a introduit de nouvelles dispositions concernant le droit des minorités nationales à recevoir un enseignement dans leur langue maternelle.

1) Dans les écoles primaires, les programmes et les manuels d'enseignement de la langue et de la littérature roumaines sont spécialement conçus pour les minorités respectives : dans le second cycle, les programmes et les manuels d'enseignement de la langue et de la littérature roumaines sont les mêmes que pour les classes où l'enseignement est dispensé en roumain.

2) Dans les écoles primaires, l'histoire et la géographie de la Roumanie sont enseignées dans les langues maternelles en suivant les mêmes programmes et les mêmes manuels que dans les classes où l'enseignement est dispensé en roumain, étant entendu que les noms propres roumains doivent être transposés dans ces langues mais assimilés également en langue roumaine.

3) Dans le second cycle, l'histoire et la géographie de la Roumanie sont enseignées en roumain en suivant les mêmes programmes et les mêmes manuels que dans les classes où l'enseignement n'est dispensé qu'en roumain. Les examens d'histoire et de géographie roumaines ont lieu dans la langue maternelle.

Dans l'enseignement universitaire, l'article 123 de la Loi sur l'éducation du 29 décembre 1995 spécifie que cet enseignement est possible pour la formation des enseignants :

Dans l'enseignement universitaire d'État, peuvent être organisés, sur demande et dans les conditions établies par la présente loi, des groupes et des sections avec des cours dispensés dans leur langue maternelle, afin de former du personnel nécessaire dans l'enseignement et dans l'activité culturelle artistique.

La loi prévoit également que les membres appartenant à des minorités nationales ont le droit d'établir et d'administrer des établissements d'enseignement primaires, secondaires et supérieurs privés.

L'article 125 précise que «le ministère de l'Enseignement assure la formation et le perfectionnement du personnel enseignant pour une langue d'enseignement, ainsi que les manuels scolaires et d'autres documents didactiques». Il existe des groupes de formation pour les éducateurs hongrois, slovaques, russes, ukrainiens, bulgares, tsiganes, allemands, croates, tatars, polonais, etc.

La minorité hongroise peut recevoir un enseignement dans sa langue à condition de résider dans une agglomération où elle est en nombre suffisant. L'enseignement du roumain demeure, dans tous les cas, obligatoire pour les élèves, tant au primaire qu'au secondaire. Il faut bien comprendre que l'enseignement en langue minoritaire n'est pas offert dans l'ensemble du pays.

La communauté hongroise de Roumanie est tout à fait insatisfaite de son sort dans ce qui à trait à l'école. En 1995, l'Alliance des Démocrates Hongrois de Roumanie a essayé de faire adopter par le Parlement roumain une loi sur l'éducation qu'ils jugeaient acceptable. Malgré des discussions politiques et des recours portés devant le Conseil de l'Europe furent peine perdue. Depuis plusieurs années, la minorité hongroise de Roumanie réclamel'autogestion de leur système d'enseignement et une université autonome. Le gouvernement roumain a estimé

que les droits collectifs n'existaient pas et a refusé à ces demandes. En décembre 1997, la Commission éducative du Sénat roumain a fini par approuver la création de départements universitaires bilingues prévoyant un enseignement en roumain et en hongrois. Pour ce qui est de l'enseignement en langue minoritaire, notamment en hongrois, la commission du Sénat a décidé d'autoriser seulement la création «de sections et de groupes au sein des universités multiculturelles», ce qui signifie que cet enseignement unilingue en hongrois n'est autorisé que dans des universités privées. Le gouvernement roumain a rejeté la création d'une université pour les Hongrois sous prétexte que les universités «créées sur des critères ethniques» pourraient accroître les tensions ethniques. La Loi sur l'éducation de 1997 (entrée en vigeur en 1999) ne reconnaît toujours pas l'autogestion pour la minorité.

Les médias

En Roumanie, la liberté d'expression et le droit à l'information sont garantis par la Constitution pour tous les citoyens, sans distinction d'origine ethnique. Les articles 30 et 31 de la Constitution, corroborés avec le principe de la non-discrimination, constituent la base juridique pour garantir aux membres des minorités nationales la liberté d'expression et le droit à l'information. En vertu de dispositions constitutionnelles très générales, les membres des minorités nationales ont le droit d'être informées dans leur langue.

Les organisations de personnes appartenant aux minorités nationales, qui ont des représentants au Parlement, disposent également d'un temps d'émission distinct, mis gratuitement à leur disposition conformément à la loi et sans aucune ingérence de l'extérieur.

Les traités internationaux

La Roumanie a signé (le 17 juillet 1997) mais non encore ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992.

La Roumanie a signé la Déclaration universelle des droits de l'Homme (de 1966), la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (de 1965), la Convention des Nations unies sur la suppression et la punition du crime d'apartheid (de 1973), la Convention de l'Unesco contre la discrimination dans l'éducation (de 1960) et, parmi ses engagements bilatéraux le Traité de compréhension, de coopération et de bon voisinage conclu entre la Hongrie et la Roumanie (1996). *(Leclerc , 2003e)*

5.2.2.3. La situation concrète

Organisations civiles et partis politiques

Depuis 1989, le changement du système politique et économique, l'Union Démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR) existe, (Romániai Magyar Demokrata Szövetség – RMDSZ). qui est une formation politique de la minorité hongroise faisant partie de la coalition gouvernant la Roumanie depuis la fin de 1996. Dans l'actuelle législature à partir de l'an 2000, l'UDMR compte 27 députés et 12 sénateurs. Suite aux élections municipales du mois de juin de l'an 2000, ce parti peut représenter 148 postes de maires en Roumanie. Le nombre de ses membres s'élève à environ 500 000 personnes, qui sont membres de la minorité hongroise en Roumanie. Ce parti est bien organisé, il fonctionne au niveau régional, et local. Il réunit des membres des différentes sections.

Les partenaires de ce parti politique sont les organisations civiles qui exercent leurs activités professionnelles dans la science et dans le domaine de la culture. On peut trouver par exemple des partenaires tels que : la Société d'Economistes Hongrois de Roumanie (Romániai Magyar Közgazdász Társaság), l'Assosiation de Fermiers Hongrois de la Roumanie (Romániai Magyar Gazdák Egyesülete), l'Association des Hongrois dit Csángó de Moldavie (Moldvai Csángómagyarok Szövetsége).

Il existe aussi des organisations civiles qui ne sont pas toutes en contact direct avec ce parti politique et qui ont été réanimées après 1989. Le nombre des associations et des fondations officiellement enregistrées par la minorité hongroise de Roumanie est supérieur à 300. Leurs activités sont variées: elles concernent le domaine de la culture, protection de la tradition à travers des domaines culturels, les domaines artistiques, éducatifs, de la recherche et du développement économique.

Dans des villes, les associations culturelles sont plutôt caractéristiques. Leur fonctionnement n'est pas simple, le problème de leur financement est partout présent. En général, le financement gouvernemental roumain n'est pas résolu., les associations cherchent d'autres possibilités à travers leur contact avec le pays-mère (jumelage des villes, des villages, contacts professionnels, fondations du pays-mère).

L'organisation civile des jeunes existe également, et plusieurs associations fonctionnent en Roumanie, comme le Conseil de Jeunesse hongrois (Magyar Ifjúsági Tanács), l'Assemblée de Jeunesse Hongroise (Magyar Ifjúsági Értekezlet), l'Union des organisations de jeunesse hongroise (Magyar Ifjúsági szervezetek Szövetsége), Association Nationale des jeunes

hongrois du secondaire en Roumanie (Romániai Magyar Középiskolások Országos Szövetsége), le Mouvement « Etre jeune chez nous » (Itthon Fiatalon Mozgalom).

La situation de l'enseignement

Selon le recensement de 1992, 95,3% de la population totale est scolarisée (au dessus de 12 ans), pour la minorité hongroise, ce chiffre s'élève à 98%

En 1992, le taux de personnes possédant un diplôme supérieur était de 5,1% pour la population roumaine alors qu'il était de 3,6 % pour la minorité hongroise de roumanie. La plupart des membres de la minorité hongroise possède un diplôme d'enseignement secondaire. (74,6% du total de la minorité hongroise)

Durant l'année scolaire 2000/2001, l'enseignement de la langue hongroise était assuré dans 1121 écoles maternelles, 1084 écoles primaires, et dans 162 institutions secondaires. En 2001, une nouvelle école technique secondaire a ouvert ses portes à Arad. L'autorisation de l'ouverture d'une école technique autonome hongroise a été donnée pour l'année scolaire 2001/2002.

L'enseignement supérieur en langue hongroise existe dans quatre institutions; à l'Université Babeş–Bolyai de Cluj Napoca/Kolozsvár, à l'Université de Médecine de Targu Mureş/Marosvásárhely, à l'Université Artistique de Targu Mureş/Marosvásárhely, et à l'Université de Bucureşti, Spécialité hungarologie.

Les institutions religieuses sont classées parmi les institutions supérieures en Roumanie, par conséquent, il existe trois instituts théologiques qui enseignent en hongrois. L'Institut de Théologie protestant de Cluj Napoca/Kolozsvár, « Théologie catholique » de Alba Iulia/Gyulafehérvár, et l'Université Catholique Partium de Oradea/Nagyvárad. En 2001, l'Université Sapientia a pu commencer à fonctionner avec neuf facultés à Targu Mureş/Marosvásárhely et à Miercurea-ciuc/Csíkszereda.

Pour compléter cet enseignement supérieur certains institutions du pays-mère sont présentes en Roumanie grâce à des formations délocalisées : l'Université Szent István de Gödöllő, l'Université de Sopron, l'École Supérieure Gábor Dénes, l'École Supérieure de Sciences modernes des Affaires de Tatabánya.

La formation en hongrois se limite au niveau supérieur dans le domaine de l'agriculture, de la technologie, de la justice, de l'art et de la musique.

Culture, civilisation, science

L'Association de la civilisation hongroise de Transylvanie (ACHT) Erdélyi Magyar Közművelődési Egyesület – EMKE) «dirige» la vie culturelle de la minorité hongroise depuis 118 ans. Elle est représentée sur tout le territoire de la Roumanie, et fait fonctionner le réseau des maisons hongroises où des événements culturels peuvent être organisés.

Parmi les pays voisins de la Hongrie, c'est en Roumanie où le plus grand nombre des théâtres hongrois fonctionnent : à Cluj-Napoca / Kolozsvár, à Targu Mureş / Marosvásárhely, à Timişoara / Temesvár, à Oradea / Nagyvárad, à Satu Mare / Szatmárnémeti, à Sfântu Gheorghe / Sepsiszentgyörgy, à Odorheiu Secuiesc / Székelyudvarhely, à Miercurea-Ciuc / Csíkszereda. Le seul opéra se trouve à Cluj-Napoca. A côté des théâtres traditionnels, certaines nouvelles initiatives apparaissent par exemple le théâtre-studio «Figura» à Gheorgheui / Gyergyószentmiklós, le Studio du théâtre de Targu Mureş / Marosvásárhely. Plusieurs théâtres de marionettes fonctionnent à Cluj-Napoca et à Oradea / Nagyvárad. Il y a des représentants célèbres de l'art de danse comme l'Ensemble Maros / Mures de Targu Mureş, et l'Ensemble Harghita.

Le mouvement amateur de danse joue un rôle important dans la vie culturelle de la minorité hongroise. Il y a souvent des festivals de danse folklorique, des rencontres culturelles, et des compétitions dans le domaine de la culture folklorique ou des théâtres amateurs.

L'Association du Musée de Transylvanie / Erdélyi Múzeum Egyesület souhaite être en Roumanie «l'académie scientifique» pour les membres de la minorité hongroise. Elle organise des soirées scientifiques, publie des documents scientifiques, organise des conférences de formation continue pour des professionnels d'une branche de la science.

D'autres associations existent dans le domaine de la culture : la Société ethnographique Kriza János, Centre de recherches régionales et anthropologiques où un dictionnaire d'etymologie hongrois de Transylvanie sera publié, ce qui apparaît comme une curiosité pour les linguistes. *(HTMH, 2002c)*

La vie religieuse

Les membres de la minorité hongroise appartiennent partiellement à l'église catholique, leur nombre est d'environs 900 000 personnes. Le plus grand nombre parmi les protestants représente les calvinistes, qui comptent environs 800 000 membres. En général, les services religieuses sont assurées en hongrois. Un problème existe au niveau de la législation en matière de la loi sur la propriété des églises, étant donné que les anciens biens immobiliers

des églises, ce qui représente plusieurs centaines de bâtiments, surtout des écoles, n'ont pas encore été rendus part l'État après le changement du système politique.

Presse, média

Parmi 60 périodiques édités en hongrois, en Roumanie quelquesuns seulement qui sont financés par l'État. Le soutien financier de l'État hongrois est nécessaire. Par rapport à leur nombre, leur besoin en journaux est normal et les titres sont nombreux. Citons les plus importants : La minorité hongroise (Magyar Kisebbség); Le voyant (Látó). Quelques quotidiens : Journal de Bihar (Bihari Napló), Le Peuple de Hargitha (Hargita Népe), La Chronique (Krónika), Journal populaire (Népújság), Le mot hongrois de Roumanie, (Romániai Magyar Szó), Liberté (Szabadság), Le journal neuf de Szatmár (Szatmári Friss Újság).

Télévision, Radio

La télévision roumaine diffuse un programme hongrois de 3,5 heures par semaine, le studio de Cluj-Napoca / Kolozsvár, prépare un programme de 75 minutes qui est diffusé au niveau national en hongrois, un programme de 3,5 heures au niveau régional s'y rajoute. La radio régionale de Targu Mureş diffuse un programme de 7 heures par jour, celle de Cluj-Napoca / Kolozsvár 5 heures par jour, la radio nationale de Bucarest diffuse un programme en hongrois d'une heure par jour. Le parti UDMR milite pour que la minorité hongroise ait un programme de radio 24h/24 et pour que ce programme soit capté sur tout le territoire de la Roumanie. La minorité hongroise demande une nouvelle station de TV à Targu Mureş.

Il existe, également des studio radio et télévision locaux à Odorheiu Secuiesc / Székelyudvarhely, à Miercurea-Ciuc / Csíkszereda, à Sfântu Gheorghe / Sepsiszentgyörgy, à Gheorgheui / Gyergyószentmiklós, à Targu Mureş / Marosvásárhely, à Cluj-Napoca / Kolozsvár, à Oradea / Nagyvárad, à Satu Mare / Szatmárnémeti. *(HTMH, 2002c)*

Les membres de la minorité hongroise, qui vivent sur le territoire frontalier, peuvent capter les chaînes de radio et télévision hongroises. A cause des obstacles orographiques – la chaînes des Carpathes – une diffusion correcte des programmes pour les autres Hongrois de Roumanie ne pourra se faire que par satellite.

5.3. Economie

5.3.1. Généralités

Sous le régime de Ceauşescu, la Roumanie était un pays pauvre parmi les pays de l'Europe de l'Est. Après la faillite du régime, en 1990 un changement du système politique a eu lieu. Par contre le changement du système économique s'est fait attendre. La privatisation n'a pas été assez rapide, des sociétés non rentables sont longtemps restées la propriété de l'Etat. L'inflation a commencé à augmenter, la production de l'économie a été en baisse continue, et les différents gouvermenents n'ont pas été capables de résoudre cette situation difficile. (Voir tableaux 61 et 62)

Tableau 61 : Le changement du PIB/habitant en Roumanie 1991-2002

Année	Changement par rapport à l'an précédent (%)	1990 = 100 %
1991	-12,8	87,2
1992	-19,2	70,5
1993	-17,7	58,0
1994	-14,4	49,6
1995	-8,1	45,6
1996	-4,2	43,7
1997	-9,8	39,4
1998	-13,9	33,9
1999	-1	33,6
2000	0,9	33,9
2001	5,3	35,7
2002	4,9	37,4

En 2000, le PIB par habitant était 1376 USD.
Source : KSH, 2002a, KSH, 2003b, Institutul National de Statistica, 2003b

Après les élections de 1996, le nouveau gouvernement a commencé de vrais changements. A partir de 1998 la stabilisation a commencé et depuis 1999, les signes de croissance sont clairs. La production de l'économie en 1999 a atteint un tiers du niveau de 1990.

Tableau 62 : Le taux d'inflation en Roumanie

Année	Taux d'inflation (%)	1990 = 100 %
1991	170,2	270
1992	210,4	839
1993	256,1	2987
1994	136,7	7069
1995	32,3	9353
1996	38,8	12982
1997	154,8	33077
1998	59,1	52625
1999	45,8	76728
2000	45,7	111793
2001	34,5	150361
2002	22,5	184192

Source : KSH, 2002a, KSH, 2003b, Institutul National de Statistica, 2003b

La structure de l'économie roumaine est en plein transformation, parmi les différents secteurs le rôle des services augmente, tandis que celui de l'agriculture baisse régulièrement. Cette tendance montre bien que la Roumanie est sur la voie du développement.

Tableau 63 : La structure de l'économie en Roumanie (% du PIB)

Secteur	1991	1998	2001
Agriculture	20,1	16,2	15,0
Industrie	45,0	35,3	34,5
Services	34,9	48,5	50,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : KSH, 2002a, KSH, 2003b, Institutul National de Statistica, 2003b

En analysant l'état du commerce extérieur de la Roumanie en 1991 fait apparaître que les partenaires les plus importants étaient la Russie et l'Allemagne. La Hongrie ne jouait pas de rôle dans le commerce extérieur.

Certaines orientations de la Roumanie concernant son commerce extérieur ont changé. Parmi ses pays partenaires d'export la Russie est apparue, puis l'Italie, l'Allemagne et la France sont devenus les plus importants. La Hongrie est également présente avec un poids de 3,4 % de l'ensemble. Parmi les partenaires d'import, l'Allemagne reste au deuxième rang, devant la Russie qui a perdu son premier rang. C'est l'Italie qui est en tête. Comme partenaire d'import la Hongrie a progressé au 6ème rang. En somme, le commerce extérieur entre les deux pays voisins est en train de s'intensifier.

Tableau 64 : Le commerce extérieur de la Roumanie en 1991

Classe -ment	***Partenaire d'export***		***Partenaire d'import***	
	Pays	***Poids (%)***	***Pays***	***Poids (%)***
1	Russie	22,7	Russie	17,8
2	Allemagne	10,9	Allemagne	10,2
3	Italie	6,1	Iran	8,0
4	Pays-Bas	5,3	Arabie Saoudite	5,7
5	France	4,0	Egypte	5,6
6	Yougoslavie	4,0	France	3,8
7	Grande Bretagne	3,7	Italie	3,6
8	Turquie	3,6	Autriche	3,2
9	Chine	3,3	Yougoslavie	3,2
10	États-Unis	2,9	États-Unis	3,2

La Hongrie est au 13ème rang (1,9%) dans l'export, 15ème rang (2,9%) dans l'import.
Source : Institutul National de Statistica, 2003b

Tableau 65 : Le commerce extérieur de la Roumanie en 2000

Classe -ment	***Partenaire d'export***		***Partenaire d'import***	
	Pays	***Poids (%)***	***Pays***	***Poids (%)***
1	Italie	22,4	Italie	18,7
2	Allemagne	15,7	Allemagne	14,7
3	France	7,0	Russie	8,6
4	Turquie	6,0	France	6,1
5	Grande Bretagne	5,3	Grande Bretagne	4,1
6	États-Unis	3,7	Hongrie	3,9
7	Hongrie	3,4	États-Unis	3,0
8	Pays-Bas	3,2	Autriche	2,6
9	Grèce	3,1	Kazakhstan	2,3
10	Bulgarie	2,8	Corée du Sud	1,6

Source : Institutul National de Statistica, 2003b

Figure 21 : Les destinations des touristes roumains en 1998

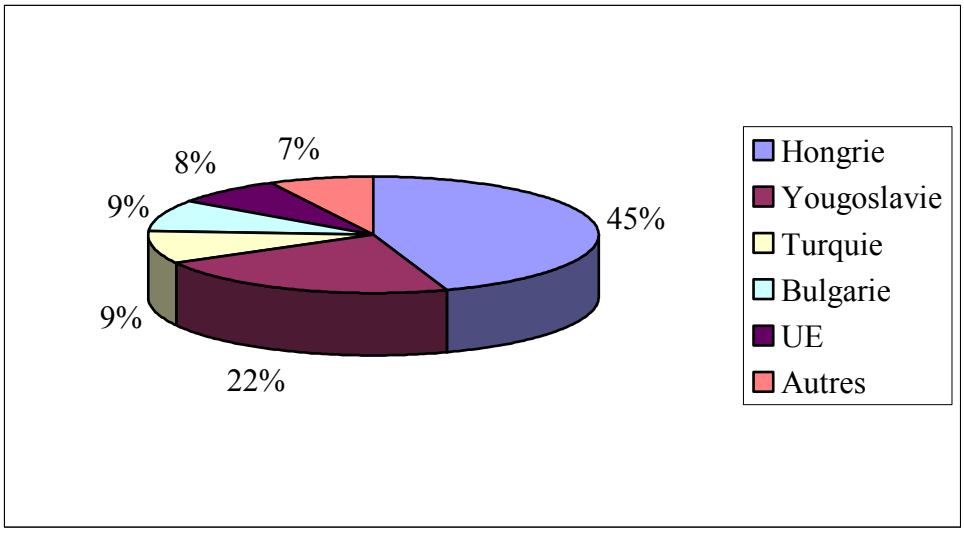

Source : Réalisation de l'auteur d'après Institutul National de Statistica, 2003b

Les échanges au niveau des personnes entre la Roumanie et la Hongrie est forts. En comparant les destinations des touristes roumains (voir figure), on remarque qu'en 1998 45 % des touristes roumains ont choisi la Hongrie comme but final de leur voyage. On peut expliquer ce taux élevé par plusieurs raisons : le grand nombre des visites familiales, l'existence d'un tourisme économique surtout dans la zone frontalière à la recherche des produits alimentaires de meilleure qualité qu'en Roumanie, et les contacts culturels et scientifiques. 22 % des touristes roumains sont allés en Yougoslavie, ce qui montre que le pouvoir d'achat des touristes roumains n'est pas élevé puisque la plupart d'entre eux choisissent comme but final de leur voyage des pays frontaliers.

Figure 22 : Les pays d'origine des touristes en Roumaine en 2000

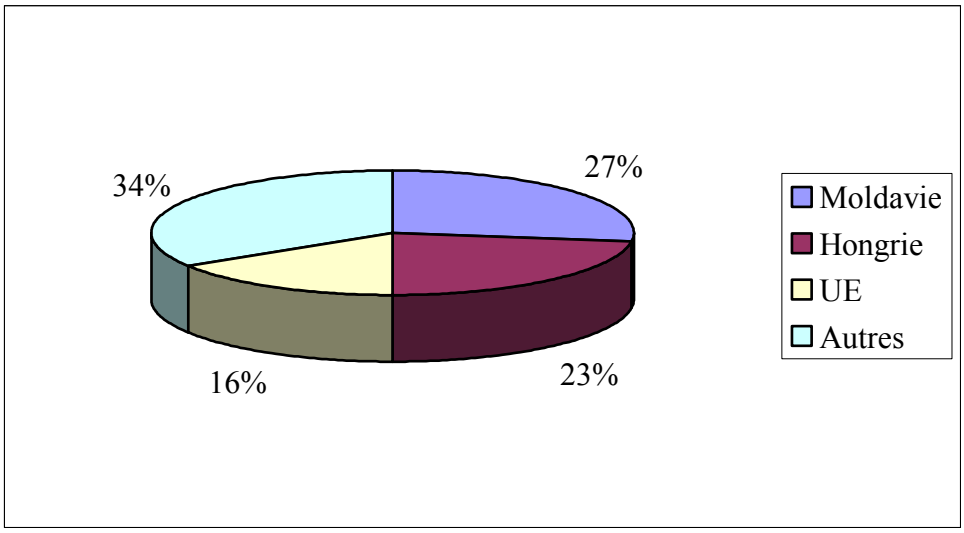

Source : Réalisation de l'auteur d'après Institutul National de Statistica, 2003b

L'analyse des pays d'origine des touristes en Roumanie montre nettement que le taux le plus élevé des visiteurs vient de la Moldavie, pays frontalier à l'est de la Roumanie. Les hongrois aussi fréquentent volontiers la Roumanie pour des raisons familiales, pour la beauté exotique du paysage des Carpathes, ou en raison de la langue parlée commune de certains territoires roumains. La Hongrie a envoyé un taux relativement haut (23 %) des touristes en Roumanie en l'an 2000. (Voir figure 22)

Le nombre des entreprises hongroises fondées en Roumanie est supérieur à celui des entreprises roumaines présentes en Hongrie. Le montant du capital investi par les investisseurs roumains n'est que le tiers du capital hongrois investi en Roumanie. Le principal investisseur hongrois est le MOL S.A., dans le secteur du pétrole. Il est largement en tête parmi les investissements hongrois en Roumanie puisque son capital investi était de 70

millions USD, soit la moitié des investissements hongrois totaux en l'an 2000. Semblablement, le principal investisseur roumain en Hongrie est le PÉTROM (société de pétrole) qui a investi un tiers des investissements totaux en 2000. Leurs investissements se font souvent dans la zone frontalière roumano-hongroise c'est ainsi que deux stations de pétrole fonctionnent déjà de la part de PETROM à Nagylak et à Békéscsaba, et 32 stations de pétrole de la société MOL sont présentes sur le territoire roumain.

Tableau 66 : Les investissements réciproques de la Hongrie et de la Roumaine

Année	Entreprises roumaines en Hongrie		Entreprises hongroises en Roumanie	
	Nombre	Capital (million USD)	Nombre	Capital (million USD)
1993	34	1,0	...	...
1994	103	1,4	...	...
1995	169	1,6	1450	20
1996	263	1,8	1276	23
1997	...	...	2194	52
1998	...	...	2700	84
1999	1054	34,9	3163	159
2000	1380	46,2	2988	140

Source : HTMH, 2002c, MNB, 2003.

Les investissements hongrois directs se répartissent géographiquement sur trois territoires en Roumanie :

1) dans la zone frontalière,
2) dans la capitale,
3) au centre de Transylvanie.

La capitale hongroise et son agglomération attirent le plus les investissements roumains, qui ne sont pas significativement présents dans la zone transfrontalière. La comparaison du nombre des investissements dans les deux capitales montre que, les investisseurs hongrois n'ont pas un grand poids à Bucarest, alors que les investisseurs roumains, qui sont concentrent sur le territoire de la capitale hongroise et ses alentours.

5.3.2. La zone frontalière

Sur cette section frontalière les données comparables n'existent qu'au niveau des comitats hongrois (niveau NUTS III), et au niveau des «judet»s roumains (niveau NUTS III), par voie de conséquence l'analyse est basée sur ces données, qui englobent un espace géographique beaucoup plus large que la bande frontalière délimitée pour la section roumano-hongroise.

La taille du territoire des comitats hongrois et des «judet»s roumains montre des ressemblances; tout comme le nombre de leur population, qui varie entre 370 000 et 670 000 personnes.

Tableau 67 : Les comitats frontaliers en 2000

Comitats	Surface (km^2)	Population*	Taux de chômage (%)
Satu Mare	4 418	369 096	4,5 (2,9**)
Bihor	7 544	600 223	4,6 (2,5**)
Arad	7 754	461 730	8,4
Timiş	8 697	677 744	7,6 (3,5**)
Comitats (judet) frontaliers	***28 413***	***2 108 793***	***6,4***
Roumanie	*238 391*	*21 698 181*	*10,5*
Szabolcs-Szatmár-Bereg	5 937	582 256	18,9
Hajdú-Bihar	6 211	552 998	14,5
Békés	5 631	397 791	12,4
Csongrád	4 263	433 344	8,4
Comitats (megye) frontaliers	***22 042***	***1 966 389***	***13,8***

* En 2002 en Roumanie, 2001 en Hongrie selon les recensements
** Dans le premier semestre de 2003.
Source : Institutul National de Statistica, 2003a, 2003b, KSH, 2002b, calcul de l'auteur.

Carte 22 : Les «judet»s roumains

Source : Institutul National de Statistica, 2003a

Ces unités administratives se ressemblent pour des raisons historiques, et des raisons géomorphologiques. Ces territoires sont plats, appartiennent à la Grande plaine hongroise (de type tchernoziom). Ce type de plaine est fluvial ou alluvial sur elle plusieurs types de sols se sont formés (par exemple : sur certains territories le sol caractéristique de type tchernoziom est présent (comitat Békés) qui est fertil. Le territoire est riche en cours d'eau (rivière Mures/Maros, Körös/Cries). Toutes ces composantes font traditionnellement de ce territoire (des deux côtés de la frontière) un terrain apte à la culture agraire, (Voir tableau) par voie de conséquence le rôle de l'agriculture est important par rapport aux moyennes nationales. En Hongrie ce sont les comitats où le taux de l'agriculture est les plus élevé par rapport aux autres comitats.

Tableau 68 : Structure d'économie dans la zone «frontalière» (% du PIB)

Territoire	Agriculture	Industrie	Services
Roumanie (régions)			
«Vest»	19,6	27,4	53,0
«Nord-Vest»	17,8	33,7	48,5
Hongrie (comitats)			
Szabolcs-Szatmár-Bereg	10,3	28,1	61,6
Hajdú-Bihar	10,9	29,7	59,4
Békés	13,3	27,8	58,9
Csongrád	8,1	30,0	61,9

Note : Les données de la Roumanie concerne l'année 1998, de la Hongrie l'année 1999.
Source : KSH, 2003a, Institutul National de Statistica, 2003a

Les comitats analysés qui rencontrent dans la zone frontalière sont des territoires moins dévéloppés de Hongrie et ils sont parmi les territoires le plus dévéloppés de Roumanie par rapport aux moyennes nationales *(Hardi, 2001)*

Les villes centres de la zone frontalière sont Szeged (HU), Timişoara (RO), Arad (RO), Oradea (RO), Debrecen (HU), Satu Mare (RO). Pour les grandes villes comme Szeged, Arad, Oradea, Satu Mare la zone d'attraction sont perturbée par la ligne frontalière. Cette perturbation a une origine historique (Traité du Trianon).

Ces zones d'attraction peuvent être la base de la coopération transfrontalière. Des relations spatiales revitalisées s'esquissent autour des ces villes de nos jours. Ces grandes villes roumaines ont une fonction de porte vers les régions plus à l'Est de la Roumanie. *(Székely, 2001)* Non seulement ces grandes villes, mais également le territoire occidentale de la Roumanie a une fonction de porte, qui est favrable au développement du territoire : économie, niveau de vie, technologie et transport. Ces territoires de bonne position attirent une migration interne du pays. *(Hardi, 2001)*

Il est à noter qu'en Hongrie, dans la zone frontalière austro-hongroise, le comitat Győr-Moson-Sopron, et la ville de Győr ont la même fonction de porte.

Carte 23 : Les centres avec zone d'attraction perdue (par le Traité de Trianon)

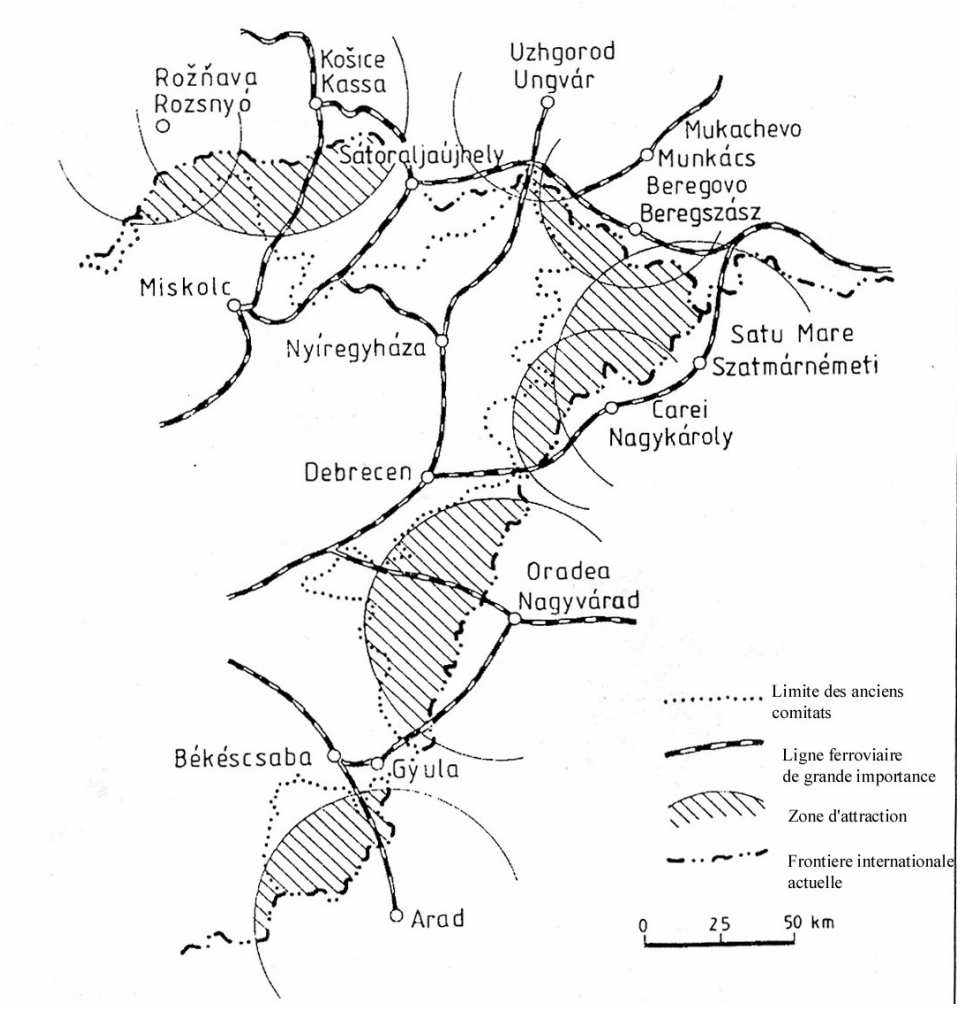

Source : Dancs, 2001b, 259

5.4. Les contacts non-institutionnels

5.4.1. Au niveau local

Dans cette zone la coopération au niveau local n'était pas traditionnelle durant les années socialistes, bien que deux pays socialistes fussent contigus. Les contacts restaient à un niveau personnel, surtout dans les années 80. Après la révolution de 1989, qui a signifié pour la Roumanie le changement politique, les contacts ont commencé à se renforcer même au niveau institutionnel. Les villages du côté hongrois ont noué des contacts avec les villages situés en face de par-delà la frontière. Comme dans les villages roumains situés dans les quatre judets

frontaliers, la présence de la minorité hongroise est, significative, la langue ne présentait pas un obstacle à des liens renforcés . Il sera excessif de ne prétendre que chaque commune (hongroise et roumaine) frontalière a une relation forte avec son homologue, mais la plupart d'entre elles en ont. Ces contacts, dans le plupart des cas ne sont pas des jumelages officiels parce qu'en Roumanie la liberté des autonomies locales ne'est pas identique à celle de leurs voisins hongrois. (Entre 1990 et 1996 les communes n'avaient pas de droit de signature au niveau international, à partir de 1996, après les nouvelles mesures du cabinet Ciorbea, le système administratif roumain est devenu un peu moins centralisé.) L'autre raison, pour laquelle ces contacts ne sont pas officiels, est linguistique. (Ce qu'on pourra voir dans le cas de la Slovaquie également.)

Les contacts culturels les plus fréquents sont : la participation commune à un événement culturel (fête du village, festival), ou des événements culturels ou sportifs avec organisation commune de plusieurs communes, programmes réciproques, rencontres théâtrales, rencontre entre groupes folkloriques.

Dans les cas de jumelages des communes (officiels ou non-officiels) la coopération forte se présente dans le domaine culturel, en plus dans l'éducation. Presque chaque jumelage est actif concernant les échanges éducatifs : séjours mutuels des écoliers et des professeurs, programmes communs des écoles primaires, (cours de langue, événements sportifs). Souvent les communes qui se situent à quelques mètres de la frontière, la font ouvrir occasionellement pour une journée. (fête du village, Toussaints) Ce type d'ouverture de la frontière ne se fait qu'une ou deux fois de l'année, car cela coute cher pour le service des autorités concernées. Ces frais sont financés sur le budget des communes.

Dans le cas de jumelages officiels, les maires sont responsables de la coopération. Les membres des autorités administratives de la commune organisent des rencontres annuelles pour mieux connaître le système administratif de l'autre côté. Les contacts sont parfois journaliers s'ils ont une exécution d'un projet commun au sein d'un programme européen (comme PHARE CBC).

5.4.2. Au niveau des « kistérség » (niveau NUTS IV)

Ce niveau administratif de compétence n'est pas encore présent dans la système de l'aménagement du territoire de chaque côté de la frontière. En Hongrie, il existe depuis 1997, du côté roumain ce niveau n'existe pas encore, il est en train de création.

Il s'agit d'une association des communes sur un territoire moins grand qu'un comitat qui pour représenter en commun un ou plusieurs intérets des communes fondatrice. (comme SIVOM en France). On peut dire que c'est une association à base de municipalités locales se réunissant pour certains développement communs, et bien sûr de telles associations situées dans la zone frontalière sont motivées pour une coopération transfrontalière. Les associations de communes cherchent en vain un partenaire équivalent roumain, de nos jours, elles sont obligées de prendre contact avec un niveau inférieur (minicipalités locales), ou supérieur (comitats roumain – judet) par rapport à leur position hiérarchique dans l'administration publique.

Dans la coopération transfrontalière ce sont les contacts à ce niveau administratif qui sont les plus actifs. Leurs principaux domaines de coopération se concentrent sur l'aménagement du territoire et sur développement des liens économiques. Ces associations organisent des rencontres professionnelles, des projets communs, l'harmonisation des développements régionaux, des expositions, des foires, des rencontres entre hommes d'affaires, des événements culturels, des formations pour les ressources humaines frontalières, la protection de l'environnement.

A ce niveau administratif l'effet du principe européen, la subsidiarité agit le plus efficacement : ils sont assez «proches» à la population, ils connaissent les besoins particuliers, les problèmes locales. Les contacts personnels avec l'autre côté de la frontière peuvent se faire au niveau de l'association des communes tandis qu'au niveau des comitats certains aspects de la coopération et aussi que les acteurs locaux restent plus éloignés.

On peut citer quelques exemples concrets de la coopération à ce niveau : La première Association de Développement de Nyírség /Első Nyírségi Fejlesztési Társaság (HU) – La municipalité de Satu Mare (RO); Association de Développement des municipalités de Békés-Sud / Dél-Békési Önkormányzatok Területfejlesztési Társulása (HU) – La direction du comitat de Arad les villages frontaliers (RO).

5.4.3. Au niveau des comitats

Il y a des contacts entre comitats hongrois etcomitats judets roumains sur la base des accords de coopération signés par les deux partenaires. Ces accords de coopération peuvent être réalisés si les conditions politiques internationales sont favorables. Dans le cas de la Roumanie, cet aire politique internationale a commencé après 1990. Les comitats décident sur leur priorités de développement en coordination avec les judets. Un accord de coopération existe entre le comitat Bihar (HU) et le judet Bihor (RO), entre le comitat Békés (HU) et judet Arad (RO) depuis 1992, entre le comitat Csongrád (HU) et le judet Timiş. Un accord trilatéral existe qui n'est que partiellement transfrontalier entre le comitat hongrois de Hajdú-Bihar, le land allemand de Rheinland-Pfalz, et le judet roumain de Bihor, avec un interêt particulier pour la coopération économique.

La coopération des comitats se réalise à travers leurs institutions comme – les musées, les archives, les bibliothèques. Ce sont surtout les coopérations culturelles qui sont les plus vivantes. Les musées frontaliers ont organisé des expositions communes où les voisins ont pu découvrir le folklore, les modes de vie différents. Dans le cadre de programmes professionnels certains musées accueillent des archéologues roumains (par exemple le musée Jász András de Nyíregyháza). Les recherches communes peuvent impliquer une coopération professionnelle à long terme. Les coopérations culturelles peuvent être animées par la minorité hongroise de Roumanie, ou par la culture roumaine. Dans tous les cas les minorités ont un rôle important dans ce type de coopération.

Les comitats, comme acteurs actif du terrain peuvent préparer des projets communs. L'exemple du projet commun du comitat Csongrád (HU) et Timiş (RO) au sein du programme PHARE CBC dans le domaine de la culture et des ressources humaines a été suivi par d'autres comitats.

Les centres culturels et les instituts pédagogiques peuvent avoir une fonction de pont entre les deux pays voisins. Plusieurs formations ont été organisées par des instituts pédagogiques visant à l'augmentation de la tolérance réciproque des peuples hongrois et roumains. Des concours transfrontalières pour les jeunes ont été organisés sur leurs connaissances du pays voisin et les les enfants ont pu y découvrir ressemblances et l différences entre voisins.

Une coopération spéciale existe entre les Archives du comitat Szabolcs-Szatmár-Bereg (HU) et les Archives de la ville de Cluj-Napoca (RO). Le partenaire roumain assure aux chercheurs hongrois la possibilité de consulter des documentations des anciens comitats Szabolcs, Szatmár, et Bereg.

5.4.4. Les contacts entre les établissements d'enseignement supérieur

Dans cette cette zone transfrontalière le nombre des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur est élevé. Du côté hongrois les villes concernées sont : Szeged, Debrecen, Orosháza, Békéscsaba, Szarvas. Du côté roumain : Timişoara, Arad, Oradea, Satu Mare. Les contacts professionnels sont présents mais les types de coopération sont plutôt occasionnels ou de type *ad hoc* qui concerne un domaine spécial ou une d'équipe de recherche pour un certain temps. Une partie des contacts est basée sur l'accord de coopération commune.

Ces contacts concernent les échanges entre étudiants, chercheurs, professeurs pour une période précise, et l'organisation de conférences internationales. Quelques universités envoient des professeurs invités aux universités du pays voisin et vice versa. Plusieurs départements et groupes d'études sont en train de préparer des projets transfrontaliers. Souvent les établissements d'enseignement supérieur font une candidature commune pour le financement d'un programme de recherche ou d'enseignement.

5.5. La coopération économique

Le nombre des entreprises roumaines en 2000 s'est élevé à 1380 en Hongrie, tandis que le nombre des entreprises hongroises en Roumanie était de 2988. Comme il a déjà été indiqué dans le passage sur l'économie, la plupart des entrepreneurs roumains font leurs investissements à Budapest (et aux environs), tandis que les entrepreneurs hongrois investissent en Roumanie plutôt sur territoire de la Transylvanie. Il y a peu d'investisseurs du côté roumain comme du côté hongrois qui fondent leur firmes directement au-delà de la frontière nationale. Les entrepreneurs roumains qui sont présents avec leurs firmes dans la zone frontalière hongroise et vice versa n'appartiennent pas au cercle des investisseurs importants parce que pour eux, la distance géographique courte avec la frontière internationale guarantit un moindre surcoût. Ces entrepreneurs relativement pauvres ne peuvent pas jouer un rôle déterminant dans la coopération transfrontalière. Leur activité peut être renforcée grâce au différents services des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Il est nécessaire de comprendre le système de ces Chambres dans les deux pays, car ce sont les institutions qui peuvent aider à la dynamique des investissement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie existe en Hongrie à plusieurs niveaux administratifs (national, et au niveau du comitat). Dans la zone transfrontalière à chaque

comitat hongrois il y a une chambre de commerce et d'industrie située au chef-lieu du comitats (à Szeged, à Békéscsaba, à Debrecen et à Nyíregyháza). La Chambre de Commerce et d'Industrie de Békéscsaba est le représentant national de la Section Roumano–Hongroise de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hongroise.

La tâche de ces organisations est le développement des relations économiques au niveau national et international. Leurs sources financières concernant le développement des coopérations transfrontalières sont loin d'être suffisantes, mais elles apportent au moins une base. (Parmi les organisations locales aidant les PME/PMI, seules les chambres de commerce disposent d'un soutien financier modeste appuyant la coopération économique.) L'autre capital important des chambres diffusé parmi les services est les connaissances professionnelles (juridiques économiques, relations extérieures) sur les pays frontaliers. Ce service intéresse les futurs entrepreneurs et il est recherché.

En Roumanie, il existe également une Chambre de Commerce et d'Industrie qui a la même mission que celle de Hongrie elle est en outre chargée de la fonction de tribunal de commerce. 40-45% des recettes totale de la Chambre ont pour origine de cette tâche de tribunal de commerce. L'autre partie des recettes vient de l'activité des services de la Chambre. La Chambre de Commerce et d'Industrie roumaine a une section agraire. Le système des chambres est lié aux niveaux administratifs comme en Hongrie. A chaque chef-lieu des comitat frontalier roumain fonctionnent une Chambre de commerce et d'industrie.

Les tâches des chambres frontalières roumaines et hongroises sont différentes mais en dépit de cet inconvénience elles fonctionnent en bons partenaires. Elles aident leur membres à entrer sur le marché et offrent gratuitement le même service aux membres de la chambre de commerce et d'industrie partenaire de l'autre côté de la frontière. Souvent les chambres participent au planning et à l'exécution des nouveaux projets dans le cadre des programmes européens. Des échanges ont lieu concernant leurs données de base et les changements juridiques importants.

Le rôle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Békéscsaba (HU) est particulier dans ces contacts. Elle a organisé en Roumanie une conférence sur les expériences de la privatisation et a publié un guide sur les possibilités de fondation d'une entreprise en Hongrie. Malgré cette activité, le nombre des entrepreneurs dans le secteur tertiaire (à l'exception du commerce) et celui de l'industrie n'est pas grand. Le manque de projets communs dans ces domaines peut être dû au grand nombre des petits entrepreneurs, qui n'éprouve pas le besoin de contacts constants avec l'autre côté de la frontière et surtout qui ne disposent pas d'un capital suffisant à la création d'une entreprise de l'autre côté de la frontière.

Le besoin de coopération existe entre les deux côtés de la frontière dans le domaine agricole. Le système agraire des deux pays voisins se ressemble: après la privatisation la taille des exploitations a diminué de chaque côté de la frontière ce qui n'est pas idéal pour la productivité. Pourtant, il y a de grandes différences entre les productivités agraires hongroise et roumaine. En Roumanie le niveau de motorisation et de mécanisation est inférieur à celui de la Hongrie. Les entrepreneurs agricoles roumains ont besoin de tracteurs, de machines agricoles et de matériel spécialisé qui existe et sont de bonne qualité en Hongrie. L'achat de ces matériel se fait souvent d'une façon illégale à cause des droits de douane élevés. En Roumanie, il n'existe pas d'organisation qui réunisse des paysans roumains, il y a bien plusieurs associations de petits propriétaires, mais ni leur taille, ni leur système d'organisation, ni leur efficacité ne sont suffisants assez pour une représentation identique au niveau national. A la Chambre roumaine, la section agraire existe, mais sa tâche concerne plutôt la représentation des propriétés d'Etat, de l'industrie alimentaire et des banques qui sont derrière ces organisme. Les intérêts des petits propriétaires ne sont pas représentés.

En Hongrie les Chambres d'Agriculture sont des établissements autonomes, qui ne font pas partie du système des Chambres de Commerce et d'Industrie. Parallèlement au système des Chambres, la représentation des chambres agraires est assurée au niveau national et au niveau des comitats. Les chambres agricoles hongroises ont déjà pris contact avec les chambres de commerce et d'industrie roumaines dans la zone frontalière. Il n'y a pas beaucoup de succès en ce domain dans la coopération transfrontalière, même si les échanges de données et d'informations fonctionnent bien entre les deux pays. Quelques présentations communes des deux chambres ont pu être réalisées. Les raisons de cette situation tiennent à ce que les paysans n'ont, ni d'aptitude, ni besoin, de nouer des contact à longue terme avec les acteurs économiques étrangers (hongrois), ils cherchent plutôt un débouché national pour leurs produits. Pourtant des points communs pour l'amélioration de l'agriculture des deux zones frontalières apparaissent déjà, mais pour les mettre en marche il faudra certains soutiens financiers. L'Union Européenne (depuis l'an 2000) finance au niveau national l'amélioration du secteur agraire par le programme SAPARD. Mais actuellemnt, le soutien financier du domaine agricole au sein de la coopération transfrontalière n'existe pas.

Un phenomène typique lié à l'agriculture dans la zone frontalière hongroise: le travail au noir. Cette activité illégale a commencé au début des années 90. Beaucoup d'ouvriers roumains travaillent au noir surtout dans la zone frontalière hongroise ou dans la capitale. La plupart sont des travailleurs agricoles saisonniers et les autres travaillent dans l'industrie du

bâtiment. Le niveau très faible des salaires roumains, les incite à « tenter leur chance » en Hongrie.

5.6. Les transports

Un axe européen majeur, le corridor IV de Helsinki (Dresde/Nuremberg-Prague-Budapest-Arad-Constanța/Sofia-Instanbul/Thessalonique) franchit la zone frontalière. Plus précisement, la zone frontalière est touchée par cet axe à Szeged-Makó-Nagylak/Nadlak (poste frontière)–Arad. Du côté hongrois, c'est la route nationale 43, du côté roumain, c'est la route nationale 7 (E68). La partie frontalière de cet axe nord-ouest – sud-est est très surchargée, le poste frontière de Nagylak a été renové en 1996, et parsuite l'itinéraire des poids lourds a été modifié vers Gyula et Ártánd. Actuellement, il n'y a pas de modification de circulation sur cette zone frontalière.

Le deuxième axe européen ouest – est (E60, route nationale 42) atteint la zone frontière à Berettyóújfalu et quitte la Hongrie à Ártánd pour continuer son chemin via Oradea jusqu'à Bucarest (route nationale 1 en Roumanie).

Du côté hongrois, la route nationale 49 est le troisième itinéraire allant vers l'Est – vers Satu Mare (route nationale 19a en Roumanie). Cette route n'est pas sur un axe international, elle est plutôt importante au niveau interrégional dans la vie des deux villes: Nyíregyháza (HU) – Satu Mare (RO).

Du côté hongrois, la route nationale 47 (du sud au nord) est plus ou moins parallèle à la ligne frontalière. Cette route nationale part de la ville de Szeged et se termine à Debrecen. De Debrecen, la route 471 continue vers le nord-est, parallèlement à la frontière jusqu'à Mátészalka. De Mátészalka, la route nationale 49 part vers le poste frontière de Csengersima, mais cette route a déjà été traitée.

Du côté roumain, de la ville de Timişoara jusqu'à Oradea, l'axe nord – sud existe (E 671), c'est la route nationale 79. La ville d'Oradea est un centre routier d'où partent des routes dans toutes les directions. D'Oradea, la route nationale 19 continue vers Satu Mare. La qualité des routes nationales en Roumanie n'atteint pas les normes européennes, et il y a une forte différence de qualité entre les deux côtés de la frontière.

Parmi les axes ferroviaires, la ligne ferroviaire internationale Budapest – Bucarest (Budapest-Szolnok-Lőkösháza-Arad-Brasov-Bucarest) fait partie du corridor IV de Helsinki, par voie de conséquence, son dévéloppement rapide est souhaitable. Il faut d'abord construire la deuxième voie (depuis 1920, le trafic ferroviaire fonctionne sur une seule voie au lieu de

deux) et il faudra certainement procéder à l'amélioration des anciens rails pour que toute la ligne soit modernisée tant pour le transport de fret que pour le transport de voyageurs à une vitesse de 160 km/h. Les travaux ont commencés à Budapest et sur le tronçon Budapest-Szolnok, ils seront terminés pour le 15 septembre 2003. Dans la circulation ferroviaire, le point de passage de Lőkösháza a le rôle le plus important.

La ligne ferroviaire de Biharkeresztes a également un rôle international qui perd progressivement de son importance depuis 1993. Le rapport entre la diminution du trafic des personnes à Biharkeresztes et la croissance de l'importance de Lőkösháza est très net. Ces changements sont l'effet concret de la volonté européenne.

Les autres lignes ferroviaires ont de rôle local avec une circulation modérée agissant nettement dans la section frontalière.

Un type spécial de transport est celui des drogues. Ce phenomène touche toutes les sections frontalières, mais il est traité à ce chapître. Le plus grand nombre des dépistages s'est produit ici durant les 10 dernières années. La guerres des Balkans a perturbé l'itinéraires du trafic. La route traditionnelle venant de Turquie, et traversant la Bulgarie, et la Yougoslavie est devenue inutilisable. Des routes alternatives se sont créées conduisent via Bulgarie-Roumanie-Hongrie, ou en passant par la Roumanie à travers la Hongrie. Dans tous les cas, la drogue en grande quantité parvient à travers cette zone frontalière sur le territoire hongrois. (*Chassagne, 2000*)

Carte : Espaces et axes du trafic de drogues en Hongrie en 1999

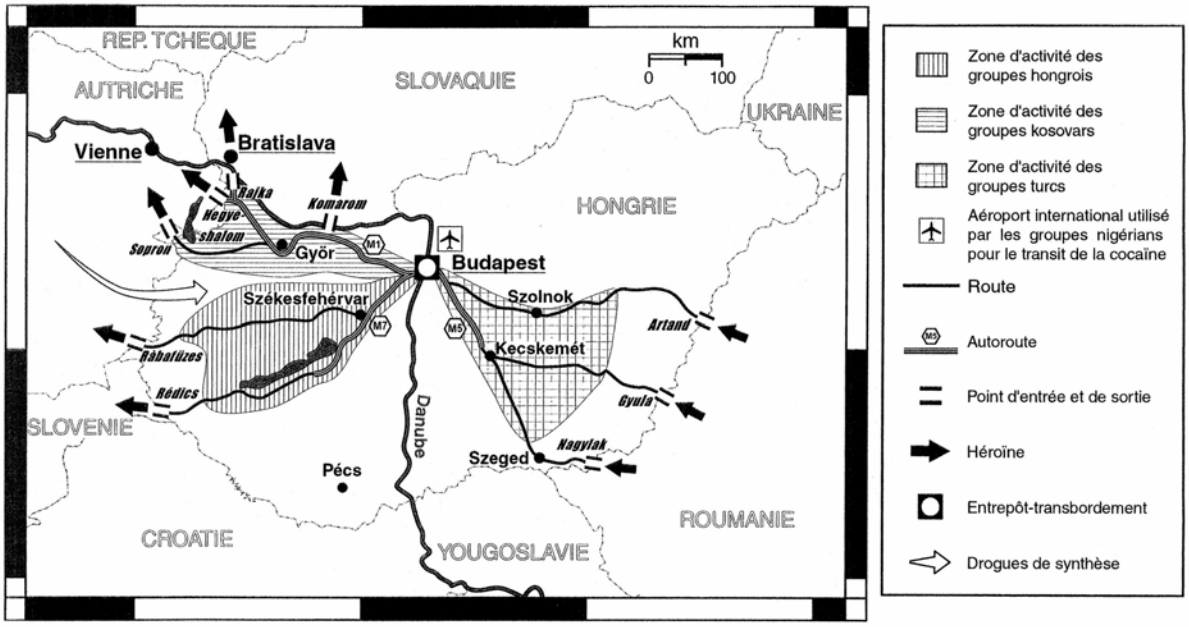

Source : Chassagne, 2000.

La drogue continue son chemin vers le nord-est, ainsi la zone frontalière austro-hongroise, de même que la partie ouest de la zone frontalière hungaro-slovaque, et la zone frontalière slovèno-hongroise sont touchées. Le flux des drogues n'est pas à sens unique (de l'est à l'ouest) ; venant de l'ouest les drogues de synthèse arrivent en Hongrie, la zone frontalière austro-hongroise est ainsi doublement touchée.

5.7. Coopération écologique

Ce sujet est particulièrement important dans la coopération transfrontalière entre la Roumanie et la Hongrie, pour les raisons suivantes:

- Cette relativement longue partie de la frontière coupe en deux un système écologique naturel de grande valeur,
- Il y a un ensemble commun des cours d'eau abondants dans la zone transfrontalière. (Tisza, Túr/Tur, Szamos/Someş, Kraszna/Crasna, Berettyó/Barčau, Sebes-Körös/Crişul Repede, Fekete-Körös/Crişul Negre, Fehér Körös/Crişul Alb, Maros/Mureş).
- Le système est commun dans le cas des cours d'eau souterrains, comme dans le cas de la nappe phréatique.
- Risques élevées des catastrophes écologiques à cause des caractéristiques de l'industrie (surtout du côté roumain) de la zone frontalière (utilisation des technologies anciennes d'extraction polluante).

La coopération dans la protection de l'environnement est souvent liée à la législation. Dans le domaine de la gestion des cours d'eau frontaliers, l'accord de 1986 entre le gouvernement de la République Populaire de Hongrie et le gouvernement de la République Socialiste de Roumaine a été signé et ratifié en 1987.

Un accord bilatéral sur la coopération de la protection de l'environnement a été signé par les deux pays voisins à Bucarest, en 1997. La Hongrie a ratifié cet accord dans son arrêté gouvernemental 2357/1997, la Roumanie ne l'a pas encore ratifié; et par voie de conséquence, cet accord n'est entré en vigueur.

Au niveau international, la Convention d'Espoo (1991) a été signée par les deux pays concernés, mais non ratifiée par la Roumanie; la Convention de Helsinki (1992) sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux est entrée en vigeur; la Convention de Lugano (1993) sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement n'est pas encore appliquée dans les deux pays, malgré sa signature. *(Terra Stúdió, 2000b)*

Il est important de souligner que le fort intérêt de la protection des eaux courantes transfrontalières est davantage ressenti par la Hongrie qui se situe entièrement au centre du bassin Carpathien, dont 96 % des eaux courantes viennent de l'extérieur du pays. La protection contre les inondations des fleuves frontaliers est l'une des tâches les plus importantes pour la Hongrie.

La Roumanie a également le fort intérêt pour la protection de la nature, surtout au niveau de la pollution de l'air parce que le vent dominant vient de l'est.

La coopération commune des deux pays dans le domaine de gestion des eaux se réalise dans des projets communs, partiellement financés au sein du programme PHARE CBC bilatéral (Hongrie-Roumanie). Ces projets seront traités au sous-chapître suivant.

Il existe une coopération entre des organisme d'inspection hongrois de la protection de la nature (au niveau des comitats) et les agences roumaines de protection de la nature. Cette coopération n'est pas officielle, parce que pour le travail commun quotidien, il est encore indispensable de demander la permission aux autorités nationales. Pour les informations quotidiennes cette démarche est tellement bureaucratique et longue qu'elle rend impossible le flux quotidien d'informations. Du moins, les deux côtés sentent ils la nécessité d'une coopération sur ce sujet, et prennent de bonnes initiatives communes, comme la publication d'une base des données de la protection de l'environnement de la part des comitats roumains Arad, Bihor et de la part du comitat hongrois Békés. (L'Inspectorat de la Protection de l'Environnement des environs des Körös, Körös-vidéki Környezetvédelmi Főfelügyelőség). Parmi les plans du futur, la création des systèmes des stations d'échantillon automatique sur le fleuve de Berettyó/Barčau à Pocsaj, sur le fleuve Szamos/Someş à Csenger sont présent avec le soutien financier de l'OCDE. (*Terra Stúdió, 2000b*)

Il y a de l'intention avec le but de la création des réserves naturelles transfrontalières qui pourraient susciter un tourisme respectueux de l'environnement, et élargir des offres touristiques de la zone frontalière. Les projets d'information et de sensibilisation sur la réserve de la biosphère transfrontalière sont en cours de définition, étant donné que du côté hongrois certaines zones du côté sud de la frontière font partie du Parc Naturel Körös-Maros, d'autres territoires appartiennent au Parc Naturel de Hortobágy.

<u>Pollution au cyanure et aux métaux lourds en 2000</u>

Une catastrophe écologique frontalière s'est produite le 30 janvier 2000 à la digue de la mine d'or de Baia mare (RO), dans le comitat Maramures (comitat voisin de Satu Mare). La digue

était la propriété du consortium AURUL SA, formé de la compagnie d'extraction d'or australienne Esmeralda Exploration et de compagnie d'État roumaine. Après de pluie et neige importantes sur Baia Mare, le niveau d'un bassin de décantation a augmenté à tel point que sa digue a cédé : environ 100 000 m^3 d'un liquide contenant 120 tonnes du cyanure et 20 000 tonnes de métaux lourds s'est déversé dans le Lapus, petite rivière voisine. L'eau empoisonnée s'est échappée dans la rivière Szamos/Someş sur le territoire roumain et dans la Tisza sur le territoire hongrois. Bientôt, cette pollution de la Tisza est descendu sur ses 598 km de longueur en Hongrie vers la Yougoslavie pour atteindre finalement le Danube.

Carte 24 : Le parcours de la pollution au cyanure

Source : ENPC, 2003.

D'après les mesures des laboratoires roumains, la concentration de cyanure dans la rivière Tisza a dépassé, le jour de l'accident, huit cents fois le niveau admis. Le 12 février, à Szeged, en Hongrie, à 700 kilomètres de Baia Mare, les concentrations de cyanure atteignaient 2,7 mg/l, soit cent trente fois le niveau autorisé en Hongrie pour les rejets en rivière. L'accident a ruiné la pêche dans la rivière Tisza et affectera le tourisme, qui se développait rapidement le long de cette rivière. Le cyanure peut être dilué mais des métaux lourds très toxiques se sont déposés dans la boue au bord de la rivière. Ce métal se désintègre beaucoup plus lentement et empoisonne l'environnement pour une période beaucoup plus longue.

Les autorités hongroises ont interdit la pêche dans la Tisza, et la station de pompage de Szolnok (ville d'environ 80 000 habitants) au bord de la Tisza a été plusieurs fois décidé à fermer qui alimente en eau potable toute la ville et quatre villages des environs.

En Serbie, plusieurs tonnes de poissons morts ont été ramassées et dans ce pays aussi, les autorités ont dû interdire l'utilistaion de l'eau de la rivière ainsi que la pêche.

La Commission Européenne a envisagé de débloquer en urgence des fonds à destinations des deux pays (Hongrie, Roumanie), candidats à l'adhésion à l'Union Européenne. Finalement, Bruxelles a indiqué que les fonds pourraient être tirés du programme ISPA, destiné à financer des projets d'infrastructure et d'environnement dans les pays candidats. la Commission européenne n'a certainement pas trop apprécié que la Roumanie n'ait informé Bruxelles de l'accident que le 9 janvier 2003.

Du son côté, le ministre serbe de l'environnement, Branislov Brazic, a estimé que la Roumanie devrait répondre de l'accident devant la Cour Internationale de Justice de la Haye. Le gouvernement hongrois a lancé une procédure judiciaire en vue d'obtenir des dommages et intérêts en réparation des dégâts causées par la pollution au cyanure des rivières Szamos/Someş et Tisza.

Depuis cette catastrophe, une année après, la vie a «recommencé» autour de la Tisza en Hongrie (tourisme). Selon les experts, un nouvel équilibre écologique se recréé été, qui est loin d'être le même qu'avant la catastrophe, mais au moins il y a des signes de vie dans ce long fleuve.

5.8. Analyse de SWOT des coopérations transfrontalières dans la section roumano-hongroise

Forces

1. Une forte demande et des initiatives pour la coopération transfrontalière
2. Une priorité aux relations transfrontalières au niveau des régions et des institutions
3. Les relations transfrontalières fécondes ont permis de mettre à jour les problèmes et ont tracé la voie de futures coopérations
4. Des groupes minoritaires des deux nations vivent de l'autre côté de la frontière
5. Des relations en voie de stabilisation entre les deux pays
6. La stabilisation des relations transfrontalières
7. Les contacts transfrontaliers sont subventionnés par des sources de l'Union Européenne (Phare CBC)
7. Des caractéristiques géographiques similaires augmentent les possibilités de coopération
8. La coopération jouit d'avantages réciproques provenant du fait que chacun des deux pays est membre d'AECLE (à l'exception de certains cas)

9. Les relations d'entrepreneurs s'améliorent et se fortifient des deux côtés de la frontière
10. La planification transfrontalière a commencé à plusieurs niveaux territoiriaux
11. Grâce aux eurorégions, des organisations transfrontalières se forment
12. Les bureaux PHARE, responsables de la coordination et du développement des progammes PHARE CBC, ainsi que les organes de décisions roumano-hongrois communs ont acquis de l'expérience dans l'organisation des relations transfrontalières.

Faiblesses

1. Le manque de capital et la pauvreté générale (au niveau des institutions, des entreprises et des habitants) des deux côtés de la frontière présentent un obstacle dans le renforcement des relations
2. La possibilité de rester en contact de part et d'autre de la frontière est physiquement limitée: l'infrastructure est insuffisante et peu développée (il n'y a pas assez de postes-frontière, de voies ferrées, d'autoroutes)
3. Les différentes réglementations des deux pays et surtout le système centralisé et bureaucratique de l'administration roumaine, mettant obstacle, dans de nombreux cas, le développement de relations efficaces entre les deux pays.
4. Dans plusieurs cas, les partenaires n'ont pas les mêmes compétences, ce qui empêche la coopération sur le principe du partenariat
5. Les avantages comparatifs dûs aux différences économiques des deux pays sont peu exploités
6. Des différences dans la conscience de soi, des stéréotypes, un manque de connaissance de l'autre peuple
7. Le manque d'informations et de connaissances du marché empêchent la coopération entre entrepreneurs
8. Le marché roumain est restreint, ce qui est désavantageux pour l'élargissement des relations économiques
9. Le système de développement régional n'est pas synchronisé dans les deux pays.

Opportunités

1. L'amélioration de la relation entre les deux pays a un effet positif sur la région transfrontalière
2. Le processus d'élargissement de l'Union Européenne renforce la coopération et augmente la compatibilité des systèmes administratifs et juridiques

3. Le futur dynamisme de l'économie des deux pays peut aider à l'exploitation des avantages de la coopération transfrontalière
4. Le renforcement des régions (grâce à la coopération régionale) et l'acquisition de compétences régionales peuvent avoir des bénéfices pour les relations transfrontalières
5. Le renforcement des relations entre les villes jumelées conduit au développement de collaborations dans la vie quotidienne
6. La Roumanie et la Hongrie ont des devoirs similaires concernant l'exécution des conventions internationales, ce qui peut améliorer la relation entre les deux pays
7. Le management des mêmes Fonds de Pré-adhésion par le même système de conditions peut créér de nouvelles possibilités pour la coopération et peut améliorer la qualité des formes de coopérations existantes

Menaces

1. La pauvreté générale et le manque de capital sont encore vivaces, empêchant ainsi les initiatives locales
2. Le bas niveau des infrastructures (communales, de transports, de la protection de la nature) ne permet pas d'eliminer les obstacles physiques de la coopération
3. Des mouvements politiques extrêmes peuvent ternir la coopération transfrontalière
4. La différence des niveaux de développement des deux pays et l'augmentation de cette différence représentent des obstacles à la coopération économique
5. Il existe un important décalage quant à l'adhésion des deux pays à l'Union Européenne et également en ce qui concerne l'introduction de règles communes, ce qui génère des problèmes constants de compatibilité *(Terra Stúdió, 2000b)*

5.9. La coopération concrète à travers le programme PHARE CBC et CREDO

Après une préparation rapide, la Commission Européenne a approuvé le programme bilatéral PHARE CBC entre la Hongrie et la Roumanie le 30 novembre 1996. Il faut souligner que c'est la première fois dans l'histoire du programme PHARE CBC que son activité a été élargi à la section frontalière de la Roumanie. Cette décision de la part de l'Union Européenne a été une décision politique étant donné qu'entre les deux pays voisins, le rapport n'était pas fructueux. La Roumanie est le premier pays qui ait eu droit au soutien financier du

programme PHARE CBC alors même qu'il n'a aucune frontière avec un pays voisin membre de l'UE.

Les unités administratives éligibles au programme du côté hongrois sont des comitats Csongrád, Békés, Hajdú-Bihar, Szabolcs-Szatmár-Bereg; du côté roumain des comitats (judet) Timis, Arad, Bihor et Satu Mare. (Il est à noter que la zone frontalière étudiée dans cette thèse est plus étroite que les unités administratives fixées par l'UE.) Le montant total octroyé de la part de l'Union Européenne à chaque pays partenaire était 5-5 millions d'ECUs.

L'exécution du programme PHARE CBC a commencé. Voici la liste des projets retenus du côté hongrois en 1996.

Tableau 69 : Les priorités du programme PHARE CBC Hongrie 1996

	Priorité / Nom du projet	Allocation de PHARE approuvée (euro)	Allocation de PHARE contractée (euro)
1.	**Priorité : Planification et développement régional**		
1/1.	Préparation de la conception de développement régional de la région frontalière hongroise-roumaine	270 000	270 000
1/2.	Centre de formation internationale	115 000	114 930
1/3.	Préparation des études «Euro-région» à l'Université de Szeged	120 000	119 374
2.	**Priorité : Infrastructure**		
2/1.	Développement du poste frontière de Csengersima, phase I.	1 295 250	1 295 250
2/2.	Centre d'innovation de la technologie agraire à Csenger	18 000	18 000
2/3.	Pôle industriel à Békéscsaba, phase I.	158 000	158 000
3.	**Priorité : Protection de la nature et de l'environnement**		
3/1.	Realimentation de l'eau de la colline alluviale de Maros, protection de l'eau souterraine	1 129 000	1 129 000
3/2.	Amélioration de l'aquaculture des rivières Fekete-Körös, Sebes-Körös et Berettyó	900 000	900 000
3/3.	Appréciation de l'état de la rivière Fehér-Körös	395 550	88 124
3/4.	Développement du système de moniteur hydrologique dela rivière Berettyó	210 000	139 483
4.	**Fonds des petits projets**	**189 200**	**186 731**
5.	**Exécution du programme**	**200 000**	**199 925**
	Total	***5 000 000***	***4 618 817***

Source : Terra Stúdió, 2000b.

Tableau 70 : Les priorités du programme PHARE CBC Hongrie 1997

	Nom du projet	Allocation de PHARE approuvée (euro)	Allocation de PHARE contractée (euro)
01	Préparation du modèle d'un système de planification régionale	240 000	225 162
02	Essai d'un modèle de développement agraire	286 000	202 202
03	Coopération transfrontalière dans l'enseignement professionel des écoles secondaires techniques	374 000	374 000
04	Programme de développement de l'économie de Bihar et le développement de l'infrastructure jointe, phase I.	440 000	369 573
05	Création d'un système de conseillers agricoles aux normes européens de la zone frontalière	560 000	560 000
06	Reconstruction de la route Battonya-Mezőkovácsháza-Orosháza, phase I.	950 000	950 000
07	Création d'un système d'information et de planification sur la base de l'informatique spatiale (SIG)	73 200	68 670
08	Étude de faisabilité du programme de développement économique de Kübekháza-Kiszombor-Nagylak	24 750	24 750
09	Amélioration de la route n° 43109. menant au poste frontière de Kiszombor, phase I.	746 000	0
10	Centre d'information des affaires de l'Europe Centrale-Orientale	160 050	102 792
11	Fonds des petits projets	200 000	199 767
	Total	***4 000 000***	***3 076 916***

Source : Terra Stúdió, 2000b.

Tableau 71 : Les priorités du programme PHARE CBC Hongrie 1999

	Nom du projet	Allocation de PHARE (euro)	Soutien national (euro)	Total (euro)
1.	**Priorité : Infrastructure**			
1.	Amélioration de la route n° 43109. menant au poste frontière de Kiszombor, phase II.	2 500 000	833 300	3 333 300
2.	Reconstruction de la route Battonya-Mezőkovácsháza-Orosháza, phase I.	2 500 000	833 300	3 333 300
	Total	5 000 000	1 666 600	6 666 600

Source : Terra Stúdió, 2000b.

En 1997, le Bureau Régional de Programmation de Békéscsaba a ouvert ses portes. Après plusieurs négociations durant toute l'année, la Commission Européenne n'a pas considéré indépendant le programme bilatéral, et par voie de conséquence, son financement a dû être résoulu par les pays touchés dans le cadre de leur programme PHARE national. Ainsi le montant du financement a-t-il baissé pour cette année à 4 millions d'ECUs. La liste des projets proposés en l'an 1997 se trouve dans le tableau 70.

Le projet de renovation de la route nationale aboutissant au poste frontière Kiszombor/Čenad n'a pas été accepté. L'année 1998 a été de nouveau consacrée à la sélection des projets 1997, puisque, à cause du changement du montant alloué, il fallait restructurer les projets. En 1999, l'introduction une nouvelle règle a été introduite.

L'exécution des projets acceptés en 2000 a débuté en 2001. Actuellement, la candidature des projets proposés pour les Fonds des Petits projets 2001/2002 a été clotûrée le 11 août 2003. La sélection des projets est en cours.

Tableau 72 : Les priorités du programme PHARE CBC Roumanie 1996

	Priorité / Nom du projet	Allocation de PHARE approuvée (euro)	Allocation de PHARE contractée (euro)
1.	**Développement de l'économie**	**500 000**	**499 890**
01.01.	Etude régionale	255 000	255 000
01.02.	Assistance technique pour l'Etude régionale	245 000	244 890
2.	**Projet de transport : Modernisation du poste frontière Petea**	2 500 000	2 499 033
02.01.	Système de PABX, protection, ordinateurs	352 367	352 367
02.02.	Achat de l'équipement technique pour reconnaissance des drogues et des armes	401 885	401 885
02.03.	Achat de détecteurs et de garages mobiles	250 000	250 000
02.04.	Détails techniques et planification de la route	32 000	32 000
02.05.	Travaux de construction de la route vers Satu Mare	1 400 000	1 399 034
02.06.	Inspection locale des travaux de construction	63 748	63 748
3.	**Projet d'environnement : Prévention des inondations sur le bassin versant de la rivière Körös**	**1 181 000**	**1 180 222**
03.01.	Achat de détailles techniques et du système de monitorat	60 000	59 997
03.02.	Achat de radars météorologiques et du logiciel	950 000	949 425
03.03.	Achat des appareils techniques d'échantillon	171 000	170 800
4.	**Secteur tertiaire : Construction d'une Maison de réfugiés à Arad, pour les immigrants illégaux**	**500 000**	**500 000**
04.01.	Les travaux de construction	457 000	457 060
04.02.	Assistance technique pour la documentation et pour l'inspection des travaux	43 000	42 940
5.	**Management du programme**	**319 000**	**317 896**
	Total	***5 000 000***	***4 997 041***

Source : Terra Stúdió, 2000b.

Du côté roumain les axes qui apparaissent sur le tableau 72, ont été décidés dans le cadre du même programme.

En 1999, après des consultations bilatérales, les projets du tableau 73 font partie des projets acceptés.

Tableau 73 : Les priorités du programme PHARE CBC Roumanie 1999

	Priorité / Nom du projet	Allocation de PHARE (euro)	Soutien national (euro)	Total (euro)
01.	**Priorité : Projet de l'infrastructure au sein du Système Trans-Européen**			
01.01.	Terminal Aeroport Cargo	2 000 000	500 000	2 500 000
01.02.	Réhabilitation de la route DN6 entre Timişoara et Cenad	1 000 000	235 000	1 235 000
02.	**Priorité : Projet de la protection de l'environnement**			
02.01.	Prévention de l'inondation sur le bassin versant du fleuve Tisza	2 000 000	450 000	2 450 000
	Total	5 000 000	1 185 000	6 185 000

Source : Terra Stúdió, 2000b.

Le programme CREDO a été introduit sur cette section frontalière en 1998, comme programme pilot. Ce programme a fonctionné pendant 2 ans, dans la nouvelle période de programmation il n'est plus présent. Au sein de ce programme les projets «soft» ont été plutôt financés. La liste des projets acceptés est montrée par le tableau suivant :

Tableau 74 : Les priorités du programme PHARE CREDO HU-RO 1998

Nom du projet	Financement CREDO (euro)
Programmes d'action bilatéraux dans l'Eurorégion Carpathes	30 299
Renforcement de la relation entre l'éducation et l'économie	35 573
Coopération communale roumano-hongroise pour le développement de la zone frontalière de Szatmár	49 350
Développement de l'économie aux alentours des Körös/Cries	32 777

Source : Terra Stúdió, 2000b.

En somme, les projets financés au sein du programme PHARE CBC tient compte des particularités des deux côtés de la frontière. Le niveau de développement est complètement différent dans les deux pays voisins, et par voie de conséquence, les projets sont différents comme les grands axes de développement. Dans la zone frontalière hongroise il y a une base pour le développement strictement dit, tandis qu'en Roumanie, il faut commencer tout développement à partir de zéro. Ce fait apparait nettement dans les priorités choisies et dans des projets concrets réalisés et proposés.

5.10. Les eurorégions

Il y a cinq eurorégions sur cette section frontalière: l'eurorégion Carpates, Interregio, Bihar-Bihor, Hajdú-Bihar – Bihor, et Danube-Körös-Mures-Tisa, dont la première sera détaillée au chapître suivant, tout comme la deuxième. La dernière a déjà été traitée sur la section frontalière serbo-hongroise. Les eurorégions Bihar (HU) – Bihor (RO) et celle de Hajdú-Bihar (HU) – Bihor (RO) se ressemblent partiellement, puisque toutes deux ont été créées au sein du territoire de l'Eurorégion Carpates, et toutes deux concernent l'ancien comitat de Bihor. Leurs déclarations d'intention sur la coopération sont nées la même année; dans le cas de l'eurorégion Bihar–Bihor en novembre 2001, et dans le cas de l'eurorégion Hajdú-Bihar – Bihor en avril 2001.

On constate de grandes différences si on examine leur taille géographique: l'eurorégion Bihar – Bihor est basé sur une coopération des «kistérség» (régions administratives au niveau NUTS IV, comme SIVOM en France) sous la direction de la ville de Biharkeresztes. L'autre eurorégion concerne le travail commun des unités administratives au niveau NUTS III des comitat hongrois et le judet roumain. Là, la coopération a pour base deux grandes villes: Debrecen (HU) et Oradea (RO), et leur zone d'attraction. La coopération est plus proche des habitants dans le cas de l'eurorégion Bihar (HU) – Bihor (RO), où des nouveaux membres de l'eurorégion sont les bienvenus s'ils se situent sur le territoire indiqué de l'eurorégion.

Le territoire géographique de l'Eurorégion Hajdú-Bihar – Bihor est plus grand que celui de l'eurorégion Bihar-Bihor. (L'Eurorégion Hajdú-Bihar – Bihor a une surface de 14 000 km^2 et le nombre de sa population est autour 1,2 millions.)

L'accord commun de coopération concerne les domaines de l'économie, la résolution des problèmes dans les services médicaux du comitat Bihor (RO), le développement de la protection de la nature, la formation commune de spécialistes dans le domaine des services médicaux.

L'eurorégion aide certainement à résoudre plusieurs problèmes présents sur le territoire depuis des années. Dans le cas de la protection de l'environnement, il faut trouver une solution à la pollution de l'air, qui provient occasionnellement des usines chimiques de la zone d'Oradea. En plus, il y a des tâches communes dans le domaine de la protection contre les inondations.

Un autre point problématique est le nombre élevé des malades venant du côté roumain à l'hopital Kenézy pour se faire soigner. (Cet hôpital est une institution publique qui reçoit les

habitants de tout le territoire du comitat Hajdú-Bihar au titre des droits civiques de l'État hongrois. Le soins et les services médicaux sur place sont gratuits, les citoyens hongrois paient leur côtisation à la sécurité sociale selon leur revenu d'une part, d'autre part leurs employeur paie aussi une somme élevée pour chaque employé.) Le nombre des malades est très élevé en raison de la taille du comitat hongrois. En plus, il faut ajouter le nombre élevé de patients originaire du côté roumain. Le besoin en soins n'est pas toujours financé, parce que la fondation «Segítő Kéz» (Main aidant) n'arrive pas à trouver des ressources suffisantes vu le nombre des malades d'outre-frontière. (L'hopital reçoit un financement de l'État au prorata du nombre de la population du comitat Hajdú-Bihar. Le surplus de malades d'outre-frontière et leur surcoût n'est pas compensé pour l'hopital en raison de l'insolvabilité de la population et de la Fondation.) Cette coopération peut offrir un cadre officiel aux deux hopitaux des comitats et faire cesser cette situation désagréable. Dans ce cas concret, l'eurorégion vise à préparer des projets communs avec le partenaire roumain. Dans le cadre de cette coopération la municipalité du comitat aide à la formation continue des médecins roumains pour mieux connaître les différentes technologies modernes.

La coopération économique est actuellement la moins développée: des études de faisabilité et de développement sont préparées pour définir clairement des axes de développement. *(Cs. E., 2002b)*

L'Eurorégion Bihar-Bihor est plus souple, les acteurs de terrain se connaissent d'un côté de la frontière, ce qui n'est pas négligable au niveau des contacts personnels sur le territoire. A sa fondation, en avril 2002, à Biharkeresztes (HU), le président de l'Association frontalière du comitat Hajdú-Bihar (le maire de Biharkeresztes) a signé un accord sur la coopération avec le maire de Borş (RO) qui représentait l'association des communes roumaines. L'eurorégion englobe environs 55-60 communes roumaines et hongroises, pour une population de 200 000 habitants. *(Maire de Biharkeresztes, 2002)* D'après les signatures, les relations familiales, les relations de commerce, le patrimoine historique existaient bien sûr dans le passé, mais avec la création de l'Eurorégion Bihar-Bihor, ils peuvent être plus efficace. L'eurorégion vise à développer l'économie de la zone concernée, le tourisme, la chasse. Plusieurs projets seront préparés dans ces domaines et les candidatures proposées aux organismes concernés (comme le bureau de programmation du programme PHARE CBC, etc) Les communes roumaines visent à préparer des projets dit «miroir» (complémentaires) des projets hongrois, ainsi les deux côtés peuvent présenter leur candidature avec plus de chance dans la procédure de sélection du programme PHARE CBC. Les acteurs de terrain côté roumain proposent plutôt

un développement des infrastructures de base comme la construction ou l'amélioration des routes. *(Cs. E., 2002a)*

6ème chapitre

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC L'UKRAINE, ETAT SUCCESSEUR DE L'EX-UNION SOVIETIQUE

6.1 Délimitation du territoire

La section frontalière Ukraine-Hongrie comprend la ligne frontalière de Garbolc (HU)/ Zabolottia (UA) à Záhony (HU)/Tchop (UA) (du sud au nord). Sur cette section, la ligne frontalière est plutôt artificielle, la Tisza constitue la frontière internationale sur deux petites sections de Tiszaújlak/Vilok (UA) à Szatmárcseke et de Soloka/Szalóka (UA) à Záhony/Tchop. Garbolc (HU) représente le point de rencontre de la Roumanie, l'Ukraine et la Hongrie. A Záhony se trouve le deuxième point tripartite de la zone frontalière, où la Slovaquie, l'Ukraine et la Hongrie se touchent.

Du côté ukrainien, la zone frontalière comprend le territoire entre la ligne frontalière internationale et l'axe Uzhgorod-Mukachevo-Vinogradov. Du côté hongrois, l'influence de la frontière s'étend au territoire limité par la Tisza en aval de Záhony et l'axe Kisvárda-Vásárosnamény-Fehérgyarmat-Zajta (voir carte 25). L'effet de frontière est très présent dans le chef-lieu du comitat, à Nyíregyháza, malgré le fait que cette ville ne se situe pas dans la zone frontalière strictement limitée.

Carte 25 : Délimitation de la zone frontalière

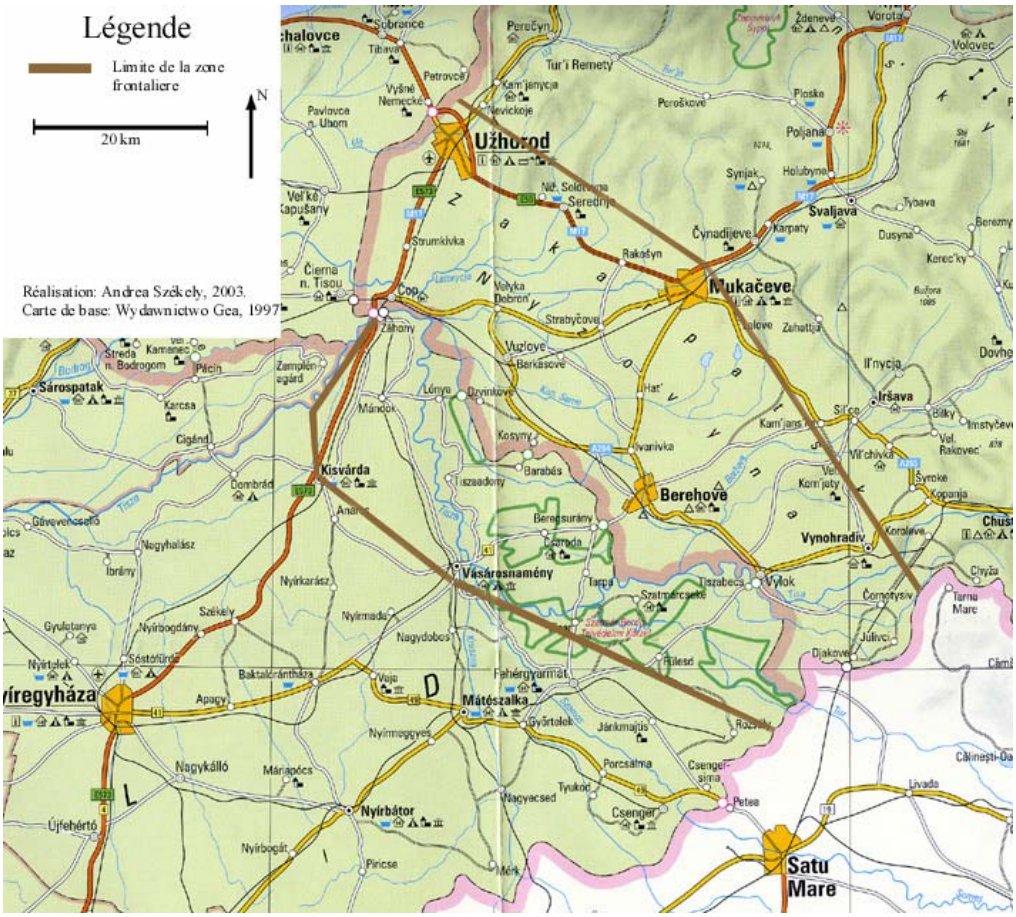

La longueur de la ligne frontalière avec l'Ukraine est de 136,7 km (*Székely, 2001*) – donnée qui varie suivant les sources. (Selon certaines sources, la ligne frontalière est plus courte.) Sur cette section se trouvent 7 points de passage, dont 5 sont internationaux et deux destinés au trafic local. Le plus grand poste frontière routier et ferroviaire se trouve à Záhony/Tchop, qui est particulier à plusieurs points de vue. Dans la mentalité hongroise, c'est la porte unique vers l'Ukraine, les points de passage à Tiszabecs/Vilok, et à Beregsurány n'étant pas présents. (Pendant les années de socialisme, Záhony représentait pour la Hongrie le plus important nœud commercial, un des plus importants points de transit, situé entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest. C'est là que se faisait le transport des matières premières en provenance d'URSS et que transitaient les produits agricoles hongrois en direction de l'URSS. Pourtant, si l'on analyse le nombre des passages par personnes en 2000 et 2001, les données montrent que les deux autres passages ont le même poids que celui de Záhony. Du point de vue du trafic des poids lourds, la seule possibilité de passer la frontière est celle de Záhony. Les deux autres points de passage sont internationaux, mais destinés uniquement aux voitures. La troisième particularité est liée au poste frontière ferroviaire de Záhony. Les marchandises passent plus de temps dans cette zone, parce qu'en plus des démarches officielles douanières, le temps de transbordement est long, comme il y a une différence d'écartement des voies entre le réseau ferroviaire de l'Ukraine et celui de la Hongrie. Cette différence constitue un obstacle majeur au fonctionnement efficace du système de transport des marchandises et des personnes. (Ce sujet sera détaillé plus tard, dans le passage sur l'économie).

Tableau 74 : Points de passage entre la Hongrie et l'Ukraine

Point de passage (HU)	Point de passage (UA)	Ouverture (h)	Local/international	Trafic
Tiszabecs	Vilok	0-24	International	Voiture
Beregsurány	Astei	0-24	International	Voiture, Bus
Barabás	Koson	7-19	Local	Voiture
Lónya	Horonglab	7-19	Local	Voiture
Eperjeske	Solovka	0-24	International	Train
Záhony	Tsop	0-24	International	Train
Záhony	Tsop	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds

Source: Police de Frontière de la Hongrie (HÖR), 2003.

Il existe deux points de frontière locaux destinés aux citoyens des deux pays voisins. Les citoyens des deux côtés (ayant un domicile dans les comitats frontaliers de Szabolcs-Szatmár-Bereg (Hongrie) et de Zakarpatska (Ukraine)) pouvaient passer la frontière jusqu'au 1er août

2003 avec une carte de franchissement (le « petit passeport »). Depuis le 1er août dernier et jusqu'au 31 octobre 2003, le passage à ces deux points est possible avec un passeport normal ; et à partir du 1er novembre, la Hongrie exigera un visa pour le passage des citoyens ukrainiens.

Carte 26 : Les points de passage entre la Hongrie et l'Ukraine

6.2. Les minorités ethniques

6.2.1. La minorité ukrainienne en Hongrie

Les minorités ukrainiennes et ruthènes sont reconnues officiellement en Hongrie depuis 1993. Ainsi, durant le recensement de 1990, leur nombre n'était pas connu et, à cette date, 674 personnes déclaraient utiliser l'ukrainien et le ruthène comme langue maternelle.(*KSH, 2002b*)

Les Ruthènes forment un groupe ethnique qui vit essentiellement sur le territoire nord-est des Carpates. On en trouve en Hongrie depuis le Moyen-Age. Aujourd'hui, cette minorité est fortement assimilée à la société hongroise (*Kurdi, 2001*)

Tableau 75 : La minorité ukrainienne en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité ukrainienne	Taux de la minorité ukrainienne %
Budapest	***1 777 921***	***1425***	***0,08***
Bács-Kiskun	546 517	257	0,05
Baranya	407 448	139	0,03
Békés	397 791	144	0,04
Borsod-Abaúj-Zemplén	744 404	285	0,04
Csongrád	433 344	192	0,04
Fejér	434 317	195	0,04
Győr-Moson-Sopron	434 706	138	0,03
Hajdú-Bihar	552 998	208	0,04
Heves	325 727	98	0,03
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	155	0,04
Komárom-Esztergom	316 590	133	0,04
Nógrád	220 261	73	0,03
Pest	***1 083 877***	***601***	***0,06***
Somogy	335 237	112	0,03
Szabolcs-Szatmár-Bereg	***582 256***	***472***	***0,08***
Tolna	249 683	99	0,04
Vas	268 123	76	0,03
Veszprém	373 794	186	0,05
Zala	297 404	82	0,03
Total	**10 198 315**	**5070**	0,05

Source: KSH, 2002b.

Tableau 76 : La minorité ruthène en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité ruthène	Taux de la minorité ruthène %
Budapest	***1 777 921***	***430***	***0,02***
Bács-Kiskun	546 517	34	0,01
Baranya	407 448	5	0,00
Békés	397 791	19	0,00
Borsod-Abaúj-Zemplén	***744 404***	***168***	***0,02***
Csongrád	433 344	25	0,01
Fejér	434 317	37	0,01
Győr-Moson-Sopron	434 706	11	0,00
Hajdú-Bihar	552 998	32	0,01
Heves	325 727	23	0,01
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	21	0,01
Komárom-Esztergom	316 590	22	0,01
Nógrád	220 261	11	0,00
Pest	***1 083 877***	***116***	***0,01***
Somogy	335 237	19	0,01
Szabolcs-Szatmár-Bereg	582 256	29	0,00
Tolna	249 683	12	0,00
Vas	268 123	16	0,01
Veszprém	373 794	36	0,01
Zala	297 404	15	0,01
Total	**10 198 315**	**1098**	0,01

Source: KSH, 2002b.

Selon le dernier recensement hongrois, 5070 personnes se sont déclarées appartenant à la minorité ukrainienne. 4885 personnes ont considéré en 2001 l'ukrainien comme étant leur langue maternelle. Mais il n'y a aucune généralité concernant leur situation géographique : ils sont dispersés sur tout le territoire hongrois, les communautés les plus importantes se trouvant dans la capitale et dans le comitat de Szabolcs-Szatmár-Bereg (surtout dans le chef-lieu du comitat, à Nyíregyháza) Ils sont présents dans des villes comme Debrecen, Szeged, Komárom.

Organisations civiles

La représentation des Ukrainiens et des Ruthènes est assurée par l'Association Culturelle Ukraino-Ruthène de Hongrie, depuis 1991. Après l'adoption de la Loi sur les minorités en 1993, les Ruthènes et les Ukrainiens sont devenus deux minorités différentes et, par voie de conséquence, l'ancienne Association Culturelle s'est partagée en deux organisations portant chacune le nom de la minorité représentée. En 1995, L'Association des Intellectuels

Ukrainiens de Hongrie a été créée. L'Association culturelle a deux sections l'une à Szeged et l'autre à Komárom.

Durant les premières élections des autonomies minoritaires, il n'y a pas eu d'initiative pour la création de l'autonomie minoritaire ukrainienne. Selon le résultat des élections en 1998, à Budapest, à Szeged et à Komárom, des autonomies minoritaires ukrainiennes ont été créées. Depuis 1999 fonctionne l'Autonomie Nationale de la Minorité Ukrainienne. (*Magyar Köztársaság Kormánya, 1999*)

Enseignement, médias

Depuis 1993 une « école du dimanche » ukrainienne fonctionne à Budapest. L'enseignement est entièrement doté par le gouvernement hongrois.

Le centre culturel et d'éducation où l'Association Culturelle des Ukrainiens de Hongrie propose ses activités, fonctionne depuis 1999. Entre autre la publication du mensuel Hromada, qui est le seul média écrit en langue ukrainienne en Hongrie. Ce mensuel existe depuis 1996.

La Radio Hongroise diffuse un programme de 30 minutes en ukrainien tous les jours.

6.2.2 La minorité hongroise en Ukraine

6.2.2.1. Généralités

L'Ukraine est le second plus grand pays d'Europe (après la Russie) par sa superficie de 603 700 km^2. (A l'exception de sa superficie, toutes les données socio-économiques varient selon les sources.) D'après le dernier recensement en 2001, ce pays comptait 48,8 millions d'habitants (*HTMH, 2003*) La population ukrainienne est composée de plusieurs ethnies – plus du quart des citoyens du pays ne sont pas des « ukrainiens de souche » – et ces groupes très diversifiés au plan culturel, religieux et linguistique vivent ensemble depuis longtemps. Les Russes constituent la plus grande minorité en Ukraine: 21,8% de la population. Huit groupes ethniques comprennent entre 100 000 et 500 000 personnes: les Juifs (0,9 % de la population de l'Ukraine), les Biélorusses (0,9 %), les Moldaves (0,6 %), les Bulgares (0,5 %) les Polonais (0,4 %), les Hongrois (0,3 %), les Roumains (0,3 %), les Tatars de Crimée (0,1 %) et les Ruthènes.

De plus, treize autres groupes ethniques comptent entre 10 000 et 100 000 personnes: les Grecs, les Arméniens, les Allemands, les Tsiganes, les Azerbaïdjanais, les Gagaouzes, les Géorgiens, les Lithuaniens et plusieurs groupes appartenant aux langues altaïques.

Ces chiffres montrent bien que la minorité hongroise représente un poids très leger. Elle vit dans la province de Transcarpatie (oblast Zakarpatska en ukrainien) Il est intéressant de constater les différents points de vue géographiques quant à la dénomination de la Transcarpatie: vue de la capitale Kiev, c'est le territoire le plus à l'ouest qui se trouve au-delà des Carpates (Transcarpatie), vue de la Hongrie, c'est le territoire au pied des Carpates (Subcarpatie – Kárpátalja en hongrois).

La minorité hongroise se concentre (au sein de la province de Transcarpatie) autour de Beregovo/Beregszász, de Uzhgorod/Ungvár, de Mukachevo/Munkács et de Vinogradov/ Nagyszőlős. Certains diasporas se trouvent en amont de Tisza, d'autres en amont de la rivière Latoricija/Latorca (dans la commune de Svajava/Szolyva), ou en amont de la rivière Uzh/Ung à Peretchin/Perecsény et à Veliki Belezni/Nagyberezna. Majoritairement, ce groupe ethnique (84 % de cette minorité au total) se trouve donc dans la zone frontalière, à moins de 20 km de la ligne frontalière internationale. La plupart des Magyars vivent dans les vallées des fleuves, dans des communes où la qualité des terres arables est bonne ; par voie de conséquence, l'activité agricole est dominante chez eux. Dans les chef-lieux des rayons comme Beregovo/Beregszász, Uzhgorod/Ungvár, Mukachevo/Munkács la présence magyarophone est caractéristique.

6.2.2.2. Les droits à l'égard des minorités ethniques en Ukraine

En accédant à l'indépendance en 1991, la République d'Ukraine s'est trouvée confrontée à la question des minorités ethniques au sein d'un État de droit. Il faut signaler que la défense des droits des minorités nationales a été dès lors l'un des objectifs prioritaires du gouvernement ukrainien sur le plan des relations inter-ethniques.

Le 9 novembre 1995, l'Ukraine est entrée au Conseil de l'Europe et a ainsi contracté un certain nombre d'obligations auprès de cet organisme. Le pays s'est acquitté de l'une de ses obligations en adoptant une nouvelle constitution fondée sur les principes démocratiques et inspirée de l'idée de la primauté du droit. La Constitution du 28 juin 1996 a donné une dimension nouvelle à l'État ukrainien en consacrant le principe suivant lequel les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que leur sauvegarde doivent déterminer la teneur et l'orientation des politiques de l'État.

Dans la République d'Ukraine, l'ukrainien fait l'objet d'une réelle reconnaissance officielle. En effet, la nouvelle Constitution adoptée le 28 juin 1996 prévoit que la seule

langue officielle est l'ukrainien. Les paragraphes 1 et 2 de l'article 10 énoncent les prescriptions qui suivent:

1) La langue officielle de l'Ukraine est l'ukrainien.

2) L'État assure le développement et le fonctionnement de la langue ukrainienne dans tous les domaines de la vie sociale partout sur le territoire de l'Ukraine.

L'article 27 précise aussi que «la langue des études et de l'éducation dans les écoles publiques est l'ukrainien» (paragr. 1). L'article 33 énonce que «la langue de l'information (officielle) est l'ukrainien», alors que l'article 37 édicte que «les noms de l'État, des partis politiques, des organisations, etc., sont en ukrainien». L'article 38 exige que les noms des places publiques, des toponymes soient en ukrainien. La Loi sur la citoyenneté du 13 novembre 1991 oblige les citoyens à connaître l'ukrainien dans les cours de justice (art. 18), tandis que l'article 34 (par. 8) précise que pour devenir citoyen ukrainien, il faut produire un document officiel prouvant la connaissance de l'ukrainien.

Toutes ces mesures sont destinées à revaloriser la langue ukrainienne qui, sous le régime soviétique, était devenue une langue de seconde classe après le russe.

L'Ukraine dispose maintenant d'un ensemble impressionnant de mesures offrant une protection relativement efficace en matière linguistique et dans le domaine des nationalités, dont la Loi sur la langue de 1989 (encore en vigueur) largement complétée par la Constitution de 1996, la Loi sur les minorités nationales en Ukraine de 1992, la Convention-cadre pour la protection des minorité nationales (signée en 1995 et ratifiée en janvier 1998), la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (signée le 2 mai 1996 mais non ratifiée), la Loi portant ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1997).

Bien qu'il existe environ 130 nationalités en Ukraine, la législation nationale n'énumère pas explicitement les groupes de citoyens reconnus comme étant des minorités nationales. L'article 3 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine indique seulement que «les groupes de citoyens d'Ukraine qui ne sont pas de nationalité ukrainienne et qui expriment un sentiment de commune conscience et appartenance nationale constituent des minorités nationales». Précisons que l'ensemble des citoyens de l'ex-URSS qui vivaient sur le territoire de l'Ukraine au moment de la proclamation de l'indépendance du pays, ainsi que tous les individus, sans considération de race, de couleur de peau, d'origine ethnique, de caractéristiques sociales, démographiques ou autres, qui résidaient sur le territoire de l'Ukraine au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur la citoyenneté ukrainienne (13

novembre 1991) et n'étaient pas citoyens d'autres États, ont automatiquement accédé à la nationalité ukrainienne.

L'article 11 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine énonce que «les citoyens de l'Ukraine ont le droit de choisir ou de reprendre librement leur nationalité» et que toute contrainte visant à obliger un citoyen à renoncer à sa nationalité est interdite.

Certaines dispositions constitutionnelles sont prévues à l'égard des langues des minorités nationales:

- Le libre développement, l'usage et la protection du russe et des autres langues des minorités nationales de l'Ukraine sont garantis.
- L'usage des langues en Ukraine est garanti par la Constitution et est fixé par la loi.

L'article 11 poursuit dans le même sens la question du développement des minorités nationales d'Ukraine: L'État doit permettre la consolidation et le développement de la nation ukrainienne, sa conscience historique, ses traditions et sa culture, ainsi que le bon développement des attributs ethniques, linguistiques et religieux de tous les peuples indigènes et des minorités nationales d'Ukraine. L'État s'engage à protéger les ressortissants ukrainiens résidant dans les autres pays. Les articles 24 et 55 énoncent que les citoyens sont égaux devant la loi et protégés par les tribunaux.

La Loi de 1992 sur les minorités nationales en Ukraine souligne, dans son premier article, le principe de l'égalité de tous les citoyens. L'État garantit à tous les citoyens de l'Ukraine une protection égale et considère que la protection des droits des personnes appartenant à des minorités ethniques fait partie intégrante de la protection des droits de l'homme. L'article 2 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine précise que les citoyens de l'Ukraine sont tenus, quelle que soit leur nationalité, non seulement de respecter la Constitution et les lois de l'Ukraine, de défendre sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale, mais aussi de respecter les langues, les cultures, les traditions, les coutumes et les caractéristiques religieuses de la nation ukrainienne et de l'ensemble des minorités nationales. Ainsi, obligation est faite aux citoyens de l'Ukraine de respecter la culture, la langue, les traditions, les coutumes et les rituels religieux des minorités nationales.

Selon l'article 9 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine, les citoyens d'Ukraine appartenant à des minorités nationales peuvent être élus ou nommés, en toute égalité avec les personnes appartenant à la majorité, à tout poste des organes du pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire, des collectivités régionales et locales, de l'armée, des entreprises, des institutions publiques ou d'autres organisations. L'article 18 de cette même loi énonce ce qui suit: «Toute limitation directe ou indirecte des libertés et droits des citoyens sur une base nationale sera

réprimée comme une violation de la loi». L'article 6 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine interdit toute politique d'assimilation à l'égard des minorités nationales.

La sanction des actes de discrimination à l'égard des membres des minorités nationales relève de la compétence des tribunaux et est placée sous la responsabilité de l'autorité centrale (ministère de la Justice de l'Ukraine) et des organismes locaux du pouvoir exécutif.

Quant à l'article 4 de la Loi sur la culture en Ukraine, il spécifie que l'État garantit l'égalité des droits de toutes les minorités nationales vivant sur le territoire de l'Ukraine dans le domaine de la culture et, en particulier, en ce qui concerne l'utilisation de leur langue.

Les langues au Parlement et les tribunaux

L'ukrainien est la seule langue utilisée lors des débats et pour la rédaction des lois au Parlement ukrainien (ou Verkhovna Rada).

Les articles 9 et 14 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine garantissent des droits politiques aux minorités nationales. Conformément à l'article 9 de cette loi, les personnes appartenant à une minorité nationale ont le droit d'être élues ou nommées dans des conditions d'égalité à toutes fonctions au sein des organes du pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire, des collectivités locales et territoriales, de l'armée, des entreprises, des instituts et des organisations. Ainsi, les organisations sociales des minorités ethniques ont le droit de proposer leurs candidats lors des élections aux organes du pouvoir central et local.

En matière de justice, l'ukrainien reste la seule langue admise dans les tribunaux, mais les minorités nationales peuvent utiliser généralement leur langue. L'article 18 de la Loi sur la langue en Ukraine précise que les langues des minorités nationales peuvent être utilisées au cours de la procédure judiciaire : en effet, cette dernière peut être menée dans la langue nationale utilisée par la majorité de la population de l'aire géographique concernée.

En réalité, en raison du grand nombre des langues minoritaires (plus d'une centaine), toutes les langues ne peuvent pas être utilisées dans un tribunal.

Les langues nationales dans l'administration

L'ukrainien est généralement la langue utilisée dans l'Administration publique. L'article 8 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine prévoit que dans l'Administration publique, les associations ainsi que les entreprises, institutions et organisations situées dans les régions où la majorité de la population appartient à une minorité nationale, la langue de cette minorité pourra être utilisée parallèlement à l'ukrainien.

L'article 13 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine prévoit que les citoyens appartenant à des minorités nationales sont libres d'appliquer, selon les modalités de leur choix, les droits qui leur sont reconnus par la législation en vigueur, de faire usage de ces droits de manière individuelle ou dans le cadre des institutions publiques concernées et de créer des associations publiques.

Reste à ajouter quelques mots sur l'utilisation de ses nom et prénom lorsque ceux-ci ne sont pas d'origine ukrainienne. Beaucoup de non-ukrainophones ont en effet des noms aux consonnances différentes. Le droit d'utiliser son nom et son prénom dans la langue minoritaire est confirmé dans l'article 12 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine: «Tout citoyen de l'Ukraine a le droit d'utiliser son nom, prénom et patronyme, dans sa langue nationale.» L'article 39 de la Loi sur la langue en Ukraine prévoyait également que les citoyens puissent avoir le droit de porter des noms conformes à leurs traditions nationales. En ce cas, l'orthographe de leur nom en ukrainien est régie par le système de transcription en usage.

Le droit de présenter indications topographiques, enseignes, inscriptions et autres informations dans la langue minoritaire est garanti par les articles 35 et 38 de la Loi sur la langue, qui précisent que, parallèlement à l'ukrainien, «les indications topographiques peuvent aussi être présentées dans la langue nationale utilisée par la majorité de la population de l'aire géographique» (article 38) et que dans les annonces publiques «le texte ukrainien pourra être accompagné de sa traduction dans une autre langue» (article 35). Quant à l'article 26 de la Loi sur l'autonomie locale en Ukraine, il prévoit que «les décisions, prises conformément à la loi, relatives à la langue (ou aux langues) utilisées par les Radas et par leurs organes exécutifs, ainsi que dans les communiqués officiels» sont du ressort exclusif des Radas locaux, régionaux ou urbains.

Les droits scolaires des minorités

Le droit des membres des minorités nationales à recevoir leur instruction dans leur langue est proclamé dans la Déclaration des droits des minorités nationale en Ukraine, garanti dans la Loi sur les minorités nationales en Ukraine, la Loi sur la langue, la Loi sur l'éducation et la Loi sur la culture en Ukraine. Quant aux modalités d'exercice de ce droit, elles sont définies dans le Programme national pour le renouveau et le développement de l'éducation des minorités nationales.

L'article 52 de la Constitution de l'Ukraine reconnaît le droit de recevoir un enseignement dans une langue minoritaire: L'État garantit à tout citoyen appartenant à une minorité

nationale le droit de recevoir un enseignement dans sa langue minoritaire ou d'étudier cette langue dans les établissements nationaux et municipaux d'enseignement et dans des associations culturelles nationales. Ce droit est aussi énoncé à l'article 6 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine et à l'article 25 de la Loi sur la langue.

La Loi sur la langue prévoit ce qui suit: Des écoles maternelles utilisant comme langue d'enseignement la langue minoritaire ou une autre langue peuvent être créées dans les aires géographiques d'implantation substantielle des minorités nationales.

L'article 27 semble distinguer différents types de réseaux scolaires selon des «aires géographiques»:

1) Des établissements d'enseignement général utilisant comme langue d'enseignement la langue minoritaire ou une autre langue peuvent être créés dans les aires géographiques d'implantation substantielle des minorités nationales.

2) Les établissements d'enseignement général pourront être organisés selon un système de classes distinctes pour l'enseignement en ukrainien, d'une part, et l'enseignement dans la langue nationale de la population locale, d'autre part.

On distingue les écoles suivantes:

(1) des écoles dont la langue d'enseignement est une langue minoritaire;

(2) des écoles bilingues: ukrainien-russe, ukrainien-roumain, ukrainien-hongrois, ukrainien-slovaque, etc.;

(3) des écoles dont le programme d'enseignement inclut l'étude de la langue, de la littérature, de la culture et des traditions populaires des minorités nationales.

La loi ukrainienne accorde le droit aux membres des minorités nationales de fonder des établissement privés.

L'Ukraine a également prévu des mesures touchant la formation du personnel enseignant. L'article 7 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine édicte ce qui suit:

1) L'État prend des dispositions pour la formation des personnels d'enseignement, des personnels d'action éducative et culturelle et d'autres personnels nationaux au moyen d'un réseau d'établissements de formation.

2) L'administration publique soutient la formation dans d'autres pays, sur la base d'accords bilatéraux, des personnels d'enseignement spécialisé pour les minorités nationales.

Les médias

L'article 34 de la Constitution de l'Ukraine garantit le droit de collecter, conserver, utiliser et diffuser des informations sous quelque forme que ce soit. Afin de garantir le droit des personnes appartenant aux minorités nationales de recevoir et de diffuser des informations dans leur langue, et de favoriser la coopération entre les nationalités et la tolérance au sein de la société, l'État ukrainien soutient le développement et accorde même son aide matérielle aux médias des minorités nationales.

La législation ukrainienne reconnaît aux minorités nationales le droit de créer leurs propres médias. L'article 8 de la Loi sur la culture en Ukraine déclare que les citoyens de toutes nationalités ont le droit de «créer des médias et des maisons d'édition». Le droit d'utiliser les langues des minorités nationales dans les médias (radio, télévision, presse) est défini à l'article 6 de la Loi sur les minorités nationales en Ukraine et à l'article 33 (chapitre 4) de la Loi sur la langue en Ukraine. (*Leclerc, 2002)*

6.2.2.2. La situation actuelle de la minorité hongroise

La vie politique

Il n'existe pas de parti politique *de jure* de la minorité hongroise, mais l'Alliance Culturelle Hongroise de Subcarpatie (Kárpátaljai Magyar Kulturális Szövetség) est un parti politique *de facto*. Cette association a été formée en 1989. Le nombre de ses membres s'élevait à 32 000 en 2000. Son activité vise à défendre l'intérêt de la minorité hongroise à long terme, et à soigner sa culture, ses traditions. Elle est active au niveau politique; durant les élections, cette alliance a réussi à avoir plusieurs députés élus aux conseils municipaux. Elle compte plusieurs organes dans les rayons habités par la minorité hongroise. Dans son programme, elle prévoit la création de l'administration minoritaire (autonomie).

L'Alliance Démocratique Hongroise de l'Ukraine (Ukrajnai Magyar Demokrata Szövetség)

C'est la seule alliance officiellement enregistrée : elle a été fondée en 1991 par l'Alliance Culturelle Hongroise de Subcarpatie et par celle de Lviv ainsi que par l'Association des Hongrois de Kiev. Selon les souhaits des fondateurs, cette organisation vise à représenter les intérêts de la minorité hongroise. Plusieurs organisations civiles ont rejoint cette alliance, comme par exemple le Forum des organisations hongroises de Subcarpatie (Kárpátaljai Magyar Szervezetek Fóruma) en 1996, la Communauté des Intellectuels Hongrois de Subcarpatie (Magyar Értelmiségiek Kárpátaljai Közössége) en 1996, l'Association des

Bibliothécaires Hongrois de Subcarpatie (Kárpátaljai Magyar Könyvtárosok Egyesülete) en 1997, l'Alliance des Fermiers de Subcarpatie (Kárpátaljai Gazdák Szövetsége) en 1999 et l'Alliance des Journalistes Hongrois de Subcarpatie (Magyar Újságírók Kárpátaljai Szövetsége) en 1999.

L'Alliance Culturelle Hongroise des environs de Bereg (Beregvidéki Magyar Kulturális Szövetség): Créée en 1994, une partie de l'organisation de Beregovo a fait sécession de l'Association Culturelle Hongrois de Subcarpatie. Ses activités sont identiques aux associations du même genre, sa zone d'activité géographique concerne le rayon de Beregovo.

Les organisations civiles

Depuis 1993 existe l'Union des Intellectuels Hongrois de Subcarpatie. Elle est divisée en plusieurs sections: scientifique, littéraire/culturelle, politico-économique. Sa vocation est de diminuer le grand nombre d'expatriés vers la Hongrie.

A partir de 1996 est né le forum des municipalités hongroises de Subcarpatie auquel ont participé les maires et les représentants des villages hongrois. Grâce à la loi administrative, la création d'associations des municipalités a été rendue possible ; ainsi la première Association des municipalités des villages frontaliers en 2001 a été créée.

Plusieurs organisations professionnelles fonctionnent en Subcarpatie: L'Association des Pédagogues hongrois de Subcarpatie (1991), l'Association des Arts Plastiques « Révész Imre », la Société Savante des magyarophones de Subcarpatie (1993), l'Association des Bibliothécaires hongrois de Subcarpatie (1994), le Groupe des écrivains de Subcarpatie, l'Association des journalistes hongrois de Subcarpatie (1996).

L'enseignement

Pour tous les établissements scolaires ukrainiens, le plus grand problème est le financement. Dans la plupart des cas, le manque de viabilité pose de grands problèmes, les conditions hygiéniques étant loin des normes européennes. Souvent, dans les périodes d'hiver, il faut cesser l'enseignement à cause du manque de chauffage.

Les écoles maternelles hongroises ou écoles maternelles bilingues (ukrainien-hongrois) fonctionnent en Subcarpatie. Le nombre des écoles maternelles a diminué à cause du chômage élevé.

Durant l'année scolaire 2001/2002, 16 520 élèves ont fréquenté les écoles primaires et secondaires hongroises qui se répartissent comme suit : 10 écoles élementaires (pour les

quatre premières années), 36 écoles primaires et 17 écoles secondaires. Il y a trois lycées religieux calvinistes et un lycée religieux catholique (à Mukachevo). Un lycée hongrois fonctionne aussi à Beregovo.

Quant à l'enseignement, plusieurs problèmes se présentent : le manque des manuels en ukrainien et le manque de pédagogues qui connaissent parfaitement l'ukrainien et le hongrois.

Parmi les écoles techniques, il n'y a pas d'écoles en langue hongroise. Il y a 4 écoles en Subcarpatie dans lesquelles on peut trouver des classes en langue hongroise : à Beregovo/Beregszász, Mukachevo/Munkács, Uzhgorod/Ungvár et à Ianochi/ Makkosjánosi. Le nombre restreint des professionnels qui parlent en hongrois pose également problème.

La rénovation complète des écoles primaires de Vari/Mezővári, Beregujfalu/Beregújfalu et Muzkiïevo/Muzsaj a été fait. Un système de chauffage au gaz a été consruit dans les écoles primaires de Beregovo.

Parmi les écoles secondaires hongroises, celle de Uzhgorod nommée « Dayka Gábor » est en pleine construction, l'école secondaire de Salanki/Salánk a pu ouvrir ses portes, le lycée « Hollósy Simon » de Tiachiv/Técső a reçu l'autorisation de fonctionnement. (*Jegyzőkönyv a Nemzeti Kisebbségek Jogainak Biztosításával foglalkozó Magyar-Ukrán vegyes Bizottság IX. üléséről, 1999*)

L'enseignement supérieur

Depuis les années 60, le hongrois est enseigné à l'Université Nationale d'Uzhgorod, dans le Département de Philologie hongroise. A partir de l'année académique 1995/96 à la Faculté de Mathématiques, pour un groupe magyarophone de 10 personnes, l'enseignement est assuré en hongrois (suite à la demande de l'Association des Pédagogues hongrois de Subcarpatie). A Beregovo, une formation délocalisée de l'École Supérieure de Pédagogie « Bessenyei György » de Nyíregyháza a commencé son travail en quatre spécialités, à partir de l'automne 1994. Depuis 1996, cette formation a continué son activité sous le nom d'École Supérieure hongroise de Pédagogie de Subcarpatie (Kárpátaljai Magyar Tanárképző Főiskola) A partir de 1999, l'établissement est devenu autonome, avec un certain soutien financier de l'État hongrois.

De nouvelles spécialités ont été proposées : géographie-anglais, anglais-histoire, géographie-histoire, ingénieur agronome. Durant l'année universitaire, 263 étudiants y ont fait leurs études.

Depuis 1990, il est possible pour les jeunes de la minorité hongroise de l'Ukraine de continuer leurs études dans les établissements supérieurs de la Hongrie. Leur nombre

augmente d'année en année. En revanche, 75% d'entre eux ne retournent pas en Ukraine après obtention de leur diplôme, qui pose de grands problèmes. (*HTMH, 2003d*)

Une formation pour les pédagogues des écoles primaires est assurée à l'Ecole Supérieure de Pédagogie de Mukachevo, où des groupes hongrois existent, et à l'Ecole Supérieure de Pédagogie de Subcarpatie de Beregovo.

Culture, Science

Depuis 1994, le Théâtre National Hongrois « Illyés Gyula » fonctionne à Beregovo. Son fonctionnement est chargé de lourds problèmes de financement.

La culture et la littérature sont très largement représentées : ainsi, plusieurs associations fonctionnaient et fonctionnent toujours en Subcarpatie à Uzhgorod/Ungvár, à Mukachevo/ Munkács, à Vinogradov/Nagyszőlős, à Gat/Gát et à Tyatchiv/Técső.

Les maisons d'édition

Deux maisons d'édition d'état ont fonctionné jusqu'à 1990: celle des Carpates (Kárpáti Kaidó) et celle de Kiev, Radianska Skola. La première a fait faillite, la deuxième a survécu au changement de système économique et imprime les manuels hongrois en grande quantité (firme délocalisée à Uzhgorod). Les premières maisons d'édition privées sont apparues au début des années 90, comme, par exemple, la maison d'édition Galéria et Intermix. La caractéristique de ces maisons d'édition est leur instabilité : certaines font faillite, tandis que d'autres voient le jour.

La vie religieuse

Les membres de la minorité hongroise appartiennent pour une part à l'église catholique, pour une autre part à l'église calviniste et environ 30 000 personnes sont uniates. Le nombre des personnes catholiques tourne autour de 65 000, les calvinistes sont plus nombreux (environ 100 000 personnes).

La pratique de la vie religieuse était fortement perturbée par le système politique avant 1990. A l'époque, les prêtres et leurs ouailles étaient en grand danger s'ils osaient pratiquer leur religion.

Actuellement, la vie religieuse s'est réveillée et il y a plus en plus de demandes de la part de la minorité hongroise. Dans toutes les églises, le manque de prêtres pose des problèmes, bien que les jeunes soient formés dans les différents instituts théologiques en Hongrie. Les

églises jouent un rôle important dans la distribution de l'aide humanitaire envoyée par différents pays, par exemple à l'occasion des inondations de plusieurs années.
A côté de leurs activités humanitaires, elles font également fonctionner des écoles religieuses.

Les presses, médias

Le seul quotidien est le « Kárpáti Igaz Szó » (*Le mot juste des Carpates*) qui est le journal de toute la province de Subcarpatie, publié à 9 000 exemplaires. Depuis 2001, l'Association Culturelle Hongroise de Subcarpatie fait paraître un hebdomadaire en 13 000 exemplaires sous le titre de « Kárpátalja » (*Subcarpatie*). Trois journaux locaux paraissent en traduction hongroise: « Az Ungvidéki Hírek » (*Les Nouvelles de la région de la rivière Uzh*), en 1 324 exemplaires, « Beregi Hírlap » (*Journal de Bereg*) – en 4 600 exemplaires et enfin « Nagyszőlős-vidéki Hírek » (*Nouvelles de la région de Vinogradov*) en 4 600 exemplaires. Ce sont des journaux publiés partiellement par les municipalités locales. Le mensuel « Irka » (*Cahier*) est publié par l'Association des Pédagogues Hongrois de Subcarpatie en 5 100 exemplaires, destinés aux jeunes membres de la minorité hongroise. Il existe des magazines littéraires comme « Hatodik Síp », « Pánsíp » (*Le sixième fifre, Flûte de Pan*) qui sont des forums littéraires. (*HTMH, 2003d*)

Certains programmes sont diffusés en hongrois à la radio de Subcarpatie, tout comme à la télévision. La longueur du programme radio est de 470 heures par an, celui de la télévision est de 70 heures annuelles. Le Studio Subcarpatie de la Radio et de la Télévision ukrainien et la Radio et la Télévision Nationale Hongroise ont un contrat commun. (*HTMH, 2003d*)

Les programmes de radio hongrois peuvent être captés sur le territoire de Subcarpatie (à l'exception de Rahiv). Plusieurs chaînes de télévision en provenance de la Hongrie peuvent également être captées en Subcarpatie (M1, RTL Klub, TV2) et par satellite les programmes MTV2, DunaTV sont diffusés.

Le réseau des bibliothèques

15 bibliothèques du comitat de Subcarpatie reçoivent régulièrement de Hongrie des livres scientifiques ; 80 bibliothèques reçoivent des journaux hongrois directement du pays-mère. Il existe des bibliothèques locales hongroises bien équipées en Subcarpatie.

6.3. Economie

6.3.1. L'Ukraine

Au moment de l'indépendance de l'Ukraine, déclarée par le Parlement, le «Verkhovna Rada», en juillet 1991 et confirmée par référendum en décembre 1991 avec une majorité de 90 %, la plupart des observateurs étaient convaincus que l'Ukraine viendrait rapidement à bout des pesanteurs héritées de l'Union soviétique et qu'elle reconstruirait son économie, adopterait les valeurs démocratiques occidentales et créerait les institutions nécessaires au développement d'une économie de marché ouverte. Reste que les observateurs manifestaient quelques craintes à l'égard de la période de transition en Ukraine qu'ils envisageaient peut-être chaotique. *(Kinach, 2002)*

Dans le domaine de la législation, il y a d'importants défauts. La loi sur la hiérarchie des normes n'a jamais été adoptée (par conséquent, lorsqu'il y a une contradiction entre plusieurs règles à différents niveaux, c'est la plus récente qui est valable). Pour l'assurance des droits des compagnies et des personnes, un Code Civil serait nécessaire. Jusqu'au 18 janvier 2001, la déclaration de faillite était impossible, ainsi des milliers d'entreprises déficitaires fonctionnaient dans le pays (dans plusieurs cas sans payer les salaires, les impôts, etc.). *(Agerlid, 2001)* Cette situation chaotique a donc favorisé le développement d'une économie parallèle.

« La situation actuelle est en partie imputable à près d'un siècle de l'Union laissant des traces vivaces : cooptations, passe-droits, excès de bureaucratie, voire incompétence pure et simple sont autant d'éléments qui n'ont pas disparu. Mais tout ne s'explique pas par le passé et l'Ukraine porte aussi sa part de responsabilité et doit procéder à des changements. [...] La gouvernance n'est pas au point non plus. Le manque de transparence des opérations de privatisation, sans parler des démembrements d'actifs et des délits d'initiés, sont autant d'éléments peu attractifs pour les investisseurs. La corruption est un vrai problème ; selon « l'indice de corruption 2001 » mis au point par Transparency International, l'Ukraine se situe au 83ème rang, et huit pays seulement sont encore plus mal notés. [...] L'un des problèmes majeurs consiste à gérer les groupes d'intérêt puissants, parfois corrompus, nés des opérations de privatisations contrôlant les secteurs de la métallurgie, des produits chimiques, du gaz, etc. Les exemptions fiscales et l'application discrétionnaire des normes réglementaires ne peuvent perdurer, notamment si les pouvoirs publics veulent améliorer la situation budgétaire du pays. » *(Kinach, 2002)*

En analysant les données statistiques, il est visible qu'après la dissolution de l'URSS, l'économie ukrainienne a fait du rase-mottes. Une raison de ce phénomème se trouve dans la mentalité des habitants : sous le communisme, les instructions arrivaient de Moscou via Kiev jusqu'à l'usine la plus petite, et après, l'absence d'instructions a bloqué la production. En quelques années, les acteurs de l'économie ont commencé à apprendre les mécanismes du marché. Mais, même de nos jours, des constructions abandonnées sont autant de souvenirs du moment du changement de système politique et de l'indépendance du pays.

Tableau 77 : Les indices du PIB et le PNB/habitant en Ukraine

Année	L'an précedent = 100 %	1990 = 100 %	Le PNB par habitant (USD)
1991	91,3	91,3	2 700
1992	90,1	82,3	...
1993	85,8	70,6	...
1994	77,1	54,4	...
1995	87,8	47,8	1 400
1996	90,0	43,0	1 748
1997	97,0	41,7	1 040
1998	98,1	40,9	...
1999	99,8	40,8	...
2000	105,9	43,2	...
2001	109,2	47,2	720
2002	104,8	49,5	...

Note: Le PIB/habitant à parité de pouvoir d'achat était de 4 200 USD en 2000.
Source : National Bank of Ukraine, 2003, Quid, 2000

Tableau 78 : Le taux d'inflation et le taux de chômage officiels en Ukraine

Année	Le taux d'inflation (%)	Le taux de chômage (%)
1991	290	0,00
1992	2000	0,03
1993	10150	0,25
1994	400	0,30
1995	180	0,29
1996	39,7	1,27
1997	10,1	2,33
1998	20,0	3,69
1999	19,2	4,30
2000	25,8	4,22
2001	6,1	3,68
2002	- 0,6	3,80

Source : National Bank of Ukraine, 2003

L'inflation très rapide de 1993 montre bien cette défaillance : le manque de marchandises induit par la baisse de la production a dévalué la monnaie ukrainienne. La stabilisation a réussi et le taux actuel est conforme au normes européennes.

En regardant la colonne consacrée au chômage, les chiffres montrent une situation unique en l'Europe de l'Est, puisque le taux de chômage officiel jusqu'en 1996 restait inférieur à 1 %. De facto, il est plus élevé (autour de 10% au début du XXIème siècle, selon certaines estimations) (*France Diplomatie, 2000)*.

Les changements de structure de l'économie montrent une bonne direction : la proportion de l'agriculture est en baisse, le secteur tertiaire prend de l'importance, l'industrie a récupéré ses forces.

Tableau 79 : La structure d'économie ukrainienne (en % du PIB)

Secteur	1997	2001
Agriculture	23	15
Industrie	33	40
Services	43	45
Total	100,0	100,0

Source : National Bank of Ukraine, 2003, Quid, 2000

Les chiffres des années dernières suggèrent que l'Ukraine est une économie forte et stable. Les données du tableau 80 laissent toutefois présager que certains problèmes cruciaux se posent : trop d'entreprises sont déficitaires et l'économie parallèle représente presque la moitié de la production réelle.

Tableau 80 : Les doutes sur l'économie ukrainienne

Année	Le taux des entreprises déficitaires (%)	Taux de l'économie parallèle (% du PIB)
1991	...	12,0
1992	9,5	15,5
1993	8,3	20,8
1994	11,4	28,6
1995	22,2	33,2
1996	43,0	42,9
1997	45,0	48,5
1998	54,5	46,6
1999	55,7	44,5
2000	37,7	43,5
2001	38,2	...
2002	43,0	...

Source : National Bank of Ukraine, 2003, Novoseletska-Najman, 2001.

L'Ukraine, qui était la deuxième plus importante force économique de l'Union Soviétique, a conservé ses liens avec les autres membres de l'ex-URSS. De nos jours, le partenaire le plus important pour le commerce extérieur est la Russie, comme le tableau 81 le montre. Dans les importations ukrainiennes, le gaz russe joue un rôle très important.

La Hongrie représente un poids de 1 % dans les importations et les exportations de l'Ukraine, ce qui est, grosso modo, en adéquation avec sa grandeur.

Tableau 81 : Les partenaires de l'Ukraine pour le commerce extérieur en 2001

Classe-ment	***Partenaire d'export***		***Partenaire d'import***	
	Pays	***Poids (%)***	***Pays***	***Poids (%)***
1	Russie	21,5	Russie	34,4
2	Turquie	5,9	Turkménistan	9,8
3	Italie	4,9	Allemagne	8,2
4	Allemagne	4,2	Italie	2,4
5	États-Unis	3,3	Biélorussie	2,4

Source : CIA, 2003b

La prédominance russe ne se manifeste que dans le domaine du commerce extérieur. «L'influence de la Russie est considérable dans le contexte de l'IDE. Les entreprises russes et ukrainiennes utilisent des sociétés extra-territoriales à Chypre, dans les Îles Vierges Britanniques, en Suisse et dans d'autres pays afin de rapatrier et investir leurs capitaux en Ukraine. Désormais, les sociétés russes contrôlent les secteurs ukrainiens de l'aluminium et des raffineries de pétrole, et leur présence s'intensifie dans les secteurs du traitement des denrées alimentaires, de la métallurgie, des biens d'équipement professionnels, des activités bancaires et des transports.» *(Kinach, 2002)*

En somme, l'Ukraine prend les traits d'un vaste marché encore inexploité. Son réservoir de main-d'œuvre dispose d'un niveau de formation élevé, tout en étant faiblement rémunéré. (Le salaire moyen en 2002 était de 376 UAH, c'est à dire environ 75 EUR.) *(National Bank of Ukraine, 2003)* Plus de 1 300 instituts scientifiques et techniques sont spécialisés dans l'intelligence artificielle, la métallurgie, l'aérospatiale, etc. Le pays comporte des ressources minérales importantes et possède notamment 27 % du sol le plus fertile et le plus arable de la Terre (tchernozioms). *(Kinach, 2002)*

6.3.2. La zone frontalière

Du côté ukrainien, la zone frontalière appartient à la province de Subcarpatie (Zakarpatska oblast). Les données régionales sont très rares et même dans ces cas-là, elles ne sont disponibles qu'en ukrainien. Elles concernent toute la province de Subcarpatie et sur la zone frontalière, il n'existe pas de données statistiques accessibles.

La zone frontalière hungaro-ukrainienne forme une unité géographique, géomorphologique, mais il y a une cassure entre les deux territoires séparés par la ligne internationale. Cette cassure a différentes composantes : la mentalité, l'écriture, l'écartement des rails, etc. C'est la raison pour laquelle les parties de cette zone sont traitées l'une après l'autre et non ensemble.

La superficie du territoire de Subcarpatie est de 12 880 km^2, et sa population est de 1 287 400 personnes (*Kovács S, 2000*)

Le tissu urbain de la zone frontalière est constitué de villages (entre 1000-3000 habitants); les villes décisives de la zone sont de taille moyenne (entre 30 000-130 000 habitants) comme Uzhgorod, Mukachevo, Beregovo.

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie de la zone frontalière. La taille des exploitations est plus petite qu'elle ne l'était avant la privatisation de la terre, qui n'assure pas la rentabilité de la production agricole. L'équipement des agriculteurs est suffisant. La terre est cultivable et presque chaque famille rurale réalise une activité agricole qui satisfait à ses besoins. En plus de cette autarcie, ils produisent un peu plus sur leurs exploitations et essayent de vendre leurs produits.

Le secteur industriel est en crise. La plupart des usines et des entreprises publiques sont endettées. Les entrepreneurs ne choisissent le secteur industriel pour leurs activités que dans de rares cas, ils sont plutôt intéressés par le commerce. Les travailleurs actifs peuvent choisir entre les usines publiques et les entreprises privées. Une usine publique signifit la sécurité de l'emploi, mais des risques de non-paiement ou « les vacances forcées ». Les entreprises privées paient un tarif plus élevé pour le temps de travail, mais l'incertitude concernant la durée du poste est présente. En somme, la situation du marché du travail n'est pas avantageuse pour les salariés. Ils sont à la merci des entrepreneurs ou des usines publiques. Malgré les données statistiques au niveau national, le chômage est réel en Subcarpatie, autant qu'à la zone frontalière.

Deux fois en trois ans, il y a eu de grandes inondations sur la rivière Tisza et ses affluents, ce qui a causé beaucoup de dégâts en Subcarpatie et dans la zone frontalière hongroise aussi. La première inondation a commencé le 5 novembre 1998, après la pluie abondante dans les Carpates, qui a ravagé plusieurs ponts, routes nationales, voies ferrées, des digues et plusieurs villages. Il y eut 17 morts, 3 098 maisons se sont écroulées en Subcarpatie, et 12 769 maisons ont dû être complètement renovées. L'inondation de 2001 peut être liée à la fonte des neiges et à la pluie tombée sur la chaîne des Carpates. Au mois de mars, 9 personnes périrent à cause de l'inondation et les ravages causés touchèrent surtout les régions de Beregovo et de Vinogradov. Dans les deux cas, les inondations ont touché les territoires des deux côtés de la frontière. En Hongrie, les dégâts furent énormes et le village de Tarpa a été complètement ravagé. Les deux gouvernements ont aidé les sans abri : le gouvernement hongrois par une allocation financière, tandis que le gouvernement ukrainien a assuré gratuitement les matériaux de construction et a, en plus, proposé des formules de crédit à 0%.

Du côté hongrois, c'est le comitat de Szabolcs-Szatmár-Bereg qui englobe la zone frontalière recherchée. Les données statistiques régionales sont disponibles au niveau du comitat (NUTS III) mais au niveau de « kistérség » (NUTS IV), de données régionales n'existent pas ; ainsi, pour la zone frontière délimitée, aucune donnée n'est accessible. Les données utilisées ici sont donc celles du comitat, ce qui indiquera une référence et donnera un aperçu de la situation du territoire.

Le tissu urbain de la zone frontalière n'est pas entièrement homogène, comme c'est le cas dans la zone voisine en Ukraine. Au nord de la zone, à Bereg, on trouve une prédominance de villages de taille moyenne (entre 1000 et 3000 personnes), avec peu de centres ruraux (comme Vásárosnamény). Au sud de la Tisza, de Szatmárcseke vers le sud, à Szatmár, les villages sont plus petits, leur nombre augmente, la présence de villes comme Fehérgyarmat est rare. Dans la zone frontalière examinée, une seule ville a été perturbée par la ligne frontalière : celle de Beregovo, qui a perdu partiellement sa zone d'attraction de l'ouest à cause de la frontière. Il y a encore une différence entres les tissus urbains des deux zones : la présence et la grandeur des villes. En Hongrie, il y en a peu et elles sont petites. Du côté ukrainien, les villes de la zone frontalière sont plus grandes, plus puissantes.

Le comitat de Szabolcs-Szatmár-Bereg s'étend sur une superficie de 5 937 km^2 avec une population de 582 256. (*KSH, 2001*). Parmi les comitats hongrois, c'est l'un des comitats où le taux de chômage est le plus élevé, puisqu'il tourne autour de 17-18%. Selon les qualités de la zone, le poids représenté par l'agriculture y est réel.

La structure économique du comitat de Szabolcs-Szatmár-Bereg montre grosso modo la situation suivante: 10 % du PIB vient du secteur de l'agriculture, 28 % de l'industrie, et 62 % des services. Par rapport aux qualités du comitat, le volume de l'agriculture dans le PIB est compéhensible ; par contre, le volume du secteur industriel est très faible. Il y a peu d'entreprises industrielles. Le volume des services est très bon, similaire aux tendances idéales. Le scénario optimal serait une baisse des taux du PIB du secteur tertiaire et une augmentation de ceux du secteur industriel. Mais, avec une telle structure économique dans le comitat, il n'est pas surprenant que la somme PIB par personne n'atteigne que 53,8 % de la moyenne nationale.

Analysant la situation démographique dans la zone recherchée et dans le comitat, le facteur suivant doit être pris en compte : c'est le comitat où le vieillissement de la société est le plus modéré, le nombre des jeunes est élevé, et le taux de la minorité tsigane également (2ème rang au niveau national, après le comitat de Borsod-Abaúj-Zemplén). Selon les recherches réalisées en 1997 dans le Département de Géographie économique de l'Université József Attila de Szeged, le taux de la population tsigane de la zone frontalière est de 3 à 4 fois supérieur à la moyenne nationale. Ce taux atteint son maximum dans la plaine de Szatmár-Bereg. Dans la population tsigane apte au travail de la zone frontalière, le nombre des chômeurs est très grand. Comme ils ne sont pas instruits et qu'il n'y a pas assez de possibilités de travail officiel, ils ont moins de chances de trouver un poste. Ils vivent dans des villages défavorisés, ont un grand nombre d'enfants et, par voie de conséquence, vivent d'aides sociales et ont un taux d'endettement élevé. Ces faits posent problème, en premier lieu, à la minorité même, mais également aux villages et aux municipalités locales, qui n'ont pas la possibilité de faire cesser cette situation. (*Kovács Cs, 2001*) Ce poids lourd des villages de la zone frontalière mène à un processus de marginalisation des communes frontalières qui se sentent de plus en plus défavorisées. L'effet de la périphérie se présente des deux côtés de la zone frontalière. La balance migratoire du comitat est négative : la population diplômée part vers le centre de la zone pour espérer trouver du travail. Beaucoup d'entre eux quittent d'abord le village, puis le comitat et déménagent en fait complètement de ce territoire. Les maisons familiales vides sont réhabitées par les gens pauvres (Tsiganes) ou par les Ukrainiens qui les utilisent comme solution transitoire, en attendant de déménager de nouveau. (*Hardi, 2001*). Ils achètent ces maisons familiales à un prix modeste. Ce processus mène à l'appauvrissement général du territoire qui attire de plus en plus de familles pauvres ; il s'agit donc d'un véritable cercle vicieux.

Du côté ukrainien

Le gouvernement ukrainien a créé l'Aire Economique Spécial de Subcarptie qui se situe entre Tchop et Mukachevo. De plus, il y a quelques années, tout le territoire du comitat de Subcarpatie a été déclaré aire particulière d'investissement, ce qui signifie que les investisseurs peuvent bénéficier de différents avantages à condition que le montant d'investissement soit supérieur à 250 000 USD et que l'investissement créé s'inscrive dans le développement de la Subcarpatie sur le long terme. Cette dernière condition était difficile à remplir dans la mesure où la première version de la conception de développement de la Subcarpatie n'a été réalisée qu'à la fin de l'année 2002. *(BeregInfo, 2002)* Mais la condition primordiale demeure, à savoir la création de nouveaux lieux d'emploi. L'arrivée des premiers investisseurs étrangers sur le territoire de l'Ukraine s'est fait attendre, puisque l'instabilité de la législation ainsi que les passages délicats à la frontière internationale (travail lent de la police de frontière et les autorités de douane, grand mesure de corruption, surtout du côté ukrainien) ne sont pas les meilleures garanties pour un investisseur étranger. Et rajoutons que la qualité des infrastructures routières est loin de correspondre aux normes européennes. Pourtant, le nombre d'entreprises fondées dans cette zone franche frontalière de Subcarpatie commence à augmenter petit à petit actuellement. (Dans les statistiques, le nombre des investissements étrangers n'apparaissent pas séparément, car ils sont enregistrés, dans la plupart des cas, comme utilisant les termes techniques de la bureaucratie ukrainienne.) Dans la zone franche de Tchop, la firme automobile VW Skoda a investi et d'autres usines d'entreprises multinationales sont déjà présentes (Flextronics, Philips, etc.). Du point de vue des investisseurs, malgré les conditions instables, il est plus avantageux d'y investir que dans les pays voisins, car c'est ici que la main-d'oeuvre est la moins chère et en plus les ouvriers sont bien formés dans les domaines de l'électronique, de la mécanique et de l'industrie textile. *(Farkas J. Gy., 2002)*

La raison pour laquelle la main-d'oeuvre est bien formée peut être liée au fait qu'en Subcarpatie, plusieurs usines militaires fonctionnaient durant les années socialistes.

De plus, les organisations économiques ont été créées sur le territoire de Subcarpatie pour promouvoir la situation économique fondée en 1996 : l'Association des Entrepreneurs Hongrois de Subcarpatie (1997) et l'Union des Entrepreneurs des quatre frontières *(HTMH, 2003d)*

Parmi les Ukrainiens, certains apprennent le hongrois pour faciliter la communication avec la minorité hongroise et pouvoir négocier sans problème avec le futur partenaire commercial.

Les acteurs de terrain des deux côtés de la frontière souhaitent de plus en plus réaliser une liaison entre les deux zones économiques particulières (celle de Tchop-Uzhgorod et celle de Záhony et ses environs). Pour l'instant, il n'y a pas de coopération entre les zones.

6.4. Tourisme économique et flux des travailleurs dans la zone concernée

Le tourisme classique est presque négligeable dans le cas de cette zone trasfrontalière qui dispose pourtant d'un potentiel touristique attractif, notamment au niveau nautique – dans le cas des rivières Tisza, Túr, Szamos – et au niveau culturel, mais les infrastructures font défaut. Il y a un flux de visiteurs hongrois vers l'Ukraine, mais les touristes sont rares dans le sens inverse. Les quelques milliers de touristes hongrois effectuent leur visite plutôt en groupes organisés qu'individuellement. Du côté ukrainien, ils doivent se contenter de conditions modestes.

Au niveau international, le tourisme entre les deux pays ne touche pas la zone frontalière. Du fait que le territoire de l'Ukraine est immense, le tourisme international se réalise en avion et concerne plutôt les capitales. Pourtant le nombre des passages aux postes frontières est important. Ce fait est lié aux habitants de la zone frontalière ukrainienne, qui pratiquent régulièrement un tourisme économique en Hongrie. Partout dans la zone frontalière hongroise, ils vendent des produits agricoles et des produits laitiers élaborés en Subcarpatie : sur les marchés, le long de la route nationale dans des conditions hygiéniques inimaginables. Tout le monde essaie de vendre quelque chose, parfois de façon agressive, par exemple dans la rue principale de Záhony, qui est vraiment très proche – même à pied – de la frontière. Avec le revenu de la vente de leurs produits, les Ukrainiens font leurs achats en Hongrie. Ils viennent chercher des provisions, des graines à semer et des outils mécaniques qu'ils emmènent en Subcarpatie. Outre les denrées alimentaires, les Ukrainiens vendent également de l'essence, car il y a une très grande différence de prix entre les deux pays. (L'essence est trois fois moins chère en Ukraine qu'en Hongrie.) Cependant, ce ne sont pas les Hongrois qui se déplacenten grand masse, mais plutôt les Ukrainiens qui passent la frontière avec leur voiture et vendent l'essence à la population hongroise.

Le phenomène du tourisme économique est accompagné par le flux des travailleurs (légaux ou illégaux). Les travailleurs légaux sont souvent des pédagogues qui travaillent avec une autorisation dans la zone frontalière. Généralement, ils enseignent des langues : l'anglais, l'allemand, mais d'autres spécialités aussi. Comme il y a de grands besoins et un manque sévère de professeurs de langue dans les petites écoles des villages frontaliers, leur travail est bien accueilli. Mais il y a aussi dans la zone frontalière un grand nombre de travailleurs illégaux, qui font du travail agricole saisonnier du printemps jusqu'à l'automne. D'autres aident aux constructions, dans l'industrie du bâtiment. Ces travailleurs au noir acceptent tout travail qui leur est proposé. Il y a 5-8 ans, certains ont fait fortune en transportant l'essence ukrainienne, quand des voitures avec un plus grand réservoir à essence sont apparues à la frontière.

Actuellement, pour un couple de Subcarpatie, un bon moyen de gagner de l'argent dans la zone frontalière est de correspondre au schéma suivant : si la femme travaille en tant que professeur de langue dans une école publique avec une autorisation de travail et son mari l'emmène en voiture tous les jours à son lieu de travail en Hongrie. Une fois sur place, le mari vend son essence et repart vers l'Ukraine pour faire le plein. Ainsi, il peut faire un aller-retour pendant que sa femme travaille et vendre une deuxième fois de l'essence, ce qui est très avantageux pour lui. L'après-midi, il rentre avec sa femme en Ukraine. Dans le cas étudié, la sécurité financière du couple est assurée, bien qu'une des deux personnes soit au chômage. En un mois, ce couple peut avoir le même niveau de vie qu'un couple hongrois, car ainsi ils gagnent le salaire moyen hongrois sans compter qu'ils ne paient pas d'impôts sur le revenu partiellement illégal.

Le flux des travailleurs en Hongrie est un phénomène particulier : les jeunes diplômés ukrainiens – membres de la minorité hongroise – faisant leurs études dans le pays-mère y restent et ne retournent pas en Subcarpatie. Les jeunes diplômés (surtout les professeurs) de l'Est du pays restent travailler dans les grandes villes, ou émigrent vers l'ouest (comitat de Győr-Moson-Sopron) où les conditions de travail sont meilleures. Les professeurs de Subcarpatie remplissent ces postes vides pour un salaire plus intéressant par rapport à leurs revenus (en Ukraine), et il reste des postes vides en Subcarpatie. Comment ces postes vides seront-ils remplis?

Dans ce cas-là, la zone frontalière hongroise a la fameuse fonction « porte » qui est ouverte devant le flux de travailleurs.

6.5 Coopération économique et de transport

Une coopération économique forcée fonctionne depuis la deuxième guerre mondiale à Záhony, à cause de la différence d'écartement des voies entre le réseau ferroviaire ukrainien et hongrois. L'écartement normal est de 1435 mm, tandis que celui de l'Ukraine est de 1524 mm. Le transbordement des produits a nécessité la création d'une gare spéciale à Záhony, qui a commencé à se développer selon les besoins. Le développement continuel des transports de l'URSS et vice versa a conduit au fait que la gare spéciale de Záhony est devenue un aire ferroviaire étendue (d'un rayon de 25 km) sur une superficie de 84 km^2 qui englobe deux réseaux de rails différents et deux points de passage ferroviaires (Záhony, Eperjeske). Le maximum de transports a été atteint en 1987 et depuis, une baisse lente a commencé. A cause de la recomposition de l'URSS et le changement de système politique, le volume des produits transportés a significativement baissé. Mais cette chute du transport n'est pas brutale et la zone ferroviaire spéciale donne toujours du travail à la population de 11 communes qui font partie de l'aire ferroviaire de Záhony.

Au début des années 90, le rôle de Záhony a beaucoup réduit, toutefois sa fonction commerciale et son rôle de point de transit sont restés considérables. A cause de la diminution du volume des produits transportés, une zone de promotion de l'entreprenariat (zone économique spéciale) a été créée par le gouvernement hongrois en 1995. Le programme de modernisation du gouvernement hongrois a souligné la nécessité de stimulation de l'intérêt des investisseurs, pour le développement de ce territoire. Záhony et ses environs représentent des avantages particuliers du point de vue des affaires:

- Cette région est située dans une zone frontalière avec cinq pays (Ukraine, Slovaquie, Pologne, Roumanie, Hongrie).
- C'est le point de rencontre de la ligne du chemin de fer russe à écartement large, avec la ligne européenne à écartement normé.
- Il s'agit d'un point de contact entre le commerce européen et le commerce des ex-pays soviétiques du point de vue du transport, des entrepôts, et du transit des marchandises.
- Il existe déjà dans la région des zones franches et sur le plan local, un nombre d'entrepreneurs privés spécialisés dans le commerce et la transformation des matières premières agricoles.
- Il existe un centre logistique.
- Il s'agit aussi d'une frontière très fréquentée, partie importante du réseau européen de trafic routier.

Un projet « miroir » a été mis en place avec la création au niveau national de l'Aire économique spéciale de Subcarpatie. Cette aire comprend les zones d'attraction de Uzhgorod-Mukachevo-Beregovo. Les futurs investisseurs de cette zone doivent contracter avec les autorités locales par les types de contrats faits à Kiev. Le rôle de Tchop est géopolitiquement important au sein de cette aire économique, à cause de sa fonction de « cap » – la Tisza change en effet brusquement de direction d'ecoulement à cet endroit-là, ce qui donne un itinéraire agréable : Košice (SK) – Slovensko Nove Mesto (SK) – Tchop (UA) – Korolevo/Királyháza (UA) – Sighetu Marmației/ Máramarossziget (RO).

Záhony est sur le corridor européen V qui fait la liaison entre Kiev-Lviv-Budapest-Ljubljana-Triest-(Venise). Pour que cet axe soit renouvelé, des travaux de reconstruction de la route dans les Carpates en Ukraine sont fait. En Hongrie, la construction de l'autoroute M3 est en cours.

Le positionnement géopolitique idéal de Tchop est important, parce que les voies ferrées avec écartement européen ont été conservées entre Uzhgorod (UA) – Halmen (RO), ce qui rend les trajets plus rapides entre (la Pologne) – la Slovaquie – l'Ukraine – la Roumanie, car le transbordement est évité.

Carte 27 : Le nœud ferroviare de Tchop

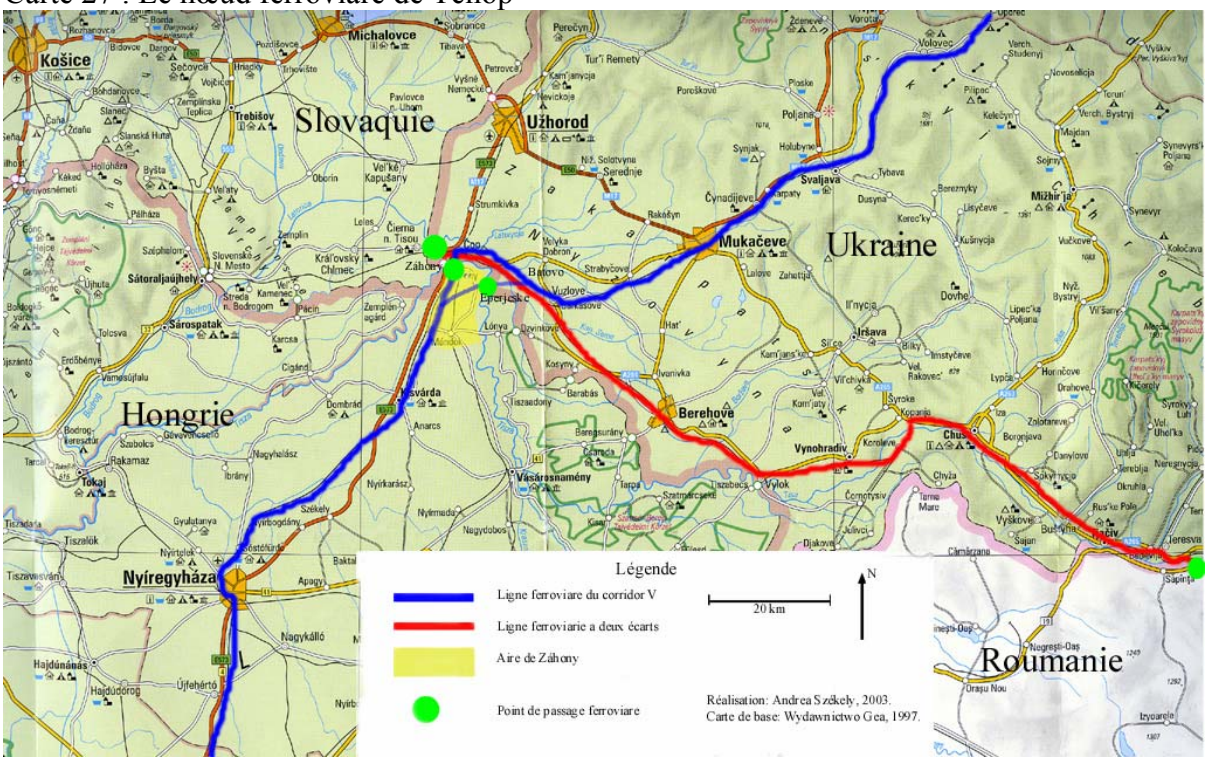

A l'époque socialiste, l'URSS a souhaité également construire la voie ferrée à écartement russe jusqu'à Miskolc – Ózd (HU) pour éviter le transbordement des matières premières destinées au haut-fourneau sidérurgique de Ózd. Etant donné que dans cette zone tripartite UA-SK-HU, il existait trois fourneaux sidérurgiques dans un rayon de 50 km : celui de Kosice (SK), et celui de Miskolc et celui d'Ózd (HU), le plan de construction des deux voies ferrées a été abandonné de la part de l'URSS.

Du côté slovaque, Čierna (Ágcsernyő) touche l'aire de transbordement de Tchop. Pendant les années 90, le rôle de cette gare a été renforcé et actuellement, le volume du trafic international de Čierna est approximativement égal à celui de Záhony.

En Ukraine, en Subcarpatie, Batovo (Bátyu) joue également un rôle dans l'aire de transbordement de Tchop, parce que, depuis l'aire hongroise de transbordement de Záhony, une partie des marchandises arrive directement de Eperjeske (HU) à Batovo (UA). L'autre partie fait le tour via Záhony. Les points ferroviaires de Tchop sont donc des nœuds ferroviaires importants, car jouant un rôle au plan international dans la vie économique de trois pays directement (SK, UA, HU), et de cinq pays indirectement (Pologne, Slovaquie, Ukraine, Hongrie, Roumanie). Les possibilités de travail à Batovo restent l'une des constantes de l'Ukraine en matière d'emploi.

Le rôle de Záhony dans la zone frontalière hongroise est complexe. Cette ville est incontournable au niveau local, régional, national et transnational pour ce qui concerne les transports. Cependant, elle avait et a encore des difficultés à trouver sa position à chaque niveau. Du point de vue géopolitique, son importance est incontestable. Du point de vue de la coopération transfrontalière, elle a des atouts et c'est certainement le point d'attraction qui peut renforcer les contacts économiques dans cette zone tripartite.

Une initiative visant à la coopération économique dans la zone tripartite à la base de l'Eurorégion des Carpates a été créée en 1994. C'est l'Association « Carpates » à vocation de Développement économique frontalier. Les fondateurs étaient : la Société de Direction Economique de l'Association des Intellectuels Hongrois de Subcarpatie de Uzhgorod (UK) (Magyar Értelmiségiek Kárpátaljai Közösségének Gazdaságirányítási Tanácsa), la Fondation du Développement d'Entreprise dans la région de Zemplén (Zempléni Regionális Vállalkozásfejlesztési Alapítvány) de Sátoraljaújhely (HU) et le Centre Régional du Développement d'Entreprise de Veliké Kapušany (SK)/ Nagykapos.

Quant au travail et à l'attractivité de l'Eurorégion des Carpates, ils seront détaillés dans un passage suivant.

Cette initiative concerne les futurs investisseurs et se concentre sur l'aide à la création d'entreprises de type PME/PMI et sur l'évaluation des informations commerciales de la zone frontalière tripartite. Parmi les buts concrets de cette association, on peut trouver la création d'une base de données destinée à l'intention des investisseurs, la prise en charge des initiatives sur la création des zones franches et des zones de promotion de l'entreprenariat dans la zone de rencontre des trois pays. Le centre de l'association se trouve à Sátoraljaújhely (HU). L'association a un Conseil, un président. Au Conseil, chaque partenaire contractant est représenté par quatre membres, le nombre des membres du conseil est de douze. Le Conseil dirige le travail de l'association et prend les décisions. Le président représente l'association. Cette organisation est ouverte aux nouveaux membres, l'adhésion est possible si les fondateurs sont d'accord. Des agences de développement de l'association ont été ouvertes pour le travail concret.

6.6. Les contacts institutionnels

Au niveau local, les municipalités hongroises sont un peu indécises concernant leur rôle dans la coopération transfrontalière. Certains maires sont tellement occupés par les problèmes quotidiens causés par le chômage élevé et le grand nombre de Tsiganes dans sa commune qu'ils n'ont même pas le temps d'y réfléchir. Une partie des villages hongrois se replient sur eux-mêmes dans un réflexe de défense et, par sécurité, ne souhaitent pas avoir de contacts quelconques au-delà de la ligne frontalière internationale. Ils jugent que leur situation géographique à côté de l'Ukraine est une réalité malheureuse puisqu'ils sont à la périphérie de la Hongrie, que les communes de l'autre côté sont pauvres et qu'elles aussi sont situées à la périphérie de leur pays ; il est donc très couteux d'avoir un contact, ou d'établir un jumelage officiel quand il faut accueillir le partenaire et organiser des programmes. Ainsi, très peu de communes hongroises de la zone frontalière hungaro-ukrainienne ont un contact régulier avec une commune ukrainienne. Et dans ce cas-là, le contact n'est pas un jumelage officiel, mais plutôt un contact culturel. De plus, puisque, dans cette zone frontalière, la présence de la minorité ukrainienne n'est pas forte, ces gens n'éprouvent pas le besoin d'une relation avec leur pays-mère. Et ceux qui ont émigré d'Ukraine vers la Hongrie ne veulent plus rentrer au pays (probablement à cause des conditions difficiles et de la pauvreté).

Les relations familiales sont vivantes. Il n'est pas facile de développer les contacts des deux côtés à cause de la situation périphérique commune des deux côtés. Seul le développement des intérêts communs est fructueux, ainsi le développement des projets communs économiques est appuyé par ceux qui peuvent aider cette zone à sortir de l'état actuel.

Au niveau des associations des communes, il en existe une seule du côté ukrainien qui vise le renforcement des relations et des jumelages de l'autre côté de la frontière. « L'association des municipalités locales frontalières de Subcarpatie » (Kárpátaljai Határmenti Önkormányzatok Társulása) a environ 50 membres. Elle a créé plusieurs groupes de travail (culturel, environnemental, développement de l'écotourisme et des jumelages). Ces groupes de travail sont en activité depuis la fin de l'année 2002 *(BeregInfo, 2002)*, leur travail concret ne peut donc pas être analysé au sein de cette thèse.

Au niveau des comitats: le comitat hongrois de Szabolcs-Szatmár-Bereg a des relations avec les comitats ukrainiens de Subcarpatie et de Cernovci, entre autres. Cette relation n'est pas très forte, malgré la situation géographique idéale, car la municipalité du comitat de Szabolcs-Szatmár-Bereg juge qu'il ne faut pas forcer la relation au niveau du comitat s'il n'y a pas d'intérêt commun de la part des deux partenaires *(Dancs, 2001).* D'ailleurs, cette relation ne donne pas de résultat concret, mais l'année 2002 a prouvé qu'il y a un petit changement dans le partenariat et les chefs des comitats se sont plusieurs fois rencontrés. Ils ont constaté que leur intérêt pour le développement économique de toute la zone (Subcarpatie, Szabolcs-Szatmár-Bereg) est le même. La conception du développement du comitat hongrois de Szabolcs-Szatmár-Bereg est réalisée depuis des années, alors que la conception de l'aménagement du territoire de Subcarpatie n'a été réalisée et acceptée qu'en 2003. Dans cette nouvelle situation, les deux comitats peuvent harmoniser les priorités des deux documents et réaliser la conception commune de développement de la zone frontalière hungaro-ukrainienne. Cette conception commune de développement sur la zone concernée a été élaborée au début de l'année 2003. Dans cet esprit, les partenaires ont posé une candidature commune dans le cadre du programme européen TACIS qui est destiné uniquement aux pays de l'ex-URSS et à la Russie. Ce projet consiste dans la création d'une agence de développement de la Subcarpatie à Uzhgorod. Le dossier de candidature a été rédigé, mais il n'y a pas encore de résultat.

La coopération entre les deux comitats est alourdie par leurs tailles complètement disproportionnées et leurs compétences différentes. Malgré ce fait, dans le domaine de la culture, de l'enseignement et des bibliothèques il existe une coopération (plus ou moins forte).

Les contacts religieux forts

Dans le cas de la zone frontalière hungaro-ukrainienne, la coopération des églises est tellement accentuée qu'on ne peut omettre de la souligner. (Dans le cas de la zone frontalière hungaro-roumaine, le contact est plus fort que dans les autres sections, mais leur rôle est devenu moins important actuellement.) Dans le cas de cette zone, leur présence est notable, car c'est principalement là que, pendant les années socialistes, la vie religieuse ne pouvait pas fonctionner. Après le changement de système politique, le regain de vie religieuse a été renforcé par des dons du côté hongrois.

Un autre aspect de la coopération des églises concerne l'aide humanitaire. Au cours des inondations des années 1998 et 2001, le transport de l'aide humanitaire a été assuré par elles, même si le passage à la frontière n'était pas toujours simple, même pour ce genre de marchandises.

La coopération entre les églises renforce le contact entre les Hongrois du pays-mère et la minorité d'outre-frontière.

6.7. Les eurorégions

6.7.1. L'Eurorégion Carpates

C'est la plus ancienne eurorégion avec la participation des unités administratives hongroises puisqu'elle fête son 10ème anniversaire en 2003. Cette eurorégion englobe cinq pays membres: la Hongrie, la Pologne, l'Ukraine, la Slovaquie et la Roumanie. Sa fondation a eu lieu à Debrecen en 1993. A l'époque, la Roumanie n'en faisait pas encore partie : ses unités administratives concernées n'avaient pas l'autorisation de signer un accord de niveau international. Son territoire actuel est de 161 192 000 km^2, le nombre de sa population est de 16 051 000 personnes (Süli-Zakar-Teperics-Czimre, 2002). Son territoire et sa population augmentent continuellement.

Tableau 82 : Les membres de l'Eurorégion Carpates

	Régions membres	Territoire (en milliers de km^2)	Population (en milliers d'habitants)
	Hongrie	**28 639**	**2 616**
1	Borsod-Abaúj-Zemplén	7 247	746
2	Hajdú-Bihar	6 211	550
3	Heves	3 637	328
4	Jász-Nagykun-Szolnok	5 607	420
5	Szabolcs-Szatmár-Bereg	5 937	572
	Ukraine	**56 660**	**6 429**
1	Cernivci	8 100	938
2	Ivano-Frankivs'k	13 900	1464
3	L'viv	21 800	2739
4	Transcarpatie	12 860	1288
	Pologne	**17 926**	**2 112**
1	SubCarpatie	17 926	2112
	Slovaquie	**15 746**	**1 543**
1	Kosice (Kraj)	8 993	780
2	Presov (Kraj)	6 753	763
	Roumanie	**42 281**	**3 351**
1	Bihor	7 544	634
2	Botosani	4 986	462
3	Mara Mures	6 304	540
4	Silaj	3 864	264
5	Satu Mare	4 418	398
6	Suceava	8 555	709
7	Harghita	6 610	344
	Total	**161 192**	**16 051**

Source : Süli-Zakar-Teperics-Czimre, 2002

La mission de l'Eurorégion Carpates est d'améliorer le niveau de vie de la population, d'assurer le maintien de la paix, de créer et de conserver de bonnes relations des populations frontalières, de diminuer la fonction de séparation des frontières et d'assurer la sécurité et la permabilité des frontières.

Les buts concrets sont:

- la coordination des activités communes
- la promotion des coopérations dans les domaines de l'économie, des recherches, de l'éducation , de l'environnement, de la culture et du sport
- l'appui à la création et à l'exécution de projets transfrontaliers
- la coopération avec les autorités nationales

L'organisation de l'eurorégion

Conseil de la Région

Comme toutes les eurorégions, l'organe principal est le conseil de la Région qui décide dans toutes les questions nécessaires (représentation, adhésion des nouveaux membres). Chaque pays membres de l'eurorégion délèguent 3 membres.

Secrétariat

Le secrétariat international se trouve à Nyíregyháza (HU) : il remplit des tâches administratives, coordonne le travail des bureaux nationaux, essaie de trouver des sponsors pour ses différentes activités. Dans chaque bureau national se trouve un correspondant permanent qui s'occupe des problèmes d'organisation.

Commissions de Travail

1. Touristique et Ecologique

Ce groupe de travail fonctionne en Pologne. Le programme touristique de l'eurorégion fait partie des activités les plus récentes de ce groupe. Une carte touristique a été élaborée avec un bulletin d'information en cinq langues représentant des postes frontières internationaux et locaux. Une étude de faisabilité sur les itinéraires transfrontaliers touristiques est en cours d'exécution. Chaque année a lieu en automne l'exposition touristique de Krosno.

2. Développement régional

Cette commission organise et coordonne les activités visant à créer un plan de développement concret pour une zone au sein de l'eurorégion. La commission fonctionne en Hongrie. Grâce à un projet dans le cadre du programme européen CREDO, une série de séminaires a été organisée pour bien définir les possibilités des projets communs dans les zones frontalières hungaro-roumaines et hungaro-ukrainiennes. Cette initiative peut être un bon exemple pour les autres zones frontalières de l'eurorégion.

3. Education, culture, sport

C'est le domaine grâce auquel les habitants de l'eurorégion peuvent découvrir la culture des autres – apprenant à connaître également les différents problèmes qui se posent - et peuvent ainsi éventuellement s'entraider. Plusieurs concours destinés aux enfants, aux jeunes sont organisés. Cette commission siège en Ukraine.

4. Commerce

Après l'adhésion des régions roumaines, cette commission a été créée dans le but de développer des relations commerciales entre les différents pays de la zone. Ainsi, les sièges de la commission sont liés aux expositions internationales organisées par l'eurorégion où des rencontres entre hommes d'affaires sont possibles, afin de développer concrètement le commerce. La commission travaille en Roumanie.

5. Protection contre les catastrophes

Le fonctionnement de cette commission est assuré par la Slovaquie. Elle est toute récente et a été créée, sur proposition de la Hongrie et de l'Ukraine, suite aux innondations de 1998 et de 2001.

En 1994, la Fondation pour le Développement de l'Eurorégion Carpates a été créée à l'aide de la Fondation Charles Stewart Mott. La tâche de cette fondation est d'aider les projets élaborés par des organisations civiles et des municipalités sur le territoire de l'eurorégion qui visent à améliorer le niveau de vie des habitants ruraux. La fondation apporte un soutien financier aux projets transfrontaliers et aux projets qui renforcent la relation entre les organes civils et publics.

L'Eurorégion Carpates est la première initiative eurorégionale puisque, parmi ses membres, on trouve uniquement des régions frontalières des pays post-communistes. C'est sans doute un point positif, mais les difficultés ne manquent pas : il y a beaucoup de conflits (culturels, ethniques, économiques au niveau intérieur et extérieur, politiques au niveau interne et externe) qui font obstacle à son développement . Il ne faut pas oublier que c'est la rencontre des zones périphériques de l'Europe de l'Est. Dans les trois pays fondateurs (Hongrie, Ukraine, Pologne), les démarches administratives ont été réalisées avant la création de l'eurorégion, tandis que dans le cas de la Roumanie et de la Slovaquie, les vraies réformes dans l'administration n'ont été effectives que quand les situations politiques l'ont permis.

Le travail de l'eurorégion durant ces 10 années reste à apprécier, mais il existe encore beaucoup de difficultés dans son fonctionnement. Bien qu'elle dispose d'un site web et d'un journal, le marketing de cette eurorégion n'est pas du tout efficace parce qu'au niveau local, la moitié des habitants de l'eurorégion ne sont pas au courant de son existence.

L'appréciation de cette eurorégion varie selon les spécialistes internationaux. La plupart des experts jugent que son territoire physique est tellement grand qu'il est impossible de le

développer équitablement. En plus, toutes les parties du territoire n'ont pas les mêmes intérêts de développement à cause de spécificités particulières. L'auteur de cette thèse partage cette opinion.

Selon d'autres experts toutefois, cette eurorégion fonctionne très bien et représente un exemple de bonne coopération, en bref : un véritable succès.

Il est certain que les deux groupes ont partiellement raison, mais la création de l'Interregio en 2001 au sein de l'Eurorégion Carpates montre que les territoires administratifs souhaitent coopérer de façon à se connaître un peu mieux.

6.7.2. Interregio

Une coopération trilatérale a été mise en place en 2001 par la signature d'un accord entre les représentants du comitat hongrois de Szabolcs-Szatmár-Bereg, du « judet » roumain Satu-Mare et de la province (oblast) ukrainienne de Subcarpatie. Le centre de l'Interregio est à Nyíregyháza, les offices nationaux se trouvent à Satu-Mare (RO) et à Uzhgorod (UA). La coopération vise à élaborer des projets concrets dans les domaines de l'économie, du tourisme, des infrastructures et de la protection de l'environnement. Les projets communs créés seront candidatés aux programmes européens visant le développement des zones frontalières. L'accent est mis sur l'ouverture des postes frontières, sur le système commun de monitorat de gestion de l'eau et de développement touristique sur le territoire concerné.

7ème chapitre

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AVEC UN ETAT ISSU DE UNE PARTITION RECENTE : SLOVAQUIE

7.1 Délimitation du territoire

La section frontalière Slovaquie-Hongrie comprend la ligne frontalière de l'ouest à l'est de Rajka (HU) / Rusovce (SK) jusqu'à Záhony (HU) / Čierna (SK, frontière tripartite HU/SK/UA.)

Une partie de cette ligne frontalière, de Rajka jusqu'à Szob est une frontière de type naturel. C'est le fleuve du Danube qui constitue la frontière de la partie ouest de cette longue ligne, à partir de Szob, c'est le fleuve Ipoly (HU) / Ipel (SK) qui assure la frontière naturelle jusqu'à Ipolytarnóc. A l'est d'Ipolytarnóc jusqu'à Zemplénagárd, la frontière est artificielle. Puis, c'est le fleuve Tisza (HU) / Tisa (SK) sur 5 km jusqu'à Záhony qui crée la frontière. Le point de passage de Záhony se trouve à la rencontre de trois pays: Slovaquie, Hongrie, Ukraine, mais n'assure la perméabilité pour les hongrois qu'en direction de l'Ukraine. Le dernier poste frontière international vers la Slovaquie est Sátoraljaújhely (HU) / Slovensko Nove Mesto (SK).

Parmi les sections frontalières, la ligne frontalière avec la Slovaquie est la plus longue, précisement 678,5 km. (Székely, 2001). Cette longeur n'assure pas l'homogénéité de cette section qui contient la partie nord-ouest de la Hongrie jusqu'au nord-est. Il existe 18 points de passage publics routiers (dont un est réservé uniquement aux piétons et aux bicylettes, un aux piétons), sept points de passage ferroviaires. (Voir tableau) Parmi ces passages cinq sont destinés aux citoyens des deux États voisins (Hongrie, Slovaquie), ce qui peut poser des problèmes.

A signaler deux particularités sont parmi les points de passage: A Komárom (passage routier) pour les personnes, le passage est international, tandis que pour les marchandises une limitation est en vigeur, seules les marchandises slovaques, tchèques et hongroises peuvent passer la frontière. A Bánréve (passage ferroviaire) la situation est inverse : pour les produits, le passage est international, par contre pour les personnes il est local. Il faut signaler qu'à Bánréve au point de passage routier le passage est accessible à toutes les personnes.

On peut constater que sur la partie ouest de la section frontalière les points de passage sont internationaux, et le transit temporel est assuré. En même temps, le profil des points de passage localisés sur des ponts est limité par nature.

Tableau 83 : Points de passage entre la Hongrie et la Slovaquie

Point de passage (HU)	Point de passage (SK)	Ouverture (h)	Local/international	Trafic
Rajka	Rusovce	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds sous 3,5 t
Rajka	Čunovo	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Rajka	Rusovce	0-24	International	Train
Vámosszabadi	Medved'ov	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Komárom	Komarno	0-24	pers: international march: HU/SK/CZ	Voiture, Bus, Poids lourds sous 20 t
Komárom	Komarno	0-24	International	Train
Komárom	Komarno	0-24	International	Bateau
Esztergom	Štúrovo	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds sous 3,5 t
Szob	Štúrovo	0-24	International	Train
Letkés	Salka	8-20	Local	Voiture, Bus, Poids lourds sous 3,5 t
Parassapuszta	Šahy	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Balassagyarmat	Slovenske Darmoty	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Ipolytarnóc	Kalonda	8-20	Local	Voiture, Poids lourds sous 3,5 t
Chateau Fort Somoskő	Chateau Fort Somoska	été: 8-20 hiver: 8-16	Local + EU	Piéton
Salgótarján	Šiatorská Bukovinka	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Somoskőújfalu	Fil'akovo	0-24	International	Train
Bánréve	Lenartovce	0-24	pers: local march: internat.	Train
Bánréve	Král'	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Aggtelek	Dlhá Ves	été: 8-20 hiver: 8-16	International	Voiture, Bus
Tornanádaska	Host'ovce	été: 6-20 hiver: 8-17	Local	Voiture, Bus
Tornyosnémeti	Milhost'	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Hidasnémeti	Čana	0-24	International	Train
Sátoraljaújhely	Slovenske Nove Mesto	0-24	International	Voiture, Bus, Poids lourds
Sátoraljaújhely	Slovenske Nove M.	6-22	Local	Piéton, Bicyclette
Sátoraljaújhely	Slovenske Nove M.	0-24	International	Train
Pácin	Vel'ký Kamenec	été: 8-20 hiver: 8-16	Local	Voiture

Source: Police de Frontière de la Hongrie (HÖR), 2003.

Carte 28 : Les points de passage entre la Hongrie et la Slovaquie (section Ouest)

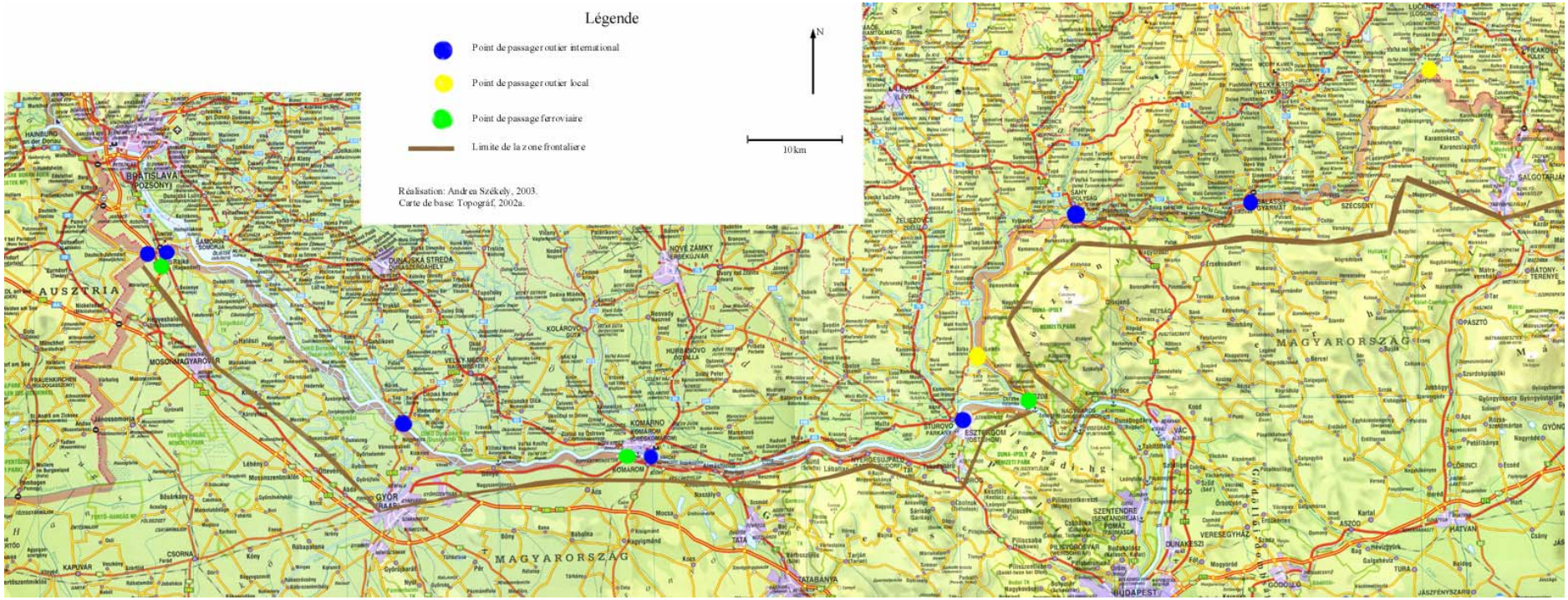

Carte 29 : Les points de passage entre la Hongrie et la Slovaquie (section Est)

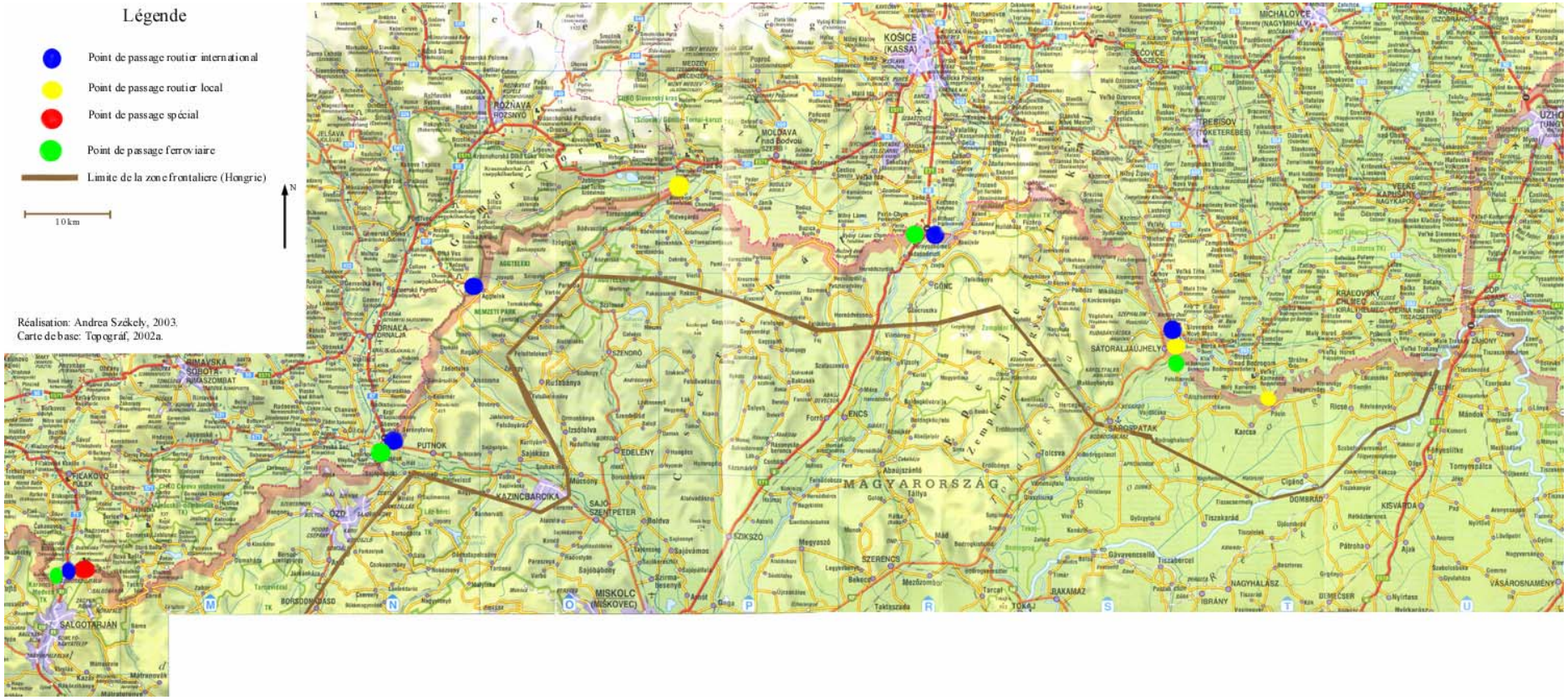

Il est une question difficile la délimitation de la section frontalière hungaro-slovaque du côté hongrois. Les chercheurs hongrois de même genre se heurtent à cette problématique. La solution est souvent liée à la délimitation administrative au niveau NUTS IV (kistérség). Après plusieurs visites sur le terrain, et sur la base des interviews réalisés auprès des maires et aux discussions avec les habitants, l'auteur préfère ne pas choisir une délimitation liée aux frontières administratives du niveau NUTS IV, mais elle s'appuie sur ses propres sentiments concernant les effets de frontières sur le territoire hongrois. Ainsi la délimitation est la suivante au sud de la ligne frontalière:

De Rajka à Győr, les effets frontaliers sont forts à Szigetköz, qui est une île du Danube contourné par la branche Öreg-Duna (Vieux-Danube) et Mosoni-Duna (Danube-Mosoni) ; de Győr à Esztergom les communes situées le long du Danube créent la limite; à partir d'Esztergom la vallée du fleuve Ipoly/Ipel jusqu'aux premiers obstacles orographiques (par exemple le côté nord de la montagne Börzsöny, le côté nord de la montagne Cserehát), après la route nationale 23 jusqu'à Pétervására, après la route 25 crée la limite jusqu'à Ózd; dans la vallée du fleuve Sajó les effets de frontière se répandent (l'axe de transport) jusqu'à Kazincbarcika, de là à Sátoraljaújhely une bande de 20 km parallèle à la frontière est la limite; enfin, de Sátoraljaújhely à Záhony, l'entité géographique de Bodrogköz crée la limite, qui s'étend de la frontière nationale vers le sud jusqu'au fleuve du Tisza.

Autant il est difficile de délimiter la section frontalière du côté hongrois, autant c'est simple du côté slovaque, parce que la délimitation est liée à la présence de la minorité hongroise de Slovaquie. Cette minorité est concentrée près de la frontière hongroise, et vit au sud de la Slovaquie.

Carte 30 : Les minorités de la Slovaquie

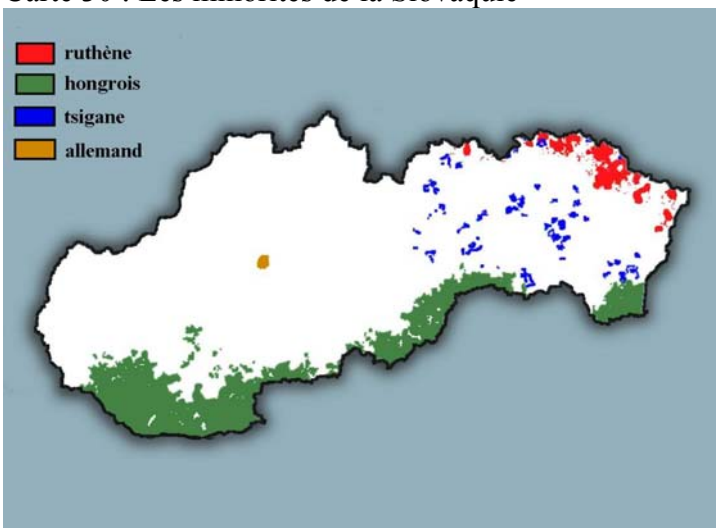

Source: Leclerc, 2002c

7.2. Les minorités ethniques

7.2.1. La minorité slovaque en Hongrie

Selon le dernier recensement hongrois (2001) 17 692 personnes se sont déclarées appartenant à la minorité slovaque, ce chiffre a augmenté de 7 233 personnes, en 1990 le nombre des personnes appartenant à la minorité slovaque ne s'élévait qu'à 10 459. Parmi les questions du recensement l'utilisation de la langue slovaque comme langue maternelle était aussi posé, ainsi 11 618 personnes ont considéré en 2001 le slovaque comme leur langue maternelle, c'est à dire 929 personnes de moins qu'en 1990. La situation géographique de la minorité slovaque en Hongrie concerne 6 comitats, dont le plus habité est le comitat Békés dans lequel vivent 5 022 personnes. (Le comitat Békés se trouve dans le sud du pays à côté de la frontière avec la Roumanie.) Leur présence au département de Békés est liée à des raisons historiques.

Tableau 84 : La minorité slovaque en Hongrie (2001)

Comitat	Population	Minorité slovaque	Taux de la minorité slovaque %
Budapest	1 777 921	1528	0,09
Bács-Kiskun	546 517	614	0,11
Baranya	407 448	70	0,02
Békés	***397 791***	***5022***	***1,26***
Borsod-Abaúj-Zemplén	***744 404***	***1150***	***0,15***
Csongrád	433 344	359	0,08
Fejér	434 317	133	0,03
Győr-Moson-Sopron	434 706	84	0,02
Hajdú-Bihar	552 998	48	0,01
Heves	325 727	222	0,07
Jász-Nagykun-Szolnok	415 917	70	0,02
Komárom-Esztergom	***316 590***	***2795***	***0,88***
Nógrád	***220 261***	***1778***	***0,81***
Pest	***1 083 877***	***3472***	***0,32***
Somogy	335 237	29	0,01
Szabolcs-Szatmár-Bereg	582 256	146	0,03
Tolna	249 683	72	0,03
Vas	268 123	29	0,01
Veszprém	373 794	60	0,02
Zala	297 404	12	0,00
Total	**10 198 315**	**17693**	**0,17**

Source: KSH (2002).

Ils habitent aussi, le long de la frontière hungaro-slovaque, dans les comitats Komárom-Esztergom, Pest, Nógrád, Borsod-Abaúj-Zemplén. Ce deuxième groupe de minorité slovaque peut jouer un rôle important dans la coopération transfrontalière entre les deux pays.

7.2.1.1 Généralités sur la minorité slovaque en Hongrie

Selon l'appartenance réligieuse, 2/3 de la minorité slovaque est évangélique, 1/3 est catholique.

La représentation de cette minorité est assuré par l'Association des Slovaques de Hongrie (Magyarországi Szlovákok Szövetsége) qui fonctionne depuis longtemps (1948). Elle a changé de forme, ainsi elle travaille comme société reconnue d'intérêt public depuis 1998. C'est le plus grand organisme civil des Slovaques en Hongrie avec plus de 7 000 membres.

D'autres organisations civiles concernant cette minorité: l'Association des Jeunes Slovaques de Hongrie (Magyarországi Szlovák Fiatalok Szervezete) qui a été créée en 1990, l'Association Libre des Slovaques (Szlovákok Szabad Szervezete, créée en 1990), l'Association des écrivains et des artistes slovaques en Hongrie (Magyarországi Szlovák Írók és Művészek Egyesület, créée en 1990), ainsi que Prameň – Groupe de danse centrale (Központi Szlovák Táncegyüttes, créé en 1991).

Après les premières élections des autonomies minoritaires dans 52 communes ont été créé de l'autonomie minoritaire slovaque. Depuis 1995, l'Autonomie Nationale de la Minorité Slovaque fonctionne avec 53 membres, dont le centre se trouve à Budapest. Selon le résultat des élections en 1998, le nombre des autonomies minoritaires slovaques s'est élevé à 72; après les élections de 2002, leur nombre a augmenté à 75. L'Autonomie Nationale de la Minorité Slovaque possède depuis juillet 1997 un centre autonome à Budapest, au 11ème arrondissement.

Le fonctionnement de l'Autonomie Nationale de la Minorité Slovaque est assuré par le financement budgétaire de l'État hongrois (par exemple 32 million HUF en 1997), qui est complété par le soutien de différentes fondations et de ministères.

Suite à plusieurs négotiations au niveau international, un consulat de la République Slovaque a pu ouvrir ses portes à Békéscsaba en 2001. *(Euport, 2002)*

7.2.1.2. La situation de l'enseignement de la minorité slovaque en Hongrie

Le système de l'enseignement de la minorité slovaque a significativement changé dans les années dernières à cause de la modification de la loi de l'enseignement public hongrois, et tout le processus n'est pas encore achevé.

Les écoles maternelles

En Hongrie, la langue slovaque est enseignée à l'école maternelle dans huit comitats. Le plus grand nombre de ces écoles maternelles se trouvent dans les comitats de Békés et de Nógrád. En somme, à peu près 3 000 enfants sont concernés. Deux types d'écoles maternelles existent: à l'école maternelle de type enseignement de la langue maternelle, l'enseignement et l'éducation sont faits uniquement en slovaque. Dans les écoles maternelles dites bilingues, l'éducation est faite en slovaque et en hongrois.

Les écoles primaires

En Hongrie, l'enseignement en slovaque est dispersé dans neuf comitats. Le nombre des élèves apprenant cette langue est le plus important dans les comitats suivants: Komárom-Esztergom, Békés et Pest. A l'école de Budapest l'enseignement se déroule en slovaque.

Il y a des écoles à Békéscsaba, Szarvas, Tótkomlós (comitat Békés), à Sátoraljaújhely (comitat Borsod-Abaúj-Zemplén) où l'enseignement est bilingue: l'histoire, la géographie, la civilisation slovaque, les sciences naturelles, la musique, le dessin, l'éducation physique et la technique sont enseignés en slovaque.

Dans un troisième type d'école primaire la langue et la littérature et la civilisation slovaques sont enseignées en slovaque durant quatre heures par semaine.

Lycée – enseignement secondaire

Il existe deux lycées slovaques à Budapest et à Békéscsaba. Aux lycées de Balassagyarmat (comitat Nógrád) et de Sátoraljaújhely le slovaque est enseigné comme langue étrangère.

Enseignement supérieur

En Hongrie, il y a cinq institutions supérieures qui délivrent une formation de professeur ou une formation universitaire. A Szarvas, à l'Ecole Supérieure Tessedik Sámuel, et à Esztergom à l'Ecole Supérieure de Pédagogie «Vitéz János» est assurée la formation des

instituteurs et des jardiniers. Au sein de l'Université de Szeged à l'Ecole Supérieure de Pédagogie Juhász Gyula il existe un Département de Langue et de Littérature Slovaques, pour la formation des enseignants en slovaque. L'Université de Eötvös Lóránd de Budapest et l'Université Catholique «Pázmány Péter» à Piliscsaba sont formés les futurs professeurs, et il y a une formation de lettres.

Un projet existe concernant la langue slovaque en Hongrie au sein du système éducatif de la République Slovaque.

Un problème se pose toutefois: le manque de manuels slovaques. Le Comité mixte a proposé en 2001 l'établissement de deux listes avec les titres précis des manuels nécessaires dans les écoles destinées aux minorités dans les deux Etats voisins. Selon leur suggestion, il sera possible d'assurer aux livres la franchise douanière. Une solution pourrait être l'impression des manuels slovaques destinés aux écoles primaires directement en Hongrie. L'enseignement de l'histoire aux minorités est difficile dans les deux pays. Il serait souhaitable de préparer un manuel pédagogique sur l'histoire commune des deux pays pour harmoniser de l'enseignement de l'histoire dans les écoles destinées à la minorité slovaque en Hongrie et vice versa.

Parmi les projets, il en est un qui vise à promouvoir la participation des enfants slovaques vivant en Hongrie au programme «Ecole en pleine nature» - qui consiste en deux semaines d'études en plein air en Slovaquie où les enfants peuvent avoir des expériences personnelles sur une partie de la nature de la Slovaquie. *(Jegyzőkönyv a Magyar-Szlovák Kisebbségi Vegyes Bizottság II. üléséről, 1999)*

7.2.1.2. La situation culturelle de la minorité slovaque en Hongrie

Les communes habitées par la minorité slovaque possèdent des institutions à satisfaire les propres besoins culturels comme des maisons culturelles, des bibliothèques. Un tiers de ces communes ont une association slovaque et dans les communes où il y a une école bilingue destinée à la minorité slovaque fonctionnent un groupe de danse folklorique, une chorale, un groupe dramatique amateur. Au total, la minorité slovaque sur le territoire hongrois dispose à peu près de 35 chorales, 30 groupes de danse folklorique, 20 orchestres (harmonie de la cithare, à vent), un groupe dramatique amateur.

Après le changement du système politique, un institut de recherche de l'Association des Slovaques de Hongrie a été fondé en 1989 dont le centre se trouve à Békéscsaba et son financement est assuré en partie par le gouvernement hongrois et en partie par l'Association.

Le plus grand musée concernant la culture de la minorité slovaque se trouve à Békéscsaba, mais il y a des musées et des expositions régionales dans la partie nord de la Hongrie. Quatre bibliothèques régionales sont à la disposition de la minorité slovaque à Szentendre (comitat Pest), à Salgótarján (comitat Nógrád), à Békéscsaba et à Sátoraljújhely.

Les signes de l'animation de la vie culturelle des slovaques en Hongrie sont l'inauguration du «Centre d'Education et de la Culture Slovaque» (Szlovák Kultúrális és Oktatási Központ) à Bánk en 1996, la même année «La maison de la culture slovaque» (Szlovák Kultúra Háza) a été construite à Békéscsaba. En 1998, le centre régional de l'Association Vernost' de Szarvas a été créé et le centre régional des slovaques de Pilis (montagne à côté de Budapest, du côté Buda) a été inauguré à Pilisszentkereszt (Mlinky).
Dans la montagne nord, à Sátoraljaújhely-Rudabányácska un nouveau centre régional culturel de la minorité slovaque s'esquisse.

7.2.1.4. Les médias destinés à la minorité slovaque en Hongrie

Les journaux et livres

Un seul hebdomadaire *L'udové Noviny* est au service de la minorité slovaque. L'impression de ce journal est financée par le gouvernement hongrois. Des essais ont été faits concernant la parution du même journal sur le web. Il existe quelques journaux locaux en slovaque comme par exemple *Pilišan, Čabän*, qui sont financés par les mairies. Certains journaux locaux contiennent regulièrement des suppléments en langue slovaque, par exemple *Szarvasi Hírmondó* (Journal à Szarvas), *Komlósi hírmondó* (Journal à Komlós), *Nógrád megyei hírlap* (Journal du comitat Nógrád). Les slovaques de la Plaine du sud ont un journal international avec le titre *Dolnozemský Slovák*.

L'Association chrétienne des slovaques hongrois a aussi publié des journaux religieux entre 1995 et 1996 en langue slovaque (*Cesta, Pravda a Život*), mais par défaut de financement l'impression a cessé depuis 1997.

Quant aux livres, en général cinq œuvres littéraires slovaquophones paraissent par an en Hongrie.

La radio et la télé

La Radio Hongroise diffuse un programme quotidien de 30 minutes en langue slovaque pour la minorité concernée. Ce programme est diffusé depuis Szeged sur la radio Calypso. Au niveau régional deux studios diffusent des programmes : le studio de Szeged et celui de

Miskolc. Le studio de Szeged assure un programme de 90 minutes par jour pour les slovaques habitant dans la Plaine-sud.

La Télévision Hongroise prépare un programme de 25 minutes par semaine en langue slovaque (avec une rediffusion). Certains studios locaux et régionaux assurent des programmes sur les événements de la minorité slovaque, mais pas toujours en slovaque. (Csaba Tv – Békéscsaba, Komlós Tv – Tótkomlós, Zemplén Tv – Sátoraljaújhely, Oroszlányi Tv – Oroszlány). Il n'est pas possible de capter le programme de la télévision slovaque sur tout le territoire de la Hongrie, surtout au Sud du pays. Il y a des efforts au niveau politique à la demande de la République Slovaque d'installer un système informatique et résoudre le problème. *(Magyar Köztársaság Kormánya, 1999)*

7.2.2. La minorité hongroise en Slovaquie et sa problématique

7.2.2.1. Généralité

La Slovaquie, selon le dernier recensement de 2001 compte une population de 5 379 455 personnes sur une superficie de 49 036 km^2. *(Office de Statistique Slovaque, 2001)* Il s'agit d'un État souverain récent est issu de la dissolution de la Fédération Tchécoslovaque depuis le 1er janvier 1993, qui est le plus petit État d'Europe Centrale et le moins peuplé.

Parmi les minorités en Slovaquie (Tsiganes, Tchèques, Ruthènes, Ukrainiens, Allemands, Croates, Polonais, Bulgares) la minorité hongroise constitue la minorité la plus importante de la Slovaquie avec plus de 10 % de la population totale, soit 572 929 personnes en 2001. La plupart des Hongrois parlent leur langue maternelle et vivent dans le sud du pays, près de la frontière hongroise. Cette communauté est bien organisée et peut compter sur ses quelques 5000 élus dans la région et ses quelques 40 mairies. Dans 523 agglomérations, le nombre des Hongrois dépasse les 10 %; dans 272 agglomérations, leur proportion est de plus de 50 %; et dans 150 agglomérations, elle s'élève à plus de 80 %. *(Leclerc, 2002c).*

Tableau 85 : La population des krajs de Slovaquie et la présence de la minorité hongroise en 2001

Unité administrative	Population	Minorité hongroise	Taux de la minorité hongroise
Bratislavský kraj	***599015***	***27434***	***4,6***
okres Senec	51825	10553	20,4
Trnavský kraj	***551003***	***130740***	***23,7***
okres Dunajská Streda	112384	93660	83,3
okres Galanta	94533	36518	38,6
Trenčiansky kraj	***605582***	***1058***	***0,2***
Nitriansky kraj	***713422***	***196609***	***27,6***
okres Komárno	108556	74976	69,1
okres Nové Zámky	149594	57271	38,3
okres Levice	120021	33524	27,9
okres Šal'a	54000	19283	35,7
Žilinský kraj	***692332***	***660***	***0,1***
Banskobystrický kraj	***662121***	***77795***	***11,7***
okres Rimavská Sobota	83124	34323	41,3
okres Lučenec	72837	20072	27,6
okres Vel'ký Krtíš	46741	12823	27,4
okres Revúca	40918	8994	22,0
Prešovský kraj	***789968***	***817***	***0,1***
Košický kraj	***766012***	***85415***	***11,2***
okres Rožňava	61887	18954	30,6
okres Trebišov	103779	30425	29,3
okres Košice-okolie	106999	14140	13,2
okres Michalovce	109121	12819	11,7
Slovaquie	**5379455**	**520528**	**9,7**

Source: Štatistický Úrad Slovenskej Republiky (2002)

Carte 31: Les minorités de la Slovaquie et de la République Tchèque

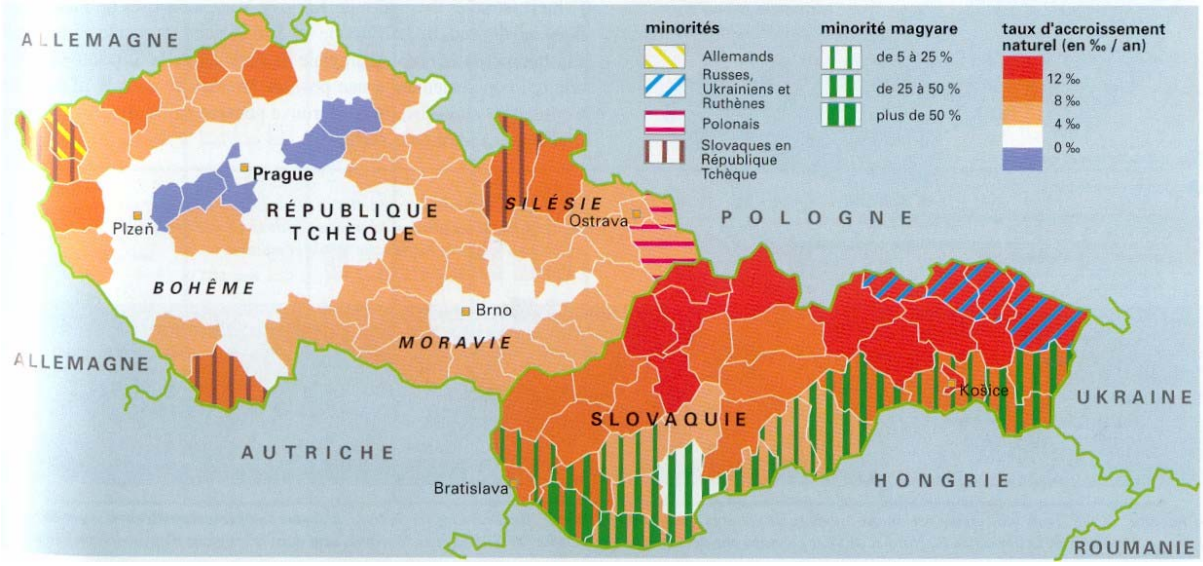

Source: Foucher, 1993, 135.

Avant la partition de la Tchécoslovaquie, la minorité hongroise se trouvait dans une position assez confortable parce qu'elle faisait partie d'un État multinational, où son poids relatif n'était pas perçu comme une menace par les deux groupes majoritaires (les Tchèques et les Slovaques) et où elle était protégée par la structure fédérale. Cette situation a considérablement changé lorsque le nombre des Hongrois est devenu plus important (10 % de la population) et quelque peu menaçant dans un État slovaque par ailleurs relativement homogène sur le plan ethnique.

Cette problématique n'est pas du tout liée à la partition de la Tchécoslovaquie, cette tension magyaro-slovaque a été créé après la Première Guerre mondiale, quand la Hongrie dut signer le Traité de Trianon le 4 juin 1920. Comme il est indiqué au chapître 2, l'histoire des frontières en Hongrie, «la frontière hungaro-slovaque dessinée à l'avantage de la Tchécoslovaquie apparut comme une frontière fragile et contestable. A l'exception de son tiers occidental, contigu au Danube, elle représente plutôt une rupture dans le système hydrographique danubien. Même plus, elle fut une véritable dérogation au principe des nationalités... La jeune Tchécoslovaquie voulait sa frontière méridionale sur le Danube, grand fleuve internationalisé, bien que ses deux rives fusses totalement magyares. En lui accordant par les clauses de Trianon, les Alliées séparèrent de leur pays des certaines de milliers de Hongrois résidant sur la rive gauche du fleuve.» *(Sanguin, 1998, 297)*

Les Hongrois de Slovaquie craignaient d'être les victimes d'un nouveau nationalisme slovaque ne pouvant plus se nourrir, depuis la séparation du 31 décembre 1992 d'une rancœur hongroise contre la domination tchèque. En ce sens, ce problème ethno-minoritaire se pose d'une façon beaucoup plus aigüe dans la nouvelle Slovaquie que dans l'ancienne Tchécoslovaquie. La minorité hongroise était un enjeu sur lequel jouait le gouvernement nationaliste entre 1993-1998 en s'appuyant sur la peur de l'irrédentisme hongrois. La tension hungaro-slovaque changea de forme et d'intensité après les élections de 1998.

Encore maintenant, il existe des tensions et des rivalités entre la majorité slovaque et la minorité hongroise. La communauté hongroise fait souvent entendre sa voix pour exprimer son inquiétude devant la résurgence du nationalisme slovaque et de diverses formes d'intolérance du pouvoir, le Mouvement pour la Slovaquie Démocratique, et son allié le Parti National Slovaque.

Carte : Les évolutions territoriales de la Slovaquie jusqu'en 1945

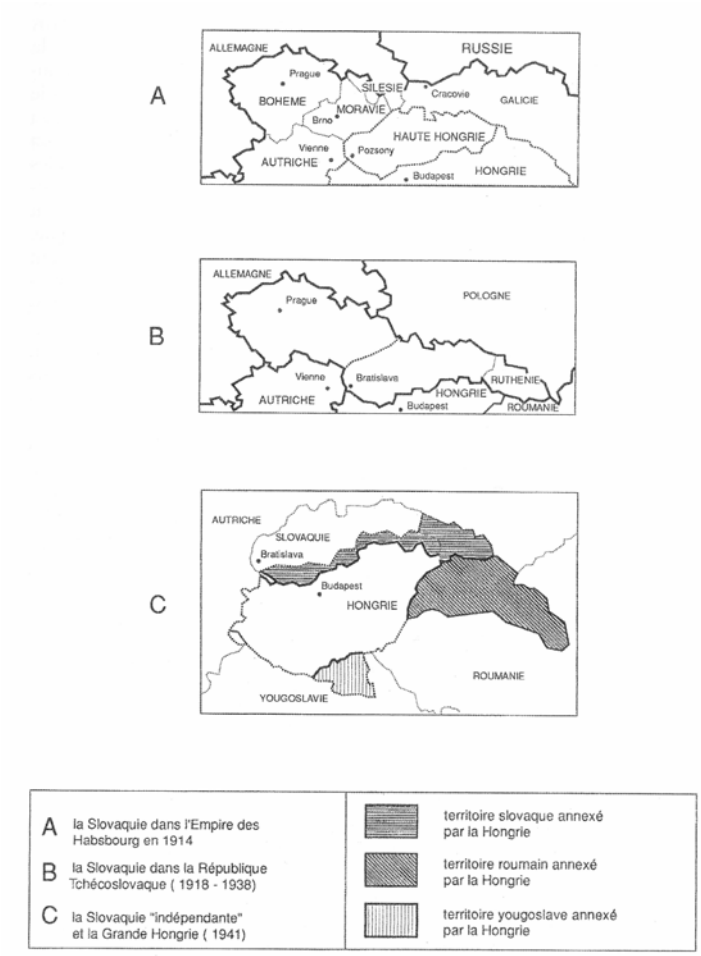

Source: Sanguin, 1998, 295.

7.2.2.2. Les cadres juridiques

7.2.2.2.1. Les dispositions constitutionnelles de 1992

La nouvelle constitution du 3 septembre 1992, née du «divorce de Velours» entre Prague et Bratislava reconnaît le droit «naturel» des peuples à l'autodétermination.

L'article 12 de la Constitution déclare les libertés et droits fondamentaux (en quatre paragraphes):

1) Les êtres humains son libres et égaux en dignité et en droit. Les droits fondamentaux et les libertés sont inviolables, inaliénables, protégés par la loi, et ne peuvent être contestés.

2) Les droits fondamentaux et les libertés sont garantis sur le territoire de la république de Slovaquie à tous sans égard au sexe, à la race, la couleur de la peau, la langue, la croyance et la religion, la conviction politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance

à un groupe national ou ethnique, la propriété, la naissance ou toute autre position. Personne ne peut être désavantagé ou avantagé pour ces motifs.
3) Chacun a le droit de décider librement de sa nationalité. Toute influence sur cette décision et toute forme de pression visant à l'assimilation est interdite.
4) Personne ne peut être limité dans ses droits en raison de ses libertés et droits fondamentaux.

L'article 34, il traite spécifiquement des droits des minorités nationales de la République slovaque:
1) L'épanouissement, notamment le droit d'avoir, en commun avec les autres membres d'une minorité nationale ou d'un groupe ethnique, sa propre vie culturelle, de diffuser et de recevoir les informations dans sa langue maternelle, de s'associer dans des associations nationales et de fonder et faire fonctionner des institutions éducatives et culturelles est garanti à tout citoyen de la République slovaque appartenant à une minorité nationale ou à un groupe ethnique. Les modalités sont fixées par la loi.
2) Les citoyens appartenant à une minorité nationale ou à un groupe ethnique bénéficient, dans les conditions fixées par la loi, en dehors du droit d'acquérir la langue officielle, également du droit:
a) de recevoir une instruction dans leur propre langue;
b) d'utiliser leur langue dans leurs rapports avec les administrations;
c) de participer aux délibérations sur toute affaire concernant les minorités nationales et ethniques.

Toutefois, l'exercice de ce droit ne peut porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Slovaquie, ce qui peut éventuellement réduire la portée de ce même droit:
3) L'exercice des droits garantis par la présente Constitution aux citoyens appartenant à une minorité nationale ou à un groupe ethnique ne doit pas menacer la souveraineté et l'unité territoriale de la République slovaque ni avoir pour effet sa discrimination par rapport au reste de la population. (Leclerc, 2002c)

Selon la minorité hongroise de Slovaquie ces dispositions constitutionnelles sont trop limitatives et elles ne leur accordent que des droits au compte-gouttes. De plus, l'État slovaque pourrait, selon eux, invoquer arbitrairement le paragraphe 3 de l'article 34 pour réduire les droits déjà accordés.

7.2.2.2.2. Les traités internationaux concernant la minorité hongroise en Slovaquie

La Slovaquie a signé plusieurs traités concernant les minorités nationales:

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992);
- Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales (en vigueur en 1998);
- Traité sur les rapports de bon voisinage et la coopération amicale entre la République slovaque et la République de Hongrie (1995: la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, n° 1201 fait partie de ce traité).

L'article 15 du *Traité sur les rapports de bon voisinage et la coopération amicale entre la République slovaque et la République de Hongrie* concerne les droits de la minorité slovaque vivant en Hongrie et ceux de la minorité hongroise vivant en Slovaquie, et déclare que les parties contractantes appliqueront comme norme juridique obligatoire trois documents internationaux relatifs à la défense des minorités:

1) la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales adoptée par le Conseil de l'Europe et signée par les Parties contractantes (le 1er février 1995);

2) le document daté du 29 juin 1990 de la rencontre de Copenhague à propos de la dimension humaine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe;

3) la déclaration 47/135 de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits des personnes appartenant aux minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques;

Ce traité déclare que les premiers ministres des deux pays devront se rencontrer au moins une fois l'an dans le but de discuter des nouvelles possibilités de développement des relations bilatérales. Par ailleurs, les ministres des Relations extérieures des deux pays se rencontreront au moins une fois l'an afin de vérifier l'application du traité bilatéral. Enfin, un comité mixte intergouvernemental doté du droit de recommandation sera créé dans le but de contrôler l'application de l'article 15 assurant l'exercice des droits des minorités.

Il faut mentionner aussi que, le 20 février 2001, la Slovaquie a signé (mais non encore ratifié) à Strasbourg la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe. Le gouvernement de Bratislava s'est engagé à promouvoir et protéger les langues minoritaires dans la vie publique, notamment dans l'enseignement, la justice, les médias ou l'administration de l'État, en éliminant toute discrimination. Dans une déclaration d'intention, qui devra être confirmée au moment de la ratification de la Charte, la Slovaquie prévoit trois groupes de langues minoritaires, accordant à chacun un traitement différencié selon leur

situation (ouverture de classes bilingues, affichage public, etc). Les trois groupes auxquels la Slovaquie accorde la protection de la partie III de la Charte sont les suivants:

1) Bulgares, Croates, Tchèques, Allemands, Polonais et Tsiganes;

2) Ruthènes et Ukrainiens;

3) Hongrois

Conformément à la Loi sur la langue officielle de 1995, le gouvernement slovaque précise que les dispositions de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ne s'appliqueront que dans les municipalités où au moins 20 % de la population parle une langue minoritaire.

Cependant, la loi de 1995 a été très contestée, notamment par les Hongrois, qui estimaient que la loi slovaque supprimait le droit des minorités d'utiliser leur langue. En 1997, la Cour constitutionnelle a reconnu le bien-fondé d'une plainte contre la loi et décrété que les Slovaques d'origine hongroise avaient le droit d'utiliser leur langue dans leurs contacts avec l'Administration.

Quelques années plus tard, soit le 11 juillet 1999, la Loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales a été adoptée. Le débat sur cette loi a été passionné et très long. Presque tous les députés (130 sur 150) sont intervenus et le projet de loi a été adopté par 70 voix contre 18. **La nouvelle loi donne aux minorités le droit d'utiliser leur langue maternelle dans les lieux publics**, dans les villes **où la minorité représente au moins 20 % de la population**. Toutefois, les groupes hongrois ont critiqué cette loi, car ils estiment que le pourcentage de 20 % est trop élevé, qu'il concerne trop peu d'endroits et n'annule pas l'effet de la législation en place en ce qui concerne les problèmes reliés à l'éducation. Les groupes minoritaires ont toujours demandé que le seuil soit fixé à 10 %.

7.2.2.2.3. La politique de valorisation du slovaque

La seule langue admise au Parlement est le slovaque, ce qui est conforme à l'article 6 de la Constitution et à l'article 1 de la Loi sur la langue officielle de 1995 déclarant que le slovaque est la langue officielle sur le territoire de la République. La Loi sur la langue officielle fait obligation aux employés du gouvernement, dont évidemment les députés, d'utiliser le slovaque dans leurs activités officielles.

Plus précisément, l'article 3 de la Loi sur la langue officielle édicte que toutes les lois du Parlement, tous les décrets du gouvernement et autres règlements doivent être rédigés dans la langue officielle. C'est pourquoi les débats parlementaires ne se déroulent qu'en slovaque et les lois ne sont rédigées qu'en cette langue. Cependant, les députés des minorités disposent de

plusieurs partis politiques bien organisés et font élire généralement une quinzaine de personnes, qui doivent utiliser le slovaque au Parlement.

Pour les Hongrois, le Parti Hongrois de la Coalition (Magyar Koalíció Pártja), le Mouvement Populaire Hongrois pour la Réconciliation et la Prospérité (Magyar Népi Mozgalom a Megbékélésért és Jólétért), le Parti Civil Libéral Conservateur Hongrois (Magyar Választási Konzervatív Liberális Polgári Párt) contribuent à promouvoir la cause et à défendre les intérêts de leur communauté respective. (Leclerc, 2002d) Depuis 1998, le Parti hongrois de la coalition participe au gouvernement national slovaque.

La langue de travail des employés de l'État doit être le slovaque: toute administration publique et tous les organismes sous une telle juridiction sont obligés d'employer la langue officielle dans leurs communications internes (art. 3, par. 4). Tous les documents administratifs officiels (registres de naissance, procès-verbaux, résolutions, statistiques, dossiers, bilans, mémoires, informations destinées au public, etc.) ainsi que les documents officiels des églises et associations religieuses destinés au public doivent être rédigés en slovaque (art. 3, par. 3). De plus, les citoyens doivent présenter toute soumission écrite à l'administration publique en slovaque (par. 5). Enfin, l'administration publique n'accepte que le slovaque dans les contrats et les procédures reliées aux accords réglant les relations contractuelles. Comme on peut s'y attendre, les noms des rues et autres lieux publics, les toponymes ainsi que les données contenues dans les cartes nationales, incluant les cartes des cadastres, doivent être en slovaque (art. 3, par. 3). Cette disposition législative empêche, en principe, la signalisation bilingue, car elle précise que les dénominations des villages, des villes, des rues et places publiques doivent être désignées dans la langue officielle, le slovaque.

Dans le domaine de la langue de l'administration, la loi va très loin dans la valorisation du slovaque, même si certaines exceptions sont théoriquement prévues à l'intention des minorités nationales. Cependant, les fonctionnaires de l'État ne sont pas tenus de savoir et d'utiliser les langues des minorités.

La politique de valorisation de la langue slovaque a suscité beaucoup de controverses chez les minorités, principalement la communauté hongroise. Il faut dire aussi que la République slovaque s'est mise à pratiquer une politique économique et culturelle de type «protectionniste». C'est souvent le résultat d'une certaine faiblesse au plan politique, sinon économique, qui pousse généralement un État à recourir au protectionnisme. Sur le plan linguistique, une telle politique laisse peu de place aux minorités, sauf le strict nécessaire. Soulignons aussi que le citoyen slovaque a été tenu à l'écart de presque toutes les décisions

politiques importantes, dont celle de la partition entre Tchèques et Slovaques. Cela a entraîné chez les Slovaques un certain désintérêt pour le destin de leur pays. Il en a été ainsi dans le choix de la politique linguistique adoptée. La Loi sur la langue officielle est une loi protectionniste qui avantage la langue de la majorité contre on ne sait trop quel danger, sûrement pas le hongrois, encore moins le tsigane, mais peut-être les anciens «démons», comme le tchèque ou le russe. Quoi qu'il en soit, cette politique n'aurait sûrement pas apporté le gage de l'esprit démocratique chez les dirigeants politiques du pays si elle n'avait été contrebalancée par la Loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales (1999) accordant plus de droits aux minorités nationales du pays. (Leclerc, 2002e)

Les infractions à la loi

Les infractions à la loi linguistique sont punies de peines sévères. En principe, il n'y a pas de peine d'emprisonnement, mais les amendes sont relativement élevées. Par exemple, une amende de 500 000 couronnes slovaques (environ 10 000 USD) est prévue pour les entreprises qui violent l'article 5 de la loi concernant les médias; une amende de 250 000 couronnes (5000 USD) est prévue pour les entreprises en violation avec les articles 4 (éducation) et 8 (affichage); pour les individus, les amendes sont de 50 000 couronnes (1000 USD). Ce sont là des amendes maximales, car le ministère de la Culture peut tenir compte de la gravité de l'infraction pour déterminer le montant de l'amende.

Il faudra sans doute beaucoup de temps pour apaiser les méfiances de part et d'autre. Jusqu'à récemment, la politique linguistique du gouvernement n'a eu pour effet que d'augmenter les tensions entre les principales communautés. En effet, le gouvernement slovaque a signé (mais non ratifié), le 20 février 2001, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ce qui devrait favoriser l'importante minorité hongroise dans le pays, car c'est leur langue, parmi les neuf mentionnées, reçoit la plus grande protection.

7.2.2.2.4. Les droits linguistiques en matière administrative

Les minorités ont le droit constitutionnel d'utiliser leur langue dans leurs rapports avec les autorités de l'État. Cela signifie, en principe, qu'ils peuvent communiquer dans leur langue avec l'administration publique dans les municipalités et villages là où ils comptent 20 % ou plus de la population locale. C'était, en tous cas, ce qui était mentionné à l'article 6 (par. 2) de la Loi sur la langue officielle de 1990. Cependant, l'article 3 de la nouvelle Loi sur la langue officielle de la République slovaque de 1995 ne fait plus mention de cette clause.

Tout citoyen de la République slovaque appartenant à une minorité nationale a ainsi le droit reconnu de s'adresser par écrit aux organismes gouvernementaux et aux entités autonomes dans sa langue maternelle dans la mesure où sa communauté minoritaire représente au moins 20 % de la population totale d'une municipalité désignée par la loi.

Les organismes d'autonomie locale situés dans les municipalités désignées par la loi doivent fournir aux citoyens les formulaires officiels dans la langue officielle et, sur demande, également dans une langue minoritaire. En ce cas, le nom de l'entité administrative affiché sur les bâtiments publics sera aussi donné dans une langue de la minorité. Selon l'article 3 de la Loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales, le bilinguisme est étendu aux assemblées des organismes autonomes ainsi qu'aux conseil municipaux.

En vertu du paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales, dans le territoire des municipalités répondant aux conditions fixées par la loi, toute information importante, notamment les avis publics concernant la sécurité et la santé, devra être affichée dans des endroits accessibles, à la fois dans la langue officielle et dans la langue minoritaire.

Non seulement les fonctionnaires ne sont pas tenus de connaître une autre langue que le slovaque, mais les représentants de la population hongroise au sein des différents domaines de l'administration publique locale affirment que le personnel minoritaire aurait été progressivement réduit. Par exemple, alors que les Hongrois constituaient 10 % de la population totale de la Slovaquie, ils n'occupaient en 1992 que 6 % des postes de l'administration publique locale et seulement 3 % au sein de l'administration centrale. *(Leclerc, 2002d)* Dans les 15 «okres» habités par des Hongrois, aucune administration n'était dirigée par un fonctionnaire de nationalité hongroise. En 1995, les 17 fonctionnaires hongrois dirigeant les administrations de niveau inférieur ont été démis de leurs fonctions. Enfin, les divisions administratives ont été modifiées en 1996 et la population hongroise n'est maintenant majoritaire dans aucune des huit «kraj»s créés. Tous ces faits limitent considérablement les offres de service en une langue minoritaire.

Un autre cas concerne l'utilisation des patronymes et des toponymes. Le Parlement slovaque a adopté une recommandation du Conseil de l'Europe relativement à l'usage du hongrois dans les patronymes: un Hongrois a le droit de conserver son nom hongrois. L'article 4 de la Loi sur l'utilisation des langues des minorités nationales précise que «les municipalités répondant aux conditions fixées au paragraphe (1) de l'article 2 peuvent désigner les nom des rues et autres toponymes locaux dans une langue de la minorité». *(Leclerc, 2002d)*

7.2.2.2.5. Les droits linguistique en matière d'éducation

Les droits constitutionnels en matière d'éducation pour les minorités nationales sont clairement reconnus. Rappelons cet article 34 de la Constitution qui stipule que «les citoyens appartenant à une minorité nationale ou à un groupe ethnique bénéficient, dans les conditions fixées par la loi, en dehors du droit d'acquérir la langue officielle, également du droit [...] de recevoir une instruction dans leur propre langue».

Ces dispositions juridiques donnent le droit aux minorités nationales de se doter d'écoles ou de classes dans lesquelles la langue d'enseignement est une langue minoritaire, et ce, de la maternelle au secondaire. Ces écoles font partie du système d'éducation de la République slovaque et sont financées sur le budget de l'État. En dehors des écoles publiques, la loi autorise la création d'écoles privées et d'écoles religieuses financées également par l'État.

Ce ne sont pas toutes les minorités qui, dans les faits, bénéficient de ce droit constitutionnel de recevoir leur instruction dans leur langue. Le réseau d'éducation slovaque, dont font partie les écoles utilisant des langues minoritaires, comprend tous les niveaux d'instruction dans la langue maternelle des minorités, depuis l'école maternelle jusqu'à l'université.

Le droit à l'enseignement minoritaire dans les écoles (primaires et secondaires) peut s'appliquer de trois façons:

1) La langue minoritaire peut être utilisée comme langue d'enseignement: toutes les matières sont alors enseignées dans la langue maternelle des minorités, tandis que la langue officielle (slovaque) est enseignée comme matière obligatoire; ce sont surtout les Hongrois qui bénéficient de ce type d'enseignement.

2) La langue minoritaire peut être utilisée comme langue d'enseignement, mais seulement dans certaines matières, alors que le slovaque est enseigné dans les autres; il s'agit d'un enseignement dit bilingue; ce type d'enseignement est surtout offert aux enfants ruthènes, ukrainiens et allemands.

3) La langue minoritaire peut être enseignée comme matière particulière (langue et littérature), tandis que toutes les autres matières sont enseignées dans la langue officielle; par manque d'élèves, ce type d'enseignement est généralement offert aux enfants ruthènes, ukrainiens et allemands.

7.2.2.2.6. Les droits linguistique en matière culturelle

Des subventions gouvernementales sont disponibles pour entretenir un réseau de bibliothèques à l'intention des communautés minoritaires. Les Hongrois disent manquer de livres en hongrois dans leurs bibliothèques et manquer aussi de librairies disposant de titres en hongrois. Le ministère de la Culture slovaque subventionne l'édition de livres (une cinquantaine annuellement) à l'intention de quelques minorités nationales, notamment les Hongrois (24 titres).

En 1996, le ministre de la Culture a imposé de nouvelles restrictions à la langue hongroise. Au moyen d'une circulaire, il a ordonné à tous les musées des villes et villages hongrois de remplacer les inscriptions hongroises par des affiches ***bilingues en slovaque et en anglais***.

Quant aux subventions gouvernementales consacrées à la culture, la situation semble se détériorer graduellement. Ainsi, alors qu'en 1993, au moment de l'indépendance de la Slovaquie, le budget du ministère de la Culture alloué aux minorités était de 180 millions de couronnes slovaques (3,8 millions USD), il passait à 140 millions SKK (2,9 millions USD) en 1994, puis à 58 millions SKK (1,2 millions USD) en 1995. Pire, 46 % de cette somme, soit 27 millions SKK, (571 525 USD) aurait été consacré à d'autres fins que celles prévues au soutien aux minorités, notamment à des projets visant à promouvoir la culture slovaque.
Dans l'ensemble, plusieurs groupes minoritaires, surtout depuis le 1er janvier 1997, craignent de voir leurs institutions se faire imposer de lourdes amendes en vertu de la Loi sur la langue officielle de 1995. *(Leclerc, 2002d)*

7.2.2.3. Les organisations civiles au sein de la minorité hongroise en Slovaquie

Avant la chute du communisme, la seule organisation autorisée par le parti communiste était le CSEMADOK (L'Association Culturelle des Travailleurs Magyarophones de Tchécoslovaquie, Csehszlovákiai Magyar Dolgozók Kultúrális Szövetsége), qui n'avait pas uniquement une tâche culturelle, mais elle assumait également la protection des intérêts de toute la minorité hongroise de Slovaquie même dans le domaine de l'éducation. Cette association est restée en fonction après la Révolution de Velours, elle s'est rénouvelée. Après le changement du système communiste en Slovaquie, plusieurs autres organisations sont apparues: L'Association des Pédagogues hongrois de Slovaquie (Szlovákiai Magyar Pedagógusok Szövetsége, SzMPSz, 1990), L'Association des Parents Hongrois de Slovaquie (Szlovákiai Magyar Szülő Szövetsége, 1997), Le Réseau des Elèves (Diákhálózat, 1991),

L'Association des Intellectules Chrétiens Hongrois (Magyar Keresztény Értelmiségiek Szövetsége, 1992), L'Association des Boys-Scouts Hongrois de Slovaquie (Szlovákiai Magyar Cserkész Szövetség), Forum des Intellectuels Hongrois de Slovaquie (Szlovákiai Magyar Értelmiségi Fórum, 1997), L'Association des Grandes Familles Hongroises de Slovaquie (Szlovákiai Magyar Nagycsaládosok Szövetsége, 2000).

7.2.2.4 Situation de l'enseignement

Au total, on dénombre plus de 622 000 élèves fréquentant les écoles primaires publiques de Slovaquie. Plus de 90 % de ceux-ci fréquentent des écoles de langue slovaque.

Le réseau actuel des écoles primaires avec enseignement de la langue hongroise comme langue maternelle destinée à la minorité hongroise a été créé dans les années 50s en Tchécoslovaquie. Durant les années 80 et 90 les changements réguliers concernant le réseau des écoles primaires hongroises, la concentration des écoles primaires, la direction unique des écoles primaires hongroises et slovaques d'une même commune, le manque de pédagogues hongrois et l'absence d'enseignement supérieur hongrois ont encore aujourd'hui un effet négatif en matière d'enseignement.

Un quart des élèves hongrois ne fréquentent pas d'écoles primaires hongrois, parce que dans la moitié des communes où la minorité magyarophone est majoritaire, il n'y a pas d'école primaire magyarophone.

Depuis de nombreuses années, le nombre d'écoles et de classes où l'enseignement est assuré en hongrois semble diminuer. En vertu de la législation en vigueur, la langue slovaque doit être enseignée comme langue seconde. *(Leclerc, 2002d)*

Il peut se produire dans de rares cas, que des enfants slovaques fréquentent des écoles maternelles ou primaires magyarophones. Ce sont les parents qui décident si leurs enfants iront ou non dans les écoles de la minorité ou les écoles dites bilingues, mais plusieurs parents ne demandent pas l'exemption réglementaire parce qu'ils jugent, par exemple, que la distance séparant leur lieu de résidence et l'école est trop éloignée. D'autres parents, issus de mariages linguistiquement mixtes, préfèrent envoyer leurs enfants à l'école slovaque dans l'espoir que leurs enfants s'insèreront plus facilement sur le marché du travail.

Tableau 86 : Les élèves magyarophones dans les écoles maternelles publiques 2000/2001

Okres, kraj	Nombre des enfants	Fréquentation des écoles maternelles magyarophones		Fréquentation des écoles maternelles slovaquophones	
		Total	%	Total	%
Bratislava I.	41	37	90,24	4	9,76
Bratislava II.	59	44	74,58	15	25,42
Senec	191	169	88,48	22	11,52
Bratislavský kraj	***322***	***250***	***77,64***	***72***	***22,36***
Dunajská Streda	2.903	2.548	87,77	355	12,23
Galanta	859	620	72,18	239	27,82
Trnavský kraj	***3.764***	***3.168***	***84,17***	***596***	***15,83***
Komarno	1.820	1.393	76,43	355	23,57
Levice	746	583	78,15	163	21,15
Nitra	105	13	12,38	92	87,62
Nové Zámky	1.442	1.184	82,11	258	17,89
Šal'a	413	248	60,05	165	39,95
Nitriansky kraj	***4.527***	***3.419***	***75,52***	***1.108***	***24,48***
Lučenec	426	251	58,92	175	41,08
Revúca	243	143	58,85	100	41,15
Rimavská Sobota	804	586	72,89	218	27,11
Vel'ký Krtíš	253	246	97,23	7	2,77
Banskobystrický k.	***1.732***	***1.226***	***70,79***	***506***	***29,21***
Košice I.	43	76	100,00	0	0,00
Košice II.	8	19	100,00	0	0,00
Košice-okolie	245	257	100,00	0	0,00
Michalovce	308	249	80,84	51	19,16
Rožňava	415	300	72,29	115	27,71
Trebišov	683	516	75,55	167	24,45
Slovaquie	22.352	17.545	65,26	4.783	11,50

Source: HTMH, 2002.

Parmi les écoles maternelles et écoles primaires privées il n'y a pas d'écoles où la langue d'enseignement est le hongrois. Il y a certaines écoles maternelles et primaires religieuses hongroises: à l'«okres» Dunajská Streda (Dunaszerdahely) 232 élèves sont concernés, à l'okres Komarno 178 élèves, à l'«okres» Levica (Léva) 366, à l'okres Vel'ký Krtíš 45 élèves. *(HTMH, 2002)*

Tableau 87: Les élèves magyarophones dans les écoles primaires publiques en 2000/2001

«Okres», «kraj»	Nombre des enfants	Fréquentation des écoles primaires magyarophones		Fréquentation des écoles primaires slovaquophones	
		Total	%	Total	%
Bratislava I.	270	276	100,00	0	0,00
Bratislava II.	265	136	51,32	129	50,68
Bratislava III.	24	0	0,00	24	100,0
Bratislava IV.	68	0	0,00	68	100,0
Bratislava V.	95	0	0,00	95	100,0
Senec	867	617	71,16	250	22,84
Bratislavský kraj	1.597	1.029	64,43	568	35,57
Dunajská Streda	10.634	9.521	86,99	1.383	13,0
Galanta	3.684	2.879	78,15	805	21,85
Trnavský kraj	14.328	12.130	84,66	2.198	15,34
Komarno	7.554	6.547	86,67	1.007	13,33
Levice	2.677	2.107	78,71	570	21,29
Nitra	671	427	63,64	244	36,36
Nové Zámky	5.112	4.107	80,28	1.008	19,72
Šal'a	1.917	1.517	79,13	400	20,87
Nitriansky kraj	17.937	14.702	81,96	3.235	18,04
Lučenec	2.283	1.883	82,57	398	17,43
Revúca	1.502	1.256	83,62	246	16,38
Rimavská Sobota	4.239	3.850	90,82	389	9,18
Vel'ký Krtíš	1.111	728	65,53	383	34,47
Banskobystrický k.	9.154	7.719	84,32	1.435	15,68
Košice I.	267	270	100,00	0	0,00
Košice II.	52	0	0,00	52	100,0
Košice III.	18	0	0,00	18	100,0
Košice IV.	14	0	0,00	14	100,0
Košice-okolie	1.384	1.187	85,77	197	14,23
Michalovce	1.723	1.835	80,38	0	19,62
Rožňava	1.925	1.263	65,61	388	34,39
Trebišov	3.377	2.270	67,22	1.107	32,78
Košický kraj	8.760	6.377	72,80	2.383	27,20
Slovaquie	103.509	84.633	81,76	18.844	22,26

Source: HTMH, 2002.

Ces tableaux montrent la répartition des élèves de minorité hongrois fréquentant les écoles maternelles et primaires publiques durant l'année scolaire 2000/2001 selon la langue d'enseignement.

Les écoles secondaires

Selon les statistiques officielles du gouvernement slovaque, on ne compterait que 68 000 élèves dans les 155 écoles secondaires publiques du pays. En principe, les conditions d'accès à l'instruction secondaire pour les élèves appartenant à une minorité nationale sont plus ou

moins les mêmes que pour les Slovaques. On compte plus d'une dizaine d'écoles secondaires hongroises et huit écoles bilingues, ce qui correspond aux besoins de 75 % de la population hongroise (pour un total de 5200 élèves). Il faut ajouter aussi 21 centres de formation secondaire bilingues. Le plus grave problème des écoles secondaires hongroises semble être la connaissance déficiente des élèves en slovaque. Un autre problème viendrait du manque de manuels d'histoire en hongrois. Les représentants des écoles hongroises soutiennent que les manuels actuels présentent l'histoire de la Slovaquie de manière incomplète et tendancieuse, car les Hongrois sont «oubliés» et leur importance «considérablement diminuée*». (Leclerc, 2002d)*

Concernant l'enseignement secondaire, il existe des lycées (publics, privés, religieux) slovaques et hongrois. Un phenomène particulier pose problème: parmi les élèves de l'enseignement secondaire plusieurs vont au lycée en Hongrie et franchissent la frontière chaque semaine ou chaque jour selon le cas. Parmi les étudiants, ceux qui font des études supérieures en Hongrie, sont de plus en plus nombreuse. Ceux qui fréquentent (parmi la minorité hongroise de Slovaquie) un lycée en Hongrie, ont plus d'intérêt à continuer leurs études en Hongrie, et ceux qui sont diplomés en Hongrie, cherchent la possibilité d'y rester et d'y travailler, ce qui pose un double problème:

en Hongrie, ces ces jeunes diplômés entrent sur le marché du travail et font concurrence aux jeunes Hongrois,

en Slovaquie, au sein de la minorité hongroise ne restent pas des jeunes qualifiés. Ce phenomène accentue le manque de pédagogues magyarophones sur place, ainsi jeunes membres de la minorité hongroise cherchent la possibilité d'éducation en Hongrie et ainsi le cercle vicieux continue. Le gouvernement hongrois avait l'intention de remédier à cette situation sans issue par la loi n° LXII/2001 Loi sur les Hongrois vivant dans les État voisins (dite loi de status) – en accordant des avantages aux élèves, aux étudiants et aux enseignants hongrois d'outre-frontière (notamment à ceux qui appartiennent à la minorité hongroise en Slovaquie) qui sont «scolarisée en langue hongroise dans un établissement d'enseignement public de l'Etat voisin ou étant inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur.» (Loi LXII/2001, §10, Voir Annexe 1)

Le gouvernement slovaque n'accepte pas jusqu'à ce jour l'application de cette loi. La solution de la situation actuelle de cette question est insatisfaisante.

Concernant l'enseignement supérieur, il est constatable que seuls à peu près 5 % des étudiants total sont membres de la minorité hongroise qui fait leurs études dans l'un des

établissements supérieurs de Slovaquie (n'oublions pas que le taux de la minorité hongroise tourne autour de 10 % dans la population de la Slovaquie).

Le nombre des étudiants diplômés en Slovaquie ne compense pas le nombre des actifs partant en retraite. Il est vrai que depuis des années une partie importante des étudiants hongrois de Slovaquie qui font leurs études supérieures en Hongrie souvent ne retournent pas en Slovaquie. Ce problème a été abordé dans un paragraphe précédent.

En Slovaquie, la formation des enseignants magyarophones n'est pas du tout assurée. Actuellement, il n'y a pas d'école supérieure pédagogique hongroise. A l'Université de Nitra (Nyitrai Egyetem) la moitié des cours sont enseignés en hongrois.

Un grand pas a été fait dans l'amélioration de la situation de l'enseignement supérieur hongrois en 2001, quand à Komarno, la faculté délocalisée de l'Université de l'Economie et de l'Administration de Budapest a ouvert ses portes. Cette formation délivre le diplôme de manager et d'économiste. Le fonctionnement de cette formation délocalisée est lié à la «Fondation pour l'Université Selye János» (Selye János Egyetemért Alapítvány). Actuellement il y a 200 étudiants qui fréquentent cette université. Ils peuvent bénéficier d'une bourse d'études financée par le côté hongrois et disposés gratuitement d'une place dans la résidence. L'enseignement est donné en langue slovaque, hongroise et anglaise. Selon les projets cette université aimerait augmenter le nombre de ses étudiants jusqu'à 1000 personnes d'ici à 2005, et envisage d'élargir les domaines de formation. En 2003 a commencé une formation d'informaticiens dans le cadre de la Fondation pour l'Université Selye János, l'université concernée étant l'Institut Universitaire de Technologie (de Budapest). (Selye János Egyetemért Alapítvány, 2003)

Il y a eu des efforts de la part du gouvernement slovaque concernant la fondation d'une faculté hongroise autonome à l'Université Konstantin de Nitra. Selon le programme gouvernemental, un décret a été voté au Parlement Slovaque concernant cette fondation. 10 millions SKK de financement supplementaire d'État était prévu à l'Université de Nitra, si la faculté était fondée. La décision ultime en la matière appartenait au Conseil Universitaire qui finalement n'a pas donné suite à ce décret gouvernemantal. Au lieu de commencer la fondation de cette faculté, il a préferé préparer un nouveau projet : la fondation de la Faculté des Cultures Européennes qui engloberait – selon les projets – l'enseignement des langues de toutes les minorités vivant sur le territoire slovaque. Cette décision ne s'est pas avérée satisfaisante pour le gouvernement slovaque et elle rejoint à l'opposé du besoin de la minorité hongroise. *(HTMH, 2002)*

Les universités des villes

Selon les droits actuels, la municipalité de Komarno a fondé l'Université de la ville Komarno en 1992, qui fonctionne comme formation délocalisée des établissements d'enseignement supérieur partenaires de la Hongrie (Ecole Supérieure des jardinière d'enfant Benedek Elek à Sopron, Ecole Supérieure Pédagogique Apáczai Csere János à Győr, Faculté d'Horticulture et de Jardinage à Kecskemét). Les diplômes sont délivrés par des établissements supérieurs de Hongrie. Durant l'année scolaire 2000/2001, 450 étudiants ont fréquenté cette université.

A Král'ovský Chlmec (Királyhelmec), tout comme à Komarno, la municipalité a fondé une université qui fonctionne depuis 1993. Cette université propose une formation délocalisée de l'Université de l'Economie et de l'Administration de Budapest qui forme des économistes. Les études durent 8 semestres et donne une diplôme de niveau d'école supérieure.

Dans les deux cas subsiste un problème grave: la reconnaissance des diplômes n'est pas acquise car selon l'accord bilatéral hungaro-slovaque seuls les diplômes universitaires sont valables. Une autre question fait actuellement problème: celle de l'accréditation des universités des villes.

Les jeunes diplômés de la minorité hongroise ayant un diplôme d'un niveau d'école supérieure issus d'un établissement d'enseignement supérieur de la Hongrie ont le choix de continuer leurs études durant 3 semestres supplémentaires, ils peuvent ainsi obtenir le diplôme de l'université slovaque. *(HTMH, 2002)*

Enfin, selon le décret ministériel 41/1996, seuls les enseignants ayant fait leurs études dans une université slovaque peuvent dorénavant enseigner dans les écoles slovaques. *(Leclerc, 2002d)*

D'autres formations délocalisées:

- à Košice (Kassa) – Ecole Supérieure de Pédagogie (formation d'enseignant Comenius de Sárospatak), Ecole Supérieure Gábor Dénes (formation en informatique)
- à Dunajská Streda (Dunaszerdahely) – Ecole Supérieure des sciences modernes des affaires de Tatabánya
- à Sládkovičovo (Diószeg) – Ecole Supérieure Gábor Dénes.

A noter : une formation spéciale: à Komarno, en 1990 l'Institut Théologique Calvin János a commencé à fonctionner, parmi les 22 professeurs trois sont arrivés de Hongrie. L'institut a changé de nom, au lieu de «institut», il s'intilule «académie». Son financement est assuré par les dons des paroisses internationales et par des fondations hongroises.

7.2.2.5. Les médias

La presse dans les années 90

La minorité hongroise avait deux journaux en langue hongroise, trois hebdomadaires, deux mensuels – diffusé au niveau national, quatre magazines scientifiques et culturels, six magazines professionels, 14 publications régionales, deux publications réligieuses, quatre magazines familiaux, et un hebdomadaire destiné aux jeunes.

Du fait de l'absence de financement de la presse minoritaire de la part de l'État slovaque, la publication de plusieurs de journaux a pris fin, par exemple HÉT (La semaine), NAP (Journée), Keleti Napló (Journal de l'Est) ou bien leur périodicité a changé: le journal Szabad Újság (Journal libre) est devenu hebdomadaire, Ifi paraît mesuellement, «La femme» était originalement hebdomadaire, est devenue un mensuel.

Les journaux actuels sont les suivants: Új szó (Nouveau mot – journal), Vasárnap (Dimanche – hebdomadaire familial), Ifi (mensuel destiné aux jeunes), Irodalmi Szemle (Revue Littéraire), Kalligram (revue littéraire), Katedra (magazine professionel pédagogique), Göncölszekér (La Grande Ourse – magazine d'enfant), Csallóköz (hebdomadaire régional), Remény (L'espoir – hebdomadaire catholique), Le journal libre (hebdomadaire), Új Asszony (La femme nouvelle – mensuel), Jó Gazda (Le bon maître – mensuel jardinier), Tücsök és tábortűz (La cigale et le feu de camp – hebdomadaire destiné aux écoliers).

Il y a des journaux régionaux, comme par exemple Gömörország (Le pays de Gömör), et locaux, par exemple Castrum (Nové Zámky), Honti lapok (Les feuilles de Hont – Sahy), Komáromi Lapok (Les feuilles de Komárom), Párkány és vidéke (Štúrovo et ses environs), Somorja és vidéke (Šamorín et ses environs).

La radio

La rédaction hongroise de la Radio Slovaque – Radio Patria (fondée en 1928)

Le programme radio de 45 heures par semaine a pour base : le programme Pavilon du lundi au vendredi à partir de 15h 30 jusqu'à 18h 30. C'est un magazine culturel d'informations. Il y a des nouvelles deux fois par jour: à 13h et à 17h30. Le vendredi un programme de 30 minutes est destiné aux tsiganes parlant hongrois. Le samedi un programme politique en direct appelé «De semaines en semaines» analyse les événements politiques de la semaine actuelle. Le dimanche matin un magazine réligieux est diffusé et entre 10 heures et 14 heures il y a un programme direct.

Le seul programme magyarophone de Slovaquie est très bien capté dans Nord de la Hongrie, sur le territoire d'Ukraine (Zakarpatska), et sur le territore de Burgenland en Autriche.

Les Hongrois de Slovaquie peuvent capter les plus importantes chaînes de radio nationales de la Hongrie (Kossuth, Petőfi) et les chaînes commerciales (Danubius, Sláger). Dans la pratique, les membres de la minorité hongroise en Slovaquie écoutent plus les chaînes hongroises en provenance de leur pays-mère. Pour les actualités locales, ils choisissent la chaîne slovaque locale ou nationale.

La télévision

La rédaction hongroise de la Télévision Slovaque

Un programme télévisé existait depuis novembre 1983, il diffusait un programme de 30 minutes par semaine. Jusqu'en 1989, ce programme avait lieu le lundi à 18h30et fut ensuite rallongé de 15 minutes. A partir de 1991, les sujets hongrois dans le cadre de ce programme duraient 7-8 minutes. En 1993, le programme originel de 30 minutes a été restauré. En 1997, le temps d'émission est passé à 60 minutes, mais comme il était diffusé uniquement des programmes intéressant la minorité hongroise, le rédacteur en chef hongrois et les rédacteurs ont été licenciés. A partir du 1er avril 1999, la rédaction des Programmes Hongrois de la Télévision Slovaque a été reconstituée. De plus des nouvelles quotidiennes sont diffusées à l'intention de la minorité hongroise (en raison de deux fois 60 minutes) le mardi et le jeudi. *(HTMH, 2002)*

Comme pour la radio, les Hongrois de Slovaquie ont le choix parmi les programmes télévisés venant de la Hongrie. Ils peuvent capter les programmes de télé hongroise nationale (MTV, TV2, RTL KLUB) qui sont des émissions terrestres, et il y a aussi des émissions par satellites.

En somme, en Slovaquie, la situation culturelle magyarophone est relativement favorable. La minorité hongroise – malgré toutes ses difficultés – possède plusieurs journaux, des imprimeries, des théâtres, et dans le domaine des médias (y compris ceux qui viennent de pays-mère) il y a un choix abondant.

7.2.2.6. La situation culturelle de la minorité hongroise en Slovaquie

Les théatres

En 1952, le Théâtre Dramatique Hongrois MATESZ (Magyar Területi Színház) a été constitué avec des membres de l'ancien «Théâtre du village». Le même théâtre fonctionne depuis 1990 sous le nom de Théâtre Jókai de Komarno. Pendant un certain temps ce théâtre – comme les autres théâtres magyarophones de la Slovaquie – a perdu son statut légal.

A Košice, il y a un théâtre, le Théâtre Thália de Košice qui fonctionne depuis 1969. Il a perdu son autonomie de 1971 à 1990. En 1990, après la chute du système communiste, il a retrouvé son autonomie. Son fonctionnement était illégal entre 1996-1999.

Le seul ensemble culturel qui avait l'autorisation de fonctionner durant l'ère socialiste était «Les jeunes cœurs» (ensemble magyarophone qui met surtout l'accent sur la protection des traditions de la danse et de la musique folkloriques). Il a aussi une chorale. Cet ensemble fonctionne depuis 1960; après le chagement du système politique, il a poursuivi son activité. Il a fonctionné d'une manière illégale pendant un certaine période, mais depuis 1999 son centre lui a été restitué par le Ministère de la Culture.

Les musées et les bibliothèques

La minorité hongroise en Slovaquie ne possède pas ni de musées ni de bibliothèques autonomes, il y a des institutions mixtes magyaro-slovaques comme les musées d'«okres» et le Département de la minorité hongroise du Musée du long du Danube.

En dehors des grandes bibliothèques, dans presque toutes les villes et villages habités par la minorité hongroise il existe une bibliothèque publique mixte financée par la municipalité. En 1999, à Lučenec (Losonc) l'Association des Bibliothècaires Hongrois de Slovaquie a été créée. Elle a pour vocation de s'occuper de l'état actuel des livres et de pourvoir à l'approvisionnement des bibliothèques en livres magyarophones.

Fondations, organisations civiles

Dans les dernières dix années plusieurs associations, fondations et organisation civiles sont formées, dont le fonctionnement est aidé en particulier par des fondations hongroises. Le gouvernement slovaque a fourni, un certain financement après 1998. En 1997 une nouvelle loi sur les fondations est entrée en vigeur qui n'était pas en leur faveur. Pour survivre, la plupart des fondations ont été obligées de changer de forme, elles fonctionnent comme des associations civiles.

Parmi les institutions scientifiques l'Institut des sciences humaines «Forum» et le groupe de recherche Mercurius sont les plus importants. Depuis 1990, fonctionne un Centre de Documentation Minoritaire à Šamorin (Somorja), qui a pris le nom de « Bibliotheca Hungarica ». Elle a pour tâche de collectionner, trier les documents et la littérature concernant la minorité hongroise en Slovaquie, et en même temps, elle prépare des publications avant leur parution. Cette institution est unique en son genre parmi les pays voisins de la Hongrie.

Le financement de la culture est dépend du Ministère de la Culture du gouvernement slovaque. En 1998, le Département des cultures minoritaires a été créé et chaque année depuis 1999, 50 millions SKK sont destinés aux cultures minoritaires à travers un fonds pour la culture minoritaire. Son financement est lié à l'élaboration de projets sur la base de critères rigoureux. *(HTMH, 2002)*

7.3. La situation économique de la zone

7.3.1. Généralités

Au niveau économique international, la Hongrie est un partenaire traditionnel de la Slovaquie. Dans le commerce extérieur de la Slovaquie, la Hongrie est le 8ème partenaire le plus important. Les partenaires plus importants que la Hongrie sont: l'Allemagne, la République Tchèque, la Russie, l'Italie, l'Autriche, la France, la Pologne. *(Štatistický Úrad Slovenskej Republiky, 2003, 9)* Parmi les caractéristiques du trafic de marchandises entre les deux pays, il est constatable que les produits alimentaires sont d'origine hongroise, tandis que les matières premières et les porteurs d'énérgie viennent de la Slovaquie. Ce fait peut être expliqué par le fait qu'en Hongrie les conditions de l'agriculture sont meilleures qu'en Slovaquie où une grand partie du territoire n'est pas constituée de terre arable. Analysant les investissements réciproques, la Hongrie a un avantage sur la Slovaquie : à peu près une centaine des joint-ventures mixtes (hungaro-slovaques) sont enregistrés en Hongrie, tandis que sur le territoire slovaque le même chiffre est d'environ 580. *(HTMH, 2002)*
Ce phénomène est lié au fait que la Hongrie a commencé à se dévélopper de meilleure heure, après 1990, que la Slovaquie. Probablement cette différence va s'atténuer dans les années qui viennent.

La présence hongroise dans l'économie slovaque se manifeste dans le fait que la plus grande compagnie de pétrole hongroise (MOL) est devenue propriétaire partiel de Slovnaft, et que la plus grande banque commerciale hongroise (OTP) a réussi à s'approprier la banque

slovaque IRB en 2001. Ces deux cas touchent tout le territoire de la Slovaquie, et non pas seulement la section frontalière examinée dans cette thèse.

Cette section frontalière ne peut pas être traitée dans son ensemble du point de vue économique non plus car elle comprend dans les deux pays voisins du côté occidental des pays où la situation économique est très supérieure aux niveaux nationaux et elle embrasse en même temps, les points les plus orientaux des deux pays, où les conditions économiques sont pire que les moyennes nationales.

Tableau 88 : Le PIB/habitant à la parité de pouvoir d'achat dans les régions (NUTS 2) en Slovaquie entre 1998-2000

Région	PIB/habitant en 2000	PIB/habitant en 2000 par rapport à UE 15	PIB/habitant 1998-2000	PIB/habitant 1998-2000 par rapport à UE 25
Bratislavský	22 134	98	21 207	109
Západné Slovensko *Slovaquie Ouest*	9 638	43	9 542	49
Stredné Slovensko *Slovaquie Centrale*	8 745	39	8 848	46
Východné Slovensko *Slovaquie Est*	8 014	35	8 240	42
Slovaquie	10 375	46	10 330	53

Source: www.statistics.sk/webdata/ks/reghdp/porrhdp.htm

Tableau 89 : Le PIB/habitant à parité de pouvoir d'achat dans les régions (NUTS 2) en Hongrie en 2000

Région	PIB/habitant en 2000	PIB/habitant en 2000 par rapport à UE 15
Nyugat-Dunántúl *Transdanubie Ouest*	12 794	57
Közép-Dunántúl *Transdanubie Centrale*	10 938	48
Közép-Magyarország *Hongrie Centrale*	17 555	78
Észak-Magyarország *Hongrie Nord*	7 211	32
Hongrie	11 245	50

Source: KSH, 2003.

Les deux tableaux montrent que la répartition du PIB/habitant en 2000 dans les régions slovaques et hongroises sont ressemblantes. De l'ouest à l'est les chiffres baissent

considérablement. A l'exception des régions comportant les capitales (région de Bratislava et la Hongrie Centrale), la même tendance se dessine si on analyse le PIB/habitant en 2000 par rapport à l'UE des 15. Certains chiffres peuvent être choquants: dans les régions les plus à l'Est le développement économique est un tiers de la moyenne de l'UE. Le tableau 90 examine le PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat au niveau NUTS 3 dans les deux pays voisins.

Tableau 90 : Le PIB/habitant à la parité de pouvoir d'achat dans les comitats et des «krajs» (NUTS 3) en Hongrie et en Slovaquie (2000)

Comitat	PIB/habitant en 2000	PIB/habitant en 2000 par rapport à UE 15	Kraj	PIB/habitant en 2000	PIB/habitant en 2000 par rapport à UE 15
Győr-Moson-Sopron	15 088	67	Bratislavský	22 708	98
Komárom-Esztergom	9 392	42	Trnavský	10 822	46
Pest	8 806	39	Nitrianský	9 392	40
Nógrád	6 084	27	Bansko-bystrický	9 008	39
Borsod-Abaúj-Zemplén	7 208	32	Košický	10 053	43
Hongrie	11 245	50	Slovaquie	10 375	46

Source: www.statistics.sk/webdata/ks/reghdp/porrhdp.htm
KSH, 2003.

Dans ce cas, les comitats et les krajs frontaliers étudiés couvrent un plus vaste territoire frontalier que le territoire délimité par l'auteur de cette thèse. (A l'heure actuelle il n'existe de telles données au niveau NUTS 4 ni en Hongrie, ni en Slovaquie).

La même constatation est valable au niveau des comitats hongrois et des krajs slovaques frontaliers parallèles comme au niveau de NUTS 2: les chiffres indiquent une baisse significative vers l'Est. Une curiosité à signaler: L'Office Statistique de la Slovaquie n'utilise pas la même valeur du PIB/habitant en 2000 dans l'Union Européenne des 15, d'après le fait que le même chiffre (9392) pour le comitat Komárom-Esztergom en Hongrie et Nitrianský kraj slovaque renvoie à un pourcentage différent. Malgré tout, les chiffres suggèrent que les krajs slovaques sont plus dévéloppés.

Deux tableaux étudient la distribution du PIB par secteurs dans les comitats hongrois et krajs slovaques. Parmi les trois secteurs, le secteur tertiaire a un plus grand rôle dans l'économie nationale hongroise que le même secteur dans l'économie slovaque. Le taux de

l'agriculture est plus bas que le même chiffre dans la zone frontalière slovaque (sans compter la capitale Bratislava à l'intérieur de la zone frontalière).

Tableau 91 : La distribution du PIB par les secteurs dans les comitats (NUTS 3) en Hongrie en 2001

Comitat	Agriculture	Industrie	Secteur tertiaire
Győr-Moson-Sopron	4,0	46,7	49,3
Komárom-Esztergom	4,4	48,3	47,3
Pest	3,6	37,3	59,1
Nógrád	3,9	35,3	60,8
Borsod-Abaúj-Zemplén	4,1	39,1	56,8
Zone frontalière	*3,9*	*41,1*	*55,0*
Hongrie	4,3	31,3	64,4

Source: Réalisation de l'auteur d'après KSH, 2003.

Tableau 92 : La distribution du PIB par secteurs dans les krajs (NUTS 3) en Slovaquie en 2000

Kraj	Agriculture	Industrie	Secteur tertiaire
Bratislavský	1,5	27,4	71,1
Trnavský	7,5	43,7	48,8
Nitrianský	7,5	42,9	49,6
Banskobystrický	6,0	34,4	59,6
Košický	5,6	31,6	62,8
Zone frontalière	*4,8*	*34,2*	*61,0*
***Zone frontalière* sans Bratislava**	*6,6*	*37,9*	*55,5*
Slovaquie	4,9	35,8	59,3

Source: Réalisation de l'auteur d'après www.statistics.sk/webdata/ks/reghdp/hph.htm

En Slovaquie, la qualité de la terre en Slovaquie du Sud est la meilleure au niveau national. Tandis que les terres de la région Nord de la Hongrie sont les moins fertiles

généralement, au niveau national. bien qu'il y ait une continuité de paysage sur ce territoire (à cheval sur la Hongrie et la Slovaquie), le même type de sol continu de la Hongrie jusqu'en Slovaquie est considéré comme le meilleur en Slovaquie, tandis qu'en Hongrie, il est considéré comme le moins cultivable.

Dans la zone frontalière hongroise après le secteur tertiaire, l'industrie a un rôle décisif, par rapport à la zone frontalière slovaque, où l'industrie est moins développée. En Slovaquie, dans la zone frontalière, le secteur tertiaire est dominant (61,0 %), la part de l'agriculture est relativement élevée par rapport au même chiffre hongrois. Si dans la zone frontalière, la capitale slovaque n'est pas prise en compte, le rôle de l'agriculture est plus accentué, ce qui montre que le niveau de développement est bas dans ces zones.

Concernant le taux de chômage au niveau NUTS 3 dans les deux pays: dans chaque pays, pendant les 4 ans examinés, la zone frontalière montre une valeur supérieure de 3 % à la moyenne nationale. Ces chiffres ont plus augmenté dans les krajs de Slovaquie dans la zone frontalière (sans la capitale).

Tableau 93 : Taux de chômage dans la zone frontalière en Slovaquie entre 1998-2001.

Kraj	1998	1999	2000	2001
Bratislavský	6,0	7,4	7,2	8,3
Trnavský	11,8	12,3	16,4	18,0
Nitrianský	12,1	17,8	20,8	23,1
Banskobystrický	15,6	21,1	21,9	22,4
Košický	18,7	23,1	25,6	24,8
Zone frontalière	*13,1*	*16,6*	*18,6*	*19,6*
***Zone frontalière* sans Bratislava**	*14,9*	*19,1*	*21,6*	*22,5*
Slovaquie	12,5	16,1	18,6	19,2

Source: Calcul de l'auteur d'après Štatistický úrad Slovenskej republiky, 2003.
www.statistics.sk/webdata/ks/ksbrat/nezamesst.htm, www.statistics.sk/webdata/ks/ksbrat/zamestnanost1999.htm

Tableau 94 : Taux de chômage dans la zone frontalière en Hongrie entre 1998-2001.

Comitat	1998	1999	2000	2001
Győr-Moson-Sopron	4,4	4,6	4,0	3,9
Komárom-Esztergom	9,5	9,4	7,2	6,8
Pest	5,9	5,4	4,7	3,8
Nógrád	14,7	15,6	14,7	13,8
Borsod-Abaúj-Zemplén	17,7	19,8	20,4	17,7
Zone frontalière	*9,9*	*10,2*	*9,6*	*8,4*
Hongrie	7,8	7,0	6,4	5,7

Source: Calcul de l'auteur d'après KSH, 2003.
www.ksh.hu/pls/ksh/docs/hun/h2001/h303/h30303.html, www.ksh.hu/pls/ksh/docs/index_stadat.html

7.3.2. Analyse détaillée

L'analyse économique détaillée est basée sur les relations naturelles qui s'esquissent à travers la frontière internationale sous la forme d'un cercle ou d'un axe influencé par le relief naturel et la structure des communes

La partie la plus occidentale de la zone est une région transfrontalière tripartite, c'est la rencontre de l'Autriche, de la Slovaquie et de la Hongrie, et la rencontre des basses terres du Danube de deux paysages naturels: Szigetköz (en Hongrie), Csallóköz (Ostrov, en Slovaquie).

Au point de vue du type de peuplement, le plus à l'ouest du côté slovaque se trouve Bratislava (Pozsony, la capitale de la Slovaquie). Szigetköz et Csallóköz (Ostrov) sont deux îles naturelles du Danube où on trouve toute une armature spatiale de gros villages ruraux. Ici, le Danube joue un rôle décisif dans tous les domaines de la vie (nature, relief, contact, mode de vie, économie, tourisme). Un problème transfrontalier spécial doit être mentionné à propos de Szigetköz et Csallóköz: le contentieux sur le Danube relatif au complexe hydroélectrique à moitié réalisé de Gabčíkovo-Nagymaros. (Le rôle du Danube et ce problème seront détaillés dans le sous-chapitre suivant 7.4.)

Du côté hongrois, il se trouve deux centres urbains : Mosonmagyaróvár et Győr. (La ville de Győr a déjà été évoquée au chapitre 3, concernant l'Autriche, ainsi le rôle du chef-lieu du

comitat Győr-Moson-Sopron, en tant que ville transfrontalière très importante au niveau économique ne sera pas détaillé de nouveau.)

La dimension économique de ce territoire est liée à l'histoire commune. Le territoire était considéré comme le «trésor agricole» de Vienne dans la Monarchie Austro-Hongroise. Durant les années socialistes, le contact entre la Tschécoslovaquie et la Hongrie a permis l'échange de main d'œuvre : les habitants de Mosonmagyaróvár (HU) allaient travailler à Bratislava (SK) tandis que les habitants de Csallóköz venaient à Győr pour trouver du travail. Après la chute du communisme, ces échanges ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui les flux transfrontaliers slovaques sont caractéristiques: la main-d'œuvre slovaque arrive dans les entreprises de Győr. Un contrat hungaro-slovaque au niveau de l'État règlemente l'échange des travailleurs slovaques en Hongrie : au début la limite a été fixée à 400 personnes, puis elle est passée à 900 depuis janvier 2001. *(Hardi, 2001, 141)* La plus grande partie de cette main d'œuvre est accueillie dans le parc industriel de Győr, mais d'autres villes les attirent aussi. Dans cette région, les contacts économiques trilatéraux (autrichien-slovaque-hongrois) ne fonctionnent pas encore très bien. Les contacts autrichien-hongrois et autrichien-slovaques sont plus forts actuellement dans le domaine de l'économie. Ces contacts trilatéraux sont fortement appuyés par la volonté politique au niveau international.

En allant vers l'est, on constate que les communes sont localisées de part et d'autre du Danube, sur les deux côtés de la frontière. Ici, les voies de communication sont meilleures : outre l'axe de communication ouest-est naturel que représente le Danube, l'axe nord-sud commence aussi à fonctionner. Au point de vue économique, les villes frontalières Komarno (SK) / Komárom (HU), et Štúrovo (SK) / Esztergom (HU) jouent un rôle important. La relation entre Komárom/Komarno est spéciale, l'existence de la ville hongroise est liée au Traité de Trianon, car la ville originairement a été fondée sur la rive nord du Danube qui est devenue un territoire slovaque après 1920. La commune qui se trouvait sur la rive sud portait le nom d'Újszőny. En 1892, le pont Elisabeth a été construit, qui liait la commune au sud à la ville au nord. La commune au sud porte le nom de Komárom depuis 1934 et c'est à cette époque que des établissements publics furent consruits, comme la mairie, les écoles, le bâtiment de la police, les églises. Ce jumelage naturel fort a été attenué pendant les années socialistes mais reprendra de l'élan après le changement du système politique.

Du côté hongrois, à Komárom, fonctionne depuis 1998 un parc industriel. Sur le territoire du parc, 8 entreprises se sont installées en 2001, comme par exemple Nokia, qui emploie de la main d'œuvre slovaque. Sur la rive nord, à Komarno (SK), l'activité économique a été basée

sur un chantier naval qui fonctionnait très bien durant les années socialistes mais qui a de gros problèmes de fonctionnement depuis le début des années 90.

Les relations économiques hungaro-slovaques sont bien vivantes ici : au début de l'année 2001, à Komárom (HU) se trouvent 34 entreprises dont le capital est entièrement ou partiellement slovaque, ce qui représente 10,6 % de la totalité des entreprises slovaques en Hongrie et des sociétés mixtes hungaro-slovaques (321 firmes en somme) *(Hardi, 2001, 146).* Il est vrai que, parmi les 34 entreprises, 26 fonctionnent sur la base d'un capital restreint sous forme de société en commandite simple ou SARL. Par rapport à ce chiffre, si on examine le même phénomène en 2001 à Győr, le nombre de telles entreprises est de 22 et de 4 à Esztergom ; par voie de conséquence, le nombre des entreprises hungaro-slovaques à Komárom par rapport à la taille de la ville est très élevé. (Hardi, 2001, 146)

A Esztergom et à Štúrovo, la situation économique semble s'améliorer avec le renouvellement du pont Marie-Valérie en 2001. Originairement, ce pont liait deux villes hongroises au bord du Danube, mais grâce au Traité de Trianon son rôle s'est accentué, par le fait qu'il assure un contact territorial entre deux pays. Ce pont a une histoire chargée car, pendant la Première Guerre Mondiale, il s'y est produit un qui a rendu ce pont inutilisable. Ce problème a été resolu en 1926, mais pendant la Deuxième Guerre Mondiale, il a subi des bombardements qui l'ont entièrement détruit. Pendant 50 ans, les piles détruites symbolisèrent les ravages des guerres. L'idée de sa reconstruction était souvent présente sous les différents systèmes politiques, mais par manque d'accord unanime concernant les moyens de financement par les deux pays concernés, la réalisation de ce a été retardée. La solution est liée à l'Union Européenne, qui, en 1999, contribuait au financement du renouvellement du pont à travers le programme PHARE. Les travaux de reconstruction terminés, le nouveau pont a été inauguré en octobre 2001. Il est destiné aux piétons, aux voitures et aux bus. Ainsi, la circulation des personnes a été significativement facilitée entre les deux pays limitrophes, et les échanges intensifiés. Le pont donne une excellente possibilité de l'évolution d'un nouvel axe dans le système de circulation, aidant le rééquilibrage interne du territoire de l'Europe de l'Est.

A côté de ce grand investissement infrastructurel, la ville d'Esztergom possède un autre atout au niveau économique : le parc industriel où certains grands investisseurs emploient de la main-d'œuvre hongroise et slovaque. Le poids économique des deux villes (Esztergom, Komárom) est le même : toutes deux possèdent assez de dynamisme pour activer leur synérgie grâce à l'amélioration de leur infrastructure.

Grâce aux initiatives de la Chambre de Commerce hungaro-slovaque, une Zone d'Entreprise Silicate a été créée du côté slovaque, zone qui bénéficie de l'appui gouvernemental. Le programme de développement de cette zone vise à l'extraction et à la transformation du silicate, à l'établissement d'un institut de recherche ainsi qu'au développement de l'infrastructure. *(Hardi, 2001, 149)*

En allant vers l'est : la vallée du fleuve Ipoly/Ipel et ses environs ne représentent pas de potentiel économique. En poursuivant dans la même direction, la «vallée de Nógrád» du côté hongrois comprend les centres urbains de Balassagyarmat, Szécsény et Salgótarján (chef-lieu du comitat Nógrád). Les alentours de Salgótarján et la ville même sont le produit de l'industrialisation forcée des années 50. Cet axe fortement industrialisé pendant le socialisme continue vers l'Est, englobant une certaine partie du comitat Borsod-Abaúj-Zemplén, comme Ózd, Kazincbarcika.

Avant 1990, ces villes représentaient des centres sidérurgiques avec des effectifs importants ; mais depuis cette date, ce territoire frontalier connaît une grave crise au niveau économique – crise ayant des origines conjoncturelles d'une part (surproduction mondiale, ouverture du marché hongrois à la concurrence, baisse de l'activité industrielle intérieure, contacts rompus avec l'URSS) et des causes structurelles d'autre part (appareil productif viellissant, production mal adaptée à la demande intérieure, faible productivité). La production a chuté de plus de 55 % entre 1988 et 1992, pour reprendre légèrement en 1993 et 1994 *(Touraille, 1995, 53).* Par suite de la crise, le chômage a significativement augmenté et a atteint son maximum en 1993. Depuis cette période, cette partie de la frontière a du mal à trouver des investisseurs étrangers et à réutiliser les grandes entreprises socialistes abandonnées, mais il existe toutefois des exemples encourageants. Ainsi, à Kazincbarcika (HU), la situation était semblable, mais la présence de l'industrie chimique a aidé la ville à se relever. D'un point de vue économique, la ville frontalière de Košice a une importance décisive dans la partie sud-est de la Slovaquie, car il s'agit de la deuxième ville la plus peuplée après la capitale avec ses 235 160 habitants *(HTMH, 2002).* Durant l'ère socialiste, le gouvernement slovaque l'a industrialisée pour des raisons politiques et des nécessités économiques et l'industrie sidérurgique est active de nos jours. Par contre, du côté hongrois, une ville qui n'est plus frontalière, Miskolc (chef-lieu du comitat Borsod-Abaúj-Zemplén et centre régional) et qui, sous la politique socialiste, avait eu le même destin que Košice au point de vue politique et économique, ne réussit pas à faire survivre son industrie sidérurgique après le changement du système politique.

La ville située la plus à l'Est sur cette section frontalière qui possède un certain poids économique est Sátoraljaújhely / Slovensko Nove Mesto qui ressemble à la ville-couple Komárom/Komarno déchirée par l'histoire.

Enfin, à l'est de Sátoraljaújhely se situe la section la plus à l'Est de cette section frontalière étudiée ; elle porte le nom de Bodrogköz. Ce territoire est en grave crise économique, parce que c'est un territoire traditionellement lié à l'agriculture et entouré par le fleuve Bodrog. Ainsi le taux de chômage est très élevé dans ces villages hongrois et slovaques, d'autant plus que ces deux territoires se trouvent le plus à l'écart des économies nationales. Le territoire hongrois est «oublié» du point de vue des infrastructures, tandis que de l'autre côté de la frontière court la ligne ferroviaire principale vers l'Est, vers l'Ukraine. L'explication de ce fait est liée à l'histoire, au Traité de Trianon, qui a divisé en deux ce paysage cohérent. Du côté hongrois, l'état des routes est catastrophique et le système de transports en commun défectueux. De plus, le manque d'opportunités de travail risque de faciliter l'apparition des activités illégales sur cette partie oubliée de la zone transfrontalière.

7.4. Le rôle du Danube dans la coopération transfrontalière

Le Danube est le deuxième plus grand fleuve d'Europe, après la Volga. La superficie de son bassin-versant est de 817 000 km^2, ce qui représente 9,1 % du territoire total de l'Europe. *(Illés, 2002, 77)* Son importance est plutôt liée à sa situation géographique et à son rôle historique. Ainsi, sur 996 km, il forme la frontière internationale entre différents pays. Dans le cas de la Slovaquie et de la Hongrie, ce fleuve est la frontière internationale sur 183 km. Un fleuve peut lier ou bien séparer les centres urbains et le paysage qui sont localisés sur ses deux rives. En plus de cette fonction, il faut rappeler que le rôle le plus ancien du Danube est le transport, la navigation. Comme le Danube est une voie fluviale internationale, les produits transportés montrent l'importance du fleuve. Or, le transport a significativement perdu de son importance sur le Danube, parce que, depuis le changement du système politique, les pays de l'Europe de l'Est ne l'utilisent plus pour le transport du minérai de fer et des matériaux de construction. Ce type de transport est devenu sans objet par suite de la crise économique de la sidérurgie au début des années 90. La chute du transport intérieur naval a été plus importante que celle concernant le transport international. Depuis 1995, le transport de produits a recommencé à augmenter, mais le taux de 1990 n'a pas encore été repris. L'autre raison de la baisse du transport fluvial sur le Danube est liée à la guerre des Balkans quand un embargo a été mis sur la Yougoslavie. *(Illés, 2002, 78)*

Le plus grand litige lié au Danube entre la Hongrie et la Slovaquie: le cas du complexe hydroélectrique de Gabčikovo-Nagymaros

C'était un projet de complexe hydroélectrique hungaro-tchécoslovaque sur le Danube frontalier dont «le quadruple objectif reposait sur la production d'électricité, l'amélioration de la navigation sur le Danube, le contrôle des crues du fleuve et le développement économique local. Le barrage de Gabčíkovo devait se localiser en territoire tchécoslovaque à 50 km en aval de Bratislava et celui de Nagymaros en territoire hongrois à environ 35 km au Nord de Budapest à l'endroit où le fleuve s'enfonce en gorge entre les monts» de Visegrád et Börzsöny. «Un très important canal de dérivation, long de 17 km et encadré de berges artificielles en terre compactée hautes de 23 mètres, détourne les eaux du Danube vers le barrage de Gabčíkovo (8 turbines pour une capacité totale de 720 MW). En amont immédiat de Nagymaros (158 MW), un lac de retenue devait servir à écrêter les pics de décharge de Gabčíkovo afin de rendre stable la navigation.» (Sanguin, 1998, 309) «En septembre 1977, les deux pays signaient un accord prévoyant la construction du complexe de Gabčíkovo-Nagymaros sur le Danube [...] A la fin des années 70 et au début des années 80, l'avancement du projet fut extrêmement lent pour des raisons principalement financières. En 1983, Prague et Budapest s'entendirent même pour retarder de cinq ans le projet. Finalement, vers 1985, avec un fort appui bancaire autrichien, les travaux démarraient à Gabčíkovo et à Nagymaros. Cependant, côté hongrois, les premiers doutes, venus des groupes écologistes, s'exprimèrent quant à l'impact du projet sur le fleuve. Côté tchécoslovaque, au contraire, des pressions se manifestèrent en faveur du projet. Pour un pays [...] à la dépendance énergetique évidente (pétrole soviétique), Gabčíkovo-Nagymaros représentait une formidable opportunité énergetique, de surcroît non polluante. Le 13 mai 1989, suite à une vaste pétition populaire, le gouvernement hongrois annonçait la suppression unilatérale de la construction de Nagymaros. En mai 1990, le [...] gouvernement de la Hongrie [...] considéra que le projet Gabčíkovo-Nagymaros était une faute et il entreprit des négociations avec la Tchécoslovaquie pour le changer.» *(Sanguin, 1998, 310-311)*

N'oublions pas que cette décision politique est née dans un contexte historico-politique complètement différent par rapport à la situation de départ. Au moment de la signature de l'accord sous les auspices de la coopération bi-nationale en 1977, les deux signataires (la Tchécoslovaquie et la Hongrie) appartenaient à la même baraque, où le slogan de la solidarité était inattaquable. En 1990, les PECO ont été envahis par le sentiment de la liberté, les décisions des anciens gouvernements communistes ont été remises à jour.

Carte 32 : Schéma du projet de complexe hydroélectrique

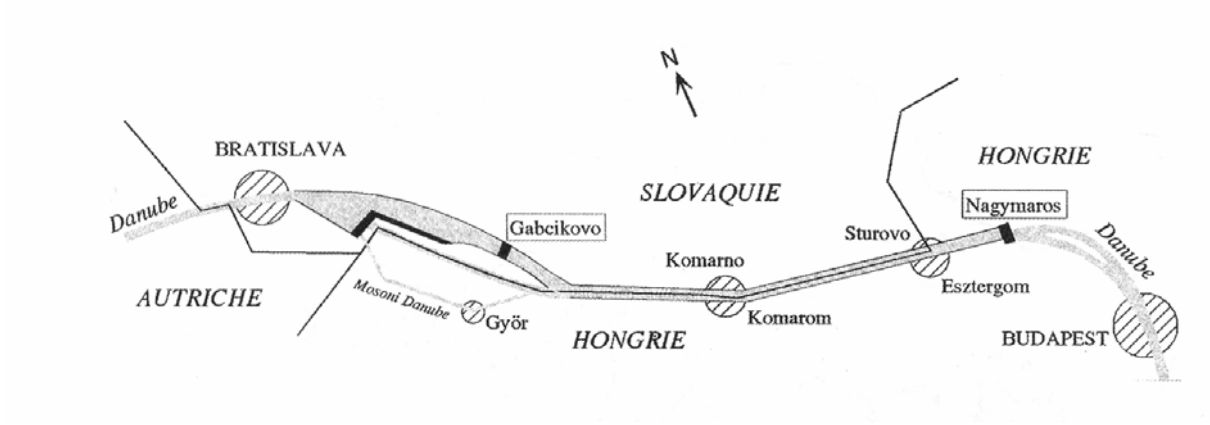

Source : Sanguin-Kalibová, 1998

«Plusieurs considérations pesèrent lourd dans la décision de Budapest d'annuler Nagymaros. La première fut d'ordre écologique. [...] Le lobby écologiste démontrait l'impact négatif du complexe sur l'environnement (modification de l'équilibre danubien, destruction de la flore et de la faune) mais, de plus, il soulignait les risques d'un engloutissement de Budapest en cas de rupture de Nagymaros. [...] La deuxième considération fut d'ordre économique. Un investissement aussi monumental gonflait automatiquement la dette extérieure du pays. La troisième considération était d'ordre ethnique. [...] La construction des deux barrages et du canal de dérivation obligeait au déplacement des habitants de langue hongroise côté slovaque, et, cela [la Hongrie] pouvait difficilement le tolérer. De fait, certains villages magyarophones, situés entre le Danube et le canal de Gabčíkovo, se retrouvèrent isolés dès le début des travaux et la Hongrie se posa aussitôt en protecteur de ces villageois.» *(Sanguin, 1998, 311)*

«En 1992, le barrage de Gabčíkovo était achevé. Les plaintes hongroises portèrent immédiatement sur la diminution du courant du fleuve à hauteur du canal de dérivation. [...] Le 23 octobre 1992, la Hongrie portait le contentieux devant la Cour Internationale de Justice au motif du détournement du cours du Danube par la Tchécoslovaquie.» (Sanguin, 1998, 311) L'un des motifs de porter plainte contre la Tchécoslovaquie était la violation du Traité de Trianon. «L'Article 27 du Traité de Trianon incluait une délimitation détaillée de la frontière entre la Hongrie et le nouvel État tchécoslovaque. L'Article 29 créait une commission de démarcation sur le terrain tandis que l'Article 30 stipulait que la frontière devait suivre la ligne médiane sur tout cours d'eau non navigable et le thalweg sur tout cours d'eau navigable.» *(Sanguin, 1998, 310)*

Dans son arrêt, le 25 septembre 1997, la Cour a conclu :

- que la Hongrie n'était pas en droit de suspendre puis d'abandonner, en 1989, la partie des travaux qui lui incombait dans le cadre du projet de barrage, tels qu'ils étaient déterminés dans le traité signé en 1977 par la Hongrie et la Tchécoslovaquie et dans les instruments y afférents;
- que la Tchécoslovaquie était en droit d'entreprendre, en novembre 1991, les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre d'une solution de rechange provisoire (la «variante C»), mais non de la mettre unilatéralement en service en octobre 1992;
- que la notification, le 19 mai 1992, par la Hongrie de la terminaison du traité de 1977 et des instruments y afférents n'a pas eu pour effet juridique d'y mettre fin (et qu'ils sont donc toujours en vigueur et régissent les relations entre les Parties);
- que la Slovaquie, en tant que successeur de la Tchécoslovaquie, est devenue partie au traité de 1977.

Quant au comportement des Parties à l'avenir, la Cour a conclu :

- que la Hongrie et la Slovaquie doivent négocier de bonne foi en tenant compte de la situation existante et doivent prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet d'assurer la réalisation des objectifs du traité de 1977;
- que, sauf si les Parties en conviennent autrement, un régime opérationnel conjoint pour le barrage en territoire slovaque doit être établi conformément au traité de 1977;
- que chaque Partie doit indemniser l'autre pour les dommages que son comportement lui a causé;
- que le règlement des comptes concernant la construction et le fonctionnement des ouvrages doit être effectué conformément aux dispositions pertinentes du traité de 1977 et des instruments y afférents.

La Cour a décidé que des normes du droit de l'environnement, récemment apparues, étaient pertinentes pour l'exécution du traité et que les Parties pouvaient, d'un commun accord, en tenir compte en appliquant plusieurs de ses articles. Elle a conclu que les Parties, pour concilier développement économique et protection de l'environnement, «devraient, ensemble, examiner à nouveau les effets sur l'environnement de l'exploitation de la centrale de Gabčíkovo. En particulier, elles doivent trouver une solution satisfaisante en ce qui concerne le volume d'eau à déverser dans l'ancien lit du Danube et dans les bras situés de part et d'autre du fleuve.»

«Après avoir stoppé tous les travaux à Nagymaros en 1989, la Hongrie a entrepris de rendre au site sa situation première. Ce retour au statu quo ante paysager a été achevé en

1996. [...] Maintenant que Gabčíkovo a atteint son rythme de croisière, les autorités slovaques ont mobilisé leurs scientifiques pour démontrer que le biotope danubien a trouvé un certain point d'équilibre et que les impacts négatifs ont été éliminés dans une large mesure.» *(Sanguin, 1998, 311-312)*

D'après l'opinion des habitants de Szigetköz (HU), il y a des effets négatifs, à propos du barrage hydroélectrique à Gabčíkovo. L'un de ces effets est lié au sol : le niveau des eaux souterraines a baissé de plusieurs mètres et ceux qui vivent de l'agriculture sont donc obligés d'arroser leur terres.

L'autre aspect problématique sur le Danube est lié au transport des produits. A cause du climat continental capricieux, certaines années, le transport est perturbé par l'inondation du Danube (été 2002) ou par la sécheresse (été 2003), ce qui empêche le transport et occasionne des frais supplémentaires pour les compagnies navales.

Malgré la situation actuelle difficile, l'importance du Danube comme voie fluviale internationale n'est pas du tout changée. Plusieurs initiatives montrent le souci des États concernant l'utilisation du fleuve:

- le projet «Donauhansa» qui a été dévéloppé par le gouvernement de la Bavière et qui relie les ports de Danube et les villes le long du Danube
- plusieurs projets visent à la création de systèmes de télécommunication et de conditions GIS pour la navigation sur le Danube (ADONIS, WAGIS, TELERAU).

Il est important de souligner que les ministres du Transport de l'UE ont choisi le Danube (septième corridor), comme voie fluviale internationale parmi les 9 «corridors de Helsinki», qui sont les axes de transport les plus importants de l'Europe Centrale et Orientale. Pour améliorer l'état de ces routes, le groupe de travail TINA (Transport Infrastructure Needs Assessment) a déclaré la nécessité de la construction de 25 ports danubiens dont trois en Slovaquie, cinq en Hongrie, douze en Roumanie et quatre en Bulgarie.

Une conception de développement à long-terme a été aussi élaborée par les ministres du Transport de l'UE concernant le réseau européen fluvial interne. Cette conception présice les sections problématiques du Danube au point du vue de la perméabilité. Deux points faibles sont soulignés : entre Straubing et Vilshofen (Allemagne) et entre Bratislava (SK) et Komárom (HU). Pour leur réaménagment, le premier est déjà plus avancé – car, dans ce cas-là le financement de l'UE est déjà décidé – alors que dans le cas de la section slovaquo-hongroise, rien n'est encore fait. *(Illés, 2002, 79-80)*

7.5. Le tourisme

Szigetköz

Le rôle du Danube est également important dans le domaine du tourisme. Il est intéressant d'étudier les effets touristiques de la construction du barrage de Gabčíkovo (Bős) sur les deux côtés de la frontière. Le paysage touché par le complexe hydroélectrique est le Szigetköz. Les possibilités du tourisme nautique aussi bien que le lieu de ce type de tourisme ont changé depuis le fonctionnement du complexe.

Certaines parties de l'ancien lit du Danube, à l'exception de Dunakiliti – seuil subaquatique – sont devenues idéales pour le tourisme nautique (canoë, kayak), tout comme certains bras du Danube, qui ne l'étaient pas jusqu'à 1992. Le niveau d'eau a augmenté dans le bras Mosoni-Danube qui reste un des lieux touristiques privilégiés. En revanche, dans les lits de certains petits bras du Danube, le niveau de l'eau a tellement baissé qu'ils n'assurent aucune possibilité pour la navigation. Le canal de dérivation du Danube assure la voie fluviale navigable au niveau international.

L'aire du barrage de Gabčíkovo est utilisée non seulement au point de vue énergétique, mais également au point de vue touristique. Le complexe hydroélectrique de l'extérieur est ouvert au public à Gabčíkovo et à Čunovo. Des visites guidées peuvent être organisées sur rendez-vous. A Čunovo, le lac de retenue sert occasionnellement (à part sa fonction originale) comme zone de détente pour les habitants de Bratislava. A Čunovo se trouve le Musée du Danube exposant des œuvres d'art moderne. A Gabčíkovo et à Čunovo, les expositions en plein air (par panneaux) fournissent des informations techniques nécessaires et détaillées concernant le complexe hydroénergétique. Les visiteurs peuvent assister à l'éclusage de bateaux. Attachée au complexe hydroélectrique, une piste de rafting a été construite aux normes internationales à Čunovo et des compétitions nationales et internationales y ont lieu. L'outillage de la piste est excellent. Un hôtel et un grand parking assurent l'accueil touristique de la piste, mais l'équipement touristique autour de la piste est encore à développer. A Čunovo, un autre point d'attraction a été créé, comme la Galerie de la Slovaquie Miniature, ainsi ce village est devenu un point touristique important, pour le tourisme sportif et le tourisme culturel en même temps.

La possibilité du tourisme à vélo est ouvert sur toute la longueur du Danube de Bratislava à Štúrovo (Párkány, SK) du côté slovaque. *(Útgazdálkodási és Koordinációs Igazgatóság, 2000)* Certaines de ces pistes sont aménagées directement sur les chaussées, d'autres sur des routes non-bitumées.

En Hongrie également, des pistes cyclables ont été construites : plusieurs pistes conduisent autour de la ville de Mosonmagyaróvár vers la frontière autrichienne (Hegyeshalom) tout comme vers la frontière tripartite de Rajka. Un réseau de pistes cyclables mène vers la partie nord de Szigetköz, tandis que sur la partie sud de Szigetköz, leur construction est en cours - des travaux ont déjà commencé de Győr à Hédervár.

Une curiosité touristique peu connue se trouve à la rencontre des trois villages Rajka (HU) – Rusovce (SK) – Deutsch Jahrndorf (AU) : un parc de statues a été créé par des sculpteurs de différentes nationalités: autrichiens, japonais, anglais, slovaques, hongrois. Le but de ces sculpteurs était de créer une composition commune sur le point de rencontre des trois pays. La devise de ce travail commun était « l'art est un aspect de la vie où les frontières internationales ne peuvent plus agir et sont devenues symboliques ». Ce pouvoir de l'art est mis en oeuvre à travers cette œuvre artistique gigantesque et spacieuse. Les œuvres ont été placées en cercle d'un rayon de 25 mètres avec pour centre le point triple de frontière. L'idée originale et sa réalisation sont liées au premier symposium sculptural international des trois pays, organisé à Rusovce du 7 août au 30 septembre 1992.

A Rusovce (SK, Oroszvár) se trouve un célèbre château du XVIIIème siècle, qui a été construit à l'exemple du château royal de Windsor. Un parc et un jardin, gardiens de l'histoire, complètent le château sous le nom de Stephaneum. De nos jours, cette ville est un lieu touristique pretigieuse.

Komárom-Komarno

La ville couple Komarno (SK) – Komárom (HU) forme un point touristique frontalier. La relation entre les deux villes est difficilement définissable. D'un côté, on peut la nommer comme jumelage entre les deux villes, d'un autre côté, la relation peut être définie comme coopération culturelle. La particularité de cette relation est liée à l'utilisation commune des institutions publiques comme par exemple le théâtre et la maison de la culture. Les deux établissements sont plus grands du côté slovaque, ainsi les grands événements de la ville de Komárom (HU) sont organisés du côté slovaque. Cette sorte d'utilisation d'une institution culturelle en dehors du pays est unique en Hongrie. En même temps, dès qu'un habitant de la ville de Komárom (HU) quitte sa ville, franchit la frontière internationale pour être présent à un événement culturel, ce phénomène constitute parfaitement le tourisme culturel.

La forteresse de Monostor à Komárom (HU) qui garde des souvenirs militaires de l'époque de la Monarchie Austro-Hongroise, mais dont les données historiques remontent à l'époque romaine, constitue une curiosité touristique récemment mise en valeur. D'autant plus

que ce monument historique grandiose a pu garder son unité architecturale. La grandeur de la forteresse signifie qu'elle était capable d'accueillir 20 000 soldats en même temps ! De nos jours, l'ensemble du bâtiment est fortement intégré à la nature et donne l'impression d'entrer dans une cave souterraine. Par sa curiosité, ce monument historique, qui constitue tout un patrimoine culturel commun avec le côté slovaque, attend d'être classé sur la liste des patrimoines culturels de l'UNESCO.

Esztergom-Štúrovo

En suivant l'écoulement du Danube, la ville hongroise d'Esztergom est un point touristique important au niveau national, parce qu'il s'agit de la capitale de l'Eglise catholique hongroise. Avec sa basilique (la plus grande en Hongrie), son musée chrétien et son château royal, la ville donne un image unique au bord du Danube. Sur la rive gauche du Danube, la ville de Štúrovo est liée par le pont Marie-Valérie avec Esztergom. (Ce sujet a déjà été partiellement traité au sous-chapitre précédent.) Pendant 40 ans, le pont, devenu un symbole historique des ravages de la Deuxième Guerre Mondiale, n'assurait plus ses fonctions véritables. Mais actuellement, il relie de nouveau les deux villes voisines qui coopèrent depuis 1991. A Štúrovo, une piscine peut attirer les touristes. Depuis la réouverture du pont, les Hongrois préfèrent aller à Štúrovo pour dîner, ou faire le plein d'essence, à cause des différences de prix. Ce type de tourisme économique ne concerne qu'une part très limitée des habitants d'Esztergom et de ses environs.

Ipolytarnóc

A l'extérieur de ce village se trouve une curiosité naturelle : un site géologique et paléontologique a été découvert où plusieurs traces de la vie, comme des dents de requins, ou des traces d' animaux sont montrées à un large public. Il y a 23 millions d'années, une mer se trouvait à Ipolytarnóc (HU), la mer s'est retirée, la terre a séché, un grand fleuve a divisé ce territoire en deux, sur les rives duquel se trouvait une jungle tropicale, dans la fange de ce fleuve les animaux préhistoriques ont laissé leurs traces. Il y a 20 millions d'années, une éruption volcanique a recouvert tout le territoire de lave qui a gardé ces traces en bon état. Pour la qualité de sa présentation, ce site a reçu le diplôme de l'Europe de la part du Conseil Européen. Actuellement le site attend lui aussi d'être placé parmi les héritages des patrimoines culturels de l'UNESCO.

Le village d'Ipolytarnóc, se situant directement à la frontière internationale, dispose d'un poste frontière local, destiné uniquement aux citoyens des deux pays voisins. Un problème se

présente donc au niveau touristique: la circulation des touristes est limitée, puisque ceux qui souhaitent visiter ce site et qui n'ont pas la nationalité slovaque ou hongroise sont obligés de faire un détour et chercher un poste frontière international (le plus proche se trouve à Somoskőújfalu, à une trentaine de kilomètres).

Somoskő/Somoska

Ce point touristique mot-à-mot frontalier était longtemps inaccessible du côté hongrois, parce que le château de Somoskő/Somoska se trouvait sur le territoire slovaque. Ainsi durant les années socialistes jusqu'à 2001, la possibilité de voir le chateau du côté hongrois était faisable mais la visite en était interdite. La seule possibilité de le découvrir était de faire un détour de 30 km (passer la frontière à Somoskőújfalu, chercher le village de Šiatorská Bukovinka, stationner là, visiter le chateau et revenir par la frontière internationale) malgré le fait que le monument se trouve à 20 mètres de la Hongrie. Cette situation cessa à partir du 29 août 2001 quand l'Association «Somoskői Váralja» réussit à faire ouvrir la frontière par ses initiatives. «Les sujets de la République Hongroise, de la République Slovaque, les pays membres de l'Union européenne et de la Région d'Europe Économique ont droit passer la frontière hongroise-slovaque ayant de documents de voyage valides, afin de visiter le château de Somoska (Somoskő), les valeurs de nature, la coulée de lave basaltique, le sentier d'études Somoska, ainsi que le parc de repos et le lieu commémoratif de Petőfi.
Il est possible d'entrer à pied sur le terrain marqué de plaques indicatives et y séjourner uniquement dans des heures d'ouverture. L'entrée sur place est permise en fauteuil roulette aussi.
Les heures d'ouverture du passant :
1 avril – 30 octobre: de 08 heures à 20 heures chaque jour
1 novembre – 30 mars: de 08 heures à 16 heures chaque jour
Les personnes qui passent la frontière ne peuvent s'emporter que des affaires d'usage personnels. Les personnes peuvent être contrôlées n'importe quand sur le terrain marqué par les gardes frontières et douanières.» *(Panneau d'information sur place, 23/08/2002*)

La création du sentier d'études de Somoska fait partie d'un projet européen doté par le programme PHARE-CREDO qui sera détaillé au sous-chapitre 7.7.

Le Parc National d'Aggtelek

Aggtelek se trouve sur la ligne frontalière de la section hungaro-slovaque. Le paysage karstique est caractéristique de ce territoire qui s'appelle Aggteleki-karszt (Karst d'Aggtelek),

mais comme le paysage naturel ne connaît pas de frontière, il continue en Slovaquie sous le nom de Gömör-Tornai Karszt (Karst de Gömör-Torna). La curiosité de ce territoire constitue dans la plus grande et plus longue grotte karstique hongroise, appelée Baradla (22 km du côté hongrois) et la même grotte continue sous la terre en Slovaquie où elle porte le nom de Domica. (En théorie, cette grotte transfrontalière est franchissable, mais uniquement pour les spéléologues. D'ailleurs, la frontière internationale est marquée au niveau souterrain par une grille de fer avec un cadenas qui sont montrés au public durant les visites guidées. Un poste frontière international se trouve à Aggtelek.

La coopération a fonctionné pendant les années socialistes, mais l'élan a fortement augmenté après le changement de système politique. A partir de 1995, les deux grottes appartiennent au patrimoine culturel de l'UNESCO. Actuellement, l'éco-tourisme assure la plus grande variété de programmes auprès du public: différentes visites guidées à la grotte Baradla et dans les autres grottes de la surface karstique du parc national, excursions individuelles ou guidées sur les sentiers d'études géologiques parmi les dolines, possibilité de cyclisme, randonnées, programmes culturels ou artisanat dans les villages du parc naturel. Les possibilités d'hébérgement sont également variés : comme il n'y a que deux hôtels, c'est plutôt l'auberge de jeunesse, le camping et l'hébérgement chez les villageois qui sont fréquents.

Du côté slovaque, la ville de Rožnava et ses alentours attendent les touristes. Parmi les attractions touristiques proposées, on trouve les visites guidées de la grotte Domica et d'autre grotte à Gombasek (Gombaszög), à Orchita (grotte d'aragonite), des musées à Rožnava, le château-fort de Krasznahorka (à Krasnohorske Podhradie) et le château de Betliar (Betlér).

Les points d'attractions du côté slovaque et du côté hongrois sont nombreux ; en revanche, l'absence d'infrastructures touristiques de haut-niveau est encore patent (hôtels de luxe, restauration, programmes divers). Bien que ce territoire soit être mondialement connu pour ses grottes naturelles uniques et les formes de karst extraordinaires, les acteurs du terrain ne peuvent pas profiter du tourisme autant qu'ils le pourraient. La faiblesse du réseau de transports et du réseau routier, ainsi que le manque d'investissements au niveau local représentent un sérieux handicap pour cette région. N'oublions pas qu'au niveau économique, ce territoire des deux côtés de la frontière est sous-dévéloppé, avec un taux de chômage élevé, seule une aide financière extérieure pourra apporter des solutions dans l'avenir (investissement étranger, aide européenne de financement des projets touristiques et infrastructurels).

Košice (Kassa)

Il s'agit d'une ville frontalière slovaque ayant un grand pouvoir d'attraction aux yeux des Hongrois d'un point de vue culturel, puisque plusieurs monuments historiques de cette ville sont liés à l'histoire hongroise. La cathédrale de Košice en est un exemple avec le tombeau de François Rákóczi (Rákóczi Ferenc) qui luttait contre les Habsbourgs comme chef de la Guerre d'Indépendance entre 1703-1711 *(Gunst, 1981)*. Par ailleurs, le théâtre Thália de Košice attire le public hongrois de l'autre côté de la frontière, surtout les habitants frontaliers de la montagne Cserehát et Zemplén et les habitants de la vallée de Hernád. (Sur le territoire hongrois, le centre régional et chef-lieu du comitat Borsod-Abaúj-Zemplén, Miskolc, a un théâtre).

Cette ville est donc un centre d'agglomération avec ses 235 610 d'habitants (en 2001, *HTMH, 2002*) et représente un poids économique important par son industrie (sidérurgique et hauts fourneaux).

Sárospatak

Ville historique proche de la frontière slovaque où les monuments historiques sont présents. Comme ce territoire était la propriété de la famille Rákóczi, le château de Sárospatak garde le souvenir de cette famille. Un lycée avec une résidence y a été fondé et a acquis une réputation nationale par ses élèves et par ses professeurs. La bibliothèque du lycée possède une collection particulière qui est montré à un large public. En outre, une piscine d'eau thermale accueille des touristes plutôt slovaques qui préfèrent passer une journée ici.

Les points d'attraction pour les touristes slovaques sont les bains thermaux, qui ne sont pas toujours localisés dans la section frontalière (par exemple Mosonmagyaróvár, Győr, Esztergom, Bükkszék).

Quant au tourisme économique, il était très accentué sur cette section frontalière durant la deuxième phase des années socialistes, de la part des Hongrois, à cause des différences de prix concernant les produits alimentaires, les vêtements, les chaussures. Mais comme cette différence de prix a diminué, actuellement les habitants frontaliers ne vont pas régulièrement faire leurs courses de l'autre côté de la frontière ; s'il le font, c'est essentiellement pour la bière slovaque et pour prendre de l'essence ce qui restent plus avantageuses du côté slovaque.

Pour les Slovaques, le tourisme éonomique d'une journée est régulier parce qu'ils recherchent les produits alimentaires hongrois qui sont de meilleure qualité que ceux de

Slovaquie. (Par exemple l'hypermarché TESCO a ouvert ses portes à Esztergom en mars 2002, après la réouverture du pont d'Esztergom-Štúrovo) *(Mesterházy, 2001, 65)*

Deux sites touristiques de niveau international se rattachent à la zone frontalière mais ne font pas partie de la zone analysée dans cette thèse. Le premier est le village ancien de Hollókő qui fait partie des sites classés au patrimoine culturel mondial par l'UNESCO et qui est devenu célèbre par sa tradition «palóc» et par son ensemble architectural constitué de maisons traditionnelles. C'est un écomusée qui attire un grand nombre de touristes internationaux parmi lesquels sont naturellement des Slovaques.

Le deuxième site classé de la même façon par l'UNESCO depuis 2002 est Tokaj-Hegyalja, qui se trouve sur la montagne Zemplén (versant sud). Le tourisme du vin et surtout le célèbre vin du Tokaj attirent beaucoup de touristes dans cette région. La montagne Zemplén continue sur le territoire slovaque et sa dénomination ancienne montre ce fait (la montagne Eperjes-Tokaj (Eperjes est le nom hongrois de la ville Presov)). Du côté slovaque, le dévéloppement du tourisme du vin est actuellement mis à l'honneur avec la création d'une route du vin. Or, les producteurs slovaques utilisent pour leur vin le même nom de marque que le vin de Tokaj, qui est une marque protégée. Ainsi, depuis 1964, se pose ce point problématique entre la Hongrie et la Slovaquie concernant la permission de la nomination du vin de Tokaj. Plusieurs accords ont été signés de la part des deux partenaires touchés, mais la situation n'a jamais été résolue. En 1993, la Hongrie a signé un accord avec l'Union Européenne sur l'utilisation des marques de vins. En 1997, la Slovaquie a demandé la reconnaissance des vins de Tokaj de Slovaquie ce que la Hongrie a immédiatement protesté. L'UE n'a pas voulu entrer dans cette dispute, en disant que c'est aux deux pays concernés de se mettre d'accord à ce sujet. A l'heure actuelle, le débat n'est pas encore fini. *(Gágyor 2001)*

7.6. Les coopération institutionnelles

Durant les années socialistes, dans les deux pays voisins, toute tentative coopération sur cette section frontalière n'était pas facile, parce que toute coopération était décidée au niveau national. En Slovaquie, ce système de gestion s'est attenué petit à petit mais la naissance de la République Slovaque n'a pas entrainé un grand changement jusqu'à la chute du gouvernement Mečiar. A partir de ce moment, les coopérations peuvent se concrétiser à tous les niveaux. Jusqu'à 2001, toute une série d'eurorégions sont nées, couvrant avec leur superficie, toute la section frontalière hungaro-slovaque. Les eurorégions seront traitées en détail au sous-chapitre 7.8.

On peut constater que le niveau de coopération se fait, sur cette section, soit au niveau NUTS III (megye – kraj) soit au niveau NUTS V (local). Il est très rare de trouver une coopération au niveau NUTS IV.

Pour ce qui est de la coopération au niveau municipal, les communes et les villes se trouvant le long de la frontière slovaque ont de bonne relation, là où les conditions naturelles le permettent. Du côté ouest de la section frontalière hungaro-slovaque, de Rajka à Esztergom, presque chaque commune coopère avec sa voisine sur l'autre rive du Danube. Sur la partie est de la frontière, le même phenomène est observable de part et d'autre du fleuve frontalier Ipoly / Ipel ; puis, ces coopérations transfrontalières locales se poursuivent le long de la ligne frontalière.

Une problématique administrative est liée au fait que les municipalités slovaques n'avaient pas les mêmes compétences que leurs homologues hongroises, ce qui a ralenti parfois la concrétisation des projets de développement commun. Ce type de coopération est caractérisé par les visites réciproques des deux municipalités, les invitations pour les fêtes du village (la participation des maires et des représentants à la messe et aux programmes culturels), la communication régulière par téléphone ou personnelle, la coopération entre les écoles, entre les différents groupes folkloriques, groupes de danse etc. Ces jumelages sont typiques et fréquents, ils fonctionnent bien, même si certains jumelages ne sont pas officiels. Certainement le plus grand élan de ce type de coopération est donné par le fait que, de l'autre côté de la frontière, une partie des habitants du village slovaque parle la langue hongroise et appartient à la minorité hongroise. La langue commune parlée est une attache excellente : elle facilite d'une part la communication journalière, et d'autre part diminue les coûts. Plusieurs jumelages sont informels (absence de documents) ; pour que cette relation devienne officielle, il faudra l'enregistrer en hongrois et en slovaque. Or, dans certains villages en Slovaquie où la plupart des habitants appartiennent à la minorité hongroise, cette obligation peut poser de grands problèmes, c'est pourquoi les relations restent plutôt informelles.

Un problème réel qui peut influencer la coopération est la présence de la minorité tsigane. Surtout sur la section orientale de la frontière hungaro-slovaque, il y a des communes où le taux de cette minorité s'élève à 50-80 % (par exemple Tornanádaska, Litke). Ainsi, ces villages hongrois connaissent-ils des difficultés dans leur jumelage à cause de la claustration du village partenaire. Un autre aspect lié à la présence des habitants tsiganes frontaliers peut être la criminalité. Selon l'opinion des maires des deux côtés de la frontière, les habitants tsiganes jouent un rôle décisif dans la criminalité transfrontalière. C'est un problème courant qui ne facilite pas la vie des habitants, bloque les investissements, renferme le village

concerné. Dans ce cas-là, l'importance de la coopération de la police des deux pays voisins entre en jeu.

7.7. Programme PHARE CBC

7.7.1. Projets trilatéraux

Après une série de négociations de deux ans, au ralenti, en février 1998 un programme de coopération transfrontalière a réussi à démarrer, comme un résultat diplomatique exceptionnel. Suite à l'accord signé par les organes gouvernementaux (du gouvernement Mečiar (SK) et du gouvernement autrichien), une décision a été prise, concernant l'utilisation conjointe du financement des programmes Phare CBC de 1995 et 1996.

En 1998, portait sur dix moisdix mois l'utilisation du financement du Bureau National de Phare et le programme de coopération bilatérale (HU-SK) a démarré en 1999.

Voici la liste des projets proposés au sein du programme Phare CBC pour la coopération tripartite HU-AU-SK. Il est important de souligner que le projet de déchetterie à Jánossomorja (HU) n'a pas été accepté de la part des autorités européennes.

Tableau 95 : Les projets financés au sein du programme Phare CBC HU-AU-SK 1995

1995	Financement PHARE CBC 1995		
	Slovaquie	Hongrie	Total
I. Stratégie d'aménagement commun	200 000	300 000	500 000
II. Communication à travers la frontière – étape I	450 000	100 000	550 000
III. Développememt écologique	850 000	1 100 000	1 950 000
3.1. Etablissement du réseau GIS du Parc National Fertő-Hanság et Szigetköz	-	150 000	150 000
3.2. Construction d'une déchetterie régionale à l'aire de Jánossomorja	-	950 000	950 000
3.3. Développement de la conception RAMSAR et son éxécution sur le marigot du fleuve Morava	105 000	-	105 000
3.4. Rétablissement de l'état des marigots et des bergers du fleuve Morava	315 000	-	315 000
3.5. Construction de la liaison des pistes cyclables entre AU-HU-SK, du côté slovaque	250 000	-	250 000
3.6. Centre d'information interrégional, Zahorie	180 000	-	180 000
Total	1 500 000	1 500 000	3 000 000

Source: PHARE CBC Programirányító Iroda, 1998b, 1/6.

Tableau 96 : Les projets financés au sein du programme Phare CBC HU-AU-SK 1996

1996	Financement PHARE CBC 1996		
	Slovaquie	Hongrie	Total
I. Communication à travers la frontière – étape IIA	300 000	-	300 000
II. Communication à travers la frontière – étape IIB: VITECC	200 000	200 000	400 000
III. Conception régionale sur la gestion de la nappe phréatique dans la zone frontalière tripartite	200 000	250 000	450 000
IV. CERNET – lycée européen, Vienne	200 000	-	200 000
V. Centre de formation et de présentation biotechnologique et des sciences alimentaires, Mosonmagyaróvár	200 000	750 000	950 000
VI. Fonds de petits projets	400 000	300 000	700 000
Total	1 500 000	1 500 000	3 000 000

Source: PHARE CBC Programirányító Iroda, 1998b, 1/6.

En 1998, un nouveau programme européen a démarré, en Hongrie, sous le nom de CREDO et s'est achevé en l'an 2000. (Certains projets transfrontaliers de type « petit projet » ont été réalisés dans le cadre de ce programme.) Actuellement, les projets de cette importance peuvent être acceptés au sein du programme PHARE CBC, Fonds des petits projets.

7.7.2. Projets bilatéraux HU-SK

Les buts stratégiques de ce programme :

1) Transformer les inconvénients dûs à la localisation géographique frontalière en avantages
2) Développer le niveau de vie de la population frontalière et améliorer la communication
3) Améliorer la qualité de l'environnement et de la coopération écologique dans le domaine de la nature
4) Promouvoir le développement économique sur la base de la diversification et de la compétitivité
5) Soutenir les projets communs de développement et d'aménagement

Au sein du programme PHARE CBC en 1999, plusieurs programmes ont été présentés.

Le projet de développement des relations économiques slovaquo-hongroises (HU 9916-0206)

Le projet a visé le développement économique des régions de la Slovaquie Sud et de la région de la Hongrie Nord (les comitats Borsod-Abaúj-Zemplén, Heves, Nógrád). Il faut souligner que le comitat Heves n'est pas un comitat frontalier typique, mais il fait partie de la région de la Hongrie Nord, c'est pourquoi il peut être intégré à un tel projet. Au sein de ce projet des foires économiques ont été organisé à Miskolc, à Eger (chef-lieu du comitat Heves), à Pásztó, à Trenčín (SK), Lučenec (SK). Pendant les foires, les entreprises slovaques ou hongroises avaient la possibilité de se présenter avec leurs produits, ou avec leurs services, et les informations de base ont été fournie dans des brochures trilingues (slovaque, hongrois, anglais) en couleur. La fréquentation des foires était excellente, dépassant les espérances des organisateurs. Parallèlement à ces événements, des rencontres entre hommes d'affaires ont été organisées. Ils n'étaient pas aussi nombreux que le public venu aux foires, mais la réussite était claire au vu des échos économiques après la rencontre.

En marge de ce projet, une formation des entrepreneurs a été organisée à Eger, à Miskolc (HU), à Rimavska Sobota, à Lučenec (SK). Le montant octroyé de la part de l'Union Européenne était de 35 644 euros. *(Terra Stúdió, 2002, 105)*

<u>Les routes de la culture du fer européen dans la région nord de la Hongrie</u> (HU 9916-0207)

La région nord de la Hongrie et le territoire frontalier de la Slovaquie Sud gardent les mémoires de la métallurgie des mines et des fourneaux anciens. Ce projet a un double rôle : d'une part, créer une route du fer sur l'histoire de la métallurgie de la région frontalière en gardant les valeurs culturelles du territoire, d'autre part il vise à développer l'économie du territoire en retard au niveau du développement.

Un guide touristique est né comme résultat de ce projet, qui présente les souvenirs miniers et ceux de la métallurgie du territoire : en résumé 46 sites touristiques sont indiqués, dont 34 en Hongrie et 12 en Slovaquie. En plus du guide touristique, trois cartes d'information et des brochures ont été réalisées sur le sujet. Des panneaux et des cartes d'information ont été installés sur le territoire et une marque réservée avec un logo spécial ont été placés à chaque station de la route.

Dans le cadre de ce projet, une excursion de deux jours sur le terrain a eu lieu à la quelle les experts de la réalisation et les membres de trois agences partenaires. Une conférence d'une journée a clôturé ce projet, conférence durant laquelle les propositions de développement ont été discutées.

Le travail était lié au projet twinning Phare CBC du côté slovaque et au programme «Iron Rail» de Conseil Régional. Le financement européen s'élève à 40 000 euros. *(Terra Stúdió, 2002, 108).*

7.8. Eurorégions en marche

Depuis 1998, de l'Ouest à l'Est sur la section frontalière hungaro-slovaque, les eurorégions poussent comme des champignons. En voici la liste :

Tableau 97 : Eurorégions avec la participation de la Hongrie et de la Slovaquie

Nom en hongrois	Nom en slovaque	Date de fondation	Territoires administratifs concernés	
			en Hongrie	en Slovaquie
Hármas Dunavidék	Podunajskeho Trojspolku	2001	comitat Győr-Moson-Sopron	Okres Dunajská Streda, Galanta
Vág-Duna-Ipoly	Vah-Dunaj-Ipel	1999	comitats Komárom-Esztergom, Veszprém, Fejér, Pest	Nitrianský kraj
Ister-Granum	Ister-Granum	2003	«kistérség»[1] d'Esztergom, un part de kistérség de Dorog; Dobogókő	Une partie d'okres Nové Zámky
Ipoly	Ipel	1999	comitat Nógrád, kistérség de Szob	Alentours de Banská Štiavnica, Šahy, Želiezovce
Neogradiensis	Neogradiensis	2000	comitat Nógrád	okres Lučenec, Poltár, Vel'ký Krtíš
Sajó-Rima	Slane-Rimavské	2000	kistérség de Tiszaújváros, Miskolc, Kazincbarcika, Ózd	okres Rimavská Sobota, Revúca, Rožňava
Kassa-Miskolc	Košice-Miskolc	2000	comitat Borsod-Abaúj-Zemplén	Košický kraj
Kárpátok	Karpatský	1993	comitats Borsod-Abaúj-Zemplén, Heves, Jász-Nagykun-Szolnok, Hajdú-Bihar, Szabolcs-Szatmár-Bereg	Košický kraj, Prešovský kraj

[1] kistérség = le nom hongrois du niveau NUTS IV

L'Eurorégion Carpates est unique en son genre sur cette frontière parce qu'elle regroupe des territoires appartenant à plusieurs pays autres que la Slovaquie et la Hongrie : l'Ukraine, la Roumanie, la Pologne en font partie. Cette eurorégion a été détaillée au chapitre 6 (coopération de la Hongrie avec l'Ukraine). Les autres eurorégions sont bilatérales.

7.8.1. Hármas Dunavidék Eurorégió/ Eurorégión Podunajskeho Trojsploku

La création de cette eurorégion est liée, du côté slovaque, à l'Association Régionale de Csallóköz-Mátyusföld (Csallóköz-Mátyusföld Regionális Társulás), qui a une forme et un statut juridiques adaptés la signature de la fondation d'une eurorégion. (Il ne faut pas oublier qu'en Slovaquie, il n'y a pas de municipalités au niveau du comitat, tandis qu'en Hongrie cela existe. Cette différence administrative a longtemps ralenti la création des eurorégions du côté slovaque.)

Le centre de l'Eurorégion se trouve à Győr. L'organigramme de l'eurorégion est similaire à celui des autres eurorégions. Il comprend un Conseil (14-14 membres), qui décide de toutes les questions et un Président (son rôle fait une rotation entre les deux territoires concernés). C'est uniquement lui qui représente l'eurorégion. A la Présidence, 5-5 membres sont invités, ils peuvent prendre les décisions nécessaires entre deux sessions du Conseil. Le secrétariat est un organe administratif, tandis que les comités gèrent les questions concrètes. Il existe six comités dans les domaines suivants:

1) Education, Jeunesse, Sport
2) Santé, politique sociale
3) Protection de la nature, de l'environnement, et prévention commune contre les catastrophes
4) Culture, tourisme
5) Economie, emploi
6) Aménagement du territoire, transports

(www.euroregio.sk)

Parmi ces comités, celui de l'aménagement du territoire et des transports a fait du travail concret. Il a tenu plusieurs réunions et fait des propositions pour l'avenir. L'efficacité des autres comités est discutable selon le président de 2002 (Ivanics Ferenc) (*Jegyzőkönyv, 2002*) Il souhaite renforcer l'importance du travail des comités au sein de l'eurorégion.

Le but de cette eurorégion est, d'une part, l'harmonisation des différents domaines de compétences des comités, et, d'autre part, le développement des relations entre les bases d'innovation, assurance d'une meilleure communication sur le territoire de l'Eurorégion ; et d'être membre et de s'intégrer au travail de l'ARFE (Association des Régions Frontalières Européennes), mais encore de coopérer avec d'autres eurorégions au niveau international et enfin de créer des projets pertinents et de les candidater aux programmes européens.

Cette eurorégion n'en est encore qu'à la phase de prises de contacs avec l'extérieur et ne fait que débuter au niveau du travail concret sur le terrain. Un site web bilingue a été déjà préparé, qui donne des informations abondantes sur l'eurorégion (www.euroregio.sk) Un projet commun de brochure de statistiques bilingue concernant le territoire de l'eurorégion est également en cours d'élaboration.

Le partenaire slovaque attend beaucoup de cette institution, parce qu'elle pourra changer, par ses projets concrets, la situation économique, surtout autour de Dunajská Streda.

Le fonctionnement de cette eurorégion est assuré par la cotisation annuelle des participants : chaque municipalité verse 0,8 eurocent par habitant des deux côtés de la frontière. *(Népszabadság, 2001)*

7.8.2. Vág-Duna-Ipoly Eurorégió / Eurorégión Vah-Dunaj-Ipel

Les organisations civiles ont servi de base à la création de l'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly, le 3 juillet 1999. L'Eurorégion s'étendait primitivement sur deux comitats hongrois: Komárom-Esztergom et Pest et sur le district (kraj) de Nitra en Slovaquie. En mars 2000, deux autres comitats hongrois ont rejoint à l'eurorégion: Veszprém et Fejér. (Voir Carte 33).

Tableau 98 : Données générales (1999)

Données	Nitra SK	Fejér HU	Komárom – Esztergom (HU)	Pest HU	Veszprém HU	Total
Superficie (km^2)	6343	4373	2251	6393	4639	23999
Longueur de la frontière	117	-	77	40	-	117
Population	715.841	425.549	309.752	1.032.672	372.685	2.856.499
Densité de la population pour 100 km^2	113	97	138	162	81	119
Nombre de communes	350	107	74	184	225	940
Taux de la population urbaine	48,4	52,0	61,9	40,3	55,5	48,4

Source: Secrétariat de Vág-Duna-Ipoly Eurorégió, 2001.

Le but général de leur travail est:

- de coordonner la coopération de toutes sortes d'organisations, (entreprises, collectivités) se situant sur le territoire de l'eurorégion
- de renforcer les contacts déjà existant entre les collectivités locales
- d'élever le niveau d'implantation et d'évaluation des projets d'aménagement de territoires communs
- de préparer plus profondément les comitats et le kraj en question pour que leur niveau de préparation à la future adhésion à l'UE obtienne de bons résultats

Tableau 99 : Economie et infrastructures (1999)

	Nitra SK	Fejér HU	Komárom – Esztergom (HU)	Pest HU	Veszprém HU	Total
Taux d'activité	56,4	56,4	54,4	54,9	56,4	55,7
Taux de chômage	17,8	6,0	6,6	5,0	5,6	8,8
PIB/habitant (1000 euro)	2,9	4,7	3,2	3,0	3,1	3,2
Entreprises en marche	7677	3176	3010	10361	2843	24224
Ventes industrielles par habitant (euro)	22901	11317	3833	1862	2465	3468
Routes publiques (km) sur superficie (1000 km^2)	403	321	396	400	361	378
Véhicules routiers pour 1000 habitants	352	268	270	288	275	297

Source: Secrétariat de Vág-Duna-Ipoly Eurorégió, 2001.

Carte 33: L'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly / Vah-Dunaj-Ipel

Les différents domaines de la coopération:

- rendre l'eurorégion plus attractive
- le développement simultané de l'économie et du tourisme
- développer les contacts entre les pôles universitaires et les pôles d'innovation
- l'harmonisation de l'aménagement du territoire (sur le territoire)

- la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement, de celle de la nature, des eaux courantes, de la prévention commune contre les catastrophes
- l'harmonisation du développement des infrastructures routières et des transports
- la coopération humanitaire et sociale
- la promotion de l'héritage culturel commun
- la préparation, la coordination et l'élaboration de projets communs
- l'exécution et le support d'élaboration des programmes et projets communs.

Tableau 100: Tourisme, 1999

	Nitra SK	**Fejér HU**	**Komárom – Esztergom (HU)**	**Pest HU**	**Veszprém HU**	**Total**
Capacité	6403	12214	7961	9136	38646	74360
Arrivées des touristes	174.878	126.510	112.060	213.647	418.365	1.045.460
Arrivées des touristes internationaux (%)	24,4	32,5	40,0	33,2	47,8	38,2
1er pays d'origine des touristes internationaux*	Rép. Tchéque	Alle-magne	Allemagne	Alle-magne	Allemagne	-
2ème pays d'origine des touristes internationaux*	Alle-magne	Aut-riche	Pays-Bas	Autriche	Autriche	-

Source: Secrétariat de Vág-Duna-Ipoly Eurorégió, 2001.
* A Nitra kraj les touristes hongrois sont les troisièmes, dans les comitats hongrois les Slovaques sont les septièmes et dans le comitat de Komárom-Esztergom les neuvièmes.

Figure 23: La structure de l'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly/Vah-Dunaj-Ipel

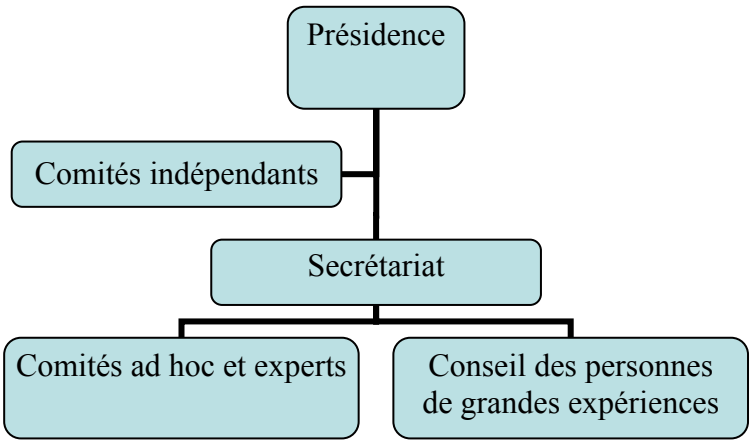

Source: Secrétariat de Vág-Duna-Ipoly Eurorégió, 2001.

L'eurorégion est active. Elle a joué un rôle important en tant qu'organisation civile dans la réouverture du pont Marie-Valérie entre Esztergom-Štúrovo en 2001. Chaque année, elle organise, avec de plus en plus de succès, des journées pour promouvoir l'économie sur son territoire sous le nom d'EURO-EXPO. C'est une foire internationale qui donne la possibilité

aux PME/PMI hongroises et slovaques de se présenter et de se rencontrer. Les journées de fête «Hídverő Napok» (Construction du pont) sont organisées au mois de juillet chaque année. Au cours de ces journées cette année entre le 3 et le 6 juillet 2003 s'est tenue la création du Conseil Eurorégional du Groupe de Visegrád. L'organisation de ce grand événement est liée à cette eurorégion. Dans le port de Visegrád, sur le bateau «Europe», les eurorégions suivantes ont renforcé leur intention de coopération : Baltes, Bihar-Bihor, Carpathes Bile-Biele, Carpathes, Danube, Drave-Mura, Ipoly/ipel, Košice-Miskolc, Pradziad, Pro Europa Viadrina, Sajó-Rima, Silézia, Tatres, et Vág-Duna-Ipoly. (Kocsis, 2003) L'importance de cet acte est grande dans le système spatial et régional de l'Europe de l'Est et montre que les acteurs de terrain découvrent de plus en plus qu'entretenir de bonnes relations et partager des informations rend plus fort et plus actif dans cette palette de l'Europe des régions.

Un centre d'éducation et une académie minoritaire ont été créés en 2001 sous le patronage de l'Ecole Normale Catholique «Vitéz János» et celui de l'eurorégion Vág-Duna-Ipoly.

7.8.3. Eurorégion «Ister-Granum»

La plus jeune eurorégion sur cette section frontalière est née le 9 mai 2003 à Esztergom. La dénomination de cette eurorégion vient du latin: Ister signifie le pays d'aval du Danube (des Portes de Fer au Delta du Danube) et Granum est le nom latin du fleuve Garam/Hron. Le nom choisi a un léger rapport avec le territoire géographique concerné. Sur son territoire le fleuve principal est le Danube qui a deux affluents du Nord: les fleuves Garam/Hron et Ipel/Ipoly dans la délimitation géographique du territoire sur le côté slovaque de l'eurorégion.

Les deux grandes villes principales de cette eurorégion sont Esztergom (HU) et Štúrovo (SK), qui sont aussi intégrées au travail de l'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly.

Si les cartes des deux eurorégions sont placées l'une sur l'autre, il est visible que le territoire de l'Eurorégion Ister-Granum recouvre le centre de l'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly. La création de cette eurorégion-là peut poser problème car les résultats de l'autre eurorégion y sont les plus marquants (le pont Marie-Valérie). Une question se pose donc : comment la nouvelle eurorégion va-t-elle fonctionner ? Est-ce qu'elle ne crée pas trop de tensions sur le territoire de l'eurorégion Vág-Duna-Ipoly qui peut interpréter cet acte comme une « violation » faite sur son territoire ? Il s'agit là d'un véritable conflit géopolitique à l'échelle des eurorégions sur la section hungaro-slovaque.

Carte 34 : Eurorégion Ister-Granum

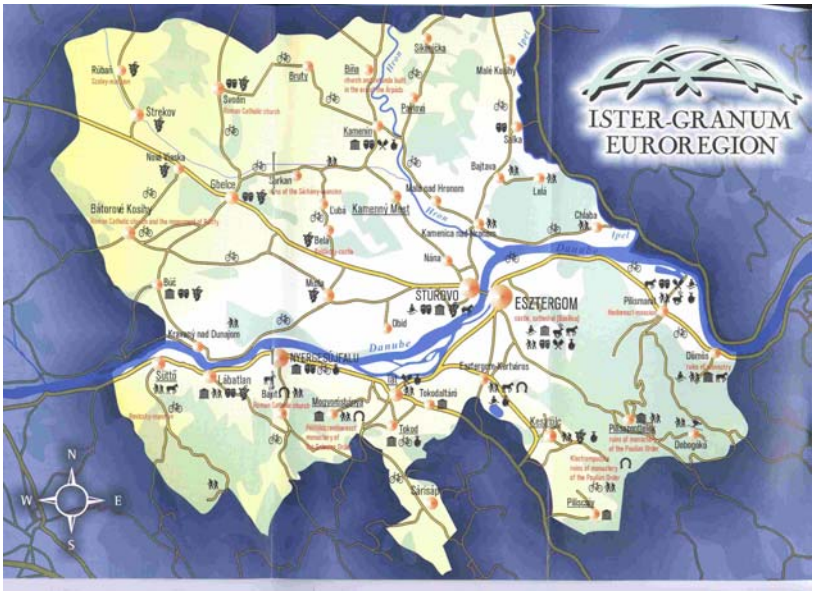

Source: Ister-Granum Euroregion, 2003.

Le paire d'auteurs Sanguin-Valeckova parlent dans leur étude d'un algorithme pour une «bonne» eurorégion. Ils distinguent plusieurs points de vue qui doivent être pris en compte une bonne eurorégion (Sanguin-Valeckova, 2002) A cet image s'insère mieux une eurorégion plus petite comme la nouveau-née Ister-Granum (env. moins de 1000 km^2).

Actuellement, cette eurorégion en est au stade initial. Une brochure touristique (en anglais) est déjà parue à l'occasion de sa fondation. Dans cette brochure une site web est déjà mentionné, mais deux mois après, il n'est pas étonnant qu'il n'existe pas.

7.8.4. Eurorégion Ipoly/Ipel

Le centre de l'eurorégion se trouve à Šahy (Ipolyság, SK). Ses buts principaux sont :

- le développement des relations sociales, économiques, culturelles, environnementales
- assurer le bien-être des habitants de l'eurorégion
- participer aux associations des eurorégions européennes.

(Ipoly Eurorégió, 2003)

Jusqu'à présent, l'activité de cette institution se concentre sur le domaine de la culture, de l'enseignement et de l'environnement (Parc Naturel Danube-Ipoly). Le plus grand travail concret de cette eurorégion est lié à la création d'une université à libre accès, qui a été fondée en 2001. La vitesse du travail de l'eurorégion est montrée par le fait que, l'année même de sa fondation, l'idée du projet d'une telle université a déjà été candidatée au sein du programme Phare CBC. Le but stratégique de l'université est de présenter aux «étudiants» le processus de

l'intégration europénne et d'exposer les valeurs européennes. L'autre souhait des fondateurs est que l'identité régionale soit renforcée sur le territoire de l'Eurorégion Ipoly/Ipel. Il faut rendre les étudiants conscients de la culture spécifique (littéraire, écologique, historique) de ce territoire afin de favoriser des contacts plus actifs entre les deux parties des deux pays voisins. Les cours magistraux proposés aux étudiants sont variés : la géographie du territoire Ipoly/Ipel, le folklore du comitat Nógrád, la présentation des coopérations frontalières, la restauration des églises de l'eurorégion, le développement de la culture slovaque, l'aménagement du territoire. Ce projet a été financé à hauteur de 10 000 euros par l'Union Europénne. *(Terra Stúdió, 2002, 104-105)*

Une des initiatives secondées par l'Eurorégion Ipoly/Ipel est la rénovation de la ligne ferroviaire de la vallée d'Ipoly (Štúrovo – Sahy – Hont – Balassagyarmat – Ipolytarnóc – Kalonda – Lučenec, voir carte). Cette ligne qui franchissait la frontière actuelle entre Sahy (SK) et Hont (HU) et entre Ipolytarnóc (HU) et Kalonda (SK) a une histoire riche : pendant la Deuxième Guerre Mondiale, elle joua un rôle important, mais la surcharge de convois l'a abîmée. Dans les années 60, le tronçon de Sahy-Hont a été fermé et les voies ramassées sur cette section de 6,3 km de longueur.

Carte 35: La ligne ferroviare de la vallée d'Ipoly

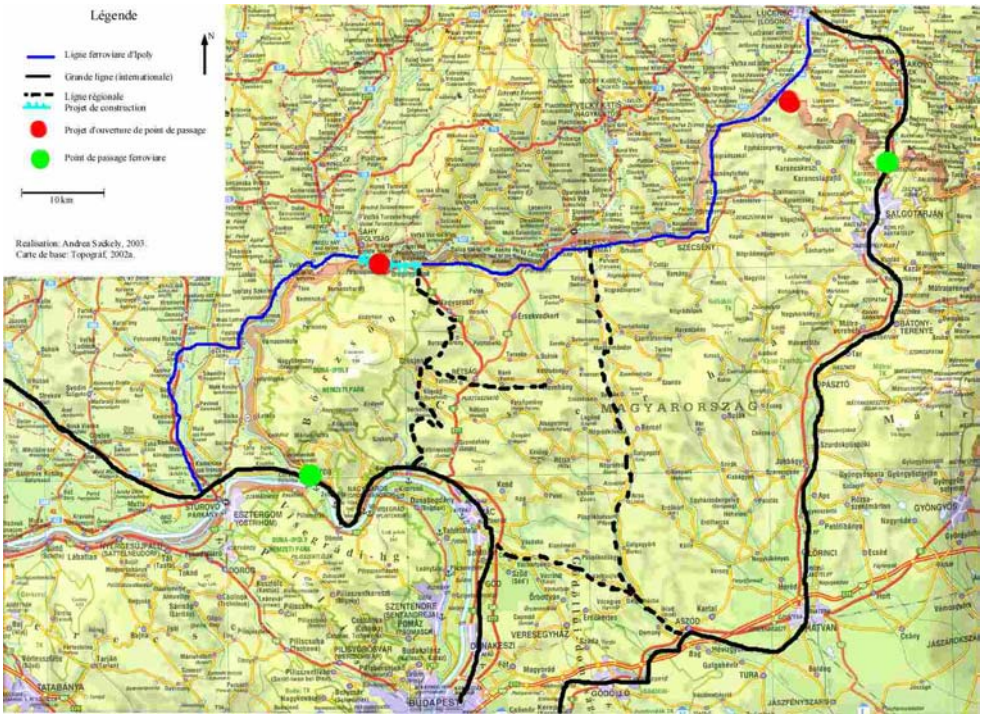

Le chemin de fer de la vallée d'Ipoly pourrait avoir une fonction régionale, alors qu'un poste-frontière ferroviaire de Hont/Sahy pourrait délester l'axe routier européen E77 (Budapest-Cracovie) par le moyen de transport «RO-LA».

L'étude de faisabilité et l'étude d'impact ont déjà été préparées et la question fait partie du programme de transports des Quatre de Visegrád.

7.8.5. Eurorégion Neogradiensis

Le nom de l'eurorégion vient du nom du comitat Nógrád (Novohrad en slovaque). Mais pour rester neutre, ni le nom slovaque, ni le nom hongrois n'ont été choisis, mais le nom latin du comitat. Le centre de l'eurorégion est Lučenec (Losonc, SK).

Dès sa création, le président de l'eurorégion a souligné le fait que cette nouvelle eurorégion ne souhaitait pas rivaliser avec l'Eurorégion Ipoly/Ipel, même si certains territoires des deux eurorégions se recouvrent. Le but primordial de l'Eurorégion Neogradiensis est de promouvoir ce territoire au niveau économique, de résoudre le problème de l'emploi (le taux de chômage élevé) et de développer le réseau des transports.

Tableau 101: Données générales de l'Eurorégion Neogradiensis, 2000

	Hongrie	Slovaquie	Total
Population	216 538	143 560	360 098
Superficie (km^2)	2 544	2 125	4 669
Densité de la population	85	68	77
Nombre de communes	128	150	278
Dont villes	6	5	11
Taux de chômage	13,4 %	27 %	...

Source: Holles Miklós directeur administratif, 2000.

Un projet d'exemple touristique au sein du programme PHARE/CREDO

Le sentier d'études de Somoska (Somoskő) a été construit en 1990 sur le territoire de la Réserve Nationale Naturelle de Somoska. La réserve est la plus ancienne de la montagne Cerová (Cerová vrchovina) en Slovaquie. En 2000, le sentier a été renouvelé avec le financement européen au sein des programmes PHARE-CREDO. Il a une longueur de 1,6 km, sur cette longeur se trouvent 8 stations. Cette réserve se situe du côté Ouest de la région protégée de la montagne Cseres (Chko), à 2 km du village de Šiatorská Bukovinka. Sur ce territoire protégé, les visiteurs peuvent admirer des formes variées du relief volcanique de l'ère tertiaire et du quaternaire, à côté de montagnes formées par l'accumulation de caillasse

(par exemple Medves – avec 659 mètres d'hauteur, les souvenirs de maars ; ou la colline du château de Hajnačka). Les petits lacs sont artificiels : à l'origine, c'est une compagnie minière qui les avait construits dans un but d'aquaculture au début du XXème siècle ; ils ont été rénovés en 2000. Un mur de pierres situé sur le côté Nord de la colline du château couvre une superficie de 4 000 m^2 : il est constitué de colonnes de basalte (en forme d'hexagones) et est une héritage géologique naturel de coulées de basalte suite les activités volcaniques de l'ère tertiaire. La forme actuelle prise a été créée durant la période du pliocène, quand le froide l'a dispersée. Une autre curiosité géologique attend les visiteurs du sentier: la cascade de pierres qui a été découverte durant la construction du château au XIVème siècle. Cette cascade de pierres, constituée, là encore, de colonnes de basalte de 9 mètres de long ayant une forme spéciale, est une curiosité unique en Europe et pourrait être un petit centre d'éruption lié à la création des chaînes occidentales des Carpates.

Le basalte étant un matériau de construction idéal, le château de Somoska en a été construit avec le but de la protection des villes de mines. La tour ouest du château et le bastion du Sud ont été rénovés durant les années 1970 et 1980. *(Obecný úrad Šiatorská Bukovinka, 2000)*

Parmi les projets de l'Eurorégion Neogradiensis, il y a la poursuite de la rénovation du château et la création de possibilités d'un tourisme plus large sur le territoire. Les projets concrets sont candidatés au sein du programme Phare CBC HU-SK (par exemple, le projet d'un sentier d'études entre le château de Somoska et de Salgó). *(Terra Stúdió, 2002, 106)*

7.8.6. Sajó-Rima Eurorégió / Eurorégión Slane-Rimavské

Le nom de cette eurorégion fait allusion aux deux fleuves coulant à travers son territoire. Son objectif consiste dans le développement harmonisé de ce territoire au point de vue social, économique, environnemental et culturel. En outre, une des objectifs majeures est la préparation des habitants de l'eurorégion au processus de l'intégration européenne et la participation active dans ce processus. Le travail de l'eurorégion se concentre sur les sujets suivants:

- la préparation et la réalisation des projets communs dans le domaine de l'économie, de l'agriculture, du tourisme, du commerce et des services
- le développement des infrastructures et du réseau de transports
- le développement de l'aménagement du territoire commun

- étant donné que le territoire de l'eurorégion est le même que le bassin-versant des deux fleuves, le traitement des eaux communes constitue un des objectifs prioritaires
- la coopération dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, de la sylviculture
- la coopération entre les institutions culturelles, sportives, d'innovation
- le renforcement de la coopération des institutions sanitaires et sociales

Parmi les institution administratives, le Conseil de l'eurorégion est l'organe décisif, il comprend de 12-12 membres hongrois et slovaques. Les commissions actives de l'eurorégion sont :

1. La commission pour l'emploi et de développement des entreprises
2. La commission pour l'aménagement du territoire
3. La commission touristique
4. La commission pour la protection de l'environnement
5. La commission culturelle
6. La commission sociale et de la santé

(Együttműködési megállapodás, 2000)

Le travail concret de l'eurorégion est varié, l'expression la plus marquante en étant la foire internationale slovaquo-hongroise «Gömör» à Putnok (HU) qui fonctionne depuis cinq ans avec un succès toujours croissant. En marge de cette foire, plusieurs manifestations sont également organisées, comme la rencontre des maires de l'Eurorégion, la rencontre des médias slovaques et hongrois, les journées culturelles de Gömör. *(Gömör Expó, 2003)*

Un projet concret lié à l'activité de cette eurorégion : Les développements écotouristiques le long de la frontière hungaro-slovaque (n° de référence: V-9916-02-02). Le but du projet était la création d'un programme pilote écotouristique le long de la frontière. Durant ce projet, un atelier a été organisé ainsi que des recherches sur le terrain, au terme desquels 6 projets concrets d'études de faisabilité et 6 projets conrets ont été préparés, à savoir :

1) Les possibilités de développement touristique et l'aspiration à un tourisme vert de l'eurorégion Sajó-Rima
2) Un programme de développement écotouristique du Parc National d'Aggtelek et du village d'Aggtelek
3) Le rôle de l'environnement naturel pour le développement du tourisme sur la section frontalière hungaro-slovaque, au comitat Borsod-Abaúj-Zemplén : la théorie et de la pratique dans la problématique de Cserehát

4) Un programme de développement écotouristique du bassin de Kanyapta
5) Un programme de développement du tourisme vert dans la montagne Tokaj-Eperjes sur la section frontalière hungaro-slovaque
6) Un programme de développement du tourisme nautique sur le fleuve Bodrog et ses affluents

Le montant du financement européen au sein du programme PHARE CBC était de 26 000 euros. Ce travail était commun avec l'Eurorégion Kassa/Košice-Miskolc. *(Terra-Stúdió, 2002, 107)*

7.8.7. Eurorégion Kassa/Košice-Miskolc

Cette eurorégion a des origines historiques, parce que la communication entre les deux villes date de plusieurs dizaines d'années et remonte aux années socialistes. La coopération directe intervint, dans ce cas-là, d'abord entre les deux villes, puis, elle s'est élargie au territoire du comitat Borsod-Abaúj-Zemplén du côté hongrois et Košický kraj du côté slovaque.

La base de la coopération - une convention cadre - avait déjà été signée en 1997 par les deux villes. Puis, de deux, les partenaires passèrent à quatre en 1999 (les maires de deux villes et les représentants des unités administratives hongroises et slovaques) et la fondation, en 2000, de cette eurorégion ne fit donc qu'enregistrer encore plus officiellement la relation de bon voisinage entre Miskolc et Košice.

Dès 1999 en effet, les deux villes emploient deux personnes (une slovaque et une hongroise) pour l'étude des administrations journalières. Un comité mixte consultatif de deux fois cinq personnes (là encore hongroises et slovaques) est chargé de la préparation de la convention d'eurorégion. La tâche de ce comité mixte était de coordonner le travail et d'en contrôler l'exécution, comme la préparation des programmes de développement au niveau économique, du tourisme, de la culture, de l'éducation, de la protection de l'environnement, de l'héritage culturel commun, de l'aménagement du territoire commun. Le comité siège deux fois par an, une année à Košice, l'autre à Miskolc. L'exécution de ces tâches à Miskolc a été impartie à une société reconnue d'intérêt public, nommée «Miskolc-Kassa Régióért». *(Hardi, 2001, 150-151)* Les membres de cette société sont hongrois : la ville de Miskolc, la municipalité du comitat Borsod-Abaúj-Zemplén, la municipalité de Tiszújváros, de Nyékládháza et quelques entrepreneurs.

L'eurorégion s'est formée en l'an 2000. Son but principal est de promouvoir les connections routière (construction de l'autoroute entre les deux villes) et ferroviaire (train rapide direct) afin de faciliter le transport entre l'aéroport de Košice et Miskolc. Les deux villes planifient des centres logistiques sur leur territoire et, pour promouvoir le transport des marchandises et tout autre sorte de commerce, la construction d'une ligne de chemin de fer a été planifiée à l'avenir en pensant bien à la capacité métallurgique du haut-fourneau de Košice. *(Hardi, 2001, 151)*

8ème chapitre

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

1955 questionnaires ont été remplis des deux côtés de la frontière entre 2002 et 2003. Le remplissage des questionnaires s'est fait sur les sept sections frontalières dont une, celle de Slovénie n'était pas complète parce que du côté slovène les questionnaires étaient inappréciables.

Tableau 102 : Le nombre des questionnaires remplis

Section frontalière	Nombre de questionnaires
Autrichienne	342
Slovène	138
Croate	305
Yougoslave	273
Roumaine	300
Ukrainienne	190
Slovaque	407
Total	1955

L'opinion de la population de la zone concernée, les réponses des maires questionnés et les sentiments et les expériences de l'auteur coïncident. Dans les cas où les frontières sont fermées avec une fonction de séparation, il y a un grand écart entre les opinions de la population qui vit des deux côtés de la frontière. L'opinion de la population est ressemblante dans les territoires où le niveau de développement est identique. Les résultats principaux de l'enquête seront détaillés dans les passages suivants.

Parmi les sections frontalières du côté hongrois l'ordre des sections où les effets de frontière sont ressentis de façon positive est le suivant: l'Autriche, la Slovénie, la Slovaquie, la Croatie, la Roumanie, la Yougoslavie, l'Ukraine. Ce sentiment positif est le plus fort dans la section frontalière austro-hongroise, du côté hongrois et dans la section frontalière hongroise-ukrainienne, du côté ukrainien. Ce rang est compréhensible, car dans les deux cas, il y a le plus grand écart entre le niveau de développement des zones frontalières.

En ce qui concerne la dynamique sur les sections transfrontalières, elle est la moins importante sur les sections croate et yougoslave. La dynamique la plus forte se présente sur les sections transfrontalières occidentales de la Hongrie.

Figure 24 : Effet positif de la frontière (du côté hongrois et des pays voisins)

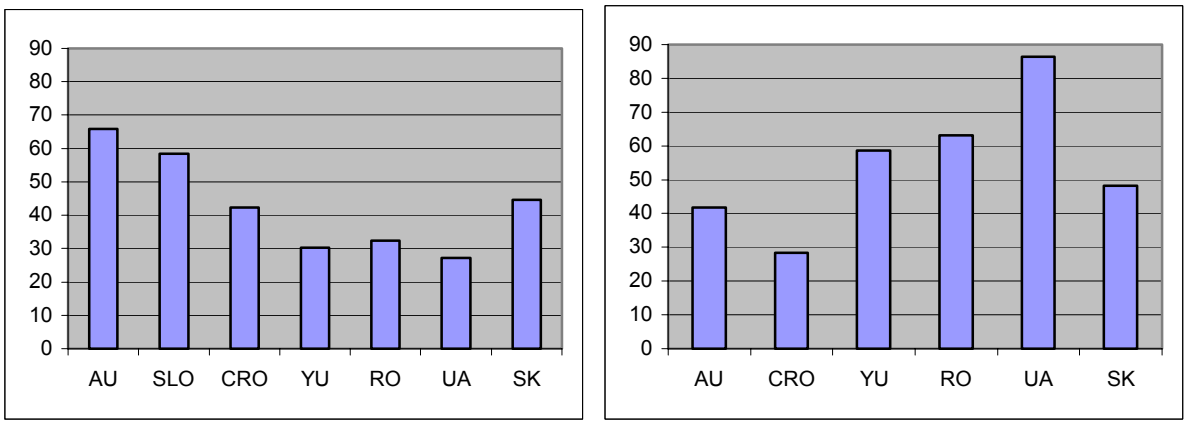

Figure 25 : La dynamique positive de l'effet de la frontière (du côté hongrois et des pays voisins)

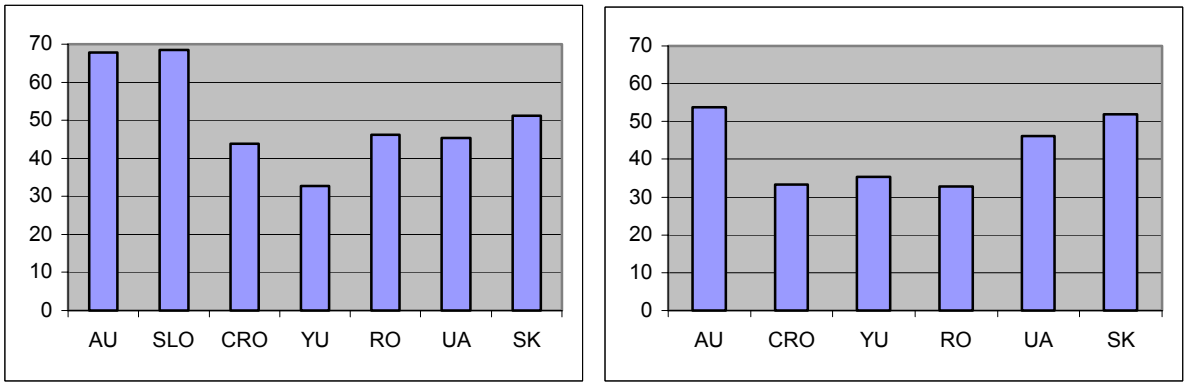

Il n'y a pas de corrélation entre le résultat reçu à la question n°3 du questionnaire et les sections frontalières. Un seul fait est remarquable dans ce cas-là, c'est la section transfrontalière croato-hongroise où la connaissance sur le fait de la coopération est la plus basse parmi les sections transfrontalières.

Figure 26 : Le taux d'habitants n'ayant jamais entendu parler d'eurorégions (du côté hongrois et des pays voisins)

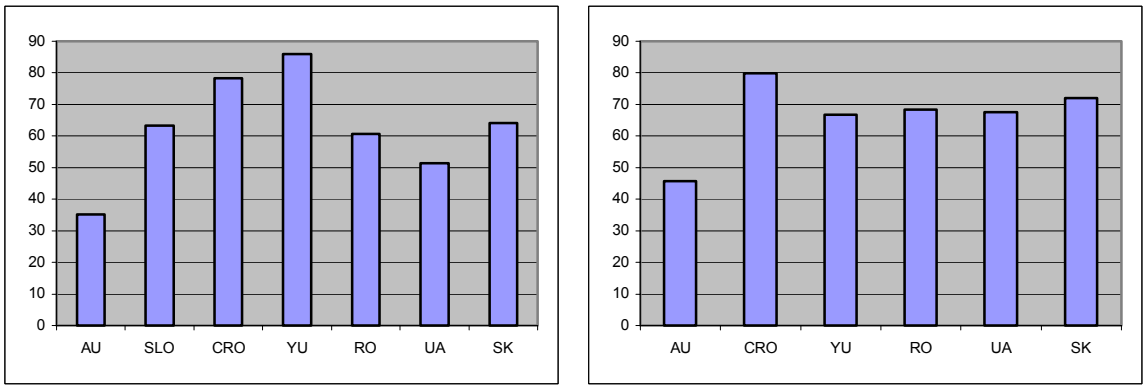

Le nombre depersonnes qui n'ont jamais entendu parler de l'eurorégion existant dans la section transfrontalière est consternant; sur toutes les sections, à l'exception de l'Autriche, le pourcentage est supérieur à 50 %. La plus connue parmi les eurorégions est celle des Carpates. Elle est la plus ancienne parmi toutes les eurorégions de la Hongrie, ce fait peut expliquer sa réputation.

Il apparaît que dans les têtes des habitants proches de la frontière, les investissements et la coopération transfrontalières ne sont pas des phénomènes combinables. (Par exemple, malgré le fait, qu'il y ait eu l'ouverture d'un nouveau poste frontière, les habitants de la commune n'étaient pas au courant d'un investissement au sein de la coopération transfrontalière.) La définition des investissements est certainement différente dans les têtes, il est certain que les réponses ne coïncident pas avec la réalité.

Une question a visé l'existence des placements étrangers. Selon les opinions des personnes qui ont répondu dans la zone transfrontalière slovaque le taux des placements étrangers y est le plus élevé. Le plus grand écart se situe aux sections frontalières austro-hongroise et ukrainienne-hongroise. Dans ces cas-là, selon l'enquête, il y a davantage de placements étrangers du côté hongrois de la section austro-hongroise et du côté ukrainien de la section hungaro-ukrainienne. Il semble que les investisseurs étrangers, qui ont pour objectif de s'implanter dans une zone frontalière, font leur choix dans la zone en fonction de leurs frais.

Figure 27 : Le taux de réputation des soutiens européens

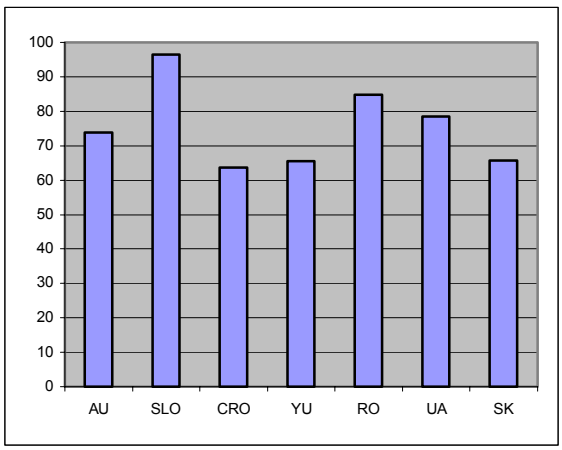

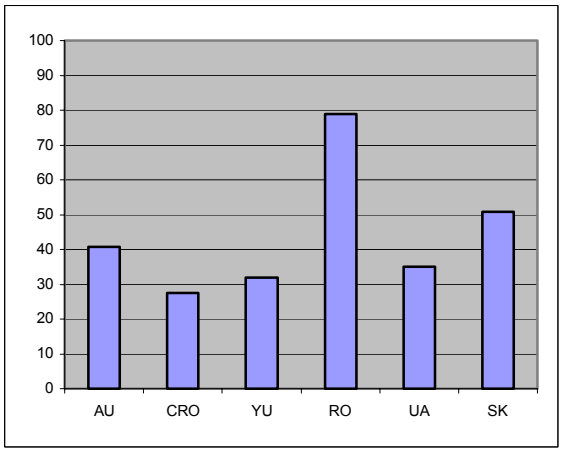

La réputation des soutiens européens est variée. On constate que du côté hongrois ils sont mieux connus. Les soutiens européens les moins connus se situent du côté croate, tandis que dans les zones transfrontalières slovènes et roumaines ils y sont le plus connus. Sur la zone

frontalière sloveno-hongroise ce fait peut être expliqué par le financement de petits projets réalisé au niveau local. De plus, cette section frontalière est relativement petite. Dans la zone transfrontalière roumaine, le manque de capital nécessite la connaissance des programmes européens.

Le taux d'intérêt n'est pas le même sur les deux côtés de la frontière. Dans les zones frontalières où une minorité magyarophone importante vit dans le pays voisin (la Slovaquie, l'Ukraine, la Roumanie, la Serbie), le taux d'intérêt pour la Hongrie est plus élevé. Où il n'y a pas une minorité hongroise importante, la situation est inversée.

Selon l'opinion univoque des habitants des zones transfrontalières, les contacts transfrontaliers sont importants pour les hommes politiques. Ils nomment différentes raisons : la paix, les exigences de l'UE, et leur intérêt personnel.

Le questionnaire a abordé l'effet de l'adhésion de la Hongrie à l'UE et le changement des frontières de Schengen. Etant donné que cette question était ouverte, les réponses ne sont pas évaluées de la même façon. Environ un tiers des personnes interrogées n'ont pas souhaité y répondre. Les autres personnes connaissent la signification des frontières de Schengen, mais les opinions sont partagées entre quatre types de réponses: « positif », « négatif », « je ne sais pas » et le type « écrivain / bavard ».

Une question concernant la problématique de Trianon faisait partie du questionnaire. A peu près la moitié des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question. 25 à 30 % du reste des personnes ont salué vivement cette possibilité.

Un groupe de question avait pour but d'examiner les étrangers passant de l'autre côté de la frontière. Environs 90 % des enquêtés ont déclaré qu'il existe des étrangers passant de l'autre côté de la frontière. Leurs motivations principales sont : les achats et les relations familiales. L'offre de travail est une facteur attractif sur chaque section frontalière dans les deux sens, à l'exception de l'Ukraine, où les travailleurs arrivent plutôt de l'Ukraine à la Hongrie. La zone frontalière, plus développée, incite les gens à travailler et à gagner plus. Les différences économiques augmentent l'asymétrie des flux.

Figure 28 : Etrangers passant de l'autre côté de la frontière (%)

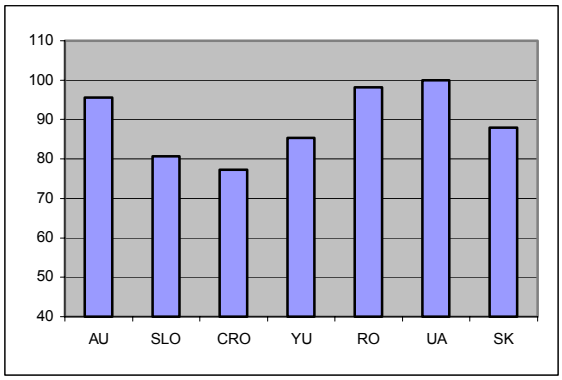

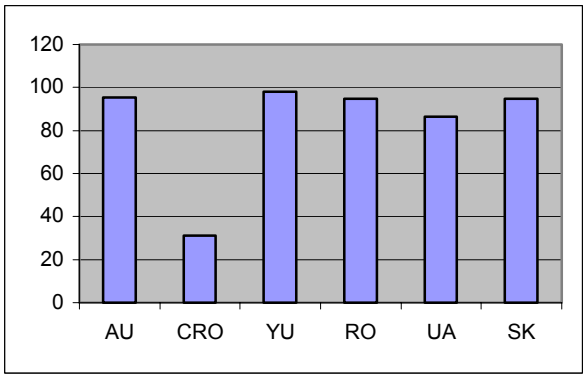

Figure 29 : Travailleurs frontaliers vers ...

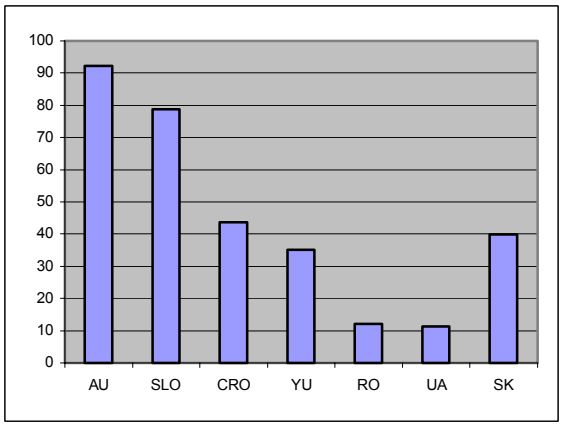

Figure 30 : Travailleurs frontaliers de ....

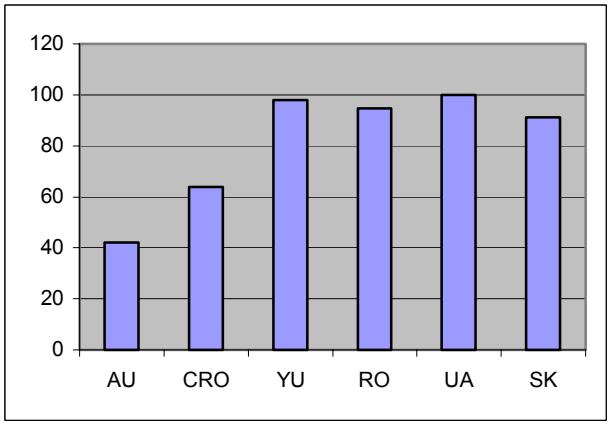

Selon le résultat de l'enquête, à chaque zone frontalière, le taux des personnes qui passent la frontière pour des relations familiales est supérieur à 30 %. C'est un phénomène particulier à traiter puisque dans ce cas-là, les frontières séparent les familles.

Figure 31 : Relations familiales (%)

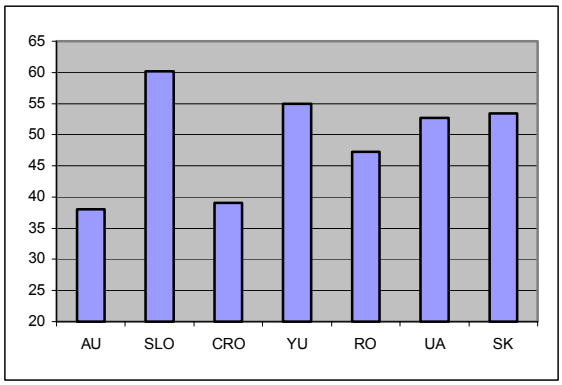

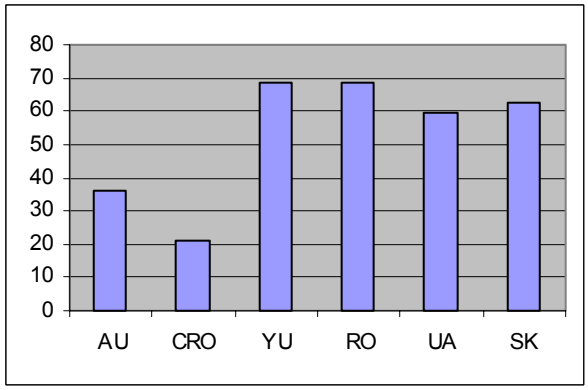

L'enquête a demandé l'opinion des habitants au niveau des caratéristiques des communes. Selon la population concernée du côté hongrois, il n'y a pas de différence entre le niveau du développement des communes par section frontalière. Le résultat de l'autre côté de la frontière est conforme aux attentes préliminaires de l'auteur.

Figure 32 : Infrastructure et sécurité des pays voisins

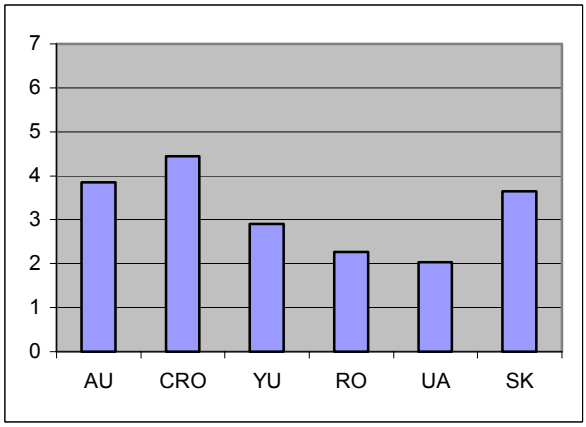

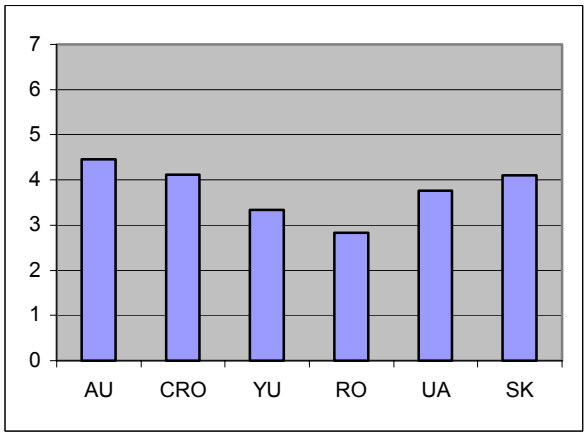

La satisfaction du travail de la police de frontière et de l'administration des douanes ne sont pas identiques. A chaque section, le travail de la police de frontière est mieux apprécié par rapport à celui de l'administration des douanes. Il est à noter que – selon certains enquêtés – la corruption est présente sur les deux autorités de la frontière.

Les postes frontières étaient focalisées sur une question de l'enquête. Le plus grand manque de postes frontières se présente, selon les habitants, sur la section frontalière slovaque (30 % des enquêtés). Pour les autres sections, 15 à 20 % veulent faire ouvrir de nouveaux postes frontières. Parmi les changements nécessaires proposé(e)s (sont) on trouve l'accélération du passage et la déminution du temps d'attente.

Figure 33 : Le manque des postes frontières (%)

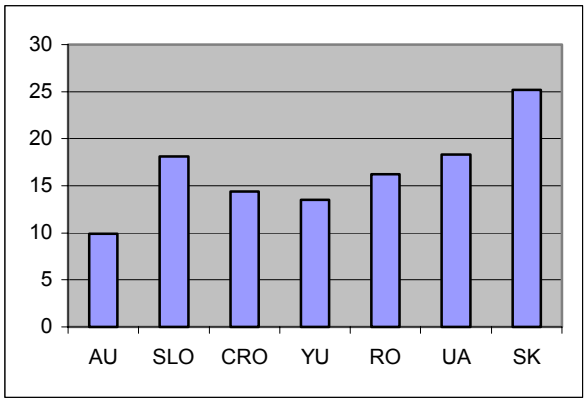

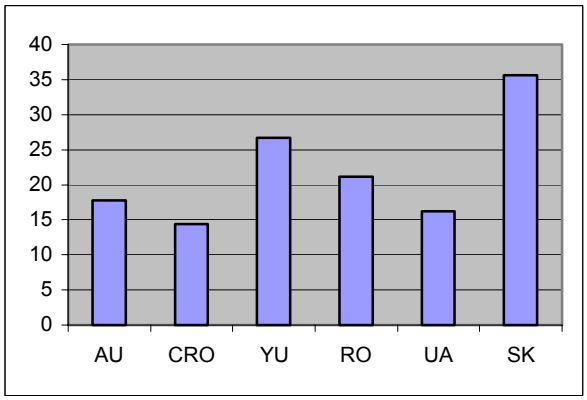

Cartes mentales

Ces cartes sont des moyens d'analyse du reflet de conscience de la frontière. Durant le traitement des cartes, les auteurs créent une catégorisation qui est toujours liée aux cas concrets.

C'est identique dans le cas de cette recherche. Selon l'auteur il existe huit types des cartes mentales:

1. La frontière et le lieu d'habitat dans l'espace
2. La ligne frontalière
3. La pierre de frontière
4. Le poste frontière
5. Fil de fer barbelé et/ou champ de mine
6. Les relations humaines
7. Groupe spécifique de certaines sections frontalières

(voir Annexe 3)

CONCLUSION GENERALE

Je garde encore de souvenir d'une courte visite dans un village près de Sopron au milieu des années 80, quand dans l'autobus local, j'ai vu deux policiers des frontières qui contrôlaient les cartes de zone frontalière et surveillaient les voyageurs, une mitraillette à la main.

C'était le point de départ pour la Hongrie tandis qu'en Europe occidentale l'idée de l'intégration européenne était déjà présente dans les esprits.

Cette thèse vise à éclairer l'itinéraire de la coopération transfrontalière dans le cas de la Hongrie depuis le début jusqu'à l'heure actuelle : Quelles étaient ses caractéristiques dès le début, comment elles se sont transformées ?

En fin de lecture complète de cette thèse, il est évident que les résultats de la coopération transfrontalière sont modestes et partiels, mais le chemin a suivre est défini par l'exemple européen. Le fait de l'élargissement de l'UE indique que l'Union Européenne apprécie la direction des changements et leurs résultats.

Les résultats de la recherche

Pour boucler cette recherche sur les coopérations transfrontalières existant le long des frontières de Hongrie je les regroupe selon quatre points de vue :

- les acteurs du terrain de la coopération (les personnes, les minorités, les organisations civiles, les entrepreneurs/entreprises et leur associations, les organisations aux différents niveaux territoriaux de l'administration publique et leurs institutions, l'État)
- le niveau territorial de la coopération (zone frontalière, interrégionale, interétatique – entre deux pays différents, supranational)
- le type de coopérations (culturelle – y compris l'éducative, économique, de la protection de la nature et de l'environnement, de transports)
- le financement de la coopération (pas de soutien financier, différentes formes d'appui financier de chaque côté de la frontière, mêmes types de financement)

Sur les pages suivantes, les tableaux montrent l'état actuel des coopérations créées par l'auteur.

Tableau 103: Matrice de coopérations dans la zone frontalière austro-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Individuels	C ++	E +++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorités	C +	E +	C +	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations civiles	C ++	E +	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +++	T +	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C +	E +++	C +	E +++	C 0	E ++	C 0	E ++
	N +	T +	N ++	T ++	N +	T ++	N 0	T 0
Organisations administratives	C +++	E +	C ++	E +	C +	E ++	C 0	E 0
	N +	T +	N +	T +	N ++	T +	N 0	T 0
Etats	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E ++	C 0	E ++
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N +	T ++

0 = n'existe pas, + = faible/rare, ++ = existant, +++ = fort

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Tableau 104: Matrice de coopérations dans la zone frontalière slovèno-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Individuels	C ++	E +++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorités	C +	E +	C +	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations civiles	C ++	E +	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +++	T +	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C +	E +++	C +	E +++	C 0	E ++	C 0	E ++
	N +	T +	N ++	T ++	N +	T ++	N 0	T 0
Organisations administratives	C +++	E +	C ++	E +	C +	E ++	C 0	E 0
	N +	T +	N +	T +	N ++	T +	N 0	T 0
Etats	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E ++	C 0	E ++
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N +	T ++

0 = n'existe pas, + = faible/rare, ++ =existant , +++ = fort

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Tableau 105: Matrice de coopérations dans la zone frontalière croato-hongroise

Tableau 105 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière croato-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Individuels	C ++	E 0	C 0	E 0	C	E	C	E
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T	N	T
Minorités	C ++	E +	C +	E 0	C	E	C	E
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T	N 0	T 0
Organisations civiles	C ++	E 0	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T ++	N +	T 0	N	T
Entreprises	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T +	N 0	T +	N	T 0
Organisations administratives	C +	E 0	C +++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Etats	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N 0	T ++

0 = n'existe pas, + = faible/rare ++ = existant, +++ = fort

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Tableau 106: Matrice de coopérations dans la zone frontalière serbo-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière	Interrégionale	Internationale	Supranationale
Acteurs \ Coopération	Transfrontalière	Interrégionale	Internationale	Supranationale
Individuels	C +++ E ++ N 0 T 0	C ++ E ++ N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0
Minorités	C +++ E 0 N 0 T 0	C +++ E 0 N 0 T 0	C ++ E 0 N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0
Organisations civiles	C +++ E + N 0 T 0	C +++ E + N + T 0	C 0 E 0 N 0 T +	C 0 E 0 N 0 T 0
Entreprises	C 0 E + N 0 T 0	C 0 E ++ N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0
Organisations administratives	C ++ E 0 N + T 0	C ++ E 0 N 0 T 0	C + E 0 N 0 T +	C 0 E 0 N 0 T 0
Etats	C 0 E 0 N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0	C 0 E 0 N 0 T 0

0 = n'existe pas, + = , ++ = , +++ =

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Tableau 107: Matrice de coopérations dans la zone frontalière roumano-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Individuels	C +	E ++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorités	C +++	E +	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
Organisations civiles	C +++	E +	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations administratives	C ++	E 0	C ++	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
Etats	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N	T 0

0 = n'existe pas, + = faible/rare, ++ = existant, +++ = fort

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Tableau 108: Matrice de coopérations dans la zone frontalière ukraino-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Individuels	C ++	E +++	C +	E +++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorités	C +++	E +	C +++	E 0	C ++	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T 0	N 0	T 0
Organisations civiles	C ++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C +	E ++	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T +++	N 0	T ++	N 0	T 0	N	T 0
Organisations administratives	C ++	E 0	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N 0	T ++
Etats	C 0	E 0	C 0	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N 0	T +

0 = n'existe pas, + = faible/rare, ++ = existant, +++ = fort

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Tableau 109: Matrice de coopérations dans la zone frontalière slovaquo-hongroise

Acteurs \ Coopération	Transfrontalière		Interrégionale		Internationale		Supranationale	
Individuels	C +	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorités	C +++	E 0	C +++	E +	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations civiles	C ++	E ++	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N ++	T +	N ++	T +	N +	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C 0	E +++	C 0	E ++	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T +	N +	T +	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations administratives	C +++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T +	N 0	T +	N +	T +	N 0	T 0
Etats	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N 0	T 0

0 = n'existe pas, + = faible/rare, ++ = existant, +++ = fort

C = Culturelle, E = Economique, N = Environnementale, T = Transport

	Pas de soutien		Soutiens différents		Même soutien

Suite à ces tableaux, je peux résumer le rôle général des différents acteurs dans les coopérations transfrontalières.

Les individuels sont présents sur chaque section frontalière et cherchent d'une façon active à profiter des possibilités liées aux différences socio-économiques de part et d'autre de la frontière. Comme les zones frontalières sont dans certains cas de vraies périphéries, les acteurs individuels souhaitent profiter au maximum de l'existence de la frontière du point de vue économique et culturel.

Durant la période examinée les circonstances politiques et économiques dans les pays étudiés ont été en plein mutations : les pays candidats à l'Union Européenne étant en train d'harmoniser leur système juridique, administratif avec celui de l'UE ; ainsi les règles de jeu destinées aux acteurs ont souvent changé. La situation politique durant les 13 ans concernées n'a pas été calme, le changement de système politique et économique des PECO, les guerres dans les Balkans entre 1991-1999 (Slovénie, Croatie, Bosnie, Kosovo) ont significativement influencé l'intensité de la coopération et le comportement des acteurs, dont les acteurs individuels.

Les minorités jouent également un rôle dans la coopération, surtout dans le domaine culturel et éducatif. Au niveau local, dans la zone transfrontalière où elles vivent, elles accélèrent les contacts. Par contre leur rôle devient un obstacle dans les relations interétatiques où vit une minorité magyare importante (en Slovaquie, en Ukraine, en Roumanie et en Serbie). Là, la population magyare varie de 160 000 à 1,7 million de d'habitants, ce qui représent un certain poids dans la société où ils vivent. Dans les trois d'autres pays voisins (Autriche, Slovénie, Croatie) la proportion de la minorité magyarophone dans la population reste faible. Le rôle des minorités nationales des pays voisins en Hongrie est aussi relativement faible, tout comme leur poids dans la population de la Hongrie.

Aussitôt après le changement de système politique il y eut une tension forte entre les gouvernements nationalistes et – à travers les minorités – le gouvernement hongrois. De nos jours, cette situation est beaucoup plus sereine, avec la perte de pouvoir des forces politiques nationalistes. Malgré tout, les activités des minorités dans les relations sont encore à intensifier. Je suis convaincue que le rôle des minorités dans la coopération transfrontalière augmentera encore, puisque les relations entre les minorités et les États connaîtront encore des évolutions sensibles.

Plusieurs organisations civiles fonctionnent dans chaque section frontalière. Leurs domaines d'activités sont variés, allant de la culture à la protection de l'environnement et de la nature jusqu'aux associations professionnelles. L'auteur a exclu de la recherche les organisations civiles enregistrées dans la zone frontière n'ayant une fonction liée à la coopération transfrontalière. En général, l'activité d'une organisation concerne un sujet bien limité, bien défini, elle peut se concentrer sur un problème précis (par exemple lié à la protection de l'environnement – construction du complexe hydroélectrique de Gabčikovo-Nagymaros ou de Novo Virje). Leur grande force se cache dans le fait qu'elles sont capables de mobiliser la population concernée.

Dans les pays voisins les fonctions des organisations civiles de la minorité hongroise sont assez confuses : minorité – organisation minoritaire – organisation professionnelle – parti politique. Ce mélange produit des tensions.

Le rôle et les fonctions des organisations civiles ne sont pas encore évidents dans les esprits dans les PECO. Malgré cette image chaotique, elles peuvent constituer une excellente base de coopération et contribuer à la naissance des eurorégions.

Les entrepreneurs et les entreprises offrent des caractéristiques très différentes pour chaque section frontalière. Sur la section frontalière austro-hongroise des entreprises de grande taille et des firmes multinationales fonctionnent dans des zones franches. Leurs rôles sont caractéristiques, ils emploient de main-d'œuvre hongroise et slovaque, donc ils accréditent l'idée d'un monde de flux où les frontières n'ont plus d'importance.

Les entrepreneurs sur les sections frontalières serbe et croate ont des caractéristiques communes : leur taille sont modestes, leur nombre a été élevé durant les années de guerres 1991-1996. Ce type d'entreprises a été transitoire (proche de la zone frontalière, adapté aux circonstances de la guerre). Les possibilités de coopération sont encore à découvrir et à développer.

Sur les sections frontalières slovènes et roumaines il y a relativement peu d'entreprises. Les entrepreneurs sont pourtant motivés par les différentes possibilités de programmes européens mais pour différentes raisons la coopération est ralentie.

Dans le cas des entrepreneurs de la section frontalière slovaque la taille des entreprises est petite ou moyenne. La principale caractéristique de ces entreprises est qu'elles sont mixtes dans la plupart des cas. Elles cherchent à établir des contacts de l'autre coté de la frontière, sur certains points de la section frontalière le niveau de développement et de l'infrastructure ne permet plus de contact.

Dans la section frontalière de l'Ukraine, les entrepreneurs sont actuellement des firmes multinationales qui préfèrent être basées sur l'une des zones franches des deux cotés de la frontière. Au début de la période examinée des zones franches n'existaient que du coté hongrois. Depuis quelques années une grande zone franche a été ouverte du coté ukrainien ; ainsi – malgré la situation économique instable – les premières firmes étrangères s'y sont déjà installées. Des contacts se lient actuellement, le nombre des entreprises mixtes (hungaro-ukrainienne) de taille petite ou moyenne est négligeable.

Le problème des différentes compétences des organisations administratives se présente de nos jours, et pose de graves problèmes face à la coopération transfrontalière avec chaque Etat. Dans le cadre de la coopération, les institutions se rencontrent régulièrement, mais ces rencontres sont plutôt informelles au niveau local. Aux niveaux supérieurs le contenu de la coopération est maigre bien que de nombreux accords aient été signés.

L'Etat assure les conditions générales pour la coopération transfrontalière comme le réseau de transport jusqu'à la frontière, l'entretien des points de passage. Il agit à travers les accords bilatéraux et multilatéraux ou, dans les cas extrêmes, par des actes guerriers.

L'Eurorégion est un acteur spécial dans la coopération transfrontalière. De 1993 jusqu'à 2003, quinze eurorégions ont été créées avec la participation hongroise. Elles ont des caractères communs : structure d'organisation, buts généraux, mais sont très différentes dans leur taille, dans leur buts concrets.

La structure spatiale des eurorégions est un peu chaotique. Il peut arriver qu'en même temps une unité administrative (comitat) puisse appartenir à trois eurorégions différentes. Nous avons été le témoin de la naissance d'eurorégions de taille minuscule au sein d'une eurorégion au territoire géant.

Dans le cas de la Hongrie, les frontières des eurorégions dessinent les frontières linguistiques. Comme en Europe orientale, un problème crucial se présente dans les faits que les frontières politiques et les frontières ethniques ne coïncident pas ; tout cet espace est très difficile à saisir puisque plusieurs superpositions et divergences se croisent, tissant un réseau subtil au sein des eurorégions.

Tableau 110 : Les Eurorégions avec la participation de la Hongrie en 2003

Eurorégion*	Année de fondation	Les pays concernés
West Pannon	1998	Hongrie, Autriche
Hármas Duna-Vidék	2001	Hongrie, Slovaquie
Vág-Duna-Ipoly	1999	Hongrie, Slovaquie
Ister-Granum	2003	Hongrie, Slovaquie
Ipoly	1999	Hongrie, Slovaquie
Neogradiensis	2000	Hongrie, Slovaquie
Sajó-Rima	2000	Hongrie, Slovaquie
Kassa-Miskolc	2000	Hongrie, Slovaquie
Kárpátok	1993	Hongrie, Slovaquie, Pologne, Ukraine, Roumaine
Interregio	2000	Hongrie, Ukraine, Roumaine
Bihar-Bihor	2002	Hongrie, Roumaine
Hajdú-Bihar – Bihor	2002	Hongrie, Roumanie
Duna-Körös-Maros-Tisza	1997	Hongrie, Serbie et Monténégro, Roumaine
Duna-Dráva-Száva	1998	Hongrie, Croatie, Bosnie-Herzégovine
Dráva-Mura	2000	Hongrie, Croatie, Slovénie

* Noms hongrois

Bien que l'existence de la première eurorégion date de dix ans, leur fonctionnement n'est pas vraiment efficace. 60 % de la population de la zone frontalière ne connaît même pas l'existence de l'eurorégion, selon les résultats de mon questionnaire. Un aspect important à noter : l'incertitude des fonctions des organisations civiles à la base de leur création, l'espace complexe, le rôle incertain des acteurs rend les eurorégions énigmatiques aux yeux des habitants.

L'initiative des eurorégions s'inspire de l'Europe occidentale notamment celle de l'Union Européenne. Non seulement l'idée est venue de l'UE, mais un système de financement a été créé afin de renforcer la coopération transfrontalière. Une aide régionale spécifique a été mise à l'essai par la politique régionale de l'UE dans les zones transfrontalières de l'Europe de

l'Est dans le cadre du programme PHARE CBC. Ce programme est appliqué sur presque toutes les zones frontalières de la Hongrie (à l'exception de la Serbie). Sur les sections hungaro-slovènes, hungaro-slovaques, hungaro-roumaines, les deux côtés ont le même type de financement. Dans un cas le financement est différent des deux côtés de la frontière (Autriche-Hongrie), l'un des partenaires est doté au sein du programme Interreg, l'autre est financé par le programme PHARE CBC. Dans les cas de l'Ukraine et de la Croatie, des projets pilotes ont été introduits en 2003. En Ukraine, il n'y a pas d'autre financement ; à la frontière croato-hongroise, les règles du programme CARDS rencontre le système de PHARE CBC. Il s'est avéré que cette rencontre est problématique, les règles des programmes ne sont pas harmonisées.

Figure 34 : L'harmonisation des sources européennes en Europe du Sud-est

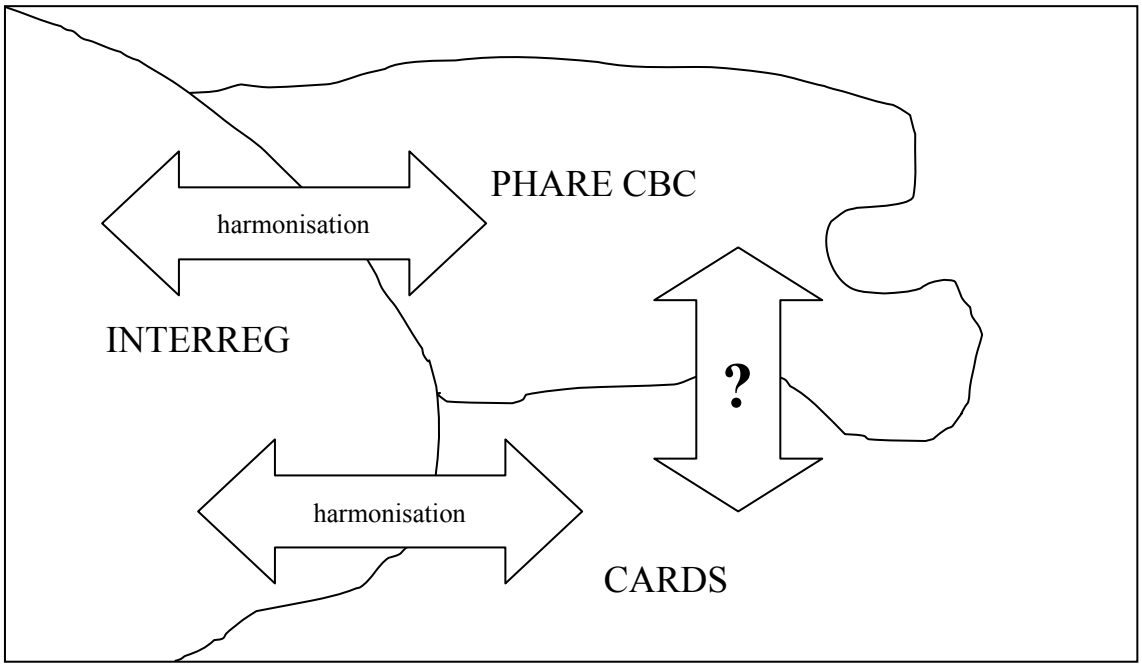

Source: L'idée et réalisation de l'auteur

Le futur

En général, il est très difficile de définir un phénomène aussi complexe que les futures fonctions des frontières. Dans le cas d' événements proches déjà connus, la tâche de l'auteur est bien facilitée. Le 1er mai 2004 la Hongrie et ses deux voisins, la Slovénie et la Slovaquie deviennent membres de plein droit de l'UE. Par cet acte, les sections frontalières slovèno-hongroises, slovaquo-hongroises, austro-hongroises deviennent des frontières internes de l'UE. L'élargissement induit des changements sur les autres sections frontalières. Suite à l'adhésion des pays candidats à l'UE, trois types de frontières seront présents:

1) Les frontières internes de l'UE

2) Les frontières entre un pays membre de l'UE et un pays candidat (les sections frontalières croato-hongroise, roumano-hongroise)
3) Les frontières entre un pays membre de l'UE et un pays non-membre de l'UE (les sections frontalières serbo-hongroise, ukraino-hongroise)

Dans le premier cas les frontières vont disparaître. Dans le deuxième cas, il n'y aura pas de changement sur les sections frontalières à court terme ; à long terme, les frontières deviendront plus ouvertes. Dans le troisième cas, les frontières deviendront plus fermées, puisque à partir du 1er mai 2004, c'est l'endroit où les frontières externes de l'UE se localiseront. A partir du 1er novembre 2003 les citoyens ukrainiens et serbes ne pourront franchir la frontière internationale de la Hongrie qu'avec un visa valide. Ce fait montre l'augmentation de la fonction de fermeture de ces frontières.

A l'élargissement européen est liée la question de l'adhésion à la Convention de Schengen. Contrairement au terme d'élargissement, la date exacte de l'adhésion de la Hongrie à l'espace Schengen est incertaine.

D'autres questions ouvertes se rattachent à ce fait, comme la situation de la section frontalière roumano-hongrois. Il est probable que la Roumanie entrera dans l'UE en 2007 et la question se pose déjà: En sachant que cette section frontalière deviendra une frontière interne de l'UE dans les années prochaines est-ce que la construction pour une période aussi transitoire du système Schengen vaut la peine?.

On pourrait poser la même question dans le cas de la section croato-hongroise. La réponse s'avère univoque puisque la date exacte de l'adhésion de la Croatie à l'UE n'est pas encore connue. Il est probable que son adhésion ne sera pas avant 10 ans; ainsi l'introduction du système de contrôle Schengen est réel pour une longue période.

Après l'élargissement de l'UE en 2004, le cercle des pays éligibles aux différents financements va changer. Au lieu du programme PHARE CBC, la Hongrie, la Slovénie et la Slovaquie seront éligibles au programme INTERREG: La position de la Roumanie ne changera pas, elle reste éligible au programme PHARE CBC. Dans le cas de la section croato-hongroise deux programmes vont probablement se rencontrer: INTERREG pour la Hongrie et CARDS pour la Croatie.

Une question reste ouverte: Quand ces changements vont-t'ils se produire? En 2004, tout de suite après l'élargissement de l'UE ou à partir de 2007, quand la nouvelle période de programmation commencera?

A long terme, les frontières deviendront certainement éthérées, mais les identités culturelles perdurent et, même dans l'Union élargie, tout le monde saura situer les frontières de la Hongrie.

Summary of the thesis „Cross-border co-operations among Hungary and the neighbouring countries”

This thesis has been written within a Frech-Hungarian frame called „co-tutelle”system which means that the thesis has relations to both Hungarian and French universities. The scientific research could have been brought by means of a government scholarship of the French administration called „thèse eu co-tutelle”.

At first I outline the subject of the research in space as well as in time: countries which Hungary is surrounded by: Austria, Slovenia, Croatia, Serbia and Montenegro, Rumania, the Ukraine and Slovakia. The examined period extends from 1990 to 2003 half-year. During the examined period the surrounding countries have gone through changes. Yugoslavia has fallen apart, Slovenia and Croatia have been declared independent in 1991, the Soviet Union has also collapsed in 1991, consequently has the Ukraine become a separate state. Czechoslovakia broke up in 1993, the separate Czech Republic and Slovakia have been established. The latest change took place in 2003 when the name of Yugoslavia has been changed to Serbia and Montenegro. In addition to the fact that the number of the surrounding countries has increased from five to seven during the examined period, there have been distinct changes on their political scenes apart from Austria.

By cross-border co-operation I mean co-operations among countries which have direct geographical connections. It usually means narrow stripes along both sides of the border, which I interprete in the issue for the implemented methods in details. Not only co-operations between this kind of stripes are the subject of the thesis but co-operations at higher levels are also introduced: at interregional, cross-country and supranational levels. At many times these kind of relations may either have their effect on these stripes or stripes could be the scene for projects and activities escalated from these relations.

Methods of the research and structure of the thesis

My very first step was disclosing the theoretical background. Compared to the possibilities (language skills and financial means) I have been busy with elaborating so wide scale of home

and foreign literature as I just could; especially works of French and Anglo-Saxon authors at international level. Introducing theoretical backround makes up the first issue of the thesis.

The main feature of the topic is interdisciplinity. It concerns many fields of geographic science (geopolitics, social and economic geography, natural geography, cartography), economic science, statistics, history, law, research of minorities and sociology.

In order to make the theoretical paper and the existing present reality compareable, it turned out to be suitable to make up a separate issue by introducing the history of Hungarian borders, forming of existing borders, which makes up the second issue.

Disclosing the theoretical background and getting the basic data was followed by working on the terrain. I took a distance of more than 28.000 km during four years of the research, with more than 80 times when passing frontiers. In addition to the observation among the chosen empirical methods of the research have been deep-interviews in the forefront made on both sides of the border, in 103 cases of which I interviewed mayors or self-government professionals, in 25 cases opinion of national and/or local authorities professionals have been surveyed via deep-interviews. The local population has also been contacted partly in forms of „ad-hoc" conversations, partly via having questonnaires filled out by them.

I have had the questionnaire filled out by people living on both sides of the border and, as a result, on the Hungarian side of the border a questionnaire preparred in Hungarian, on the other side of the border a questionnaire in Hungarian and in the language of the concerning country with totally same contents have been were at the fillers' disposal.

The questionnaire itself is basically unique: it was made according to the financing of the programmes provided by the European Union, taking the local relations into consideration. Approximately 2000 pieces of questionnaires have been elaborated this way so far. As a part of the survey drawing „mental maps" has also been asked for, although those who filled out the questionnaire turned out to be not too familiar with drawing „mental maps". This unique questionnaire was almost the only one source which could provide the same information from both sides of the border.

One crucial part during examination of the subject is analizing the statistical data. During getting the required data a few essential problems escalated consequent upon the fact that the subject of the examination has been a region which belongs to two separate countries. The administrative systems are different in the surrounding countries, they also have different areal levels and authorities, which basically influence the sort of the available data. Just for this fact it sends us thinking about that there is quite a small chance for existing such kind of dataline and variables in both neighbouring countries which could make the comparison possible.

The local level statistical data (if it actually exists) is only available at NUTS III level in general, but nor is that the situation in the case of Serbia and Montenegro and the Ukraine. In some of the countries big part of the data was only available in the language of the given country, processing of which took much more time and carried addtitional expenses.

Where dataline actually did exist and I could manage to understand the language as well and also data was available at the same level of area, either the sort of the data or the time series were not compatible, comparability was not guaranteed as a result. The available, comparable or calculable time series have been used in this paper. The lack of detailed local level data also came with troubles when defining the areal outlines and I applied experience got on the terrain and reflections of the local participants in the end. By border areas I mean areas where the border has its effect somehow according to the experience and reflections. Despite the fact that regarding particular border areas I outlined no data was available, according to the possibilities areal data series implemented in the thesis are characteristic of the present situation of the border areas.

Relations of particular countries to neighbours are introduced as well as their levels are analized in separate issues as follows:

3. Issue: Cross-border co-operation with Austria, a member of the European Union
4. Issue: Cross-border co-operation with the descendant states of the former Yugoslavia
4.1.: The Slovenian – Hungarian border section
4.2.: The Croatian – Hungarian border section
4.3.: The Serbian – Hungarian border section
5. Issue: Cross-border co-operation with the postcommunist Rumania

6. Issue: Cross-border co-operation with the post-Soviet Ukraine
7. Issue: Cross-border co-operation with Slovakia forming via breaking up

The structure of the separate issues is more or less unique. Examination of the particular border section from both sides as a basic principle is running through all the issues. Local minorities are introduced this way as well. However, it is not typical in all of the cases if they lived in border areas on the Hungarian side, it is essential to point out their importance regarding establishing realations. (Escalating tensions by minorities turned out to happen several times in history). The following issues are among the subject of the examination as well when introducing minorities: concerning legal background, concrete living conditions: civil organizations, educational situation, cultural life. Although additional structure of each issue is not totally unique as they are adapted to the local endowments, they do consist the following issues: sectoral situation of the neighbouring country, general business relations of two countries, introducing the examined area or the very strict relating area, traffic connections (using economic and local data compared to the possibilities).

Cross-border relations are introduced according to different points of view: cultural, educational, local authorities, civil organizations, relations among administrative units, business relations. No preferential treatment of any sort of relations is laid down in the paper. It is the same to say about illegal relations as well, some well-known of which are mentioned but no far-going analisys is included. Exploring roots of illegality does definitely not belong to the author's task.

Introducing euroregions made up previous sub-issues. (Those euroregions which more than two countries are involved in are only introduced regarding one country). It came to a separate analysis where financing of the European Union has gained ground on the border sections.

Results of the research

As a first step I would like to summarize the different co-operations according to 4 points of view regarding all the seven border sections. The four points of view are as follows:

- participants of the co-operation (individuals, minorities, civil organisations, firms/entrepreneurs and their associations, organizations at different levels of administration and their institutes, the state)
- areal level of the co-operation (border area, interregional, cross-country, supra-national)
- the feature of the co-operation (cultural – also educational – , business, protection of environment and nature, traffic)
- subsidization of the co-operation (non-subsidied, different forms of subsidies, the same financial means on both sides of the border)

On the following pages are tables to find concerning the above.

Table 1: Co-operation matrix of the Hungarian-Austrian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C ++	E +++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorities	C +	E +	C +	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil organisations	C ++	E +	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +++	T +	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C +	E +++	C +	E +++	C 0	E ++	C 0	E ++
	N +	T +	N ++	T ++	N +	T ++	N 0	T 0
Organisations of administration	C +++	E +	C ++	E +	C +	E ++	C 0	E 0
	N +	T +	N +	T +	N ++	T +	N 0	T 0
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E ++	C 0	E ++
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N +	T ++

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Table 2: Co-operation matrix of the Hungarian-Slovenian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C ++	E +	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorities	C +++	E +	C +	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil organisations	C +	E 0	C 0	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N ++	T 0	N +	T +	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C 0	E +	C 0	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations of administration	C ++	E 0	C +	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N +	T ++	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E +
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N +	T +++

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Table 3: Co-operation matrix of the Hungarian-Croatian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C ++	E 0	C 0	E 0	C	E	C	E
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T	N	T
Minorities	C ++	E +	C +	E 0	C	E	C	E
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T	N 0	T 0
Civil organisations	C ++	E 0	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T ++	N +	T 0	N	T
Entreprises	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T +	N 0	T +	N	T 0
Organisations of administration	C +	E 0	C +++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N 0	T ++

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Table 4: Co-operation matrix of the Hungarian-Serbian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C +++	E ++	C ++	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorities	C +++	E 0	C +++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil organisations	C +++	E +	C +++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N +	T 0	N 0	T +	N 0	T 0
Entreprises	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations of administration	C ++	E 0	C ++	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T +	N 0	T 0
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Table 5: Co-operation matrix of the Hungarian-Rumanian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C +	E ++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorities	C +++	E +	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
Civil organisations	C +++	E +	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations of administration	C ++	E 0	C ++	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N	T 0

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Table 6: Co-operation matrix of the Hungarian-Ukrainian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C ++	E +++	C +	E +++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorities	C +++	E +	C +++	E 0	C ++	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T 0	N 0	T 0
Civil organisations	C ++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C +	E ++	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T +++	N 0	T ++	N 0	T 0	N	T 0
Organisations of administration	C ++	E 0	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N 0	T ++
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N 0	T +

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Table 7: Co-operation matrix of the Hungarian-Slovakian border zone

Participant \ Co-operation	Cross-border		Interregional		Cross-country		Supranational	
Individuals	C +	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Minorities	C +++	E 0	C +++	E +	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil organisations	C ++	E ++	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N ++	T +	N ++	T +	N +	T 0	N 0	T 0
Entreprises	C 0	E +++	C 0	E ++	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T +	N +	T +	N 0	T 0	N 0	T 0
Organisations of administration	C +++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T +	N 0	T +	N +	T +	N 0	T 0
State	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N 0	T 0

0 = no, + = little, ++ = existent, +++ = forceful

C = Cultural, E = Economic, N = Environmental, T = Transport

	No subsidiary		Different subsidiaries		Same subsidiaries

Introducing existing relations has a descriptive feature. It is hard to define and introduce the system of relations and the dinamics of the participants' interests as well, since they are only about taking shape. Very few changes have taken place during the examined period on same of the areas. In order to let conflict of interests taking shape, the system of interests has to become stable, which has happened quite seldom so far.

In the following parts I go through according to the dynamics of the relations breaking down to countries.

From the very beginning of the examined period has the Hungarian – Austrian border section been in the forefront regarding turning relations to good account. On the Austrian side a stable market economy has been operating which has promoted operations of participants on the Hungarian side of the border to a big extent.
The Austrian side responded to the opportunties much earlier and in a more flexible way, it took many years for the Hungarian side to discover its longer term interests. Nowadays relations are functioning at all levels, only one conflict of interests escalated in the labour market, where national and local interests collise.
Systems of relations seem to develop (also) to co-operations among three countries in three-border areas. Bilateral programmes of the European Union promoted their establishment as well. Among all the Hungarian border sections this one is the most open at present, connecting role of the border is the most dominant in this case.

We have to find another point according to which relations in the case of the Slovenian – Hungarian border section could be set up. In the case of Slovenia, as part of the former Yugoslavia, the change of régime has also come with declaration of the separate independent state, which made Slovenia occupied itself from 1991 on for some years, that's why Slovenia was not able to concentrate to border area relations with great intensity.

Co-operations along this border sections got further forward rather with minorities who live in the border areas. In this co-operation an international train line is of special importance, which was built between Zalalövő and Murska Sobota**,** eliminating the lack of a direct train connection between this two countries. This case in itself is a typical example of those investments being realized in border areas but arising from supra-national interests.

The Slovenian – Hungarian border section is the most open after the Austrian – Hungarian border section. In spite of this openness its connecting role lacks behind the opportunities.

The Croatian – Hungarian border section has been heavily involved in the war activities between 1991 and 1997. One part of the border section became closed and impenetrable. Along another part relations were dominated by short-term interests. Setting up long-term interests could have been started from 1998. Participants searching for short-term interests have disappeared till now replaced by new ones. In addition to the outlining of the interests concrete steps of realization have been made from these years. In spite of the above this border section has become the most open among countries which will not join the EU in 2004.

On the Serbian side of the Serbian – Hungarian border section there used to operate a military-like nationalistic autocracy until 2000. From the relations only the individual and illegal ones were present in the first halfth of the examined period up to 1995. After the UN-embargo had been given up, official relations started to set up, but this development collapsed with bombing by the NATO. From the end of 2000, forming of the democratic administration, there have been a chance to establish stable system of relations. The until 1995 existing participants disappeared, one part of the participants existing from 1996 has not changed. So few time has passed in the democratic period so far that tasks seem to be only outlined. Taking how closed each border section is this section is the most closed after the Hungarian – Ukrainen one nowadays.

The Hungarian – Rumanian border section has been heavily influenced by the fact that the change of régime in Rumania took place *de jure* in 1990 but *de facto* in 1996. Conflicts between the Rumanian population and the high number Hungarian minority in Rumania rendered tensions in the relationship of these countries, and to a certain extent tensions do exist even nowadays. Non-confidence escalated among participants at each level this way. This fact makes clear that establishing, developing relations of any sort takes plenty of time. Nearly every kind of relation is present, but usully they are not too strong. Subsidies have the biggest influence on the system of interests in cases like this. Difficult relations makes us say that among neighbouring countries waiting for joining the EU the border with Rumania is the most closed one.

The Hungarian – Ukrainen border section is the most contradicty one, however, it is the most vivid at the local participants' level. The chaotic legal system of the Ukraine, deficiencies in the infrastructure has proved obstacles to co-operations at higher levels.
At meeting point of the peripheries co-operation has been launched by pressure resulting from poverty. Affecting interests are arising from individual, especially economic and partly illegal reasons. The border is open to the local population but for outsiders this one is far the most closed among all the border sections.

Development of relations on the Slovakian – Hungarian border section has been strongly hindered by the Meciar-administration until 1997. 1998 has been a boom year for developing official relations at each level and in each field. The similar developed areas already realized their common interests before 1998 and after barriers had been removed participants were able to make their interests affect fast. The Hungarian minority living in a block on the Slovakian side of the border play a dual part between this two countries: as source of conflicts and on the other hand, as a link between countries via the common language. The closed feature of the border appears especially in the procedure of crossing the border, in every other respect the border can be declared open.

We can conclude that national level relations have bigger influence than local relations and initiatives on how open or closed the examined border sections actually are.

Future prospects

It is usually hard to point out what kind of functions and how the border will play in the future as a complex phenomenon. The author is lucky as some of the events in the close future are being clearly outlined concerning the borders' role. From 1st.May 2004 Hungary and its two neighbours (Slovenia and Slovakia) will be parts of the European Union. Owing to this act the Hungarian-Slovakian, the Hungarian-Slovenian and the Hungarian – Austrian border sections will make up the internal border of the EU. The enlargement of the European Union will escalate changes on every other border sections.

Concerning the enlargement of the European Union three types of border can be distinguished:

1) Internal borders of the EU
2) Borders of EU-member and EU-candidate countries (Hungarian – Croatian, Hungarian – Rumanian border sections)
3) Borders of EU-member and non-EU-candidate countries (Hungarian – Serbian, Hungarian – Ukrainen border sections)

In the first case the borders are supposed to abolished. In the second case no essential changes are supposed to take place on the border sections, in the long term borders will become more open. In the third case borders become more closed also in the short term since these borders will make up the external borders of the EU from 1st May 2004.

Closing function of the borders can be demonstrated by the fact that the Ukrainen and the Serbian citizens are only allowed to cross the Hungarian borders if they have a visa taken out. Joining the Schengen Agreement belongs directly to the issue of the EU-enlargement.
In contrast to the EU-enlargement the date of joining the Schengen Agreement is uncertain. It raises other issues as well especially in the case of the Rumanian – Hungarian border section since Rumania is supposed to join the European Union in 2007. The crucial question is whether it is worth to introduce the Schengen border surveillance system on the Hungarian – Rumanian border sections since it will definitely become the internal border of the EU within some years. In the case of the Hungarian – Croatian border section the question seems to be definit as date of Croatia's EU-join has not been declared. Croatia's join supposed to take place in the long term, approximately in 10 years' time. For such a long period the Schengen border surveillance system will definitely be implemented as it also happened in the case of the Austrian – Hungarian border section.

Subsidization of the cross-border co-operations will also change after the EU enlargement, participating rights of each country in different EU-programme will be modificated. Hungary, Slovenia and Slovakia will be entitled to subsidies of the programme INTERREG instead of PHARE CBC. It is necessary to harmonize the programmes INTERREG / PHARE on the Hungarian – Rumanian border, whilst INTERREG / CARDS programmes meet in the case of the Hungarian – Croatian border section. There is only one question left, if the changes will take place directly after the EU-enlargement in 2004 or only from the beginning of the new programming session in 2007.

In the long term borders will become airy but different cultures remain, and hopefully it also will be known in the European Union where the borders of Hungary are laid down.

A „Határmenti együttműködések helyzete Magyarország és a szomszédos országok között” című doktori értekezés összefoglalója

A doktori értekezés egy francia-magyar ún. „co-tutelle” rendszerben készült, ami azt jelenti, hogy az értekezés mind a magyar, mind az érintett francia tudományegyetemek kötelékében íródott. A tudományos kutatás kivitelezését a francia állam „thèse eu co-tutelle” kormányösztöndíja biztosította.

Elsőként a kutatás tárgyát határolom le térben és időben: a Magyarországgal szomszédos országok: Ausztria, Szlovénia, Horvátország, Szerbia és Montenegró, Románia, Ukrajna és Szlovákia. A vizsgált időszak 1990-től 2003 első feléig tart. A vizsgált időszakban a szomszédos országok köre változáson ment keresztül. Jugoszlávia felbomlott, 1991-ben függetlenné vált Szlovénia és Horvátország, 1991-ben a Szovjetunió is felbomlott, ennek következtében Ukrajna önálló állam lett. 1993-ban Csehszlovákia kettévált, létrejött az önálló Cseh Köztársaság és Szlovákia. A legutolsó változás 2003-ban következett be, amikor Jugoszlávia neve Szerbia és Montenegróra változott. Azon felül, hogy megváltozott a szomszédos országok száma ötről hétre a vizsgált időszak alatt, Ausztria kivételével azok politikai berendezkedése is jelentős változáson ment keresztül.
A határ menti együttműködés alatt a földrajzilag közvetlenül határos területek közötti együttműködést értem. Ez általában egy keskeny sávot jelent a határ mindkét oldalán, amelyeknek a pontos meghatározását a módszertani részben fejtem ki részletesebben. A dolgozat nem kizárólag az ebben a sávban működő együttműködéseket vizsgálja, hanem bemutatja a magasabb szintű kapcsolatokat is: interregionális, országok közötti, nemzetek feletti szinteken. Ezeknek a kapcsolatoknak sok esetben hatása lehet erre a sávra, vagy pedig ezen a területen realizálódnak a kapcsolatokból fakadó projektek és tevékenységek.

A vizsgálat módszerei és a dolgozat felépítése

A munkát az elméleti háttér feltárásával kezdtem. A lehetőségekhez mérten (nyelvismeret és anyagi eszközök) igyekeztem minél szélesebb skáláját feldolgozni a hazai és nemzetközi szakirodalomnak, nemzetközi szinten elsősorban a francia és angolszász szerzők műveit. Az elméleti háttér képezi a dolgozat első fejezetét.

A téma, jellegéből adódóan, interdiszciplináris. Érinti a földrajztudomány számos területét (geopolitika, társadalom- és gazdaságföldrajz, természetföldrajz, térképészet), a közgazdaságtudományt, statisztikát, történelemtudományt, jogtudományt, kisebbségkutatást és a szociológiát.

Ahhoz, hogy az elméleti munka és a jelenlegi valós helyzet összekapcsolható legyen, célszerű volt a magyar határok történetének, a jelenlegi határok kialakulásának egy fejezetet szentelni, ami a második fejezetet alkotja.

Az elméleti háttér és az alapadatgyűjtés után következett a terepmunka. A kutatás 4 éve alatt a magyar határok mentén mintegy 28.000 km-t tettem meg, melynek során több, mint 80 határátlépés történt. A választott empirikus kutatási módszerek között a megfigyelés mellett nagy hangsúllyal szerepelnek a határ mindkét oldalán készített mélyinterjúk, ezek közül 103 esetben polgármesterekkel illetve önkormányzati szakemberekkel történt beszélgetések. 25 esetben pedig országos és/vagy helyi szakhatósági szakemberek véleményét ismertem meg szintén mélyinterjú keretében. A helyi lakossággal is történt kapcsolatfelvétel részben ad-hoc jellegű beszélgetések, formájában, részben lakossági kérdőív kitöltésekor. A lakossági kérdőív kitöltése a határ mindkét oldalán élő lakossággal történt, ennek megfelelően a magyar oldalon magyar nyelvű, a határ túloldalán magyar és az adott ország nyelvén előkészített, teljesen azonos tartalmú kérdőív állt a kitöltő rendelkezésére. Maga a kérdőív alapjában egységes, az eurorégiók és az Európai Unió programjai által nyújtott finanszírozás tekintetében a helyi viszonyokhoz adaptálva készült. Közel kétezer darab kérdőív került így feldolgozásra. A kérdőívhez kapcsolódóan "mental map”-ek készítésére is sor került, bár a kérdőíveket kitöltők körében a rajzolás nem volt túl szimpatikus feladat. Ez az egységes kérdőív volt szinte az egyetlen forrás, ami azonos adatokat biztosított a határ mindkét oldaláról.

A téma vizsgálatának egy fontos eleme a statisztikai adatok elemzése. Az adatgyűjtések során egy sor olyan alapvető nehézség merült fel, ami abból adódott, hogy a vizsgálat tárgyát egy olyan térség jelentette, mely két különböző országhoz tartozik. A hazánkat körülvevő országokban különböző a közigazgatási rendszer, azoknak különböző területi szintjei és hatáskörei vannak, ami alapvetően befolyásolja a fellelhető adatok típusát. Már ez a tény

sejteti azt, hogy elég kevés az esély arra, hogy olyan adatsorok, változók létezzenek mind a két szomszédos országban, amelyek lehetővé teszik az összehasonlítást.

A területi szintű statisztikai adatok (ha léteznek) általában csak NUTS III szinten állnak rendelkezésre, de Szerbia és Montenegró, illetve Ukrajna esetében még ezek sem biztosítottak. Egyes országokban az adatok jelentős része csak az adott ország anyanyelvén volt elérhető, ezek feldolgozása lényegesen több időt vett igénybe és plusz költségekkel járt. Ahol létezett is adatsor, az ország anyanyelvét is sikerült megérteni, és ugyanarról a területi szintről származtak az adatok, ott vagy az adatok típusa, vagy az adatok idősora nem egyezett, így az összehasonlíthatóság nem volt biztosítva. A fellelhető, összehasonlítható vagy kiszámítható idősorokat a dolgozatban felhasználtam. A részletes területi szintű adatok hiánya a területi lehatárolásnál is gondot okozott és itt végül a terepen szerzett tapasztalatokra és a helyi szereplők visszajelzéseire támaszkodtam. Azokat a területeket értem a határ menti övezetbe tartozónak, ahol a tapasztalatok és a visszajelzések alapján valamilyen módon érezhető a határ hatása. Az általam lehatárolt határ menti övezetekre semmilyen statisztikai adatsor nem állt rendelkezésemre. Ennek ellenére a dolgozatban bemutatott területi adatsorok a lehetőségekhez mérten jól jellemzik a határ menti területek helyzetét.

A dolgozat további fejezetei az egyes szomszédos országokat sorra véve az azokkal való kapcsolatokat mutatják be és elemzik azok mélységét.

3. fejezet: Határ menti együttműködés Ausztriával, az Európai Unió tagországával
4. fejezet: Határ menti együttműködés a jugoszláv utódállamokkal
4.1.: A szlovén – magyar határszakasz
4.2.: A horvát – magyar határszakasz
4.3.: A szerb – magyar határszakasz
5. fejezet: Határ menti együttműködés a posztkommunista Romániával
6. fejezet: Határ menti együttműködés a szovjet utódállam Ukrajnával
7. fejezet: Határ menti együttműködés a szétválással létrejött Szlovákiával

Az egyes fejezetek felépítése többé-kevésbé egységes. Az az alapelv, hogy párhuzamosan vizsgálja az adott határszakasz mindkét oldalát, az összes alfejezeten végigvonul. Így kerülnek ismertetésre a kisebbségek, s bár a magyar oldalon nem mindenütt tipikusan a határ menti övezetben élnek, szerepüket fontos kiemelni a kapcsolatok alakítása kapcsán. (A

kisebbségek konfliktuskeltő szerepe a történelem során többször bebizonyosodott). A kisebbségek bemutatásakor vizsgálat tárgyát képezi a kisebbségeket érintő jogi háttér, a konkrét életfeltételek: civil szervezetek, oktatási helyzet, kulturális élet. A fejezetek további felépítése nem teljesen egységes, igazodik a helyi adottságokhoz, de tartalmazza a következőket: a szomszédos ország gazdasági helyzete, a két ország általános gazdasági kapcsolatai, a vizsgált terület vagy ahhoz közelálló terület bemutatása, (a gazdasági, területi adatok segítségével a lehetőségekhez képest) közlekedési kapcsolatok.

A határ menti kapcsolatok különböző felbontásban kerültek bemutatásra: kulturális, oktatási, helyi önkormányzatok, civil szervezetek, közigazgatási egységek kapcsolatai, gazdasági kapcsolat. A dolgozatnak nem célja bármelyik kapcsolat kiemelt kezelése. Hasonló a helyzet az illegális kapcsolatokkal is, ezek közül a köztudottak említésre kerülnek, de a dolgozat ennél mélyebb elemzést nem tartalmaz. Az illegalitás gyökereinek feltárására nem kívánt vállalkozni a szerző.

Az eurorégiók bemutatása korábbi alfejezeteket képez. (A több szomszédos országot érintő eurorégiók csak egy országnál kerültek bemutatásra.) Ahol európai uniós finanszírozás érvényesül a határszakaszokon, ott ez külön elemzés tárgyát képezi.

A kutatás eredményei

Első lépésként szeretném összefoglalni az együttműködéseket 4 szempont szerint csoportosítva mind a hét határszakaszra vonatkoztatva. A négy szempont:

- az együttműködés szereplői (egyének, kisebbségek, civil szervezetek, vállalatok/vállakozások és azok szövetségei, a közigazgatás különböző szintjein álló szervezetek és azok intézményei, az állam)
- az együttműködés területi szintje (határ menti övezet, interregionális, országok közötti, nemzetek feletti)
- az együttműködések jellege (kulturális – az oktatást is ideértve – , gazdasági, környezet- és természetvédelmi, közlekedési)
- az együttműködés támogatása (nincs támogatás, különböző támogatási formák, azonos források a határ mindkét oldalán)

A következő oldalakon az ezeket bemutató táblázatok találhatók:

1. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-osztrák határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C ++	E +++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Kisebbségek	C +	E +	C +	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil szervezetek	C ++	E +	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +++	T +	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Vállalkozások	C +	E +++	C +	E +++	C 0	E ++	C 0	E ++
	N +	T +	N ++	T ++	N +	T ++	N 0	T 0
Közigazgatás	C +++	E +	C ++	E +	C +	E ++	C 0	E 0
	N +	T +	N +	T +	N ++	T +	N 0	T 0
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E ++	C 0	E ++
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N +	T ++

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

2. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-szlovén határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C ++	E +++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Kisebbségek	C +	E +	C +	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil szervezetek	C ++	E +	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +++	T +	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Vállalkozások	C +	E +++	C +	E +++	C 0	E ++	C 0	E ++
	N +	T +	N ++	T ++	N +	T ++	N 0	T 0
Közigazgatás	C +++	E +	C ++	E +	C +	E ++	C 0	E 0
	N +	T +	N +	T +	N ++	T +	N 0	T 0
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E ++	C 0	E ++
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N +	T ++

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

3. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-horvát határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C ++	E 0	C 0	E 0	C	E	C	E
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T	N	T
Kisebbségek	C ++	E +	C +	E 0	C	E	C	E
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T	N 0	T 0
Civil szervezetek	C ++	E 0	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T ++	N +	T 0	N	T
Vállalkozások	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T +	N 0	T +	N	T 0
Közigazgatás	C +	E 0	C +++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N ++	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N 0	T ++

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

4. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-szerb határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C +++	E ++	C ++	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Kisebbségek	C +++	E 0	C +++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil szervezetek	C +++	E +	C +++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N +	T 0	N 0	T +	N 0	T 0
Vállalkozások	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Közigazgatás	C ++	E 0	C ++	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T +	N 0	T 0
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

5. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-román határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C +	E ++	C +	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Kisebbségek	C +++	E +	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
Civil szervezetek	C +++	E +	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Vállalkozások	C 0	E +	C 0	E ++	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Közigazgatás	C ++	E 0	C ++	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N	T 0

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

6. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-ukrán határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C ++	E +++	C +	E +++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Kisebbségek	C +++	E +	C +++	E 0	C ++	E +	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N	T 0	N 0	T 0
Civil szervezetek	C ++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T 0	N +	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Vállalkozások	C +	E ++	C 0	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T +++	N 0	T ++	N 0	T 0	N	T 0
Közigazgatás	C ++	E 0	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N 0	T ++
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T ++	N 0	T +

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

7. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-szlovák határövezetben

Szereplő\Együttműködés	Határmenti		Interregionális		Országok közti		Nemzetek feletti	
Egyének	C +	E ++	C 0	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Kisebbségek	C +++	E 0	C +++	E +	C ++	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0	N 0	T 0
Civil szervezetek	C ++	E ++	C ++	E +	C 0	E 0	C 0	E 0
	N ++	T +	N ++	T +	N +	T 0	N 0	T 0
Vállalkozások	C 0	E +++	C 0	E ++	C 0	E +	C 0	E 0
	N 0	T +	N +	T +	N 0	T 0	N 0	T 0
Közigazgatás	C +++	E 0	C ++	E 0	C 0	E 0	C 0	E 0
	N +	T +	N 0	T +	N +	T +	N 0	T 0
Állam	C 0	E 0	C 0	E 0	C +	E 0	C 0	E 0
	N 0	T 0	N 0	T 0	N +	T +	N 0	T 0

0 = nincs , + = gyenge/ritka, ++ = számottevő, +++ = szoros/gyakori

C = Kultúrális, E = Gazdasági, N = Környezetvédelmi, T = Közlekedési

	Nincs támogatás		Különböző támogatási formák		Azonos támogatási forma

A meglévő kapcsolatok bemutatása leíró jellegű. A kapcsolatrendszert és a szereplők érdekeinek dinamikáját nehéz meghatározni, bemutatni, mivel ezek még inkább kialakulóban vannak. Egyes területeken a vizsgált időszak elején nagyon kevés változás történt. Ahhoz, hogy érdekkonfliktusok születhessenek, az érdekrendszernek stabilizálódnia kell, erre azonban jelenleg még elég kevés a példa.
A kapcsolatok dinamikáját veszem végig a következőkben országonkénti bontásban.
Az osztrák-magyar határszakasz a vizsgált időszak kezdetétől fogva élen járt a kapcsolatok kibontakoztatásában. Az osztrák oldalon egy stabilan működő piacgazdaság funkcionál, ami nagy segítséget jelentett a határ magyar oldalán tevékenykedő szereplőknek. Az osztrák oldal sokkal hamarabb és rugalmasabban reagált a lehetőségekre, néhány évnek el kellett telnie ahhoz, hogy a magyar oldal szereplői felfedezzék hosszabb távú érdekeiket. Napjainkban már a kapcsolatok minden szinten működnek, egyetlen érdekkonfliktus a munkaerőpiacon figyelhető meg, ahol az országos és a helyi érdekek ütköznek. A hármashatár-övezetekben a kapcsolatrendszerek a három ország együttműködése felé (is) mutatnak. Ezek kialakításában a bilaterális európai uniós programok is segítséget nyújtottak. Az összes magyar határszakasz közül ez a határszakasz a leginkább nyitott jelen pillanatban, itt a legerősebb a határ összekötő szerepe.

A szlovén-magyar határszakasz esetében egészen más a kapcsolatok kiindulópontja. Volt jugoszláv utódállamként, a rendszerváltást Szlovéniának az önálló független állam megteremtése is jelentette, ami 1991-től néhány évre teljesen lekötötte minden erejét, nem tudott a határ menti kapcsolatokra nagy intenzitással koncentrálni. Ezen a határszakaszon inkább a határ menti övezetekben élő kisebbségek vitték előre az együttműködést. Különleges jelentősége van az együttműködésben annak a nemzetközi vasútvonalnak, amit Zalalövő és Murska Sobota között építettek ki, feloldva a két ország közötti közvetlen vasúti kapcsolat hiányát. Ez egyben tipikus példája a határmentén megvalósuló, de nemzetek feletti érdekből fakadó beruházásnak. A szlovén – magyar határszakasz az osztrák – magyar határszakasz után a legnyitottabb. A nyitottság ellenére az összekötő szerepe elmarad a lehetőségektől.

A horvát-magyar határszakaszt jelentősen érintették az 1991-1997 között zajló háborús cselekmények. A határ egy része zárttá és átjárhatatlanná vált. A másik részen rövid távú érdekek mentén alakultak a kapcsolatok, 1998-tól indulhatott meg a hosszú távú érdekek kialakítása. A rövidtávú érdekeiket kereső szereplők mára már eltűntek, új szereplők léptek a helyükbe. Az érdekek körvonalazódásán túl, a konkrét, azok gyakorlati megvalósítása

ezekben az években kezdődik. Mindennek ellenére a 2004-ben az Európai Unióhoz nem csatlakozó országok közül ez a határszakasz vált mára a legnyitottabbá.

A szerb – magyar határszakasz szerb oldalán 2000-ig katonai jellegű nacionalista diktatúra működött. A vizsgált időszak első részében 1995-ig a kapcsolatokból csak az egyéniek és illegálisak voltak jelen. Az ENSZ embargó feladása után kezdtek a hivatalos kapcsolatok kialakulni, az 1999-es NATO bombázás ezt a fejlődést derékba törte. 2000 végétől, a demokratikus kormány megalakulásától kezdve van esély tartós kapcsolatrendszer kialakítására. Az 1995-ig meglévő szereplők mára már eltűntek, az 1996-tól létező szereplők egy része nem változott. A demokratikus időszakból eddig olyan kevés idő telt el, hogy csak körvonalazódnak, mik a feladatok. A zártság tekintetében a magyar – ukrán határszakaszt követően ez a határszakasz a legzártabb napjainkban.

A magyar – román határszakaszra jelentős hatást gyakorolt, hogy a rendszerváltás Romániában *de jure* 1990-ben megtörtént, *de facto* csak 1996-tól. A Románia területén élő jelentős számú magyar kisebbség és a román lakosság konfliktusai a két ország viszonyát nehezítették s bizonyos mértékben nehezítik ma is. Így a szereplőknél minden szinten bizalmatlanság alakult ki. Ezzel és a tőkehiánnyal magyarázható, hogy mindenfajta kapcsolat kialakítása, fejlesztése nagyon lassan halad. Szinte minden típusú kapcsolat jelen van, de ezek általában nem túl erősek. Ebben a helyzetben lehet a legjobban befolyásolni a támogatásokkal a kapcsolatrendszert. A kapcsolatok nehézkessége miatt megállapítható, hogy az EU tagjelölt szomszédos országok közül Romániával a legzártabb a határ.

A magyar-ukrán a legellentmondásosabb határszakasz. A határ menti övezetet tekintve a legélénkebb a helyi szereplők szintjén. A kaotikus ukrán jogrendszer, az infrastruktúra alapvető hiányosságai gátat szabnak az együttműködés magasabb szintjeinek. A perifériák találkozásánál a szegénységből eredő kényszer indította el az együttműködést. A mozgatóérdekek egyéni, elsősorban gazdasági és részben illegális motívumokból fakadnak. A helyiek számára a határ nyitott, de a külső szereplők számára messze a legzártabb valamennyi határszakasz közül.

A szlovák – magyar határszakaszon a kapcsolatépítést a Meciar-kormány 1997-ig erősen hátráltatta. A hivatalos kapcsolatok 1998-tól robbanásszerű fejlődésnek indultak minden szinten és területen. A hasonló fejlettségű területek közös érdekeiket már 1998 előtt

felismerték és az akadályok megszűnése után a szereplők gyorsan tudták érdekeiket érvényesíteni. A határ szlovák oldalán tömbben élő magyar kisebbség kettős szerepet tölt be az országok között: konfliktusforrás, másrészt a közös nyelv révén összekötő kapocs. A határ zártsága a határvonal átlépésének procedúrájában nyilvánul meg elsősorban, minden más tekintetben a határ nyitottnak értékelhető.

Összességében elmondható, hogy a vizsgálat tárgyát képező határszakaszok zártságára és nyitottságára jelentősebb hatással vannak az országos szintű kapcsolatok, mint a helyi viszonyok, kezdeményezések.

Jövőkép

Általában nehéz meghatározni, hogy egy olyan összetett jelenség, mint a határ, milyen funkciókat és hogyan tölt be a jövőben. A szerző szerencsés helyzetben van, mert a közeljövő néhány, határokat érintő eseménye világosan kirajzolódik. 2004. május 1-től Magyarország és két szomszédja (Szlovénia és Szlovákia) az Európai Unió tagjává válik. Ezzel a magyar-szlovák, magyar-szlovén és a magyar – osztrák határszakaszok az EU belső határává válnak. Az Európai unió bővítése a többi határszakaszon is változásokat indukál.

Az Európai Unió bővítése kapcsán három határtípus különböztethető meg:

1) Az EU belső határai
2) EU tag és EU tagjelölt ország határa (magyar – horvát, magyar – román határszakaszok)
3) EU tag és nem EU tagjelölt ország határa (magyar – szerb, magyar – ukrán határszakaszok)

Az első esetben a határok lebomlása várható. A második esetben rövid távon nem várható lányeges változás a határszakaszokon, hosszabb távon a határok nyitottabbá válnak majd. A harmadik esetben a határok rövid távon is zártabbá válnak, mivel ezek a határok képezik 2004. május 1-től az EU külső határát. A határok záródó funkcióját érzékelteti az a tény, hogy az ukrán és a szerb állampolgárok 2003. november 1-től csak érvényes vízummal léphetik át a magyar határt.

Az EU-bővítéshez szorosan kapcsolódó kérdés a Schengeni Egyezményhez való csatlakozás. Az Európai Uniós bővítéssel szemben a Schengeni Egyezményhez történő csatlakozás időpontja bizonytalan. Ez további kérdéseket vet fel különösen a román – magyar határszakasz esetében, hiszen Románia várhatóan 2007-ben csatlakozik az Európai Unióhoz. A legfőbb kérdés, hogy érdemes-e magyar – román határszakaszon kiépíteni a schengeni határőrizeti rendszert, ismervén, hogy néhány éven belül ez a határszakasz is az EU belső határává válik. A magyar – horvát határszakasznál a válasz egyértelműnek tűnik, mivel Horvátország esetében az EU-hoz történő csatlakozás időpontja nincs megnevezve. Várhatóan Horvátország csatlakozása időben távol, mintegy 10 év múlva esedékes. Ilyen hosszú időintervallumra bevezetésre fog kerülni a schengeni határőrizeti rendszer, mint ahogyan ez az osztrák – magyar határszakaszon is megtörtént.

Az EU-bővítést követően a határ menti kapcsolatok támogatási rendszere is változni fog, az egyes országok különböző EU-s programokban való részvételi jogosultsága módosul. Magyarország, Szlovénia és Szlovákia a PHARE CBC program helyett az INTERREG program támogatásaira lesznek jogosultak. A magyar – román határon az INTERREG / PHARE programok összehangolására lesz szükség, míg a magyar – horvát határszakasz esetében az INTERREG / CARDS programok találkoznak.

Már csak az a kérdés, hogy a változások mikor következnek be, közvetlenül az EU 2004-es bővítése után, vagy csak 2007-től, az új programozási időszak kezdetétől.

Hosszabb távon a határok légiessé válnak, de a kultúrák megmaradnak és remélhetőleg az Európai Unióban is mindenki tudni fogja, hol húzódnak Magyarország határai.

BIBLIOGRAPHIE

1. Adler, N.J. (1995): Competitive Frontiers: *Cross-cultural Management and the 21st Century*, in: International Journal of Intercultural Relations, Vol. 19., No. 4., pp. 523-537, USA.
2. Agerlid, L. (2001): *Foreign Investment Regime in Ukraine: Latest Developments*. UEPLAC, Kyiv.
3. Alkan, N. (2002): *Borders of Europe*. ZEI European Integration and South Eastren Europe, SEE 3, Bonn.
4. Ambassade de la Hongrie Service de Presse (2001): Restauration du chenal danubien – Commission du Danube. Hongrie – politique étrangère, XLème année n^0 13, le 17 août.
5. Amt der Kärntner Landesregierung (1995): *Die Arbeitsgemeinschaft Alpen-Adria*. Amt der Kärntner Landesregierung, Klagenfurt.
6. Amt der Kärntner Landesregierung (1996): *Alpok-Adria Munkaközösség*. Amt der Kärntner Landesregierung, Klagenfurt.
7. *A Nagybányai Baleset Felmérésére Alakult Nemzetközi Munkacsoport jelentése*. 2000. december 15.
8. Ancel, J. (1939): *Géographie des frontières*, Paris.
9. Angio Kft (2000): *Csurgói „Festetics" Program*. Csurgó.
10. Antal, S. (1999): *A képviselőtestület és intézményei 1999. évi nemzetközi kapcsolat terve.* Előterjesztés a Jogi-Ügyrendi és Idegenforgalmi Bizottság 1999. március 24-i ülésére. Szentgotthárd Városi Önkormányzat, Szentgotthárd.
11. Arday, L. (1994): A horvátországi magyarok története. In. Arday, L. (ed): *Fejezetek a horvátországi magyarok történetéből*. Teleki László Alapítvány, Budapest.
12. Aubert, A. – Miszler, M. (2000): A Duna-Dráva-Száva Eurorégió turizmusának fejlesztési lehetőségei. *Turizmus Bulletin*, 2000/2. január 5.
13. *Ausztria-Magyarország Interreg IIIa – PHARE CBC Közös programdokumentum 2000-2006.* Manuscrit, 2000
14. Bailly, S. A. (1997): *La frontière: un enjeu politique*, Communication présentée au stage Avenir et territoires, Saint-Louis, les 24-25 septembre 1997
15. Balcsók, I. (2001): Sokasodó gondok – szerény lehetőségek az északkeleti határ mente munkaerőpiacán. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 170-215.

16. Balcsók, I. (2002): Labour Market Relations in the North-Eastern Hungarian Plain. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries.* International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 338-344.
17. Balko, D. (2001): *The region of Nitra*. Creativ Line, Nitra.
18. Balogh, A. – Papp, G. (eds) (1998): *Magyarország az európai regionális együttműködésekben*, Tanulmányok, MTA Regionális Kutatasok Központja- Magyar Külügyi Intézet.
19. Balogh, O. – Győrffy G. (1998): *A területfejlesztési Phare-programok a strukturális alapok vonzásában*, The Hungarian Journal of Marketing and Management, XXXII. évf. 1998/6 pp. 27-40.
20. Balogh, R. (1996): Bihar-megye természetföldrajzi adottságai és ezek idegenforgalmi jelentősége. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 116-126.
21. Banka Slovenije (2002): *Direct Investment 1994-2001*. Banka Slovenije, Ljubljana.
22. Baran, V. (1995): The function of State Border in Slovak-Hungarian Border Area from Geopolitical Aspect. In: Baran, V. (ed): *The Boundaries and their Impact on the Territorial Structure of Region and State*. Acta Universitatis Matthiae Belii. Banska Bystrica. Faculty of Natural Sciences, Geographical Studies, Banska Bystrica 1995, No 1, p. 22-25
23. Baranyi, B. (2000): Az államhatárok elválasztó és összekötő szerepe, avagy a határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 197-206.
24. Baranyi, B. (2001a): A „periféria perifériáján" – egy kérdőíves vizsgálat eredményei és tanulságai az Északkelt-Alföld határmenti területein. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 55-86.
25. Baranyi, B. (2001b): A határ menti térség és a határon átnyúló kapcsolatok fejlődésének esélyei. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 338-368.
26. Baranyi, B. (2002a): Euroregional Organisations and New Interregional Formations on the Eastern Borders of Hungary. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-*

operations in the Central European Transformation Countries. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 137-156.

27. Baranyi, B. (2002b): *Euroregionális szervezetek és új interregionális szerveződések Magyarország keleti államhatárai mentén*. Magyar Tudomány, 2002/11.
28. Bardocz, A (1992): *Történelem és közjogi ismeretek II*. Poli-Kvitt, Budapest.
29. Bárdos, I. (s.a.): *Vendégváró. Esztergom és Nyergesújfalu térsége*. Magyar Képek, Veszprém-Budapest.
30. Batey, P. W. J. – Cappelin, R. (ed) (1994) *Regional Networks, Border Regions and European Integration.* London, Pion.
31. Baud, P.– Bourgeat, S. – Bias, C.(1997): *Dictionnaire de Géographie*, Hatier.
32. Baukó, T. – Gurzó, I. (1996): Régió-kutatás, fejlesztés egy határmenti kistérség példáján. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 127-140.
33. Bécard, A. – Brodaty, S. (1998): *La coopération transfrontalière et le développement local*. In: Hommes et terres du nord, n°1, pp 35-43.
34. Bedő, K. (1998): *Néhány gondolat a burgenlandi-magyar gazdasági együttműködéshez*. Kézirat. 2 p.
35. Beke, P. (1998): Szatmári fejlesztőmunka – II. Határon innen és túl. *Parola*, 1998/1. pp. 14-17.
36. Bennett, R. J. (1998): Local Government in Postsocialist Cities. In: Enyedi, Gy. (ed): *Social Change and Urban Restructuring in Central Europe*. Akadémiai Kiadó, Budapest. pp. 35-54.
37. Bencs, J. (ed) (2001): *Természeti értékek Beremenden és környékén*. Hírérték, Beremend.
38. Beregszászi, A. (2002): A kárpátaljai magyarság nyelvhasználati sajátosságai a nyelvtervezés szemszögéből. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp.368-377.
39. Beszteri, B. – Hervainé Szabó, Gy. (eds) (1999*): Regionális és helyi együttműködési stratégiák (Des stratégies de coopération locales et regionales)*, MTA VTB, Székesfehérvár.
40. Biró, L. (2003): Hivatalosan is megnyitották a beregsurányi határátkelőt. Kárpáti Igaz Szó, 2003.08.02. p. 1.
41. Bíró, L. (2001): *A muramenti horvátok Zala megyében*. Kézirat, Zalaegerszeg.
42. Blahó, K. – Bujdosó, Z. – Dávid, L. (2002): Opportunities for the Development of Tourism in the Eastern Part of the Hungarian-Slovakian Border Region with Special

Emphasis on Ecotourism. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 201-214.

43. Blandinieres, J-P. (2002a): *The Importance of „Territorail Development Policies" for Ukraine*. UEPLAC, Kyiv.
44. Blandinieres, J-P. (2002b): *The Economic Dimension of Federalism and Regionalism*. UEPLAC, Kyiv.
45. Blandinieres, J-P. (2002c): *The Real Nature of Regional Economy and the Design of Regional Economic Policy*. UEPLAC, Kyiv.
46. Borbély, A. (2002): A nyelvcsere, illetőleg a nyelvmegőrzés és a települések összefüggése a magyarországi románoknál. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 334-343.
47. Botlik, J. (2000): *Gát*. Száz magyar falu könyvesháza.
48. Boucher, F. – Echkenazi J. (1998): *Guide de l'Europe des 15*, Repères pratiques, Nathan.
49. Bufon, M. (1993a): Theory and Practice in Central European Border Areas: The Slovenian Example. In: *Croatia – a New European State*. Symposium à Zagreb et Čakovec, 22-25 septembre 1993. pp.173-182.
50. Bufon, M. (1993b): Cultural and Social Dimensions of Borderlands: The Case of the Italo-Slovene Transborder Area, *GeoJournal*, vol 30. n° 3, pp. 235-240.
51. Bujdosó, Z. (2000): A bihari és bihori önkormányzatok kapcsolatai. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 181-186.
52. Burgenländische Gemeindebund (1998): *EU-Osterweiterung und grenzüberschreitende Regionalentwicklung für die Grenzgebiete Österreich-Ungarn*. Bilaterale Partnerschafts-konferenz, Oberwart.
53. Burgenländische Statistiken (1997): *Tourismus Sommer 1997*. Heft 70, Eisenstadt.
54. Burgenländische Statistiken (1998): *Tourismus 1998*. Heft 76, Eisenstadt.
55. Cappellin, R. (1994): Trends and Problems in European Inter-regional Co-operation. In: Hajdú, Z. – Horváth, Gy. (eds): *European Challenges and Hungarian Responses in Regional Policy*. Centre for Regional Studies, Pécs.
56. Cartographia (1999): *Jugoszlávia, Bosznia-Hercegovina, Macedónia, Szlovénia, Horvátország.* 1:850000.
57. C.E.D.R.I.C. (1991) : *Frontière et frontières dans le monde anglophone*. Presse de l'Université Paris-Sorbonne.

58. Centre d'Observation Européenne des Régions (1992): *Les régions frontalières et l'intégration européenne, Livre Blanc de l'Assemblée des régions d'Europe*, Saragosse.
59. Charpentier J. – Engel, C. (dir) (1992): *Les régions de l'espace communautaire*, Presses universitaires de Nancy, Nancy.
60. Chassagne, P. (2000): *Réseaux et filières trucs et balkaniques du trafic de drogues depuis 1990.* Mémoire de DEA de Géographie, Université de Paris-Sorbonne. Directeur de recherches: Sanguin, A-L.
61. Chauprade, A.– Thual, F.(1999): *Dictionnaire de Géopolitique*, Ellipses.
62. Civil Engeneering Institute of Croatia (1999): *Corridor V/c Transeuropean Motorway Budapest-Osijek-Sarajevo-Ploče, Section through Eastern Croatia*. Zagreb.
63. Claval, P. (1974): *La géographie et la perception de l'espace*, in: L'espace Géographique, 1974, vol.3., n°3, pp. 179-187.
64. Claval, P. (1993) : *La géographie au temps de la chute des murs*. L'Harmattan, Paris.
65. Claval, P. (1994): *Géopolitique et Géostratégie*. Nathan, Paris.
66. Clement, N. (1994): *Borders, regions in the new economy*, Presented at VIII. Profenex-Annuies Conference, Mexico and the Americas, Puerto Valarta , Jalisco, Mexico, 13-14 Nov 1994.
67. Comission de l'Union Européenne (1997): *Guide LACE, Coopération transfrontalière*, Bruxelles
68. Comission de l'Union Européenne (2001): *Communication de la Commission sur l'impact de l'élargissement dans les régions limitrophes des pays candidats*.
69. Commissariat Général du Plan (1999) : *L'élargissement de l'union européenne à l'est de l'Europe.* La Documentation Française, Paris.
70. Commission Européenne, Assemblé des Régions d'Europe (ARE), Programme d'Echanges d'Expérience (PEE) (1995): *Le droit appliqué à la coopération interrégionale en Europe*, Journées d'Etudes des 10 et 11 décembre 1993, Thessalonique, L.G.D.J. 260 p.
71. *Constitution de la République Slovène*
72. Coquery – Vidrovitch, C. (1981): Présentation, in*: Problèmes de frontières dans le Tiers-monde*, Pluriel-débat/L'Harmattan
73. Courlet, J. (1988): La frontière: couture ou coupure? *Économie et humanisme.* 301. pp. 5–12.
74. Croatian Tourist Association (2001): *Croatia's Danube Basin*. Croatian Tourist Association, Zagreb.

75. Csákó, M. (2003): Magyarok munkaerő-piaci helyzete és attitűdjei Erdélyben és a Felvidéken. In: Fábri, I. (ed): *Kisebbségi lét és érvényesülés*. Lucidus, Budapest. pp. 15-42.
76. Csapó, T. (1996): Határon átnyúló együttműködések Vas megyében, különös tekintettel a PHARE CBC – Interreg II programra. In: *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 367-377.
77. Csapó, T. (1998): *Munkerőpiac a határvidéken- Labour market in the crossborder region*, speech in Oberwart at the conference «EU elargissement and the regional development in the cross-border area Hungary-Austria», the 17th june 1998, 4 p
78. Csapó, T. (1999): Határ menti együttműködések a munkaerőpiac területén, különös tekintettel Vas és Zala megyére. In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 269-296.
79. Csáti, E. (1994): Croatia and Hungary – Convergence or Divergence? In: *Croatia – A New European State*. Symposium in Zagreb and Čakovec, September 22-25, 1993.
80. Cséfalvay, Z. (1994): *A modern társadalomföldrajz kézikönyve (L'encyclopédie de la géographie humaine moderne)*, IKVA, Budapest.
81. Cserniskó, I. – Híres, K. (2002): A kárpátaljai magyarok lokális, regionális és nemzeti identitásáról. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 384-389.
82. Cserniskó, I. – Márku, A. (2002): Egymás szemében. Kárpátaljai magyar középiskolások véleménye az ukránságról és önmagukról. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 389-393.
83. Csordás, L. (2001): Az Északkelet-Alföld határ menti területeinek turizmusa. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 295-315.
84. Csüllög, G. (2002): The Revaluation of Border Regions in the Changing Spatial Structure. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 69-79.
85. Czéh, T. (1998): *Az Európai Unióból érkező támogatások jövője,* The Hungarian Journal of Marketing and Management, XXXII. évf. 1998/6 pp 43-47.
86. Czimre, K. (2000): Eurorégiók a régiók Európájában. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 77-86.

87. Czövek, I. (ed) (2001): *Vállaj*. Vállaj Község Képviselőtestülete, Vállaj.
88. Dancs, L. (2000): Egy lehetőség a periféria perifériáján. A határon átnyúló kapcsolatok helyzete és fejlődésének esélyei az Északkelet-Alföldön. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 207-214.
89. Dancs, L. (2001a): Az északkelet-alföldi határszél kialakulása és néhány geográfiai jellemzője. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 13-25.
90. Dancs, L. (2001b): Határon átnyúló kapcsolatok az Északkelet-Alföldön. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 257-294.
91. Dancs, L. (2002): Chances and Limits of Hungarian-Ukrainian Cross-border Cooperation Shortly Before the Introduction of the Schengen Border System. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 163-170.
92. Dankó, L. (1999a): *Hármashatármenti gazdasági együttműködés*. Zempléni RVA, Sátoraljaújhely.
93. Dankó, L. (1999b): Magyar vállalati marketing – aktivitás a Kárpátok Eurorégióban. In: *Marketing & Menedzsment*. XXXIII. évf, 1999/5. pp. 27-33.
94. Davor, B. (2001): *A Duna-Dráva-Száva Euroregionális Együttműködés Szervezésének tervezete*. Duna-Dráva-Száva Euroregionális Együttműködés, Eszék.
95. Deică, P. – Alexandrescu, V. (1999): Is Danube-Tisza-Mureş a New Type of Cross-Border Region? In: *Proceedings of the Regional Conference of Geography: Danube-Cris-Mures-Tisa Euroregion Geoeconomical Space of Sustainable Development*. Timişoara-Novi Sad-Szeged-Tübingen.
96. Delanty, G. (1996): *The Frontier and Identities of Exclusion in European History*, in: History of European Ideas, Vol. 22, No. 2, pp. 93-103, Great Britain.
97. Delegation of the European Commission to Hungary (2002): *Call for proposals for the Phare CBC Hungary-Slovenia Programme 2000 Small Projects Fund*. Budapest.
98. Dénes, Z. (1996): Interetnikus kapcsolatok a Parciumban. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 196-198.

99. Devic, A. (2002): *Nationalism, Regional Multiculturalism and Democracy*. ZEI European Integration and South Eastren Europe, SEE 2, Bonn

100. DFID (2000): *Területfejlesztési Projekt Terv: Nógrád, valamint Szabolcs-Szatmár-Bereg megyében*. DFID, Magyarország.

101. Diaz Olvera L. – Le Nir, M – Plat, D. – Raux Ch. (Laboratoire d'économie des transports, CNRS, ENTPE, Université Lumiere, Lyon 2) (1996): *Les effets de la frontière, une barrière à la compréhension des échanges internationaux?*, Espace d'échanges, 3-1996, pp. 193-202

102. DHV Magyarország (2001): *Sopron és térsége fejlesztési programja*. DHV Magyarország, Budapest.

103. DHV Magyarország (2002): *Csurgó városának turisztikai arculatterve*. DHV Magyarország, Budapest.

104. Diószegi, I. (2000): *Újra „történelmi" volt az ország*. In: Népszabadság, 08/07/2000.

105. Di Tella, G. (1982): The economics of the frontier, in: *Economic in the long view* (Kindleberger, C.P. – Di Tella, G.), vol. 1: Models and methodology, Macmillan, London

106. Djurdjev, B. S. – Krajkó, Gy. – Vert, C. (1996): Population of the Banat region. Basic facts nad analysis. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 427-432.

107. DKMT (2003): *Európa hullámhosszán. A DKMT Eurorégió háromnyelvű rádióműsora*.

108. DNVP «Kartografija» (2003): *Zakarpatszka Oblaszty*, 1:250000, Kiiv.

109. Dorion, H. (1963): *La Frontière Québec-Terre Neuve: contribution à l'étude systématique des frontières*, Presses de l'Université Laval

110. Döményova, M. – Rechnitzer, J. (1998): *Vienna, Bratislava, Gyor – a potential Euroregion*, The region in a transforming Central european spatial structure, pp. 255-272.

111. Dőry, T. (1999): Vállalkozások jövőképe az osztrák-magyar határ menti térségben. In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 209-234.

112. Dresdner Bank (2002): *Investing in Central and Eastern Europe*. May 2002, Zagreb.

113. Drewe P. (1995): *La coopération transfrontalière: un bilan critique* ('Les theses de Monte Verita'), Technische Universiteit Delft, 26 p.

114. Državni zavod za Statistiku (2002): *Statistical Yearbook of Croatia*. Zagreb.

115. Državni zavod za Statistiku (2003): *Statiskičke Informacije 2003*. Republika Hrvatska, Zagreb.
116. Dupka, Gy. (2000): *Kárpátalja magyarsága*. A Magyar Nyelv és Kultúra Nemzetközi Társasága, Budapest.
117. Éger, Gy. – Szesztay, Á. (2000): Alsóőr. Száz magyar falu könyvesháza.
118. Engel, P. (2000): *Tudták, meddig tart az ország*. In: Népszabadság, 01/04/2000.
119. Enyedi, Gy. (1989): *Private Economic Activity and Regional Development in Hungary*. Geographica Polonica, no 57, pp. 53-62.
120. Enyedi, Gy. (1995): *A Bécs-Pozsony-Győr régió együttműködési lehetőségei*, Kutatási jelentés, MTA Regionális Kutatások Központja, Budapest, 223 p.
121. Enyedi, Gy. (1998): Transformation in Central European Postsocialist Cities. In: Enyedi, Gy. (ed): *Social Change and Urban Restructuring in Central Europe*. Akadémiai Kiadó, Budapest. pp. 9-34.
122. Enyedi, Gy. (1999): *Budapest-Gateway to South-East Europe*. Geographische Rundschau, vol. 51, no 10, pp. 542-547.
123. Erdősi, F. (2000): *Európa Közlekedése és a Regionális Fejlődés*. Dialóg Campus, Budapest-Pécs.
124. Espolarte (2002): *Magyarország, 1:510 000*.
125. EU Delegation of EC to Hungary (2002): *Call for proposals for the Phare CBC Hungary-Slovenia Programme 2000 Small Projects Fund*. Budapest.
126. Europäische Gemeinschaft /Europäischer Fonds für Regionale Entwicklung/-Regionalmanagement Burgenland Gmbh (1995): *INTERREG IIA Österreich-Ungarn, Programmteil Burgenland.* Leitfaden zur Projekteinreichung, Brussels.
127. Europäische Kommission (1997): *Österreich-Burgenland. Einheitliches Programmplanungsdokument 1995-1999*. Brussels.
128. European Commission (1996): *Programme and contact information 1995, Multi-country and cross-border programmes N.1*, Brussels, pp 22.-24.
129. European Commission (2002): *EU Future Region Conference: Old Neighbours – New Partners*.
130. Euroregialna suradja Dunav-Drava-Sava (2002): *Izješće o radu Euroregialna suradja Dunav-Drava-Sava za razdoblje prosianc 2000. – prosinac 2002. godine*. Osijek.
131. *EURO TRIO* (1997), A Duna-Tisza-Körös-Maros Eurorégió magazinja. Szeged.
132. Farkas, J. Gy. (2002): *Kárpátaljára tartanak a multik*. Népszabadság, 2002.11.22..
133. Farkas, J. Gy. (2003): *Lehetőségek Kárpátalján*. Népszabadság, 2003.06.26.

134. Federal Statistical Office (2002): *Statistical Yearbook of Yugoslavia*. Federal Statistical Office, Beograd.

135. Federal Statistical Office (2003a): *Statistical Pocket Book*. Federal Statistical Office, Beograd.

136. Federal Statistical Office (2003b): *First Census Results*. Federal Statistical Office, Beograd.

137. Federal Statistical Office (2003c): *Basic Data on Socio-Economic Trends*. Federal Statistical Office, Beograd.

138. Filepné, N. É. (ed) (2000): *A területfejlesztési Stratégiák készítésének módszertana II.* Szabolcs-Szatmár-Bereg Megyei Területfejlesztési Tanács, Nyíregyháza.

139. Finta, I. (2002): *Területfejlesztési és értékelési rendszer Ausztriában*. Tér és Társadalom, XVI. évf. 4. pp. 109-128.

140. Fleischer, T. (1999): *A záhonyi régió közlekedési helyzetelemzése, jövőképe, összhangban térségi és nemzetközi szerepével*. MTI Világgazdasági Kutatóintézet, Budapest.

141. Fleischer, T. (2000): Régiók, határok és hálózatok. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 65-76.

142. Fleisz, J. (2002): A Bihar megyei és nagyváradi magyarság kultúrális önszerveződése és civil szervezetei (1989 után). In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 490-496.

143. Fondation pour les Etudes de Défense (1996) : *Les défis de sécurité en Europe Médiane.* Fondation pour les Etudes de Défense, Paris.

144. Foucher, M. (1991): *Fronts et frontières*, Fayard

145. Foucher, M. (ed) (1993): *Fragments d'Europe*. Fayard.

146. Foucher, M. (1998): *La république européenne*, Editions Belin, 138 p

147. Foucher, M. (1999): *Géopolitique du Danube*, Ellipses, Paris

148. Freytag &Berndt (1999): *Szlovákia* 1:500000.

149. Füle, T. (1997): *Kétnyelvű középiskolai oktatás a szlovéniai magyarság körében*. In: Beszteri, B., Mikolasek, S. (eds): A kisebbségek helyzete Közép-Kelet-Európában és Magyarországon. MTA VEAB, Komárom.

150. FVM Területfejlesztési Programirányító Iroda (1999): *Határon átnyúló együttműködés a nyugat-dunántúli régióban. Phare CBC Ausztria-Magyarország Program*. Sopron-Budapest.

151. FVM (2001): *Pályázati felhívás a 2000-es Magyarország-Ausztria Phare CBC Kisprojekt Alapra.* Budapest.

152. Gábrity Molnár I. (2002): A vajdasági magyarok migrációjának motívumai és hatása a magyarság társadalmi szerkezetére. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 266-274.

153. Gábrity Molnár I. (2003): A munkaerőpiac általános tendenciái Szerbiában (A Vajdaság). In: Fábri, I. (ed): *Kisebbségi lét és érvényesülés*. Lucidus, Budapest. pp. 217-256.

154. Galambos-Hornyák, E. (2002): Where Does the Tokaj Wine Grow? The Region of Tokaj-Hegyalja on the Two Sides of the Region. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 215-218.

155. Galès, P. – Lequesne, C. (eds) (1997) :*Les paradoxes des régions en Europe*. La découverte, Paris.

156. Gauthier A. (1996): *La construction européenne: Etapes et enjeu*, Bréal.

157. Gellén, V. (1999): *Gyula város 2010-ig szóló idegenforgalmi koncepciója*. Polgármesteri hivatal, Gyula.

158. Gellén, V. (2000): *Gyula Industrial Park*. Gyula Város Polgármesteri Hivatal, Gyula.

159. Gentlemen Tours (2003): *Vízitúrák Északelet-Magyarországon*. Gentlemen Tours, Nyíregyháza.

160. Gereben, F. (2002): A vajdasági magyarok nemzetiségi identitása. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 449-458.

161. Gilbert, Cs. (1997): *Beremend és környéke*. Beremend Nagyközség Önkormányzata, Beremend.

162. Glatz, F. (1998): Hét pont a Dunáról. In: *Ezredforduló*, 1998/1. pp. 25-28.

163. Golobics, P. (1996): A határmenti térségek városainak szerepe az interregionális együttműködésekben Magyarországon. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 224-230.

164. Gonin, P. (1994): Laboratoire du transfrontalier. *Territoires.* 5. pp. 18–35.

165. Gould, P.–White, R. (1984): *Cartes mentales.* Editions Universitaires, Fribourg.

166. Göncz, L. (1999): *A mura vidéki magyarság megmaradásáért*. XXVII. Honismereti Akadémia, Zalaegerszeg.

167. Grasselli Gábor (2001): A határmentiség néhány sajátossága Hajdú-Bihar megyében. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 87-93.

168. Guichonnet, P.–Raffestin, C. (1974): *Géographie des frontières*. Paris, Presses Universitaires de France

169. Gunst, P. ed. (1981): *Magyar történelmi kronológia*. Tankönyvkiadó, Budapest.

170. Hagett, P. (1983): *Geographie. Eine moderne synthese*, Harper&Row, New York

171. Hansen, N. (1977*): Border Regions: A Critique of Spatial Theory and a European Case Study*, in: Annals of Regional Science, 1977, vol. 11, n°1, pp.1-14.

172. Hajdú, Z. (1996): A magyar-horvát határmenti együttműködés dilemmái. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 306-312.

173. Hajdú, Z. (1998): A magyar-horvát határmenti együttműködés lehetőségei és dilemmái. In: *Magyarország az európai regionális együttműködésekben*. MTA RKK, Magyar Külügyi Intézet. pp. 103-119.

174. Hajdú, Z. (2002): *A horvát-magyar határmenti kapcsolatok speciális területei*. PTE TTK Földrajzi Intézet, Pécs.

175. Hardi, T. (1999): A határ és az ember – Az osztrák-magyar határ mentén élők képe a határról és a „másik oldalról". In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 159-190.

176. Hardi, T. (2001): *Az egységes határrégiók kialakulásának feltételei – lehetséges határrégiók a Kárpát-medencében*. Doktori értekezés. Győr-Pécs.

177. Hardi, T. – Nárai, M. (2001): *A határ menti területek jellegzetességeinek átalakulása a 20. század végi Nyugat-Magyarországon*. Tér és Társadalom, XV. évf, 2. pp. 107-130.

178. Hardi, T. (2002a): A Duna menti területek regionális különbségei, együttműködési lehetőségei. In: Dövényi, Z. – Hajdú, Z. (eds): *A magyarországi Duna-völgy területfejlesztési kérdései.* Magyar Tudományos Akadémia, Budapest. pp. 99-118.

179. Hardi, T. (2002b): *A szlovén-magyar határon átnyúló kapcsolatok lehetőségei a szlovén regionalizmus tükrében*. Tér és Társadalom, XVI. évf. 4. pp. 63-86.

180. Harkány város (2003): *Harkány.*

181. Hegyi, K. – Pállfy, G. (2000): *Belül is volt országhatár*. In: Népszabadság, 29/04/2000.

182. Heindl, J. (1996): *Dél-Baranya Határmenti Települések Egyesülete Alapszabálya*. Polgármesteri Hivatal, Beremend.

183. H. Gy. (2003): A kidolgozott projektek éve. *Kanizsa*, 2003. január 16. p. 6.

184. Hires, K - Márku, A. (2003): Miből élünk? Adalékok a kárpátaljai magyarság munkaerő-piaci helyzetének leírásához. In: Fábri, I. (ed): *Kisebbségi lét és érvényesülés*. Lucidus, Budapest. pp. 105-134.

185. Horváth Consulting (2001): *Nyugat-Dunántúl és Burgenland közös marketing-stratégiája*. Horváth Consulting.

186. Horváth, Gy. (1993): Cooperation of Central European Regions. In: Horváth, Gy. (ed): *Development Strategies in the Alps-Adriatic Region*. Pécs, MTA RKK, pp. 47-79.

187. Hrvatska Gospodarska Komora (2001a): *Sektor za promet, graditeljstvo i komunalno gospodarstvo. Promet.* Zagreb.

188. Hrvatska Gospodarska Komora (2001b): *Sektor za promet, graditeljstvo i komunalno gospodarstvo. Graditeljstvo.* Zagreb.

189. HTMH (2001b): *A Magyar-Horvát Kisebbségi Vegyes Bizottság 2001. január 25-26-án, Eszéken megtartott V. ülésének ajánlásai*.

190. HTMH (2001c): *A Magyar Köztársaság Kormányának és románia Kormányának egyetértési nyilatkozata*. 2001. december 22.

191. Ilieş, A. – Horga, I. (2001): In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Changing Role of Border Areas and Regional Policies. *Region and Regionalism*, No. 5. Lodz-Opole. pp. 141-149.

192. Illés, I. (2002): Nemzetközi regionális fejlesztési együttműködés a Duna-medencében. In: Dövényi, Z. – Hajdú, Z. (eds): *A magyarországi Duna-völgy területfejlesztési kérdései.* Magyar Tudományos Akadémia, Budapest. pp. 77-98.

193. INSSE (2003): *The Analysis of the Preliminary Results – 2002 PDC*. INSSE, Bucuresti.

194. Ipari, Kereskedelmi és Idegenforgalmi Minisztérium (1997): *Tájékoztató a magyar-osztrák gazdasági-kereskedelmi kapcsolatokról.* Ipari, Kereskedelmi és Idegenforgalmi Minisztérium Németország, Ausztria Osztály, Budapest.

195. Írottkő Natúrpark Egyesület (1999): *Határtalan természet – ezeréves kultúra*. Írottkő Natúrpark Egyesület, Kőszeg.

196. Izsák, É. (1999): A határmentiség és a határ menti regionális együttműködés a sajtó tükrében 1989-től napjainkig. In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 191-208.

197. *Jegyzőkönyv a Csallóköz-Mátyusföld Regionális Társulás közgyűléséről*, 2002. április 24.

198. *Jegyzőkönyv a Duna-Maros-Tisza Regionális Együttműködésről.* 1997. november 21.

199. *Jegyzőkönyv a Duna-Körös-Maros-Tisza Regionális Együttműködésről. (s.a.)*

200. *Jegyzőkönyv a Horvát-Magyar Kisebbségi Vegyes Bizottság IV. üléséről.* 1999. december 20.

201. *Jegyzőkönyv a Horvát-Magyar Kisebbségi Vegyes Bizottság VI. üléséről.* 2002. december 19.

202. *Jegyzőkönyv a Magyar Köztársaság és Románia Aktív Együttműködési és Partnerségi Kormányközi Vegyes Bizottsága Kisebbségügyi Együttműködési Szakbizottsága II. üléséről*. 1998 október 13.

203. *Jegyzőkönyv a Magyar-Szlovák Vegyes Bizottság II. üléséről*, 1999. szeptember 29. Pozsony

204. *Jegyzőkönyv a nemzeti kisebbségek jogainak biztosításával foglalkozó magyar-ukrán vegyes bizottság VIII. üléséről, 1998. december 10-11.*

205. *Jegyzőkönyv a nemzeti kisebbségek jogainak biztosításával foglalkozó magyar-ukrán vegyes bizottság X. üléséről, 1999. december 16-17.*

206. Journal Officiel de la Slovénie

207. Kalmár, J. (2000): *Karók, kövek, hatalmi érdekek*. In: Népszabadság, 17/06/2000.

208. Kaltenbach, J. (2002): Jelentés a kisebbségi jogok érvényesüléséről a kisebbségi önkormányzatok 2002. évi működési tapasztalatai alapján

209. Kárpátia (1998): *România*, harta rutieră, 1:700000.

210. Kárpátia (2000): *România*, harta rutieră, 1:700000.

211. Kárpátia Térképműhely (2001): *Magyarország*. 1:450000. Szarvas András Térképészeti Ügynökség, Budapest.

212. Kartográfiai Vállalat (1985): *Képes történelmi Atlasz*. Kartográfiai Vállalat, Budapest.

213. Kartográfiai Vállalat (1988): *Történelmi Atlasz*. Kartográfiai Vállalat, Budapest.

214. *Kelet-Magyarország és a Kárpátok Eurorégió (1998)*. Inter-regionális magazin. Nagyalföld Kiadó, Szolnok.

215. *Keretszerződés tervezet a Dráva-Mura Eurégió Somogy-Zala megye, Szlovénia, Horvátország együttműködéséről*. (2000)

216. Kicosev, S. (1996): Migration in Yugoslav Banat. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia.

József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 433-441.

217. Kilin, S. (1999): Nagylak-Déva autópálya. *Nyugati Jelen*, XI. évf. 2537. sz, 1999.11.16

218. Kiss, B. (2002): *Szentgyörgyvölgy, Magyarszombatfa, Velemér idegenforgalomba vonásának lehetőségei*. Kodolányi János Főiskola, Székesfehérvár, szakdolgozat, 80 p.

219. Kiss, J. P. (2000): A határátkelők szerepe a határmenti kapcsolatokban az Alföldön. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 133-142.

220. Kiss, Y. (2002): European Union Enlargement and the Impact of Schengen Visa on Creation of New Frontiers in Central Europe. In: Süli-Zakar (ed): Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 129-136.

221. Klein, R. (1998): *L'initiative communautaire INTERREG en faveur de la coopération transfrontalière*, Fichier de briefing, DG XVI.A.2, 16 p.

222. Kleinschmager, R. (1993): *Elements de géographie politique*, Presses Universitaires de Strasbourg

223. Klemencic, V. – Bufon, M. (1994): Cultural Elements of Integration and Transformation of Border Regions: The Case of Slovenia. *Political Geography*, n° 1, pp. 73-83.

224. Klima, E. (2001): Euro-regions – integration or disintegration of European states. In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Changing Role of Border Areas and Regional Policies. *Region and Regionalism*, No. 5. Lodz-Opole. pp. 49-53.

225. Kobolka, I. (2000): A határmenti területek biztonságára ható tényezők – kiemelten a migráció negatív hatásai. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 113-120.

226. Kollarik, A. (ed) (1999): *Magyarország Nemzeti Parkjai és a Nemzeti Parkok igazgatóságainak működési területe*. Tapolca Város Önkormányzata, Tapolca.

227. Komac, M. (1999): *A nemzeti közösség védelme a Szlovén Köztársaságban*. Nemzetiségi Intézet, Ljubljana.

228. Kommission der europäischen Gemeinschaften (1995): *INTERREG II, Österreich-Ungarn, 1995 -1999*, Brussels, 80 p.

229. Korhecz, T. (2002): A kisebbségi önkormányzatok megválasztásának szabályai a magyar, a szlovén és a jugoszláv közjogban. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/4. pp. 931-949.

230. Kovács, Cs. (2000): A szomszédos országok társas vállalkozásainak néhány jellemzője Magyarországon. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 175-180.

231. Kovács, Cs. (2002): The Patterns of Agricultural Development in the Szamos Plain's Border Region. In: Süli-Zakar (ed): Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 272-279.

232. Kovács, Gy. (2000): A Dél-Alföld vasúti közlekedése a nemzetközi kapcsolatokban. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 233-238.

233. Kovács, S. (2000): *Kárpátalja térképe*. 1:250000. Dimap, Budapest

234. Kovács, T. – Cserháti, F. (2002): The participation of North Great Plain Region in the Phare CBC programme: Hungarian-Romanian Co-operation. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries.* International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 257-261.

235. Kováts, Z. (1996): Határmenti térségek demográfiai problémái. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 349-353.

236. Kozár, M. (2000): *Felsőszölnök*. Száz magyar falu könyvesháza Kht, Budapest.

237. Környezetvédelmi Minisztérium (2002): *Tájékoztató a Dráva horvátországi szakaszán Novo Virjénél tervezett vízerőműről.*

238. Környezetvédelmi és Területfejlesztési Minisztérium (1995): *Phare-CBC, Cross-border cooperation, Hungary/Austria,* Project fiches, 45 p.

239. Környezetvédelmi és Területfejlesztési Minisztérium (1998a): *Területfejlesztés Magyarországon*, VÁTI Kht, p.125.

240. Környezetvédelmi és Területfejlesztési Minisztérium (1998b): *Nemzeti parkjaink 6. Duna-Dráva Nemzeti Park*.

241. Krakover, S. (1997): *Boundary Openness Model Applied to Israel, Egypt, and Gaza strip Tri-border Area*, European Regional Science association Summer Institute, Are-Meraker, Sweden-Norway

242. Kristó, Gy. (2000a): *A Fisgaga volt az első határvonal*. In: Népszabadság, 19/02/2000.

243. Kristó, Gy. (2000b): *Körülöttünk a gyepű*. In: Népszabadság, 22/01/2000.

244. KSH (2000a): *A Sopron-Kőszeghegyalja üdülőkörzet idegenforgalmi adottságai, infrastrukturális ellátottsága*. Központi Statisztikai Hivatal Győr-Moson-Sopron és Vas Megyei Igazgatósága. Győr, Szombathely

245. KSH (2000b): *Burgenland településeinek nemzetiségi (anyanyelvi) adatai 1880-1991*. KSH, Budapest.

246. KSH (2001): Letenye Törzskönyve 1999-2000. Központi Statisztikai Hivatal Zala Megyei Igazgatósága, Zalaegerszeg.

247. KSH (2002a): *CANSTAT Statistical Bulletin 2002/1*. Budapest.

248. KSH (2002b): *Népszámlálás 2001*, 4. Nemzetiségi kötődés. KSH, Budapest.

249. KSH (2002c): *Győr-Moson-Sopron megyei statisztikai tájékoztató 2002/3.* Központi Statisztikai Hivatal Győr-Moson-Sopron Megyei Igazgatósága, Győr.

250. KSH (2002d): *Vas megyei statisztikai tájékoztató 2001/4.* Központi Statisztikai Hivatal Vas Megyei Igazgatósága, Szombathely.

251. KSH (2002e): *Győr-Moson-Sopron megyei statisztikai tájékoztató 2001/4.* Központi Statisztikai Hivatal Győr-Moson-Sopron Megyei Igazgatósága, Győr.

252. KSH (2002f): *Külkereskedelmi termékforgalom 2001*. KSH, Budapest.

253. KSH (2002g): *Tájékoztató a 2001. évről*. Központi Statisztikai Hivatal Békés Megyei Igazgatósága, Békéscsaba.

254. KSH (2003a): *A bruttó hazai termék (GDP) területi megoszlása 2001-ben*. Központi Statisztikai Hivatal, Budapest.

255. KSH (2003b): *CANSTAT Statistical Bulletin 2002/4*. Budapest.

256. Kukan, E. (1999): *The Slovak Republicon its Way into the European Union*. ZEI Discussion Paper C40, Bonn.

257. Kun, J. (2002): The Impact of the Schengen Acquis in the Carpathian Euroregion: A Possible Obstacle for Cross-border Co-operation. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 157-162.

258. Kunze, E. (1998): *AZ EU keleti irányú és a határokon átnyúló regionális fejlesztése Ausztria és Magyarország határterületei irányában,-Enlargement of the EU and the regional development in the direction Austria-Hungar*y, speech in Oberwart at the conference «EU enlargement and the regional development in the cross-border area Hungary-Austria», the 17th june 1998, 5 p.

259. Kurdi, K. (2001): *A magyarországi nemzeti és etnikai kisebbségek kultúrális helyzete.* József Attila Alapítvány, Budapest.

260. Lábadi, K. (2000): *Laskó*. Száz magyar falu könyvesháza-

261. Labasse, J. (1991): *L'Europe des régions*, coll. géographes, Flammarion, 137 p.

262. Labasse, J. (1994): *Quelles régions pour l'Europe*, Dominos, Flammarion.

263. LACE (1997): *Fiches-Info sur la coopération transfrontalière: Aménagement du territoire*, Numéro 1/ Juin 1997.

264. LACE (1997): *Fiches-Info sur la coopération transfrontalière : Wirtschaftliche Entwicklung*, Numéro 2/ Oktober 1997.

265. LACE (1997): *Fiches-Info sur la coopération transfrontalière : Tourisme et environnement*, Numéro 3/ Décembre 1997.

266. LACE (1998): *Fiches-Info sur la coopération transfrontalière : Education, Formation, et Marché de l'Emploi*, Numéro 4/ Mars 1998.

267. LACE (1998): *Fiches-Info sur la coopération transfrontalière : Coopération socio-culturelle*, Numéro 5/ Juin 1998.

268. Lace Infoblatt (1997): *Szentgotthárd-Heiligenkreuz Industriepark (HU/A)* CI5, 6/1997.

269. LACE magazine (1998), Revue trimestrielle, N.1/ Hiver 1997/98.

270. Lacoste, Y. (1990): *Paysage politiques*, Paris, Livre de Poche.

271. Lados, M. (2001): *A területi tervezés kihívásai a kilencvenes években Magyarországon: a területfejlesztési stratégiák kialakításától a programozásig és az értékelésig*. Tér és Társadalom, XV. évf, 4. pp. 25-69.

272. Lampl, Zs. (2003): Az ezredforduló munkaerő-piaci kihívásai Szlovákiában. In: Fábri, I. (ed): *Kisebbségi lét és érvényesülés*. Lucidus, Budapest. pp. 43-104.

273. Lanne, L. (1997): Coopération transfrontalière: analyse et propositions.– *Inter Régions.* 3. pp. 31–33.

274. Lanstyák, I. – Simon, Sz. (2002): A magyar és a szlovák nyelv választása három szlovákiai magyar településen. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 344-358.

275. *Larousse de poche* (1990)

276. Lázár, I. (1990): *Petite histoire de la Hongrie*. Corvina, Budapest.

277. Lazarevic, G. (2003): *SWOT analysis of the Serbian cross-border region*. Minutes of the Workshop for Strategic Project Development for the Trilateral Interreg. 5 June 2003, Arad.

278. Le Gales P. – Lequesne C. (dir) (1997): *Les paradoxes des régions en Europe*, Collection «Recherches», Editions La Découverte, 302 p.

279. Lengyel, I. (1996a): A magyar-román gazdasági kapcsolatok jellemzői a Dél-Alföldön. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 151-157.

280. Lengyel, I. (1996b): *Határtalan lehetőségek? (Békés megye gazdasága és határ menti kapcsolatati)*. KCsSF KI RTGT, Békéscsaba-Gyula.

281. Les Cahiers de Préludes (1997): *L'espace économique transfrontalier, Lorraine-Sarrois-Luxembourgeois-Belge, Faits et interrogations*, Préludes N-3-1997, Nancy, 90 p.

282. Les Cahiers de Préludes (1997): *Villes et coopérations transfrontalières* Préludes N-4-1997, Nancy, 99 p.

283. Levy, J. (1994): L'espace légitime. Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.

284. Levy, J. (1997): *Europe-Une géographie*, Carrée Géographie, Hachette, Paris, 287 p.

285. Lezzi, M. (1992): *Raumordnungspolitik in Grezregionen. Ein Erklärungsansatz*, in: Geographica Helvetica 1992 Nr.3, pp. 105-111.

286. *Loi LXXVII / 1993 sur les Droits des Minorités Ethniques en Hongrie*

287. Loibelsberger, G. (2001): *Pannonien persönlich – Pannónia személyesen*. Regionalmangement Burgenland, Eisenstadt.

288. Lúczi, J. (1996): *Feljegyzés*. Manuscrit, Gyula.

289. Magyar Köztársaság Kormánya (1999): *A Magyar Köztársaság Kormányának J/1397. számú beszámolója a Magyar Köztársaság területén élő nemzeti és etnikai kisebbségek helyzetéről, 1999. június*. Budapest.

290. Magyar-osztrák-szlovák Határmenti Települések Együttműködési Fóruma (2000): *Meghívó, Workshop április 12-13-án Mosonmagyaróváron*. Zurndrof.

291. Majdán, J. (1996): Vasutak a határ kér oldalán. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 251-274.

292. Majima, S. (2002): The Ethnic Hungarians in Transylvania and the Status Law. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 285-290.

293. Mányi, I. (2002): *Éves beszámoló jelentés 2000-2001*. TéT, Bécs.

294. Malchus, V. von (1973): Méthodes et pratique de la coopération internationale des régions frontalières européennes, in: *Boundaries and Regions* pp. 179-198., LINT, Trieste

295. Mariot, P. (2002): A dunai térség néhány aktuális problémája Szlovákiában. In: Dövényi, Z. – Hajdú, Z. (eds): *A magyarországi Duna-völgy területfejlesztési kérdései.* Magyar Tudományos Akadémia, Budapest. pp. 139-150.

296. Martinek, U. (2003): *EuRegio West/Nyugat Pannonia*. Regionalmanagement Burgenalnad Gmbh, Eisenstadt.

297. Martinez, O. J. (1994): The Dynamics of Border Interaction: New Approaches to Border Analisys. In: Schofield, C. H. (Hrsg.): *Global Boundaries (World Boundaries Series 1).* London, New York. pp. 1–15.

298. MÁV-ÖBB (2003): Régiós összeköttetések Magyarország és Ausztria között.

299. Medium (2003): *Zamok «Palanok».* Medium, Uzhgorod.

300. MEH Nemzeti Területfejlesztési Hivatal (2003): *Hajdú-Bihar megye a területfejlesztés tükrében*. MEH Nemzeti Területfejlesztési Hivatal, Budapest.

301. MEH Segélykoordinációs Hivatal (2001): *Allokációk millió Euroban Phare programok 1995-2000-ig*.

302. MERP (1998): *Területfejlesztés Magyarországon* –Aménagement du territoire en Hongrie. MERP.

303. Mesterházy, Z. (2001): *Határmenti együttműködésekben rejlő kölcsönös előnyök hasznosítása – Komárom-Esztergom Megyében a Mária-Valéria Híd újjáépítésének fényében*. Kodolányi János Főiskola, szakdolgozat, Budapest.

304. Mészáros, R. (ed) (1994): *Micro-Regional Differentiation in Csongrad County*. Acta Universitatis Szegediensis, Acta Geographica, no 32, 119 pages.

305. Mészáros, R. (1996): Az európai regionalizmus néhány számunkra is figyelemre érdemes eleme. In: *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 22-26.

306. Mészáros, R. (2000): Régióközpont a határ mentén (Adalékok Szeged lehetséges funkciórendszeréhez). In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos

Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 25-32.

307. Meyer, J. (1998): *Fonds Structurels de l'Union Européenne et stratégies de développement économique au niveau régional*. Mémoire de maîtrise, Université de Metz, 130 p.

308. Mező, B. (2001): A mezőgazdasági vállakozások helyzete az Észak-Alföld határ menti telpülésein. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 232-256.

309. Mező, F. (2002): Central European Background for the Cross-Border Co-operations from the Aspect of Political Geography. In: Süli-Zakar (ed): Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 62-68.

310. *Micro Robert* (1992)

311. Miletics, P. (1996): Egy határrégió: Kelet-Közép-Európa. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 240-250.

312. Miletics, P. – Pál, V. (1998): The Caracteristics of the Development of the Frontier Settlements Belonging to Makó on the Two Sides of the Hungarian-Romanian Border. In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Borderlands or Transborder Regions – Geographical, Social and Political Problems. *Region and Regionalism*, No. 3. Lodz-Opole. pp. 285-289.

313. Milován, A. (2002): Az ukrán nyelv oktatása Kárpátalja magyar tannyelvű iskoláiban. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf. 2002/4. pp. 984-989.

314. Minghi, J. V. (1991): From conflict to harmony in border landscapes. In: Rumley, D. – Minghi, J.V. (eds): *The Geography of Border Landscapes.* London–New York, Routledge. pp. 15–30.

315. Ministry of Economic Relations and Development (1999): *Sklad za male projekte – Small Projects Fund 1995.* Prlekija Development Agency Secretariat of Small Projects Fund, 48 p.

316. Ministry of Economic Relations and Development (2000): *Sklad za male projekte – Small Projects Fund 1996.* Prlekija Development Agency Secretariat of Small Projects Fund, 48 p.

317. Ministry of the Environment and Regional Development (1995): *Long Term Programme for the implementation of Cross-Border Co-operation between Hungary and Austria, CBC PHARE*, Republic of Hungary-Austria, 25 p.

318. Ministry of Tourism (2003): *Romania. Simply surprising*. Ministry of Tourism, Bucarest.

319. Miniszterelnöki Hivatal (2003a): *Pályázati felhívás a Magyar-Szlovén Phare CBC Közös Kisprojekt Alapra*. Zalaegerszeg-Sopron.

320. Miniszterelnöki Hivatal (2003b): *Közös Kisprojekt Alap. HU.01.07.03./HU.2002/000.627.03 RO.01.02.03/RO.2002/000.628.03 Pályázati Útmutató.* 23 p.

321. Mirnics, K. (1999): A vajdasági magyarok politikai önszerveződése és a magyar politikai pártok egymás közti harca a VMDK megalakulásától 1996-ig. In: *Regio,* 10. évf, 1999/2. pp. 117-156.

322. MNB (2003): *Devizaárfolyamok, 2003/01*. MNB, Budapest

323. Mohos, M. (1996): Népességföldrajzi vizsgálatok a magyar-szlovén határmentén. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 313-318.

324. Molnár, A. (1998): *The Impact of the Phare CBC Programme on the Regional Development of the North-West Transdanubian Region of Hungary*, /A dissertation submitted for a Master of Arts Degree in Contemporary European Studies/ Sussex European Institute, University of Sussex, 1998, 88 p.

325. Molnár, G. (1999): Köztes-Európa – geopolitikai térség vagy választóvonal? In: *Regio* 10. évf, 1999/2. pp. 60-80.

326. Mosonmagyaróvár város Önkormányzata (2001): *Mosonmagyaróvár Város 2001. évi rendezvénynaptára*. Mosonmagyaróvár város Önkormányzata, Mosonmagyaróvár.

327. MTA RKK NYUTI (1994): *Muramenti Nemzetiségi Térségfejlesztési Társulás Területfejlesztési Koncepció*. MTA RKK NYUTI, Győr

328. MTA RKK NYUTI (1997): *Nyugati-Kapu Térségfejlesztési Társulás Területfejlesztési Koncepció*. MTA RKK NYUTI, Győr.

329. MTI Service de presse en français (1999): *Possibilité de percée dans les relations hungaro-slovaques*. Bulletin hebdomadaire, 2/1999, le 8 janvier 1999.

330. MTI (2000): *Ötven év után újra vasútvonal épül*. In: Népszabadság, 11/07/2000, p.4.

331. Muller, F. (1998): *Les finances de l'Europe: mythe et réalités*, L'Europe en Formation, n. 310, pp.19-36.

332. Muramenti Nemzetiségi Területfejlesztési Társulás (s a): *Muramente*. Muramenti Nemzetiségi Területfejlesztési Társulás, Szepetnek.

333. Nagy, E. (1998): *Growth and Urban Differentiation on the Urban Periphery: A Case Study from Szeged, Hungary*, GeoJournal, 1998, vol. 46, no 3, pp. 221-230

334. Nagy, G. (2002): Békés megye a határmentiség és az Európai Uniós csatlakozás kettős erőterében. Bárka, X. évf, 2002/3. pp.51-61.

335. Nagy, I. (2000): Magyarország hét határszakaszának környezeti problémái. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 101-112.

336. Nagy I. (2001): Adalékok Északkelet-Magyarország határtérségének környezet-állapot felméréséhez. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp. 148-169.

337. Nagy, I. (2002): A Duna és a Duna mente komplex regionális értékelése a folyó jugoszláviai és horvátországi szakaszán. In: Dövényi, Z. – Hajdú, Z. (eds): *A magyarországi Duna-völgy területfejlesztési kérdései.* Magyar Tudományos Akadémia, Budapest. pp. 151-172.

338. Nagyváradi, L. (1996): Szlovénia függetlenné válásának hatása Lentire és környékére. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 345-348.

339. Nárai, M. (1999): A határ mente, mint élettér – A határmentiség jelentősége az emberek életében. In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 129-158.

340. Nárai, M. – Rechnitzer, J. (1999): *Elválaszt és összeköt a határ (La frontière sépare et réunit)*, MTA RKK, Pécs-Győr

341. Nemes Nagy, J. (1998): *A tér a társadalomkutatásban (L'espace dans des recherches sociales)*, etr, Budapest

342. Németh, F. (2001): Vasút az Őrségben. In: *Élet és Tudomány*, 01/03/2001.

343. Népszabadság (2000): *Ezer kilométert villamosítanak*. Népszabadság, 21/12/2000, p.11.

344. Népszabadság (2001): *Eurorégió a hármas Duna-vidéken*. Népszabadság, 03/01/2001.

345. Népszabadság (2002): *Lesz-e honfoglalási emlékmű Vereckénél?* Népszabadság, 06/06/2003.

346. Nógrád Megyei területfejlesztési Ügynökség (2001): *5 év Nógrád megye területfejlesztéséért*. Nógrád Megyei területfejlesztési Ügynökség, Salgótarján.

347. Nonn, H. (2001) : *L'aménagement du territoire en Europe occidentale*. Ellipses, Paris.

348. Nyugati Kapu Térségfejlesztési Társulás (2000): *Határok nélkül*. Magyar, szlovák osztrák települések bemutatkozása. Nyugati Kapu Térségfejlesztési Társulás.

349. N. L. (2002): *Határ menti lehetőségek*. Népszabadság, 2002.12.17.

350. Novoseletska, O. – Najman, B. (2001): *On the Origins and Nature of Unofficial Economic Activites in Ukraine*. UEPLAC, Kyiv.

351. Obecný úrad Šiatorská Bukovinka (2000): *Náučný chodník ŠOMOŠKA*.

352. Ocokoljic, M. (1996): The river Tisza – hydrographic and ecological aspects of using her water. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 414-420.

353. O'Diomasaigh, F. et al. (2000): *Slovenia-Hungary Phare CBC Joint Programme Document 2000-2002*. Ljubljana, Murska Sobota – Budapest, Zalaegerszeg.

354. Oláh, F. (1996): Egy határmenti kisváros, Mórahalom környezeti állapota. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 199-206.

355. Olaru, M. (2000): The development of tourism in the V west economic region Romania. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 453-458.

356. Olasz, G. (1996): A Vág folyó vízgyűjtő területének gazdaságföldrajzi jelentősége. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 388-395.

357. Omas Conzortium Southern Unit (1998): *Assessment of the European Union Phare Programme, HUNGARY, Cross-border Co-operation Hungary-Austria,* Annual Assessment Report for Assistance, Report No.R/HU/CBC/98033, 55 p.

358. Onischuk, O. (2001): *Ukrainian Foreign Trade: Main Trends*. UEPLAC, Kyiv.

359. Opál Mérnöki Iroda (1998): *A Közép-Zala Területfejlesztési Társulás térségfejlesztési koncepciója*. Opál Mérnöki Iroda, Nagykanizsa.

360. Ormai, I. (2001): *Előterjesztés a Dráva-Mura Eurorégió elnevezésű együttműködésről szóló keretszerződés elfogadására*. Nagyatád Város Polgármestere, Nagyatád.

361. Osztrák Települések Szövetsége (1998): *EU – keleti bővítés és határon átnyúló régiófejlesztés az osztrák-magyar határ menti területen*. Osztrák Települések Szövetsége, Oberwart

362. ÖGFE (2001): *„Megélt szomszédság" a Burgenland-Magyarország határrégióban*. Österreichische Gesellschaft für Europapolitik.

363. Őrvidéki Hírek (2003): *Új határátkelő*. Őrvidéki hírek, 2003. január.

364. Österreich Werbung (2003): *Világörökség Ausztriában*. Österreich Werbung, Wien.

365. Pál, Á. (1996): Dál-alföldi határmenti települések társadalom-gazdaságföldrajzi jelentősége. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 181-190.

366. Pál, Á. – Nagy, I. (1999): The Economice Relationship of the Hungarian-Romanian Border Zone. In: *Proceedings of the Regional Conference of Geography: Danube-Cris-Mures-Tisa Euroregion Geoeconomical Space of Sustainable Development*. Timişoara-Novi Sad-Szeged-Tübingen

367. Pál, Á. (2000): A határmenti regionalizmus új dimenziói a Dél-Alföldön. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 127-132.

368. Pál, Á. – Nagy, I. (2002): Társadalmi-gazdasági folyamatok a magyar-jugoszláv határmenti térségben. In: Pál, Á. (ed): *Héthatáron*. JGYF Kiadó, Szeged. pp. 229-246.

369. Palard, J. (ed) (1997): *L'Europe aux frontières, La coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France*, Presses Universitaires de France, Paris

370. Palme, G. (1998): *A gazdasági verseny a határ menti térségekben-osztrák szemszögből- The economic market inte the cross-border areas- Austrian point of view* , speech in Oberwart at the conference «EU enlargement and the regional development in the cross-border area Hungary-Austria», the 17th june 1998, 5 p.

371. Papp, S. (1999): *A határon túli magyar nemzeti közösségek életrajza, 1918-1988.* Veszprémi Egyetemi Kiadó, Veszprém.

372. Pászti Tóth, Gy. (1996): A formálódó Duna-Tisza-Maros eurorégió. In: *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 16-21.

373. Paulus (2002): *Duna-Dráva Nemzeti Park* 1:60000.

374. Peña, O. – Sanguin, A-L. (1991): *Concepts et méthodes de la géographie*, Guérin, Québec

375. Perger, É. (1998): *A területi finanszírozás harmonizációja*, *Harmonisation of the Financial System of Regional Policy*, Tér és Társadalom, 1-2 1998, pp.1-12.

376. PHARE CBC Programirányító Iroda (1997a): *Tajékoztatás a határon atnyúló együttműködést támogató PHARE CBC programok állásáról*, Budapest, 45 p.

377. PHARE CBC Programirányító Iroda (1997b): *Project documentation*, Phare CBC programme, Hungary-Austria, Budapest, 20 p.

378. PHARE CBC Programirányító Iroda (1998a): *Tájékoztatás a határon átnyúló együttműködést támogató PHARE CBC programok állásáról*, Budapest, 50 p.

379. PHARE CBC Programirányító Iroda (1998b): *Tájékoztatás a határon átnyúló együttműködést támogató PHARE CBC programok állásáról 1998 április*. Budapest-Békéscsaba-Sopron.

380. PHARE CBC Programirányító Iroda (1999a): *PHARE CBC programmes in Hungary 1995-99*, Budapest, 10 p.

381. PHARE CBC Programirányító Iroda (1999b): *Helyzetkép a PHARE programok állásáról,* Budapest, 21.p.

382. PHARE Horvát-Magyar Határon Átnyúló Együttműködési Program (2001): *Közös Programozási Dokumentum*, Tervezet.

383. PHARE Programirányító Iroda (1999): *Multi-annual Indicative Programme PHARE CBC HU-AU*. Budapest.

384. Pintér Stúdió (2002): *Lenti und das Kerka-Tal*. Pintér Stúdió, Lenti.

385. Pogár, D. (2000): *Koper, a „magyar" kikötő*. In: Népszabadság, 21/01/2000, p.3.

386. Polgármesteri Hivatal Mohács (2001): *Duna-Dráva Nemzeti Park Béda-Karapancsa tájegység*. Mohács.

387. Popa, N. (2000): Nation, region and transborder cooperation in South-Eastern-Europe. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 471-482

388. Porvažnik, M. (2002): New Formed Košice Self-governing Region and Its Steps Towards Carpathian Euroregion. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 171-175.

389. Pradeau, C. (1994): *Jeux et enjeux des frontières*. Presses Universitaires de Bordeaux

390. Prescott, J. R. (1978): *Boundaries and Frontiers*. Londres, Croom Helm.

391. Prescott, J. R.(1987): *Political Frontiers and Boundaries.* London, Unwin Hyman.

392. Pro Professione Kht (2002): *Stratégiai terv A Duna-Kőrös-Maros-Tisza Regionális Együttműködés számára*. Pro Professione Kht, Budapest.

393. Pylon Kft (1996): *A Dél-Zala Murahíd Kistérség Területfejlesztési Társulás Területfejlesztési koncepció*. Pylon Kft, Budapest.

394. Pylon Kft (1997): *A Kerkamenti Települések Szövetsége Kistérségi Társulás kistérségi területfejlesztési koncepciója*. Pylon Kft, Budapest.

395. Pylon Kft (1998a): *Zala megye területfejlesztési koncepciója hosszú távra. Összefoglaló*. Pylon Kft, Budapest.

396. Pylon Kft (1998b): *Magyarország nyugati határmenti régiójának komplex területfejlesztési koncepciója*. Pylon Kft, Budapest.

397. P. Zs. (2003): *Megszűnt a kishatárforgalom*. Kárpátalja, 2003.08.01. p. 2.

398. Raffestin, C. – Guichonnet, P. – Hussy, J. (1975): *Frontières et sociétés*, L'age d'homme, Lausanne.

399. Raffestin, C. (1986): Eléments pour une théorie de la frontière, Diogene, Paris No 134, pp. 3-21.

400. Raffestin, C. (1993): Autour de la fonction sociale de la frontière.In: *Espace et Sociétés.* pp. 157–164.

401. Ratti, R. (1993a): Spatial and Economic Effects of Frontiers. In: Ratti, R. - Reicmann, S. (eds): *Theory and Practice of Transborder Cooperation.* Helbling & Lichtenhahn Verlag, Basel-Frankfurt am Main

402. Ratti, R. (1993b): Borders and Regions in a Changing Europe – A Theoretical Framework. In: Devetak, S. (ed.): *Regionalism as a Means for Promoting Democracy, Stability and Development with a Special Emphasis on the Black Sea Basin.* ISCOMET, Maribor, pp. 32–40.

403. Ratti, R. (1994): *Frontières et développement régional*, in: Universitas Friburgensis, 3 – avril 94, pp.19-21.

404. Rechnitzer, J. (1993a): *The innovation – active environnement in the Gyor-Moson-Sopron County*, Development Strategies in the Alps-Adriatic Region, Ed. Horváth, Gy. MTA RKK, Pécs, pp.261-279.

405. Rechnitzer, J. (1993b): *Spittling or cathing up? The role of innovation in spatial development*. MTA RKK, Pécs-Győr, p. 208.

406. Rechnitzer, J. (1993c): Innovations and Regional Policy. In: *Hungary: Society, State, Economy and Regional Structure in Transition*. Centre for Regional Studies, Pécs. pp. 221-244.

407. Rechnitzer, J. (1997): *Eurorégió vázlatok a magyar-osztrák-szlovák határ menti térségben*, /*Sketches for a Potential Euro-region in the Hungarian – Austrian – Slovakian Border Area*/, Tér és Társadalom, 2 1997, pp.29-54.

408. Rechnitzer, J. (1998): *A határmenti együttmuködéstől a potenciális eurorégióig- From the crossborder cooperation to the potentiel Euroregion*, speech in Oberwart at the conference «EU enlargement and the regional development in the cross-border area Hungary-Austria», the 17th june 1998, 6 p.

409. Rechnitzer, J. (1999a): Az osztrák-magyar határ menti együttműködés a kilencvenes években. In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 73-128.

410. Rechnitzer, J. (1999b): Határ menti együttműködések Európában és Magyarországon. In: Nárai, M. – Rechnitzer, J. (eds): *Elválaszt és összeköt a határ*. MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs-Győr, pp. 9-72.

411. Rechnitzer, J. (2000): Országhatár menti együttműködések, mint a területfejlesztés új stratégiai irányai. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 7-24.

412. Reichman, S. (1989): *Barriers and Strategic Planning – A Tentative Research Formulation*, NECTAR Meeting, Zürich, Suisse

413. Regionalmanagement Burgenland Gmbh (1998): *Kombinierter Jahresbericht und Fortschrittsbericht 1997/98 INTERREG II A, Österreich-Ungarn*, Brussels, 40 p.

414. Regionalmanagement Burgenland Gmbh (1998): *Interreg IIA Österreich-Ungarn, Programmteil Burgenland*. Eisenstadt.

415. Renard, J-P. – Picouet, P. (1993): *Frontières et territoires*. Documentation photographique, n° 7016.

416. Republic Statistical Office of the Republic of Serbia (2002a): *Socio-Economic Trends, 2002*. Republic Statistical Office of the Republic of Serbia, Belgrade.

417. Republic Statistical Office of the Republic of Serbia (2002b): *Final Results of the Census 2002*. Republic Statistical Office of the Republic of Serbia, Belgrade.

418. Resmini, L. (2002): *Specialization and Growth Patterns in Border Regions of Accession Countries*. ZEI Working Paper, B17, Bonn.

419. Renard, J-P. (1997) : *Le géographe et les frontières*. L'Harmattan, Paris.

420. Rey, V. (ed) (1998) : *Les territoires centre-européens Dilemmes et défis*. La Découverte, Paris.

421. Ricq, Ch. et al. (éds) (1992): *Les régions frontalières et l'intégration européenne*, Livre Blanc de l'Assemblée des Régions d'Europe, COEUR et Diputación de Aragon, Saragosse, 109 p.

422. Rosière, S. (1998): *Contribution à l'étude géographique des frontières : le cas de la Hongrie*, Revue Géographique de l'Est, Tome XXXVIII, 4-1998, pp. 159-168

423. Rosière, S. (2003) : *Géographie politique & Géopolitique*. Ellipses, Paris.

424. RÖM Management (1996): *A magyar-osztrák Phare CBC program eddigi tapasztalatai*. RÖM Management, Budapest.

425. Ruttkay, É. (1996): *Államhatárok, határmentiség és regionális politika*, Európa Fórum, VI évf. 3. szám, 1996 nov., pp.105-117.

426. Ruttkay, É. (1998): *A területfejlesztés finanszírozási rendszere az EU csatlakozás tükrében*, *Towards a New System of Regional Development Finance: Adaptation to the EU Standards*, Tér és Társadalom, 1-2 1998, pp.13-37.

427. R. Z. (2003a): *Települések együttműködése*. Népszabadság, 2003. július 9.

428. R. Z. (2003b): *Határokon átnyúló összefogás*. Népszabadság, 2003. március 26.

429. Salamon, G. (2001): *Aggteleki Nemzeti Park Turisztikai programajánló 2001*. Aggteleki Nemzeti Park Igazgatósága, Jósvafő.

430. Salamon, G. (2002): *Aggteleki Nemzeti Park Turisztikai programajánló 2001*. Aggteleki Nemzeti Park Igazgatósága, Jósvafő.

431. Sallai, J. (2000): *Változóban mai határaink is*. In: Népszabadság, 19/08/2000.

432. Sallai, J. (2002): The Schengen Treaty and Its Experiences. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries.* International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 112-128.

433. Sanguin, A-L. (1975): *Le concept de poches frontalières: Essai de définition de typologie*, in: Le Globe (Revue Genevoise de Géographie), 1975, n°115, pp.7-14.

434. Sanguin, A-L. (1983a): *La Suisse, Essai de géographie politique*, Ophrys

435. Sanguin, A-L. (1983b): *L'architecture spatiale des frontières politiques: Quelques réflexions théoriques a propos de l'exemple Suisse,*in: Regio Basiliensis, 1983, vol. 24., n°1, pp.1-10.

436. Sanguin, A-L. (1993): Quelles minorités pour quels territoires? In: Sanguin, A-L. (ed): *Les minorités ethniques en Europe*. L'Harmattan, Paris.

437. Sanguin, A-L. (1995): The Disappearance of Boundaries in the European Union: from Cross-border Regions to Euroregions, in*: Region and Regionalism, Social and Political Aspects* (Koter M. ed) pp. 29-34., Opole-Łódź

438. Sanguin, A-L. – Kalibová, K. (1998): Les Hongrois de Slovaquie, problèmes ethno-frontaliers dans l'Europe médiane en mutation. *Annales de Géographie*, n° 601-mai-juin. pp. 290-317.

439. Sanguin, A-L. (1999): The Resurgence of Submerged Minorities: Hungarians and Italians in Slovenia. In: Carter, F.W. et Maik, W. (eds): *Shock-Shift in an Enlarged Europe*. Ashgate, Aldershot.

440. Sanguin, A-L. – Valeckova, V. (2002): D'une frontière déchirée à une frontière reconciliée: la partition de Teschen et l'Eurorégion Cieszyn Silesia. Manuscrit, 17 p.

441. Sanguin, A-L. – Mrak, B. (2003): La frontière Italie-Slovénie dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne. Manuscrit, 25 p.

442. Sarnyai, M. (2002): A határmenti fekvés hatása Kanizsa gazdaságára. In: Pál, Á. (ed): *Héthatáron*. JGYF Kiadó, Szeged. pp. 247-256..

443. Schulz, Ch. (1996): *L'agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement (P.E.D.) Longwy-Rodange-Athus*, Revue Géographie de l'Est, 1996-2, pp. 133-150.

444. Schulz, Ch. (1997): *Die Bedeutung der lokalen grenzüberschreitenden Kooperation für den europäischen Integrationsprozeß*, Europa Regional 5. 1997/2 pp. 35-43.

445. Siklósi Várszínház Kht (2003): *Programok – látnivalók 2003. Harkány-Siklós-Villány*. Siklósi Várszínház Kht, Siklós.

446. Simon, I. (1996): *Javaslatok a magyar-román határon átnyúló együttműködési programok kialakításához*. Békés megye Kéviselőtestülete, Békéscsaba.

447. Štatistický Úrad Slovenskej Republiky (2002): *Sčítanie obyvatel'ov, domov a bytov 2001*. Bratislava

448. Štatistický Úrad Slovenskej Republiky (2003): *Foreign trade of the Slovaque Republic, 2002/12*. Bratislava.

449. Statistik Austria (2002): *Bevölkerungsvorausschätzung aus 2001*.

450. Statistik Austria (2003): *Statistisches Jahrbuch 2003*.

451. Statistik Österreich (1972): *Vorzählungsergebnisse*, 1971.

452. Statistik Österreich (1982): *Vorzählungsergebnisse*, 1981.

453. Statistik Österreich (1992): *Vorzählungsergebnisse*, 1991.

454. Statistik Österreich (2002): *Vorzählungsergebnisse*, 2001.

455. Stipkovits, F. (1997): *Kisebbségi politika, nemzetiségi politika Szlovéniában*. In: Beszteri, B., Mikolasek, S. (eds): A Kisebbségek helyzete Közép-Kelet-Európában és Magyarországon. MTA VEAB, Komárom.

456. Süli-Zakar, I. (1996): A határon átnyúló kapcsolatok erősítésének lehetőségei a Kárpátok-Eurorégió területén. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 46-51.

457. Süli-Zakar, I. (1997): A Kárpátok Eurorégió a régiók Európájában. *Educatio*, VI/3, pp. 438-452.

458. Süli-Zakar, I. (2001): A határmentiség az euroatlanti folyamatok tükrében, különös tekintettel a Kárpátok Eurorégió működési területére. In: Baranyi, B. (ed): *A határmentiség kérdőjelei az Északkelet-Alföldön.* MTA Regionális Kutatások Központja, Pécs. pp.26-54.

459. Süli-Zakar, I. (2002): Borders and Border Regions in East Central Europe. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 42-61.

460. Süli-Zakar, I. – Czimre, K. – Teperics, K. (2002): The Possible Effects of the Schengen Space on the Central European Cross-Border Co-operations – Case Study: Carpathian Euroregion. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 22-41.

461. Swain, A. (1998): *Governing the Workplace: The Workplace and Regional Development Implications of Automotive Foreign Direct Investment in Hungary*. Regional Studies, vol. 32, n° 7, pp. 653-671.

462. Szabó, A. (2002): The Hungarian Investment of Capital in Romania. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 280-284.

463. Szabó, G. (2002): *Nem a gólya hozta. Új nemzeti park az Őrségben*. HVG, 2002. február 23. pp. 101-102.

464. Szabó, M. (2000): A Szigetköz, mint a Nyugat-Pannon Eurorégió keleti felének távlati fejlesztési lehetőségei. A természeti és a társadalmi környezet hatásai. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 255-262.

465. Szajnowska-Wysocka, A. (2001): The role of borderland in the Euro-regional co-operation. In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Changing Role of Border Areas and Regional Policies. *Region and Regionalism*, No. 5. Lodz-Opole. pp. 73-77.

466. *Szándéknyilatkozat a Dráva-Mura Eurorégió megalakítása érdekében* (2000) Nagykanizsa.

467. Szarka, L. (2000): *Országcsonkítások évszázada*. In: Népszabadság, 29/07/2000

468. Szatmári Fiatalok Baráti Köre (2002): Szatmár-Beregi Hívogató 2002. Szatmári Fiatalok Baráti Köre

469. Szatmári Friss Újság (2003): *Jöhetnek a kamionok Peténél*. Szatmári Friss Újság, 2003.08.07

470. Székely, A. (1999): *Essai d'évaluation de l'utilisation des Fonds Structurels dans le cadre de la coopération transfrontalière en Europe. Etudes des espaces «SAAR-LOR-LUX» et Pannonie-Occidentale*. Mémoire de D.E.A., Université de Metz, Centre d'Etudes Géographiques. 207 p.

471. Székely, A. (2000): Az EU határmenti együttműködéseket segítő programjainak összehasonlítása. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 59-64.

472. Székely, A. (2001): *The role of border crossings in the Hungarian crossborder co-operation*. In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Changing Role of Border Areas and Regional Policies. *Region and Regionalism*, No. 5. Lodz-Opole. pp. 78-87.

473. Székely, A. (2002): *Importance of the Euroregion Vag-Duna-Ipoly in the light of the reconstruction of the bridge between Esztergom (HU) and Sturovo (SK)*. Colloque Internationale, ..., Metz-Schengen.

474. Székely, A. (2002) : A magyar-szlovák határmenti lakosság és önkormányzatok határképe 2002 nyarán. In: Szónokyné Ancsin, G. (ed): *Határok és az Európai Unió*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. Szeged, 2002. november 29-30.

475. Székely, I. (1998) *A határvidék infrastrukturális vonatkozásai-The infrastructural relations in the cross-border region,* speech in Oberwart at the conference «EU enlargement and the regional development in the cross-border area Hungary-Austria», the 17th june 1998, 5 p.

476. Szenográdi, P. (2002): The Geographical Study of the Intellectuals' Removal from Romania to Békés County. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 262-271.

477. Szentgotthárd Ipari Park (1996): *PHARE CBC 1996. évi I. ütem projectjei*, Szentgotthárd 30 p.

478. Szentgotthárd Ipari Park (1997): *PHARE CBC 1996. évi II. ütem projectjei*, Szentgotthárd 25 p.

479. *Szerződés a Magyar Köztársaság és Románia között a megértésről, az együttműködésről és a jószomszédságról*. 1996. szeptember 16.

480. Szigetközi Önkormányzatok Szövetsége (1999): *Duna. Oroszvár-Komárom 1858-1771 fkm*. Paulus, Szentendre.

481. Szokoly, M. (1998): *Kisalföldi Csallóközi Kerékpártúrák. Magyarország és Szlovákia*. Frigoria, Budapest.

482. Szondi, E. (2002): *A mi városunk Csenger*. Csenger Város Önkormányzata, Csenger.

483. Szónokyné Ancsin, G. (1998): *Jugoszláv vállalkozások Csongrád megyében. (1991-1996)*. Területi Statisztika, pp. 265-271.

484. Szónokyné Ancsin, G. (2000): A külföldi vállalkozások a Dél-Alföldön, különös tekintettel a jugoszláv vállalkozásokra. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 155-160.

485. Szónokyné Ancsin, G. (2002): *Hungarian-Serbian Socio-Economic Relations along the Border*. Manuscrit.

486. Szoták, Sz. (2002): A magyar nyelvű kultúra jelenléte Felsőpulyán. In: *Kisebbségkutatás*, 11. évf, 2002/2. pp. 432-437.

487. Szörényiné Kukorelli, I. (1996): Határon átnyúló térkapcsolatok Győr-Moson-Sopron megyében. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*.

Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 354-366.

488. Szörényiné Kukorelli, I. (2000): Vállalkozások és a női szerepek az osztrák határ menti falvakban. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 271-282.

489. Tanács, I. (2002a): *Egy eurorégió furcsaságai*. Népszabadság, 2002. május 22.

490. Tanács, I. (2002b): Határon átnyúló rendőri együttműködés. Népszabadság, 2002. október 24.

491. Tanács, I. (2002c): *Ötéves a DKMT eurorégió*. Népszabadság, 2002. november 21.

492. Teperics, K. (2000): Magyarország felsőoktatási intézményeinek részvétele a Kárpátok Eurorégió határmenti együttműködéseiben. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 215-224.

493. Teperics, K. (2002): Factors Behind the Increase in the Number of the Students at the University of Debrecen. In: Süli-Zakar (ed): *Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries*. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 184-194.

494. Terra Stúdió (2000a): *Magyar-román határmenti térség fejlesztési koncepciója és programja. Kivonat.* Terra Stúdió, Budapest.

495. Terra Stúdió (2000b): *Magyar-román határmenti térség fejlesztési koncepciója és programja*. Terra Stúdió, Budapest.

496. Terra Stúdió (2002): *A magyarországi Phare CBC program eredményei 1995-2001*. Terra Stúdió, Sopron.

497. Tímár, J. (1996): Hátrányból előnnyé alakítható adottságok? Gondolatok a Sarkad környéki határmenti kistérség humán erőforrás jellemzői kapcsán. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 141-150.

498. Timothy, D.J. (1995): *Political boundaries and tourism: borders as tourist attractions*, in: Tourism Management, Vol. 16, No.7, pp 525-523, Great Britain.

499. Todorovic, M. – Vojkovic, G. (2000): Theoritical background of demographic regionalization in Serbia. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos

Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 491-498.

500. Topográf (2002a): *Szlovákia*. 1:400000.

501. Topográf (2002b): *Szlovénia, Horvátország, Bosznia-Hercegovina, Jugoszlávia, Macedónia.* Carte routière 1:800000. Nyír-Karta, Nyíregyháza.

502. Tosic, B. – Djordevic, J. – Bursac, M. (2000): Regional centers and their functional zones in Serbia. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 483-490.

503. Tóth, A. (2002): Illegal Activities Registered by the Border Guards in the 1990s – Case Study: Hungarian-Romanian Border Region. In: Süli-Zakar (ed): Borders and Cross-border Co-operations in the Central European Transformation Countries. International Workshop, Debrecen, 1-2 October 2001, Kossuth Egyetemi Kiadó, Debrecen. pp. 329-337.

504. Tóth, J. (1996): A Kárpát-medence és a nemzetközi regionális együttműködés, In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 27-44.

505. Tóth, J. – Trócsányi, A. – Wilhelm, Z. (2002): A regionális fejlődsé kezdetei és mai problémái a Kárpát-medencében. In: Pál, Á. (ed): *Héthatáron*. JGYF Kiadó, Szeged. pp. 453-469.

506. Touraille, V. (1995): *Hongrie*. Centre Français du Commerce Extérieur, Paris.

507. Tózsa, I. (2000): *A Galyaság a harmadik évezred küszöbén*. Britannica, Pilisszentiván.

508. Túry, G. (2003): *Szlovákia az Európaházban*. Vélemények, kommentárok, információk 57. szám. MTA Világgazdasági Kutatóintézet, Budapest.

509. *Ukrán-Magyar Phare Kísérleti Kisprojekt Alap 2002*.

510. UNEP (2000): *Cyanide Spill at Baia Mare Romania*. UNEP / OCHA Assessment Mission.

511. Útgazdálkodási és Koordinációs Igazgatóság (2000): *Kapcsolatok a határon átnyúló együttműködések fejlesztéséért.* Vág-Duna-Ipoly Eurorégió.

512. Vág-Duna-Ipoly Eurorégió (2001): *Vág-Duna-Ipoly Eurorégió*. Vág-Duna-Ipoly Eurorégió Titkársága, Tatabánya.

513. Vallve, J. (1997): *L'ARFE: Favoriser la coopération transfrontalière,* LACE Magazine, 12. 1997, pp.7-8.

514. Vaucher, M. (1994): *Réalité juridique de la notion de région communautaire*, RTD eur.30 (4) oct-déc 1994, Editions Dalloz, pp 525-547.

515. Váradi, V. (2002): *A kőszegi Irottkő Natúrpark*. Kodolányi János Főiskola, szakdolgozat. Kézirat.

516. V. I. (1997): *Gyámkodás nélküli eurorégiót*. Magyar Szó, 1997. november 9.

517. Vogrin, M. (1998): *Turistična Pot Tromejnik*. Marginalija, Petrovče.

518. Vuics, T. (1996): A határmenti együttműködés lehetőségei Baranya megyében. In: Pál, Á., Szónokyné Ancsin, G. (eds): *Határon innen – határon túl*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia. József Attila Tudományegyetem Gazdasági Földrajzi Tanszék, Juhász Gyula Tanárképző Főiskola Földrajz Tanszék, Szeged, pp. 299-305.

519. Wackermann, G. (1997) : *Géopolitique de l'espace mondial*. Ellipses, Paris.

520. Wackermann, G. – Rey, V. – Aquatis, C. (1997): *Mutations en Europe Médiane*. CNED-SEDES. Paris.

521. Wackermann, G. (1998a): *La nouvelle Europe Centrale*. Ellipses, Paris.

522. Wackermann, G. (1998b): *Mutations en Europe Mediane*. CNED-SEDES, Paris.

523. Wacqier, H. (1998): *Bilan de perception des programmes de coopération transfrontalière et interrégionale, Synthèse*, Assises Transfrontalieres, Liege, 4 et 5 juin1998, 32 p.

524. Werbegemeinschaft Donau Oberösterreich – Donautal Niederösterreich (2003): *Donauradweg. Von Passau bis Bratislava*. Werbegemeinschaft Donau Oberösterreich – Donautal Niederösterreich, Linz-Tulln.

525. White, G.W. (1992): *Territorial Dimensions of Hungarian Ethnic Identity*. Yearbook of the Association of Pacific Coast Geographers, vol. 54, pp. 23-48.

526. Wilhelm, Z. – Cserti, Cs. T. (1998): The Impact of Political Factors on Environmental Conditions in the Regions of the Southern Border in Hungary. In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Borderlands or Transborder Regions – Geographical, Social and Political Problems. *Region and Regionalism*, No. 3. Lodz-Opole. pp. 78-87.

527. Wilhelm, Z. (2000): Ellenségképből tájkép – A Duna-Dráva Nemzeti Park Somogy megyei területének földrajzi vizsgálata. In: *Határok és régiók*. Nemzetközi Földrajzi Tudományos Konferencia, Szeged, 1999. november 29-30, SZTE TTK Gazdaság és Társadalomföldrajz Tanszék. pp. 341-350.

528. Wilson, T. M. – Donnan, H. (eds) (1997): *Border Identities: Nation and State at International Frontiers.* Cambridge University Press, Cambridge.

529. Wodz, J. – Wodz, K. (1997): *La Place des Régions Polonaises dans la Dynamique d'Adhésion de la Pologne à l'Union Européenne*, in EUREG 5/97, pp.28-31.

530. Wörgötter, A. (1998): *Az Európai Unió kibővítésének regionális kihatásai –The influence of the elargissement the European Union,* speech in Oberwart at the conference «EU enlargement and the regional development in the cross-border area Hungary-Austria», the 17th june 1998, 5 p

531. Wydawnictwo Gea (1997): *Kárpátok Eurorégió*.

532. Zala Megyei Önkormányzat Idegenforgalmi Bizottsága (2002): *Dombok, erdők, lovak...* Zala Megyei Önkormányzat Idegenforgalmi Bizottsága, Lenti.

533. Zotti, D. (1996): Transfrontier co-operation at the external borders of the European Union: Implications for sovereignty, in: *Borders, Nations and States* (O'Dowd, L. – Wilson, T.M. eds) pp 51-72., Avebury, Aldershot

534. Zupančič, J. (2001): Spatial functions of dispersed minorities. In: Koter, M., Heffner, K. (eds): Changing Role of Border Areas and Regional Policies. *Region and Regionalism*, No. 5. Lodz-Opole. pp. 228-240.

535. Zwickert, P. (ed) (1994): *Officina Világévkönyv '94/95*. Officina Nova, Dortmund.

536. Zsiga, T. (1991): *Burgenland, vagy Nyugat-Magyarország – Burgenland oder Westungarn*. Burgenlandi Magyar Kultúregyesület, Oberwart.

Internet:

1. Abacci Atlas (2003): Teh Economy of Republika Hrvatska. www.abacci.com/atlas/economy2.asp?misspelllD=139, 06/08/2003
2. Alpok-Adria kronológia (2003): www.alpeadria.org/attivia/cronologia/cronologia_m.htm, 06/05/2003
3. Balassagyarmati Ipari Park (2003) www.kronika.matav.hu/industria2001/balassagyarmat.htm, 19/05/2003
4. Baranya megyei Fogyasztóvédelmi Felügyelőség (2001): *Baranya*. www.fvf.hu/fvf.php3?page=baranya, 14/08/2003
5. Beregi Hírlap (2000) www.htmh.hu/civilregiok/0004.htm 2003.08.07.
6. BeregInfo (2002): *Előtérben a határmenti gazdasági együttműködés*. BeregInfo, 2002/45, www.bereg.uzhgorod.ua/binfo/info0245/tartalom.htm, 14/11/2002.
7. Biharkeresztes (2001): *Bihar-Bihor határon átnyúló eurorégió*. http://x3.hu/freeweb/frameset.x3?user=/bker&page=/esem.html, 17/08/2003
8. Burgenlandi Magyar Kultúregyesület (2001): www.bukv.at/altalanosframe.htm, 15/03/2003
9. CIA (2003a): *Croatia*. www.cia.gov/cia/publications/factbook/docs/notesanddefs.html#2116, 06/08/2003
10. CIA (2003b): *Ukraine*. www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/up.html, 05/09/2003
11. Cián (2000a): *Aurul Nem felelős*, www.cian.hu/ sajto/ftimes.htm, 23/08/2003
12. Cián (2000b): *A Magyarország területén mért maximális cián-, réz- és cinkszennezési értékek*, www.cian.hu/csucsertekek.htm, 23/08/2003
13. Convention d'Espoo (2003): *Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context (Espoo, 1991)* www.unece.org/env/eia, 12/08/2003
14. Cs. E. (2002a): Megalakult a Bihar-Bihor eurorégió. Népszabadság 2002. április 23. www.nol.hu/Default.asp?DocCollID=49430&DocID=49030#49030, 19/05/2003
15. Cs. E. (2002b): Hajdú-Bihar bihori kapcsolatai. Népszabadság, 2002. október 22. www.nol.hu/Default.asp?DocCollID=77728&DocID=73737#73737, 19/05/2003
16. DDRFT (2003a): *Horvát-Magyar Phare határon Átnyúló együttműködési Program előkészítésével kapcsolatos fontosabb találkozók,* www.ddrft.hu/teruletprog_hmcbc_talalkozok.php, 20/07/2003
17. DDRFT (2003b): *Ülésezett a Dél-Dunántúli Regionális külkapcsolati Bizottság (2003.07.08)*. www.ddrft.hu/aktualis.php?kat=98,08/07/2003

18. Direct Investment in Slovenia (2002): www.bsi.si/html/eng/financial_data/hit/iip_sn22_drz.html, 24/06/2002
19. DKMT (2003): www.dkmt.csongrad-megye.hu, 02/09/2003
20. Duna-Dráva-Száva Eurorégió (2003) www.ddseuro.org, 20/07/2003.
21. ENPC (2003): Pollution au cyanure en Roumanie. http://www.enpc.fr/cergrene/HomePages/oms/gdrisques/risques/Roumanie1.html, 02/09/2003
22. EU Action Plan on Justice and Home Affairs in Ukraine (2001) www.comparativelaw.kiev.ua/ukr_cooperazzi/action_plan_eng.htm, 26/09/2002.
23. EU Region of the Future (2003): www.leitbetriebe.at/graz/lb_index_engl.asp?nk=zukunftsregion 13/08/2003
24. Euport (2002): www.euport.hu, 17/07/2003
25. Euromosaic (1998): *Le hongrois en Autriche*. Research Centre of Multilingualism. www.uoc.es/euromosaic/web/document/hongares/fr/i1/i1.html, 15/03/2003
26. France Diplomatie (2000): *Fiche de présentation de l'Ukraine*. www.france.diplomatie.fr/actual/ukraine.html, 05/09/2003
27. Gágyor, A. (2001): *Jó bor van, megállapodás nincs*. Új Szó, 19/09/2001. www.hhrf.org/ujszo/2001/215/gazdasag.htm 08/08/2003
28. General Economic Indicators (2002): www.gzs.si/eng/, 24/06/2002.
29. Gömör Expó (2003): www.novico.hu, 08/08/2003
30. Győr-Moson-Sopron Megyei Kereskedelmi és Iparkamara (2001): *A megye gazdasága, mint munkaerő felhasználó.* www.gymskik.gyor.hu/munkaeropiac/a_megye_gazdasaga.html, 12/03/2003
31. Havas, M. – Bodonczi, L. – Markovics, T. (2003): A természet parkja – Az Őrség . www.sulinet.hu/termved/orseg/orsegtkcikk.html, 18/02/2003
32. Hrvatska (2003): Facts about Croatia. www.hr/hrvatska/economy.en.shtml, 06/08/2003
33. HTMH (2001a): *A horvátországi magyarság történeti krónikája*. www.htmh.hu/kronologia/horvatorszag2001.htm, 06/02/2003
34. HTMH (2002a): *Jelentés a szlovákiai magyarság helyzetéről* www.htmh.hu/jelentesek2001/szlovakia2001.htm, 06/02/2003
35. HTMH (2002b): *Jelentés a horvátországi magyarság helyzetéről* www.htmh.hu/jelentesek2001/horvatorszag2001.htm, 06/02/2003

36. HTMH (2002c): *Jelentés a romániai magyarság helyzetéről*. www.htmh.hu/jelentesek2001/romania2001.htm, 06/02/2003
37. HTMH (2002d): *A ukrajnai(kárpátaljai) magyarság történeti kronológiája* www.htmh.hu/kronologia/ukrajna2001.htm, 06/02/2003
38. HTMH (2003a): *Jelentés a szlovéniai magyarság helyzetéről*. www.htmh.hu/jelentesek2001/szlovenia2001.htm, 06/02/2003
39. HTMH (2003b): *Jelentés az ausztriai magyarság helyzetéről* www.htmh.hu/jelentesek2001/ausztria2001.htm, 06/02/2003
40. HTMH (2003c): *Jelentés a vajdasági magyarság helyzetéről* www.htmh.hu/jelentesek2002/vajdasag2002.htm, 06/02/2003
41. HTMH (2003d): *Jelentés az ukrajnai magyarság helyzetéről* www.htmh.hu/jelentesek2002/ukrajna2002.htm, 06/02/2003
42. Index (2000a): *A cián Szolnokot fenyegeti*. www.index.hu/politika/belfold/ciandosszie/cian3/ 23/08/2003.
43. Index (2000b): C*iánszennyeződés: romániai sajtóvisszhang*. www.index.hu/politika/belfold/ciandosszie/cian4/ 23/08/2003.
44. Index (2000c): *A Tiszát megölték*. www.index.hu/politika/belfold/ciandosszie/cian4a/ 23/08/2003.
45. Index (2000d): *Szegednél a ciánszennyeződés*. www.index.hu/politika/belfold/ciandosszie/cian9/ 23/08/2003.
46. Index (2000e): *Vas-szulfáttal a cián ellen*. www.index.hu/politika/belfold/ciandosszie/cian12/ 23/08/2003.
47. InterDráva Alapítvány (2003): www.geocities.com/SouthBeach/Gulf/2692/alapitvany.html, 13/02/2003
48. Institutul National de Statistica (2003a): Statistica Regionala www.insse.ro/stat_teritoriale, 10/07/2003
49. Institutul National de Statistica (2003b): Romanian Statistical Yearbook 2001 http://www.insse.ro/download/anuar_2001/aseng2001.html, 28/08/2003
50. Iparipark Komárom (2003) 19/05/2003 http://onka.matavcom.hu:8090/publikalas/index?lap=10&mezo=205&adat=668,
51. Ipoly Eurorégió (2003) www.sahy.sk/hu/spolorg.ir.htm, 16/07/2003
52. JATE (2003): www.jate.u-szeged.hu/hungary/pollinfo/euroreg.htm, 02/09/2003
53. Juhász, J. (2000): *Dayton*. http://beszelo.c3.hu/00/06/13juhasz.htm, 06/08/2003
54. Kárpátalja (2002): *Hazám, Kárpátalja*. www.zakarpattja.net/ug/begin.html, 15/10/2002

55. Kárpátalja Online Hetilap (2002a): Nyolcvanötezren igényeltek magyar igazolványt. www.karpatok.uzhgorod.ua/hetilap/b3.html, 19/07/2002
56. Kárpátalja Online Hetilap (2002b): Újabb illeték a határon. www.karpatok.uzhgorod.ua/hetilap/b5.html, 19/07/2002
57. Kárpáti Igaz Szó (2000) www.hhrf.org/htmh/civilregiok/0011.htm, 07/08/2003
58. Kinach, J. (2002): *L'Ukraine : un miracle en devenir ?* http://www.observateurocde.org/news/printpage.php/aid/566/LUkraine_:_un_miracle_en_devenir___.html, 03/09/2003
59. Kocsis, Z. (2003): Neszmélyi Hídverő Napok kilencedik alkalommal. Dél Zalai Hírek, 08/07/03, www.nagykanizsa.hu/dzonline/modules.php?name=News&file=article&sid=355, 20/07/2003
60. Klucsik, E. (2001): Turizmus a kultúrában – kultúra a turizmusban. www.webradio.hu/szeged/2001oktober/turizmus, 20/07/2003
61. KSH (2002): Külkereskedelmi forgalom a fontosabb országok szerint, www.ksh.hu/pls/ksh/docs/index_stadat.html, 18/02/2003
62. Leclerc, J. (2002a): Autriche. Situation générale. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval. www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe//autrichesitgen.htm, 19/10/2002.
63. Leclerc, J. (2002b): Autriche. La politique linguistique à l'égard des minorités nationales. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/autriche_politique_minorites.htm 19/10/2002.
64. Leclerc, J. (2002c): Slovaquie. Informations préliminaires et dispositions constitutinnelles. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/slovaquieinfos.htm 19/02/3002.
65. Leclerc, J. (2002d): Slovaquie. La politique linguistique slovaque à l'égard des minorités nationales. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/slovaquiepolminor.htm 19/10/2002.
66. Leclerc, J. (2002d): Slovaquie. La politique de valorisation du slovaque. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/slovaquiepolval.htm 19/10/2002.
67. Leclerc, J. (2002e): Vod'vodine. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/Yougserbv.htm, 18/02/2003

68. Leclerc, J. (2003a): Croatie. Information préliminaires. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/croatieinfos.htm, 18/02/2003
69. Leclerc, J. (2003b): La politique linguistique à l'égard des minorités nationales. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/croatiepolminor.htm, 18/02/2003
70. Leclerc, J. (2003c): Serbie. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/Yougserb.htm, 18/02/2003
71. Leclerc, J. (2003d): République fédérale de Yougoslavie. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/Yougrfy.htm, 18/02/2003
72. Leclerc, J. (2003e): Roumaine. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/roumanie.htm, 18/02/2003
73. Leclerc, J. (2003e): Ukraine. In: *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval, www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/ukraine.htm 18/02/2003.
74. Le Monde (2002): *D'ici à 2004, Budapest devra renoncer à aider les 3,5 millions de Hongrois vivant dans des pays voisins*. wwwo.lemonde.fr/abonnes/editionelectronique_abonnes/20021212/html/data/article_301690.html, 16/12/2002
75. MAC (2003): *Economic Trends and Outlook*, www.mac.doc.gov/eebic/countryr/croatia/ccg/3151.htm, 06/08/2003
76. Magyar Rádió (2003): *Dráva-Mura Eurorégió*, www.radio.hu/index.php/read/20586, 24/02/2003
77. Magyarország romániai nagykövetsége (2000): Gazdasági integrációs együttműködés http://hungrayemb.ines.ro/hu/dec/hu.7.html, 15/07/2003
78. Marcali (2001): *Igent mondtak az eurorégióra Marcali*. http://marcali.znet.hu/archivum/hirek/hirek200147.htm, 20/07/2003.
79. Moszkovits, J. (2003): *Szabó Vilmos: A magyar kormány nem kíván beleszólni a határontúliak belső vitáiba*. www.radio.hu/index.php/print/31421, 27/06/2003
80. MTI (2001): *Szlovén-magyar vasútavató*. www.meh.hu/Kormany/Kormanyfo/2001/05/010516_2.htm
81. Munda Hírnök, K. (2002): *Magyarországi szlovének*. www.hu-embassy.si/Index_files/hu_files/magyar_files/Munda.htm, 08/09/2002.

82. Mura Ipari Park, Letenye (2003), www.debre.hu/csurgo/hun/muraip/muraip.htm, 13/02/2003
83. Muramenti Nemzetiségi Területfejlesztési Társulás (2003), www.sienet.hu/mntt/, 13/02/2003.
84. Nábrádi, L. (1999): Együttműködés a keleti végeken. www.cegnet.hu/cv/9903/cv091_096.htm,
85. Nagykanizsa (2002): Ma taggyűlést tartott a Dráva-Mura Eurorégió http://www.nagykanizsa.hu/dzonline/modules.php?name=News&file=article&sid=234, 20/07/2003
86. Nagykanizsa (2003a): Dráva-Mura Eurorégió www.nagykanizsa.hu/dzonline/modules.php?name=News&file=article&sid=357, 20/07/2003
87. Nagykanizsa (2003b): www. nagykanizsa.hu/dzonline/moclule, 20/07/2003
88. National Bank of Ukraine (2003): *Main social and economic indicators of Ukraine*. http://www.bank.gov.ua/engl/Macro/, 02/09/2003
89. Nemcsók, J. (1998): A Duna megmentéséről. www.marfai.hu/~marfai/konyv4/hiriv28a.html, 19/07/2002
90. Népszabadság (2002): Az őrségiek és a nemzeti park. www.nepszabadsag.hu/Default.asp?DoccollID=35313&DocID=36101, 18/02/2002.
91. Népújság (2001): Elkészült a magyar-román-ukrán interrégió koncepciója. www.hhrf.org/nepujsag/01jul/1nu0702.htm 2003.08.07.
92. Nyugati Jelen (1999): A Vasile Goldis Nyugati Egyetem rendezésében. www.nyugatijelen.com/archiv/1999/1999%20november/nov.%2015%20kedd/jel1.html, 19/05/2003
93. Observer (2001) www.htmh.hu/observer/010704.htm 2003.08.07.
94. OKI (2003): www.oki.hu/Cikk.asp?Kod=besz99-neki.html, 19/05/2003
95. Pályázatfigyelő (2001): Pályázat a Délkelet-euróőai stabilitási paktum, valamint az alapítvány célkitűzéseivel összhangban. 2001/11w10. www.pafi hu.
96. PárkányNET (2001): Az Oszlop. 3-5 órás várakozási idő a Mária Valéria hídon. http://parkany.host.sk/magyar/st_body.htm, 19/07/2002.
97. Pataki, Z. (2001): Eurorégiós „csúcstalálkozó" Szegeden. www.hhrf.org/rmsz/01mar/r010305.htm, 25/08/2003
98. Pataki, Z. (2002): *Ötéves a DKMT Eurorégió*. www.ujszo.saratoga.ro/2002_08_09.html, 25/08/2003

99. PBKIK (2002a): A Duna-Dráva-Száva Euroregionális Együttműködés tevékenységéről szóló PROGRAM a 2002. és 2006. közötti időszakra. www.pbkik.hu/binary/free/file/269_2_A%20DDS%20Euroregionalis%20Egyuttmukodes%20programja.doc, 20/07/2003
100. PBKIK (2002a): A Duna-Dráva-Száva Euroregionális Együttműködés Alapszabálya. www.pbkik.hu/binary/free/file/269_1_DDS%20Euroregionalis%20Egyuttmukodes%20Alapszabalya.doc, 20/07/2003
101. Romania Libera: *Roumanie : Qui va payer pour la pollution au cyanure ?* www.balkans.eu.org/article1941.htm, 02/09/2003
102. Salgótarjáni Ipari Park (2003) www.svagyon.hu/index1.html, 19/05/2003
103. Selye János Egyetemért Alapítvány (2003): www.selye.sk, 15/07/2003
104. Sike, L. (2001): *Még mindig bátortalan a határmenti együttműködés*. www.hhrf.org/rmsz/01maj/r010515.htm, 20/07/2003
105. Slovaknet (2003) www.slovaknet.hu/frame/frame.htm, 19/05/2003
106. Soproni Ipari Park és Innovációs Centrum (2003) www.iparipark.sopron.hu/hun/02.htm, 14/05/2003
107. Štatistický Úrad Slovenskej Republiky (2002): Population and Housing Census 2001 http://www.statistics.sk/webdata/english/census2001/tab/tab.htm, 19/04/2003
108. Szatmári Friss Újság (2000): Interrégió a magyar-román-ukrán határ mentén. www.hhrf.org/frissujsag/00okt/fu01009t.htm 2003.08.07.
109. Szászi, J. – Török, T. (1999): *Határokon átnyúló fejlesztések*. www.cegnet.hu/cv/9903/cv091_096htm, 04/03/2000
110. Szeifert, F. (2002): *Biharban*. www.c3.hu/scripta/beszelo/honlap/ujszam/15eurona.htm, 11/12/2002.
111. Szentgotthárdi Ipari Park: www.ip.szentgotthard.hu, 14/05/2003
112. Szilágyi, I. (1999): *Szép dolog szlovénnak lenni, de nem könnyű*. www.hhrf.org/prominoritate/1999/99tel005.htm, 08/09/2002.
113. Szombathelyi Ipari Park: www.ip.szombathely.hu, 14/05/2003
114. Új Szó (2003): RIMASZOMBAT www.hhrf.org/ujszo/2000/249/regio.htm
115. Xantusz (2002): *Demográfiai jellemzők, társadalmi mutatók*. www.xantusz.hu/mv_karpatalja_reszletek.html#Demográfiai%20jellemzők, %20társadalmi%20mutatók, 15/10/2003.
116. Váti Kht (2003) www.pharereg.hu/tfifa.html, 20/07/2003
117. Volksgruppen (2002a) http://volksgruppen.orf.at/ungarn/hu/archiv/2002/mi_1202.htm, 15/03/2003

118. Volter, E. (1999): Magyarország nyugati határmenti kistérségeibe irányuló külföldi tőkebefektetések vizsgálata. www.geo.u-szeged/HGN/PHD/konf_1999/html/voltered/voltered.html, 13/02/2003.

119. Webradio (2002): Veteránautó túra. www.webradio.hu/szeged/200208/Veteranauto2002/ 20/07/2003

120. Zalamédia (2000): *Határokat átlépő natúrpark*. www.zalamedia.hu/naplo/001101/t1.html, 12/02/2003

121. Zalamédia (2001): *Határon túl szándék, itthon akarat*. www.zalamedia.hu/naplo/010926/r.html, 20/07/2003

122. Zalamédia (2003): *Mura-Dráva Eurorégió*. www.zalamedia.hu/naplo/030305/cs.html, 20/07/2003

123. ZPOK (2003a): *La pollution d'un affluent du Danube provoque un désastre* écologique, www.zpok.hu/cyanide/baiamare/News/Le%20Monde1402.htm, 02/09/2003

124. ZPOK (2003b): *L'Europe va aider la Hongrie et la Roumanie à faire face au désastre écologique*. www.zpok.hu/cyanide/baiamare/News/Le%20Monde1502.htm, 02/09/2003

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Typologie de situations déterminées par la problématique de la frontière

Figure 2 : Les contacts possibles typiques des régions frontalières des pays ex-communistes

Figure 3 : Deux points de vue différents des effets spatiaux des frontières

Figure 4 : Les approches théoriques d'un point de vue frontalier

Figure 5 : Les approches théoriques avec un point de vue front pionnier

Figure 6 : Le modèle de Hartshorne (d'après Haggett, 1983)

Figure 7 : Système des régions transfrontalières avec des influences nationales et internationales

Figure 8 : Interactions dans les zones frontalières

Figure 9 : « Métamorphisme de contact », création d'un système spatial transfrontalier

Figure 10 : Le modèle spatial théorique des minorités

Figure 11 : Le Rideau de Fer (dessin géométral)

Figure 12 : Projection de la population de Burgenland 2000-2050

Figure 13 : Organigramme de l'Eurorégion

Figure 14 : Allocation de PHARE Slovénie-Hongrie

Figure 15 : Répartition des allocations PHARE CBC 1996

Figure 16 : Diagramme de l'organisation de la Communauté de Travail

Figure 17 : PIB/habitant en Croatie (USD) entre 1990-2002

Figure 18 : Structure de l'emploi (%) dans la zone frontalière (sans les entrepreneurs individuels) en 2001 en Croatie

Figure 19 : Répartition des touristes hongrois dans les comitats (županije) frontaliers de la Croatie en 2001

Figure 20: L'organigramme de l'Eurorégion Danube-Drave-Save

Figure 21 : Les destinations des touristes roumains en 1998

Figure 22 : Les pays d'origine des touristes en Roumaine en 2000

Figure 23: La structure de l'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly/Vah-Dunaj-Ipel

Figure 24 : Effet positif de la frontière (du côté hongrois et des pays voisins)

Figure 25 : La dynamique positive de l'effet de la frontière (du côté hongrois et des pays voisins)

Figure 26 : Le taux d'habitants n'ayant jamais entendu parler d'eurorégions (du côté hongrois et des pays voisins)

Figure 27 : Le taux de réputation des soutiens européens
Figure 28 : Etrangers passant de l'autre côté de la frontière (%)
Figure 29 : Travailleurs frontaliers vers ...
Figure 30 : Travailleurs frontaliers de ....
Figure 31 : Relations familiales (%)
Figure 32 : Infrastructure et sécurité des pays voisins
Figure 33 : Le manque des postes frontières (%)
Figure 34 : L'harmonisation des sources européennes en Europe du Sud-est

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : La typologie de la coopération

Tableau 2 : Les territoires déconnectés de la Hongrie par le Traité de Trianon

Tableau 3 : Le nombre des policiers de frontière par km à la frontière entre 1950-1989

Tableau 4 : Points de passage entre la Hongrie et l'Autriche

Tableau 5 : Le nombre de la population des villes concernant l'analyse

Tableau 6 : Structure d'âge des unités administratifs 2001

Tableau 7 : Projection de la population de Burgenland 2000-2050

Tableau 8 : L'appartenance linguistique hongroise (langue parlée) des citoyens autrichiens

Tableau 9 : Puissance économique (PIB/habitant) en 1996

Tableau 10 : Le développement de la structure de l'emploi concernant les trois secteurs dans les comitats (en % par rapport à la population active)

Tableau 11 : Chômage en 1998 à la zone transfrontalière

Tableau 12 : La structure de l'économie de la région Hongrie Occidentale

Tableau 13 : Taux de chômage dans les comitats de la zone frontalière:

Tableau 14 : Le développement des nuitées entre 1990-2001 au Burgenland

Tableau 15 : Nombre des nuitées par catégorie en 2000-2001 au Burgenland

Tableau 16: Les parcs industriels de la zone frontalière

Tableau 17 : Priorités du Phare CBC HU-AU 1995-1999 et la distribution de financement (%)

Tableau 18 : Points de passage entre la Hongrie et la Slovénie

Tableau 19 : La minorité slovène en Hongrie (2001)

Tableau 20 : Présence concentrée de la minorité hongroise dans la zone frontalière tripartite en Slovénie

Tableau 21 : Allocation de PHARE Slovénie-Hongrie

Tableau 22 : Programme PHARE CBC SLO/AU/HU 1995, Fonds des petits projets

Tableau 23 : Programme PHARE CBC SLO/AU/HU 1996, Fonds des petits projets

Tableau 24 : Les corridors de Helsinki

Tableau 25 : Investissement étranger Hongrie-Slovénie (million USD)

Tableau 26 : Investissement étranger en Slovénie par des régions statistiques 1994-2001

(million USD)

Tableau 27 : Points de passage entre la Hongrie et la Croatie

Tableau 28 : La minorité croate en Hongrie (2001)

Tableau 29 : Les réfugiés magyarophones des villages de majorité hongroise pendant la guerre de 1991

Tableau 30 : PIB/habitant en Croatie (USD) entre 1990-2002

Tableau 31 : Taux d'inflation en Croatie entre 1991-2002

Tableau 32 : Structure d'activité économique entre 1996 et 2002 en Croatie

Tableau 33 : Commerce extérieur de la Croatie

Tableau 34: Structure de l'emploi (%) dans la zone frontalière (sans les entrepreneurs individuels) en 2001 en Croatie

Tableau 35: Structure du PIB entre 1999 et 2001 en Hongrie

Tableau 36: Taux de chômage en Croatie 2000-2002 (%)

Tableau 37: La situation économique des territoires frontaliers en Hongrie (2000)

Tableau 38 : Repartition territoriale des investissements en 2000 en Croatie

Tableau 39 : Tourisme de la zone frontière en Croatie en 2001 (en personnes)

Tableau 40 : Tourisme de la Croatie par les expéditeurs (%)

Tableau 41 : Trafic des personnes 1991 - 2001 à la section frontalière croate (mille personnes)

Tableau 42 : Trafic des véhicules 1991 - 2001 à la section frontalière croate (mille véhicules)

Tableau 43 : Trafic des poids lourds à la section frontalière croate

Tableau 44 : La composition de l'Eurorégion Danube-Drave-Save

Tableau 45 : Points de passage entre la Hongrie et la Yougoslavie

Tableau 46 : La minorité serbe en Hongrie (2001)

Tableau 47 : PIB par habitant en Serbie

Tableau 48 : Dénomination du dinar de Yougoslavie

Tableau 49 : Taux d'inflation en Serbie et en Voïvodine entre 1999-2002

Tableau 50: Commerce extérieur de la Yougoslavie en 2002

Tableau 51 : Voïvodine, Serbie, Yougoslavie

Tableau 52 : Structure de l'économie (PIB) en Serbie en 2001

Tableau 53 : Nombre des entreprises yougoslave en Hongrie

Tableau 54 : Trafic des personnes 1991-2001 à la section frontalière serbe (mille personnes)

Tableau 55 : Trafic des véhicules 1991-2001 à la section frontalière serbe (mille véhicules)

Tableau 56 : Trafic des poids lourds à la section frontalière serbe

Tableau 57 : Le territoire de l'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisa

Tableau 58 : Points de passage entre la Hongrie et la Roumanie

Tableau 59 : La minorité roumaine en Hongrie (2001)

Tableau 60 : Les minorités ethnique de la Roumanie

Tableau 61 : Le changement du PIB/habitant en Roumanie 1991-2002

Tableau 62 : Le taux d'inflation en Roumanie

Tableau 63 : La structure de l'économie en Roumanie (% du PIB)

Tableau 64 : Le commerce extérieur de la Roumanie en 1991

Tableau 65 : Le commerce extérieur de la Roumanie en 2000

Tableau 66 : Les investissements réciproques de la Hongrie et de la Roumaine

Tableau 67 : Les comitats frontaliers en 2000

Tableau 68 : Structure d'économie dans la zone «frontalière» (% du PIB)

Tableau 69 : Les priorités du programme PHARE CBC Hongrie 1996

Tableau 70 : Les priorités du programme PHARE CBC Hongrie 1997

Tableau 71 : Les priorités du programme PHARE CBC Hongrie 1999

Tableau 72 : Les priorités du programme PHARE CBC Roumanie 1996

Tableau 73 : Les priorités du programme PHARE CBC Roumanie 1999

Tableau 74 : Points de passage entre la Hongrie et l'Ukraine

Tableau 75 : La minorité ukrainienne en Hongrie (2001)

Tableau 76 : La minorité ruthène en Hongrie (2001)

Tableau 77 : Les indices du PIB et le PNB/habitant en Ukraine

Tableau 78 : Le taux d'inflation et le taux de chômage officiels en Ukraine

Tableau 79 : La structure d'économie ukrainienne (en % du PIB)

Tableau 80: Les doutes sur l'économie ukrainienne

Tableau 81 : Les partenaires de l'Ukraine pour le commerce extérieur en 2001

Tableau 82 : Les membres de l'Eurorégion Carpates

Tableau 83 : Points de passage entre la Hongrie et la Slovaquie

Tableau 84 : La minorité slovaque en Hongrie (2001)

Tableau 85 : La population des krajs de Slovaquie et la présence de la minorité hongroise en 2001

Tableau 86 : Les élèves magyarophones dans les écoles maternelles publiques 2000/2001

Tableau 87: Les élèves magyarophones dans les écoles primaires publiques en 2000/2001

Tableau 88 : Le PIB/habitant à la parité de pouvoir d'achat dans les régions (NUTS 2) en Slovaquie entre 1998-2000

Tableau 89 : Le PIB/habitant à parité de pouvoir d'achat dans les régions (NUTS 2) en Hongrie en 2000

Tableau 90 : Le PIB/habitant à la parité de pouvoir d'achat dans les comitats et des «krajs» (NUTS 3) en Hongrie et en Slovaquie (2000)

Tableau 91 : La distribution du PIB par les secteurs dans les comitats (NUTS 3) en Hongrie en 2001

Tableau 92 : La distribution du PIB par secteurs dans les krajs (NUTS 3) en Slovaquie en 2000

Tableau 93 : Taux de chômage dans la zone frontalière en Slovaquie entre 1998-2001.

Tableau 94 : Taux de chômage dans la zone frontalière en Hongrie entre 1998-2001.

Tableau 95 : Les projets financés au sein du programme Phare CBC HU-AU-SK 1995

Tableau 96 : Les projets financés au sein du programme Phare CBC HU-AU-SK 1996

Tableau 97 : Eurorégions avec la participation de la Hongrie et de la Slovaquie

Tableau 98 : Données générales (1999)

Tableau 99 : Economie et infrastructures (1999)

Tableau 100 : Tourisme, 1999

Tableau 101 : Données générales de l'Eurorégion Neogradiensis, 2000

Tableau 102 : Le nombre des questionnaires remplis

Tableau 103 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière austro-hongroise

Tableau 104 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière slovèno-hongroise

Tableau 105 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière croato-hongroise

Tableau 106 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière serbo-hongroise

Tableau 107 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière roumano-hongroise

Tableau 108 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière ukraino-hongroise

Tableau 109 : Matrice de coopérations dans la zone frontalière slovaquo-hongroise

Tableau 110 : Les Eurorégions avec la participation de la Hongrie en 2003

Table 1: Co-operation matrix of the Hungarian-Austrian border zone

Table 2: Co-operation matrix of the Hungarian-Slovenian border zone

Table 3: Co-operation matrix of the Hungarian-Croatian border zone

Table 4: Co-operation matrix of the Hungarian-Serbian border zone

Table 5: Co-operation matrix of the Hungarian-Rumanian border zone

Table 6: Co-operation matrix of the Hungarian-Ukrainian border zone

Table 7: Co-operation matrix of the Hungarian-Slovakian border zone

1. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-osztrák határövezetben

2. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-szlovén határövezetben

3. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-horvát határövezetben

4. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-szerb határövezetben

5. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-román határövezetben

6. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-ukrán határövezetben

7. táblázat: Kooperációs mátrix a magyar-szlovák határövezetben

LISTE DES CARTES

Carte1 : Itinéraire des conquérants jusqu'au bassin des Carpates
Carte 2 : La Hongrie dans la deuxième moitité du XVIème siècle
Carte 3 : Les exigences territoriaux des pays voisins
Carte 4 : Les exigences territauriaux hongrois
Carte 5 : Les minorités de la Hongrie en 1920
Carte 6 : La poche de Sopron
Carte 7 : La zone frontalière et les points de passage sur la section austro-hongroise
Carte 8 : Les Länder de l'Autriche
Carte 9 : Photo aérienne de la zone tripartite AU-HU-SK, 16 octobre 1987
Carte 10: Les axes ferroviaires de GySEV et les parcs industriels
Carte 11 : La section frontalière Slovénie-Hongrie
Carte 12 : La nouvelle connexion ferroviare
Carte 13 : EU région du futur
Carte 14 : Les points de passage à la section frontalière croato-hongroise
Carte 15 : Les mines du cimenterie de Beremend
Carte 16 : Le détour du ciment de Beremend
Carte 17 : Le corridor V
Carte 18 : Le complexe hydroélectrique de Novo Virje
Carte 19 : Points de passage entre la Hongrie et la Serbie et Monténégro
Carte 20 : L'Eurorégion Danube-Körös-Mures-Tisa
Carte 21 : Les points de passage entre la Hongrie et la Roumanie
Carte 22 : Les «judet»s roumains
Carte 23 : Les centres avec zone d'attraction perdue (par le Traité de Trianon)
Carte 24 : Le parcours de la pollution au cyanure
Carte 25 : Délimitation de la zone frontalière
Carte 26 : Les points de passage entre la Hongrie et l'Ukraine
Carte 27 : Le nœud ferroviare de Tchop
Carte 28 : Les points de passage entre la Hongrie et la Slovaquie (section Ouest)
Carte 29 : Les points de passage entre la Hongrie et la Slovaquie (section Est)
Carte 30 : Les minorités de la Slovaquie
Carte 31 : Les minorités de la Slovaquie et de la République Tchèque

Carte 32 : Schéma du projet de complexe hydroélectrique
Carte 33 : L'Eurorégion Vág-Duna-Ipoly / Vah-Dunaj-Ipel
Carte 34 : Eurorégion Ister-Granum
Carte 35: La ligne ferroviare de la vallée d'Ipoly

ANNEXES